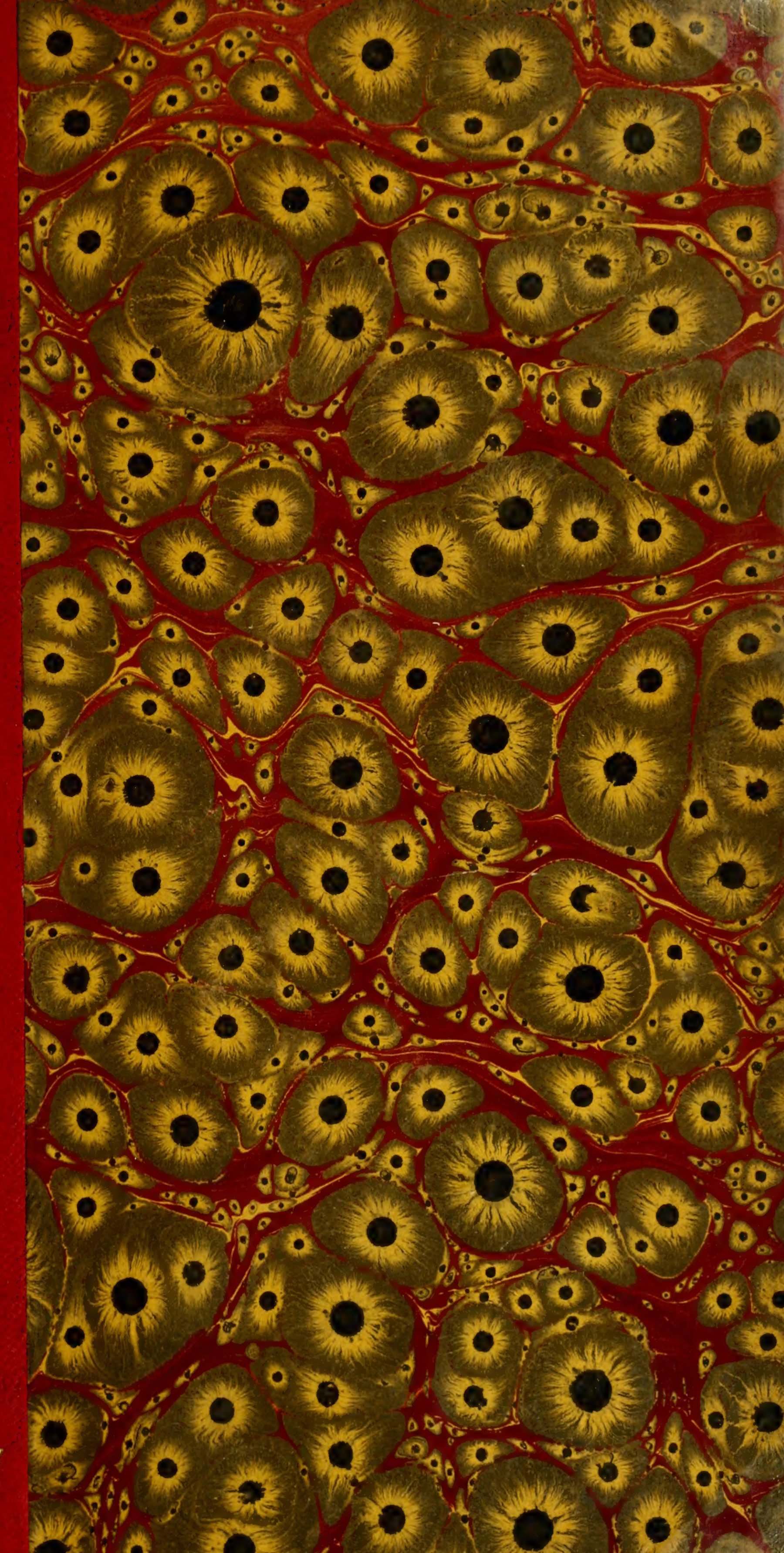
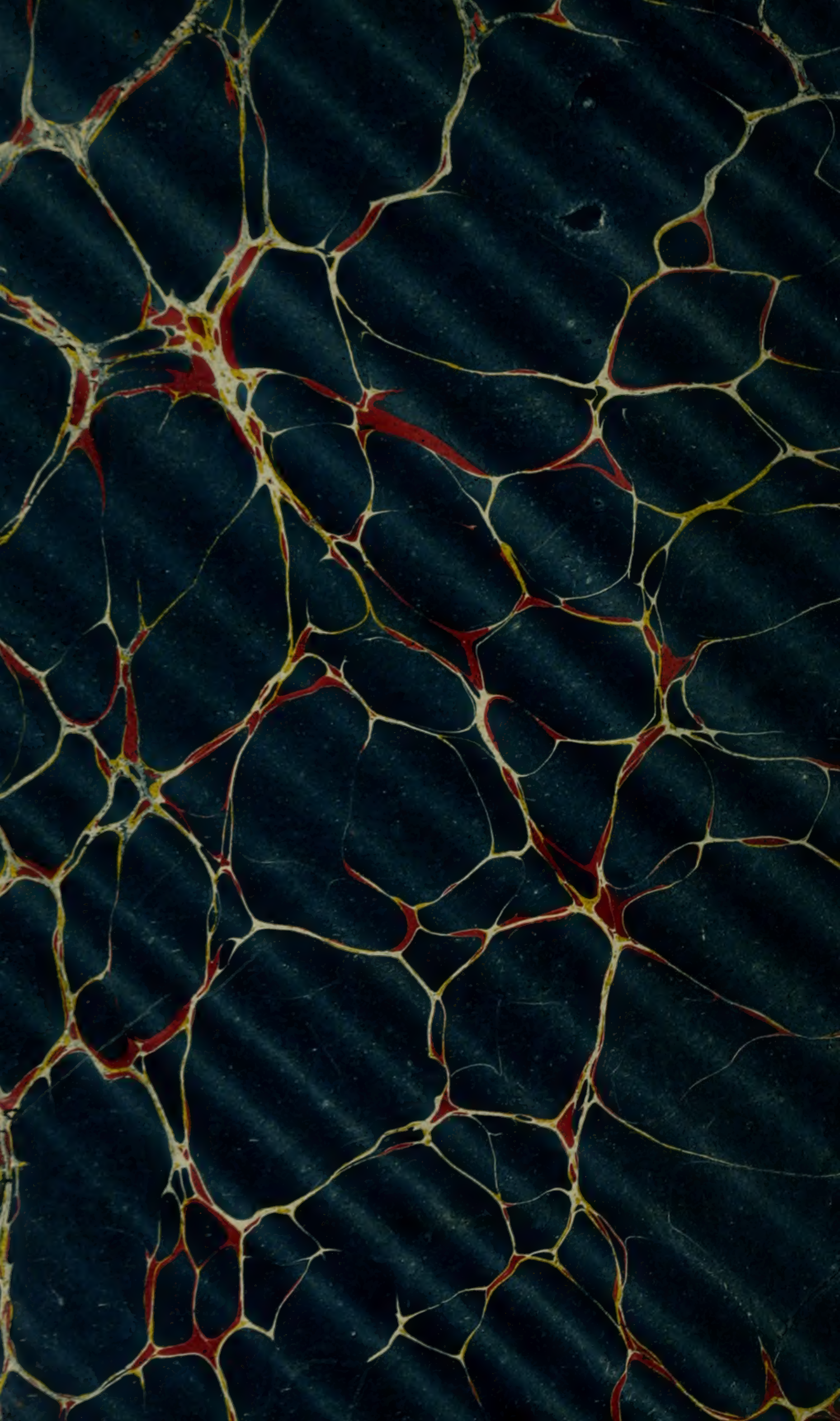
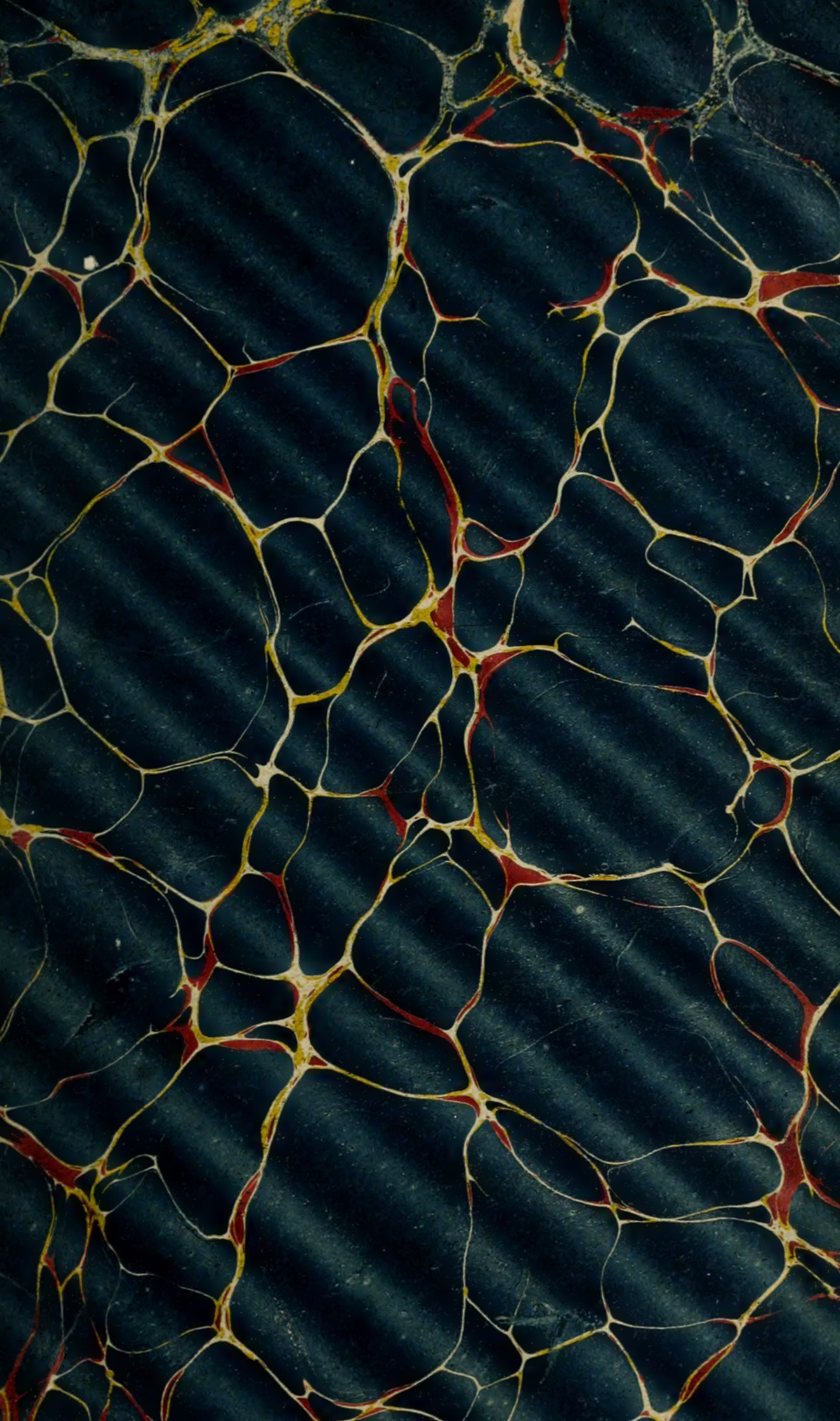






HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
8, rue Garancière.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. C. DARESTE

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

TOME QUATRIÈME

DEPUIS FRANÇOIS Ier JUSQU'A HENRI IV



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

10, RUE GARANCIÈRE

1866

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

FRANÇOIS Ier.

(DEUXIÈME PARTIE.)

I. — François Ier, dans la prévision d'une nouvelle guerre en Italie, ne se contenta pas de s'assurer des alliances. Il organisa aussi son armée sur un nouveau plan.

Il publia en 1534 plusieurs ordonnances sur la gendarmerie et les troupes de l'arrière-ban. Mais l'innovation essentielle fut la création de sept légions d'infanterie nationale. Jusque-là le chiffre des fantassins étrangers dans nos armées avait toujours été supérieur à celui des nationaux. Ce système avait eu des inconvénients constants, et devait par la suite en avoir encore davantage ; car on ne comptait plus sur les Suisses, et il eût été téméraire de compter beaucoup sur l'Allemagne, où les levées de lansquenets que le comte de Furstemberg faisait en ce temps même pour le service de la France rencontraient de grandes difficultés. François Ier créa donc sept légions, de six mille hommes chacune, correspondant aux grandes provinces du royaume, savoir : la Normandie, la Picardie, la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne. Il n'y avait point de conscription ; les légions se recrutaient par des enrôlements volontaires. En temps de paix, les soldats restaient dans leurs foyers, sans autre avantage que la franchise des tailles ou de l'arrière-ban ; ils étaient seulement tenus de se rendre à des *montres* ou revues régulières, accompagnées d'exercices, pour lesquelles ils recevaient une indemnité. En temps de guerre, on leur donnait une haute paye. Ils devaient être armés de hallebardes et d'arquebuses.

C'était au fond le rétablissement des francs archers, que Louis XI avait eu le tort de supprimer. Seulement le nombre des légionnaires était plus considérable, et l'arc était remplacé par l'arquebuse, ce qui tenait au progrès des armes à feu. On renouvela les anciens règlements disciplinaires en ajoutant à

leur sévérité, chose jugée nécessaire pour des milices qui formaient plutôt une réserve que des corps réguliers. D'un autre côté, on assura aux simples soldats la chance d'un avancement, et aux roturiers qui prendraient du service celle d'être anoblis par l'obtention des grades élevés. On devait distribuer à titre de récompense militaire des anneaux d'or, auxquels le moindre soldat pouvait prétendre ; innovation importante, car les ordres de chevalerie n'étaient accessibles qu'à la noblesse seule.

L'institution n'eut pas, il faut le dire, toute l'utilité qu'on espérait. Le service des légions fut d'abord recherché ; elles comptèrent même dans leurs rangs un assez grand nombre de gentilshommes. Mais elles présentèrent les défauts ordinaires de tous les corps qui ne sont pas constamment sous le drapeau. Plus augmentait l'importance des armes à feu, plus on avait besoin de soldats pour qui la guerre fût un métier. L'envoyé vénitien François Giustiniano prétend qu'on finit par abandonner les légions, parce qu'on se lassa de leur indiscipline et de leur turbulence. Il ajoute que la noblesse voyait à regret l'armement des roturiers[1], mais aucun des écrivains militaires de ce temps, et ils sont nombreux, ne dit rien de semblable[2]. Suivant Montluc, on se rebuta trop tôt, et le système ne fut pas suivi avec assez de persévérance.

II. — François Ier ne cherchait qu'une occasion de reprendre ce qu'il avait perdu en Italie, c'est-à-dire le comté d'Asti, le protectorat de Gênes et Milan. Il crut l'avoir trouvée dans l'exécution de son agent Maraviglia. Comme il n'obtenait aucune réparation de la part de François Sforza, il pria l'Empereur, suzerain du duc de Milan, de se charger lui-même de cette réparation, et de punir le duc en lui retirant son fief. Il offrait d'indemniser Sforza dans une certaine mesure par le comté de Montferrat, qui était vacant, et par une pension que la France lui assurerait. Le duc était alors consumé depuis longtemps par une maladie de langueur, et n'avait ni enfants ni héritiers de son sang. On continuait de craindre, en France et en Italie, que Charles-Quint voulût incorporer le Milanais à l'Empire ou en disposer en faveur d'un prince autrichien.

[1] Relation de 1537.

[2] Il faut excepter Brantôme, qui prétend que les paysans enrôlés deviennent insolents : « Qui pis est, ajoute-t-il, c'est les débaucher de leur labeur et travail, duquel ils vivent et font vivre les autres. »

François Ier n'admettait pas qu'il pût en être ainsi; il soutenait n'avoir signé de renonciation pour lui-même et pour ses fils qu'en faveur des Sforza, et la famille de ces derniers une fois éteinte, l'Empereur ne pouvait, selon lui, donner le duché qu'à un prince français. Il mettait donc Charles-Quint en demeure de se prononcer.

Charles-Quint contesta cette interprétation des traités, fort contestable d'ailleurs; il refusa de voir dans la personne de Maraviglia un envoyé accrédité, et dans les réclamations de la France autre chose qu'un prétexte de guerre. Toutefois, comme la continuation de la paix lui était nécessaire, il chargea le comte de Nassau d'une ambassade extraordinaire à Paris. Il lui donna pour instructions de se plaindre du mauvais vouloir du roi, dont il n'obtenait la coopération ni contre les Turcs, ni contre les protestants, mais en même temps d'offrir à François Ier quelque perspective propre à détourner son ambition. Il s'engageait moyennant une nouvelle renonciation au duché de Milan, renonciation conçue en termes plus exprès et plus formels que les précédentes, à procurer la main de la princesse Marie, légitime héritière du trône d'Angleterre comme fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, au duc d'Angoulême, le troisième des enfants de France. Cette alliance lui présentait deux avantages, celui de garder le Milanais, et celui d'associer François Ier à ses projets contre le schismatique Henri VIII.

Il donna l'ordre de fortifier ses places des Pays-Bas. Cependant il recommanda partout à ses ambassadeurs de gagner du temps. Il en avait une grande raison. Ses forces devaient être toutes consacrées pendant l'année 1535 à la défense de ses possessions méridionales, particulièrement à celle du royaume de Naples, exposé aux descentes des pirates barbaresques, et récemment victime de leurs déprédations.

Les Espagnols, après avoir chassé les Maures de leur péninsule, commençaient à les poursuivre en Afrique; mais la croisade entreprise dans ce dernier pays avait été interrompue depuis le cardinal Ximenès. Charles-Quint voulait la reprendre, avec de grands armements maritimes qui pussent frapper les Barbaresques, alliés ou tributaires de la Turquie, d'un coup qui assurât à jamais la liberté de la Méditerranée et le salut des ports riverains de cette mer. Déjà en 1530 il avait donné Malte aux chevaliers de Saint-Jean, dépouillés de l'île de Rhodes. En 1535, il réunit une flotte et une armée formidables.

chassa les pirates de Tunis, et délivra dix mille captifs européens. Il affecta de remettre à l'ambassadeur de France soixante et onze prisonniers de sa nation. Ce triomphe, qu'il obtint en personne, fut le plus glorieux et le plus considérable de son regne; aussi, lorsqu'il revint en Italie, fut-il salué comme le libérateur de la chrétienté.

Il continua d'affecter les dispositions les plus pacifiques; mais au fond il était décidé à rompre avec la France si elle ne souscrivait pas à ses volontés. Car il se regardait alors comme l'arbitre souverain ou plutôt le maître de l'Europe; il annonçait hautement l'intention de régler les affaires d'Italie, de ramener l'Angleterre à l'obéissance du saint-siége, de terminer les révolutions du Nord et celles de l'Allemagne, de hâter enfin la réunion du concile que le pape Paul III convoquait à Mantoue. Enivré de ses succes, il parlait un langage d'une fierté singuliere, et croyait, suivant l'expression de du Bellay, pouvoir commander à la fortune.

François I[er] n'avait pas voulu prendre plus de part à l'expédition de l'Empereur contre Tunis qu'à ses autres entreprises, et s'était contenté d'armer des galères pour protéger les côtes françaises de la Méditerranée. Il était donc demeuré dans une inaction calculée. D'un autre côté, il avait ajourné l'exécution de ses projets sur l'Italie, soit à cause du complot des protestants, soit pour ne pas s'exposer aux reproches de l'Europe, intéressée à peu près tout entière au succès de Charles-Quint contre Tunis. Il accordait alors toute sa confiance à Montmorency, partisan de la paix.

Il perdit cette même année, 1535, un homme qui lui avait rendu de grands services et qui avait attaché son nom à la plupart des événements et des négociations importantes de son régne. Duprat mourut. On aurait tort de juger les hommes de ce temps d'après des anecdotes suspectes ou des accusations intéressées. En général le jour nouveau que les publications modernes de documents contemporains répandent sur leur vie et sur leurs actes, font de mieux en mieux apprécier leur habileté et leurs talents. Mais l'irresponsabilité qui permettait aux ministres d'abuser de leur situation pour accumuler de prodigieuses richesses, était une source de corruption et de scandales trop communs. Duprat entassa pendant vingt ans, sans que les plus hautes dignités de l'Etat et de l'Église, ni l'accumulation d'un nombre considérable de seigneuries et de préla-

tures pussent assouvir son ambition et son avidité. Il aspira même à la tiare après la mort de Clément VII, comme y avait aspiré avant lui Wolsey, son modèle. Après s'être fait longtemps détester, il ne put échapper à la vindicte publique. Quelques mois avant sa mort il subit une disgrâce à peu près inévitable ; on attaqua la légitimité de sa fortune, acquise par des moyens au moins douteux. Le roi en confisqua la partie mobilière, qui atteignait seule un chiffre très-élevé, et les sceaux furent donnés à Poyet, président au parlement de Paris. Ce châtiment ne devait pas suffire ; la mémoire du chancelier de François Ier est restée marquée d'une flétrissure indélébile.

Au reste, les changements de ce genre exercèrent peu d'influence sur la politique extérieure ; le roi n'avait pour les affaires étrangères aucun ministre spécial ; il les dirigeait et les traitait presque toutes dans sa chambre à coucher. Les ambassadeurs qui ont écrit des relations sur sa cour, observent que les secrétaires ou les agents auxquels il accordait sa confiance étaient simplement pour lui des instruments qu'il changeait avec une grande facilité. Quoiqu'il eût conservé l'abord ouvert et l'esprit entreprenant, il était mobile et mettait peu de suite dans ses amitiés comme dans ses projets. Son caractère était ainsi diamétralement opposé à celui de l'Empereur, réservé, mais tenace, et livré entièrement aux affaires. Plus la lutte se prolongeait entre les deux princes, plus la différence de leurs caractères s'accusait et la faisait ressembler à une rivalité personnelle.

III. — Charles-Quint, au retour de Tunis, demanda une renonciation absolue des fils de France à l'héritage de Milan, et offrit de leur assurer en retour une pension annuelle hypothéquée sur le duché. François Ier exigea que cette pension fût au moins de la moitié du revenu. Pendant ces négociations, Sforza mourut (au mois d'octobre 1535). L'Empereur, en sa qualité de suzerain, occupa le Milanais immédiatement.

Il fit ensuite dresser par son chancelier Granvelle, successeur de Gattinara, un long mémoire, dans lequel il exposa que pour maintenir la paix de l'Europe il était prêt à donner le Milanais au duc d'Angoulême, le plus jeune des fils de François Ier. Seulement il exigeait de la France le renouvellement des anciens traités, l'abandon de toute prétention ou droit des princes et des princesses, même de Catherine de Médicis, sur

aucun État italien, une promesse formelle de coopérer à la tenue du concile que Paul III convoquait à Mantoue, une alliance active contre les Turcs et les Barbaresques, un engagement exprès d'unir sa politique et ses armes à la politique et aux armes impériales, dans le but de replacer l'Angleterre sous la dépendance spirituelle du saint-siége, et de reconquérir les États du Nord pour les héritiers de Christian II, ses propres neveux. La France devait encore renoncer à l'alliance du wayvode de Hongrie Zapoly, à toute intelligence avec les princes allemands sujets de l'Empire; elle devait cesser de soutenir les prétentions des maisons de Gueldre et d'Albret, abandonner ses griefs prétendus contre le duc de Savoie, et payer immédiatement une forte somme en argent comptant, comme premier acte de sa participation aux entreprises de l'Empereur. Enfin Charles-Quint demandait que le duc d'Angoulême fût remis entre ses mains; il s'engageait à lui donner l'investiture et le gouvernement effectif de Milan, lorsque toutes ces conditions seraient accomplies et que le jeune prince aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans, et il offrait de lui faire épouser à cette époque sa nièce Christine de Danemark, veuve de François Sforza[1].

François Ier ne voulut pas souscrire à l'ensemble de conditions ainsi formulées. Il prétendait obtenir le Milanais pour le duc d'Orléans, son second fils, qui avait épousé Catherine de Médicis et que Charles-Quint récusait par cette raison. Il refusait de prendre des engagements qui auraient subordonné d'une manière absolue sa politique à celle de l'Empereur. Il était décidé à garder sa liberté d'action, en particulier vis-à-vis du duc de Savoie. Dès lors la guerre fut jugée inévitable. En effet, Charles-Quint, tout en ordonnant encore à ses ambassadeurs, au mois de janvier 1536, de gagner du temps, annonça l'intention de défendre le duc de Savoie, quoi qu'il pût arriver.

Charles de Savoie, frère de la duchesse d'Angoulême et oncle maternel de François Ier, avait épousé une belle-sœur de l'Empereur. Il se montrait depuis ce mariage entièrement dévoué à la politique de ce dernier prince. François Ier, depuis plusieurs années en mauvaise intelligence avec lui, lui reprochait un certain nombre d'actes contraires aux intérêts de la France, et craignait surtout de le voir livrer à son rival, pour des échanges avantageux, les places fortes du Piémont et de la Savoie,

1 Granvelle, t. II de ses *Négociations*, a été la source principale de ce chapitre.

que celui-ci convoitait en raison de leur voisinage de la frontière française. Le roi éleva sur quelques-unes des places en question, qu'il disait être allodiales, des prétentions personnelles du chef de sa mère, dont la succession n'avait pas été réglée définitivement. Il envoya le chancelier Poyet à Turin exposer ces prétentions et demander le libre passage pour les troupes françaises, dans le cas où elles auraient à entrer dans le Milanais. Le duc répondit par un double refus.

Le 11 février 1536, François I[er] donna à l'amiral Brion-Chabot l'ordre daté de Lyon d'occuper la Bresse et la Savoie. Une armée de trente mille hommes se mit en marche aussitôt, et s'empara de ces deux provinces sans coup férir. Le 6 mars l'amiral entra dans le Piémont, où il ne trouva pas plus de résistance. Les différentes places se soumirent; Turin capitula le 27 du mois avec l'autorisation du duc, qui s'était retiré à Verceil sur la frontière milanaise. Les Français s'avancèrent jusque sous les murs de cette dernière ville; mais comme Antonio de Leyva, gouverneur du Milanais, s'approchait pour la défendre, ils s'arrêtèrent par l'ordre du roi, qui voulait faire retomber sur l'Empereur la responsabilité de l'agression. Ils se fortifièrent, et attendirent le résultat des nouvelles négociations.

Charles-Quint arriva le 5 avril à Rome, après avoir fait à Naples un séjour assez long. Il se sentait plus fort que jamais; il avait ébranlé ou détruit toutes les alliances de François I[er], même celle de l'Angleterre, car la mort récente de Catherine d'Aragon lui avait permis de rentrer, au moins dans une certaine mesure, en rapports avec Henri VIII; ce dernier, cessant d'être menacé, devait garder la neutralité. Jusque-là Charles-Quint avait prêté l'oreille à toutes les ouvertures des négociateurs, quoique très-décidé à ne céder sur rien; il avait semblé vouloir, comme François I[er], épuiser les mesures de conciliation, bien que sa mauvaise foi éclatât sans cesse. Par exemple il chicanait puérilement les pouvoirs des agents français. Il demandait qu'on lui envoyât des ambassadeurs extraordinaires; il désignait pour un de ces ambassadeurs l'amiral même qui commandait l'armée de Piémont.

A Rome enfin il jeta le masque. Comme la France offrait d'accepter l'arbitrage de Paul III, il demanda au Pape de réunir un consistoire, et là, en présence des cardinaux, d'un nombre considérable de princes et des ambassadeurs de presque toute l'Europe, il prononça une longue apologie de sa conduite

depuis son avénement. Son discours, qui avait la portée d'un manifeste, dura plusieurs heures. Il plaida sa cause comme au tribunal de l'Europe. Jamais peut-être appel aussi solennel n'avait été fait par un prince à l'opinion publique. Il déclara en forme de conclusion qu'il offrait à François I[er] le choix entre trois partis, la paix, un combat singulier, ou la guerre. La paix, mais à deux conditions immédiates : que le duc d'Orléans renoncerait au Milanais et que l'armée française sortirait du Piémont, sans préjudice de la coopération que la France devrait promettre à la politique impériale. Le combat singulier : il n'y voyait pas pour lui les difficultés que l'on supposait. On pouvait trouver un lieu convenable, « comme en une île ou sur un pont ou bateau en quelque rivière[1]. Et quant aux armes, eux deux se pourroient aisément accorder à les prendre ; qu'elles fussent esgales, et que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes, fût-ce de l'espée ou du poignard, en chemise ». Les duchés de Bourgogne et de Milan devaient être mis en séquestre pour être donnés au vainqueur ; après quoi vainqueur et vaincu devaient également s'engager à mettre leurs forces à la disposition du Saint-Père pour la tenue du concile, la poursuite des ennemis de l'Église et la résistance à opposer aux infidèles. Quant au troisième moyen, la guerre, Charles-Quint déclarait qu'il la ferait à regret, car elle serait si cruelle « que le vainqueur y auroit peu de profit », « mais que chose du monde ne l'en détourneroit, jusqu'à ce que l'un ou l'autre des deux en demeurât le plus pauvre gentilhomme de son pays ; lequel malheur il espéroit, et se tenoit sûr et certain qu'il tomberoit sur le roy, et qu'à luy Dieu seroit aidant, ainsi qu'il avoit esté par le passé[1] ».

Il était difficile aux Français de ne pas prendre ce discours pour ce qu'il était en réalité, c'est-à-dire pour un défi. Charles-Quint essaya ensuite d'en atténuer l'impression. Mais son unique but était de décliner la responsabilité de la rupture et d'obtenir que le Pape se prononçât en sa faveur. Paul III se contenta d'une déclaration de neutralité, en réservant sa médiation pour les circonstances où elle serait plus utile.

Quoique le gant fût réellement jeté, François I[er] se garda de le relever et attendit encore. Il voulait, lui aussi, mettre sa responsabilité à couvert, et plaider sa cause à Rome devant le Pape, les cardinaux et les envoyés des cours, arbitres en quelque sorte de l'opinion européenne. Il y envoya, non l'ami-

[1] *Mémoires* de du Bellay.

ral Brion-Chabot, comme le demandait Charles-Quint, mais le cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, l'une des lumières du clergé de France et l'un des prélats de la chrétienté les plus influents à la cour pontificale [1]. En même temps il donna l'ordre à l'armée du Piémont de suspendre les hostilités. Il répondit au long plaidoyer de son rival par un manifeste où il fit valoir la modération, l'abnégation même qu'il avait montrées l'année précédente, en laissant à l'Empereur une entière liberté de conduire la campagne de Tunis, et en différant la poursuite de ses intérêts et de ses droits personnels jusqu'à l'achèvement d'une entreprise qui intéressait l'Europe. Il ajouta qu'il ne se refuserait à aucune tentative d'arrangement, et qu'il n'attaquerait pas les troupes impériales; mais que pour les propositions de duel, il les refusait, « n'estant, disait-il, chargé d'aucune chose touchant son honneur à laquelle il n'eust satisfait. »

Les préoccupations diplomatiques firent faire à François I[er] une faute militaire ; il eut le tort, que plusieurs historiens modernes lui ont reproché, de s'avancer trop tôt, puis de ne pas agir avec la vigueur nécessaire pour soutenir son entreprise. Chabot avait pour instruction de se tenir au repos et de n'accepter une bataille qu'autant qu'on viendrait la lui offrir. Le cardinal de Lorraine, qui vit Charles-Quint à Florence, lui renouvela l'assurance que la guerre n'aurait pas lieu si les Impériaux n'attaquaient pas. L'Empereur, dont les forces étaient prêtes dans le Milanais, finit par se lasser de ces délais; il donna l'ordre à Antonio de Leyva de passer la Sesia, et le passage s'opéra le 8 mai.

IV. — On délibéra en France pour savoir si l'on attendrait l'ennemi de l'autre côté des Alpes. La conclusion fut de ne garder que Turin avec Fossano et deux ou trois autres petites places qu'on fortifierait, de faire rentrer la plus grande partie des troupes dans les villes de la frontière, et de mettre cette frontière en état de défense sur tous les points, tant du côté de l'Italie que de celui des Pays-Bas. On se réduisit ainsi à une guerre défensive. L'Empereur avait une armée redoutable, composée en partie de vieilles bandes et fière du triomphe obtenu à Tunis l'année précédente ; il levait d'ailleurs de nou-

[1] Claude de Lorraine, cardinal, évêque de Toul, Narbonne et Albi, possesseur de plusieurs abbayes, et, de plus, archevêque de Reims depuis l'an 1533.

velles troupes dans tous ses États. François Ier résolut d'arrêter cette armée au siége des villes du Piémont, peut-être assez de temps pour l'empêcher de franchir la frontière. Si elle mettait le pied en Provence, il comptait l'user et la détruire en lui coupant les vivres.

En conséquence Chabot fut rappelé, avec une partie des troupes françaises du Piémont; l'autre partie y demeura sous les ordres du marquis de Saluces. Malheureusement, les marquis de Saluces n'avaient jamais eu de succès à la tête de nos armées. Celui-ci, quoique élevé à la cour de France et comblé de bienfaits par François Ier, était en instance auprès de Charles-Quint pour obtenir la succession du Montferrat, à laquelle il prétendait avoir des titres et dont l'Empereur disposait. Il agit avec indécision, ne cessa de négocier pour son compte avec les Impériaux, et finit par passer dans leur camp au mois de juin, quand ils assiégèrent Fossano.

La Roche du Maine et Montpezat défendirent bravement cette petite place; mais au bout de vingt jours, ils furent réduits à capituler (24 juin). L'Empereur, qui avait plus de cinquante mille soldats sous les armes, dans le plus brillant équipage, voulut les montrer à la Roche du Maine; il lui demanda combien on comptait de journées du lieu où ils étaient jusqu'à Paris. La Roche répondit « que s'il entendoit journées pour batailles, il pouvoit encore y en avoir une douzaine pour le moins, sinon que l'agresseur eût la tête rompue dès la première [1]. »

Les Français gardaient Turin; toutefois, après la défection du marquis de Saluces et la perte de Fossano, ils renoncèrent à défendre la frontière du Var et laissèrent le passage libre aux Impériaux. La principale raison qui obligea le roi à prendre ce dernier parti fut l'infériorité numérique de ses troupes. Il avait à garnir de légions toute la ligne de ses frontières, étant menacé en Picardie par une armée impériale que rassemblait le comte de Rœulx. En outre, les Suisses et les lansquenets auxiliaires se faisaient attendre. On avait éprouvé toutes les peines du monde à les lever, à cause des entraves qu'y mettaient les agents de Charles-Quint, et de la défiance que la France inspirait aux États allemands.

L'Empereur ne s'arrêta pas à faire le siége de Turin, qui eût été fort long, et préféra marcher droit en Provence, contraire-

[1] Du Bellay.

ment à l'avis d'Antonio de Leyva et de presque tous ses vieux généraux. Il voulait que les maux de la guerre pesassent sur la France, non sur l'Italie ; il croyait aussi que les Français, attaqués sur leur territoire, se lasseraient plus vite, et que le triomphe serait obtenu plus rapidement.

François Ier ordonna de faire le dégât dans la partie de la Provence exposée au passage des Impériaux [1]. Les habitants durent se retirer dans quelques places désignées, avec leurs bestiaux et tous les vivres qu'ils purent emporter ; le reste fut détruit : on fit rompre les fours et les moulins, brûler les blés et les fourrages, défoncer les vins, gâter les puits.

Le 25 juillet, jour anniversaire de la prise de Tunis, Charles-Quint passa le Var à Saint-Laurent, promettant déjà à ses serviteurs, suivant du Bellay, de leur distribuer les gouvernements et les châteaux de France. Il prit ensuite la route d'Avignon, où l'armée française s'était retirée, sous les ordres de Montmorency, maréchal et grand maître. Ce dernier avait résolu de ne pas accepter le combat, d'attendre les renforts, particulièrement les lansquenets et les Suisses, qui arrivèrent en effet au nombre de vingt mille, et de laisser les Impériaux se morfondre dans un pays ravagé où ils ne pourraient vivre. Il avait encore une autre raison de temporiser. Les légions étaient de formation trop récente pour faire l'office de troupes éprouvées.

Arles et Marseille furent les deux seules villes de la province mises en état de défense. Aix, la capitale, fut abandonnée, à cause des difficultés qu'il y avait à la fortifier. On abandonna également les petites villes et même on en brûla quelques-unes, pour empêcher l'ennemi de s'y établir. Cependant les ordres ne purent être exécutés avec une telle rigueur que l'armée impériale trouvât le pays entièrement dénué de ressources ; les capitaines chargés de faire le dégât éprouvèrent, comme il était naturel, de fortes résistances de la part des habitants. Si ce système de guerre paraissait le plus sûr, il n'était populaire ni dans les campagnes, qui n'avaient rien de pire à craindre de l'ennemi, ni dans l'armée, qui aurait préféré combattre.

Montmorency fut obligé de déployer la plus grande énergie pour calmer l'impatience de ses troupes, impatience accrue par quelques revers qui marquèrent le début des hostilités, et

[1] « Faire le guast », expression de du Bellay.

par le péril où se trouvait la France. Deux capitaines se laissèrent surprendre à Brignoles et tombèrent aux mains des Impériaux. On ne tarda pas non plus à apprendre que le duc de Nassau et le comte de Rœulx avaient passé la frontière de Picardie et emporté la petite place de Guise. Il est vrai qu'au delà ils étaient arrêtés par l'armée de Vendôme, et que Fleurange, devenu maréchal de la Mark, fortifiait Saint-Quentin et Péronne. Montmorency n'en resta pas moins fidèle à son plan; il s'établit solidement dans un camp fortifié, sous les murs d'Avignon, du côté de la Durance, tandis que François Ier, posté à Valence, y traçait de son côté une seconde ligne de fortifications.

La mort subite du jeune Dauphin François, enlevé à Tournon par un refroidissement à la suite d'une partie de paume, fut un deuil naturel pour le roi, pour la cour et pour l'armée. Cette mort devait avoir, à quelque temps de là, des conséquences politiques importantes.

Cependant Charles-Quint ne put s'avancer dans la Provence sans concevoir des doutes sur le succès de sa campagne. Ne trouvant pas à vivre aux dépens du territoire français, il se vit obligé de demander aux marchands d'Anvers de nouvelles et considérables avances. Il reçut de mauvaises nouvelles d'Italie; non-seulement la garnison de Turin ne semblait pas près d'être forcée, mais des compagnies d'Italiens se formaient et se mettaient au service de François Ier. Il envoya des agents auprès des princes de la Péninsule pour les retenir dans son alliance; il offrit même au Pape le Milanais pour un de ses neveux. Mais Paul III, fidèle au rôle de neutre et voulant se réserver celui de médiateur, refusa.

L'Empereur, entrant à Aix, trouva la ville à peu près déserte. Le parlement et les principaux habitants avaient fui. Il comptait s'y faire couronner roi de Provence; mais il put juger combien la Roche du Maine avait eu raison de lui annoncer que les Provençaux seraient pour lui des sujets « très-rebelles et désobéissants. » Il reconnut Marseille et Arles, dont il eût voulu entreprendre le siége. Elles étaient si bien fortifiées et défendues qu'il y renonça. Même les troupes impériales chargées de reconnaître les alentours de Marseille furent détruites en grande partie. Les paysans s'armaient de tous les côtés et tombaient sur les fourrageurs. Ils enlevèrent les chevaux et les bêtes de somme rassemblés à Toulon pour conduire à l'armée

d'invasion des approvisionnements apportés par André Doria et sa flotte. Comme on avait détruit partout les moulins et les fours, cette armée fut bientôt privée de tous les moyens de subsister.

Le nouveau Dauphin Henri fut d'avis avec plusieurs capitaines de profiter de la disette et du dénûment où elle se trouvait pour l'attaquer. Mais le roi continua de se refuser à livrer une bataille dont la perte eût été funeste et le gain inutile. Il se rendit seulement en personne au camp d'Avignon, sur lequel on croyait que l'ennemi ferait une tentative.

C'était en effet la seule chose que l'Empereur eût encore à essayer. Mais il jugea l'entreprise téméraire, et comme il ne pouvait rester plus longtemps exposé sans but à une famine et une mortalité effrayantes, il décampa le 11 septembre pour retourner en Italie. Il avait perdu en sept semaines, par les maladies, vingt mille hommes sur cinquante mille.

Plusieurs de ses meilleurs généraux, entre autres Antonio de Leyva, venaient de succomber. Il éprouva encore beaucoup d'autres pertes durant la retraite, car les paysans provençaux, assistés de quelques compagnies de chevau-légers, poursuivirent, enlevèrent et massacrèrent les malades et les retardataires. On supplia de nouveau Montmorency de sortir de ses lignes pour les suivre et les inquiéter. Il continua de s'y refuser et de résister à l'impatience des siens par une prudence qui cette fois fut jugée excessive.

Charles-Quint repassa le Var le 15 septembre, ayant perdu la moitié de son armée, compromis le reste et détruit aux yeux de l'Europe le prestige de ses armes. Il avait obligé la France à ruiner elle-même une de ses provinces, mais il n'avait pu l'entamer. Il ne voulut pas se montrer aux Italiens dans un appareil si différent de celui auquel il s'était présenté à eux quelques mois plus tôt, et il s'empressa de se rendre en Espagne pour y cacher ses revers. Ses lieutenants n'avaient pas eu plus de succès en Italie ni en Picardie. En Italie, ils durent lever le siége de Turin, et en Picardie celui de Péronne. Leur retraite devant Péronne fut un véritable désastre.

Dès que les Impériaux eurent repassé les Alpes, François Ier alla visiter Arles et Marseille, ordonna de relever Aix de ses ruines et y contribua de son trésor. Les états de la Provence furent convoqués peu de temps après (février 1537) pour constater l'étendue des pertes éprouvées par les villes et les parti-

culiers, mais il fallut bien des années avant que les traces de la dévastation pussent disparaître entièrement.

On ne voulut pas croire en France que la mort du Dauphin eût été naturelle. On fit courir des bruits d'empoisonnement, et on en accusa un Italien, du nom de Montecucculli, qui était au service du prince. Cet Italien, jugé à Lyon par commissaires, fut condamné à avoir la tête tranchée. On prétendit qu'il était l'agent des généraux de l'Empereur, Antonio de Leyva et Fernand Gonzague. François Ier accrédita lui-même ces imputations dans un manifeste; toutefois on ne leur donna aucune suite, et il n'y aurait pas lieu d'en tenir compte, si elles n'eussent été relatées dans les pièces diplomatiques. Charles-Quint répondit qu'à supposer l'empoisonnement réel, il devait plutôt être l'œuvre de Catherine de Médicis, puisqu'elle y gagnait le trône pour son mari et pour elle-même. Mais cette insinuation eut encore moins de crédit que la première.

V. — En retournant à Paris, François Ier rencontra à Tarare Jacques V, roi d'Écosse, qui lui avait promis son assistance et ne s'était pas trouvé prêt assez tôt pour lui amener des troupes en temps utile, mais qui n'en venait pas moins resserrer son alliance avec lui. Jacques V recherchait la main d'une princesse française. Comme il était demeuré fidèle au Pape, il s'était concilié la faveur des catholiques d'Angleterre, qui pouvaient l'appeler un jour contre Henri VIII, schismatique et persécuteur. François Ier tenait, dans cette prévision, à se l'attacher; il lui donna une de ses filles, malgré le déplaisir que Henri VIII en témoigna. Le mariage eut lieu le 1er janvier 1537. Madeleine de France étant morte dans l'année même, le roi d'Écosse épousa en secondes noces, peu de temps après [1], une autre Française, Marie de Lorraine, fille du duc Claude de Guise. De ce second mariage devait naître Marie Stuart.

L'année 1537 s'ouvrit également par la tenue d'un lit de justice à Paris. L'Empereur y fut cité à comparaître comme vassal rebelle, et sur sa non-comparution, on prononça la confiscation de la Flandre et de l'Artois, fiefs de la couronne de France. Ce n'était pas là une cérémonie sans portée; c'était pour François Ier une déclaration de ses titres et de ses droits, dans lesquels il rentrait par la félonie de Charles-Quint.

Au printemps, comme la frontière des Alpes était libre, la

[1] Le 9 mai 1538.

plus grande partie des forces françaises fut dirigée du côté de la Picardie. Le roi s'y rendit en personne et occupa Hesdin et Saint-Pol. Il entreprit de fortifier la seconde de ces deux places; mais les travaux durèrent longtemps; les troupes qu'on laissa pour les protéger ne purent être soutenues assez tôt, et elle retomba aux mains des comtes de Bures et de Rœulx, lieutenants de l'Empereur. Les vainqueurs s'étant portés sur Térouanne, le Dauphin Henri et Montmorency marchèrent au secours de la ville avec de nouvelles troupes, et tinrent les Impériaux en échec. Comme les Flamands déploraient l'interruption de leur commerce et que la guerre menaçait de se prolonger sans résultat dans un pays couvert de places fortes, Marie de Hongrie, qui gouvernait les Pays-Bas au nom de Charles-Quint, demanda une trêve pour la frontière du Nord. Elle eut une conférence avec sa sœur Éléonore, reine de France, et la trêve fut signée le 30 juillet à Bomy, près de Térouanne.

Les hostilités durèrent plus longtemps dans le Piémont. Charles Quint tenait à en chasser les Français, et y prit l'initiative que ces derniers avaient prise en Picardie. Le nouveau gouverneur de Milan, marquis du Guast, successeur d'Antonio de Leyva, occupa la plupart des petites places du marquisat de Saluces, en profitant habilement des divisions qui régnaient parmi les capitaines français ou italiens au service de la France, tels que Burie, Boutières, Rangone. D'Humières et le duc de Wurtemberg, qui remplacèrent au mois de juin leurs maladroits prédécesseurs, ne furent guère plus heureux. Leur situation devint critique; la solde n'était plus payée; les auxiliaires italiens ou allemands se mutinaient et menaçaient de déserter. Langey vint représenter au roi que s'il n'envoyait sur-le-champ de l'argent et des hommes, le Piémont était perdu.

Cette raison décida François Ier à accepter la trêve de Bomy; il dirigea aussitôt vers le Midi les troupes employées en Picardie et devenues libres. Montmorency forma une nouvelle armée près de Lyon, traversa le mont Genèvre avec le Dauphin Henri dans les derniers jours de septembre, força le pas de Suse défendu par les Impériaux, alla établir son camp près de Rivoli, et obligea du Guast à repasser le Pô en abandonnant le marquisat de Saluces. Le roi suivit le grand maître de près et parut en Italie, ce qui fut regardé comme l'indice d'une bataille prochaine. Mais ces prévisions furent déjouées par la conclusion d'une trêve de trois mois que Montmorency et du

Guast signèrent le 27 novembre pour le Piémont, et qui devait être prolongée jusqu'à la paix définitive. Les Français se contentèrent de renforcer les garnisons des places dont ils étaient maîtres, et repassèrent la frontière.

Cette seconde trêve était encore l'œuvre des deux sœurs de l'Empereur, les reines de France et de Hongrie. Elles venaient d'avoir une nouvelle conférence à Monçon en Aragon. Après être convenues d'une suspension d'armes, elles stipulèrent que des négociations pour la paix s'ouvriraient à Locate, en Roussillon, et qu'afin d'être à portée de leurs plénipotentiaires, les deux princes iraient s'établir, François Ier à Montpellier, Charles-Quint à Barcelone. Les négociateurs français aux conférences de Locate furent le maréchal de Montmorency et le cardinal de Lorraine.

Les idées de paix avaient repris leur empire dans les deux cours, parce qu'après deux ans d'efforts les ressources étaient de part et d'autre épuisées. En Picardie, la guerre n'avait amené aucun résultat. Dans le Midi, Charles-Quint avait pu se convaincre de l'impossibilité non-seulement d'entamer la France, mais de chasser ses adversaires du Piémont. Il était, comme toujours, arrêté par le manque d'argent et assailli par des difficultés nouvelles qui s'élevaient sur différents points de ses vastes États [1].

Quant à François Ier, la trêve lui était avantageuse, car il gardait les trois quarts du Piémont, bien décidé à ne pas s'en dessaisir et à s'en faire un gage pour le règlement définitif de ses prétentions.

Outre ces raisons d'arrêter l'effusion du sang, les deux princes en avaient une autre. Ils avaient cherché à mettre chacun l'opinion de son côté; or l'opinion condamnait une lutte impie. On se plaignait que les intérêts de la chrétienté fussent en souffrance et la guerre contre les Turcs abandonnée. Ces plaintes, faites très-haut à Rome, commençaient à être répétées de tout côté; car un mouvement marqué de réaction catholique se manifestait dans une partie de l'Europe. On se plaignait surtout que la France, loin de combattre les Turcs, eût recherché directement leur appui.

En effet, François Ier avait renoué ses relations avec la Porte en 1535, pendant la guerre de Charles-Quint contre

[1] Giustiniano, *Relation de France* de 1537. Tiepolo, *Relation de la trêve de Nice*.

Tunis. Il avait envoyé la Forêt, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en ambassade auprès de Soliman et de Barberousse, avec des instructions doubles; d'un côté il prétendait traiter avec les princes infidèles, comme le représentant de la chrétienté, et de l'autre obtenir, sinon leur alliance, du moins leur concours éventuel à l'exécution de ses projets. La Forêt était donc chargé de conclure avec la Porte et les Barbaresques une paix solide et générale au nom des États chrétiens; il devait même réserver la possibilité d'y faire entrer un jour le roi d'Espagne. En même temps il devait faire des ouvertures au sultan pour combiner sur-le-champ l'action de la France et de la Turquie contre le *commun ennemi*, ainsi qu'on disait dans le style diplomatique de l'époque.

Cette dernière considération était probablement la seule qui pût frapper Soliman. Après la prise de Tunis par Charles-Quint, il signa un traité d'*amitié* avec François Ier (février 1536), et promit son concours pour une action maritime commune. Seulement, la Forêt eut soin de stipuler des garanties en faveur des Français qui naviguaient ou commerçaient dans le Levant, et il obtint que ces garanties fussent étendues aux sujets des États et des princes alliés de la France, c'est-à-dire à ceux des rois d'Angleterre, d'Écosse et du Pape lui-même. Il obtint ainsi d'une manière générale, pour la France et ses alliés, les avantages que les autres puissances obtinrent plus tard par des capitulations séparées.

Barberousse tint la mer deux ans, en 1536 et 1537, avec la flotte turque, à laquelle se joignirent quelques galères françaises, commandées par le marquis de Saint-Blancard. En 1537, il enleva le fort de Castro, dans l'Italie méridionale, ce qui jeta le plus grand effroi dans la Péninsule, pendant que le sultan en personne conduisait une armée sur le littoral de l'Adriatique et qu'un de ses lieutenants battait les Autrichiens en Hongrie. On avait formé un plan qui consistait à chasser les Espagnols du royaume de Naples et à en donner la couronne à un prince napolitain exilé, un Caraccioli, qui y aurait régné sous la suzeraineté du Pape.

VI. — Paul III et les cardinaux sollicitèrent alors Charles-Quint et François Ier de signer la paix. Ils représentèrent à l'Empereur qu'il devait consacrer ses forces à la défense de l'Italie, et obtinrent de lui qu'il entrât dans une ligue défensive

avec Rome et Venise. En même temps ils déclarèrent à la France que la cour de Rome pourrait se voir dans l'obligation de sortir de la neutralité, et de s'unir tout à fait à Charles-Quint. Les Français le craignirent d'autant mieux que Paul III désirait former une principauté pour les Farnèse, et que l'Empereur était sûr de le gagner en flattant cette ambition.

François Ier commençait à se lasser de son alliance avec la Porte, quelques réserves qu'il se fût efforcé d'y mettre. Il comprenait qu'en le compromettant aux yeux de l'Europe, elle le servait peu. Elle n'était rien moins que populaire en France, ni dans l'armée; les marins et les soldats des deux flottes s'observaient avec une défiance excessive. Les projets plus ou moins sérieux formés contre le royaume de Naples avaient échoué par l'attitude des Napolitains demeurés fidèles à l'Empereur. La mort de la Forêt, arrivée au camp de Soliman en Épire, près de la Vallona, était une complication de plus, car le sultan se proposait, malgré la France, de diriger ses forces contre Venise, en raison de griefs particuliers qu'il voulait venger.

Toutes ces raisons décidèrent l'Empereur et le roi à accepter la médiation du Pape, et il fut convenu qu'ils se rendraient tous les deux à Nice, où Paul irait de son côté. François Ier et Charles-Quint refusant de se voir, le Pape les vit tour à tour l'un et l'autre, triompha par sa persévérance de leur répugnance réciproque et de tous les obstacles qui se présentaient [1], enfin obtint d'eux qu'ils signassent le 15 juin 1538 une trêve de dix ans. Comme on ne pouvait tomber d'accord sur les conditions d'un traité définitif, on se contenta de cette demi-mesure, qui, sans résoudre le litige, ajournait du moins les difficultés pour une durée à peu près indéfinie. Dix ans de trêve suffisaient pour réduire les armements, licencier les troupes françaises et impériales, et changer les alliances. Un pareil délai laissait à la diplomatie le temps nécessaire pour préparer une solution.

Les conditions de la trêve de Nice furent le maintien du *statu quo* et l'attribution du Milanais à Charles d'Angoulême, devenu duc d'Orléans, depuis que Henri, son frère, avait perdu ce titre en prenant celui de Dauphin. Le *statu quo* maintenait la France en possession des places du Piémont. Charles-Quint lutta pour obtenir la réintégration du duc de Savoie, mais se vit obligé de sacrifier les intérêts de ce prince, du moins par provision, jusqu'à la conclusion du traité dont la trêve n'était

1 *Relation* de Tiepolo sur la trêve de Nice.

que le préliminaire [1]. Quant au Milanais, François Ier ne pouvait plus y prétendre pour son fils Henri, destiné maintenant au trone de France; ainsi la principale difficulté des négociations précédentes se trouvait par le fait écartée.

Le rapprochement de l'Empereur et du roi, amené par leur situation réciproque et scellé par la médiation du Pape, fut salué avec empressement par l'opinion publique, à laquelle les deux rivaux avaient fait appel si souvent, et avaient toujours déclaré le désir de se conformer. Outre que partout on était las d'une guerre inutile et ruineuse, on considérait que si les deux princes venaient à s'entendre, ils pouvaient d'un commun accord régler sûrement les destinées de l'Europe, dont chacun d'eux prétendait en vain se rendre l'unique arbitre. Ils pouvaient, en s'alliant, trancher la question d'Orient et la question religieuse, insolubles de toute autre manière. « Si Dieu, dit Montluc, eût voulu que ces deux monarques se fussent entendus, la terre eût tremblé sous eux. »

En France, le parti catholique, également hostile aux Turcs et à la réforme, s'étendait et se fortifiait tous les jours. Il comprenait presque tout le clergé et les cardinaux présents à la cour. Il était très-contraire à l'alliance ottomane, que la politique seule maintenait et que le gouvernement lui-même n'avouait qu'à demi. Les Français qui avaient combattu unis à la flotte de Barberousse se plaignaient, au dire de Brantome, qu'on appelât un *chien* pour faire la guerre à des chrétiens. Les anciens projets d'une confédération européenne contre les Turcs et d'une action simultanée à Jérusalem et à Constantinople agitaient encore les esprits. On les retrouve dans toutes les correspondances, dans tous les actes du temps. Ils continuaient d'etre le rêve, ou, si l'on veut, la chimère de la diplomatie [2]. Montmorency et le cardinal de Lorraine se firent en France les représentants de cette politique de paix, favorable aux intérêts catholiques, et la trêve de Nice donna une force nouvelle à leur parti.

Ainsi on ne tarda pas à désirer un rapprochement plus complet de François Ier et de Charles-Quint, malgré l'antipathie de leurs caractères, si différents, qu'il eût fallu, disait la reine de Navarre, que Dieu, pour les accorder, refît l'un à l'image de

[1] Le duc de Savoie perdit beaucoup à la trêve de Nice. Genève et le pays de Vaud restèrent à la Suisse.

[2] *Relation* de Tiepolo, de 1538.

l'autre [1]. On leur ménagea une entrevue à Aigues-Mortes, quelque temps après qu'ils eurent quitté Nice. Les reines, les princes et les princesses de France, Montmorency, Granvelle, Doria, y assistèrent. On se montra des deux parts une confiance peut-être affectée, mais tout fait croire que les bonnes dispositions étaient sincères.

Cependant la satisfaction et les illusions ne furent pas générales. Les du Bellay ne jugèrent pas la trêve de Nice favorablement. L'entente paraissait si difficile que plusieurs des hommes les plus versés dans la politique refusèrent de croire à sa durée. Les résidents français en Italie et en Orient prétendirent que rien n'était terminé; qu'on donnait seulement à l'Empereur, qui était *malicieux* [2], le loisir nécessaire pour faire la guerre aux Turcs. Hors de France, les petits États ne tardèrent pas à regretter une union qui les annulait de plus en plus ; car s'ils avaient jusque-là joui de quelque indépendance, au moins par moments, c'était grâce à l'antagonisme de la France et de l'Empire. Telle était particulièrement la situation de Florence, toujours agitée et de plus en plus réduite à plier sous le joug de Charles-Quint qu'elle détestait [3].

On s'étonna aussi de voir François I[er], naguère si entreprenant, suivre de plus en plus dans les négociations et dans la guerre les conseils d'une prudence parfois excessive. Ce changement ne manqua pas d'être attribué à l'effet des infirmités et d'un affaiblissement physique ; il eut en effet à Compiègne, au retour de l'entrevue d'Aigues-Mortes, une longue maladie, dont il ne put jamais bien se remettre. On ne comprenait pas qu'après avoir été personnel jusqu'à l'abus, il cédât maintenant à l'influence toute-puissante de Montmorency.

Ce dernier, élevé à la dignité de connétable, était devenu le véritable roi. Or il s'était créé des ennemis nombreux par sa hauteur et la dureté de son caractère. On lui faisait beaucoup de reproches, entre autres celui de n'avoir pas les mains pures. Reproche trop commun alors et malheureusement aussi trop mérité, car il n'y avait guère d'homme investi de hautes fonc-

[1] *Relation* de Giustiniano, de 1537.

[2] Expression de du Bellay.

[3] Alexandre de Médicis ayant été assassiné en 1537, le sénat de Florence avait élu, pour lui succéder, Cosme, son cousin, que l'Empereur soutint énergiquement contre le parti républicain.

tions, de gouverneur de province ou de chef d'armée, auquel il ne fût et ne dût être adressé.

VII. — Après que Charles-Quint fut rentré en Espagne, on poursuivit les négociations destinées à convertir la trêve en une paix perpétuelle. Plusieurs missions lui furent envoyées dans ce but, et il prit, au mois de février 1539, l'engagement formel de disposer du Milanais en faveur d'un prince français. On remit aussi sur le tapis des projets de mariage entre les deux maisons de France et d'Autriche. Même l'impératrice étant morte, on proposa à l'Empereur d'épouser un jour une des filles de François Ier; mais il déclara son intention arrêtée de ne se remarier jamais.

En attendant la conclusion d'un traité dont les bases toujours difficiles devaient être au moins très-longues à établir, les deux princes se mirent d'accord sur la plupart des questions de politique étrangère. Ils s'engagèrent, au mois de janvier 1539, à ne négocier qu'en commun avec l'Angleterre. Henri VIII, très-isolé depuis le schisme, avait pendant la guerre marchandé ses services aux deux partis, offrant la main de sa fille Marie à différents princes, comme enjeu de son alliance. Après la trêve, il fut également éconduit par la cour impériale et par la cour de France, qui toutes deux le tenaient en peu d'estime à cause de ses scandales, voyaient une partie de la nation anglaise prête à se soulever contre lui, et voulaient qu'avant toute négociation de mariage la légitimité et le droit successoral de la princesse Marie fussent proclamés par le parlement. Henri VIII, déjà exposé au danger d'un complot intérieur, le fut encore à celui d'une attaque étrangère. Le roi d'Écosse et l'ambassadeur de France à Londres, Castillon, préparèrent un plan d'invasion qu'ils jugeaient facile d'exécuter [1].

Le Pape, afin de ramener l'île à l'obéissance du saint-siége, sollicita Charles-Quint et François Ier d'interdire tout commerce entre leurs sujets et les Anglais. Un descendant d'Édouard III, Reginald Pole, exilé de son pays pour son dévouement à la cause catholique, était entré dans les ordres et avait reçu le chapeau; il fut nommé légat *in partibus Angliæ*. Il alla s'établir tour à tour à Paris et à Cambrai. Paul III le destinait à

[1] Lettre de l'ambassadeur français, Castillon, du 30 décembre 1538, proposant un plan de conquête de l'Angleterre par les Français, les Impériaux et les Écossais réunis. (Ribier.)

ramener l'Angleterre sous son obédience; après quoi il se proposait de lui retirer les ordres sacrés et de lui faire épouser la princesse Marie, fille de Henri VIII. Les Anglais eurent une telle crainte d'un débarquement qu'ils organisèrent un guet et des croisières sur toutes leurs côtes ainsi menacées[1]. Mais Charles-Quint refusa de rien entreprendre de ce côté avant d'avoir réglé les affaires d'Allemagne et marché sur Alger. François Ier rassura donc Henri VIII sur ses projets, et consentit même à éloigner de sa cour le cardinal Pole.

L'entente de l'Empereur et du roi ne se borna pas à l'Angleterre. François Ier cessa de soutenir les luthériens d'Allemagne, très-refroidis à son égard depuis 1535; ils traitèrent directement avec Charles-Quint. Ferdinand se mit d'accord avec le roi de Pologne et avec le vayvode de Hongrie. On ne parlait plus dans toute l'Europe que d'agir contre les Turcs.

François Ier essaya d'utiliser l'influence qu'il avait acquise à Constantinople pour négocier la paix entre la Porte d'un côté, l'Empereur et les Vénitiens de l'autre. En ce qui touchait l'Empereur, il échoua, et il prit même cet échec à témoignage du peu d'intimité de ses relations avec la Turquie. Il réussit mieux pour Venise, et il eut ainsi l'habileté de mettre la République sous la dépendance de la politique française pour la protection de ses intérêts en Orient. La puissance vénitienne était alors sur son déclin.

Charles-Quint aurait voulu que la France conclût avec lui une alliance étroite contre la Porte, mais François Ier refusa de trop s'engager. On disait à Paris que la grandeur de l'Empereur devait procéder de l'amitié du roi[2].

VIII. — Les deux princes étant ainsi d'intelligence sur les principales questions étrangères, purent se consacrer pendant un temps au soin plus particulier des affaires intérieures.

En France, les finances étaient épuisées. Le roi augmenta les impôts existants. Il établit en 1539 un droit considérable sur l'enregistrement, ou, comme on disait alors, sur l'*insinuation* des actes de donations et d'hypothèques. Il introduisit aussi la loterie, dont l'usage était général en Italie.

Quand les dépenses excédaient les recettes, on y pourvoyait

[1] Lettre de Marillac, ambassadeur à Londres, du 15 mars 1539.

[2] Lettre d'un ambassadeur à Charles-Quint. Ribier, t. I, p. 293.

par des mesures extraordinaires, c'est-à-dire des crues, des emprunts ou des impôts nouveaux. Ces mesures n'étaient soumises à aucun vote, même dans les pays d'états. Les étrangers ne pouvaient voir sans étonnement la grande facilité avec laquelle les rois de France se procuraient ainsi de l'argent à leur volonté. On estime que le chiffre de la taille ou de l'impôt foncier fut successivement porté au quadruple ou au quintuple sous François Ier. Il est vrai que ce règne fut long, et que la découverte des mines d'Amérique diminua la valeur des métaux précieux. En général le peuple payait sans murmurer. Cependant une sédition éclata en 1535 à Lyon au sujet des aides. Des changements apportés dans la perception de l'impôt du sel causèrent aussi à la Rochelle, en 1542, un soulèvement qui eut beaucoup de gravité.

L'auteur des nouvelles mesures financières de 1539 fut le chancelier Poyet, homme d'une grande réputation de science et d'éloquence, qui s'était élevé par la faveur de Montmorency, et qui demeura attaché à sa fortune. On lui doit encore plusieurs ordonnances considérables sur l'inaliénabilité du domaine, qu'il proclama loi fondamentale de la monarchie; sur la juridiction du grand conseil. Il publia la célèbre et longue ordonnance de Villers-Cotterets, qui apporta dans l'organisation judiciaire des innovations utiles, en prescrivant de tenir des registres civils dans les paroisses, et de rédiger les actes notariés en français, en diminuant les causes portées aux tribunaux ecclésiastiques, etc.

Poyet instruisit plusieurs grands procès, entre autres celui de l'amiral Brion de Chabot, qui fut accusé de concussion et mis dans une forteresse. On accusait l'amiral d'avoir, étant gouverneur de province, reçu des présents offerts par les états et levé des taxes arbitraires. Après une instruction qui dura près de deux ans, il fut condamné au bannissement, à l'amende, et à une restitution de quinze cent mille livres. Toutefois le roi lui rendit ses charges un an après et lui fit remise de la somme. Les abus financiers, très-communs partout, étaient particulièrement excessifs dans les gouvernements de provinces. Le maréchal de Montejean, qui commandait dans le Piémont, avait dû en être rappelé sur les plaintes des habitants du pays et de ses propres officiers. Le vieux Galiot de Genouillac, sire d'Acier, fut recherché pour son énorme fortune; toutefois on n'allégua contre lui rien de précis, et le roi, en souvenir de sa

belle conduite à Pavie, ordonna que les poursuites fussent abandonnées.

Ces mesures eussent eu de meilleurs effets si la justice eût été indépendante et intègre. Malheureusement Poyet, qui finit comme Duprat par être accusé à son tour, n'eut pas un grand renom d'intégrité. On crut qu'il servait les mécontentements ou les vengeances de Montmorency et du cardinal de Lorraine, dont il poursuivit les rivaux et les ennemis. Le connétable de son côté passait pour tolérer les rapines de M. de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne, dont il partageait les profits.

Une des raisons pour lesquelles on laissait aux gouverneurs de provinces des pouvoirs à peu près illimités, était la turbulence de la noblesse. Dans le Poitou, par exemple, les seigneurs se faisaient la guerre entre eux, s'emparaient des bénéfices ecclésiastiques et n'obéissaient plus aux lois. Par l'ordre du roi, les grands jours furent tenus à Poitiers en 1531. Le grand prévôt des maréchaux y fut envoyé avec trois ou quatre cents hommes d'armes; on y décapita douze ou treize criminels, et on rasa les maisons qui leur avaient appartenu.

La gloire et l'éclat extérieur qui s'attachent toujours à un règne chevaleresque, même après une politique médiocre et des résultats peu heureux, ont fait trop oublier ces ombres de notre histoire. D'assez grands désordres administratifs, une inquiétude des esprits se traduisant souvent par l'agitation matérielle, la noblesse prenant la première part à cette agitation, l'opinion fortement remuée par la discussion des questions religieuses ou politiques, sont autant de preuves que la gloire militaire était loin de couvrir tout. Pourtant il ne faudrait pas non plus attribuer à ces symptômes fâcheux plus d'importance que ne leur en donnent les relations contemporaines. François Ier sut, malgré ses habitudes d'absolutisme, maintenir la fidélité des provinces et ménager leur affection. Habile à fortifier sa cour par de nouvelles recrues, il s'informait partout avec soin des hommes qui jouissaient d'une considération particulière dans la noblesse, le clergé ou le tiers; il cherchait et il réussissait à les gagner de manière ou d'autre. Il connaissait la plupart des nobles personnellement, et il continuait de les séduire et de les dominer, tant par son affabilité naturelle que par une franchise apparente, avec laquelle pourtant il avait l'art de ne se livrer jamais.

IX. — La détresse financière de Charles-Quint était beaucoup plus grave que les embarras momentanés de la France. Ses troupes, ne recevant pas de solde, se révoltaient de tous côtés. Il fut obligé de retirer celles du Milanais, qui s'y livraient pour vivre à tous les excès, et de les envoyer dans la Dalmatie, où elles furent détruites par Barberousse à Castel-Novo. Les cortès d'Espagne refusaient de voter des subsides pour des entreprises étrangères à la Péninsule; il les supprima ou du moins les remplaça par des assemblées à sa dévotion. Les Pays-Bas, sollicités de donner de l'argent, n'en donnaient que très-peu. Les Gantois refusèrent même de payer la taxe votée en 1537 par les états de Flandre. Ils prétendirent qu'ils en étaient exemptés par leurs priviléges; ils recoururent au roi de France comme suzerain du comté, et finirent par lui offrir de se donner à lui. François Ier eût accepté cette offre en toute autre circonstance, mais sa nouvelle politique et ses engagements actuels avec Charles-Quint s'y opposèrent.

La révolte de Gand obligea l'Empereur à quitter l'Espagne et à se rendre en personne dans les Pays-Bas. Francois Ier l'invita de la manière la plus pressante à prendre la route de France. Il s'y décida, malgré l'avis de plusieurs de ses conseillers. Il y mit seulement pour condition que pendant son séjour on ne lui parlerait pas des négociations pendantes. Il comptait avoir à Bruxelles une entrevue avec son frère Ferdinand et sa sœur la reine de Hongrie, et fixer d'accord avec eux les bases définitives de la paix. Cette condition fut acceptée. François Ier s'avança au-devant de lui jusqu'à Châtellerault, et envoya ses deux fils l'attendre à Bayonne.

Charles-Quint arriva au mois d'octobre 1539 à Bayonne; il séjourna plusieurs jours à Bordeaux et à Poitiers; il visita Amboise, où il monta la nuit aux flambeaux, puis Orléans et Fontainebleau, la nouvelle création de François Ier, qu'avaient élevée et décorée le Rosso et le Primatice, devenus les maîtres d'une pléiade d'artistes français. Partout il reçut l'accueil le plus empressé, et son passage fut marqué par des fêtes. Il fit une entrée solennelle à Paris avec le roi le 1er juillet 1540. Les ordres religieux, l'université, le prévôt des marchands et les échevins, les corporations, le parlement, défilèrent longuement pour lui former un cortége. Le roi étala devant lui toutes les magnificences de sa cour; il lui donna, dit du Bellay, « tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme de chasses royales,

tournois, escarmouches, combats à pied et à cheval, et sommairement en toutes sortes d'esbattements ». Charles-Quint parut étonné de la richesse qu'il voyait déployée partout. Il dit, suivant Brantome, « qu'il n'y avoit au monde grandeur telle que celle d'un roy de France ».

S'il fallait croire quelques anecdotes contemporaines, François Ier aurait reçu le conseil de s'emparer de la personne de son hôte et de mettre fin de cette manière à une rivalité de vingt ans; l'Empereur de son côté aurait témoigné la crainte d'être arrêté. Mais que ces conseils aient été donnés ou non, rien n'était plus contraire au caractère du roi qu'un tel guet-apens. Tout ce qu'on peut inférer avec certitude des récits du temps, c'est l'étonnement que causa la présence de Charles-Quint à Paris, et le peu de confiance qu'inspira un rapprochement trop étrange et trop en contradiction avec vingt ans de lutte sanglante pour que l'on crût à sa durée.

Le 27 janvier l'Empereur arriva à Mons, dans les Pays-Bas. Le mois suivant, il réduisit les Gantois, châtia sévèrement les auteurs de la rébellion, et enleva à la ville une partie de ses priviléges.

Les envoyés français qui l'avaient accompagné le pressèrent de rouvrir les négociations au sujet du Milanais et de l'alliance entre les maisons de France et d'Autriche. Il les renoua en effet, dès qu'il eut eu à Bruxelles une entrevue avec sa sœur et son frère. Il proposa la main de sa fille Marguerite à Charles, duc d'Orléans, avec les Pays-Bas pour dot, à condition que François Ier donnerait à son fils un apanage considérable; que les Pays-Bas retourneraient à la maison d'Autriche dans le cas où Marguerite n'aurait point d'enfants, et dans celui où la descendance en ligne directe viendrait à s'éteindre plus tard; qu'il en garderait lui-même l'administration jusqu'à la célébration du mariage; que les princes français renonceraient sans réserve à leurs prétentions sur l'Italie, et que le duc de Savoie serait réintégré dans les places de son duché.

Les vues de l'Empereur sont longuement exposées dans le testament qu'il fit avant de quitter l'Espagne. Il y déroule tout le plan qu'il comptait soumettre à sa sœur et à son frère réunis à Bruxelles. Il s'y montre préoccupé de l'avenir de ses vastes États, régis par des lois de succession différentes, et dont l'union ne doit pas durer plus que lui-même. Il veut faire de l'Espagne, qui appartiendra à son fils Philippe (alors âgé de

treize ans), une monarchie puissante, maîtresse des Indes, occupées par les Castillans, et de Naples, conquête des Aragonais. Il veut encore donner à cette monarchie le protectorat de l'Italie, en lui assurant des possessions dans la Péninsule, dont les Français seront exclus à tout jamais. Il réserve à Ferdinand et à ses fils l'Autriche avec ses annexes, la Hongrie et l'Empire, qu'il espère fixer dans leur maison. Enfin il ne croit pas que les Pays-Bas puissent longtemps se passer d'un prince résidant au milieu d'eux, ni jamais devenir une dépendance de l'Espagne ou de l'Empire; il pense que leur constitution et leurs intérêts exigent un gouvernement particulier; il craint même que des luttes religieuses n'y éclatent prochainement. Par suite de ces considérations, il se décide à changer la base des négociations entamées avec la France, pour constituer dans la Néerlande un royaume neutre appartenant à une dynastie demi-française, demi-autrichienne, et destiné à maintenir l'équilibre européen.

Il faisait valoir en faveur de cette nouvelle combinaison la supériorité des Pays-Bas sur le Milanais, puisque leur revenu était au moins triple, et l'avantage qu'il y avait pour la France à être couverte au nord par un État ami. On peut ajouter à ces raisons, en effet très-puissantes, que si les événements ultérieurs ont prouvé combien il était difficile à l'Espagne de garder les Provinces-Unies, ils n'ont pas moins fait comprendre combien il eût été avantageux à la France de porter ses vues d'agrandissement du côté du Nord.

Mais François Ier n'en jugea pas ainsi. Il eut peur de refaire un duché de Bourgogne, ce qui eût été contraire à la tradition de ses prédécesseurs. Les souvenirs de Charles le Téméraire étaient encore dans tous les esprits, et le danger eût été plus grand si l'ancien duché fût devenu un royaume. Abandonner Milan et renoncer à toute action en Italie n'était pas moins contraire aux efforts persévérants des cinquante dernières années. C'était démentir un passé récent et presque la gloire militaire de la France. C'était renoncer à des droits anciens, que le roi tenait de lui-même ou de ses prédécesseurs, pour accepter une sorte de donation constituée par la maison d'Autriche. C'était laisser le champ libre à l'Empereur et aux siens en Italie, c'est-à-dire dans le pays où la question de religion et la question d'Orient devaient nécessairement se résoudre. Enfin les conditions que mettait Charles-Quint à ces arrangements nouveaux

les rendaient peu acceptables puisqu'elles les rendaient hypothétiques, et quoi qu'il arrivât, elles plaçaient la France dans une situation dépendante, jusqu'au jour de leur réalisation.

On négocia plus de six mois sur ces propositions et sur quelques autres sujets de moindre importance, comme des cessions ou échanges de territoires, le renouvellement des renonciations antérieures, le mariage de la jeune Jeanne d'Albret, fille unique de Henri d'Albret et de Marguerite, mais on ne s'entendit à peu près sur aucun point. Charles-Quint voulait que Jeanne épousât Philippe, son propre fils; ce qui aurait mis fin aux droits et aux réclamations de la maison d'Albret, dont elle était l'unique héritière, sur le royaume de Navarre. Henri d'Albret et Marguerite désiraient ce mariage; François Ier s'y opposa, trouvant les conditions que faisait l'Empereur trop rigoureuses. Il refusa particulièrement d'admettre qu'en attendant la conclusion de ces alliances et les investitures définitives l'Empereur pût rester nanti, et lui-même fût obligé de se dessaisir. Il déclara qu'il entendait garder les places du duc de Savoie jusqu'au jour où son fils aurait reçu l'investiture soit du Milanais, soit des Pays-Bas, et, par une précaution significative, il en augmenta les fortifications.

Dès le mois d'avril on prévit que les pourparlers n'auraient pas d'issue [1]. Le roi, qui avait promis de se rendre à Bruxelles avec le connétable, trouva divers motifs de décliner ses engagements. La rupture ne tarda pas à se faire et donna gain de cause aux adversaires de la trêve de Nice. On avait toujours refusé de croire en France et en Italie que l'Empereur eût sérieusement la pensée de rendre Milan. François Ier exigea que Jeanne d'Albret fût, malgré son âge, elle n'avait que douze ans, fiancée au duc de Clèves, dont il recherchait l'alliance, et il fit célébrer ce mariage presque par contrainte. Charles-Quint répondit à cet acte par un autre encore plus significatif: il donna, le 11 octobre 1540, l'investiture du Milanais à son fils Philippe.

X. — François Ier se voyant, comme dit du Bellay, loin d'espérance, résolut de se rapprocher peu à peu des alliés qu'il avait abandonnés après la trêve de Nice, et en particulier des Turcs.

[1] C'est ce qu'écrivent les ambassadeurs de France en Suisse et aux Pays-Bas. (Ribier.)

Le vayvode de Hongrie, Jean Zapoly, venait de mourir. En vertu des traités qu'il avait naguère signés avec Ferdinand, le royaume était menacé de tomber aux mains de l'Autriche. Cependant Zapoly laissait d'Isabelle de Pologne un fils au berceau, appelé Étienne-Jean, que le parti national voulut couronner. Les magnats de ce parti implorèrent, comme ils avaient déjà fait, l'appui de la Pologne et celui de la France. Ils avaient peu à espérer de la Pologne, qui était en guerre contre les Tartares et les Moscovites; ils proposèrent à François Ier de donner la régence du royaume au duc d'Orléans, qui aurait épousé Isabelle. Mais François Ier, n'étant pas en mesure de transporter des troupes à une pareille distance, déclina une offre trop périlleuse.

Ferdinand ayant envahi la Hongrie, les tuteurs du jeune Étienne-Jean, qui n'obtenaient de secours ni de la France ni de la Pologne, s'adressèrent à Soliman, suzerain du pays, et le sultan vint à Bude recevoir l'hommage du fils du vayvode. Sa seule présence dans la capitale de la Hongrie causa un tel effroi à la cour de Vienne, qu'elle se retira à Inspruck, au fond du Tyrol (juillet 1541). Les agents de François Ier lui écrivaient que les Impériaux « n'osoient quasi plus lever la crête, ni dire mot ». L'Empereur ne paraissant pas, on parla en Allemagne de lui enlever l'Empire pour le donner au duc de Bavière. Le sultan avait d'abord agi de concert avec le parti national hongrois, mais trouvant de la résistance pour se faire payer les frais de la guerre, il rompit avec lui, fit de Bude une ville turque, en changea les églises en mosquées, se déclara souverain du pays, et relégua l'enfant royal avec sa mère en Transylvanie.

Soliman projetait contre l'Empereur une ligue dans laquelle il voulait faire entrer la France et Venise. Il avait envoyé à Paris dans ce but l'agent français Rincon, qui l'avait quitté à Andrinople. Rincon reçut du roi les instructions nécessaires et l'ordre de retourner près du sultan en passant par Venise. Arrivé en Piémont, il refusa de suivre le conseil qu'on lui donnait de se rendre à Venise par mer; il préféra descendre le Pô avec sa suite, en compagnie de César Frégose, également chargé d'une mission auprès de la Seigneurie, quoiqu'il dût traverser ainsi le Milanais où commandait du Guast. Il consentit toutefois à laisser ses dépêches entre les mains de du Bellay Langey, gouverneur de Turin, qui promit de les lui faire tenir

à Venise. Le 2 juillet, Rincon et Frégose montèrent sur des barques à Rivoli. Le lendemain ils furent arrêtés à la hauteur de Pavie, eux et leur suite, par des bandits ou sicaires apostés, dont l'un portait la livrée de du Guast. Comme ils cherchaient à se défendre, ils furent tués tous les deux[1].

Leur sort demeura quelque temps ignoré. On crut d'abord qu'ils avaient été enlevés et jetés dans une forteresse, puis, grâce aux recherches de Langey, la vérité finit par être connue. Du Guast nia toute participation au meurtre et offrit de s'en remettre à l'arbitrage du Pape, mais ne poursuivit pas les meurtriers. Langey rédigea un acte d'accusation en forme contre lui, prouva d'une manière victorieuse qu'il s'était fait au moins le complice des meurtriers, et prit l'Europe à témoin de cette odieuse violation du droit des gens. Depuis longtemps déjà les deux gouverneurs de Turin et de Milan s'observaient, se reprochant mutuellement des menées hostiles et des infractions à la trêve. Tous deux étaient entourés de *bravi* et de spadassins.

François Ier exprima la plus grande indignation, fit arrêter l'évêque espagnol de Valence qui traversait ses États, et demanda réparation à l'Empereur. L'Empereur se contenta de promettre vaguement une enquête, comme s'il refusait de croire à la culpabilité de du Guast. Dès que le Pape eut connaissance de l'assassinat, il désespéra tout à fait du maintien de la paix, déjà fort compromis, et prédit qu'il sortirait de là une guerre *enragée*.

Rincon ne tarda pas à être remplacé dans ses périlleuses missions par un autre aventurier. Ce fut un Français, le capitaine Paulin, simple soldat de fortune, qui s'était distingué dans les guerres d'Italie et que Langey désigna comme le futur ambassadeur du roi près de la Porte. Le capitaine Paulin fut, comme son prédécesseur, auquel il n'était inférieur ni pour l'habileté ni pour l'esprit d'intrigue, un des plus singuliers personnages de ce siècle. Il se rendit aussitôt auprès de Soliman, qu'il trouva à Bude, maître de la Hongrie et la traitant en pays conquis.

Charles-Quint n'avait, depuis la trêve de Nice, qu'une pensée, celle d'enlever Alger aux Barbaresques, comme il leur avait déjà enlevé Tunis, et il subordonnait tous ses autres pro-

[1] Tel est, du moins, le récit de du Bellay, qui, tout en ayant besoin d'être éclairci sur quelques points, présente un grand caractère de certitude.

jets à celui-là. En 1541, il avait assuré la tranquillité de l'Allemagne, reconstitué ses finances grace aux produits des mines du Pérou qui commençaient à arriver en Europe, refait ses troupes et ses armements maritimes. Il laissa le soin de la guerre de Hongrie à Ferdinand, et croyant le servir par une diversion qui pouvait obliger le sultan à lâcher sa proie, il résolut de conduire sa flotte contre Alger pour détruire cet autre repaire de pirates, dont les vaisseaux infestaient les côtes de Grenade, de Valence et de la Catalogue. Il réunit à la Spezzia et à Majorque une flotte presque aussi nombreuse que celle avec laquelle il avait conquis Tunis six ans plus tôt. Cette flotte, il est vrai, ne fut prete qu'au mois d'octobre ; l'avis de Doria et des plus vieux officiers était de remettre l'entreprise à une saison plus favorable ; mais Charles-Quint, trop confiant dans sa fortune, refusa de déférer à leurs prudentes observations. Deux tempetes, en vue de Mahon et d'Alger, disperserent ses navires et en submergerent une partie. Quelques milliers d'hommes seulement purent débarquer sur la côte d'Afrique, où, privés de munitions et de vivres, ils se trouvèrent hors d'état de tenir la campagne. Il fallut les rembarquer aussitot ; ils furent assaillis au retour par de nouveaux orages, et l'Empereur rentra le 3 décembre à Carthagène sur un seul vaisseau.

Autant la prise de Tunis l'avait élevé, autant l'échec de son expédition d'Alger l'abaissa. C'était le naufrage de toute sa politique. Il avait en meme temps échoué contre les Barbaresques et abandonné la Hongrie aux Turcs. Après avoir demandé aux États d'Allemagne et d'Italie de l'argent et des forces pour défendre ou protéger ces deux pays, il les laissait exposés tous les deux à un danger plus grand que jamais. Les Italiens surtout, qui ne l'aimaient pas, et aux yeux desquels les revers éprouvés dans sa derniere guerre contre la France avaient affaibli son prestige, commencèrent à douter de sa fortune.

François I[er], qui voyait dans l'assassinat de Rincon et de Frégose un juste motif de déclarer les hostilités, crut le moment venu de recommencer la lutte.

XI. — De grands changements venaient d'avoir lieu à la cour. Le connétable, l'ancien conseiller de l'alliance autrichienne, s'était retiré à Écouen, la maison des Montmorency, dans une espece de disgrace. Il semblait naturel de remplacer, à la veille d'une guerre, les hommes qui avaient conseillé la

paix par de nouveaux ministres. Mais les révolutions de palais, qui devinrent plus fréquentes dans les dernières années de ce règne, tinrent beaucoup moins à ces changements de politique qu'à des intrigues et à des rivalités personnelles. Ces intrigues, ces rivalités furent d'autant plus déplorables qu'il n'en exista jamais à la cour de Charles-Quint, où pourtant elles eussent été plus naturelles, en raison de la nationalité différente des personnages qui la composaient. Montmorency attribua sa disgrâce à l'amirale de Brion-Chabot, qui eut le talent de rendre à son mari la faveur du roi et de le faire rétablir dans ses anciennes charges [1]. François I[er], usé par les infirmités, perdait de jour en jour son activité et son énergie; sa lassitude laissait le champ libre aux favoris et aux maîtresses. La duchesse d'Étampes, sa maîtresse en titre, était jalouse de Diane de Poitiers, maîtresse en titre du Dauphin Henri; on prétend que Montmorency s'aliéna la duchesse en flattant le Dauphin, autour duquel nombre de courtisans se groupaient en prévision d'un règne nouveau. La disgrâce du connétable entraîna, mais un peu plus tard, au mois d'août 1542, celle du chancelier Poyet, qui perdit les sceaux et fut même, comme la plupart de ses prédécesseurs, accusé de concussion et jugé. Il avait eu comme eux, et particulièrement comme Duprat, la précaution d'entrer dans les ordres.

Montmorency était universellement détesté. Le maréchal Claude d'Annebaut, qui reçut le commandement des troupes à la recommandation du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, fut d'autant mieux accueilli que la guerre était populaire. On était alors convaincu que l'Empereur avait trompé la France.

François I[er] possédait sur son rival un avantage, celui de pouvoir employer utilement les intervalles des hostilités, tandis que l'Empereur ne faisait que changer les objets de son activité et courir d'une entreprise à une autre. Cependant on s'était plus occupé jusque-là de réparer les pertes éprouvées dans la guerre précédente que de pourvoir aux besoins d'une guerre nouvelle. L'argent manquait, et les travaux entrepris dans les places fortes n'étaient pas terminés.

Les hostilités commencèrent au mois de janvier 1542 par une attaque indirecte des Français sur Marano, petite ville située au fond de l'Adriatique et appartenant à Ferdinand. La place fut surprise, sous prétexte d'empêcher que la garnison ne

[1] Vieilleville, liv. II, chap. IX.

la livrât aux Turcs. Les Vénitiens se récrièrent; car ils craignaient qu'on ne les eût compromis avec la maison d'Autriche, et ils ne voulaient pas sortir de leur neutralité. L'évêque de Montpellier, résident français à Venise, nia que le complot fût l'œuvre de son gouvernement ; on ne le crut pas, et le coup de main passa pour avoir été ordonné par Langey. La Seigneurie fit une perquisition chez l'ambassadeur, l'accusant de cacher dans son palais des agents secrets. François Ier, irrité de ces procédés, le rappela. Les Vénitiens persistèrent dans leur neutralité, très-décidés à n'entrer dans aucune ligue, ni avec la France, ni avec la Porte qui les en sollicitait aussi.

François Ier cherchait des alliances en Allemagne comme en Italie, sans beaucoup plus de succès. Il fit sonder les princes de l'Empire à Spire, où Ferdinand présida une diète au mois de février 1542, mais ses démarches furent vaines. Ces princes s'étaient rapprochés de Charles-Quint, qui se montrait de plus en plus accommodant à leur égard.

Ils opposaient avantageusement sa conduite à celle du roi. On disait en Allemagne : « *Cæsar edit edicta, rex edit supplicia.* » S'ils cherchaient un appui contre l'Empereur, c'était plutôt en Angleterre, maintenant que les Anglais étaient, comme eux, séparés de Rome. L'éloquence de l'orateur français Olivier ne réussit pas à dissiper les préventions inspirées par l'alliance de la France avec les Turcs. Les prétendues explications qui furent données aux luthériens au sujet de la politique française ne servirent qu'à la discréditer davantage à leurs yeux.

Un seul des princes allemands se laissa gagner, ce fut le duc de Clèves, qui possédait, outre le duché de ce nom, la Gueldre, avec les pays de Juliers, de Berg et de Zutphen. Ce duc était jeune et naturellement ennemi de la maison d'Autriche, qui revendiquait depuis un demi-siècle l'héritage de la Gueldre et du comté de Zutphen. Il avait pris les armes contre elle en 1540 ; il s'était fait protestant, avait marié par politique sa sœur à Henri VIII, et, par politique également, fiancé l'héritière de la Navarre, Jeanne d'Albret, nièce de François Ier. Il disposait de douze à quinze mille lansquenets, commandés par un habile capitaine, le maréchal de Gueldre, Martin van Rossem. Ces lansquenets, gens d'aventure et la plupart luthériens, étaient la terreur des Pays-Bas. Vers le printemps de 1542, ils cherchèrent à passer la Meuse près de Liége, afin de piller Anvers

dont la richesse les attirait, et où ils se proposaient de renouveler les scènes de Rome en 1527. Mais ils furent arrêtés par le prince d'Orange.

François Ier, ne trouvant en Allemagne d'autre alliance que celle du duc de Clèves, rechercha celle des rois du Nord. Il avait obtenu de Christian III, roi de Danemark, par un traité signé le 29 novembre 1541, l'autorisation de lever des lansquenets dans ses États. Il signa, le 10 juillet 1542, avec la Suède, une ligue offensive et défensive dirigée contre l'Empereur, bien qu'on eût évité d'insérer son nom dans le traité. L'appui du Danemark et de la Suède était d'une utilité médiocre pour la France, mais les deux nouvelles dynasties qui venaient de s'établir dans ces royaumes et d'y constituer des Églises protestantes avaient les mêmes raisons de redouter Charles-Quint et de se prononcer contre lui.

XII. — Deux jours après la conclusion de ce dernier traité, le 12 juillet, François Ier déclara la guerre, dont il donna pour raison le meurtre de Rincon et l'impossibilité de régler diplomatiquement les contestations qui s'élevaient sur la frontière des Pays-Bas. Cette déclaration ne fit que suivre l'ouverture des hostilités. Il avait déjà mis trois armées en campagne, l'une en Piémont, commandée par le maréchal d'Annebaut et Langey; les deux autres, dans le Roussillon et sur la frontière de Champagne, sous les ordres de ses deux fils, le Dauphin et le duc d'Orléans. Ces deux princes étaient entourés d'une jeunesse pleine d'ardeur et de bravoure. Charles d'Orléans surtout était populaire. Il brillait par toutes les qualités que son père avait possédées autrefois. Outre ces trois armées principales, il y en avait encore deux autres composées d'étrangers, mais avec des commissaires et des officiers français. L'une était celle du maréchal de Gueldre, l'autre celle du Florentin Strozzi, qui, exilé de la patrie, avait levé à ses frais, pour le service de la France, des troupes italiennes, formées en grande partie de bannis ou *fórusciti*.

L'armée du Nord, composée de légionnaires, de gendarmerie et de dix mille lansquenets, fut prête la première. Charles d'Orléans, assisté du duc de Guise, entra avec elle dès le mois de juin dans le Luxembourg, par où l'on jugeait pouvoir le mieux entamer l'Allemagne. On fit valoir sur ce pays, mais simplement pour la forme, d'anciens titres qui n'avaient rien de

sérieux[1]; on y enleva successivement les places fortes de Damvillers, Yvoy et Arlon. Luxembourg et Montmédy capitulèrent. En deux mois le duché fut occupé tout entier, à la seule exception de Thionville. Cette occupation du Luxembourg permettait de joindre en tout temps les États du duc de Gueldre, et de lever des lansquenets en Allemagne, malgré le mauvais vouloir des diètes. Mais le duc d'Orléans s'arrêta aussitôt et s'empressa de courir dans le Midi, où l'on croyait une bataille prochaine. Il se contenta de laisser dans le Nord un corps de troupes insuffisant, et à peine fut-il parti que la reine de Hongrie fit reprendre Luxembourg. Les Mémoires de Tavannes blâment hautement cette imprudente précipitation.

L'armée du Midi, forte de près de cinquante mille hommes et commandée par le Dauphin Henri, était destinée à agir sur le Roussillon, dont on contestait également à l'Empereur la possession, par des raisons plus ou moins plausibles. On avait eu d'abord l'intention d'occuper la Navarre pour rendre ce royaume à la maison d'Albret. Marguerite sollicitait instamment cette conquête; mais Montpezat, qui accompagnait le Dauphin, jugea que la Navarre avait déjà été deux fois l'objet d'entreprises inutiles, et qu'on n'obtiendrait de ce côté aucun succès durable. La monarchie espagnole paraissait plus vulnérable par le Roussillon. Il fit résoudre qu'on assiégerait Perpignan, et toutes les forces de la France furent concentrées sur ce point. On diminua, au profit de l'armée du Midi, celle du Nord et celle du Piémont. On abandonna l'idée de se porter cette année sur le Milanais. On ne laissa dans le Piémont que les troupes nécessaires pour défendre les places contre du Guast; Langey en garda le commandement, et les autres furent ramenées par d'Annebaut. Le roi se rendit en personne à Montpellier, puis s'avança jusqu'à Béziers, pour être à portée du théâtre de la guerre.

Malheureusement les mouvements de troupes et les divers préparatifs ne purent avoir lieu avec toute la rapidité nécessaire. On ne fut en mesure de commencer l'investissement de Perpignan que le 26 août, lorsque les Impériaux avaient déjà depuis plus de deux mois connaissance du plan de la campagne. Ils avaient pu fortifier la place à loisir, y rassembler des approvisionnements, et y réunir des troupes aguerries. Les fortifications étaient si redoutables que la ville ressemblait de tous

[1] C'est ainsi, du reste, que les juge du Bellay.

côtés, dit du Bellay, à un porc-épic qui montrait ses pointes. Un assaut fut tenté, mais repoussé avec de grandes pertes, et on put se convaincre que la garnison, composée de vieilles bandes sous le commandement du duc d'Albe, tiendrait jusqu'à la dernière extrémité. D'Annebaut et Montpezat ne purent s'entendre, et le siége fut levé le 5 octobre, sur l'ordre du roi. Un mois après, les Français furent obligés de battre en retraite pour échapper aux inondations qui allaient couvrir le pays. Montpezat, quoique l'un des familiers de François Ier depuis sa captivité de Pavie, fut disgracié. Le chancelier Poyet venait d'être mis en accusation peu de jours auparavant.

Charles-Quint s'était montré, comme toujours, lent à entrer en campagne. Avec la situation de ses finances et l'éloignement où ses États se trouvaient les uns des autres, les préparatifs lui coûtaient beaucoup de temps, et il n'arrivait que le dernier en lice, toutes les fois du moins que la France prenait un rôle agressif décidé. Le Pape essaya de mettre ces délais à profit pour se présenter comme médiateur. Il envoya au mois d'octobre deux cardinaux aux princes rivaux; mais il insista plus particulièrement auprès de l'Empereur, soit qu'il le regardât comme l'auteur réel de la guerre à cause de l'assassinat de Rincon et de son refus de se dessaisir du Milanais, soit qu'il eût contre lui des griefs particuliers, car il le trouvait peu favorable à ses vues personnelles d'agrandissement pour la maison de Farnèse, et il lui reprochait sa condescendance à l'égard des luthériens[1]. Charles-Quint rejeta la responsabilité de la guerre sur son rival, qui avait pris l'offensive, qui l'avait *assailli sans dire gare*, ayant commencé les hostilités plusieurs semaines avant de les dénoncer, qui avait enfin toujours troublé la chrétienté. Il déclina même en termes couverts l'arbitrage du Pape, auquel il disait avoir offert déjà de se soumettre pour le jugement du meurtre de Rincon.

Heureux ou malheureux, Charles-Quint était d'une ténacité extrême, et se laissait difficilement arracher l'ombre d'une concession. Mais quoiqu'il fût resté toute cette année 1542 sur la défensive, il l'avait employée en réalité très-utilement. Il venait de donner la lieutenance de l'Espagne à son fils Philippe, et de le marier à la princesse de Portugal, la plus riche héritière de la chrétienté. Il se faisait voter des subsides par les cortes dont il disposait à son gré, et il recevait le produit des mines d'Amé-

[1] Voir la correspondance de Rome, dans Ribier, t. I, années 1539, 40 et 41.

rique. Il était assuré de la diète allemande par son frère Ferdinand. Il finit par s'assurer également l'alliance anglaise.

Henri VIII n'avait pu établir sa suprématie spirituelle sans rencontrer dans ses États une très-forte opposition de la part des partisans nombreux de l'Église de Rome. Il était réduit, pour maintenir son œuvre, à fatiguer l'Angleterre des actes les plus tyranniques. Le résultat de cette tyrannie était que ses sujets catholiques tournaient leurs espérances vers le roi d'Écosse Jacques V, qu'ils regardaient comme un futur sauveur, et vers la France, sur laquelle ce prince s'appuyait. Jacques V, marié en secondes noces à Marie de Lorraine, princesse de Guise, mourut le 14 décembre 1542, ne laissant qu'une fille au berceau, Marie Stuart. Henri VIII, qui désirait s'assurer un moyen d'action sur la régence d'Écosse, offrit de fiancer la jeune princesse au fils qu'il avait eu de son troisième mariage et qui devait hériter du trône d'Angleterre. Mais Marie de Lorraine, Française de naissance et fortement attachée au parti catholique, repoussa toute proposition d'alliance avec un prince schismatique. Le roi d'Angleterre, préoccupé du besoin qu'il avait de dominer l'Écosse et d'y combattre l'influence française, se jeta dans les bras de l'Empereur. Les deux princes firent le 11 février 1543 un traité d'alliance offensive et défensive, dirigé contre les ennemis de la chrétienté, c'est-à-dire le Turc et le roi de France, allié du Turc. Toutefois ce traité demeura secret quelques mois.

XIII. — François Ier fut arrêté à son retour du Midi par la nécessité de combattre un soulèvement qui menaçait de s'étendre à toutes les provinces riveraines de l'Océan. Étant à Cognac, il apprit que les nouvelles ordonnances sur la gabelle étaient fort mal reçues dans ces provinces, et que les bourgeois de la Rochelle s'étaient armés contre son lieutenant, le sire de Jarnac. On avait fait plusieurs édits pour rendre uniforme l'impôt du sel, qui n'était pas le même partout. Sur les bords de l'Océan on ne payait qu'un quart en sus du prix de la denrée vendue aux marais salants, tandis que dans les pays du centre, appelés pays de grandes gabelles, le sel était porté à des *greniers royaux*, auxquels chaque habitant était tenu d'en acheter annuellement à prix fixé une quantité déterminée. Ces différences constituaient de grandes inégalités entre des provinces voisines, et favorisaient la contrebande. Pour remédier à ce double inconvénient, François Ier supprima tous les greniers, et ne

laissa subsister partout que le droit de vente; mais il l'éleva d'une manière sensible, pour s'assurer des ressources de guerre. Cette aggravation causa dans la Saintonge, l'Aunis et le Poitou, un soulèvement qui s'étendit bientôt à la Guyenne et à la Bretagne. Les habitants s'opposèrent par les armes à l'exécution de la nouvelle mesure.

Ceux de la Rochelle voulurent résister au sire de Jarnac, lieutenant du roi. Jarnac cassa la municipalité qui était élue, nomma un maire de sa propre autorité, et introduisit une garnison dans la ville. Les bourgeois virent dans ces actes la violation de leurs priviléges; ils tenaient particulièrement à celui de se garder eux-mêmes, dont ils jouissaient depuis Charles V. Ils se jetèrent sur les soldats aventuriers et les désarmèrent. Il fallut envoyer Tavannes avec une compagnie de gendarmes et des arquebusiers pour occuper la Rochelle, puis le roi s'y rendit en personne, bien accompagné. On éleva au milieu de la ville un amphithéâtre où François Ier parut sur un trône entouré des grands officiers de sa couronne. Il y déclara aux bourgeois qu'il était en droit de les punir dans leurs corps et leurs biens, comme l'Empereur avait fait à ceux de Gand, « mais qu'il aimait mieux avoir le cœur et la bonne volonté de ses sujets que leurs vies et leurs richesses. » Il leur rendit donc les clefs de leurs portes, leur remit leurs armes, et voulut même souper le soir avec leurs magistrats municipaux. On maintint seulement les ordonnances sur la gabelle. François cherchait dans ce pardon théâtral un contraste avec la sévérité que Charles-Quint avait naguère déployée à Gand. Il affectait toujours la popularité, et prétendait montrer à l'étranger la France unie et serrée autour de lui. Cependant l'aggravation de l'impôt, la durée de la guerre, la fermentation religieuse, agitaient sourdement une partie des provinces, et le soulèvement né au sujet de la gabelle devait se renouveler à peu de temps de là.

XIV. — Au printemps de 1543, le roi résolut d'attaquer les Pays-Bas, encouragé par la nouvelle d'un succès obtenu par le maréchal de Gueldre, son allié. Il porta ses forces du côté du Nord et entra dans le Hainaut, qui avait peu de troupes impériales. D'Annebaut, récemment promu au titre d'amiral, enleva Landrecies, qui fut fortifiée et reçut garnison française (juillet). On occupa ensuite un certain nombre de châteaux à l'entour. Mais ces succès obtenus, on s'arrêta, comme on avait fait dans

la campagne précédente, sur la nouvelle de la venue de Charles-Quint. L'Empereur arrivait d'Italie, où il avait eu une entrevue inutile avec le Pape, et amenait trente-cinq mille hommes de ses meilleures troupes sur le bas Rhin, pour écraser le duc de Clèves, son vassal. Le 26 août il prit la meilleure forteresse du duché de Juliers, celle de Dueren, dont la garnison fut passée au fil de l'épée. Les autres places capitulèrent aussitôt. Charles-Quint, maître de tous les États du duc de Clèves, consentit à les lui rendre, mais en y mettant les plus dures conditions. Il exigea de lui qu'il se soumît de la manière la plus absolue; qu'il retournât au catholicisme; qu'il abandonnât ses alliances et qu'il fît passer au service de l'Empire le maréchal de Gueldre et ses lansquenets (septembre 1543).

On n'avait pas cru en France que le triomphe de l'Empereur pût être aussi rapide. D'Annebaut venait de quitter le Hainaut pour le Luxembourg, dont il était occupé à assurer les places lorsqu'il apprit le traité. Le duc de Clèves accusa les Français de ne l'avoir pas défendu; ceux-ci lui reprochèrent de n'avoir pas su tenir plus longtemps. Le roi refusa de lui envoyer Jeanne d'Albret, sa fiancée, qui fut mariée peu après à Antoine de Bourbon.

L'Empereur résolut de poursuivre ses succès et de reprendre Landrecies et Luxembourg, que les Français lui avaient enlevés. Il assiégea en personne la première de ces places, et fit investir la seconde par son lieutenant Guillaume de Furstemberg. Il reçut sous les murs de Landrecies un corps auxiliaire de six mille Anglais, mais trouva une vive résistance de la part des capitaines Lalande et d'Essé.

François Ier conduisit lui-même une armée de secours, et offrit aux Impériaux une bataille qu'ils refusèrent. Les deux princes demeurèrent en présence près d'un mois, s'observant et se tenant en échec. Le roi se retira dès qu'il eut la certitude que Landrecies ne serait pas prise. En effet, le siége fut levé quelques jours après son départ. Charles-Quint rentra à Cambrai en se vantant d'avoir réduit son rival à fuir devant lui; mais les Français se vantèrent avec plus de raison « que le roi eût secouru sa ville à la barbe de l'Empereur[1]. » Les Impériaux n'avaient pas mieux réussi devant Luxembourg.

Dans le Midi, les Français firent la guerre maritime, de concert avec les Turcs. Le capitaine Paulin ayant réussi à obtenir

[1] Du Bellay.

le concours de Soliman, une nombreuse flotte ottomane, commandée par Barberousse, parut sur les côtes d'Italie. Le sultan continuait de n'avoir aucune confiance dans l'alliance française, mais il était toujours en guerre avec Ferdinand dans la Hongrie, et il avait intérêt à attaquer les États de l'Empereur sur plusieurs points.

Barberousse, se dirigeant vers Marseille où il devait se joindre à l'escadre de ses alliés, ravagea les côtes de la Calabre, détruisit Reggio, et enleva quelques centaines d'esclaves italiens. Quand on vit ses bâtiments à la hauteur des bouches du Tibre, l'épouvante se répandit à Rome. Le capitaine Paulin, qui était monté sur la flotte turque, empêcha le pillage des États pontificaux, mais ne put rassurer les Italiens, qui ne tarirent pas en imprécations contre la France. Le roi envoya le jeune duc d'Enghien, de la maison de Bourbon-Vendôme, prendre le commandement des galères destinées à s'unir aux infidèles. Barberousse, qui avait un nombre de vaisseaux supérieur, se plaignit de l'insuffisance des armements français, exigea qu'on augmentât au moins les équipages, et voulut garder la direction principale de la campagne. On convint d'attaquer le château de Nice, où l'on croyait avoir des intelligences. Nice appartenait au duc de Savoie, ennemi de la France, contre laquelle les garnisons du Piémont ne cessaient de guerroyer avec succès. Les escadres turque et française jetèrent l'ancre le 10 août, en face de la ville basse, qui fut occupée le 22, puis livrée au pillage et à l'incendie. Suivant Vieilleville, ce furent les Français qui y firent le plus de dégâts. Mais on ne put enlever le château, et le siége fut levé le 8 septembre.

Barberousse montra des exigences excessives. Les vaisseaux français manquant de munitions, il ne consentit à leur en laisser prendre sur les vaisseaux turcs qu'à un prix très-élevé et à la condition que les forçats mauresques qui se trouvaient dans le port de Marseille fussent mis en liberté. Il avait demandé que Nice lui fût cédée; après la levée du siége, il exigea qu'on lui abandonnât Toulon pour se ravitailler. Toulon n'était d'ailleurs qu'un port naturel; aucun des ouvrages modernes n'y existait encore. Les Turcs y passèrent l'hiver, et ne quittèrent les côtes de Provence qu'au printemps suivant. Quoi qu'ils fussent en pays allié, ils emmenèrent suivant leur usage en se retirant un grand nombre de captifs des deux sexes. La chiourme de leurs galères était toujours composée d'esclaves chrétiens, et ils la

renouvelaient sur tous les rivages qu'ils parcouraient. C'est pour cela que s'établit plus tard par représailles l'usage de faire ramer des Turcs sur les galères françaises.

De tels alliés, peu sympathiques au pays, étaient plus embarrassants qu'utiles à François Ier. Le protonotaire Montluc, ambassadeur à Venise et frère du capitaine, entreprit de prouver au Sénat dans un longue harangue que les exemples de l'Ancien Testament autorisaient une alliance avec les infidèles, même dans un but religieux. La diplomatie française épuisa en Italie ou en Allemagne tous les arguments qui pouvaient servir à sa justification. Elle allégua les nombreux exemples de traités signés avec la Porte par des princes et des États européens. On lui répondit ce que disait déjà à ce sujet Giustiniani en 1535 : « Le roi oublie que s'il y a d'autres États qui cherchent à être en paix avec le Turc, c'est la nécessité qui les y force, à cause d'un incommode et dangereux voisinage [1]. » Les agents français allaient jusqu'à prétendre qu'il avait fallu empêcher Barberousse de s'emparer de Nice tout seul, ce qui aurait mis cette place aux mains du sultan. François Ier avait été plus franc, lorsqu'il avait dit à Giustiniani : « Monsieur l'ambassadeur, je ne puis nier que je désire voir le Turc tout-puissant et prêt à la guerre, non pas pour lui, car c'est un infidèle, et nous autres nous sommes chrétiens, mais pour affaiblir la puissance de l'Empereur, pour le forcer à de graves dépenses, pour rassurer tous les autres gouvernements contre un ennemi si grand [2]. »

Parmi les hommes de guerre, plus d'un pensait ainsi. « Quant à moi, dit Montluc le capitaine, si je pouvais appeler tous les esprits d'enfer pour rompre la tête à mon ennemi qui me veut rompre la mienne, je le ferais de bon cœur; Dieu me le pardonne! » Cependant il convient que cette alliance était blâmée généralement, « et que nos affaires ne s'en étoient pas mieux portées. » Loin qu'il y eût aucune entente entre les escadres française et ottomane, les officiers français n'étaient, au rapport de Vieilleville, occupés que d'apprécier l'armement, la discipline et la façon d'agir de leurs alliés du jour, afin de pouvoir les combattre et les vaincre le lendemain.

Charles-Quint ne manqua pas d'exploiter contre François Ier,

[1] Marino Giustiniani, *Relation de la France en* 1535, p. 69 du t. I des *Relations vénitiennes* de Tommaseo.
[2] *Id.*, p. 167.

avec son habileté ordinaire, les dispositions de l'esprit public en Europe.

Il alla présider à Spire au mois de février 1544 une diète où les Allemands refusèrent de recevoir les ambassadeurs français, le président Olivier et le cardinal du Bellay. La diète se déclara énergiquement contre la France, donna à l'Empereur vingt-huit mille hommes pour la combattre, et persuada au roi de Danemark d'abandonner notre alliance. Elle agit dans le même sens auprès des Suisses, mais sans avoir le même succès.

La France, compromise aux yeux de l'Europe par sa complicité avec les Turcs, ne conserva pour tout appui que celui des Suisses, de l'Écosse et de la Suède, ces deux derniers royaumes hors d'état par leur éloignement et leur faiblesse de lui rendre aucun service sérieux. Elle laissa partir au printemps de 1544 la flotte de Barberousse, qui fit encore de nouveaux ravages sur les côtes d'Italie. Elle dut ainsi se préparer à soutenir presque seule et privée d'alliés une nouvelle campagne, qui fut plus rude que les précédentes. Elle redoubla d'efforts. On convoqua le ban et l'arrière-ban. On arma des corsaires contre les Anglais. On multiplia les emprunts, et on créa comme ressource financière des charges de judicature.

XV. — Les hostilités commencèrent en 1544 dans le Piémont, où la guerre avait langui jusque-là. Du Guast, à la tête d'une nombreuse armée, projeta de tourner les villes fortes, de gagner la Savoie et de pénétrer en France par Aix et le haut Rhône; du moins on lui prêta ce plan. Langey était mort, et avait été remplacé par le comte de Boutières. Les Français n'avaient que le nombre de troupes nécessaire pour défendre les places qu'ils occupaient; ils ne purent même sauver Carignan.

Le duc d'Enghien fut envoyé avec de nouvelles forces pour fermer le passage aux Impériaux. Une partie de la jeune noblesse de la cour l'accompagna. Il voulut reprendre Carignan. Du Guast lui offrit la bataille. Il avait ordre de la refuser, mais en la refusant, il était en danger d'être obligé de lever le siége. Il envoya en hâte le capitaine Montluc à Paris, demander au roi l'autorisation de combattre et trois mois de solde pour les Suisses. Les vieux généraux représentèrent que la perte d'une bataille ouvrirait infailliblement à du Guast le chemin de la France. De plus, ils jugèrent téméraire de risquer une armée

au moment où l'on attendait une attaque prévue de l'Empereur et du roi d'Angleterre sur la frontière du nord. Cependant le roi était fortement ébranlé; Montluc s'attribue dans ses Mémoires l'honneur de l'avoir convaincu par un discours d'une énergie toute militaire. Il représenta d'une manière si vive l'ardeur qui animait l'armée, qu'il enleva, s'il faut l'en croire, le consentement de François Ier. La jeunesse de la cour connut bien, dit du Bellay, « que malaisément se passeroit la partie sans qu'il y eût du passe-temps. » Les seigneurs qui n'étaient pas encore en Piémont y coururent en poste. L'argent seul manquait, car la solde était arriérée, et Montluc n'apportait que quarante-huit mille écus, environ le quart de ce qui était dû. Enghien, cette somme distribuée, emprunta le surplus en son nom et au nom des jeunes gens qui l'accompagnaient.

La bataille s'engagea le 14 avril. Les Impériaux avaient de meilleures positions et l'avantage du nombre. Cependant les Français n'hésitèrent pas à les attaquer. On laissa d'abord de part et d'autre les arquebusiers s'avancer et tirer pendant plusieurs heures; puis les différentes divisions en vinrent aux mains. Le duc d'Enghien avait trois divisions, ou gros bataillons, l'une de Français ou Gascons, l'autre de Suisses, la troisième composée de Provençaux, d'Italiens et de Gruyens ou soldats levés dans la Suisse romande. Chacune de ces divisions possédait un escadron de cavalerie et quelques canons. Les deux premières enfoncèrent l'ennemi. Les Suisses avaient en tête un corps de lansquenets deux fois plus fort qu'eux; ils parvinrent cependant à le rompre avec l'appui que leur preta la division française, restée libre en partie. Du Guast se fit accuser d'avoir manqué de décision en ne soutenant pas ses lansquenets assez tôt. Quant à la troisième division française, celle des Gruyens, engagée la dernière, elle se laissa disperser presque sans combat par un corps de vétérans espagnols auquel elle était opposée. Il fallut que la gendarmerie vint la soutenir. Enghien commanda en personne deux charges très-meurtrières et sacrifia une partie de sa noblesse, mais prenant les Espagnols en flanc et combattant « à la désespérade », car il croyait tout perdu, il parvint à les empêcher d'avancer et de détruire sa troisième division ou de soutenir les lansquenets. Les Suisses étaient si acharnés contre ces derniers, qu'ils les taillèrent en pièces sans leur faire de quartier. Ils s'excitaient à les tuer en criant : « Mondovi ! » pour venger un détachement de leurs com-

patriotes que les Impériaux avaient passé par les armes dans cette ville.

La victoire de Cérisoles ajouta une page nouvelle aux fastes de notre gloire militaire. Une bonne part du succès revenait à la jeune noblesse, qui n'ayant pas vu les batailles d'Aguadel, Ravenne ou Marignan, et pourtant élevée au milieu de ces grands souvenirs, avait voulu avoir, elle aussi, une journée célèbre. Soit dans la gendarmerie, soit mêlée aux gens de pied, elle avait fait brillamment son devoir. Le duc d'Enghien pouvait s'attribuer tout l'honneur du triomphe, qui fut complet. Les Impériaux, non contents de céder le terrain jonché de douze mille des leurs, abandonnèrent leurs canons, leurs armes, leurs bagages et l'argent qui se trouvait dans leurs tentes.

Mais, si la victoire était glorieuse, il ne fut pas possible d'en profiter. L'armée du duc d'Enghien n'était ni assez nombreuse ni assez pourvue d'artillerie pour entrer dans le Milanais. Il fallut se contenter de la capitulation de Carignan, qu'on obtint le 20 juin, et de l'occupation d'une moitié du Montferrat. Le roi ne pouvait envoyer ni renforts ni argent ; il rappela bientôt douze mille hommes de l'armée du Piémont pour garder la frontière de Champagne, malgré l'avis de plusieurs de ses capitaines [1]. Quelques bandes italiennes, que Strozzi avait mises au service de la France, furent battues par les Impériaux. Enghien et du Guast, également affaiblis, finirent par signer un armistice de trois mois.

C'était au Nord que devaient se porter les efforts décisifs des belligérants. Charles-Quint venait de quitter la diète de Spire pour joindre à Metz son armée, une des plus considérables qu'il eût encore mises sur pied. Il voyait marcher sous ses drapeaux tous les corps de lansquenets qui existaient alors en Allemagne, et les contingents de tous les princes ou États de l'Empire, soit catholiques, soit protestants. Son premier acte fut de reprendre Luxembourg, où rentrèrent ses lieutenants Fernand Gonzague et le comte de Furstemberg. Il se jeta ensuite sur la Champagne, pendant que Henri VIII, son allié, s'apprêtait à passer le détroit et à entrer en Picardie. Le roi d'Angleterre avait trouvé dans la confiscation des biens des principaux monastères de son royaume le moyen de lever une armée considérable. Du Bellay estime que les forces de la coa-

[1] Du Bellay. « Qui fut, ce me semble, chose assez mal digérée. » P. 537, édit. Michaud.

lition montaient à quatre-vingt-dix mille hommes; Montluc les porte à cent mille.

Les Impériaux enlevèrent Commercy en quatre jours, passèrent la Meuse, occupèrent Ligny en Barrois, et mirent le siége le 8 juillet sous les murs de Saint-Dizier. La place était importante, moins par elle-même que par sa position, car elle couvrait toute la Champagne. Quoique mal flanquée et mal remparée [1], elle résista cinq semaines, sous les ordres du comte de Sancerre et du capitaine Lalande, déjà célèbre par la défense de Landrecies. Une armée française d'observation, commandée par le Dauphin, se massa derrière la Marne au camp de Jallons, à portée de Châlons où s'était jeté le comte de Nevers. Elle renfermait une partie des soldats qui avaient vaincu à Cérisoles. On était décidé à barrer le passage à l'ennemi, mais à ne pas lui livrer de combat et à le laisser s'user comme il avait fait huit ans plus tôt dans sa campagne de Provence. Tout se borna donc entre les deux armées à de simples engagements d'avant-postes. Saint-Dizier finit par capituler le 10 août après une défense héroïque, mais cette défense, prolongée cinq semaines, avait coûté beaucoup de monde aux Impériaux, épuisé leurs ressources et presque sauvé le royaume.

Charles-Quint, maître de Saint-Dizier, laissa le Dauphin s'enfermer à Châlons et passa outre. Il s'avançait précédé par des pistoliers ou cavaliers armés de pistolets, qui battaient le pays pour préparer sa marche. Il voulut traverser la Marne, mais le comte de Furstemberg, qui avait choisi un gué, y fut pris, et il dut continuer de se tenir sur la rive droite. Il entra sans résistance à Épernay et à Château-Thierry, qui étaient mal gardés; il y enleva les magasins préparés pour l'armée française et sans lesquels ses propres soldats n'auraient pu vivre. Plus loin il trouva les passages de la Marne inattaquables; le Dauphin s'était replié sur la Ferté-sous-Jouarre et avait disposé ses forces de manière à couvrir Paris. Charles-Quint n'osa s'aventurer le long de la rivière au delà de Château-Thierry; il se retourna vers le Nord, pilla Soissons, puis s'avança jusqu'à Crespy en Valois, à treize lieues de Paris. Son approche inspira une vive alarme. Paris n'avait pour défense que des boulevards et des murailles déjà vieilles, peu faites pour résister aux nouveaux canons dont se servaient les Impériaux. Mais le roi, tenant sous sa main toutes les forces du royaume, déclara que s'il ne pou-

[1] Du Bellay.

vait garder les Parisiens d'avoir peur, du moins il saurait les garder d'avoir mal. Indépendamment de ses troupes, il organisa en hâte une milice bourgeoise; les habitants et en particulier les écoliers montrèrent beaucoup de résolution et de patriotisme.

Pendant ce temps les Anglais étaient entrés de leur côté en Picardie. Ils y avaient rallié un corps d'Impériaux venu des Pays-Bas et assiégé Boulogne et Montreuil. Le danger eût été grand si les deux princes se fussent entendus et s'ils eussent uni leurs forces; mais quoiqu'ils eussent formé le projet de démembrer la France et pris l'un envers l'autre des engagements formels, ils poursuivaient chacun en réalité un but différent. Charles-Quint prétendait imposer à la France un acquiescement complet à sa politique, et forcer François Ier à traiter sous les murs de Paris. Henri VIII voulait ajouter à Calais quelques unes des places de la Picardie; aussi eut-il soin de ne pas s'engager au delà de Montreuil.

Le péril où se trouvait la France causait autant de murmures que d'effroi. L'armée se plaignait que le roi ne combattît pas et refusât de laisser combattre. Deux riches provinces étaient changées en désert. L'éclat des premières années du règne ne servait qu'à faire paraître plus cruels les revers de ses derniers jours.

XVI. — L'absence d'entente entre Charles-Quint et Henri VIII sauva tout. Il y avait déjà quelque temps que des conférences avaient été ouvertes au village de la Chaussée, près de Châlons, entre l'amiral d'Annebaut et le garde des sceaux de France d'une part, de l'autre le chancelier Granvelle et Fernand Gonzague. Elles étaient ignorées du roi d'Angleterre. La paix de Crespy en fut le résultat. Boulogne capitula le 14 septembre, par la faute ou l'inexpérience de Vervins, qui la défendait. François Ier n'eut pas plus tôt connaissance de cette perte qu'il déclara accepter les conditions proposées par l'Empereur, et le traité fut signé le 18 septembre, le quatrième jour après la capitulation que les Impériaux ignoraient encore. Cette décision imprévue causa une surprise générale, et pourtant peu justifiée.

François Ier aurait pu prolonger la résistance, mais n'ayant arrêté jusque-là ni les Impériaux ni les Anglais, il risquait de les voir s'unir, et de laisser en attendant ruiner l'Ile-de-France comme l'avaient été la Champagne et la Picardie. A ces dan-

gers s'ajoutaient la fatigue de trois ans de guerre, le manque d'hommes et l'épuisement financier, toutes raisons dont la valeur, contestée par quelques-uns des contemporains, n'en était pas moins sérieuse. La conduite du roi dans cette campagne, l'impossibilité où il s'était vu d'augmenter et de payer ses troupes [1], l'obligation où il s'était trouvé de rappeler une partie de l'armée d'Italie, ne peuvent laisser là-dessus aucun doute. L'expérience des luttes précédentes avait prouvé que les ressources habituelles ne permettaient pas de prolonger une grande guerre au delà de deux ou trois ans. Marin Cavalli, envoyé vénitien, estime que de 1542 à 1544 la lutte avait coûté à la France douze millions d'écus d'or, c'est-à-dire trois fois environ son revenu annuel. Enfin on craignait des troubles sur plusieurs points. Quelques provinces étaient travaillées d'une fermentation religieuse très-vive, et l'ambassadeur vénitien écrivait à sa république qu'il fallait s'attendre à voir prochainement un *tumulto bestiale*.

Charles-Quint offrait la paix à des conditions acceptables, car il s'en tenait à peu près à ses propositions de 1540. Il promettait de donner au duc d'Orléans, ou sa propre fille en mariage avec les Pays-Bas, ou une fille de son frère Ferdinand avec le Milanais; il se réservait de faire ce choix dans un délai de quatre mois. François Ier devait seulement restituer la Savoie au jour de la célébration du mariage; jusque-là il gardait les places dont la trêve de Nice l'avait laissé maître. Il devait en outre s'engager à fournir, quand il en serait requis, seize mille hommes pour combattre les Turcs. Les renonciations réciproques faites dans les traités précédents étaient renouvelées, et les places conquises pendant la guerre restituées de part et d'autre.

Ces conditions étaient acceptables; cependant elles avaient été repoussées précédemment, et maintenant la France cédait. Il n'était pas possible qu'un traité semblable, conclu après une guerre qui avait conduit l'ennemi jusqu'aux portes de la capitale, fût populaire ni dans le pays ni dans l'armée. Le mécontentement fit explosion. Ceux mêmes qui se montraient la veille les plus effrayés ne furent pas, au dire de Tavannes, les moins hostiles le lendemain. On accusa la timidité du roi, dont le

[1] Du Bellay dit « que, finalement, le fonds de ses finances pouvoit difficilement fournir à tout cela. »

sang était « refroidi de vieillesse et de fortune passée[1] ». On regretta qu'une bataille n'eût pas été livrée. On crut ou on affecta de croire à une trahison. On raconta que la duchesse d'Étampes s'était laissé gagner par l'Empereur pour persuader à François Ier de mettre bas les armes. Bruits sans consistance et qui n'étaient nullement nécessaires pour expliquer le traité.

Le Dauphin se fit l'organe des mécontents, et le chef d'un parti d'opposition à la cour même. Quelques jours après la signature du traité de Crespy, il déclara, dans une protestation secrète par-devant notaires, qu'il l'avait signé uniquement par respect pour les ordres de son père. Il renouvela cette protestation à Fontainebleau, au mois de décembre, en présence de plusieurs princes de la maison royale, alléguant, entre autres motifs, que les droits de la couronne de France sur le Milanais ne pouvaient être distraits, encore moins échangés, en faveur d'un prince qui ne porterait pas cette couronne, comme son frère le duc d'Orléans. Cette manière au moins singulière de faire des réserves était alors commune; des exemples d'actes semblables ne sont pas rares au seizième siècle. Le parlement de Toulouse, cédant sans doute aux suggestions du Dauphin, fit la même protestation et les mêmes réserves de son côté.

Charles-Quint n'avait pas eu des raisons moins puissantes que François Ier pour conclure la paix. Son armée ne vivait plus qu'aux dépens de la France, dans un pays ruiné, où il lui était impossible de demeurer davantage. Il n'avait gagné encore que trois places, et il se rappelait l'issue de sa campagne de Provence. Une retraite n'eût guère été moins périlleuse et se fût aisément changée en déroute, puisque l'armée française, peu affaiblie par les siéges, demeurait intacte. Il s'entendait mal avec Henri VIII. Enfin en traitant il faisait la loi. Il avait toujours déclaré qu'il s'en tiendrait aux conditions de 1540, et il songeait d'autant moins à les aggraver que la ténacité dans ses idées avait toujours été et devenait alors plus que jamais le trait distinctif de son caractère. Dans certains cas il la prenait pour de la modération. Exiger davantage eût été compromettre un résultat acquis dans un moment où l'argent lui manquait, où il était obligé de faire aux luthériens concessions sur concessions, où les catholiques demandaient le concile, où le Pape se plaignait de son alliance avec les réformés et le roi d'Angleterre, où une ligue des États italiens pouvait se former contre lui. Toutes ces

[1] Tavannes.

considérations sont exposées fort au long dans les lettres de Granvelle[1].

Henri VIII ne s'étonna pas du traité de Crespy, car il avait déjà pour sa part accepté des pourparlers avec la France. Mais les conditions qu'il mettait à la paix étaient exorbitantes ; il voulait garder Boulogne, faire payer aux Français tous les frais de la guerre, et obtenir d'eux l'abandon complet de l'Écosse, où il prétendait accomplir la même révolution religieuse qu'en Angleterre. Aussitôt que le traité de Crespy fut signé, on lui opposa un refus péremptoire.

Le Dauphin prit la route de la Picardie avec quarante mille hommes, que le départ de l'Empereur laissait libres. Henri VIII, abandonné le 30 septembre par le corps auxiliaire flamand que commandait le comte de Bures, se décida à rembarquer le gros de ses troupes, en laissant seulement une garnison à Boulogne. Les Français ne purent rentrer dans cette ville, malgré une *camisade* ou surprise de nuit qui fut dirigée contre elle par de Foix et Montluc. Ils souffrirent beaucoup des pluies et de la famine, dans un pays que l'ennemi avait presque entièrement détruit. Il fallut donner à l'armée des quartiers d'hiver espacés sur une longue ligne entre Boulogne et Abbeville. On regardait comme un opprobre d'avoir laissé la première de ces places tomber aux mains des Anglais ; Vervins, l'auteur de la capitulation, fut accusé d'inexpérience et de lâcheté. Il paya plus tard de sa tête ce crime prétendu.

Au mois de novembre, le duc d'Orléans se rendit à la cour de Bruxelles avec la reine Éléonore d'Autriche, sa belle-mère. Charles-Quint parut disposé à hâter l'exécution des conventions. Ayant eu connaissance du mécontentement du Dauphin et des propos qu'il tenait, il écrivit à son ambassadeur à Paris, Saint-Mauris, de le calmer et de lui faire particulièrement ressortir les avantages du traité de Crespy. Il protesta contre la pensée de jeter la désunion entre les deux frères. Cependant il ne se prononça pas encore. On voit dans les papiers de Granvelle (février 1545) qu'il cherchait de nouveaux délais ; il disait devoir consulter les seigneurs néerlandais, sans lesquels il ne pouvait disposer de leur pays. Il demandait aussi que l'apanage du duc d'Orléans fût augmenté, et mis plus en rapport avec la dot de sa fille. Comme on croyait à la mort très-prochaine de François Ier, il aurait volontiers prolongé la solution jusque-là.

[1] Correspondance de Granvelle, tome III.

Au fond, il était décidé à ne pas donner Milan, car il ne voulait pour rien au monde rouvrir aux Français la porte de l'Italie.

Il cherchait d'autant mieux à gagner du temps vis-à-vis de la France, qu'il était pressé de régler les affaires d'Allemagne et de résoudre la question religieuse ajournée jusque-là. Il ne pouvait plus différer de répondre aux instances pressantes du pape Paul III.

XVII. — Paul III avait été cardinal à vingt ans. Il reçut la tiare à soixante-sept; il passait alors pour le plus grand politique du sacré collége. Il montra en effet plus de circonspection et de prudence que les Médicis ses prédécesseurs. Il sut maintenir l'indépendance des États romains; il évita d'entrer dans aucune guerre ou aucune ligue qui la compromît; enfin, comme prince spirituel, il fit reconnaître son autorité, ses droits, sa liberté surtout, par les autres souverains. Il garda une attitude digne et fière qui servit sa politique. Il se porta constamment comme médiateur entre le roi de France et l'Empereur, et la trêve de Nice fut son ouvrage.

Les premières années de son pontificat, 1534-1545, furent consacrées à une réforme de la cour de Rome, à une lutte contre le protestantisme, lutte mêlée de tentatives de conciliation, et à la création de nouveaux instituts religieux. Il commença par corriger une partie des abus du gouvernement romain, en particulier ceux de finances. Son économie et sa modération politique coupèrent court aux reproches longtemps adressés au saint-siége, de mettre la chrétienté à contribution pour la poursuite d'intérêts temporels.

On n'avait pas cessé de croire à la possibilité d'une conciliation, quoique le doute à ce sujet eût déjà gagné beaucoup d'esprits. Il y avait deux choses dans la réforme : un schisme et une hérésie. On se flattait de triompher du schisme, comme on avait presque toujours fait; car le schisme était surtout une affaire politique, et on ne jugeait nullement impossible de ramener les princes séparés. Si l'on eût atteint ce but, on eût circonscrit et affaibli sensiblement l'hérésie. Plusieurs membres du sacré collége, entre autres le cardinal vénitien Contarini, se mirent activement à l'œuvre. Un colloque, plus nombreux et plus solennel que les précédents, eut lieu en 1541 à Ratisbonne. Certains docteurs protestants semblaient disposés à se rapprocher du catholicisme; d'ailleurs les confessions des réfor-

més se multipliaient d'année en année, étaient déjà nombreuses et ne présentaient rien d'invariable. Contarini espéra profiter de ces dispositions comme de ces divergences, et trouver sur les points où l'on était le moins éloigné, une rédaction qui fût acceptable pour les deux partis. C'était une illusion qui séduisait de grands esprits, hors de l'Église ou dans l'Église même; le cardinal Pole alla jusqu'à féliciter Contarini de son succès, après les premières conférences. Mais le colloque de Ratisbonne n'eut d'autre effet que de prouver une fois de plus que ces espérances étaient vaines. Luther n'accepta pas les termes dont Contarini s'était servi, et la cour de Rome dut faire des réserves, parce qu'elle ne leur trouvait pas assez de précision.

Au fond, l'idée d'une réconciliation était plus politique que religieuse. C'étaient les hommes politiques qui en espéraient le mieux le succès, et qui y attachaient le plus de prix. Mais ils n'étaient pas non plus unanimes sur ce point. Si les consciences catholiques s'alarmaient de la pensée qu'on pût faire une concession quelconque aux réformés, les ennemis de la grandeur de Charles-Quint craignaient aussi qu'une réconciliation avec les luthériens ne le rendît trop puissant dans l'Empire. François Ier redoutait par ce motif une transaction dont il ne pouvait plus prétendre dicter les termes. Les catholiques purs d'Allemagne, comme les ducs de Bavière et l'électeur de Mayence, ne la redoutaient pas moins. Enfin, Rome voyait avec inquiétude Charles-Quint se mêler de régler les questions religieuses; on se rappelait les prétentions de certains empereurs au sujet de la convocation et de la tenue des conciles, la part qu'ils y avaient prise, et les luttes qui en étaient résultées.

Toutes ces raisons contribuèrent à retarder la réunion du concile général, bien qu'on en comprît partout la nécessité et que le mauvais succès des colloques tentés en Allemagne la fît mieux sentir.

Pendant qu'on essayait ce dernier et suprême effort de conciliation, l'Église s'apprêtait à la lutte par une rénovation à peu près complète des ordres monastiques. Au moment où ces ordres disparaissaient dans les pays protestants, ils se régénérèrent et se multiplièrent dans les pays catholiques, où l'agitation religieuse exaltait les imaginations. Ceux qui existaient déjà furent réformés, et on en créa d'autres, soit que les anciens fussent réellement déchus, soit plutôt que les besoins de l'épo-

que exigeassent de nouveaux instituts. Une foule de congrégations et de sociétés charitables s'établirent sous des formes différentes, à Rome et dans les villes d'Italie. Il faut citer dans le nombre l'ordre des Capucins, destiné au service religieux des pauvres, et celui des Théatins, qui, apprenant le gouvernement ecclésiastique, ont fait dire d'eux qu'ils formèrent des séminaires d'évêques.

Mais de toutes ces sociétés alors créées, la plus considérable dès son origine fut celle des Jésuites, autorisée par Paul III en 1540 et confirmée en 1543. Le fondateur, Ignace de Loyola, voulut organiser une milice ecclésiastique et donner au saint-siége une armée spirituelle dont il pût disposer en tout temps. Les membres de cette milice firent le vœu d'une obéissance absolue, et s'interdirent par cette raison toute fonction ou dignité dans la hiérarchie ecclésiastique. Les Jésuites se distinguèrent encore par l'universalité du but qu'ils se proposèrent. Ils ne se vouèrent pas, comme la plupart des autres ordres, à une œuvre déterminée; leur activité embrassa les objets les plus divers de la vie religieuse. Ils prêchèrent et entreprirent des missions; ils se chargèrent du soin des malades et des pauvres; ils remplirent les devoirs ordinaires du ministère ecclésiastique; ils catéchisèrent, ils enseignèrent, ils cultivèrent les lettres, les sciences, et plus particulièrement la théologie. Ils devinrent de bonne heure, à la faveur de cette universalité, le plus actif, le plus influent, le plus savant des ordres religieux, et purent opposer aux réformés des adversaires aussi habiles qu'énergiques.

C'était à l'université de Paris que Loyola avait étudié avec ses deux acolytes, Lainez et François Xavier. Cependant l'ordre ne s'établit pas en France aussi vite et n'y conquit pas une aussi grande autorité que dans les autres pays catholiques, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. En Italie, les Jésuites dirigèrent le gouvernement de l'Église dès le règne de Paul III.

Une dernière institution de ce règne fut le système d'inquisition, organisé par une bulle du 21 juillet 1542, d'après les vues du cardinal Caraffa. Rome avait toujours censuré ou interdit les écrits renfermant des erreurs religieuses. Mais le progrès de l'imprimerie, la multiplication des livres, la renaissance, le luthéranisme, rendaient l'examen des écrits de toute sorte à la fois plus difficile et plus important. On institua par ce motif un tribunal central, siégeant à Rome et correspondant avec des

tribunaux et des commissions placés dans toutes les villes d'Italie ; on lui donna pour attributions de veiller à la pureté de l'enseignement, de censurer les livres et au besoin de les prohiber. Les gouvernements séculiers de la Péninsule se prêtèrent généralement à ces mesures. La nouvelle inquisition, mise dès le début aux mains des Jésuites, fut vigilante et sévère ; toutefois elle ne poursuivit que les écrits, en quoi elle différa beaucoup de l'inquisition espagnole. Elle eut pour effet d'obliger peu à peu les écrivains non orthodoxes à quitter l'Italie, et par conséquent elle préserva l'orthodoxie italienne.

XVIII. — Mais ce n'étaient là qu'autant de mesures préparatoires du concile, qui devait prononcer le jugement définitif de l'Église sur la réforme. Plus le temps s'écoulait, plus le saint-siége, plus l'Empire lui-même devaient désirer que ce jugement fût rendu. Les catholiques sérieux espéraient peu ramener les protestants, mais ils étaient convaincus de la nécessité d'arrêter le débordement des interprétations individuelles.

Paul III avait annoncé dès son avénement sa ferme décision de convoquer l'assemblée. L'effet des premières bulles de convocation fut retardé par la guerre de 1536, entre Charles-Quint et François Ier ; car il fallait de toute nécessité que la paix régnât et que les princes s'accordassent. Après la trêve de Nice, les circonstances redevinrent favorables. Les exigences manifestées par l'Empereur décidèrent le Pape à essayer encore du colloque de Ratisbonne. Mais l'échec de ce colloque ayant démontré l'impossibilité d'une transaction par une autre voie, le Pape revint décidément à la pensée du concile, et il le convoqua par une bulle du 22 mai 1542, dans la ville de Trente, également à portée de l'Allemagne et de l'Italie.

A cette dernière date une quatrième guerre était sur le point de recommencer entre les deux rivaux ; elle était déjà même si bien prévue, que le moment choisi par Paul III donna lieu de douter de la sincérité de ses désirs. Un fort petit nombre de prélats se rendirent à Trente, et les légats prononcèrent un ajournement. Cependant le Pape montra dans la poursuite de son projet sa patience et sa ténacité ordinaires. Sans sortir de la neutralité et de la réserve dont il s'était fait une loi, il ne cacha pas à l'Empereur qu'il lui imputait la responsabilité de la rupture ; il l'accusa d'avoir sacrifié les intérêts de la chrétienté à son ambition, d'avoir voulu la guerre et de n'avoir rien

fait pour l'empêcher. Il lui adressa des remontrances plus vives encore lorsqu'il le vit contracter alliance avec Henri VIII, que Rome avait excommunié, flatter les princes protestants, suspendre les poursuites de la chambre impériale, laisser enfin aux luthériens une indépendance de fait qui pouvait se prolonger un temps indéfini[1].

Charles-Quint n'en marcha pas moins au but qu'il poursuivait dans sa guerre contre la France; mais dès qu'il l'eut atteint, il témoigna plus d'attention aux plaintes du Pape et aux instances des catholiques. Peut-être aussi craignit-il de voir se former contre lui une ligue italienne. La victoire des Français à Cérisoles avait donné l'idée de cette ligue à quelques États de la Péninsule, et le Pape se fût mis à sa tête dans le but de créer une principauté aux Farnèse.

Aussitôt la paix signée à Crespy, Charles-Quint, ayant imposé à la France les conditions qu'elle avait d'abord repoussées, libre d'ailleurs de toute crainte du côté de la Turquie, entra dans les vues de la cour de Rome. Il résolut de résoudre enfin la question, longtemps ajournée, du luthéranisme. Non-seulement il n'avait plus besoin du concours des princes protestants, mais il était alors très-effrayé des progrès de la ligue de Smalkalde, dont le chef, le landgrave de Hesse, disposait à peu près de la moitié des forces de l'Empire. Il commençait à craindre que la prédication de la réforme ne fît des progrès dans les Pays-Bas. Il ne voulait pas non plus laisser à François Ier l'honneur de se prétendre le principal champion du catholicisme. Ce fut dans ces circonstances que le concile de Trente fut convoqué de nouveau, par une bulle du 19 novembre 1544, pour s'ouvrir le 15 mars 1545.

François Ier donnait en ce moment même un gage important à la cause catholique; il faisait poursuivre les doctrines des Vaudois, réfugiées et abritées dans quelques cantons de la Provence. Ces Vaudois, originaires de la Suisse et des hautes vallées des Alpes, occupaient plusieurs districts au pied de la montagne de Lébéron; ils avaient conservé quelques traditions hétérodoxes de leurs ancêtres du treizième siècle, circonstance qui fit de leurs villages le point de mire des réformateurs de Genève et de la Suisse française.

Le 18 novembre 1540, le parlement d'Aix frappa les habitants des villages de Cabrières et de Mérindol d'un arrêt de

[1] Voir surtout la lettre du 25 août 1544.

bannissement entraînant confiscation des biens. Il les traitait en coupables de lèse-majesté. Les maisons devaient être rasées, les arbres coupés au pied, le pays détruit. François I[er] accorda divers délais aux condamnés pour abjurer leurs erreurs. L'humanité eut, on peut le croire, autant de part à cette concession que la crainte d'irriter les luthériens d'Allemagne ou les cantons suisses. Ce fut seulement quatre ans plus tard, et après le traité de Crespy, qu'ordre fut donné d'exécuter l'arrêt (1[er] janvier 1545), sur les instances du cardinal de Tournon, qui exerçait alors la principale direction des affaires ecclésiastiques. Les Vaudois étaient accusés de faire des prosélytes, d'entretenir des hommes armés et de correspondre avec l'étranger; le gouverneur de la Provence et les évêques du Midi représentaient leur impunité et même leur présence comme un danger. Le président d'Oppède, lieutenant du gouverneur, M. de Grignan, assembla quelques compagnies tirées des vieilles bandes qui revenaient de Piémont, et y joignit la compagnie de cavalerie du baron de la Garde (le capitaine Paulin), alors à Toulon. Le légat d'Avignon fournit des hommes et quelques canons. Les districts condamnés furent envahis et entièrement ravagés; vingt-deux villages furent brûlés, la population fut mise en fuite et traquée dans les montagnes. L'expédition dura huit jours; on estime qu'elle coûta la vie à trois mille personnes. On fit quelques centaines de prisonniers; les uns furent condamnés à mort, d'autres à servir comme forçats sur les galères de Toulon (avril 1545).

Il est douteux que les Vaudois fussent inoffensifs; la Provence était agitée et troublée. Une agitation analogue se manifestait dans d'autres provinces. Cette même année l'augmentation des impôts causa dans le Périgord quelques soulèvements partiels, qui furent comprimés de la même manière. Cependant l'exécution entreprise par d'Oppède eut un fâcheux retentissement. Ses auteurs furent accusés d'avoir outre-passé les ordres qu'ils avaient reçus[1]; la cruauté même de ces ordres fut justement reprochée à François I[er] et au fanatisme du parti qui dirigeait le gouvernement.

Tels étaient les actes par lesquels ce parti préludait à la

[1] Un long procès sur ce sujet fut instruit en 1550 au parlement de Paris, le roi ayant évoqué l'affaire, qui ne pouvait être jugée à Aix. Les quatre commissaires du parlement d'Aix finirent par être acquittés; mais l'avocat général Guérin fut condamné comme auteur de fausses pièces.

tenue du concile de Trente. L'ouverture du concile fut retardée du mois de mars au mois de décembre, à cause des mesures que l'Empereur dut prendre, soit pour gagner les protestants d'Allemagne, soit pour assurer en cas de résistance l'exécution des décisions de l'assemblée. Charles-Quint fit proposer à la diète de Worms, par son frère Ferdinand, que la solution de toutes les questions religieuses fût déférée au concile. Cette proposition, acceptée par les catholiques de l'Empire, fut l'objet de réserves de la part de quelques princes protestants, qui demandèrent que la liberté religieuse leur fût au moins accordée jusqu'à la décision définitive. D'autres, en plus grand nombre, la rejetèrent, déclarant que Paul III, qui les considérait comme des hérétiques, les avait condamnés d'avance. L'Empereur leur fit encore la concession d'un nouvel *interim* ou statut provisoire, et ne négligea rien pour les intimider ou les gagner. Mais il était résolu de soutenir le concile et d'assurer l'exécution de ses décrets. Il était alors pleinement d'accord avec le Pape et même avec les Farnèse.

Le concile de Trente fut, en raison de la scission religieuse accomplie déjà, moins nombreux que ne l'avaient été ceux de Pise ou de Constance. Les prélats italiens s'y trouvèrent en majorité, et les pays catholiques, tels que l'Espagne, la France, l'Autriche, y furent seuls représentés. On s'y proposait un double but, d'interpréter les dogmes de l'Église, et de décréter une réforme. Le Pape fit décider, contrairement au vœu de l'Empereur, que l'interprétation des dogmes se ferait la première. On y entama la discussion la plus solennelle et la plus complète des doctrines des Églises réformées, particulièrement du luthéranisme. L'édifice du luthéranisme fut sapé dans sa base, qui était la théorie de la justification par la foi seule; on le frappa ensuite successivement dans toutes ses parties. Il n'eut pas de plus grands adversaires que les théologiens de l'ordre fondé par Loyola. Enfin, après avoir donné à toutes les doctrines catholiques une expression et une confirmation décisives, on prononça contre les autres une condamnation en forme. Cette œuvre achevée, on fit des règlements applicables à toutes les Églises pour les mœurs et la discipline.

Ainsi le concile de Trente fut un des grands événements du siècle. Toutefois, comme il s'occupa de matières religieuses d'une manière plus exclusive que les conciles précédents, s'il intéresse l'histoire politique, c'est moins par ses décisions dogmati-

ques que par les conséquences qu'elles entraînèrent et les nouveaux démêlés qu'elles firent naître.

En effet, les protestants avaient refusé d'être représentés à Trente, et repoussé d'avance les décisions de l'assemblée, quelles qu'elles fussent. On ne pouvait les forcer à s'y soumettre que par une guerre. Ils l'attendaient, sans oser pourtant prendre le rôle d'agresseurs. Charles-Quint n'hésita pas. Il rassembla des forces imposantes dans l'Allemagne méridionale; il renouvela son traité avec le Pape, qui lui accorda des décimes sur le clergé d'Espagne, et promit d'envoyer un corps de troupes pontificales à l'armée des Impériaux (juin 1546); enfin il annonça sa volonté arrêtée de ramener les dissidents à l'obéissance, conformément aux constitutions de l'Empire. On lui demandait un concile national, il le refusa. Le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, chefs de la ligue de Smalkalde, publièrent un manifeste où ils niaient l'impartialité du concile de Trente; il les mit au ban de l'Empire de sa propre autorité, sans le concours d'aucune diète (20 juillet 1546). Comme le concile n'avait pas encore rendu toutes ses décisions, l'Empereur affecta, soit par prudence, soit par tout autre motif, de donner à la lutte un caractère à peu près exclusivement politique, ce dont le Pape se plaignit. En se bornant à réparer d'abord les atteintes portées aux droits impériaux, il espérait diviser les protestants; il gagna en effet un de leurs princes les plus actifs et les plus habiles, Maurice de Saxe. Il se proposait pour premier but de détruire une ligue qui comprenait près de la moitié de l'Empire, et pouvait mettre sous les armes quatre-vingt-cinq mille hommes, qui par conséquent eût été des plus redoutables, si elle se fût perpétuée et si elle eût pris un caractère de stabilité, contraire à l'unité et à l'ordre public de l'Allemagne. Il réussit à la diviser et à l'affaiblir. S'étant emparé de plusieurs des villes libres du Danube, il les désarma, leur imposa d'énormes frais de guerre, et obtint la soumission de la plupart des princes. A la fin de 1546, il se trouva complétement maître dans l'Empire.

Cependant, en reléguant la question religieuse au second plan, il ne l'avait pas encore tranchée; il dominait le protestantisme, il ne l'avait pas détruit. Le Pape, mécontent, l'accusa de ne travailler qu'à sa grandeur personnelle, et rappela ses troupes d'Allemagne. Peu après, au commencement de 1547, il transféra le concile, de Trente, ville autrichienne, à Bologne,

sous prétexte de la peste, en réalité pour combattre les influences impériales, qui commençaient à prévaloir dans l'assemblée. Cette translation équivalait à une scission; en effet les Italiens et les Français se rendirent à Bologne; les Impériaux et les Espagnols demeurèrent à Trente. La scission finit par aboutir à une interruption ou un ajournement du concile.

XIX. — La divergence entre les vues du Pape et celles de l'Empereur tenait encore à d'autres raisons. L'accord établi par le traité de Crespy n'avait pu se maintenir, et la situation générale de l'Europe s'était modifiée sensiblement.

La France avait d'abord réservé toutes ses forces pour la lutte qu'elle continuait de soutenir contre l'Angleterre. Elle tenait à honneur de reprendre Boulogne. En 1545, le maréchal de Biez fut chargé d'élever un fort qui permît d'assiéger la ville, et l'amiral d'Annebaut entreprit une grande diversion navale. Cent cinquante bâtiments de guerre outre les transports furent réunis sur les côtes de Normandie : on fit même passer dans la Manche une partie des galères du Levant qui stationnaient dans les ports de Provence. La chose était si extraordinaire qu'on n'en citait encore qu'un seul exemple, appartenant au règne de Louis XII. La plus grande partie de cette flotte sortit du Havre de Grâce, ville qui devait sa première fortune aux travaux de François Ier. D'Annebaut occupa l'île de Wight et entra dans le canal qui sépare cette île de Portsmouth. On songea à y élever une citadelle pour en faire une sorte de Calais anglais, qui aurait servi à prendre quelque jour Portsmouth même. Cependant on abandonna ce projet, en raison du temps qu'il eût fallu pour établir des fortifications en vue d'une flotte anglaise gardant un port dont elle était maîtresse. On jugea plus urgent d'aider directement à la reprise de Boulogne, vis-à-vis de laquelle les navires français allèrent se poster pour empêcher la garnison de communiquer avec la Grande-Bretagne.

En renonçant au plan formé par d'Annebaut, on n'abandonna pas l'idée d'une descente en Angleterre, idée qui semblait assez facilement réalisable et flattait la vanité nationale. Saulx-Tavannes en calcule les conditions dans ses Mémoires. Suivant lui, une armée de vingt mille hommes pouvait se rendre maîtresse de l'île en une bataille, comme cela s'était vu dans les guerres des Roses, où les vaincus jetaient bas les armes

aussitôt, parce qu'ils ne trouvaient à se retirer dans aucune forteresse. L'Angleterre n'avait point de milice nationale, « ses communes n'étoient ni aguerries ni armées ». On rappelait l'exemple de Guillaume le Conquérant et celui de Henri VII, lorsqu'il n'était encore que comte de Richemond. On se regardait comme assuré de la connivence des catholiques, qu'on estimait former les onze douzièmes de la population. On disait que si les Anglais s'étaient fortifiés sur mer, c'était parce qu'ils comprenaient leur faiblesse; on était convaincu que la France possédait des ressources suffisantes pour posséder une marine égale à la leur. L'expédition d'Annebaut, auquel ils n'avaient osé livrer une bataille navale, encourageait ces espérances. La France n'était pas étrangère au développement maritime que la découverte du nouveau monde faisait prendre à toutes les nations de l'Occident. Elle avait déjà envoyé de hardis marins sur les côtes de l'Amérique du Nord, et l'on citait un armateur de Dieppe, Ango, qui s'était rendu assez puissant pour oser déclarer la guerre en son nom au roi de Portugal.

On avait d'ailleurs en Écosse une porte ouverte sur l'Angleterre. La régente de ce royaume, Marie de Guise-Lorraine, y combattait avec succès les influences anglaises, qui étaient hostiles au catholicisme, au clergé, et à elle particulièrement. Une division écossaise entra sur le territoire anglais au mois de juillet 1545, pendant que d'Annebaut ravageait les côtes du Hampshire.

Le succès ne répondit pourtant pas aux espérances qu'on avait conçues. Le maréchal de Biez ne put terminer assez tôt les travaux des forts élevés devant Boulogne; l'automne fut cette année exceptionnellement mauvais, et des pluies excessives rendirent le terrain impraticable. Les troupes furent décimées par les maladies et par une effroyable mortalité; il fallut remettre l'entreprise à l'année suivante, et se retirer, non sans éprouver de graves pertes, sur Abbeville et Montreuil.

Charles, duc d'Orléans, fut une des victimes de la peste; le fléau l'emporta le 25 septembre. Cette mort presque subite et tout à fait inattendue, en rendant le traité de Crespy inexécutable, fit renaître tous les anciens différends entre l'Empereur et la France. On envoya d'Annebaut et le chancelier Olivier à Bruxelles, près de Charles-Quint, qui, tout en manifestant son désir de garder la paix, demeura inflexible au sujet de Milan et insista même pour que le duc de Savoie fût immédiatement

réintégré dans ses États. Les envoyés français répondirent que la restitution de la Savoie devait être le prix de la cession du Milanais. Ainsi, malgré les guerres, malgré les traités, les deux puissances se retrouvèrent dans les mêmes conditions d'une lutte indéfinie. En dépit des subtilités diplomatiques de Granvelle, les Français se regardèrent comme *abusés*, cette fois à juste titre. Ils commencèrent à se détacher de l'alliance impériale; la politique de François Ier, à l'extérieur, au concile, à Constantinople, devint indépendante et se prépara à devenir hostile.

Cependant François Ier ne recommença pas la guerre sur-le-champ. Outre qu'il n'était pas en mesure de la faire, il voulut attendre la fin du concile et terminer l'affaire de Boulogne. Afin d'être libre du côté des Anglais, il leur racheta la place moyennant huit cent mille écus d'or, et la promesse de payer les cent mille écus de pension stipulés au traité de Moore en 1525. On consentit même à la leur laisser occuper huit ans, terme au bout duquel le payement devait être parfait. Ce rachat onéreux et soumis à des conditions éventuelles qui en compromettaient l'exécution en l'ajournant, ne s'expliquerait pas si François Ier n'eût voulu, en prévision d'une nouvelle guerre contre l'Empereur, en finir à tout prix avec Henri VIII et empêcher qu'il ne s'alliât de nouveau à Charles-Quint. L'ordre fut immédiatement donné de fortifier les places frontières de la Meuse. Quant au roi d'Angleterre, il avait épuisé ses ressources; il était las d'une guerre dont il ne pouvait rien espérer, inquiet de l'attitude de ses sujets, alarmé de la possibilité de la descente d'une armée française sur ses côtes, enfin, mécontent de l'Empereur et irrité de la tenue du concile de Trente. Il se trouva heureux de vendre la paix à de semblables conditions.

Les historiens contemporains nous représentent François Ier affaibli par les chagrins, par la perte de ses enfants et par les souffrances d'une vieillesse anticipée, due à l'abus des plaisirs. Il était inquiet de voir escompter déjà un règne futur, au sein même de la cour que divisait la rivalité de la duchesse d'Étampes et de Diane de Poitiers; celle-ci gouvernait le Dauphin entièrement. La mort du duc d'Enghien, le vainqueur de Cérisoles, tué par maladresse dans une partie de paume, vint cette année même ajouter un deuil de plus à ceux de la cour. Celle de Henri VIII, qui arriva au mois de janvier 1547, affecta encore François Ier. Le roi d'Angleterre était du même âge

que lui, et comme lui vieilli avant le temps. Il y vit une sorte d'avertissement pour lui-même.

Il ne s'en préparait pas moins à recommencer la lutte contre l'Empereur. Malgré l'insuccès des guerres précédentes, la France n'avait jamais été entamée, et l'on rappelait avec un certain orgueil que Charles-Quint était venu deux fois y *faire naufrage* avec toute sa puissance. Ses succès dans l'Empire faisaient craindre qu'il ne s'y rendît absolu, ce qui aurait détruit tout équilibre. François Ier ne chercha donc plus qu'à lui susciter des ennemis. Au concile de Trente, il appuya toutes les prétentions du Pape opposées à celles de Charles-Quint, et ce fut lui qui engagea Paul III à rappeler, au mois de janvier 1547, les troupes pontificales envoyées en Allemagne. Il s'enquit avec soin des chances de succès que pouvaient avoir l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, demeurés à la tête des confédérés de Smalkalde. Il donna l'ordre à ses envoyés auprès de ces princes « de trouver moyen que la guerre s'entretînt contre l'Empereur : cela, leur disait-il, peut grandement servir à mes affaires [1]. » Il promit de leur fournir un subside de quarante mille écus par mois, à la charge pour le landgrave et l'électeur de ne pas signer de traité avec Charles-Quint sans l'y comprendre. Il négocia auprès du roi de Danemark et de l'électeur palatin, pour les intéresser à la défense des princes protestants, et il offrit à Christian III, pour son fils, la main de la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart. Il se disait disposé à prendre les armes lui-même, sans les affaires d'Angleterre dont le nouveau gouvernement lui inspirait quelque ombrage, Boulogne n'étant pas encore dans ses mains. Enfin, il s'efforça de pousser Soliman à de nouvelles entreprises contre l'Autriche.

Ses relations avec Charles-Quint avaient pris un caractère d'aigreur inévitable. L'Empereur devait s'y attendre, mais il ne croyait pas que le Pape pût l'abandonner; quand il en reçut la nouvelle, il sortit, s'il faut en croire le récit de l'envoyé français Mesnage, de sa réserve ordinaire, et jeta son bonnet par terre de dépit. En effet, Paul III, appuyé sur la France, travaillait à la formation d'une ligue italienne; son petit-fils, Horace Farnèse, venait d'être fiancé à Diane, fille naturelle du Dauphin.

On était ainsi à la veille d'une cinquième grande guerre, lorsque François Ier, revenant de visiter toutes les places fortes

[1] Ribier, t. I, p. 609.

de la frontière orientale de son royaume, depuis Bourg en Bresse jusqu'à Mezieres et Maubert-Fontaine, fut pris d'une fievre lente, qu'il promena de château en château. Il vint mourir à Rambouillet le 31 mars 1547, quelques jours après avoir signé avec le nouveau gouvernement d'Angleterre la confirmation du traité fait avec Henri VIII. Il mourut, dit Ferronius, « avec piété et constance, en pleine connoissance de lui-même, et après avoir recommandé à son fils ses serviteurs, le peuple françois qui s'étoit toujours montré à lui si obéissant, et surtout sa noblesse, qui avoit témoigné un empressement si particulier à le servir. »

L'histoire a beaucoup à dire sur les fautes d'un règne qui fut loin d'être toujours heureux. Une ambition extrême, des guerres continuelles qui n'eurent d'autre résultat que l'occupation temporaire des places de la Savoie et du Piémont, et qui coûterent des sommes énormes, le luxe de la cour, des prodigalités sans bornes, consacrées surtout à la construction ou à l'embellissement des châteaux royaux, de grands désordres dans l'administration, une forte agitation dans les provinces, due bien plus encore aux exigences et aux rigueurs du gouvernement qu'aux prétentions de la réforme, voilà peut-être les résultats qui nous frappent le plus aujourd'hui. Les contemporains aussi en furent frappés. Ils ne nous ont rien caché des fautes ni des vices de François Ier; ils lui reprochent la légèreté de plusieurs de ses entreprises, la mobilité qu'il mettait dans ses alliances, le choix malheureux qu'il faisait de quelques-unes d'entre elles, les démentis qu'il se donnait à lui-même, ses velléités d'absolutisme et de bon plaisir, le champ libre qu'il laissa, durant les dernieres années surtout, aux intrigues qui s'agitaient autour de lui, les désordres de sa cour, où « les femmes, selon Tavannes, faisoient tout, même les généraux et les capitaines. » Mais ses premières années avaient jeté un éclat qui ne s'effaça jamais complétement. Il conserva jusqu'à la fin un grand renom, parce qu'il était *magnanime et généreux*, pour emprunter les expressions dont se sert du Bellay, et que *jamais l'adversité n'avait pu lui abaisser le cœur*. Ses qualités étaient de celles qui pouvaient alors le mieux plaire à la France. « Nous l'avons vu, dit Vieilleville, le plus beau et le plus grand homme de sa cour, et pour sa force et adresse à cheval, les princes, seigneurs et capitaines de sa gendarmerie l'estimoient le premier homme d'armes de son royaume. » Il fut le prince

le plus brillant de son siècle. En 1546, l'envoyé vénitien Cavalli écrivait encore qu'à la noblesse de son aspect on ne pouvait, en le voyant, s'empêcher de dire : « C'est le roi. » De son vivant et après sa mort, on le compara à Charlemagne. On lui donna même le surnom de Grand, et Tavannes, qui ne le flatte pas, écrivait, soixante ans plus tard, qu'il avait mérité d'être appelé ainsi à cause de la bataille de Marignan, de la restauration des lettres, et de la résistance opposée à Charles-Quint, maître de la plus grande partie de l'Europe. Sa valeur lui avait valu l'amour d'une nation toute militaire. Son initiative éclairée, qui le fit nommer Père des lettres, avait assuré à la France le haut rang intellectuel qu'elle tient encore aujourd'hui. Ses armes et sa diplomatie avaient défendu l'équilibre européen contre le plus redoutable des rivaux, puisqu'il faut descendre jusqu'à notre siècle pour trouver l'exemple d'un souverain qui ait possédé plus de territoires et porté plus de couronnes que l'héritier de Maximilien, de Ferdinand le Catholique, d'Isabelle et de Charles le Téméraire.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

HENRI II.

I. — Henri II avait vingt-huit ans et les qualités militaires que son père avait montrées dans sa jeunesse. Rompu à tous les exercices du corps, il passait pour un chevalier accompli. « Il avoit, dit Brantôme, la majesté, la grâce, une façon belle et royale. Il affectionnoit fort la guerre, et quand il y étoit, en trouvoit la vie plus plaisante que toute autre. » Son caractère entreprenant s'était montré dans les deux dernières grandes luttes soutenues contre Charles-Quint, luttes auxquelles il avait pris part sous la conduite de Montmorency et d'Annebaut. L'envoyé de Venise, Cavalli, favorable, il est vrai, dans ses appréciations, disait de lui que ses qualités promettaient à la France le plus digne roi qu'elle eût eu depuis deux cents ans. Comme son père, il s'appliquait à connaître tous les gentilshommes de son royaume. Il détestait Charles-Quint et ne le cachait pas. L'Empereur savait son humeur belliqueuse et jugeait que pour la satisfaire il emploierait tous les moyens. « Si son père, écrivait-il à l'ambassadeur impérial à Rome, a attiré le Turc par les cheveux, celui-ci l'attirera par les cheveux, les pieds et les mains[1]. »

Une chose manqua pourtant au nouveau roi. Lettré et poète comme tous les Valois[2], il n'eut pas au même degré ce genre de supériorité personnelle qui avait fait de François Ier le chef naturel de la cour la plus éclairée de l'Europe. Aussi les gens de lettres n'ont-ils pas été pour lui; les calvinistes, qui devenaient plus nombreux et qu'il persécuta, l'ont encore moins épargné.

A peine sur le trône, il s'empressa de rappeler à la cour le grand maître Montmorency, qui l'avait formé à la guerre, et qui employait le temps de sa disgrâce à faire bâtir ses superbes maisons d'Ecouen et de Chantilly. Montmorency devint tout-puissant, et combla sa famille d'honneurs et de dignités. Claude

[1] Ribier, t. II, p. 2.

[2] Il correspondait en vers avec Diane de Poitiers. Charrière, *Négociations dans le Levant*, tome II, préface.

de Guise avec son frère, le cardinal de Lorraine, et ses six fils, tous destinés à la plus haute fortune, tinrent aussi une grande place dans les conseils du nouveau règne; ils occupèrent les avenues du trône. Il semblait, dit Tavannes, que le roi eût juré de leur partager la France. Diane de Poitiers, grande sénéchale de Normandie et maîtresse de Henri II, quoiqu'elle fût plus âgée que lui, exerça, sous le titre de duchesse de Valentinois, une influence plus étendue que sous le règne précédent la duchesse d'Étampes. Sa fille avait épousé un des Guise, et elle agit constamment de concert avec eux. Enfin Saint-André, ancien gouverneur du roi, fut élevé au maréchalat, et le Pape donna le chapeau à deux prélats favoris, Charles de Bourbon, frère du duc de Vendôme, et Charles de Lorraine, archevêque de Reims[1].

D'Annebaut, auquel Henri II attribuait l'échec de Perpignan, le cardinal de Tournon et plusieurs des secrétaires d'État de François Ier, furent éloignés de la cour. Sur douze cardinaux qui faisaient partie du conseil, sept furent envoyés à Rome, tant pour ôter tout ombrage aux nouveaux ministres que pour fortifier l'influence française près du gouvernement romain, et former un parti français dans le sacré collége. La duchesse d'Étampes dut également se retirer. Le roi lui reprit même les diamants qu'elle tenait de la munificence de François Ier, pour les donner à la duchesse de Valentinois.

Ces changements de personnes et d'influence causèrent des mécontentements inévitables. On reprocha aux nouveaux conseillers leur ambition, leur avidité, la défiance jalouse avec laquelle ils accaparèrent le pouvoir, au roi la faiblesse avec laquelle il se laissa gouverner. Les grands personnages tenaient marché ouvert des dignités et des commandements. Les mémoires du temps font une triste peinture de ces désordres. Montmorency y est particulièrement accusé de s'être fortifié lui et les siens, en pratiquant les plus grands seigneurs, et en peuplant les cours de justice de présidents et de conseillers faits de sa main, pour avoir les robes longues à sa dévotion. La corruption, la vénalité régnaient partout; la prise de possession du pouvoir par de nouveaux ministres devenait une véritable curée. Il faut pourtant se défier d'écrits où la partialité et la

[1] Charles de Lorraine porta le titre de cardinal de Guise jusqu'en 1550; il prit cette année le titre de cardinal de Lorraine, après la mort de son oncle, qui l'avait porté.

passion éclatent à chaque page. Les Mémoires les plus piquants de notre histoire ont le malheur d'etre souvent des chroniques scandaleuses ; quand les faits qu'ils rapportent sont certains, l'appréciation qu'ils en donnent est toujours contestable[1].

Heureusement ces Mémoires donnent aussi une haute idée de l'éclat de la cour, de l'intelligence et de l'habileté politique des conseillers de Henri II, des sentiments d'obéissance et d'honneur dont la noblesse était animée. La liberté d'appréciation, ou, si l'on veut, de dénigrement, s'y allie à un grand fonds d'obéissance et de respect pour le gouvernement et pour le roi. D'ailleurs les publications récentes de documents diplomatiques qui étaient restés presque ignorés, sont tout à l'honneur de Montmorency, de Diane et des Guise. La diplomatie faisait plus que les armes, ce que les contemporains auteurs de Mémoires militaires paraissent à peine soupçonner. Les relations vénitiennes sont généralement très-favorables à la cour de France. Il en résulte cette singularité curieuse que ce sont, à cette époque du moins, les Français qui ont dit d'eux-mêmes le plus de mal.

Catherine de Médicis, femme de Henri II, et Jeanne d'Albret, reine de Navarre, jouèrent aussi sous ce règne un rôle d'abord effacé, mais qui ne tarda pas à grandir. Catherine, que François Ier avait particulièrement aimée et soutenue contre ses ennemis, ne montrait encore ni ambition personnelle ni jalousie d'autorité. Elle parut accepter la toute-puissance de la duchesse de Valentinois. Elle sut pourtant se ménager une influence que Diane elle-même seconda, et qui prépara son règne prochain.

Après que Henri II eut constitué son nouveau conseil, réglé le partage des affaires étrangères entre quatre secrétaires d'État, et visité Écouen, Chantilly, l'Ile-Adam, Anet, résidences de Montmorency ou de la duchesse de Valentinois, il

[1] J'entends parler ici de Brantôme et de Vieilleville, surtout de ce dernier, qui a fait un tableau détaillé de la cour de Henri II. « Ils étoient, dit-il, quatre qui le dévoroient comme un lion sa proie ; » liv. II, chap. x (Montmorency, le duc de Guise, la duchesse de Valentinois, le maréchal de Saint-André). Ces accusations sont vraies, mais ne sont pas désintéressées. L'auteur se plaint que « le grand roi (Henri II) n'ait pu avancer un digne serviteur et de mérite qu'il affectionnoit, suivant la volonté qu'il en avoit. » Ce serviteur est Vieilleville lui-même. Il reçut pourtant une abbaye que le duc de Guise convoitait pour un de ses fils et Montmorency pour un de ses neveux (même chapitre).

vint célébrer en grande pompe à Paris les funérailles de son père (23 mai). Il se fit ensuite sacrer à Reims le 27 juillet.

Quoique l'Empereur eût envoyé un gentilhomme en France pour présenter ses condoléances au sujet de la mort de François Ier et que Henri II eût répondu à cette courtoisie, les deux princes s'observèrent hostilement dès le début.

II. — Charles-Quint, qui avait réduit en 1546 les villes impériales à la plus complète obéissance, remporta au printemps de 1547 des succès encore plus importants sur les princes luthériens, le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe. Il battit le second de ces princes à Mulhberg le 23 avril, et le priva de son électorat. Les agents français accrédités en Allemagne écrivirent alors à Montmorency pour se plaindre de l'insignifiance du subside accordé par François Ier aux protestants, et pour lui exposer les grands projets qu'on attribuait à l'Empereur victorieux. Ces projets consistaient à déchirer la bulle d'or, qui réglait les élections impériales, à supprimer ces élections et à déclarer l'Empire héréditaire dans la maison d'Autriche, à reconstituer dans ce but plusieurs duchés, entre autres celui de Souabe, qui seraient donnés à des princes autrichiens ou autres dont le dévouement serait assuré, à soumettre les ligues suisses et à les faire rentrer dans leur ancienne dépendance de l'Empire. Maître absolu de la Germanie, Charles-Quint eût pu en tirer à son bon plaisir « tributs, argent, gens de guerre et autres provisions, » et n'eût craint ni la France ni la Turquie. On ajoutait encore qu'il voulait « mettre à obéissance la sainteté papale, » même qu'il aspirait à la tiare, comme autrefois son aïeul Maximilien en avait eu la pensée [1].

Tous ces projets étaient loin de leur réalisation, mais l'indépendance des États de l'Empire était presque anéantie, et c'est ce que la France ne pouvait voir sans regret. Henri II invita Charles-Quint à assister à son sacre en qualité de comte de Flandre. L'Empereur répondit que s'il y allait, ce serait à la tête de cinquante mille hommes.

Dans ces conditions, Henri II continua les préparatifs de guerre que son père avait commencés, et resserra ses alliances. Il envoya au mois de juillet une mission en Turquie pour engager le sultan à porter les hostilités en Hongrie dès cette année,

[1] Ribier, tome II. Dépêches de mai 1547.

malgré le retard de la saison[1]. Il disait aux Turcs que « Dieu mercy il étoit aussi bien ou mieux sur ses pieds que nul de ses predecesseurs eût jamais esté, soit par mer ou par terre, ayant sa gendarmerie aussi belle et mieux payée qu'elle ne fut oneques. » Il comptait pouvoir disposer de treize à quatorze mille lansquenets et de dix-sept mille Suisses, outre ses légions de gens de pied et les bandes d'artillerie. Il venait d'augmenter sa flotte dans les deux mers par la construction de galères nouvelles.

Mais c'était en Italie qu'il espérait trouver son principal point d'appui, car le Pape se rapprochait de la France d'une manière plus étroite.

Paul III était effrayé de la puissance croissante de l'Empereur, et se repentait d'avoir contribué à son agrandissement. Cette crainte et ce repentir l'avaient déjà conduit à rappeler d'Allemagne ses propres troupes, et à transférer le concile de Trente à Bologne. Il voyait surtout avec la plus vive appréhension les prétentions marquées de Charles-Quint à diriger le clergé allemand et à exercer son autorité dans les matières religieuses.

Il avait aussi des griefs d'une autre nature et tout personnels. Depuis longtemps il voulait fonder un établissement princier pour les Farnese en Italie. Il avait obtenu du sacré collége, en 1545, l'autorisation de donner Parme et Plaisance, comme fiefs du saint-siége, à son fils Pierre-Louis. De ses quatre petits-fils, deux étaient revêtus de la pourpre. Octave, le troisieme, avait épousé Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint et veuve d'un Médicis. Après l'avénement de Henri II, il fiança le quatrième, Horace, duc de Castro, à Diane, fille naturelle de ce prince, âgée alors de dix ans. Il rêvait d'élever un jour les Farnèse au trône ducal de Milan, les Italiens désirant que la maison de Sforza, alors éteinte, fût remplacée par une maison italienne. Il s'était flatté d'abord que Charles-Quint entrerait dans ses vues; mais l'Empereur, tout en évitant de se prononcer, était au fond très-décidé à ne pas se dessaisir du duché. Après sa victoire de Mulhberg, il donna l'ordre d'y élever dans toutes les places de nouvelles fortifications, et il y envoya une partie des canons enlevés aux villes impériales.

Ces raisons personnelles éloignèrent tout à fait Paul III de l'Empereur, dont son fils Pierre-Louis était déjà l'ennemi déclaré, et le jeterent dans l'alliance française. Il se trouvait

[1] Mission du sieur d'Huyson.

à peu près dans la situation de Clément VII lors de l'entrevue de Marseille. Mais il avait quatre-vingts ans; il commençait à manquer de décision, et il voyait un de ses petit-fils, Octave, demeurer attaché au parti impérial. Les envoyés français écrivirent de Rome à Henri II qu'il devenait *mélancolique*, et qu'on ne pouvait compter sur son appui.

L'Italie était sollicitée en sens différents par les agents de l'Empereur et ceux de la France. Les premiers étaient les gouverneurs de Naples et de Milan et l'ambassadeur espagnol à Rome, le célèbre Hurtado de Mendoza; ils disposaient de Florence par les Médicis, et de Gênes par les Doria. Les seconds, les agents français, voulaient amener le Pape et Venise à former une ligue pour défendre les intérêts italiens, mais ils trouvaient à Rome beaucoup d'hésitation, et chez les Vénitiens une grande répugnance à sortir de la neutralité. Ils avaient leur appui principal à Parme, où le duc Pierre-Louis Farnèse attirait de tous côtés les *forussis*, c'est-à-dire les bannis des divers États de la Péninsule. La plupart de ces *forussis* étaient des Florentins exilés pour leur opposition à Cosme de Médicis et à l'Empereur qui le soutenait. Dans le nombre se trouvaient les Strozzi, l'une des familles les plus riches et les plus puissantes de la république; ils levèrent des troupes comme les anciens condottieri, et se mirent au service du parti français.

Ce parti organisait partout des conspirations. En 1546, un des Strozzi avait essayé de surprendre Milan; Pierre-Louis Farnèse passa pour être entré dans le complot. Une autre conspiration, également déjouée par les Impériaux, s'était proposé de mettre en liberté Pise, Lucques et les villes de la Toscane. Le 2 janvier 1547, Jean Fieschi, comte de Lavagna, ennemi héréditaire et mortel des Doria, arma les partisans de sa maison et occupa par surprise la ville, le port et les galères de Gênes. Le hasard voulut qu'il se noyât dans ce port en passant sur la galère capitane avant d'attaquer la garnison, qui tenait encore le palais des Doria. Cette circonstance imprévue, jetant le trouble parmi les conjurés, fit seule échouer leur entreprise. Au mois de mai 1547, un autre soulèvement éclata à Naples au sujet des tribunaux d'inquisition, que le gouverneur Pierre de Tolède prétendit introduire dans le pays, et que la noblesse et la bourgeoisie napolitaine jugèrent contraires à leurs libertés. L'insurrection fut même assez puissante

pour que Charles-Quint se crut obligé de lui faire des concessions.

L'Italie était donc pleine de troubles et d'une agitation dirigée contre les Impériaux par Pierre-Louis Farnèse, les Strozzi et les agents français, quand les représentants de la France arrivèrent au concile de Bologne, au mois d'août 1547. Les prélats impériaux n'avaient pas encore quitté Trente. Il s'agissait de savoir si les deux fractions de l'assemblée se réuniraient ou non; leur division eût équivalu à une dissolution du concile. L'Empereur ne s'était pas encore prononcé et l'on attendait sa décision. Au reste cette décision ne pouvait avoir qu'un effet politique. Religieusement parlant, le concile avait fait son œuvre. On savait qu'il ne ramènerait pas les protestants de leur plein gré. Il n'y avait donc plus lieu de prendre des ménagements, auxquels l'Empereur avait renoncé tout le premier. Les prélats français allaient jusqu'à prétendre que si l'on pouvait encore obtenir des Allemands quelque concession, le Pape y réussirait mieux, en dégageant son action de celle de l'Empereur.

Pendant que ce débat s'ouvrait à Bologne, Pierre-Louis Farnèse fut surpris en plein jour dans le château de Plaisance par quatre conjurés des premières familles de la ville; on le perça de coups de poignard, et son corps, pendu à une fenêtre, demeura exposé aux outrages de la populace. Le surlendemain, Fernand Gonzague, gouverneur de Milan, marcha sur la ville avec la gendarmerie impériale et en prit possession au nom de Charles-Quint. Il voulut également s'emparer de Parme; mais Octave Farnèse accourut de Rome pour la défendre, et, soutenu par les habitants, obligea les Impériaux à se retirer.

Cet assassinat fut attribué à des vengeances particulières. Quoi qu'il en soit, la connivence du gouverneur impérial de Milan n'était pas douteuse. Fernand Gonzague se défendit d'avoir ordonné le meurtre, et non d'avoir eu des intelligences avec les meurtriers. Les agents impériaux déclaraient tous que Parme n'avait pas cessé d'être un foyer de conspirations, que leurs jours étaient continuellement en danger, que des *bravi* corses étaient apostés contre eux, et qu'ils étaient obligés d'exercer une surveillance sur les Farnèse.

Le vieux Pape, aussi troublé qu'irrité, n'hésita plus à se jeter dans les bras de la France. « Jamais, déclara-t-il, le saint-siége n'avait eu de puissance et de prospérité que quand il était allié

avec les Français[1]. » Henri II lui envoya le jeune cardinal de Guise pour l'entretenir dans ces sentiments, et préparer la conclusion d'une ligue défensive, qui était destinée à devenir offensive au bout de peu de temps.

L'alliance des Farnese ouvrait l'entrée du duché de Parme; on comptait sur l'appui du duc de Ferrare, mari de Renée de France. Les Farnèse conseillaient d'attaquer Naples, prete à se soulever. Rome était pleine d'exilés ou *forussis* napolitains. On prétendait que pour entrer à Naples il suffisait d'etre maître de la mer. Henri II augmenta le nombre de ses galeres, qui devaient s'unir aux galeres pontificales. Les Guise étaient les héritiers de l'ancienne maison d'Anjou; l'un d'eux était déjà désigné pour le trône des Deux-Siciles, pendant qu'un autre, le cardinal de Lorraine, aspirait à porter la tiare après la mort de Paul III.

On se prépara donc à une guerre générale pour l'année suivante. Les envoyés français à Rome, à Venise et à Bologne, où se tenait le concile, reçurent des instructions dans ce sens[2] et préparerent des surprises, ici sur Gênes[3], là sur la Ghiara d'Adda[4].

Ces préparatifs et ces pronostics belliqueux frappèrent d'impuissance le concile de Bologne, déjà très-incomplet par l'effet de la scission opérée à Trente. Charles-Quint l'invita à retourner dans cette dernière ville en lui garantissant la soumission de l'Allemagne. Le légat président du concile, cardinal del Monte, répondit qu'il fallait d'abord que les dissidents de Trente vinssent se réunir à l'assemblée de Bologne, qu'on pourrait ensuite discuter la translation, si l'on obtenait des sûretés suffisantes et la garantie de l'acceptation des Allemands. On savait que celle des villes impériales était simplement conditionnelle. Quant au Pape, il demeura inflexible. Il ne voulut à aucun prix que l'Empereur pût s'emparer de la direction du concile, crainte naturelle à une époque où tant de princes s'étaient déjà séparés de l'alliance romaine, et que justifiait la longanimité dont Charles-Quint avait fait preuve à l'égard des protestants d'Allemagne.

L'Empereur, qui avait pris vis-à-vis des Allemands l'enga-

[1] Dépêche du duc de Guise, 31 octobre 1547.
[2] Ribier, dépêches diverses de 1547 et 1548.
[3] Dépêche du cardinal du Bellay, février 1548.
[4] Dépêche de d'Urfé, ambassadeur à Bologne.

gement de faire réintégrer le concile à Trente, protesta contre sa translation à Bologne (janvier 1548). La protestation fut même conçue en termes qui avaient l'apparence d'un défi. Il rejeta sur Paul III la responsabilité du retard apporté à la continuation ou à la réunion du concile œcuménique, et il fit rédiger par trois théologiens, deux catholiques et un luthérien, un *interim* ou compromis, qui devait servir de loi provisoire à l'Allemagne protestante, jusqu'à ce que le concile eût définitivement prononcé. L'intérim, dont il indiqua lui-même les bases, accordait aux protestants la communion sous les deux espèces, et la validité des mariages contractés par leurs prêtres. C'était pour Charles-Quint un moyen d'aider à la conciliation et de gagner du temps, car Paul III étant octogénaire, il se flattait d'exercer plus d'influence sur son successeur. Mais son calcul se trouva faux. Il ne satisfit personne en Allemagne et irrita en Italie le parti religieux, qui vit ses craintes justifiées et l'accusa de porter la main à l'encensoir en tranchant les questions dogmatiques de sa seule autorité. On douta de plus en plus de la sincérité de ses intentions ou de la réalité de sa puissance.

Le concile demeura suspendu de fait. Ni les prélats de Trente ni ceux de Bologne n'osèrent le continuer, de peur d'assumer la responsabilité d'un schisme. Seulement les cardinaux qui n'étaient pas attachés particulièrement aux intérêts d'une couronne, se bornèrent à exprimer le vœu que l'œuvre religieuse, interrompue avant d'être achevée, cessât d'être sacrifiée aux considérations de la politique.

Au printemps de 1548, Henri II visita ses frontières de Champagne et de Bourgogne, puis la Savoie et le Piémont. Il arriva au mois de juillet à Turin. Le dernier marquis de Saluces étant mort, il réunit à la couronne son marquisat, qui était un fief du Dauphiné, et comme la Savoie une des portes de l'Italie. Au reste, les Français en occupaient déjà toutes les places. On continua de préparer des complots sur Milan, Gênes ou Naples. Henri II conçut le projet de faire enlever par ses galères le prince d'Espagne Philippe, qui traversait la mer pour se montrer aux peuples d'Italie et d'Allemagne.

Cependant, contrairement à toutes les prévisions, la guerre attendue n'eut pas lieu. Le Pape n'osa se décider. Malgré les instances de ses petits-fils et les sollicitations du roi qui s'était à dessein rapproché de lui, il craignit de compromettre la tiare, déclina la responsabilité d'une lutte armée, et ne cessa de négo-

cier soit au sujet de Plaisance, soit pour le concile. Les Français se lassèrent, l'accusèrent « de faire paraître un courage incertain après tant d'injures et de dommages reçus [1], » et déclarèrent qu'on les jouait à Rome. Ils reconnurent que les Italiens n'avaient « nulle envie de mettre la main à l'œuvre [2], » et que s'ils appelaient de leurs vœux une guerre entre la France et l'Empereur, ils désiraient qu'elle eût lieu hors de leur pays.

Un des motifs ou des prétextes allégués par Paul III fut que la France s'était déjà chargée d'une intervention en Écosse. Les Farnèse prétendirent que cette intervention absorberait la plus grande partie de ses forces. Henri II se vit obligé de suspendre l'accomplissement de ses projets. En rentrant en France, il déclara, pour se concilier les communautés piémontaises, qu'il se chargeait des dettes contractées envers elles par ceux de ses soldats qui avaient péri ou disparu. Il assura aussi l'existence des estropiés ou invalides en les mettant à la charge des différentes abbayes du royaume, usage qu'on avait déjà commencé à suivre sous le règne précédent [3].

III. — Dans ce même temps, un soulèvement éclatait en Guyenne. Il avait la gabelle pour motif, comme celui de la Rochelle en 1541. Les paysans refusaient d'acheter le sel aux greniers qui leur étaient assignés. Ils se plaignaient des vexations de toute espèce qui résultaient du monopole de l'État, et de prétendues fraudes introduites dans la fabrication. On envoya des agents pour les contraindre. Ils leur résistèrent et en tuèrent quelques-uns à Barbezieux. Les gens d'armes du roi de Navarre, gouverneur de la province, furent mis en fuite; les villages voisins s'armèrent; le nombre des insurgés grossit rapidement. Ils pillèrent Saintes, Cognac; Ruffec, torturèrent ou massacrèrent les employés de la gabelle et brûlèrent les maisons de plusieurs magistrats. L'exemple donné par l'Angoumois et la Saintonge fut aussitôt suivi à Blaye, à Bourg, et dans d'autres cantons du Bordelais.

Tristan de Moneins commandait à Bordeaux comme lieutenant du roi de Navarre. Il adressa au peuple de la ville des menaces qui, au lieu de l'effrayer, l'exaspérèrent. Le peuple pilla l'arsenal et sonna le tocsin. Moneins se retira dans le cha-

[1] Dépêche de Morvilliers, ambassadeur à Venise, du 30 juin 1548.
[2] *Idem*, février 1548.
[3] Marin Cavalli.

teau Trompette ; il n'avait pas assez de forces pour s'y défendre, et il capitula par l'entremise d'un président au parlement, en stipulant qu'il aurait la vie sauve. Pendant ce temps, les paysans des environs avaient envahi la ville ; on ne put faire respecter la capitulation ; le malheureux gouverneur fut assassiné, mis en pièces, et les insurgés firent encore un certain nombre d'autres victimes.

Cependant le président la Chassagne, auteur de la capitulation qui n'avait pas été respectée, parvint à rétablir l'ordre et à reconstituer l'autorité. Il arma la bourgeoisie, obligea les gens de la campagne à se retirer, puis fit juger et tirer à quatre chevaux le principal auteur du meurtre de Moneins. Bientôt arriva le connétable avec vingt pièces d'artillerie, des lansquenets et quelques compagnies des bandes du Piémont. Il voulut entrer à Bordeaux par une brèche faite aux murailles ; il désarma les bourgeois, nomma des commissions pour juger les coupables, et annonça qu'il leur infligerait un chatiment exemplaire. La maison de ville fut rasée ; les habitants perdirent leurs priviléges pour crime de rébellion et de lèse-majesté ; ils furent obligés de faire amende honorable à genoux, en pleine rue, et en criant miséricorde. L'arrêt porta qu'ils auraient à déterrer le corps de Moneins avec leurs ongles, et que les jurats le conduiraient à la sépulture, suivis de cent vingt bourgeois en habits de deuil, avec des flambeaux à la main. Le nombre de ceux qui furent pendus, décapités ou roués s'éleva à cent quarante. On n'avait pas depuis de longues années mémoire d'un pareil chatiment infligé à une ville rebelle. Pour dernière calamité, Bordeaux eut à souffrir les excès des lansquenets, qui la traitèrent en place conquise.

Quant aux campagnes environnantes, la seule approche d'une armée royale sous les ordres de François de Guise, duc d'Aumale, suffit pour les pacifier. On se contenta d'enlever les cloches des paroisses et d'ôter aux communes leurs assemblées.

Un an après, les habitants de Bordeaux obtinrent leur pardon par l'entremise du duc d'Aumale, qu'ils sollicitèrent à cet effet. Le roi le leur accorda en les obligeant « à entretenir et fréter deux barques sur mer pour servir en guerre, » et à entretenir de vivres à perpétuité les chateaux Trompette et du Hâ. Henri II consentit à rétablir l'ancien mode de perception de l'impôt (impôt du quart et demi), moyennant deux cent soixante mille écus d'or, que lui payèrent les provinces de

l'Ouest. Ce dernier impôt finit par être racheté à son tour, d'où le nom de *provinces rédimées* donné à celles qui acquittèrent le prix de rachat.

Ce fut à la suite de cette révolte et de ce châtiment qu'Étienne de la Boétie, alors fort jeune, écrivit son célèbre et éloquent traité *De la servitude volontaire*. Ce traité n'est qu'une violente et banale déclamation contre la tyrannie; l'auteur n'y expose aucune des règles ni des conditions d'un gouvernement libre. Mais il faut le citer comme un symptôme de la fermentation des esprits dans les classes éclairées, au moment où venait d'éclater un immense mouvement populaire. On sent que l'agitation était partout, et que les luttes politiques ou religieuses se préparaient.

IV. — Une des raisons pour lesquelles Henri II avait ajourné ses projets sur l'Italie, était l'intervention qu'il exerçait déjà dans les affaires de l'Écosse.

La révolution dont on avait cru l'Angleterre menacée sous Henri VIII, parut imminente pendant la minorité de son fils Édouard VI et la régence du duc de Somerset. Ce dernier s'aliéna toute la noblesse du royaume par ses actes arbitraires, et les catholiques, en franchissant les limites qui avaient séparé Henri VIII du protestantisme. Avec lui, la réforme marcha tête levée, et l'ancienne religion fut en danger de disparaître. Ces circonstances changèrent les dispositions de la cour de France à l'égard de l'Angleterre. Elle crut y trouver une occasion favorable de reprendre Boulogne et peut-être Calais. Elle se promit aussi de soutenir les catholiques de la Grande-Bretagne, ce qu'une intervention en Écosse permettait de faire indirectement.

Marie de Guise, veuve de Jacques V, avait appelé les Français en Écosse dès 1546. Elle partageait le pouvoir avec le régent Hamilton, comte d'Arran, et le cardinal Beatoun. Ce cardinal ayant été assassiné en 1546 dans le château de Saint-André par quelques conjurés, le régent Hamilton ne put reprendre le château où les meurtriers s'étaient renfermés, et Henri II lui envoya quelques nouvelles troupes françaises, commandées par le grand prieur Strozzi, qui les obligea de capituler le 3 juillet 1547.

Depuis ce moment, l'influence française s'établit en Écosse et ne cessa de s'y étendre. Les catholiques écossais, menacés

par la prédication des doctrines réformées et voyant ces doctrines favorisées par l'Angleterre, cherchèrent dans la France un appui que Henri II ne leur marchanda pas. Les Guise ne négligèrent rien pour soutenir leur sœur. Ils n'eurent pas de peine à faire valoir les avantages d'une pareille alliance. Ils représentèrent combien il était plus naturel d'attaquer l'Angleterre affaiblie que l'Empereur fortifié, surtout quand on avait contre la première le concours assuré des catholiques anglais ou écossais, tandis qu'on ne pouvait espérer contre le second que celui des protestants ou des Turcs[1].

Les Anglais voulurent fiancer la jeune Marie Stuart à leur roi Édouard VI. Hamilton refusa. Somerset entra en Écosse et le battit. Marie de Guise, enfermée avec sa fille au château de Dumbarton, décida le régent à négocier le mariage de la jeune princesse avec un prince français. Ce projet s'accordait avec la haine des Écossais contre l'Angleterre et celle des catholiques contre le protestantisme. Henri II récompensa le régent de la proposition qu'il en fit en lui donnant le duché de Châtellerault. Au mois de juin 1548, la France envoya six mille hommes, sous les ordres d'André de Montalembert d'Essé, combattre les luthériens d'Écosse et les Anglais leurs alliés qui occupaient Haddington. Villegagnon, commandeur de Malte et chef de l'escadre qui portait cette petite armée, fit le tour de l'Écosse par le nord, enleva les deux reines à Dumbarton, et les amena en France, où elles débarquèrent le 13 juillet sur les côtes de Bretagne. Quelques jours après, le roi écrivit au duc de Somerset que Marie Stuart était fiancée à son fils le Dauphin, et que désormais les intérêts de la France et de l'Écosse seraient confondus.

Somerset regarda cet avis comme une déclaration de guerre, et fit des apprêts en conséquence. Les Français commerçant en Angleterre furent arrêtés; les Anglais commerçant en France le furent de la même manière. L'Empereur annonça l'intention de soutenir Édouard VI, mais il ne pouvait pour lors abandonner d'autres entreprises. Les hostilités se bornèrent donc cette année à l'Écosse, où d'Essé et le comte de Shrewsbury se trouvaient en présence. Elles y eurent même peu d'activité, à cause de quelque mésintelligence survenue entre les Écossais et leurs alliés. Les Écossais étaient pauvres et refusaient de contribuer

[1] Mémoires de Vieilleville, liv. II, ch. I, II et III.

aux frais de la guerre. Ce défaut d'entente permit à Somerset de conserver dans le pays plusieurs châteaux.

En 1549 les prévisions de Henri II commencèrent à se réaliser. Somerset, entouré de conspirations et ébranlé par des soulèvements répétés, se vit hors d'état de prendre l'offensive. Henri II résolut de ne plus se borner à soutenir l'Écosse, mais d'attaquer par terre et par mer Boulogne, dont il accusait les Anglais d'augmenter les fortifications, contrairement au traité. On commença par faire le procès à Vervins qu'on accusait d'avoir livré la place par trahison en 1545, et qui avait en effet capitulé malgré les habitants; il fut condamné et décapité. Le vieux maréchal de Biez, son beau-père, à qui on imputait l'insuccès des campagnes de 1546 et 1547 en Picardie, fut dégradé lui-même peu après. Le prieur Strozzi, à la tête de douze galères, battit la flotte anglaise dans la Manche le 1er août. Pendant ce temps, Montmorency et le roi en personne conduisant l'armée de terre, enlevèrent les forts de Salenques, Ambleteuse, Montlambert, autour de Boulogne (août et septembre), et cernèrent la place. Ils apprirent bientôt que de Termes, successeur de d'Essé, avait pris Haddington, la principale position des Anglais en Écosse. « Je tiens et possède le royaume d'Ecosse, écrivit le roi à un de ses agents, avec tel commandement et obéissance que j'ai en France. » Cependant les pluies d'automne obligèrent de remettre l'attaque définitive de Boulogne à l'année suivante. L'hiver, un marchand italien de Southampton, nommé Guidotti, vint faire des offres de la part des Anglais. Somerset était prêt à céder la ville pour une somme moindre que celle qui avait été stipulée en 1546 : il demandait quatre cent mille écus d'or au lieu de deux millions, à titre de simple indemnité pour les fortifications que les Anglais y avaient élevées. Ces propositions furent acceptées, le traité signé le 24 mars 1550, et la place abandonnée au roi, qui y fit une entrée au mois de mai.

Ce traité ne fut pas jugé en France d'une manière unanimement favorable. Vieilleville blâme Henri II d'avoir racheté une ville qu'il eût reprise à coup sûr, car on lui avait coupé les communications avec l'Angleterre ou Calais, et l'on savait que Somerset avait besoin de la paix à tout prix. Mais que cette critique fût fondée ou non, le roi ne s'en vanta pas moins d'avoir *bridé* les Anglais. Boulogne recouvrée, on songeait à leur enlever Calais, *leur vieille conquête*. L'Écosse était deve-

me un point d'appui pour des entreprises ultérieures; on se flattait de la garder et d'en donner le trône quelque jour à un prince de France, par suite du mariage de Marie Stuart avec le Dauphin. L'Angleterre, affaiblie par la minorité de son roi et par des divisions religieuses, ne pouvait plus prétendre au rôle d'arbitre qu'elle avait exercé avant le schisme de Henri VIII. Loin de là, elle était comme un champ ouvert aux influences des puissances catholiques. La question était de savoir si ce serait la France ou l'Espagne qui profiteraient de cet affaiblissement. Pour le moment la France en profitait la première, en attendant la revanche que Charles-Quint et son fils Philippe devaient prendre bientôt.

V. — Le traité conclu avec les Anglais permit à Henri II de revenir aux plans qu'il avait ajournés depuis 1548.

Ses rapports avec l'Empereur continuaient d'être hostiles, mais de part et d'autre on s'observait sans s'attaquer; il y eut même à la fin de 1548 un essai de rapprochement négocié par le duc de Ferrare[1]. Charles-Quint ayant fait cette année une maladie mortelle, sentait ses forces décliner. Il était à la fois préoccupé de la situation de l'Allemagne et de l'avenir de ses nombreux États. L'Allemagne demeurait toujours agitée, quoiqu'il lui eût imposé son intérim et qu'il y eût établi un calme relatif. Dans les dépêches françaises, elle est représentée tantôt comme domptée entièrement, tantôt comme prête à se soulever au premier signal[2]. Charles-Quint avait voulu que son fils Philippe, déjà roi d'Espagne, visitât ses autres États; il songeait même à lui assurer un jour sa couronne impériale, et par conséquent l'héritage entier de sa puissance, mais il trouvait une vive opposition à ce projet de la part de son frère Ferdinand, de son neveu Maximilien, et de la plupart des princes de l'Empire.

Paul III, cédant aux suggestions d'Octave Farnèse qui croyait utile de se rapprocher de Charles-Quint, se servait de la guerre de Henri II contre les Anglais comme d'un prétexte pour ne pas s'engager davantage avec la France. Des troubles étant survenus à Sienne, l'Empereur fit occuper la ville par des troupes espagnoles. Octave et le cardinal Farnèse lui deman-

[1] En octobre 1548, quand le roi eut décidément abandonné les Farnèse (Ribier). Peu après, des envoyés français visitèrent le prince d'Espagne à son passage en Italie.

[2] Dépêches de Morvilliers en 1548.

dèrent Sienne en échange de Plaisance, dont les Impériaux étaient restés maîtres. Sienne leur convenait, parce qu'ils possédaient déjà des fiefs dans le voisinage. Charles-Quint se montra disposé à indemniser les Farnèse, mais il y mit pour condition que le Pape rompît avec la France. Paul III, irrité de ces prétentions hautaines et cependant retenu par ses petits-fils, continua de ne prendre aucun parti. Tout demeura donc en suspens, y compris le concile, et de peur d'un schisme, l'affaire de la translation ne fut pas jugée. Le cardinal du Bellay écrivait à Henri II : « Sa Majesté Césaréenne mène le Pape à la baguette, car encore qu'elle lui fasse le pis qu'elle peut, elle ne veut pas que le pauvre vieillard fasse seulement semblant de s'en ressentir. » Henri II, las de ces tergiversations interminables, finit par reprocher aux cardinaux français qui négociaient pour lui à Rome, d'agir avec trop de mollesse et de ménagements[1].

Charles-Quint, tout en promettant d'indemniser les Farnèse et particulièrement Octave, qui était son gendre, soutenait que Plaisance et Parme faisaient partie du Milanais et non du territoire de l'Église. Il gardait donc Plaisance, et il convoitait Parme. Paul III, craignant qu'il ne s'en emparât, la déclara réunie aux terres du saint-siége, et donna en échange à Octave le duché de Castro. Octave refusa l'échange, annonça que si Parme ne lui était pas rendue, il l'enlèverait, fût-ce avec les troupes de l'Empereur, et s'échappa de Rome pour y courir. Le vieux Pape venait d'apprendre cette nouvelle, lorsqu'il mourut, le 10 novembre 1549. On fit courir le bruit que la colère qu'il ressentit contre ses petits-fils avait hâté sa fin. On prétend aussi qu'il cita en mourant ce verset d'un psaume : « Si les miens n'eussent pas dominé, je serais sans tache. »

Le sacré collége consacra beaucoup de temps au choix de son successeur. Les cardinaux français ou du parti français, et ceux du parti impérial, formaient deux camps à peu près égaux. L'élection dura soixante-douze jours, au bout desquels le cardinal Alexandre Farnèse, qui dirigeait une sorte de tiers parti, entraîna le conclave en faveur d'un Italien, le cardinal del Monte, un des légats présidents du concile de Trente, qui devait son élévation à Paul III, et n'ayant de liens ni avec la France ni avec l'Empire, n'était récusé par personne (février 1550).

[1] Lettre du secrétaire d'État du Thier, avril 1549. Cf. les lettres de d'Urfé et de du Bellay, de la même année (Ribier).

Le nouveau Pape, Jules III, passait pour être plus occupé des intérêts religieux que des affaires politiques. Il commença par rendre Parme aux Farnese: il donna même à Octave la dignité de gonfalonier de l'Église. Il négocia ensuite avec Henri II et Charles-Quint, pour les rapprocher et pour conclure avec eux des arrangements qui permissent de rouvrir le concile. L'Empereur continua d'exiger que la réouverture eût lieu à Trente. Jules III insista auprès de Henri II pour qu'il n'y mît point d'opposition, « et il le pria bien qu'il lui laissât faire son office de pape [1] ». Le concile fut convoqué de nouveau à Trente pour le 1er mai 1551.

Cette attitude pacifique de la cour de Rome ajourna la guerre que Henri II avait projetée. Cependant il ne cessa pas de ménager ses forces et ses alliances pour le moment où la rupture éclaterait ; car on continuait de la croire inévitable, et l'on était persuadé qu'il n'y aurait jamais de paix solide avec l'Empereur tant que des troupes françaises occuperaient le Piémont [2]. Pendant cette espece de tréve, toute l'attention de l'Europe se porta du côté de l'Allemagne.

Charles-Quint voulait empêcher le luthéranisme de pénétrer dans les Pays-Bas et le détruire en Allemagne. Dans les Pays-Bas, il publia des édits de la plus grande sévérité. En Allemagne, il convoqua une diète à Augsbourg le 26 juillet 1550, pour faire reconnaitre le concile, assurer l'exécution de l'intérim, et juger les procès que souleverait la restitution des biens ecclésiastiques sécularisés. Mais cette diète n'eut pas l'effet qu'il désirait. Tenue sous la protection des troupes espagnoles, elle mécontenta les Allemands. La plupart des princes protestants refusèrent d'y comparaître ; ces princes étaient peu maîtres des passions religieuses qu'ils avaient déchaînées [3], et se voyaient forcés de suivre les mouvements de l'opinion chez leurs sujets. Maurice de Saxe lui-même, qui avait tant contribué au succès des armes impériales, fit déclarer à Augsbourg qu'il ne reconnaîtrait le concile de Trente qu'à deux conditions, l'une, que le Pape ou ses légats n'en conserveraient pas la présidence, l'autre, que les théologiens protestants y auraient voix délibérative.

[1] Lettre du cardinal de Tournon au roi, du 20 avril 1550.

[2] Lettre de Morvilliers du 10 mars 1549. Ribier.

[3] Lettre du cardinal de Lorraine au duc d'Aumale, à propos de Maurice de Saxe. 30 novembre 1549. (Mémoires de Guise).

Ainsi le protestantisme était encore debout. Magdebourg osa résister à l'exécution de l'intérim, même contre une armée impériale. Dans quelques grandes villes qui d'abord s'étaient conformées à la nouvelle loi, à Strasbourg, par exemple, l'opposition se manifesta par des émeutes et des attaques contre les catholiques, dont la situation empira. Charles-Quint, soit illusion, soit confiance en lui-même, parut tenir peu de compte de ces symptômes alarmants. Mais ses conseillers se montrèrent plus inquiets. Ils virent que l'intérim était jugé, qu'on ne réussirait pas à faire oublier le luthéranisme par des moyens termes, et que le concile de Trente ne ramènerait pas davantage les dissidents à l'unité. Lorsque la diète d'Augsbourg se sépara, au mois de février 1551, Granvelle, évêque d'Arras, qui avait hérité près de l'Empereur du crédit de son père le chancelier, mort l'année précédente, écrivit à Simon Renard, ambassadeur de Charles-Quint en France, que le temps des illusions avait cessé[1].

Charles-Quint avait encore une autre préoccupation. Il voulait régler le sort de ses États après lui. Il réunit à Augsbourg un conseil des princes de sa famille, et leur demanda de renoncer à leurs prétentions à l'Empire en faveur de son fils Philippe. Ferdinand, son frère, et Maximilien, son neveu, s'y refusèrent. Il fit alors avec eux une convention bizarre, par laquelle le titre d'Empereur et celui de roi des Romains devaient passer alternativement de la branche allemande à la branche espagnole. Mais cette convention supposait pour ces titres une sorte d'hérédité particulière dans la maison d'Autriche. Or les princes allemands, même catholiques, voulurent maintenir leurs droits d'élection. Les plus favorables à la maison d'Autriche et à Ferdinand ou Maximilien n'admettaient pas que cette maison pût disposer par un compromis particulier du vote des électeurs. Ils étaient surtout peu disposés à mettre la couronne impériale une seconde fois sur la tête d'un prince espagnol, tant les Espagnols étaient devenus impopulaires en Allemagne. Philippe avait personnellement déplu par la gravité et la raideur affectée de ses manières.

Ainsi l'Allemagne était toujours dans un état précaire. Les opinions demeuraient partagées sur la force ou la faiblesse réelle

[1] « Il n'est besoin que vous ayez grand espoir de l'effet, pour les raisons que vous pouvez penser. » Lettre du 21 février 1551.

de Charles-Quint; mais on s'attendait à voir éclater de grands troubles après sa mort, ou même simplement après son départ [1].

VI. — Henri II ne négligea aucune occasion de renouveler ses alliances. Dès 1549, il avait fait un nouveau traité avec les cantons suisses (le 7 juin). Il aurait voulu que la guerre commençât par ses alliés, surtout par les Turcs [2]. Enfin, au printemps de 1551, une circonstance fortuite amena la rupture. Octave Farnèse prit tout à coup les armes contre le Pape et l'Empereur, et se jeta dans les bras de la France.

Charles-Quint s'était décidé à offrir Sienne aux Farnèse en échange de Parme. Jules III ne vit d'autre moyen de sauver Parme que de la déclarer réunie au saint-siége, comme avait déjà fait son prédécesseur, et d'indemniser les Farnèse avec un duché, celui de Camerino. Ils n'acceptèrent pas l'indemnité, qu'ils jugèrent dérisoire; ils firent intervenir la France en leur faveur, et le roi déclara qu'il ne souffrirait pas que Parme fût jamais occupée par l'Empereur. Ce fut, suivant Tavannes, le pont que trouva Henri II pour passer en Italie.

Un démêlé très-vif s'engagea sur ce sujet entre Jules III et d'Urfé, l'ambassadeur français qui remplaça le cardinal du Bellay, accusé de trop de ménagements en faveur de Paul III. Jules III voulait exiger de Henri II qu'il ne protégeât pas un vassal rebelle du saint-siége. D'Urfé accusa le Pape de craindre l'Empereur, de céder à ses menaces, de ne pas lui faire un cas de guerre de son occupation prolongée de Plaisance et de ses entreprises sur le Parmesan. Il pressa le roi de ne plus ménager la cour de Rome. « Sire, lui écrivait-il, je demeurerai en cette opinion que moins vous chercherez les papes, et plus tôt vous les trouverez; car je ne puis comprendre que votre aide ne leur soit plus nécessaire que la leur à vous [3]. » Ces conseils furent suivis. Henri II prit Octave Farnèse sous sa protection particulière, par un traité qui fut signé le 11 mai 1551, et promit de le défendre contre le Pape et l'Empereur.

Jules III envoya des troupes pontificales pour s'emparer de

[1] Marillac. Lettre du 29 juillet 1550. (Ribier.)

[2] Lettre d'Aramon au roi, 13 décembre 1550. « Il n'y a chose plus importante pour votre service que de voir un chacun dans la guerre, et vous, sire, dans le repos, pour y pouvoir entrer avec avantage et quand bon vous semblera. »

[3] Voir la lettre du 3 avril 1551.

Parme. Charles-Quint, après avoir séquestré les biens de sa fille Marguerite, donna l'ordre à Fernand Gonzague de se joindre au lieutenant du saint-siége. Alors Henri II commanda au maréchal de Brissac, qui avait remplacé le prince de Melphe dans le gouvernement du Piémont, de faire passer à Parme des soldats français. Ce n'était pas chose aisée, parce que Fernand Gonzague, gouverneur du Milanais, tenait les chemins interceptés. Les soldats français durent traverser le territoire impérial déguisés et par petites bandes ; une partie d'entre eux tombèrent aux mains des Impériaux. De Termes parvint cependant à en réunir un certain nombre à Parme même, et il aida Octave à s'y défendre.

Pendant trois mois, de juin à septembre, la guerre demeura circonscrite autour de Parme et de la Mirandole, que les Français occupaient aussi. Mais Henri II comptait lui donner plus d'extension. Il se sentait *fort et gaillard* [1]. Il venait de recevoir à Chambord une ambassade anglaise, qui demandait la main d'une princesse française pour Édouard VI, comme moyen de confirmer la paix. Il tenait l'Empereur au contraire pour *déploré et sans ressources* [2]. La guerre avait, comme toujours, des partisans nombreux à la cour ; les Guise, dit-on, y poussaient, tandis que Montmorency montrait des dispositions plus pacifiques. On ne manquait ni de prétextes ni de raisons sérieuses. Charles-Quint mettait des entraves au commerce français dans les Pays-Bas, empêchait les agents français de faire des levées en Allemagne ; enfin, plusieurs soldats envoyés à la défense de la Mirandole avaient été massacrés en Italie.

Le 3 septembre, Brissac reçut l'ordre d'attaquer trois places du Piémont que les Impériaux occupaient encore ; il en enleva deux, Quiers et Saint-Damien, et ouvrit les hostilités directement contre Gonzague. La jeunesse de cour se hâta, suivant l'usage, de courir au péril et à l'honneur. Montluc et Boyvin du Villars, ce dernier secrétaire de Brissac, nous ont laissé des récits intéressants et très-circonstanciés de cette campagne de Parme et du Piémont, qui ne conduisit pourtant à aucun résultat décisif.

Dès que Henri II fut en guerre avec le Pape et avec l'Empereur, il protesta contre la tenue du concile à Trente, ville ennemie. Il envoya signifier cette protestation au concile même

[1] Correspondance de de Selve, envoyé à Venise. Août 1551. Charrière.
[2] Instructions à d'Aramon, mai 1551.

par l'abbé de Bellozane, Jacques Amyot, le célèbre traducteur de Plutarque (1er septembre). Il ordonna aux prélats français absents du royaume d'y rentrer, et défendit à ceux qui y étaient encore d'en sortir. Il suspendit tout envoi d'argent à Rome, comme c'était l'usage dans les guerres avec le saint-siége, et il s'attribua la disposition exclusive des bénéfices jusqu'au rétablissement des relations avec la cour pontificale.

Le Pape se plaignit de tous ces actes et fit des représentations tant sur le danger d'un schisme que sur celui d'encourager les prédications luthériennes. Il maintint le concile de Trente, et parut craindre que Henri II n'en convoquât un qui fût particulier à la France. Henri se hâta de protester contre cette crainte. Il se vantait, comme avait fait son père, de régner sur un pays pur de toute hérésie. La France n'avait, suivant lui, aucun besoin d'un concile général, et encore moins d'un concile particulier. Afin d'ailleurs qu'on ne pût donner à sa rupture avec Jules III et avec l'assemblée de Trente aucune interprétation douteuse, il ordonna de nouvelles poursuites contre les réformés, dans toutes les provinces du royaume. Déjà l'édit de Châteaubriant avait institué, en 1549, une procédure spéciale pour les causes d'hérésie, et créé une censure des livres imprimés. C'était déclarer que le protestantisme serait énergiquement combattu. Cependant ces mesures trahissaient une certaine défiance de la cour de Rome et de l'inquisition romaine, car la juridiction en matière d'hérésie et la censure des livres étaient attribuées au parlement; or ces corps étaient très-attachés aux prérogatives de la couronne, bien que leur composition mixte semblât une garantie pour l'Église et pour l'État.

La prétention de Henri II était donc de sauvegarder le catholicisme en France, tout en cessant pour le temps de la guerre ses rapports avec la cour de Rome, et il croyait d'autant plus nécessaire de prévenir les doutes à cet égard qu'il était prêt, comme son père, à s'appuyer sur les Turcs et les protestants d'Allemagne, sans plus s'occuper ni de la contradiction de ces alliances avec les persécutions intérieures, ni du peu d'utilité qu'on en avait tiré jusque-là.

Ce qu'il demandait aux Turcs, c'était surtout le secours de leur marine contre la marine impériale; car André Doria était maître de la Méditerranée, et il fallait le tenir en échec pour assurer le succès de la guerre en Italie.

D'Aramon, ambassadeur français à Constantinople, sollicita

Soliman d'unir ses armes à celles de la France contre l'Empereur. La Turquie était alors dans une espèce de crise. Soliman, déjà vieux, venait de perdre une nombreuse armée dans les montagnes et les solitudes qui s'étendent au nord de la Perse. Le palais, le sérail, étaient pleins de conspirations. D'Aramon, qui avait suivi le Grand Seigneur en Asie, signalait déjà dans l'Empire de redoutables germes de décadence ; ou plutôt il était d'avis qu'on s'était mépris en Europe sur l'immensité de ses ressources militaires [1]. Les armées de la Porte n'étaient nullement inépuisables ; ses pertes d'hommes ou de chevaux ne se réparaient pas en un jour ni même en une année. Sa puissance était déjà si ébranlée que les corsaires de la Méditerranée ne la respectaient plus et ne tenaient aucun compte des traités signés par le divan avec les États européens. Ils recommençaient chaque jour leurs pirateries, certains d'acheter la connivence des pachas, au besoin même celle de Soliman.

D'Aramon se borna donc à demander une coopération maritime. De nouvelles révolutions survenues en Hongrie offraient bien aux Turcs une occasion d'entrer encore dans ce dernier pays ; mais il craignait que leur apparition sur le Danube eût pour unique effet, comme on l'avait vu déjà, de rallier l'Allemagne autour des étendards de Charles-Quint ou de Ferdinand. Soliman hésitait à faire même une campagne maritime. Une attaque d'André Doria en 1550 l'y décida. L'amiral de l'Empereur enleva sur les côtes de Barbarie les villes d'Africa et de Monastir, où Dragut, vassal du sultan et le plus redoutable des pirates de la Méditerranée, entassait le produit de ses rapines. Soliman promit qu'il enverrait en représailles la flotte ottomane débarquer sur les côtes de la Sicile, de la Pouille ou de Tunis. Dès que Henri II eut traité avec Octave Farnèse, il annonça aux Turcs qu'il allait *remuer ménage* contre l'Empereur, et il les pressa *d'entrer en jeu.*

Dragut se mit en mer avec le capitan Sinan-Pacha, brûla Agosta, se jeta sur Malte, l'asile des chevaliers de Rhodes depuis 1530, fut repoussé, mais se rendit maître de la petite île de Gozzo, et enleva par surprise Tripoli, qui appartenait à ces chevaliers. Il voulait les punir d'avoir assisté André Doria à la prise d'Africa et de Monastir. Cette occupation de Tripoli par la flotte ottomane, qu'on savait de connivence avec la France,

[1] Négociations de la France dans le Levant, tome II. Correspondance de d'Aramon et de Morvilliers, 1549, particulièrement celle d'avril et mai.

souleva partout un concert d'accusations contre Henri II. On se récria sur ce qu'il trahissait l'Europe en s'unissant aux infidèles, pour enlever à la *religion* de Malte ses derniers postes avancés en Orient. D'Aramon essaya de se justifier; il s'était rendu à Tripoli et avait voulu la sauver, mais il n'avait réussi qu'à arracher à la mort une quarantaine de chevaliers. Henri II nia sa participation à une entreprise dont il avait été le promoteur manifeste[1]. La France tira pourtant une certaine utilité de l'alliance turque. André Doria, qui n'avait pu empêcher la perte de Tripoli, se replia sur les côtes d'Espagne.

Henri II comptait trouver son principal point d'appui en Allemagne, où il connaissait à fond les défiances des princes à l'égard de Charles-Quint, et il ne se trompait pas. Maurice de Saxe était alors le plus puissant de tous ces princes. Dépourvu de conviction personnelle, Maurice était ambitieux, habile et entreprenant; il savait apprécier les dispositions de l'esprit public ou les forces des partis, et se jeter en avant quand une cause lui semblait appelée à triompher. « Il agissait, disent les envoyés français, en homme qui se prépare à commander plutôt qu'à obéir. » Chargé par Charles-Quint de soumettre Magdebourg qui résistait à l'intérim, il obéit, mais il pressentit le mouvement de l'Allemagne et résolut de le devancer. Comprenant l'impossibilité du joug politique et religieux que Charles-Quint voulait imposer à ce grand pays, il crut pouvoir opérer lui-même d'une autre manière la pacification qu'attendaient également les princes et les peuples. Il commença par signer à Friedwald dans la Saxe, au mois d'octobre 1551, un traité secret avec l'évêque de Bayonne, envoyé de Henri II. Il reconnut au roi, en son nom et au nom des princes allemands, le titre de vicaire de l'Empire dans quatre villes impériales de langue française, Cambrai, Metz, Toul et Verdun. Moyennant cette concession, il stipula un subside de deux cent quarante mille écus d'or pour la fin de l'année et de soixante mille écus par mois pour l'année suivante. Le traité fut ratifié à Chambord au mois de janvier 1552, et, chose remarquable, il demeura secret, malgré la police active de Charles-Quint. Maurice traita ensuite avec la ville de Magdebourg, qu'il pouvait réduire à la dernière extrémité. Il lui offrit des conditions tolérables, s'en fit nommer burgrave, c'est-à-dire s'en assura le gouvernement,

[1] Ce mensonge officiel est constaté par la publication des correspondances diplomatiques.

et trouva moyen de conserver des troupes sous les armes.

L'Empereur fut abusé par les faux rapports d'un espion de Granvelle, qui était précisément un des secrétaires du duc de Saxe. Il se croyait si fort qu'il refusa, aux sollicitations des électeurs et de Maurice lui-même, la mise en liberté des princes qu'il avait faits prisonniers en 1547. Il se retira au mois de novembre à Inspruck pour y passer l'hiver, et se trouver en même temps à portée de surveiller le concile, l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie.

Au mois d'octobre, pendant que Henri II traitait avec Maurice à Friedwald, un légat, le cardinal Varallo, vint en France rétablir les relations interrompues pour les affaires ecclésiastiques. Le Pape ne cherchait qu'à sortir d'une guerre engagée à son grand regret, et commençait à négocier avec la France.

VII. — Ainsi Henri II s'était assuré des alliés et croyait avoir isolé l'Empereur. Au mois de février 1552, il tint un lit de justice au parlement de Paris, et y annonça qu'il allait faire la guerre à l'Empire. Il lança un manifeste contre Charles-Quint, fit revivre tous les anciens titres de la France sur la Flandre, Milan ou Naples, et annula les renonciations stipulées au traité de Crespy, contre lequel il avait d'ailleurs eu soin de protester dès le début. Quelques jours auparavant, il venait de recevoir et de traiter magnifiquement à Fontainebleau une députation de princes allemands, conduite par le comte de Nassau. Avant de partir, il donna la régence à Catherine de Médicis.

Il prit différentes mesures financières, envoya sa vaisselle d'argent à la Monnaie, exemple que suivirent la plupart des grands, emprunta, créa de nouveaux offices de justice et de finance. Il institua les présidiaux et les recettes générales, qui d'ailleurs devaient être d'une grande utilité, les présidiaux pour rapprocher la justice criminelle des administrés dans le ressort trop étendu des parlements, les recettes générales pour faciliter le mécanisme de la comptabilité et le mouvement des fonds. Il fit instruire plusieurs procès de religion, afin de prévenir tous les soupçons et toutes les accusations auxquels sa conduite vis-à-vis du concile et son alliance avec les protestants pouvaient donner lieu. Enfin il convoqua pour le 10 mars à Chalons-sur-Marne, une armée d'environ quarante mille hommes, composée des troupes qui avaient fait le siége de Boulogne, de légionnaires et de vieilles bandes retirées du Piémont. Mille ou onze

cents hommes des compagnies d'ordonnance, où servait la plus haute noblesse, en formaient le noyau. Les volontaires se présentèrent en foule; il vint non-seulement des gentilshommes, mais des paysans et des gens de métier de la Champagne, de la Picardie et des provinces voisines, où la continuité des guerres avait développé les sentiments belliqueux dans toutes les classes. La pensée de démembrer l'Empire était populaire. La plus grande partie des soldats, dit Rabutin, étaient de jeunes hommes « qui avaient le feu à la tête ». Les principaux commandements furent donnés à François de Guise et à Gaspard de Coligny, neveu du connétable.

Le 18 mars, avant que les Français se fussent mis en marche, Maurice de Saxe, qui était à la tête de vingt mille hommes, lança de son côté un manifeste pour la liberté de religion et le maintien des constitutions de l'Empire, puis marcha sur Inspruck, où était Charles-Quint. Partout sur son passage les villes impériales lui ouvrirent leurs portes. Augsbourg le reçut le 1er avril comme en triomphe. Le 8, la nouvelle de son entrée à Augsbourg fut connue à Trente; les membres du concile se séparèrent en tumulte; Mélanchthon et les théologiens réformés, qui venaient d'y arriver ou plutôt d'y apporter une protestation, se retirèrent des premiers. L'Empereur était surpris, et hors d'état de résister avec le peu de troupes qui l'entouraient. Ferdinand accourut en toute hâte, et obtint de Maurice une conférence. La conférence eut lieu à Lintz, mais on n'y décida rien, sinon un armistice qui devait courir à partir du 26 mai.

Pendant ce temps, Henri II entrait en Lorraine par Joinville, la principale résidence des ducs de Guise. Il enlevait Pont-à-Mousson et mettait le 10 avril le siége sous les murs de Metz. La ville, déjà très-étendue, n'avait pas de murailles assez fortes pour se défendre sérieusement. Le roi y fut admis par la connivence de l'évêque, qui était de la maison de Lénoncourt, en Lorraine. Il se présentait d'ailleurs en qualité de vicaire de l'Empire; on disait de lui qu'il « allait pour la liberté d'Allemagne[1] ». On prétendait que Charles-Quint avait voulu réunir les Trois-Évêchés aux domaines de sa maison. Cependant les habitants firent difficulté de recevoir des troupes dans leurs murs, alléguant les priviléges de la cité. Il fallut négocier pour obtenir d'eux qu'ils logeassent le connétable avec ses gardes et

[1] Tavannes.

une enseigne de gens de pied. Avec cette permission, on fit entrer dans la place sept cents hommes qui l'occupèrent. Henri II y laissa subsister l'administration municipale, et se contenta d'y nommer un gouverneur, le sire de Gonnor, frère du maréchal de Brissac.

Toul envoya les clefs de ses portes le 13, et le 14 on occupa Nancy, malgré la neutralité jusqu'alors reconnue de la Lorraine. Il y avait en Lorraine deux partis, le parti impérial, qui soutenait Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint et tutrice de son fils mineur; et le parti français, qui voulait que la régence fût donnée au comte de Vaudemont. Henri II donna la régence au comte de Vaudemont, et emmena le jeune duc à sa cour, où il le fit élever avec le Dauphin.

Non content de ces succès obtenus dans les pays de langue française, le roi voulait entrer au cœur même de l'Empire et parcourir la vallée du Rhin. Il espérait déterminer et activer par sa présence le mouvement de l'Allemagne contre l'Empereur. Le 3 mai, les Français arrivèrent à Saverne. Mais ils ne trouvèrent pas dans les pays allemands le même accueil qu'en Lorraine; ils furent obligés d'enlever les vivres et les fourrages, comme sur un territoire ennemi. Le connétable demanda que les portes de Strasbourg fussent ouvertes à deux compagnies d'hommes d'armes, ainsi que l'avaient été celles de Metz. Il ne put l'obtenir. On se contenta d'entrer à Haguenau et à Wissembourg. Les villes impériales, alarmées de la présence du roi de France, s'apprêtèrent à repousser les attaques dont elles seraient l'objet. Strasbourg était en état de soutenir un long siége. Henri II craignit de l'entreprendre, ce qu'il ne pouvait d'ailleurs faire sans mécontenter les autres villes et même les cantons suisses, avec qui elles avaient des traités. Il se borna donc à obtenir des magistrats de Strasbourg qu'ils lui vendissent des vivres.

Il descendit ensuite le long du cours du Rhin, mais rencontra partout la même réserve et la même défiance. A Spire, la chambre impériale offrit de le recevoir et de lui faire honneur, pourvu qu'il vînt seul et sans escorte. Les princes allemands, Maurice lui-même, le supplièrent de s'arrêter. Maurice, qui se sentait maître du sort de l'Allemagne et pouvait se passer de l'appui de la France, redoutait son ambition. Les Allemands s'effrayaient de voir Henri II occuper Metz et invoquer ses droits pour la garder. Le roi avait pris soin de visiter partout

les églises et les autres monuments datant des deux premières races, et de rappeler avec affectation dans ces visites qu'autrefois les Vosges et l'Alsace avaient appartenu à ses devanciers. Les Français parlaient de reconstituer le royaume d'Austrasie, et disaient hautement « qu'ils feraient leur profit de ce côté mieux qu'en Italie. »

En présence des dispositions peu favorables des Allemands, Henri II donna au bout de dix jours, le 13 mai, l'ordre de rentrer dans la Lorraine. Le résultat de la campagne était loin de répondre à l'importance des préparatifs. Une partie de l'armée en murmura, et la circonspection du connétable trouva plus d'un accusateur. Les murmures augmentèrent par les difficultés du retour. Il fallut diviser les troupes en quatre corps, qui revinrent par des chemins différents, fatigués par les marches et manquant souvent du nécessaire. Le corps que commandait François de Guise eut particulièrement à souffrir dans le pays stérile et montueux avoisinant Kaiserslautern. Henri II se vanta pourtant d'avoir fait boire ses chevaux dans les eaux du Rhin, et l'acquisition de deux places aussi importantes que Metz et Toul parut ouvrir à la France une voie nouvelle d'agrandissement.

Au retour, le connétable entra dans le Luxembourg. Il en chassa un corps d'Impériaux qui s'étaient emparés de Stenay, enleva plusieurs places, Yvoy, Damvillers, Montmédy, pour couvrir la Champagne; occupa enfin le duché de Bouillon et le rendit à la maison de la Marck, à laquelle Charles-Quint l'avait enlevé autrefois. Un autre corps occupa le 12 juin Verdun, le troisième des évêchés de Lorraine. Après ces divers succès, qui terminèrent une campagne de trois mois, les troupes furent licenciées.

Maurice avait accordé à Ferdinand une trêve qui devait commencer le 26 mai. Il avait pris le rôle qui lui convenait le mieux; il négociait à la tête de ses troupes. Il se sentait soutenu par une grande partie des princes allemands. Ferdinand lui-même était près d'accepter ses prétentions. Charles-Quint seul continuait de résister. Quelques jours avant le délai qu'il s'était fixé pour poser les armes, Maurice tenta un coup hardi, qui le mit en mesure de dicter la loi à l'Empereur et à son frère. Il se jeta dans le Tyrol à l'improviste, força le 18 mai le passage de Fussen, où un détachement d'Impériaux se laissa surprendre, enleva le château d'Ehrenberg sur un rocher qu'on croyait im-

prenable, et courut à Inspruck, où il pénétra le 23, cinq heures après le départ de Charles-Quint. L'Empereur, goutteux et perclus, n'eut que le temps de se faire jeter sur une mule, et de fuir à travers les gorges du Tyrol par une nuit d'orage, avec les princes et les princesses de sa maison, ses conseillers et les ministres étrangers, dont quelques-uns le suivirent à pied, faute de montures. Il ne s'arrêta qu'à Villach, dans la Carinthie. Cette surprise, cette fuite étaient si imprévues, qu'elles causèrent un étonnement général. On attendit partout pour la croire que la nouvelle en fût confirmée.

Maurice n'avait pas réussi à enlever l'Empereur. Peut-être ne l'avait-il pas voulu. Mais il s'était mis en mesure de dicter ses conditions, et il le fit comprendre aux conférences qui s'ouvrirent à Passau, le jour fixé pour l'armistice, le 26 mai. Il y demanda la liberté de religion, et la reconnaissance des anciennes constitutions de l'Empire. Ferdinand, fidèle à son rôle de médiateur, se montra prêt à les accorder. Charles-Quint fut moins traitable, comme s'il jugeait sa dignité aussi bien que sa conscience intéressée au rejet de toutes concessions. Mais Maurice menaça ; l'Empereur, qui n'avait pas de troupes, dut céder, et Ferdinand signa le traité de Passau, qu'on appela le traité de la Paix publique (2 août 1552). Les libertés germaniques furent reconnues et la bulle d'or confirmée. La liberté du culte fut accordée aux protestants, du moins jusqu'à ce qu'une diète générale statuât définitivement sur la question religieuse. Cette restriction, imposée par les scrupules de Charles-Quint, était de pure forme.

Ainsi Maurice et les princes allemands arrivèrent promptement et par une démonstration hardie plutôt que par une guerre civile, au but qu'ils poursuivaient, le maintien de leur indépendance politique, à laquelle ils voulaient ajouter l'indépendance dans les matières religieuses. Tout le plan de Charles-Quint pour l'Empire était renversé. A ce prix, le calme se rétablit en Allemagne, et Maurice soutint Ferdinand contre les Turcs.

Jean de Fresse, évêque de Bayonne, représenta la France aux conférences de Passau. Mais les princes allemands déclinèrent toute complicité de l'occupation de Metz par Henri II, et se hâtèrent d'abandonner l'alliance française, inutile pour eux et suspecte à leurs sujets, particulièrement aux luthériens. Cet abandon fut vivement ressenti en France, où les catholiques avaient toujours soutenu que l'alliance des princes alle-

mands n'était bonne qu'à encourager la rébellion et le protestantisme. « Pour commettre un tel péché, dit Tavannes, il fallait conquérir non-seulement Metz, mais la moitié de la Germanie. »

VIII. — Charles-Quint résolut de reprendre les villes de l'Empire occupées par les Français. Il sentait d'autant mieux la nécessité de relever l'honneur de ses armes, qu'il n'avait guère été plus heureux en Italie qu'en Allemagne. « La fortune, disait-il, est femme; elle n'aime pas les vieillards. »

En effet, les entreprises de Gonzague sur le Piémont et sur Parme n'avaient pas réussi. Le maréchal de Brissac avait repoussé toutes les attaques dirigées contre le marquisat de Saluces, dont la forte position était enviée par les Impériaux, comme dominant à la fois le Dauphiné, la Provence et l'Italie. Jules III s'était rapproché de la France peu à peu, moitié par impossibilité de la combattre et moitié par désir de la paix. Le fait de la dissolution inopinée du concile hâta la conclusion d'une trêve ou suspension d'armes, qui fut signée le 16 avril 1552 entre la France et Rome pour Parme et la Mirandole. Henri II aurait voulu entraîner le saint-siége dans une ligue contre l'Empereur, mais il céda aux résistances de Jules III, et se contenta de ne pas avoir le Pape contre lui, chose à laquelle il tenait absolument, dans un moment où on lui reprochait son alliance avec les protestants et les Turcs.

Dès que Charles-Quint eut signé le traité de Passau, il se hâta de faire les apprêts nécessaires pour reprendre Metz et rétablir sa nièce Christine en Lorraine. Il obtint des princes de l'Empire un contingent considérable, que les contemporains portent à soixante ou quatre-vingt mille hommes. Il annonça l'intention de chatier d'abord Albert de Brandebourg, qui avait refusé d'être compris au traité de Passau, conservait des troupes sur pied, et pillait indifféremment amis ou ennemis, protestants ou catholiques. Albert avait recherché l'alliance de Henri II, et s'était rapproché de la France en venant camper sur la basse Moselle.

Henri II était décidé à garder Metz. « C'était, dit Bertrand de Salignac, chose convenable à sa grandeur, que de conserver ceux qu'il avait mis en sa protection. » François de Guise, nommé lieutenant général du roi dans les Trois-Évêchés, alla s'enfermer dans la ville pour la défendre.

François, duc d'Aumale, avait pris le titre de duc de Guise en 1550, à la mort de son père. La mort de son oncle, le premier cardinal de Lorraine, arrivée la même année, avait fait passer ce dernier titre à Charles de Guise, archevêque de Reims, et le second des six frères qui ont illustré la maison de Lorraine. Les princes de cette seconde génération devaient être, au moins les deux aînés, supérieurs à ceux de la première. Ils avaient les qualités qui justifient l'ambition : ils étaient instruits, d'une activité infatigable, généreux, amoureux de la popularité. François de Guise a été peut-être le plus grand homme de guerre et le plus grand politique du seizième siècle. « On lui connaît, dit le Vénitien Barbaro, bien peu d'égaux en aucun pays, pour ce qui est du conseil, de la conduite et de la valeur militaire. » Charles de Guise, le second cardinal de Lorraine, tint le même rang à la tête des prélats de France que son frère à la tête des capitaines. Théologien instruit autant qu'habile politique, la noblesse de sa figure, la fière dignité de son attitude, la puissance de sa parole, contribuèrent à lui donner une égale autorité à la cour de Henri II ou plus tard au concile de Trente. Son éloquence était admirée même par les calvinistes, dont il fut le plus rude adversaire. Bien que nommé archevêque de Reims dès l'âge de neuf ans et par droit de naissance, il s'était fait remarquer de bonne heure en réformant son diocèse, où il avait établi une discipline plus rigoureuse et relevé les écoles.

Metz avait alors neuf milles de circonférence. La Moselle et la Seille, qui l'entouraient en partie, pouvaient être utilisées pour la défense; mais les murailles étaient hors d'état de résister. François de Guise y éleva en toute hâte de solides remparts, avec l'assistance de Pierre Strozzi et de l'Italien Marini, le plus habile ingénieur du temps. Comme au début les ouvriers manquaient, il voulut donner l'exemple en payant de sa personne et portant la hotte plusieurs heures par jour avec les gentilshommes de sa compagnie. Il construisit des bastions, et transforma les toits des églises en plates-formes qu'on garnit de canons, pour répondre aux pièces que l'ennemi placerait sur les hauteurs environnantes. Il rassembla des grains et des vivres. Il organisa douze enseignes de gens de pied avec les hommes du pays qu'il instruisit. Il fit les règlements nécessaires pour la protection des habitants. Enfin il rasa les faubourgs et même les villages des environs, quoiqu'ils renfermassent des églises et de beaux édifices. Albert de Brandebourg, publiant qu'il était venu

pour le service du roi, s'était emparé de Trèves, et y campait avec des bandes qui passaient pour les meilleures de l'Allemagne; mais Guise, se défiant de lui, ne voulut pas le recevoir à Metz; il aima mieux le laisser vivre aux dépens du pays que l'Empereur devait traverser et dont les ressources se trouveraient ainsi épuisées d'avance.

Charles-Quint passa le Rhin à Strasbourg, le 15 septembre, avec ses deux meilleurs généraux, le duc d'Albe, qui avait le commandement en chef, et le marquis de Marignan, colonel des gens de pied italiens. Guise n'avait pas encore réuni toutes ses troupes; mais à l'approche de l'Empereur, un grand nombre de gentilshommes coururent s'enfermer dans les murs de Metz « pour leur plaisir ». Jamais, dit un ancien historien de ce règne, général ne se vit à la tête de tant de princes et de gentilshommes de la plus haute distinction. Le connétable s'avança jusqu'à Saint-Mihiel avec le gros de l'armée française, pour être à portée de la place.

La saison, avancée déjà, fit d'abord douter que l'Empereur entreprît un siége qui menaçait d'etre long. Mais Charles-Quint avait une armée magnifique, composée de corps de tous les pays dont il était maître; quand il eut passé les Deux-Ponts, de nouvelles troupes lui arrivèrent encore d'Allemagne et des Pays-Bas. Il traînait avec lui d'énormes quantités de vivres et de munitions de guerre. Il ordonna le 19 octobre d'investir la place, et le duc d'Albe alla s'établir sur les ruines de l'abbaye de Saint-Arnoul, détruite par les Français.

La lenteur inévitable de la marche d'une pareille armée avait donné au duc de Guise le temps de terminer les fortifications, de raser la campagne, de faire retirer une partie des habitants. Il ne garda qu'un certain nombre de prêtres ou de religieux et de gens de chaque métier; il partagea la défense des murailles par quartiers, entre les princes et les capitaines; il établit des hôpitaux, qu'il mit sous la direction du célèbre chirurgien Ambroise Paré. Son activité fut infatigable et ne se démentit pas une seule heure, tant que le siége dura.

Pendant que l'ennemi choisissait un lieu propre à l'emplacement de ses batteries, les Français firent des sorties, tirèrent bon nombre d'arquebusades, et enlevèrent aux Impériaux des hommes, des chevaux et des vivres, ce qui les força, dit Salignac, un des combattants et l'historien du siége, « à tenir nos soldats en bonne réputation. » Cependant il fallut se replier

peu à peu derrière l'enceinte. On éprouva même le 4 novembre une perte sensible[1]. Le nouveau duc d'Aumale[2], le troisième des Guise, chargé de surveiller le marquis de Brandebourg, fut enlevé par ce dernier avec plusieurs gentilshommes à Saint-Nicolas de Lorraine, près de Nancy. Le marquis, dont l'attitude était douteuse, finit par se jeter dans le parti impérial, et voulut offrir ainsi à Charles-Quint un premier gage de sa fidélité.

Guise n'en donna pas moins l'assurance qu'il tiendrait dix mois. Henri II résolut de laisser l'Empereur user ses forces à ce siége, et de ne pas livrer une bataille qui eût mis au hasard l'issue de la campagne. Il se contenta de tenir l'armée du connétable à Saint-Mihiel, sur la Meuse, pour couvrir la Champagne, et une seconde armée en Picardie sous les ordres de Vendôme. Ce dernier fut chargé de reprendre Hesdin, dont les Impériaux étaient maîtres.

L'armée assiégeante était divisée en trois camps, le grand camp de l'Empereur, celui de la reine des Pays-Bas et celui du marquis de Brandebourg. Elle acheva rapidement d'investir la ville. Son artillerie renversa les tours de la porte Champenoise, et Guise, qui s'y trouvait, y reçut plusieurs éclats de boulet. Le marquis de Marignan décida Octave Farnèse à porter à Metz des propositions d'accord. Guise refusa de négocier, fit arrêter le parlementaire et continuer les sorties.

Les Impériaux, voyant qu'ils ne pouvaient effrayer la garnison, poussèrent le siége avec une activité nouvelle. Charles-Quint sortit de Thionville, où la goutte le retenait perclus, vint à son camp et y passa, le 20 novembre, la revue de ses troupes. Il était accompagné des plus grands princes et seigneurs d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie. Il avait quinze mille hommes de plus que dans aucune de ses armées précédentes, et son artillerie comptait cent quatorze bouches à feu.

Les 26, 27 et 28 novembre, elle battit les murailles sans relâche et commença à faire brèche. L'Empereur parut lui-même à la tranchée. Le feu continua encore les jours suivants, mais chaque nouvelle brèche découvrait un nouveau rempart. Les assiégés se tenaient prêts à repousser l'assaut, et les jeunes seigneurs montraient une ardeur telle que Guise était obligé de

[1] Rabutin dit le 28 octobre.

[2] Il avait pris ce titre quand François, l'aîné de la maison de Lorraine, l'avait quitté pour celui de duc de Guise.

leur fermer les portes pour les empêcher de courir aux arquebusades.

Les assiégeants tardèrent d'autant moins à se lasser de cette résistance prolongée, qu'ils furent surpris, au mois de décembre, par un hiver d'une rigueur extrême. Quoique leurs chefs eussent pris toutes les mesures nécessaires en prévision de la durée du siége, ils eurent à endurer les plus grandes souffrances, et la mortalité qui les frappa prit en peu de jours des proportions effrayantes. Plusieurs de leurs régiments se retirèrent faute de paye. On persévéra jusqu'aux fêtes de Noël. Enfin, le 26 décembre, après soixante-cinq jours de siége dont quarante-cinq de tranchée ouverte, et quinze mille coups de canon tirés, l'Empereur, voyant ses troupes en danger de périr et la place encore éloignée de se rendre, ordonna la retraite. Les différents corps partirent successivement du 26 décembre au 2 janvier, par une neige affreuse. Il retourna lui-même à Thionville « avec le mécontentement qu'on peut penser, dit Salignac, de se voir déchu de son espérance, et sa grande armée qu'il avoit assemblée de divers endroits de la chrétienté, ruinée, son entreprise tournée à néant, et lui quasi mis pour servir d'exemple à faire voir au monde que la force et conseil des plus grands hommes n'est rien au regard de la providence de Dieu ». Les Français trouvèrent un nombre infini de morts, de mourants, de malades abandonnés, les chemins couverts de cadavres de chevaux, de tentes, de bagages et de ruines de toute espèce, de pains et de vivres gâtés. Guise fit ensevelir les morts de l'ennemi et secourir les malades qu'il renvoya au duc d'Albe, humanité qui n'était pas commune dans les guerres de ce siècle et dont les Italiens et les Espagnols se montrèrent aussi touchés que surpris. On calcula que ce siége avait coûté à Charles-Quint de vingt à trente mille hommes, c'est-à-dire le tiers au moins de son armée.

Les Impériaux se retirant avec lenteur à cause de leur nombre et parce qu'ils tenaient à honneur de sauver leur artillerie, il eût été aisé de les poursuivre. Mais Guise jugea la poursuite plus périlleuse qu'utile. Le dimanche 15 janvier, il fit faire à Metz une procession générale des églises, couvents et colléges, qui furent suivis des princes, des seigneurs et des gens de guerre. La ville fut remise dans l'état où elle était auparavant; les habitants y rentrèrent, et Vieilleville leur fut donné pour gouverneur.

IX. — Bien que l'attention de l'Europe et les principaux efforts des parties belligérantes fussent concentrés sur Metz, la guerre avait encore lieu sur d'autres points.

Henri II, réduit à la défensive sur sa frontière, se fit agresseur en Italie, où les revers de Charles-Quint favorisaient naturellement les complots.

C'était surtout à Naples que s'agitait un parti puissant, hostile à l'Espagne. Ce parti appela, pour le mettre à sa tête, le prince de Salerne, qui avait été banni. Le prince s'embarqua sur les galères du baron de la Garde, qui fit voile vers Naples, comptant rallier les vaisseaux turcs en vue de la ville. Mais la flotte turque, commandée par Sinan-Pacha et Dragut, qui avaient à leur bord l'envoyé français d'Aramon, arriva la première (au mois d'août 1552); comme elle se voyait forte de cent vingt-trois galères, c'est-à-dire supérieure à André Doria, elle l'attaqua sans attendre les Français, et lui enleva sept ou huit bâtiments, après quoi elle se retira. On prétendit que le capitan-pacha Sinan avait été acheté par l'or de don Pedro de Tolède, gouverneur de Naples. Le baron de la Garde et le prince de Salerne furent réduits à aller hiverner à Scio, à la suite de la flotte ottomane. Henri II fit de nouveaux efforts pour entraîner le Grand Seigneur à une descente en Italie pendant l'hiver[1]; la Porte refusa.

Au moment où les vaisseaux français s'éloignaient de Naples à la suite des vaisseaux turcs, Sienne se souleva contre les Espagnols. Mendoza avait introduit une garnison dans la citadelle. Les habitants, mécontents et maltraités par cette garnison, profitèrent de ce qu'elle était peu nombreuse pour l'enfermer et la réduire à capituler. De Thermes accourut du Piémont avec quelques cavaliers français, et assura les Siennois de la protection de Henri. Le cardinal de Tournon écrivit de Rome au roi : « Sire, vous pouvez faire état de Sienne et vous en servir contre vos ennemis, tout ainsi que de votre ville d'Orléans. »

Les dispositions hostiles des Italiens contre Charles-Quint se manifestèrent mieux encore quand ils connurent le désastre éprouvé par l'armée impériale devant Metz, désastre dont les soldats qui rentraient dans leurs foyers faisaient les plus tristes récits. La Péninsule, au dire des agents français, n'aspirait plus

[1] Lettre de Henri II, du 23 novembre 1552.

qu'à secouer le joug. De Selve, ambassadeur à Venise, la représente comme pleine de *grandes humeurs* contre l'Empereur, et lasse des *superbes, tyrannies et avarices* espagnoles. Charles-Quint, pour lequel ces motifs rendaient urgente la reprise de Sienne, donna l'ordre à don Pedro de Tolède de châtier la rebellion. Don Pedro se rendit à Livourne avec un corps de débarquement, et y rallia des troupes envoyées de Milan, malgré les efforts du Pape, qui voyait à regret une guerre aussi voisine de ses États. À peine arrivé, il mourut à Florence. Son fils, don Garcias, le remplaça et tint la campagne trois mois; mais il finit par être rappelé pour défendre Naples, que menaçait la flotte turque; encore abandonna-t-il une partie de ses soldats décimés par les maladies et dut-il ramener le reste dans un incroyable état de pitié et de pauvreté [1]. Cosme de Médicis, duc de Florence, avait embrassé la neutralité malgré ses sympathies pour l'Espagne.

Les escadres turque et française avaient repris la mer au mois de juin 1553. Elles commencèrent par ravager les côtes de la Calabre, de la Pouille et de la Sicile, et jetèrent un grand effroi sur les rivages de la Toscane. Les Français déclaraient partout qu'ils n'aidaient pas les Turcs contre les chrétiens, mais qu'ils s'en aidaient contre l'Empereur. Leur principale entreprise fut dirigée contre la Corse, où de Thermes débarqua avec un corps de troupes et reçut la soumission de plusieurs villes. Les Corses n'avaient jamais aimé leurs maîtres, les Génois. Ils se prétendaient plus nobles qu'eux et les traitaient de bourgeois enrichis. On profita de ces dispositions pour les travailler en faveur de la France. On se servit pour cela d'un soldat d'aventure, appelé San-Pietro, Corse lui-même et allié à la famille puissante des Ornano; il y souleva ses partisans. On voulait punir les Génois de leur attachement au parti impérial, et on soutenait que le roi étant souverain de Gênes, l'île était par ce motif « son vrai patrimoine ». On trouvait aussi à sa possession plusieurs avantages. On voulait placer en Corse un corps de troupes toujours prêt à débarquer en Italie, pour tenir les Génois « la corde au cou » et le duc de Florence en échec [2]. Les ports devaient fournir un hivernage pour les flottes.

Mais l'entente ne dura pas longtemps entre les deux escadres.

[1] Dépêches de de Selve.

[2] Dépêches du cardinal du Bellay (juin 1553).

Les Turcs voulurent à tout prix faire du butin sur les cotes de Naples, et ni le prince de Salerne ni les officiers français qui avaient des ordres exprès du roi ne purent les en empêcher. Le baron de la Garde déclarait que c'était chose impossible, et qu'ils ne s'étaient embarqués que pour cela. Dragut pilla Bonifazio en Corse, malgré ses alliés, et y fit un certain nombre de captifs chrétiens; après quoi les Turcs se retirèrent. Doria reparut, et les Français demeurèrent assaillis de plaintes par le Pape et les Italiens.

Dans le Piémont, Brissac tint deux ans la campagne. Montluc dit que son camp était alors la meilleure école qu'il y eût pour les soldats. Il eut le talent de se maintenir et de faire vivre ses troupes sans trop fouler les Piémontais; mais il ne fit guère autre chose.

Le véritable théâtre de la guerre n'était pas l'Italie, c'était le Nord. En avril 1553, trois mois apres la levée du siége de Metz, une armée d'Impériaux entreprit celui de Térouanne. Les fortifications étaient insuffisantes; on n'eut pas, comme à Metz, le temps de les compléter. François de Montmorency, fils du connétable, et d'Essé se jetèrent dans la place pour la défendre; mais d'Essé fut tué en repoussant le premier assaut. Les Impériaux firent jouer la mine, forcèrent la breche le 20 juin, et mirent tout à feu et à sang. Cependant les capitaines espagnols, en mémoire du traitement fait naguère à leurs soldats par le duc de Guise, calmèrent la fureur des vainqueurs. Térouanne fut détruite, et c'est peut-être le seul exemple d'une ville de ce temps qui ait entièrement cessé d'exister.

Le jeune Emmanuel-Philibert, fils du duc de Savoie, marcha ensuite avec une division impériale sur Hesdin, que défendait le maréchal de Lamark. Horace Farnèse mourut d'une arquebusade pendant ce siége, peu de jours après la célébration de son mariage avec Diane, fille naturelle de Henri II. Hesdin, tres-maltraité par les Impériaux, tomba en leur pouvoir le 17 juillet, et fut rasé comme Térouanne; mais on le rebâtit l'année suivante à quelque distance.

Ainsi les Impériaux prirent une revanche de la perte de Metz et des Trois-Évêchés. Henri II marcha très-tard contre eux. Ses forces ne furent prêtes qu'au mois de juillet; il attendit jusque-là les Suisses et les Grisons, et il n'arriva en Picardie qu'au moment de la prise d'Hesdin. Son armée était alors aussi nombreuse et aussi belle que celle qui avait fait la précédente

campagne d'Alsace. Il comptait vingt-quatre mille Suisses ou lansquenets, seize mille fantassins nationaux, dix à onze mille chevaux, comprenant les compagnies d'ordonnance, les arquebusiers à cheval et l'arrière ban, plus l'artillerie. « Mes forces, écrivait-il, sont si gaillardes, que si Dieu plaît, j'aurai le moyen de me venger et de faire jouer aux Impériaux la repentance de ce qu'ils ont entrepris sur moi. » Il croyait, comme au reste tout le monde en Europe, Charles-Quint prêt à mourir; quant à l'Allemagne, il la jugeait « dans le grabuge ». Cependant on se contenta de refouler quelque peu les Impériaux. On leur offrit une bataille qu'ils refusèrent. Après avoir songé à faire le siége de Cambrai, on y renonça, comme à une entreprise trop hasardeuse. L'armée fut licenciée le 21 septembre; elle se débanda mécontente et accusant le trop de circonspection de Montmorency.

Granvelle attribue ces lenteurs des Français et leur peu de succès à leurs embarras financiers [1]. Henri II était obligé de faire des levées d'argent continuelles, qui donnaient aux envoyés vénitiens l'occasion d'admirer la facilité avec laquelle il puisait dans la bourse de ses sujets. Il recourut à toutes les formes sous lesquelles il pouvait employer le crédit public. Il créa des charges nouvelles, surtout dans l'ordre judiciaire. Il soumit les villes à des emprunts forcés. Il déclara rachetables au denier vingt les rentes perpétuelles et les droits seigneuriaux constitués à prix d'argent, et il ordonna que le capital en serait déposé entre les mains des receveurs généraux, qui seraient chargés d'en servir les intérêts. Il institua des greffiers des *insinuations*, qui firent l'office de nos conservateurs des hypothèques; la raison alléguée était le besoin de donner une garantie de plus aux contrats hypothécaires; mais on en avait aussi une autre, on voulait connaître le chiffre des prêts que les particuliers se faisaient entre eux, et assurer aux emprunts de l'État une priorité sur les emprunts des particuliers.

X. — Charles-Quint obtint en Angleterre, vers la fin de cette année, un grand succès diplomatique. Marie Tudor avait succédé à son frère Édouard VI. Il fut assez habile pour obtenir qu'elle donnât sa main à son propre fils Philippe, malgré la disproportion de l'âge, car Philippe était beaucoup plus jeune

[1] Voir le tome IV de ses dépêches.

qu'elle, et malgré l'antipathie que les Anglais éprouvaient pour l'Espagne. Dans la pensée de l'Empereur, ce mariage et le rétablissement du catholicisme en Angleterre par la fille de Catherine d'Aragon, devaient assurer à la maison d'Autriche une alliance importante et rompre l'espèce d'équilibre établi par Henri VIII. C'était de plus une manière de réparer l'échec éprouvé en Allemagne par la politique impériale, puisqu'il avait fallu renoncer à l'espérance de l'Empire pour Philippe II, en présence des résistances des princes et de celles de Ferdinand. Ferdinand avait refusé de se sacrifier, lui et ses enfants, à un projet contre lequel tous les Allemands protestaient.

Les conseillers du gouvernement anglais prirent le plus grand soin de réserver leur liberté d'action; ils stipulèrent qu'ils n'épouseraient pas la querelle de l'Espagne. Les ministres et le parlement firent du maintien de la paix avec Henri II la condition première du contrat. Mais on ne s'abusa pas en France sur la portée de ces réserves. On y savait Marie Tudor *plus espagnole qu'anglaise* [1], parce qu'elle voulait le rétablissement complet du catholicisme, et que dans ce but l'appui de l'Espagne lui semblait d'une nécessité absolue. D'ailleurs les envoyés impériaux disaient hautement à Londres qu'il fallait à l'Angleterre une alliance pour *brider* l'Écosse et y détruire l'influence française. Noailles, ambassadeur de Henri II près de Marie, contrarié de n'avoir pu empêcher cette union, s'efforça du moins d'entretenir chez les Anglais ces sentiments de jalousie contre l'étranger qui leur étaient alors naturels et n'avaient pas besoin qu'on les surexcitât. Il se mêla d'une manière active aux menées, même aux complots des partis qui étaient divisés, des mécontents qui étaient nombreux, et des protestants, que les persécutions ordonnées par la reine ne contribuaient qu'à rendre plus hostiles et plus forts. Simon Renard, ambassadeur de Charles-Quint, voulut se prévaloir de ces menées pour obliger la reine à déclarer la guerre à la France. Marie résista pourtant et refusa de suivre un conseil qui aurait beaucoup augmenté les périls de sa situation.

Ce mariage équivalait pour l'Empereur à une bataille gagnée. Le Pape se rapprocha de lui, par le désir de réconcilier l'Angleterre avec le saint-siége; le cardinal Pole fut nommé légat à Londres et investi de pleins pouvoirs pour négocier cette réconciliation. Ainsi l'alliance anglaise valut à Charles-Quint la

[1] De Selve.

neutralité de Rome. Il profita même des difficultés que présentait l'abrogation des lois portées contre le catholicisme par Henri VIII et Édouard VI pour se faire médiateur entre la cour de Rome et celle de Londres, et mieux assurer son influence dans cette dernière.

Le cardinal Pole, avant de quitter le continent, porta à Paris, au nom du Pape et de la reine Marie, quelques propositions de paix ou de trêve, autorisées par l'Empereur. Mais Charles-Quint n'était pas homme à négocier sérieusement le lendemain d'un succès. Henri II, de son côté, n'avait aucune envie de poser les armes.

XI. — La guerre recommença donc en 1554. Les troupes françaises partirent de Crécy en Laonnais, au mois de juin, sous les ordres d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, du maréchal de Saint-André et du duc de Nevers. Elles entrèrent dans le Hainaut, enlevèrent Marienbourg et s'avancèrent jusqu'à Bovines et Dinant sans rencontrer l'ennemi. Charles-Quint n'était pas mieux prêt que Henri II ne l'avait été dans la précédente campagne : il se replia de Bruxelles sur Anvers. On le disait privé de toute ressource, et n'ayant recherché le mariage anglais que pour réparer une des brèches de sa fortune. Henri II vint prendre en personne le commandement de son armée, parcourut avec elle toute la vallée de la Sambre, et pilla le palais de la reine de Hongrie à Binch.

Emmanuel-Philibert, devenu, par la mort de son père, duc de Savoie, se présenta enfin avec une armée impériale et obligea les Français, qui ne pouvaient plus vivre dans un pays ravagé, à se replier sur l'Artois et le Boulonnais. En se retirant, ils voulurent occuper le château de Renty, près de Saint-Omer, dont la possession avait une certaine importance pour le passage de la frontière. Pendant qu'ils en faisaient le siége, le duc de Savoie arriva pour les déloger, et Charles-Quint voulut, malgré la goutte et les maux de tout genre dont il était perclus, se faire porter en litière au milieu de ses soldats.

Un combat très-vif et très-meurtrier s'engagea le 13 août. L'ennemi voulut s'emparer d'un coteau boisé qui dominait la position. Les Français le lui disputèrent et parvinrent à l'en chasser. La gendarmerie, conduite par le duc de Guise, chargea les Impériaux et leur enleva dix-sept enseignes. Coligny, neveu de Montmorency, amiral et colonel général de l'infanterie,

partagea avec Guise l'honneur de la journée. Charles-Quint sembla reconnaître que sa présence au milieu de ses troupes et en face des Français lui portait malheur, car il reprit aussitôt la route de Bruxelles.

Le combat de Renty fut célébré en France comme une victoire. Il n'eut cependant qu'un demi-succès et point de résultat, ce qu'on ne manqua pas d'attribuer à la circonspection du connétable. Montmorency fut accusé de n'avoir rien fait pour soutenir Guise et Coligny, ni pour compléter la déroute des Impériaux. Ceux-ci conservèrent leurs positions. Les Français levèrent le siége du château, puis repassèrent la frontière, sans même empêcher l'ennemi de la franchir, de faire une pointe sur Montreuil et de manœuvrer en Picardie pendant les mois d'octobre et de novembre. La retraite et l'insuccès des Français tinrent, ce semble, à ce qu'ils eurent consommé leurs ressources les premiers, tandis que les Impériaux, entrés plus tard en campagne, purent faire emploi des leurs plus longtemps.

Au moment de quitter son armée devant Renty, Charles-Quint reçut la nouvelle d'un important succès obtenu par les Impériaux à Marciano, dans la Toscane. Cosme de Médicis, duc de Florence, attaché de tout temps à la politique impériale, regardait la présence des Français à Sienne comme une menace pour lui-même. Il résolut de s'en délivrer; il demanda seulement à l'Empereur de lui rembourser les frais de la guerre et de le laisser jusqu'à ce remboursement garder les places de la Toscane dont il se rendrait maître. L'Empereur accepta, et fournit même quelques troupes qui se réunirent aux troupes florentines sous les ordres du marquis de Marignan, le plus habile des généraux italiens. Marignan entra en campagne dès le mois de janvier 1554, enleva les petites places qui entouraient Sienne, et finit par battre le maréchal Strozzi et les Français à Marciano.

Sienne fut menacée d'un siége. Comme Strozzi était blessé, le roi y envoya un renfort, et le commandement de la garnison fut donné au Gascon Montluc, un des capitaines les plus entreprenants des troupes françaises. Montluc a raconté dans ses Mémoires, avec une vantardise naïve, cet épisode de la guerre de Sienne, dont il fut le héros. Témoin de la défaite de Strozzi, qu'il prétend avoir prévue, et n'attendant aucun secours du Piémont, où Brissac reçut l'ordre de ne rien distraire de ses forces, il n'en prit pas moins la résolution de résister énergi-

quement. Il était malade de la fièvre, et il se leva de son lit pour se rendre au milieu du conseil et s'assurer le concours des Siennois. Il renvoya de la place les bouches inutiles, en releva les remparts, exerça les habitants, repoussa deux assauts, et soutint un siége ou plutôt un blocus de plusieurs mois. Il ne capitula que le 21 avril 1555, avec les honneurs de la guerre, et quand il eut épuisé ses dernières ressources. Il stipula le maintien des anciennes libertés de Sienne, puis il en sortit avec armes et bagages, artillerie et enseignes déployées. Quelques centaines d'habitants voulurent le suivre et partager le sort des soldats français. Il gagna Rome, et fut accueilli à son retour en France comme s'il eût été victorieux. Strozzi capitula de son côté dans Porto-Ercole, après avoir tenté sans succès de défendre les petites places voisines de Sienne.

Ces pertes furent compensées très-faiblement par quelques avantages de Brissac dans le Piémont, entre autres la prise de Casal, le 3 mars 1555.

Charles-Quint n'eut pas plus tôt appris la rentrée de ses troupes à Sienne, que malgré le maintien stipulé de la liberté des Siennois, il leur envoya un gouverneur espagnol, au grand mécontentement du duc de Florence. De plus, il donna Sienne, avec le royaume de Naples, la Sicile et le duché de Milan, à Philippe, son fils, afin, déclara-t-il, que la reine d'Angleterre eût épousé un roi. Il se trouvait chargé de couronnes et commençait à vouloir s'en dépouiller.

L'hiver ramena les négociations. Non qu'aucune des deux cours fût disposée à la moindre concession, mais le conseil d'Angleterre désirait la paix, de peur d'être entraîné à prendre parti pour les Impériaux. Or, s'il se prononçait en leur faveur, il augmentait l'influence déjà prépondérante de Philippe et des Espagnols, auxquels les Anglais partisans de la réforme, et ils étaient déjà nombreux, attribuaient la réconciliation récente de la reine avec le saint-siége. Ce fut donc par l'entremise de quelques grands personnages d'Angleterre qu'on finit par ouvrir des conférences à Saint-Salut, près de Calais, au mois de mars 1555. On y proposa de marier deux princesses françaises, la sœur et la fille de Henri II, avec le duc de Savoie Emmanuel-Philibert et un prince de la maison impériale. Mais Charles-Quint exigea que la France rendît la Savoie et abandonnât comme dot de ces princesses toutes ses prétentions sur les pays litigieux. Cette exigence entraîna une nouvelle rupture.

Les hostilités reprirent dès la saison favorable. Elles n'avaient même pas cessé en Italie. Toutefois l'année 1555 était la cinquième où les deux adversaires se trouvassent en présence, et la guerre languit. Elle n'eut d'activité qu'en Piémont, où le duc d'Albe, gouverneur du Milanais, entra avec le marquis de Marignan, et occupa plusieurs places. Mais Brissac, ayant reçu quelques compagnies de gendarmerie, le repoussa, prit l'offensive à son tour, et enleva, le 20 septembre, après dix-neuf jours de tranchée ouverte, Vulpiano, place très-forte malgré sa petitesse, et située de maniere à dominer Turin. Les Espagnols durent alors rentrer chez eux.

En Corse, les Français échouèrent devant Calvi et Bastia, malgré l'appui de l'escadre turque, qui les joignit après avoir canonné Piombino et les côtes de Toscane. Les deux escadres se séparèrent au bout de peu de temps, plus mécontentes l'une de l'autre que jamais. Henri II ne put obtenir du sultan qu'il laissât ses vaisseaux hiverner dans la mer de Toscane.

Dans le Nord, les armées s'observèrent sans rien entreprendre de sérieux. Le seul fait de quelque importance fut un engagement des corsaires de Dieppe avec une flotte marchande de Flandre et de Hollande, à la hauteur de Douvres. Les Dieppois se battirent avec une vigueur singulière, et malgré l'incendie de plusieurs de leurs bâtiments, ramenèrent presque tous ceux de l'ennemi.

Il semblait que la guerre fût devenue aussi impossible que la paix. On était las de part et d'autre d'efforts sans résultats, mais c'était précisément parce qu'ils étaient sans résultats qu'aucun des deux adversaires ne pouvait dicter la loi ni la subir. Une trêve de quelques années était le seul moyen qui s'offrît de sortir d'une situation sans issue. On en sentait si bien la nécessité à Paris et à Bruxelles, que le changement arrivé à Rome dans le cours de cette année paraît y avoir fait peu d'impression.

Jules III mourut au mois de mars 1555. Marcel II n'occupa le trône de saint Pierre que vingt-deux jours, et eut lui-même pour successeur le doyen des cardinaux, de la maison des Caraffa de Naples. Cette dernière élection fut un événement. Paul IV avait soixante-dix-neuf ans; il était connu de toute l'Italie pour la rigidité de ses mœurs, la fermeté de son caractère, l'étendue de son savoir dans la théologie et les langues. Fondateur de l'ordre alors célèbre et puissant des Théatins, il s'était montré un des promoteurs les plus zélés de la réforme ecclésiastique, et préoccupé avant tout des intérêts religieux. C'était cependant un

esprit entier, impérieux, passionné[1]. Tout en conservant les austères habitudes d'un religieux, il voulut dès son couronnement être traité en prince. Il commença par déclarer qu'il obligerait les évêques à résider dans leurs diocèses[2], et qu'il rendrait Rome et la Péninsule libres du joug étranger, comme il les avait vues autrefois, au temps où l'Italie était un instrument harmonieux et à quatre cordes (Rome, Naples, Venise et Milan). Ce fut là le rêve de ses nuits, qu'il passait sans sommeil, dans un état constamment fébrile, car il était tout nerf, suivant l'expression de Navagero. Parmi les étrangers, il détestait surtout les Espagnols, qu'il regardait comme une race mêlée du sang des Juifs et des Maures, et il ne manquait pas de griefs personnels contre Charles-Quint.

Charles-Quint connaissait les sentiments et les intentions du nouveau pontife, qui se traduisirent immédiatement en actes de persécution contre les familles soupçonnées de favoriser l'Espagne. Il fit des plaintes de ce qu'il appelait les fureurs du Saint-Père (las furias de Su Santidad). Il n'en résolut pas moins de mettre à exécution son grand et ancien projet d'abdication.

XII. — Les circonstances seules l'avaient obligé de différer jusque-là l'exécution d'un plan formé depuis longtemps, et que sa santé ruinée lui imposait, car il succombait sous le poids des infirmités comme sous celui des affaires. Il avait déjà confié à Philippe, son fils, le gouvernement de l'Espagne; il l'avait appelé dans les Pays-Bas pour le former aux usages du peuple qui les habitait; il l'avait fait roi d'Angleterre par mariage. Il lui avait donné l'État de Sienne avec le royaume de Naples et le duché de Milan. Il voulait encore mettre sur sa tête la couronne impériale. Mais en 1555 il fut obligé de renoncer tout à fait à ce dernier projet, tant il y trouva d'opposition décidée chez les électeurs et dans la branche allemande de sa propre maison. Ne pouvant ramener l'Empire à être une monarchie pure ni faire rentrer les luthériens dans le sein de l'Église catholique, comme la reine d'Angleterre venait d'y faire rentrer les dissidents de son royaume, il abandonna l'Allemagne à Ferdinand, et il le laissa maître de régler à Augsbourg les affaires

[1] Charles-Quint avait longtemps refusé de le recevoir comme archevêque de Naples. (De Thou, tome II.)
[2] Voir une lettre du cardinal de Guise.

politiques et religieuses de ce grand pays, auquel la convention de Passau ne suffisait plus.

Cette convention n'était que provisoire, et les électeurs, princes et États souverains, voulaient un traité définitif. L'électeur de Saxe, Auguste, frère de Maurice, menaçait d'en sortir à tout prix, fût-ce par une séparation politique aussi bien que par un schisme. Dans ces conditions, Ferdinand signa le recez de la diète d'Augsbourg. Il reconnut et confirma aux princes et États de l'Empire tous les droits dont ils jouissaient. Quant à la religion, après avoir constaté qu'il était impossible d'attendre la paix d'un concile œcuménique, puisque le concile de Trente ne l'avait pas procurée, et plus impossible encore d'amener les théologiens allemands à transiger dans un concile national, il déclara, malgré l'opposition du légat cardinal d'Augsbourg, que la loi définitive ne devait être que l'œuvre de la diète seule. Or la diète reconnut que dans chaque État allemand le pouvoir civil serait maître de régler le culte, en laissant aux dissidents la faculté de se retirer où ils voudraient et de vendre leurs biens. Seulement les catholiques réussirent à faire insérer dans l'acte la clause, qu'à l'avenir tout ecclésiastique de leur communion perdrait ses bénéfices le jour où il se ferait luthérien.

Ferdinand s'excusa auprès de son frère d'avoir signé ce recez, en alléguant que c'était le seul prix auquel il pût assurer la paix de l'Allemagne et obtenir son concours contre les Turcs. Quant à attendre d'une autre diète une conclusion plus avantageuse, c'eût été, suivant lui, un danger et une chimère.

Le recez de la diète d'Augsbourg fut signé le 25 septembre 1555. Charles-Quint y vit ce qui s'y trouvait en effet, c'est-à-dire un abandon des pouvoirs que l'Empereur avait exercés jusque-là en matière religieuse, et la division établie et reconnue de l'Allemagne en deux camps, celui des catholiques et celui des réformés. Après un pareil acte, il aurait désiré se démettre immédiatement de la couronne impériale; cependant il résolut de la garder encore le temps nécessaire pour empêcher que l'union ne se rompît entre les deux branches de sa maison.

Le mois qui suivit, il assembla les états de Flandre à Bruxelles, le 25 octobre, et abdiqua en grande solennité la souveraineté des Pays-Bas, dont il investit Philippe II. Sa sœur, la reine de Hongrie, qui en avait exercé vingt-quatre ans la vice-royauté, déposa également ses pouvoirs. Le 16 janvier 1556, Charles-Quint abdiqua encore les couronnes de Castille, d'Aragon et de

Grenade, puis il se retira dans une petite maison près du parc de Bruxelles, en attendant qu'on eût terminé les préparatifs qu'il faisait faire pour son installation au monastère de Yuste, dans l'Estremadure. Plus libre après cette retraite volontaire, il n'en continua pas moins de donner des avis dans toutes les occurrences. D'ailleurs Philippe II avait alors vingt-sept ans, était formé à son école et devait continuer sa politique, quoique avec moins de vigueur dans le début.

Il était difficile que l'Europe ne fût pas frappée du spectacle de cette abdication. Il fallait remonter jusqu'à Dioclétien pour trouver l'exemple d'un empereur aussi puissant, descendant de son vivant et de son plein gré du trône qu'il avait tant rempli, après avoir gouverné quarante ans des pays si nombreux, si éloignés et si différents les uns des autres. On s'en émut en France, et en même temps on en éprouva une certaine joie, tant Charles-Quint avait acquis de prestige par la vigueur de son esprit et la force de son caractère. Henri II, dans ses dépêches, se félicite indirectement de cette abdication, en déclarant qu'il a évité avec soin tout ce qui aurait pu en détourner l'Empereur.

Charles-Quint aurait désiré n'abdiquer qu'après la paix; mais il n'en attendit pas la conclusion. Il se contenta de savoir que le projet de trêve était renouvelé, toujours sous la médiation anglaise. En effet, Simon Renard et le comte de Lalain, envoyés au mois de décembre 1555 à Vaucelles, près de Cambrai, reprirent avec un envoyé français, Bellefontaine, les négociations entamées l'hiver précédent. On était alors des deux côtés très-résolu à suspendre, sinon à terminer une guerre qui durait depuis cinq ans. Les provinces françaises ou belges voisines de la frontière étaient ruinées. La lassitude était générale, et les ressources également épuisées. Le connétable de Montmorency fit d'autant plus d'efforts pour mener les négociations à bonne fin, qu'il voulait obtenir la rançon de son fils pris à Térouanne par les Impériaux. Le *statu quo* fut maintenu, on se contenta de régler quelques difficultés secondaires; enfin on signa le 5 février 1556 une trêve de cinq ans, et l'amiral Coligny alla, suivi d'une nombreuse ambassade française, en demander la ratification à Charles-Quint, qui n'avait pas encore quitté Bruxelles.

Les Anglais et les Impériaux se félicitèrent de cet arrangement. Ferdinand, alors en guerre avec les Turcs, aurait voulu

que le sultan, allié du roi de France, eût été compris dans la trêve; mais il dut se contenter d'une vague déclaration des Français qu'ils travailleraient à établir la paix dans la Hongrie.

Pour Henri II, la convention de Vaucelles était forcée. L'état des finances, la lassitude du pays et celle des troupes l'exigeaient. Montmorency, Saint-André et les principaux membres du gouvernement étaient d'accord à cet égard. Mais elle offrait aussi des avantages réels, car on continuait d'occuper le Piémont et les Trois-Évêchés, et c'était une sécurité pour la France que de voir l'Empire séparé des autres États de l'héritier de Charles-Quint. Henri II travaillait depuis longtemps par sa diplomatie à préparer ce résultat. Y contribua-t-il beaucoup, on peut en douter; le résultat n'en était pas moins obtenu[1].

XIII. — D'ailleurs la convention de Vaucelles n'était qu'une trêve. On pouvait prévoir que la seule exécution des articles particuliers qu'elle renfermait soulèverait des difficultés, ce qui ne manqua pas. Dans ces prévisions, Henri II ne cessa de se tenir prêt à recommencer la guerre, et de négocier à Rome ou à Constantinople.

La guerre conservait des partisans, à la tête desquels étaient les Guise et particulièrement le cardinal de Lorraine, chargé en ce moment même d'une mission près du nouveau pape Paul IV. Les Guise avaient de grandes alliances; une de leurs nièces, Marie Stuart, était reine d'Écosse et fiancée au Dauphin, une autre venait d'être mariée au duc de Lorraine. François de Guise avait lui-même épousé Anne d'Este, fille du duc de Ferrare et de Renée de France. Leur ambition croissait tous les jours. A titre d'héritiers de la maison d'Anjou, ils pouvaient élever des prétentions sur le trône de Naples. Le cardinal de Lorraine passait pour aspirer à la tiare. Leurs vues d'agrandissement se dirigeaient surtout vers l'Italie, ce pays des conquêtes faciles, où les souvenirs de la France comptaient autant de succès éclatants que de pénibles revers.

Le cardinal de Lorraine signa le 15 décembre 1555, avec Paul IV, pendant qu'on négociait la trêve de Vaucelles, un traité secret pour la conquête future du royaume de Naples. La France et les États romains devaient entreprendre cette conquête avec une armée commune et à frais communs, puis

[1] Mission de Rocquendolf, au nom de la France, auprès de Maximilien, roi de Bohême et fils de Ferdinand, en 1554.

se la partager. On sollicita Venise d'entrer dans la ligue, mais la prudente république refusa de sortir de sa neutralité et de sa circonspection ordinaires.

Paul IV ne croyait pas la puissance impériale moins vulnérable en Italie qu'en Allemagne, où elle venait de subir un rude échec; il se flattait que Rome, ralliant autour d'elle les différents princes de la Péninsule, réussirait à l'y ébranler, avec le bras de la France. La retraite de Charles-Quint lui semblait une occasion exceptionnellement favorable. Il fut surpris par la signature de la trêve de Vaucelles, mais ne renonça pas à son projet et se laissa aisément persuader que les hostilités recommenceraient bientôt. Cependant le cardinal de Lorraine revint en France pour obtenir la ratification du traité qu'il avait signé.

Montmorency et les plus sages conseillers du roi étaient d'avis de travailler à convertir la trêve de Vaucelles en une paix durable. Ils voulaient consolider la conquête, précaire jusque-là, du Piémont et des Trois-Évêchés. Ils se défiaient des Italiens, soutenaient qu'on ne devait rien risquer sur les promesses d'un pape octogénaire, et l'accusaient de chercher des établissements princiers pour ses neveux. Paul IV avait en effet deux neveux, fils du comte de Montorio, et il les avait élevés, l'un à la dignité de gouverneur de Rome, l'autre à celle de cardinal et de légat à Bologne. Le népotisme était dans les États romains une tradition établie aussi fortement que dans aucune autre partie de l'Europe, et appuyée sur une prétendue nécessité politique. Mais il avait, même politiquement, un côté très-fâcheux. Ces prétendus princes du sang, dont le titre et les pouvoirs ne duraient jamais que la vie d'un vieillard, étaient pressés de mettre à profit leur grandeur passagère, et leur ambition devenait toujours pour le saint-siége une source d'embarras, quand elle n'était pas une cause de périls. Les Caraffa, neveux de Paul IV, songèrent à imiter les Farnèse; ils flattèrent dans ce but la haine de Paul IV contre l'Espagne, et le poussèrent dans l'alliance française, espérant qu'après la conquête du royaume de Naples on en détacherait quelque partie qui leur serait donnée à titre de souveraineté.

Malgré la force des raisons alléguées par les amis de la paix, ce fut le parti de la guerre qui l'emporta. La jeune noblesse, les Guise, Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, la désiraient. Le cardinal Scipion Caraffa, envoyé à Paris par la cour de Rome, apporta au roi l'épée bénite que cette cour avait l'usage

d'envoyer aux défenseurs de la foi. Il soutint la politique de son oncle avec une vivacité d'ailleurs très-intéressée, et peut-être engagea Paul IV plus que ce dernier n'aurait voulu[1]. Il finit par gagner Henri II, dont l'ambition n'était pas encore satisfaite[2]. C'était le point essentiel ; car, suivant la remarque de l'envoyé vénitien Barbaro, le roi de France n'était obligé pour faire la guerre de prendre l'avis de personne; il n'avait qu'à parler, et il était obéi.

Paul IV avait d'autres raisons de mésintelligence avec la maison d'Autriche. Il prétendait qu'elle n'avait pu accepter le recez de la diète d'Augsbourg, si contraire à la religion, sans forfaire à l'Empire; que Charles-Quint n'avait pu abdiquer sans qu'il l'y autorisât. Il reprochait aux Espagnols des complots ou des menées en Italie, et les menaçait de leur enlever par un jugement le royaume de Naples, dont il était suzerain. Les Espagnols répondirent à ces plaintes et à ces menaces en rassemblant des troupes sur la frontière de Naples, du côté des États romains. L'imminence des hostilités sur ce point décida Henri II à conclure le 31 juillet 1556 une ligue défensive avec le Pape, ce qui équivalait à ratifier le traité signé au mois de décembre précédent par le cardinal de Lorraine. Il en donna pour motifs les difficultés que soulevait l'Empereur pour l'exécution des articles de Vaucelles, et le danger couru par les États romains compris dans la trêve. On stipula que la France fournirait douze mille hommes de pied, mille cavaliers, dont cinq cents gens d'armes, et cent cinquante mille écus pour la défense du Pape s'il était attaqué ; qu'en cas de guerre contre Naples, le Pape payerait cent cinquante mille écus, mettrait sur pied un corps d'armée et entretiendrait les troupes françaises tant qu'elles seraient sur son territoire ; qu'il donnerait ensuite l'investiture de Naples au second fils du roi de France. Un quart environ de l'étendue du royaume devait en être détaché et remis à la cour de Rome, qui en disposerait à son gré. Quant au serment fait par Henri II d'observer la trêve de Vaucelles, Paul IV l'en déclara délié.

Paul IV se hâta de prendre des mesures rigoureuses contre

[1] C'est l'opinion de Simon Renard, alors ambassadeur de l'Empereur en France.

[2] Simon Renard, dans une lettre du 8 juin, adressée à Ruy Gomez de Silva, écrit que Henri II « est de son naturel enclin à la guerre et à ambition, ce qui est point notable ».

l'Espagne. Il ordonna d'instruire le procès de forfaiture du royaume de Naples par Philippe II. Il savait d'ailleurs que ce dernier prince désirait la paix et craignait particulièrement une guerre avec le chef de l'Église.

On doit constater que ni les griefs du Pape ni ceux de la France n'étaient sans fondement. Les agents de l'Espagne s'étaient fait détester de toute l'Italie par leur dureté et leur violence; jamais ils n'y avaient été plus impopulaires. Simon Renard le reconnaît dans sa correspondance. Il était naturel aussi que le joug de Charles-Quint pesât à la cour de Rome, dont il avait sans cesse contrarié les vues, et qui pouvait lui attribuer une partie de ses échecs religieux. En ce qui regardait la France, les Espagnols mettaient la rançon des captifs, et en particulier celle du fils de Montmorency, à un prix excessif; ils contestaient le règlement des frontières, ils armaient de leur côté, et malgré les désirs pacifiques de leur nouveau roi, ils justifiaient toutes les défiances. En réalité, ce furent eux qui attaquèrent. Les Français ne semblaient pas disposés à rentrer en lice dès cette année[1]. Montmorency offrit même à Simon Renard de se porter médiateur entre Paul IV et Philippe II.

Le duc d'Albe était alors gouverneur de Naples. Il publia le 21 août, au nom de son maître, un manifeste où il conjurait le Pape de changer de conduite, s'il ne voulait assumer la responsabilité d'une guerre devenue inévitable. Après avoir offert diverses propositions et demandé la médiation de Venise, il entra avec ses troupes sur le territoire pontifical, mit Anagni à feu et à sang, et s'avança jusqu'à Tivoli. Il avait soin de faire suspendre dans les églises sur son passage l'écusson du sacré collége, afin de séparer sa cause de celle des ennemis de la religion. C'était une des préoccupations du gouvernement espagnol. Philippe II s'était fait donner par une consulte de théologiens et de légistes une déclaration favorable sur la légitimité de cette guerre et des moyens qu'il devait employer pour réduire Paul IV.

Le séjour du duc d'Albe à Tivoli, suivi de la prise d'Ostie, qui tomba presque aussitôt en son pouvoir, jeta dans Rome une terreur panique. Paul IV tint bon, mit sur pied des troupes qu'il passa en revue, et qui comprenaient, comme toutes les armées du temps, des Allemands, voire des luthériens auxi-

[1] C'est l'opinion qu'exprime dans sa correspondance Simon Renard, qui envoyait des espions sur tous les points.

liaires. Il réclama surtout l'exécution des promesses de la France; car il n'avait alors de Français auprès de lui que Montluc et Strozzi.

Henri II n'était pas prêt à entrer sitôt en campagne. Cependant il déclara qu'il soutiendrait le Pape, que c'était son devoir comme prince catholique, et que son honneur y était engagé, en vertu de la ligue signée récemment. Les ministres de Philippe II demandèrent que la guerre fût localisée et la trêve maintenue partout ailleurs qu'en Italie; on leur répondit d'abord évasivement. Le parti pacifique était encore puissant à la cour de France, et plusieurs conseillers du roi lui donnèrent l'avis d'assembler les chevaliers de l'ordre et les princes pour leur rendre compte de la nécessité qui le faisait agir. Enfin au mois d'octobre on jeta le masque. Les troupes furent mises sur pied. Plusieurs princes allemands qui avaient vu la trêve de Vaucelles avec appréhension, parce qu'ils craignaient qu'elle ne fortifiât Ferdinand d'une manière indirecte, vinrent prendre du service en France.

XIV. — François de Guise reçut le commandement en chef. Il partit de Paris le 17 novembre, « merveilleusement aimé et suivi de toute la noblesse. » (La Chastre.) Il avait sous lui le duc de Nemours comme commandant de l'infanterie française, et ses propres frères, Aumale et Elbeuf, à la tête l'un de l'avant-garde, l'autre des Suisses. Or au même moment, le 19 novembre, le duc d'Albe signait avec le Pape par l'entremise des Vénitiens, une trêve de quarante jours, soit pour prévenir les troupes françaises, soit plutôt pour rester fidèle au système de modération dont Philippe II affectait de ne pas se départir. Il gardait d'ailleurs les places dont il s'était emparé.

Guise passa les Alpes en plein hiver, et entra en Piémont au mois de janvier. Il avait douze mille fantassins, y compris les Suisses, qui le joignirent à Suse, un peu plus de deux mille cavaliers, et douze canons. Le 20 janvier, il inaugura la campagne par l'occupation de Valenza, sur le Pô, place petite, mais importante par sa position.

Les Espagnols remparaient les villes du Milanais et se préparaient à les défendre. Ils avaient gagné Octave Farnèse, duc de Parme, en lui cédant Plaisance. Les Français gagnèrent de leur côté le duc de Ferrare, beau-père du duc de Guise; il leur amena six mille hommes de troupes, remarquables par l'éclat

de leur équipement, mais il exigea que le commandement en chef de l'armée lui fût promis. Le reste des princes ou des États d'Italie s'enferma, à l'exemple de Venise, dans la neutralité accoutumée. Cosme de Médicis, duc de Florence, évita de se prononcer, malgré ses sympathies pour l'Espagne. Les autres princes étaient plutôt sympathiques à la France ou au Pape, mais peu disposés à répondre aux espérances de l'ambassadeur français à Rome, M. d'Avanson, qui avait écrit que le duc de Guise était attendu « en grande dévotion comme un libérateur » . L'Italie était déjà tombée à un degré d'abaissement politique plus grand que les contemporains eux-mêmes ne se le figuraient.

On tint un conseil de guerre pour savoir si l'on attaquerait Milan ou si l'on passerait outre. Le duc de Ferrare soutint le premier parti comme le plus sûr ; Milan conquis, la guerre ne risquait plus de devenir une aventure ; Brissac, Saint-André et plusieurs autres généraux étaient de cet avis. Mais le cardinal Caraffa voulait qu'on marchat au secours de Rome, et il somma les Français d'exécuter leurs conventions avec Paul IV. Cet avis, d'ailleurs conforme aux instructions de Henri II, l'emporta, et Guise poursuivit sa route. Le duc de Ferrare saisit cette occasion de quitter l'armée à Reggio, sous prétexte qu'il était obligé de défendre ses États contre les Farnèse et le gouverneur de Milan.

Les Français marchèrent en avant et atteignirent en février Ascoli, dans les États pontificaux. Ils n'y trouvèrent pas les troupes, les munitions et les ravitaillements qu'ils avaient espérés. Guise s'en plaignit, et n'obtenant rien des Caraffa, se rendit à Rome pour les demander en personne au Saint-Père. Rome, où Henri II avait eu soin de publier dès le 31 janvier sa déclaration de guerre à l'Espagne, lui fit l'accueil le plus brillant. Paul IV rompit sur-le-champ sa trêve avec le duc d'Albe ; les troupes pontificales se mirent en campagne et reprirent les places occupées par les Espagnols l'automne précédent. Mais le gouverneur romain manquait d'argent et ne put tenir tous ses engagements. On en vint bientôt à de mutuelles récriminations. Le Pape reprocha aux Français d'être arrivés trop tard, en trop petit nombre, et de l'avoir laissé épuiser ses ressources en soutenant seul une lutte inégale. Il suspendit les procédures entamées contre Philippe II.

Guise ne put donc rien obtenir. Il n'en rejoignit pas moins

son armée, qui souffrait ces délais impatiemment, et il continua sa marche vers le royaume de Naples, où il entra en franchissant le Tronto. La petite place de Campli fut assaillie et enlevée en un instant. Une députation de barons angevins le pria de prendre la couronne de Naples en qualité d'héritier de la maison d'Anjou : il s'y refusa. Après avoir encore enlevé plusieurs autres villes, il se laissa persuader par les Caraffa d'attaquer Civitella, qui couronnait une hauteur et présentait un abord plus difficile. Il la fit canonner de quatre côtés et tenta l'assaut dès la première brèche ; mais il fut repoussé et obligé d'en venir à un siége en règle. Les habitants firent la résistance la plus énergique ; les femmes mêmes y prirent part : elles contribuèrent à relever les murailles désemparées, et à détruire dans une sortie de nuit les premiers ouvrages des Français.

Pendant que Guise et les siens s'irritaient de cette résistance et de l'absence des secours pontificaux, le duc d'Albe, ayant obtenu du parlement napolitain deux millions de ducats et fait avancer par le clergé la partie de la somme qui ne pouvait être payée sur-le-champ, rassembla une armée de vingt-cinq mille hommes, la plupart Italiens, inférieure en valeur, mais supérieure numériquement à l'armée française. Il la réunit à Pescara, près de l'Adriatique, et s'avança le long de cette mer, de manière à tenir les Français en observation. Guise, après vingt-deux jours de tranchée et quatorze de canonnade, dut lever le siége de Civitella, revenir sur ses pas et rentrer dans les États de l'Église. Albe l'y suivit, mais à distance, satisfait de l'avoir forcé à la retraite ; il refusa de compromettre ce succès en acceptant une bataille que les Français lui offrirent.

Guise se trouva dans une situation difficile. Ses ressources étaient épuisées ; l'argent lui manquait, les vivres également. Ses troupes, décimées par les fatigues, par les privations, par le climat, murmuraient tout haut, et criaient à la trahison. Le sentiment de l'impuissance où l'on était réduit pesait à tout le monde, aux soldats comme aux chefs. On sentait de plus que l'Italie, si difficile à émouvoir et toujours prête à suivre la fortune, était à la veille de devenir hostile. Guise demanda au Pape des places pour loger ses troupes, en attendant qu'il pût recommencer la guerre utilement et reprendre l'offensive. Il voulait aussi avoir un gage et une garantie contre les hésitations et les retours ordinaires de la politique romaine.

Cependant Albe, aidé de Marc-Antoine Colonna, entrait dans

la campagne de Rome, enlevait Segni, et jetait dans la capitale du saint-siége un effroi au moins égal à celui de l'année précédente. Paul IV appela les Français à son secours, et Guise vint s'établir à Tivoli.

Les deux armées s'observèrent quelque temps. Le 26 août, le duc d'Albe tenta sur Rome une surprise de nuit; les mesures de défense prises par le cardinal Caraffa le forcèrent à se retirer. Mais ces démonstrations militaires semblent avoir eu pour principal objet de dégoûter de la guerre les Romains et les cardinaux. Le peuple demanda la paix; la plupart des membres du gouvernement étaient opposés à la guerre; les Caraffa s'agitaient seuls avec quelques cardinaux français. Paul IV s'enveloppait de sa dignité et déclarait qu'il ne traiterait pas tant que les Espagnols auraient le pied sur son territoire. Guise jouait un rôle embarrassé, quand un courrier lui apporta la nouvelle de la perte de la bataille de Saint-Quentin et un ordre de rentrer en France avec toutes les troupes qu'il pourrait ramener. Il se hâta de prendre congé de Paul IV, qui se plaignit à son tour, et prétendit que la France ne tenait pas ses engagements. On raconte même que le vieux Pape, peu habitué aux ménagements de langage, dit au duc, en propres termes, qu'il avait fait dans cette guerre peu pour les intérêts de son souverain, moins pour ceux du saint-siége, et moins encore pour sa gloire personnelle. Guise s'embarqua directement pour Marseille avec ses meilleurs officiers et quelques compagnies. Il laissa le reste de ses troupes à son frère Claude, duc d'Aumale, qui les ramena par terre sans trop de pertes jusqu'à Lyon. Cette retraite fut considérée comme un succès, tant on craignait un désastre. On se souvenait de la perte de l'armée de Lautrec au retour de Naples, en 1528.

Le retour n'était pas glorieux; la faute qu'on avait faite d'entreprendre cette campagne d'Italie avec si peu de ressources et d'appui éclatait aux yeux; mais la nécessité de sauver la France fit oublier le reste. Guise avait encore toute sa popularité dans le pays ou parmi les hommes de guerre. « Aussitôt arrivé en France, dit Brantôme, une joie s'esmeut partout de luy, et de luy partout une voix s'espandit telle qu'on disoit..... Or, c'est à ce coup que cet homme nous remettra et restituera la chose toute revirée et contournée à rebours d'un gond à l'autre. »

Le Pape, abandonné et mécontent, n'eut plus qu'à traiter

avec les Espagnols, et la paix fut conclue par l'entremise des Vénitiens. Le duc d'Albe la facilita, en consentant à faire amende honorable pour avoir porté les armes contre le chef de l'Église. Les Espagnols ne demandaient à Rome que de rentrer à leur égard dans son impuissante neutralité. Jamais ils ne s'étaient mieux sentis les maîtres de la Péninsule. Ils s'assurèrent du duc de Toscane en lui cédant Sienne, comme ils s'étaient assurés déjà d'Octave Farnèse en lui cédant Plaisance.

Le résultat de cette guerre fit constater l'impuissance finale de l'Italie. Déjà son activité littéraire, son éclat artistique avaient diminué. Des signes certains annonçaient pour elle une époque prochaine de décadence. Rome dut particulièrement renoncer à un rôle politique qu'elle n'avait plus la force de remplir. Elle se réduisit à suivre l'exemple que Venise avait déjà donné. Paul IV, éclairé sur les abus de pouvoir commis par ses neveux, les dépouilla lui-même des dignités dont il les avait revêtus, et les poursuivit avec une rigueur vraiment romaine; il s'enferma ensuite dans les réformes ecclésiastiques et ne voulut plus en être distrait.

XV. — Le jour où Henri II avait décidé d'envoyer le duc de Guise en Italie, la guerre était devenue certaine entre la France et l'Espagne. Les Français ne la déclarerent que le 31 janvier 1557, à Rome même; mais on se préparait déjà de part et d'autre à une lutte énergique sur la frontière des Pays-Bas, le champ de bataille ordinaire des deux nations. Dès l'hiver, Coligny essaya de surprendre Douai, et repoussé de ce côté, se jeta sur Lens, qu'il livra aux flammes.

Philippe II forma une armée qui paraît avoir dépassé le chiffre de cinquante mille hommes, et qui était composée comme l'avaient été celles de Charles-Quint, de Flamands ou Bourguignons, d'Espagnols, d'Italiens et d'Allemands. Ces derniers, fantassins ou cavaliers armés de pistolets, lansquenets ou schwarzreiters, étaient toujours prêts à se louer au service des souverains assez riches pour les payer. Philippe demanda les conseils et la coopération de son père. L'Empereur, sans quitter sa retraite, se procura en Espagne une grande partie de l'argent nécessaire. Il y établit de nouveaux impôts, et obligea la noblesse, le clergé, les villes, à se taxer pour les frais de la guerre. Il déploya son énergie habituelle, commanda, menaça, et mit le roi son fils en état de tenir la campagne.

Pendant ce temps, Philippe passa en Angleterre, et y sollicita le concours de Marie. Marie y était toute disposée; elle se plaignait de l'asile qu'un grand nombre de réfugiés anglais trouvaient en France, de l'appui que leur donnait Henri II, des complots qu'ils formaient contre elle, ou des calculs qu'ils faisaient sur sa succession, car elle n'avait pas d'enfants. Elle était particulièrement irritée des intrigues que nouaient à sa cour Antoine de Noailles et son frère, chargés successivement de représenter la France auprès d'elle. Mais les Anglais ne voulaient pas de la guerre, et craignaient toujours de subordonner leurs intérêts à ceux de l'Espagne. Le conseil privé se montrait donc très-opposé aux désirs de Philippe. Une circonstance peu prévue fit taire cette opposition. On découvrit une conspiration formée par un Anglais réfugié en France, un Stafford, et à laquelle le gouvernement français n'était pas tout à fait étranger. Marie eut alors raison non-seulement du conseil privé, mais du parlement. La guerre fut déclarée le 7 juin, et la reine envoya huit mille hommes, sous les ordres du comte de Pembroke, se joindre à l'armée espagnole dans les Pays-Bas; Philippe se chargea seulement de fournir les bâtiments pour le transport.

La grande armée espagnole se trouva réunie aux environs de Givet dans les derniers jours du mois d'août. Elle avait à sa tête le souverain dépossédé de la Savoie, Emmanuel-Philibert, alors âgé de vingt-neuf ans, et à qui Charles-Quint avait confié déjà d'importants commandements. C'était un prince actif, entreprenant, d'une grande instruction militaire, esprit fin, politique habile, parlant plusieurs langues, supérieur aux autres princes de l'Europe, à une époque où la plupart de ceux-ci brillaient par leur instruction et leurs talents. Il avait avec toutes ces qualités une haute ambition et le sentiment de sa valeur.

Henri II n'avait pas fait de moindres préparatifs, quoique son armée fût moins nombreuse. Il avait convoqué le ban et l'arrière-ban, enrôlé des Allemands et des Suisses, et réuni vingt-six mille hommes sous les ordres du connétable, pendant que le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne, et Coligny, qui joignait au titre d'amiral celui de gouverneur de la Picardie, mettaient en état de défense les principales places de ces deux provinces.

Le duc de Savoie, parti de Givet, s'avança le long de la frontière française en se dirigeant vers l'Oise. Il fit mine d'as-

siéger Rocroy, que Henri II avait récemment donné l'ordre de fortifier; mais trouvant la place trop bien défendue, il alla investir Saint-Quentin. Cette dernière ville, entrepôt important pour le commerce de la France et des Pays-Bas, n'avait pourtant que des murailles vieilles et mal entretenues. Coligny eut le temps de s'y jeter; seulement il n'y put faire entrer avec lui que sept cents hommes. Il y trouva pour toutes munitions cinquante arquebuses et trois semaines de vivres. Il n'en résolut pas moins de s'y défendre : il renvoya les bouches inutiles et releva les murailles, avec l'assistance de Saint-Remy, un des ingénieurs qui avaient pris part à la défense de Metz. Son intrépidité, son sang-froid, ne se démentirent pas un seul moment. La ville fut investie le 2 août, et les Espagnols ouvrirent la tranchée tout autour, excepté du côté où s'étendaient les marais profonds de la Somme.

L'armée du connétable vint alors, en remontant l'autre rive du canal, se mettre à portée de la place, où elle facilita l'entrée de quelques renforts et ravitaillements. Dandelot, neveu de Montmorency et frère de Coligny, qui lui avait cédé la charge de capitaine général de l'infanterie française, essaya d'y pénétrer sans y réussir. Le connétable voulut qu'il revînt à la charge et lui promit de l'appuyer avec toutes ses forces, quoiqu'il fût obligé pour cela de se mettre lui-même dans une position périlleuse. Les marais étaient traversés par des ruisseaux; il disposa, le 9 août, sur ces ruisseaux, des barques qui devaient suivre le courant et se porter vers la place. Les soldats destinés à renforcer la garnison montèrent sur ces barques; mais cette navigation présentait de sérieuses difficultés : un certain nombre se noyèrent, d'autres furent obligés de revenir, et Dandelot n'en introduisit qu'à grand'peine quatre cent cinquante dans les murs de Saint-Quentin.

Le connétable n'avait établi sur les positions voisines que des postes assez faibles, car il ne comptait pas s'y arrêter longtemps, et il se proposait de se retirer à la Fère. Le duc de Savoie jugea l'occasion favorable pour attaquer les Français. Il s'empara d'un moulin où ces derniers n'avaient que peu de monde, et il fit passer le marais plus haut par sa cavalerie dans un gué dont Montmorency avait mal mesuré la largeur. Cette cavalerie, composée principalement de gens d'armes espagnols, Bourguignons ou Flamands, avait à sa tête le comte d'Egmont, un des officiers les plus brillants et les plus braves de l'armée

de Philippe II. Elle franchit le gué sans rompre ses rangs, quoique exposée au feu des arquebusiers allemands qui servaient dans les troupes françaises. Montmorency envoya Nevers soutenir les Allemands; il était trop tard : ceux-ci, en nombre insuffisant, avaient laissé passer l'ennemi. Nevers se replia en toute hâte. Montmorency aurait encore eu le temps de retirer le gros de son armée; mais il ne voulut partir qu'après que le dernier des hommes de Dandelot fut entré dans la place.

Egmont, suivi par le reste des troupes espagnoles, continua de s'avancer en ligne de bataille, et atteignit à une lieue et demie de Saint-Quentin les Français, qui battaient en retraite. L'arrière-garde, composée de compagnies de la gendarmerie sous Jean de Bourbon, duc d'Enghien et frère du roi de Navarre, fit volte-face et chargea avec vigueur. Les Français, quoique surpris, et dans une position désavantageuse, défendirent énergiquement le terrain. Mais l'infanterie espagnole, arrivant après la cavalerie d'Egmont, les obligea de lâcher pied, et les vainqueurs eurent bientôt atteint le centre de l'armée de Montmorency. Les fantassins gascons formèrent des carrés, et résistèrent un certain temps aux charges de la cavalerie, jusqu'à ce que le duc de Savoie fît avancer son artillerie et brisât leurs rangs. Après quatre heures d'une lutte acharnée, les Français furent mis en pleine déroute.

Plusieurs milliers de morts jonchèrent le champ de bataille. Un prince du sang, le comte d'Enghien, de la maison de Bourbon, était tué; Turenne, Saint-Gelais, Rochechouart et d'autres capitaines avaient péri. Mais le nombre des morts était encore inférieur à celui des prisonniers que firent les Espagnols. Le connétable blessé, le maréchal de Saint-André, Montpensier, Longueville, la Rochefoucauld, un prince de Mantoue, plusieurs centaines de seigneurs des compagnies d'ordonnance, des corps presque entiers d'infanterie tombèrent aux mains de l'ennemi. Les Espagnols enlevèrent plus de quatre-vingts drapeaux, tous les canons, les convois et les bagages. La France n'avait pas vu de journée aussi funeste depuis la bataille d'Azincourt. Elle avait perdu une de ses plus belles armées; Nevers n'en rallia à la Fère que les débris. Tous les forts des Pays-Bas furent remplis de captifs dont les Mémoires du temps racontent longuement les aventures et les malheurs.

Philippe II se trouvait à Cambrai. Il s'empressa d'accourir sur le champ de bataille, où il arriva le surlendemain. Le duc

de Savoie mit à ses pieds les drapeaux conquis. Il regretta de n'avoir pas eu de part à une action si glorieuse; plus tard, Charles-Quint l'en blâma. Les Français l'accusèrent de ne s'être présenté qu'après le danger [1]. Il fit un vœu à saint Laurent, dont la fête était célébrée le jour de sa victoire, et ce fut à la suite de ce vœu que, faisant construire le vaste palais de l'Escurial, il lui donna la forme du gril sur lequel ce saint avait été martyrisé. Tous les prisonniers qui n'étaient pas d'un certain rang furent renvoyés, à la seule condition de ne pas porter les armes contre l'Espagne avant un temps marqué. Les autres furent gardés en attendant qu'ils pussent payer des rançons, et on leur en imposa d'excessives. La guerre était alors pour les seigneurs riches une espèce de jeu; ils spéculaient sur les rançons que, vainqueurs, ils imposaient, et qu'ils subissaient s'ils étaient vaincus.

Le duc de Savoie conseilla de marcher sur Paris, afin de profiter du trouble des esprits. Mais Philippe voulut être prudent; il craignit de laisser derrière lui des forteresses avec leurs garnisons; il redouta l'explosion du sentiment national en France. Il n'était pas sûr non plus que l'accord se maintînt entre les corps de nation différente qui composaient son armée. Car c'était là la plaie ordinaire des armées espagnoles ou impériales. Il décida que le siége de Saint-Quentin serait continué en sa présence. La place tint encore dix-sept jours. Ce fut le 27 août seulement que le duc de Savoie, maître du faubourg d'Isle, fit brèche et lança les colonnes d'assaut, en marchant lui-même à leur tête. Les différentes nations de l'armée victorieuse étaient en rivalité naturelle; les Espagnols eurent le prix de la valeur. Le premier assaut ne réussit pas, mais au second, on enleva une tour. La ville emportée fut livrée au pillage et aux flammes. Philippe y entra pour faire cesser ces scènes d'horreur; il eut grand'peine à sauver les habitants encore vivants et les bâtiments restés debout. Les différents corps de son armée rivalisaient de cruauté comme ils avaient rivalisé de courage. Les reîtres allemands surtout n'épargnaient rien.

Coligny avait accru sa réputation militaire en montrant dans ce siége une inébranlable énergie. La défense héroïque de Saint-Quentin sauva la France, car elle permit au roi de rallier ses troupes et de prendre les mesures les plus urgentes. Pour lui, prisonnier des Espagnols, il fut envoyé dans les Pays-Bas, au

[1] « Il vit, dit la Chastre, le jeu si sûr qu'il n'y avoit plus de danger. »

fort de l'Écluse; il employa le temps de sa captivité à écrire, d'un style mâle et fier, une relation du siége qui devait l'illustrer.

Philippe II enleva encore le Catelet, où il trouva peu de résistance, puis le fort de Ham, et s'avança jusqu'aux bords de l'Oise, où il pilla Noyon et Chauny. Alors la mésintelligence éclata dans son camp. Les Allemands se mutinaient quand ils n'étaient pas soldés exactement; plusieurs de leurs capitaines se laissèrent gagner par les offres de la France. Les Anglais, las de servir au triomphe des Espagnols, abandonnèrent une guerre à laquelle ils n'avaient qu'un intérêt très-indirect. Philippe revint à Bruxelles au mois d'octobre, sans avoir tiré de grands fruits d'une victoire plus considérable qu'aucune de celles de son père.

XVI. — « Henri II, dit la Chastre, prit une vertueuse résolution de donner tout l'ordre possible pour remédier à l'inconvénient présent, espérant qu'après avoir fait tout ce que les hommes peuvent faire, Dieu feroit le reste, et l'ayant auparavant tant favorisé, ne l'abandonneroit pas en cette nécessité, comme bientot il en montra de grands et évidents signes. »

Aussitôt après la bataille de Saint-Quentin, assisté du cardinal de Lorraine, qui remplaça dans son conseil le connétable prisonnier, il envoya des vivres, des munitions et toutes les instructions nécessaires aux capitaines qui commandaient les petites places de la Picardie, Péronne, Guise, Compiègne. Il fit venir de nouvelles troupes de Suisse et d'Allemagne. Il commanda au maréchal de Brissac de lui renvoyer les Suisses qui servaient en Piémont; il rappela de Thermes de la Toscane, et il écrivit au duc de Guise de ramener ses troupes en France. « Reste, lui disait-il, à avoir bon cœur, et à ne s'étonner de rien. » On sollicita l'appui des Écossais et celui des Turcs. L'armée se reforma peu à peu sous les ordres du duc de Nevers.

La reine Catherine de Médicis vint à Paris, assembla le conseil de la ville, s'y rendit elle-même, et « se résolvant, dit la Chastre, avec un cœur viril et magnanime », elle lui demanda trois cent mille livres pour lever dix mille hommes qui serviraient trois mois. Les recrues furent équipées, exercées en toute hâte, et servirent à remplir les vides des anciennes compagnies. Des lettres furent adressées aux grandes villes pour qu'elles fissent les mêmes efforts. De tous côtés la noblesse prit les

armes et mit les châteaux en état de défense. On avait d'abord craint de voir l'ennemi à Paris; les plus timides conseillaient au roi de se retirer derrière la Loire. Henri II refusa, et son énergie contribua à rassurer le pays. Peu à peu la résistance de Coligny à Saint-Quentin et la lenteur avec laquelle s'avançaient les troupes victorieuses de Philippe II relevèrent la confiance. L'élan patriotique fut général.

Le duc de Guise paraissait, malgré l'insuccès de la dernière campagne en Italie, l'homme le plus propre à réparer et à venger le désastre de Saint-Quentin. Il aborda à Marseille, rallia quelques troupes à Lyon, envoya déloger un corps d'aventuriers allemands qui avait essayé, sous les ordres d'un baron de Polwiller, de surprendre Bourg et d'enlever la Bresse pour la rendre au duc de Savoie. Il courut ensuite à Paris, où il reçut le titre de *lieutenant général en chef dans l'intérieur et hors du royaume*, titre imaginé pour qu'il eût le commandement suprême de toutes les forces militaires pendant la captivité du connétable. Ayant reçu les renforts tirés de l'Allemagne et de la Suisse, mais non ceux du Piémont, car le maréchal de Brissac insista sur la nécessité de ne pas dégarnir ce dernier pays, Guise eut bientôt à Compiègne une armée nombreuse et solide, qu'on se proposa de tenir sous les armes tout l'hiver. Il résolut alors, pour mettre à profit la retraite des Espagnols et répondre à l'attente de la France, de surprendre tout le monde par un coup d'éclat. En effet, l'opinion était exigeante, les sacrifices que l'on faisait avec un patriotique enthousiasme étaient lourds; les derniers revers avaient suscité partout, même au sein de l'armée, une liberté d'appréciation et de langage qui n'épargnait ni le roi, ni le connétable, ni les princes; il fallait à la fois réparer les fautes militaires qu'on avait commises, et justifier la politique suivie.

Calais était pour la France ce que Grenade avait été longtemps pour l'Espagne, la dernière forteresse qui perpétuât le souvenir de la domination étrangère sur le continent. Les Anglais en étaient maîtres depuis Édouard III, c'est-à-dire depuis deux cent dix ans, et ni en France ni en Angleterre on ne croyait aisé de le leur enlever. En France, pour désigner un mauvais général, on disait : Ce ne sera pas lui qui chassera de Calais les Anglais. Un proverbe que les Anglais avaient eux-mêmes accrédité disait : Il sera vraisemblable que Calais on assiège, quand le fer et le plomb nageront comme liége.

Guise forma le projet d'enlever Calais. On savait la place un peu abandonnée, tant les Anglais comptaient sur sa force naturelle. Entourée de larges fossés dans lesquels on avait détourné une rivière, et protégée par des marais qui s'étendaient à une distance considérable, elle semblait à l'abri d'une attaque, surtout l'hiver. Le gouvernement anglais profitait de cette fausse sécurité pour diminuer la garnison pendant les mauvais mois de l'année, par mesure d'économie. Lord Grey, gouverneur de la place, se montrait moins rassuré, mais on avait refusé d'écouter ses représentations.

Strozzi, l'ingénieur qui avait présidé à la défense de Metz, s'introduisit à Calais sous un déguisement, accompagné des deux capitaines Senarpont et Dalbene, et prit une connaissance exacte des fortifications. Guise parcourut la frontière, fit réunir des bateaux dans la Manche pour avoir une flottille qui l'appuyât, et se procura beaucoup d'argent, car avec la grande proportion d'étrangers auxiliaires servant dans les troupes françaises, la moindre irrégularité de solde pouvait tout mettre en péril. Quand les préparatifs furent achevés, il commença par une fausse attaque du côté de Saint-Quentin pour donner le change à l'ennemi, puis il partit de Doullens, rallia les garnisons des petites villes de la Picardie et du Boulonnais, et arriva devant Calais le 31 décembre. Le 1er janvier 1558, il ouvrit le feu contre les forts de Sainte-Agathe et de Nieullay, placés en tête de la jetée par laquelle la ville communiquait avec la terre ferme. Sainte-Agathe fut enlevé le jour même. Il franchit alors la rivière, s'avança sur les dunes, s'y établit solidement, et le troisième jour enleva le Risbank, c'est-à-dire le fort qui dominait le port. Celui de Nieullay, que les Anglais appelaient Newnham bridge, tombait dans le même moment en son pouvoir. Maître de la rivière et du port, il entreprit alors de battre le château : il établit pour cela douze canons sur les dunes en profitant de la marée basse, et tira sans autre interruption que celle qui était causée par l'état de la mer. A la première brèche, l'assaut fut donné, et le duc d'Aumale qui le conduisait se logea dans le château, malgré la résistance énergique de la garnison anglaise, qui ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Dès que les Français furent entrés dans le château, la ville céda. La garnison, qui n'était que de cinq cents hommes, se rendit le 8 janvier. On garda le gouverneur, lord Grey, avec une cinquantaine d'hommes d'armes, et on leur imposa d'énormes

rançons; on permit aux autres de sortir de la place, un bâton blanc à la main. La ville avait un arsenal considérable, trois cents pièces d'artillerie, et de vastes entrepôts de commerce anglais; tout fut la proie des vainqueurs.

Dans cette entreprise, tout parut également surprenant; l'audace avec laquelle elle avait été conçue, l'habileté avec laquelle elle avait été conduite, la célérité et la vigueur des attaques que les Français avaient dû livrer. Ce qui ne le fut pas moins, ce fut la négligence des Anglais. Ils envoyèrent bien une flotte porter à Calais des défenseurs; mais cette flotte arriva quand la ville avait déjà succombé; elle ne put même entrer dans le port, dont les Français victorieux commandaient toutes les approches.

Pendant que Guise enlevait les forts de Calais, le roi réunit à Paris, le 6 janvier, une assemblée à laquelle il demanda des subsides. Ce fut une sorte d'assemblée d'états généraux; avec cette particularité qu'à côté de la représentation du clergé, de celle de la noblesse et de celle des députés du tiers, il y eut une représentation de la magistrature, qui forma comme un quatrième ordre, sans que cela tirât d'ailleurs à conséquence pour l'avenir. Les séances furent très-rapides. Le cardinal de Lorraine exposa les besoins du roi, et l'assemblée vota un subside de trois millions d'écus d'or. Le clergé fournit un million, et le tiers état les deux autres; on lui laissa le soin d'en faire la répartition. Pour la noblesse, elle payait de son sang; les magistrats, ayant acheté leurs charges, ne pouvaient contribuer sans que ce fût une atteinte à leurs contrats. On demanda aux différents ordres, mais pour la forme seulement, de présenter leurs griefs. La nouvelle des succès du duc de Guise entraîna l'assemblée. Le roi partit lui-même le 10 pour Calais; il en fit sortir tous les Anglais, qu'on força de vendre leurs propriétés, comme les Français y avaient été forcés au temps d'Édouard III. Le duc de Guise occupa Guines et Ham, et acheva la conquête du comté d'Oye, où les Anglais ne pouvaient plus rien garder. Guines fit une certaine résistance, mais fut forcée le 21; la garnison de Ham se retira. Depuis lors les Anglais ne possédèrent plus un pouce de terrain sur le territoire de la France. Le pays ainsi occupé fut appelé du nom de *Pays reconquis*.

Le roi et le duc furent accueillis à leur retour à Paris avec un enthousiasme général; des fêtes populaires furent célébrées. La prise de Calais était un triomphe inespéré et un grand évé-

nement national. Elle ne produisit pas un effet moindre à l'étranger. Les Anglais en conçurent un ressentiment profond; le peuple de Londres, fort agité d'ailleurs, accusa la reine et les ministres de négligence et de trahison. Calais était pour eux le dernier souvenir de leur domination continentale; ils se regardaient comme frappés dans leur honneur et leur orgueil. Philippe II leur proposa de les aider à le reprendre; ils repoussèrent cette offre comme une injure. La reine disait que si on pouvait ouvrir son cœur, on y trouverait Calais gravé en traits ineffaçables.

XVII. — Les événements qui suivirent contribuèrent à irriter encore l'animosité réciproque des deux nations. Dès que le jeune Dauphin François eut quatorze ans, on se hâta de célébrer son mariage avec la reine d'Écosse, qui en avait quinze. Neuf députés du parlement écossais vinrent à Paris assister aux fêtes et signer le contrat, en vertu duquel les deux couronnes devaient se trouver momentanément réunies, quoique les deux gouvernements demeurassent distincts. C'étaient là les clauses officielles. Mais Henri II eut soin de faire prendre à la jeune reine un engagement secret, celui de disposer de l'Écosse en faveur de la France, à titre de remboursement des sommes que la France avait dépensées pour la défendre. Puis, quand le mariage fut célébré, comme Marie Stuart avait des droits à la couronne d'Angleterre et d'Irlande, on s'empressa de lui donner, à elle et à son époux, des titres qui portèrent ombrage à Marie Tudor et aux Anglais.

Les Espagnols et les Français continuèrent de faire également de grands préparatifs militaires pour l'année 1558; les deux rois mirent chacun cinquante ou soixante mille hommes sur pied. Cependant on sentait que ces efforts extraordinaires ne pouvaient durer. Le cardinal de Lorraine, alors à la tête du gouvernement français, était devenu très-pacifique, et il en avait une raison, particulière à la France, c'est qu'on ne pouvait plus se dissimuler que le calvinisme y faisait de grands progrès et la menaçait de troubles intérieurs. Déjà Dandelot le professait publiquement; quelques seigneurs du plus haut rang avaient suivi son exemple, et le roi s'était cru obligé de lui enlever le commandement général de l'infanterie. Les Guise, qui avaient assez fait pour leur gloire, cherchèrent à renouer les négociations. Le cardinal de Lorraine eut à Péronne, à l'occasion du

mariage du jeune duc de Lorraine, une rencontre presque fortuite avec le cardinal Granvelle, évêque d'Arras. Granvelle dissimula peu ses exigences et ses méfiances; d'ailleurs le nombre des questions à trancher était presque infini. Mais une nécessité à peu près aussi impérieuse d'un côté que de l'autre fit convenir de quelques points préliminaires et donna l'espérance d'un rapprochement.

Dès que la campagne s'ouvrit, le duc de Nevers entra dans le Hainaut et y enleva plusieurs châteaux. Les Français tenaient à s'emparer de Thionville, place très-forte qui dominait les Trois-Evêchés. Vieilleville, gouverneur de Metz, avait préparé de longue main les moyens de s'en rendre maître. Guise voulut que le siége en fût différé jusqu'à ce qu'il pût prendre lui-même le commandement des troupes rassemblées sous ses murs. Malgré la force de la garnison et une triple enceinte de remparts, il réduisit la place à capituler au bout de trois semaines, le 22 juin. Strozzi périt pendant ce siége, frappé d'un obus, aux côtés mêmes du duc. Montluc, que Guise avait choisi pour commander l'infanterie, eut une part importante au succès, et la prise de Thionville, un des événements héroïques des guerres de ce siècle, est peut-être la plus belle page de ses Commentaires.

Guise empêcha le pillage auquel les reîtres auxiliaires voulaient se livrer, mais fut obligé de les indemniser, en les conduisant dans le Luxembourg, qu'il leur abandonna.

De Thermes, gouverneur de Calais, reçut le titre de maréchal, vacant par la mort de Strozzi. A la tête de quinze mille hommes, il assiégea Dunkerque et l'enleva d'assaut le cinquième jour. Il prit ensuite Newport et Bergues Saint-Winnox. Les reîtres et les Gascons qui servaient sous lui pillèrent impitoyablement toute cette riche partie de la Flandre maritime. Cependant d'Egmont accourut avec des troupes plus nombreuses, et l'obligea de se retirer en laissant Dunkerque en flammes derrière lui [1].

Au passage de l'Aa, les Français trouvèrent leur retraite coupée. Un combat s'engagea le 13 juillet, à Gravelines. Egmont se jeta sur eux avec son impétuosité ordinaire; mais ils n'avaient de salut que dans la victoire, et ils se défendirent vigoureusement. Les Gascons en particulier repoussèrent plu-

[1] « Il avoit, dit Tavannes, trois incommodités, maladie, butin et désir de retraite. »

sieurs attaques de la cavalerie flamande. Le combat durait depuis plusieurs heures, lorsque les bâtiments anglais qui croisaient près du rivage s'en approchèrent et lancèrent une ou deux bordées sur l'aile française qui touchait à la mer. Aussitôt les soldats de de Thermes se débandèrent, et armes, bagages, butin, tout tomba au pouvoir de l'ennemi. Les Espagnols firent beaucoup de prisonniers, en tête desquels se trouva le maréchal. Les paysans flamands, exaspérés par les brigandages dont ils avaient été victimes, tombèrent sur les fuyards et exercèrent contre eux de cruelles vengeances. Un petit nombre seulement de ceux qui étaient sortis de Calais y rentrèrent.

Guise s'était apprêté à entrer de son côté dans les Pays-Bas, mais il s'était vu retardé par les exigences de ses lansquenets et les divisions qui régnaient entre les différents corps de son armée. Dès qu'il sut la perte de la bataille des Dunes, il se replia pour couvrir la frontière de Picardie, et se plaça dans une attitude défensive derrière la Somme. Le duc de Savoie, assisté du comte d'Egmont et du duc d'Albe, vint camper avec les Espagnols à quelque distance, au bord de l'Authie. Les deux armées, protégées chacune par un cours d'eau, s'observèrent un certain temps. Elles étaient à peu près égales en forces et composées de la même manière. Henri II et Philippe II se rendirent au milieu d'elles.

Cependant elles demeurèrent en présence sans combattre. Chacun des deux camps était rempli de divisions; l'avidité et l'indiscipline des auxiliaires allemands, dont les Français avaient eu tant à se plaindre, étaient encore plus difficiles à supporter dans l'armée espagnole, qui en comptait un plus grand nombre. Les deux rois avaient en outre la conscience d'une détresse profonde, et se sentaient arrêtés par les mécontentements que la longueur de la guerre soulevait partout, par la misère qui résultait de l'élévation des impôts, enfin par l'agitation et les troubles que causait en France et dans les Pays-Bas le développement rapide du calvinisme.

Le pape Paul IV, qui avait entièrement abandonné ses rêves politiques et ne songeait plus qu'à poursuivre l'hérésie, encouragea les dispositions pacifiques de Philippe II et de Henri II. Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, servit de médiatrice. Il fut résolu que des conférences seraient tenues à Cercamp, et qu'on éloignerait les deux armées l'une de l'autre, afin d'éviter tout danger de collision. Le car-

dinal Granvelle, le duc d'Albe, le prince d'Orange, Ruy Gomez, comte de Mélito, furent les plénipotentiaires de Philippe, tandis que Montmorency, le maréchal Saint-André et le cardinal de Lorraine représentèrent la France. Les Anglais ne tardèrent pas à envoyer des plénipotentiaires de leur côté.

XVIII. — Le premier acte des négociateurs fut de déclarer une suspension d'hostilités qui devait durer du 17 octobre au 31 janvier.

On demanda ensuite de part et d'autre la restitution des places conquises. Or c'était là une des plus sérieuses difficultés. La France aurait rendu plus qu'elle n'aurait reçu. Elle était d'ailleurs décidée à garder au moins Calais, les Trois-Évêchés et une forte position dans le Piémont. Elle ne voulait abandonner qu'à ce prix ses droits, toujours prétendus bien que contestés, sur Milan et le reste de l'Italie.

Les envoyés d'Angleterre se refusaient de leur côté à signer l'abandon de Calais, et disaient que s'ils consentaient à le faire, ils seraient à leur retour infailliblement lapidés. La reine avait déclaré qu'à cet égard elle serait inflexible. Minée par une lente maladie, elle n'avait qu'une pensée, celle de réparer un échec qui mettait le comble à son impopularité. Tout récemment les Anglais venaient de tenter une descente sur les côtes de Bretagne, qui n'étaient pas gardées; ils espéraient surprendre Brest, mais les gens du pays accoururent de tous côtés avec des armes et suffirent pour les repousser.

Marie Tudor succomba au mal qui la rongeait le 17 novembre, un mois jour pour jour après l'ouverture des conférences de Cercamp. Cette mort, d'ailleurs prévue, suspendit les négociations, en obligeant les plénipotentiaires anglais de demander le renouvellement de leurs pouvoirs à Élisabeth; mais elle ne pouvait qu'en faciliter la reprise.

Élisabeth avait alors vingt-cinq ans; elle était depuis longtemps entourée d'une véritable cour, composée des mécontents et des ambitieux qui espéraient un nouveau règne. Pleine d'habileté et de circonspection, instruite par les vicissitudes de son enfance et de sa jeunesse à une dissimulation prudente, elle avait toujours évité avec soin de se compromettre et surtout de se déclarer. Témoin de l'impopularité de Marie, comprenant à merveille, partageant peut-être les sentiments de l'Angleterre contre les étrangers, elle commença par annoncer qu'elle reconnais-

sait devoir la couronne à la volonté nationale, et qu'elle se guiderait uniquement sur elle dans tous ses actes.

Philippe II, qui craignait de perdre l'appui des Anglais par la mort de Marie, ne tarda pas à chercher les moyens de se rapprocher d'Elisabeth. Il lui demanda une alliance intime; il lui fit même proposer par le duc de Feria de sceller cette alliance par un mariage, auquel il mettait pourtant deux conditions : l'une, que la succession des Pays-Bas fût en tout état de cause réservée à son fils don Carlos; l'autre, qu'Elisabeth, jusqu'alors étrangère par calcul aux débats religieux, se prononçât de la manière la plus formelle pour le maintien du catholicisme et des relations de l'Angleterre avec le saint-siége.

Élisabeth, qui ressentait ou affectait de ressentir une grande indifférence pour les débats religieux, maintint les bonnes relations avec l'Espagne, mais évita de se prononcer sur les propositions de Philippe II. Dans le fond, elle aimait peu les catholiques. Fille d'Anne de Boleyn, elle avait un sentiment d'hostilité prononcé contre la cour de Rome, particulièrement contre Paul IV, qui contestait sa légitimité ; elle craignait qu'on ne lui opposât la jeune Dauphine de France, Marie Stuart, déjà sa rivale et la plus prochaine héritière du trône d'Angleterre après elle. Enfin elle suivait d'un œil attentif le progrès de la réaction qui s'opérait dans ses États contre les actes de sa sœur. La flamme des bûchers, loin d'éteindre le protestantime, l'avait ravivé. Le retour des prédicateurs exilés qui s'empressèrent de quitter Genève, Strasbourg ou Zurich, après la mort de Marie, ne fit que réveiller l'esprit d'innovation religieuse, et les doctrines calvinistes, qui commençaient à agiter la France et les Pays-Bas, firent encore plus de progrès en Angleterre, où elles trouvaient le terrain déjà préparé.

L'attitude de la reine, calculée d'abord de manière à entretenir les espérances des différents partis, ne tarda pas à se mieux dessiner. Elle réunit au mois de février 1559 un parlement, où ses ministres eurent soin de faire entrer un grand nombre d'hommes favorables aux idées nouvelles. Elle lui déclara qu'elle subordonnerait son mariage à la politique et au vœu du pays. Elle ne se prononça pas sur la question religieuse, mais elle laissa passer au parlement les deux bills d'*uniformité* et de *suprematie*, bills constitutifs de l'Église anglicane, dont l'un obligeait tous les ecclésiastiques à se conformer au *livre de communes prières*, tandis que l'autre transférait à la couronne

toutes les prérogatives appartenant au saint-siége. A partir de ce double vote, l'Église anglicane, dont Henri VIII avait jeté les premières bases, mais qui n'avait pas encore trouvé un fondement solide, fut définitivement constituée. Son établissement eut à la fois pour objet de flatter les tendances protestantes et en même temps de les dominer, puisque les pouvoirs religieux de la couronne recevaient plus d'extension.

Mais Élisabeth ne put en venir là sans s'éloigner par degrés de l'Espagne. Philippe II n'attendit pas qu'elle eût achevé de rompre avec l'Église romaine pour retirer ses propositions, et quand la question de Calais fut posée de nouveau dans les conférences qui se rouvrirent à Cateau-Cambrésis au mois de février 1559, il ne soutint plus les prétentions de l'Angleterre que faiblement. Ses ambassadeurs demandaient à ceux d'Élisabeth pourquoi ils s'étaient laissé enlever si maladroitement une place de cette importance. Le duc d'Albe soutint que l'Espagne n'avait aucun intérêt à rendre les Anglais maîtres de la navigation du détroit par la double possession de Douvres et de Calais. Comme les envoyés anglais insistaient, Philippe les mit en demeure de lui fournir pendant trois ans au moins des contingents assez forts et un subside assez élevé pour lui permettre de continuer la guerre indéfiniment. Il regrettait d'ailleurs assez peu le prétexte que les Anglais lui donnaient de traiter sans eux, car il venait d'éprouver des revers sérieux du côté des Maures et des Turcs, et il écrivait le 12 février de Bruxelles qu'il était obligé de faire la paix, sous peine de se perdre entièrement. On chercha un biais. On proposa de donner Calais à la fille aînée du Dauphin et de Marie Stuart, qui épouserait le fils aîné d'Élisabeth. La combinaison était trop hypothétique pour être admissible. On finit par convenir que la France garderait Calais huit ans, à l'expiration desquels elle payerait, si la restitution était différée, cent mille écus d'or, pourvu que les Anglais n'eussent commis aucun acte d'agression durant l'intervalle. Le traité de Henri II avec l'Angleterre fut signé à cette condition le 2 avril.

La conservation des Trois-Évêchés, Metz, Toul et Verdun, fut moins débattue. L'Empereur, c'était alors Ferdinand, qui avait reçu ce titre de la diète l'année précédente, après la mort de Charles-Quint, n'avait pris aucune part à la guerre, et se trouvait hors d'état d'en prendre aucune, ayant en face de lui les protestants à contenir et les Turcs à combattre. Il ne fit d'op-

position que pour la forme. Deux envoyés français, Bourdillon et l'évêque de Vienne Marillac, se rendirent à la nouvelle diète qui se tint à Augsbourg au commencement de 1559, et s'occupèrent moins de négocier un arrangement conclu d'avance, que de maintenir dans l'alliance française les princes de l'Empire, parmi lesquels Henri II comptait un bon nombre de *pensionnaires*. Philippe, dont les relations étaient assez froides avec ses cousins de la branche allemande, s'accommoda d'une convention qui lui permettait de traiter avec la France aux dépens de l'Empire comme de l'Angleterre.

Le traité de l'Espagne avec la France fut signé le lendemain du traité anglais, le 3 avril. On y stipula d'abord que les deux princes s'uniraient pour combattre l'hérésie et feraient des efforts communs afin de procurer la reprise du concile de Trente. « On savait certainement, dit Rabutin, que ces deux grands rois, unis et alliés, feroient trembler et ranger tout le reste de cet hémisphère sous eux. » Vint ensuite le chapitre des restitutions. L'Espagne restitua le Vermandois, c'est-à-dire Saint-Quentin et les places voisines; la France rendit aux Espagnols Thionville, Marienbourg, et les quatre places qu'elle occupait dans le Luxembourg; à Emmanuel-Philibert, la Savoie, le Piémont, le Bugey, la Bresse; aux Florentins le Siennois, au duc de Mantoue les villes de Montferrat, à la république de Gênes la Corse. On fit pourtant une exception pour Turin et quatre villes fortes du Piémont, Quiers, Pignerol, Chivas et Villanova, que les Français voulurent garder comme les clefs de l'Italie, et comme gages jusqu'au règlement de la succession de Louise de Savoie. Moyennant ces réserves, Henri II abandonna pour toujours et de la manière la plus expresse les droits prétendus de la couronne de France sur Milan et sur Naples. Cette dernière concession fut obtenue du roi par Montmorency, qu'Emmanuel-Philibert avait remis en liberté. L'ère des guerres d'Italie était fermée.

Les principales restitutions que fit la France furent considérées comme la dot de deux princesses. Henri II donna sa sœur Marguerite au duc de Savoie, et l'aînée de ses filles Élisabeth à Philippe II, veuf de Marie Tudor. Les deux mariages se célébrèrent au mois de juin à Paris, où le duc de Savoie, alors gouverneur des Pays-Bas, se rendit en personne, et où Philippe II chargea le duc d'Albe de le représenter. Ce fut une occasion de fêtes magnifiques, telles que le roi les aimait. La paix si désirée

et dès lors solidement acquise fut saluée par l'allégresse universelle. On fit à la cour des joutes et des tournois où les plus grands seigneurs combattirent en personne, et auxquels assistèrent les prisonniers de Saint-Quentin rendus à la liberté. Dans un de ces tournois, Henri II, après avoir désarçonné plusieurs adversaires, voulut rompre une dernière lance avec un chevalier écossais, Montgommery, mais la lance de Montgommery, ayant pénétré au défaut de la visière de son casque, lui perça un œil, et lui entra profondément dans la tête. Relevé sans connaissance, il ne fit plus que languir, et mourut le onzième jour, 10 juillet 1559. Ses qualités extérieures l'avaient rendu populaire ; ses instincts belliqueux l'avaient fait aimer des hommes de guerre ; mais les calvinistes, qui commençaient à former un peuple, et qu'il poursuivait impitoyablement, lui avaient voué une haine qui devait rester attachée à sa mémoire.

Jamais la France n'avait éprouvé un besoin de paix aussi profond que lors du traité de Cateau-Cambrésis. Soixante-cinq ans de guerres européennes étaient enfin terminés, et pouvaient être regardés comme l'étant avec honneur ; car le royaume s'était fortifié par la reprise de Calais et l'acquisition des Trois-Évêchés. La puissance de la maison d'Autriche s'était affaiblie par la séparation de l'Empire et de l'Espagne. Philippe II ne pouvait plus compter sur l'alliance anglaise. Enfin, dernier avantage, la France pouvait abandonner l'alliance turque, qui lui créait des embarras mal compensés.

Le traité ne fut pourtant pas accueilli avec une faveur unanime. Les calvinistes furent les premiers qui s'en plaignirent. Ils comprirent que la paix était faite contre eux, et qu'ils seraient poursuivis plus rigoureusement.

Les hommes de guerre virent avec regret leur condition changer. Les capitaines qui vivaient de profits sur l'entretien de leurs compagnies, les nobles qui servaient dans ces compagnies, même les étrangers à la solde de la France, avaient pris des habitudes qu'il fallait rompre. Aussi les récriminations abondent-elles dans les Mémoires que Vieilleville, Brissac et Montluc ont écrits ou fait écrire par leurs secrétaires. Montluc porte le nombre des places cédées à plus de cent quatre-vingts, et estime le territoire restitué au tiers du royaume. L'évaluation est exagérée, mais les restitutions étant considérables, les protestations étaient naturelles. Guise et Brissac accusèrent les

négociateurs de Cateau-Cambrésis d'avoir montré beaucoup trop de facilité.

L'abandon de l'Italie fut donc déploré par tous ceux qui y avaient combattu. Restituer le Piémont dont on était maître, renoncer à jamais reprendre Naples et Milan, livrer la Péninsule sans réserve ni contre-poids à l'influence prépondérante des Espagnols, c'était donner un démenti à toutes les idées pour lesquelles on avait fait la guerre pendant plus d'un demi-siècle. Aussi Brissac offrait-il de vendre tous ses biens pour achever la conquête du Piémont, qu'il déclarait ne pas estimer moins que la Bourgogne et la Champagne. Il consentait à être traité comme rebelle, pourvu qu'il continuât la guerre à ses risques et périls : il se vantait de rentrer un jour à Milan. L'incapacité politique de l'Italie, prouvée une fois de plus par l'expédition du duc de Guise en 1557, la lassitude causée en France par des dépenses continuelles, excessives et sans résultat avéré, le touchaient peu. La France, disait Boyvin du Villars, un de ses lieutenants, n'était pas si appauvrie qu'on n'en pût tirer de fortes sommes « à demi par prières et à demi par force ». Montluc déclarait Henri II si aimé de ses sujets « qu'ils ne lui pouvoient rien refuser pour l'aider en ses conquêtes. Le Piémont, s'écrie-t-il, seroit à nous, où tant de braves hommes se sont nourris : nous aurions une porte en Italie et peut-être le pied bien avant, et n'eussions vu tout renversé sens dessus dessous. » Suivant Brantome, « ceux qui aimoient la France, en pleuroient. »

Les mêmes écrivains regrettent encore les guerres d'Italie, comme une école où la noblesse se formait au métier des armes ; c'était, à les entendre, un moyen d'éviter les guerres civiles dont on pressentait l'imminence et le danger. « Le François, dit Boyvin du Villars, n'a pas de plus grand ennemi que la paix et la prospérité, qui le rendent impatient, plein de licence, hardi à mal faire, cupide de remuements, et méprisant son propre bien et repos pour embrasser choses nouvelles. »

Mais si ces plaintes étaient communes chez les gentilshommes, les politiques étaient loin de juger ainsi. Ils comprenaient mieux les raisons sérieuses que la France avait de vouloir la paix. Ils considéraient l'acquisition de Calais et de Metz comme plus utile et plus sûre que des possessions en Italie, et ils étaient d'avis que la France portât ses principales vues d'agrandissement sur la frontière du Nord. Dès 1558, M. de la Vigne, am-

bassadeur de Henri II à Constantinople, lui écrivait après avoir reçu la nouvelle de la prise de Calais, « qu'il fît faire une seconde loi salique, que le premier conseiller qui parleroit d'entreprendre plus la guerre en Italie et de jamais rendre ni changer les villes de Metz ou Calais, fût brûlé comme un luthérien. »

XIX. — Calvin était arrivé à Genève en 1536, après avoir publié cette défense énergique de ses coreligionnaires qui équivalait à une déclaration de guerre adressée à la cour de France. Les bûchers élevés sur la place de l'Estrapade engagèrent plusieurs autres novateurs à le suivre dans son exil, et à chercher comme lui un refuge dans les vallées de la Suisse française, qui échappaient alors à l'attention de l'Europe. Genève devint un foyer de doctrines nouvelles, aux portes du royaume, foyer allumé et entretenu dans l'origine par un petit nombre de sectaires français ou parlant la langue française. Toutefois l'explosion n'eut lieu que vingt ans plus tard.

Calvin fut retenu à Genève par les ministres Farel et Viret. Ceux-ci, rédigeant une confession de foi pour cette petite république, l'associèrent à leur œuvre et voulurent même qu'il y prît la part principale. La ville venait de subir deux révolutions, l'une politique, l'autre religieuse. Elle était partagée naguère entre trois juridictions, celle du duc de Savoie, celle de l'évêque et celle de la commune. Elle s'était délivrée des deux premières par une insurrection et avec l'appui des cantons suisses. Après avoir chassé les soldats du duc et de l'évêque, elle s'était proclamée république et associée à la ligue helvétique. Mais, en chassant l'évêque, elle avait aussi chassé le clergé et aboli le catholicisme, et en s'associant à la ligue helvétique, dirigée alors par les cantons réformés de Berne et de Zurich, elle avait adopté le culte évangélique, déjà professé par ces deux cantons.

Calvin rédigea donc pour la Suisse française une confession, assez analogue à celle des petits États de la Suisse allemande. Pour l'exposé du dogme, il se rattacha plus ou moins à Zwingli ou à Luther; mais il se distingua des autres réformateurs contemporains par son génie essentiellement organisateur. Très-différent de Luther, dont il ne possédait pas la souplesse et la verve polémique, de Zwingli et de Farel, dont il n'avait ni la simplicité ni le zèle charitable, il était rigide, altier, absolu, né pour le gouvernement. Non content de fonder une Église

nouvelle et de lui donner des règles, il voulut encore que cette Église nouvelle, composée de ministres égaux qui se réunissaient pour former un consistoire, mais n'observaient entre eux aucune hiérarchie, fût toute-puissante, et que l'administration civile, la famille, les mœurs lui fussent subordonnées entièrement. Il organisa tout, la religion en réglant la croyance, l'Église évangélique en déterminant les conditions du choix des ministres et leurs attributions, l'État en soumettant tous les actes de la vie publique ou privée à des règles formelles dont l'infraction devait être punie par le magistrat. Son but fut de rendre la vie religieuse obligatoire au moyen d'une sanction de police. Il eut ceci de commun avec les réformateurs catholiques contemporains, qu'il se préoccupa autant des mœurs que de la doctrine. Mais au lieu de conseiller, il commanda; au lieu de convaincre, il imposa; il fit du ministère sacré un pouvoir public, et de l'État une théocratie.

Ce ne fut pas sans traverser des épreuves longues et difficiles qu'il parvint à établir solidement son autorité. Malgré la force des circonstances qui avaient jeté Genève dans la réforme, cette tyrannie morale parut insupportable aux *libertins,* c'est-à-dire aux amis de la liberté. Ils ne voulurent pas opter, comme on leur en donnait l'alternative, entre un exil plus ou moins volontaire ou l'obligation de se conformer à la discipline rigoureuse du réformateur. Ils prétendirent à leur tour limiter l'action de Calvin et l'enfermer dans un cercle dont il ne sortirait pas. Calvin s'y refusa. Il enfreignit toutes les défenses que lui fit le conseil de ville. On voulait qu'il ne parlât pas du gouvernement, il en parla; qu'il ne montât plus en chaire, il y monta; et comme il était incapable d'accepter une transaction, il se laissa expulser en 1538.

Durant son absence, la ville fut déchirée par les factions, et la Suisse par la guerre civile. Genève courut deux dangers, celui de retomber sous le joug du duc de Savoie et de l'évêque, ce qui eût entraîné le rétablissement armé du catholicisme et des représailles ou des vengeances, et celui d'être réduite pour éviter cette restauration à se placer sous la dépendance de Berne ou de quelque autre des cantons voisins. Ces raisons la décidèrent à rappeler les ministres réformés, qui étaient allés l'un après l'autre rejoindre Calvin dans son exil.

Calvin rentra, à la condition qu'il y aurait désormais dans la ville un consistoire, formé de cinq ministres et de douze

anciens ; que ce consistoire, assemblé chaque semaine et investi d'une sorte de ministère public de l'ordre moral, aurait pour attribution particulière de dénoncer, de poursuivre et de punir quiconque pécherait contre la règle et la discipline établies ; qu'il serait armé du droit non-seulement de réprimander et d'excommunier, mais encore d'infliger des peines pécuniaires et corporelles, ou du moins de les faire prononcer par le conseil de ville. Calvin publia en 1543 une révision des anciens édits civils et politiques, et y ajouta des édits nouveaux. Genève fut dès lors soumise à une sorte de régime monacal. Dominé par quelques-unes des préoccupations auxquelles avaient obéi les législateurs ecclésiastiques du moyen âge, le réformateur régla tous les détails des repas, des vêtements, des parures, ferma les tavernes, défendit la plupart des jeux et délassements publics ou privés, et soumit à une surveillance sévère ceux qu'il conserva. Il voulut faire pénétrer la régularité des couvents dans l'intérieur des familles. Il poursuivit toute infraction aux bonnes mœurs avec une inflexibilité terrible ; il frappa l'adultère de la peine de mort. Tout acte d'insubordination fut déclaré passible de l'amende honorable ou de la prison ; toute rébellion, toute attaque contre l'ordre établi, d'une condamnation capitale.

Calvin n'eut d'autre titre que celui de président du consistoire ; mais ce titre, qu'il garda jusqu'à sa mort, lui suffit pour être et demeurer tout-puissant. Les autres ministres s'inclinèrent devant la supériorité de son talent, et plus encore devant celle de son caractère. Son activité était prodigieuse. Il prêchait, enseignait, écrivait sans cesse ; il soutenait de tous côtés des luttes dont il sortait toujours victorieux, par la raison qu'il ne pliait jamais. Ses défauts le servirent peut-être autant que ses qualités. Son inflexibilité et sa raideur, la tristesse et la contrainte officielle qu'il faisait pénétrer partout, l'amertume et la violence parfois inouïe de sa polémique, furent les conditions mêmes de son succès. Avec ce pouvoir tendu à l'extrême, il devait prévoir d'inévitables résistances ; mais il n'en fut pas ébranlé. En 1552 et 1553, il eut à se défendre contre les plus vives attaques dans les conseils, et contre des émeutes dans les rues. Il maintint sa constitution, et il fit rétablir ses édits, abolis un instant. On lui avait reproché d'attirer des étrangers à Genève, et de leur conférer le droit de bourgeoisie pour augmenter le nombre de ses adhérents. Il en fit venir plus encore,

et en peu d'années le chiffre de ces réfugiés admis par lui s'éleva à plus de dix mille. Trois cents étrangers reçurent le droit de bourgeoisie en un seul jour.

Appuyé sur ce peuple nouveau, soutenu d'ailleurs par les cantons de Berne et de Zurich, où dominaient aussi les ministres de l'Église évangélique, il réduisit ses adversaires au silence et vainquit les séditieux, dont plusieurs furent condamnés à mort ou décapités.

Lui-même, il a donné en un mot la théorie de son gouvernement. « Si l'on effraye sans instruire, a-t-il dit quelque part, c'est de la tyrannie; mais si l'on instruit sans intimider, c'est un appel au désordre et au relâchement. »

Il ne devait naturellement pas souffrir plus d'atteintes aux doctrines de son Église qu'à ses règlements disciplinaires. En effet, il défendit l'orthodoxie protestante par les moyens qui servaient à la défense de l'orthodoxie catholique. Il fit saisir et jeter en prison le médecin espagnol Michel Servet, auteur d'une hérésie qui attaquait le dogme de la Trinité. Servet fut jugé avec les formes ordinaires des tribunaux d'inquisition, et n'eut d'avocat que lui-même. Il allégua pour sa défense que, se trouvant de passage à Genève, il était étranger à ses lois. Il protesta contre le bûcher dont on le menaçait, en soutenant que d'après les règles de l'Église primitive, les erreurs dogmatiques étaient punissables du bannissement seul; que sa doctrine, dans laquelle il déclarait persévérer, était purement dogmatique; qu'elle s'adressait aux théologiens et aux savants, sans prétendre à aucune conséquence pratique et sans altérer les institutions établies. Le conseil n'admit ni ces exceptions ni ces arguments. Sur la réquisition du consistoire, il exigea une rétractation de l'accusé; il employa même la torture, dans le but de la lui arracher. N'ayant rien obtenu de lui, il le condamna, sur l'avis conforme donné par les théologiens de Zurich, de Berne et de Schaffhouse, à être brûlé vif avec son livre. La sentence fut exécutée et les protestations du malheureux Servet demeurèrent presque sans écho. Un érudit réformé, Castalion, osa seul écrire pour soutenir que les hérétiques ne devaient pas être frappés par le glaive. Mais Calvin fit l'apologie du supplice. Théodore de Bèze, son disciple et le futur historien du calvinisme français, répondit à Castalion en écrivant le « *De hereticis gladio puniendis* », et tous les théologiens d'Allemagne lui donnèrent leur adhésion.

Les calvinistes ont élevé moins de bûchers que les catholiques en France ou en Espagne, ce qui peut d'ailleurs s'expliquer par la latitude plus grande de l'orthodoxie réformée. Mais, au fond, les Églises nouvelles se servaient des mêmes armes que le catholicisme, et si elles n'en justifiaient pas l'emploi, elles semblaient du moins prendre à tâche de le légitimer. La flamme restait, comme au moyen âge, l'*ultima ratio* de tous les pouvoirs ayant une origine théologique. Le recours au bras séculier passait sans conteste du catholicisme à la réforme.

Maître de Genève par ces triomphes et par cette intimidation, Calvin ne tarda pas à en faire une sorte de séminaire et de capitale de la religion évangélique. Il y fonda, en 1559, un collége et une académie. Grâce aux réfugiés qui accouraient de toute part, il forma des églises pour les Espagnols, les Italiens, les Flamands, les Anglais, les Écossais, c'est-à-dire pour chacune des nations qui avaient conservé le catholicisme comme religion d'État. En meme temps il entreprit une propagande vaste et hardie. Il inonda une partie de l'Europe de ses écrits. Il les fit particulièrement pénétrer en France, malgré les sévérités de la censure et de la douane de Lyon. Il établit et entretint des correspondances secrètes dans tout le royaume, et y envoya force missionnaires pendant les dernières années du règne de Henri II.

La France et son gouvernement n'opposèrent d'abord à cette propagande que les édits ordinaires, des prohibitions douanières impuissantes et la poursuite des imprimeries clandestines. Les révolutions d'un petit État tel que Genève attiraient peu, ce semble, l'attention des politiques. La Suisse, enfermée dans ses montagnes, ne paraissait pas destinée à exercer une grande influence sur les États voisins. Henri II cherchait à ménager les cantons protestants, chez lesquels il recrutait une partie de son infanterie auxiliaire. Peut-être croyait-on devoir se féliciter que Genève fût à proximité de la France un lieu de refuge ouvert aux religionnaires et propre à en délivrer le pays. Ce qui est certain, c'est qu'on s'aperçut assez tard que l'obscure république devenait une puissance bien armée, une sorte de citadelle à peu près inattaquable, et d'où la propagande des réformés devait rayonner sur une partie de l'Europe, enfin une Rome protestante en mesure de lutter contre Rome catholique, et assez forte dans tous les cas pour faire perdre à la Rome catholique l'espérance de ramener à elle les nations qui l'avaient quittée.

XX. — Depuis 1535, la France se défendait contre l'invasion des doctrines protestantes, en appliquant les lois anciennement établies pour la recherche de l'hérésie. Seulement, comme les parlements étaient hostiles à l'influence romaine et combattaient l'indépendance des tribunaux ecclésiastiques, ils eurent soin de faire attribuer la poursuite des nouvelles doctrines aux juges laïques, concurremment avec les juges d'Église [1]. De même, quand il s'éleva des troubles religieux dans les provinces, ce furent des conseillers de cours souveraines qu'on chargea de missions et de tournées pour les apaiser [2].

Sous Henri II, les lois devinrent plus sévères. Le fait de célébrer le culte réformé fut assimilé à celui de tenir des assemblées illicites, et les seigneurs hauts justiciers reçurent en 1550, sous peine de perdre leurs justices, l'ordre de punir les auteurs de ces assemblées. L'édit de Chateaubriant, en 1551, attribua la *punition* et *correction* des hérétiques aux parlements et aux présidiaux. On créa au parlement de Paris une chambre ardente, c'est-à-dire destinée à juger les crimes qui entraînaient la peine du feu; elle ne dura d'ailleurs que peu d'années.

C'était donc l'État qui persécutait. Le feu et la confiscation des biens étaient les deux genres de peines le plus ordinairement employées contre les hérétiques. Il y eut, en 1552, des bûchers à Paris, à Agen, à Troyes, à Lyon, à Nîmes, à Toulouse, à Bourg et à Saumur. La foule, pleine d'animosité contre les calvinistes, s'empressait à ces odieux spectacles. Quant à la confiscation des biens, elle était prononcée dans une infinité de cas, et généralement elle était plus efficace. On l'appliquait à tous ceux qui quittaient le royaume pour motif de religion. Les deux tiers des biens confisqués étaient attribués à l'État, le troisième aux délateurs, suivant un usage très-ancien, mais dont les réformés arguèrent que l'avidité était un des principaux mobiles de la persécution.

Dans le principe, les nouveaux convertis, peu nombreux, et ne trouvant qu'hostilité déclarée dans le public et persécution de la part du gouvernement, se retirèrent presque tous à l'étranger, principalement à Genève. En 1555, un armateur, Durand de Villegagnon, encouragé, dit-on, par l'amiral Coligny, qui montrait déjà une faveur secrète aux religionnaires, imagina

[1] Édit de Villers-Cotterets, déclarations de 1539 et de 1540.

[2] Exemple, en 1545.

d'équiper deux vaisseaux pour le Brésil et d'y transporter une colonie de réformés, destinée à fonder une Église libre au nouveau monde. Toutefois le projet dut être caché au roi, et Villegagnon trouva si peu d'empressement chez les calvinistes, qu'il fut obligé d'embarquer jusqu'à des détenus tirés des prisons de Paris et de Rouen. Arrivé à Rio-Janeiro, il bâtit sur la côte un fort qu'on appela le fort Coligny. L'entreprise échoua, comme celles que d'autres navigateurs français avaient déjà tentées en Amérique; les troubles religieux ne firent que créer pour la colonie un obstacle de plus et hâter sa ruine.

La première Église réformée fut instituée à Paris au mois de septembre de cette même année. Un jeune homme, du nom de la Rivière, envoyé de Genève, fut secrètement élu pasteur dans une maison du pré aux Clercs, et on lui adjoignit un consistoire composé d'anciens pour l'assister. Deux ans après, en 1557, cette Église avait déjà fait assez de prosélytes pour affronter la lumière, et d'autres s'étaient fondées à Meaux, à Angers, à Poitiers, à l'île d'Arvert, dans la Saintonge, à Agen, à Bourges, à Issoudun, à Blois et à Tours. D'étroites affiliations liaient ensemble les membres épars de la communion calviniste. Des réunions se tenaient à Paris. Quatre cents réformés s'étant rassemblés un jour dans une maison de la rue Saint-Jacques, le peuple s'ameuta, menaça de les lapider, et souffrit avec peine qu'on les arrachât à sa fureur.

On fit alors des arrestations et des procès. On brûla sept calvinistes à Paris, et quelques autres ailleurs. Le clergé voulut avoir un tribunal spécial pour les causes d'hérésie, et le cardinal de Lorraine obtint de la cour de Rome des bulles pour l'établissement de l'inquisition en France. Le parlement consentit à les enregistrer, malgré sa défiance ordinaire pour les juridictions d'Église. Toutefois, il y mit pour conditions que les clercs seraient seuls justiciables de l'inquisition, et qu'elle n'aurait que des juges tirés du clergé de France. Les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon furent nommés grands inquisiteurs.

Le calvinisme n'en poursuivit pas moins sa marche. Si la crainte des confiscations, plus puissante que celle du feu, retint d'abord un certain nombre de huguenots secrets, il leur était facile d'échapper à la persécution par une conformité apparente; l'hypocrisie qu'on leur imposait n'avait d'autre effet que de les exaspérer, et la propagande de Genève, où les

réfugiés se comptaient et s'organisaient, entretenait leur ardeur et leurs espérances.

L'Église calviniste frappait, ce semble, les esprits beaucoup moins par la nouveauté de ses dogmes que par la simplicité de son organisation et le rigorisme dont elle faisait profession. Elle prêchait la réforme des mœurs; elle tonnait contre les vices et la corruption du siècle, et contre les abus dont le clergé de France n'était pas exempt. L'usage où était le roi de conférer à son gré les abbayes, de les donner même souvent à des hommes de guerre qui en touchaient les revenus et nommaient des abbés commendataires pour diriger les moines, était un scandale manifeste [1]. Le calvinisme souleva l'opinion publique contre les abus de ce genre, la rendit plus sévère et se fit ensuite une arme de cette sévérité. Il y eut pendant quelque temps une sorte de calvinisme secret, que chacun était soupçonné de partager plus ou moins. Le nombre relatif des nouveaux convertis fut assez grand dans la noblesse, même dans le clergé et les couvents. Plusieurs évêques étaient suspects. Un d'eux, celui de Nevers, embrassa la réforme publiquement.

Les proscriptions avaient arrêté au début le progrès de l'hérésie; elles le servirent au contraire, quand les calvinistes devinrent plus nombreux. Il y avait alors beaucoup de mécontents, et cette circonstance le favorisa encore. La guerre avait produit une lassitude générale; les campagnes étaient accablées de tailles et les villes d'emprunts extraordinaires. Les coteries qui régnaient à la cour, l'avidité éhontée des courtisans, soulevaient des plaintes partout. Ces plaintes, d'abord modérées dans la bouche des catholiques, prirent dans celle des réformés un ton d'animosité et d'aigreur auquel on n'était pas accoutumé. Le lendemain du jour où il y eut une opposition religieuse, l'opposition politique parut, et on peut dire qu'elle naquit tout armée. Les calvinistes n'étaient qu'une minorité, mais Soranzo, l'envoyé vénitien, portait déjà en 1558 cette minorité au chiffre de quatre cent mille personnes. Claude Haton, prêtre catholique de Provins, dont nous avons une chronique contemporaine, estime qu'elle comprenait, à la mort de Henri II, près du quart de la France. La réforme religieuse, morale, politique, fut demandée partout. Haton et beaucoup

[1] Soranzo, l'envoyé vénitien, considère cet abus comme ayant fourni aux réformés un de leurs meilleurs arguments.

d'autres catholiques aussi zélés que lui pour l'ancienne foi, aussi passionnés contre les huguenots, même aussi disposés à partager contre eux l'hostilité populaire, n'étaient pas les derniers à s'élever avec autant de vivacité que d'indignation contre la corruption du temps, et à enseigner que la société devait faire pénitence.

Ainsi l'esprit de la nation, sollicité par les prédications calvinistes, se modifia très-vite, ou du moins il s'établit un nouveau courant d'idées qui fit tout à coup irruption et parut devoir briser les digues.

La réforme de Genève put passer en France sans changer beaucoup de caractère, si ce n'est qu'au lieu d'être un instrument de gouvernement elle y devint une arme d'opposition. Les Églises calvinistes de France, quoique persécutées au lieu d'être dominantes, restèrent fidèles à deux principes empruntés à Genève, celui de la non-hiérarchie pour les ministres, et celui de l'indépendance complète du pouvoir spirituel vis-à-vis de l'État.

En 1558 le nombre des religionnaires faisant une profession publique augmenta. Les Psaumes de Marot, entachés de calvinisme, commencèrent à être chantés au pré aux Clercs. Jeanne d'Albret, femme du premier prince du sang, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, accueillit et protégea les ministres réformés. Dandelot, frère de l'amiral, suivit cet exemple, au risque de perdre ses commandements, que le roi en effet lui enleva. Le roi de Navarre, son frère le prince de Condé, l'amiral Coligny, se montrèrent favorables aux idées nouvelles.

Un premier synode national se tint à Paris au mois de mai 1559, peu après le traité de Cateau-Cambrésis, lorsque les Français, suivant l'expression de Castelnau, n'avaient plus d'ennemis qu'eux-mêmes. Ce synode rédigea une confession de foi en quarante articles, et institua un consistoire général qui fut composé de délégués de toutes les communautés des provinces. Les réformés, ainsi organisés en dépit des persécutions et des arrestations renouvelées tous les jours, commencèrent à demander non-seulement la liberté de penser à leur manière, mais celle de s'assembler, de prêcher et de faire triompher leurs doctrines.

Henri II, alarmé de ces progrès menaçants, se rendit au parlement le 14 juin avec les princes et les grands officiers de la couronne, pour y tenir une séance solennelle ou mercuriale.

On se plaignait à la cour que la persécution eût soulevé déjà quelques scrupules dans l'esprit de la magistrature, et que la Tournelle, composée des magistrats les plus jeunes, fût disposée à plus d'indulgence que la grande chambre, où siégeaient les anciens conseillers. Le roi voulut que le parlement délibérât en sa présence sur les moyens de réprimer l'hérésie. Plusieurs membres continuèrent de soutenir les mesures de rigueur, mais d'autres opinèrent pour qu'on modérât les peines et qu'on remît la résolution des points douteux et le soin de réformer les abus à un concile national. Le parlement se partageait ainsi entre les deux opinions régnantes, l'une qui voulait combattre le calvinisme par la force, l'autre par des réformes. Mais les partisans de cette dernière opinion étaient eux-mêmes très-divisés; quelques-uns ne se contentaient pas d'attaquer la pluralité des bénéfices, la non-résidence des bénéficiers ou d'autres abus du même genre. Deux conseillers, Dufaure et Dubourg, déjà convertis à la nouvelle religion, se laissèrent emporter par leur zèle de néophytes. Le second fit une diatribe contre la corruption qui envahissait tout. Il s'écria « qu'on voyoit commettre tous les jours des crimes dignes de mort qui restoient impunis, tels que des blasphèmes réitérés, d'horribles débauches, des parjures fréquents; il parla enfin contre Achab et sa tyrannie. » Le roi, jugeant ces attaques dirigées contre lui-même, ordonna que les conseillers Dubourg et Dufaure fussent arrêtés séance tenante. Il voulut en faire arrêter six autres le lendemain; mais trois avaient déjà pris la fuite. Des commissaires spéciaux furent désignés pour instruire le procès des inculpés. L'agitation fut extrême. La magistrature se vit attaquée de tous les côtés. Les catholiques la taxèrent de faiblesse ou de trahison; les réformés, de vénalité, de corruption et de servilité déclarée pour le roi et les Guise.

Ce fut au milieu de cette agitation qu'on célébra les fêtes des mariages princiers, et qu'eut lieu le malheureux tournoi où Henri II tomba frappé d'un coup mortel.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

FRANÇOIS II.

I. — La mort inopinée de Henri II devait précipiter la crise. François II, son fils aîné, était dans sa seizième année, et avait atteint par conséquent la majorité légale. Mais outre sa jeunesse, il était d'une complexion délicate, maladive, et peu actif de sa nature. Il devait être gouverné, et il le fut, par sa mère et par les Guise.

Catherine de Médicis commençait à jouer un rôle important à la cour. Elle avait montré beaucoup de résolution après la bataille de Saint-Quentin, et pris depuis lors une plus grande part aux affaires. Elle avait quarante ans lorsque Henri II mourut. Elle était froide, réservée, mais pleine de dignité, et paraissait faite pour le commandement. Elle exerçait un empire absolu sur ses enfants, qu'elle avait élevés avec une autorité jalouse. Cependant elle demeura quelque temps encore effacée derrière les Guise, oncles de la jeune reine Marie Stuart. François II déclara dès son avénement que les Guise avaient toute sa confiance, et en réalité ce furent eux qui gouvernèrent.

L'aîné, François de Guise, le sauveur de Metz et le vainqueur de Calais, fut chargé des affaires militaires. Brave, vigilant, infatigable, il s'était trouvé à plus d'affaires et exposé à plus de périls qu'aucun des autres capitaines; il avait encore sur eux deux qualités rares en France, dit l'envoyé vénitien Michieli, le sang-froid et le sentiment de sa valeur, sans vanité ni orgueil. Son frère, le cardinal de Lorraine, eut l'intérieur et les finances. Il possédait déjà la réputation d'un théologien exercé et d'un habile diplomate. Depuis Saint-Quentin, il était en train d'acquérir celle d'un grand ministre. Il avait, au dire du même appréciateur, un génie admirable, le don de la parole, une mémoire surprenante, une constante application aux affaires, et quoiqu'on l'accusât d'avidité et de manque de franchise, les étrangers le regardaient comme un des plus parfaits instruments dont un gouvernement pût se servir.

Les princes lorrains s'appuyèrent sur le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, qu'ils essayèrent vainement de faire élire pour successeur à Paul IV, sur le chancelier Olivier, homme honnête et considéré, et sur les maréchaux de Saint-André et de Brissac. Saint-André, riche, mais intéressé et ambitieux, se livra entièrement à eux. Ils éloignèrent les princes du sang, le roi de Navarre et Condé, par des missions à l'étranger. Ils respectèrent les gouvernements de Coligny et de Dandelot, mais évitèrent de rendre à Montmorency un pouvoir que le vieux connétable n'avait été jusque-là d'humeur à partager avec personne. Guise traita même avec lui du titre de grand maître de la maison du roi, titre qu'il tenait à porter pour dominer plus sûrement le jeune François II. Le connétable obtint en échange un maréchalat pour Damville, son fils aîné.

La duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, fut également obligée de quitter la cour. Ce fut, suivant toute apparence, la reine qui l'éloigna, malgré l'alliance qu'elle avait avec les Guise.

La paix au dehors était assurée, et les Guise se proposaient de marcher d'accord avec l'Espagne, en dépit des défiances et des haines que soixante ans de guerres avaient accumulées entre les deux pays. Le roi de Navarre reçut la mission de conduire à Madrid la jeune Élisabeth de France, qui devait épouser Philippe II. Toutes les difficultés étaient à l'intérieur, où s'élevait une forte opposition religieuse, doublée d'une opposition politique. Le gouvernement avait devant lui les *huguenots*, c'est-à-dire les calvinistes; mais on commençait à étendre ce nom à tous les opposants, sauf à distinguer des huguenots de religion et des huguenots d'État.

Les Guise diminuèrent la maison militaire du roi, réformèrent une partie de l'armée, et prirent des mesures financières que la paix rendait nécessaires et possibles. Comme la dette était très-forte, elle s'élevait à quarante-trois millions de livres du temps, ils firent des édits qui révoquaient les aliénations de domaines et ajournaient le payement de diverses créances. Ces mesures, bien qu'approuvées par Regnier de la Planche, un des chefs les plus prévenus des calvinistes, ne pouvaient manquer de faire beaucoup de mécontents[1]. Elles en firent surtout chez la petite noblesse, habituée à vivre du métier des armes et des libéralités de la cour. Les gens d'armes qui avaient servi en Italie

[1] Discours de l'Hôpital au parlement en 1560.

et vu de mauvais œil le traité de Cateau-Cambrésis, se plaignirent d'être licenciés ou mal récompensés. Les murmures furent surtout dirigés contre le cardinal de Lorraine, qui passait pour altier, avide et vindicatif[1]. Il ne savait pas comme son frère ménager sa popularité. « En sa prospérité, dit Brantôme, il étoit fort insolent et aveugle, ne regardant guère les personnes et n'en faisant cas. » Voyant le palais de Fontainebleau assiégé de solliciteurs, il eut l'idée malheureuse de faire dresser un gibet, comme une menace pour ceux qui n'obéiraient pas. Il augmenta ainsi l'irritation, qui trouvait d'ailleurs dans les coteries de la cour et leur avidité un sujet de plaintes trop naturel et trop légitime.

On publia de nouveaux édits de persécution. Les Guise faisaient profession d'être très-attachés à la foi catholique; ils n'admettaient pour elle aucun partage. Ils regardaient l'hérésie comme une attaque contre l'État, et les condamnations prononcées contre ses fauteurs comme une source de revenus. Les nouveaux édits furent très-sévères. On dut raser les maisons où se tiendraient des assemblées clandestines; ceux qui y assisteraient durent être punis de mort sans rémission. On interdit de porter des vêtements propres à cacher des armes. La police devint de plus en plus active; les délations encouragées se multiplièrent. Le procès de Dubourg et de ses coaccusés continua. Dubourg était revêtu des ordres mineurs; il fut condamné pour hérésie par l'official de Paris. Il parcourut vainement tous les degrés d'appel. Les autres accusés se rétractèrent; il fit pour son compte une profession de foi toute calviniste, et déclara y persévérer. On le condamna, non-seulement pour avoir embrassé le calvinisme, mais pour avoir entretenu des correspondances avec l'Allemagne et Genève. Ce procès causa une vive émotion au sein même du parlement. On tenta de le sauver; on lui conseilla l'appel à Rome. Il s'y refusa, parce qu'il ne reconnaissait pas l'autorité du Pape. Le président Minard, qui dirigeait les débats, et qu'on savait dévoué aux Guise, fut tué un jour qu'il sortait de l'audience, d'un coup de pistolet tiré par un calviniste écossais. La cour ne pouvait céder à ce genre d'intimidation, et d'après les lois existantes, l'arrêt était inévitable. « Les juges, dit la Planche, se lavèrent les mains comme Pilate, dans les édits du roi. » Dubourg

[1] Relations vénitiennes, surtout celle de Jean Michel.

subit à Paris, au mois de décembre, le supplice que les huguenots appelèrent son *triomphe*.

Les calvinistes n'étaient pas seulement décidés à se défendre. Leurs chefs, animés de la plus vive ardeur de prosélytisme, se comparaient dans leur style biblique à des trompettes destinées à tirer la France de son sommeil. A la veille d'une guerre déclarée, la violence de leur langage et le fanatisme de leurs opinions allaient au delà de toutes les bornes. La Planche lui-même appelle la mort du président Minard un jugement de Dieu.

Cependant, soit prudence, soit qu'ils s'exagérassent déjà leurs forces, ils cherchèrent à s'introduire dans le gouvernement. Les ministres réformés s'adressèrent à la reine mère, dont ils connaissaient la réserve; ils essayèrent d'exciter sa pitié et de lui inspirer des craintes. Ils lui écrivirent qu'ils ne pouvaient répondre de leurs ouailles. Ils entreprirent même de la gagner à quelques-unes de leurs doctrines, et obtinrent qu'elle entendît un prédicateur de leur religion. Catherine de Médicis, qui aimait la paix, aurait voulu calmer les ardeurs et pacifier les esprits. « Elle tient toujours la bride, » dit la Planche. Elle laissa un instant les dissidents espérer que s'ils ne bougeaient ils auraient la tolérance, mais elle se garda de répondre à leurs avances ou de céder à leurs menaces, et les empêcha de circonvenir le jeune roi. Or, ce n'était pas pour les ministres d'une simple question de tolérance qu'il s'agissait. Élevés à l'école dominatrice de Calvin, ils regardaient le catholicisme comme une idolâtrie qu'ils voulaient détruire, et ne cherchaient à s'emparer de l'esprit de la reine et du roi que pour changer la religion.

Repoussés de ce côté, ils s'attachèrent aux princes de la maison de Bourbon, et assiégèrent le roi de Navarre et Condé. Le roi de Navarre, d'opinion flottante sur toute chose, était déjà sollicité en leur faveur par sa femme Jeanne d'Albret, dont la conversion au calvinisme était au moins fort avancée. On lui persuada sans peine qu'il devait revendiquer un pouvoir qui lui appartenait, en sa qualité de premier prince du sang. Il était généralement aimé de la noblesse pour sa bravoure, quoiqu'il fût médiocre capitaine, pour sa libéralité, quoiqu'il fût pauvre, et pour ses manières ouvertes « à la française[1]. » Mais il était de sa nature peu entreprenant, et il s'effraya du fana-

[1] Expression de Jean Michel.

tisme des sectaires qui lui demandaient, une fois le maître, de changer la religion, comme avaient fait les rois du Nord et plusieurs des princes de l'Empire. Aussi, tout en les écoutant et en s'écartant peu à peu du catholicisme, il montra une indécision et une indifférence pour leurs doctrines qui les découragèrent. Condé, son frère, plus léger et peu capable de convictions sérieuses, mais ambitieux, actif, et irrité contre les Guise qui l'éloignaient du gouvernement, donna plus d'espérances aux calvinistes, sans toutefois se convertir ni même se compromettre avec eux.

Les ministres comprirent qu'ils n'entraîneraient les princes qu'autant qu'ils auraient eux-mêmes engagé la lutte. Exaspérés d'ailleurs par les édits du cardinal de Lorraine et par la cruauté avec laquelle on traitait à Paris leurs coreligionnaires, ils ouvrirent les hostilités par une guerre de plume, en lançant contre le gouvernement un nombre infini d'écrits, dont les formes variées s'adressaient à toutes les classes de lecteurs, et dont l'énergie ou plutôt la virulence était un des principaux moyens de succès. « Le sang des justes crie, disait la Planche, et Dieu se sert des persécuteurs comme de soufflets pour attiser le feu de sa parole. » Ils dénoncèrent la tyrannie des Guise, leurs mesures arbitraires, la corruption de la cour, la dilapidation des finances, et par-dessus tout l'illégitimité des pouvoirs *usurpés*, suivant eux, par les princes lorrains. Ils soutenaient que ces princes étaient étrangers, et incapables en cette qualité d'exercer aucune autorité en France, surtout au détriment de princes français; que le roi était mineur de fait; qu'une tutelle était nécessaire, et que les états généraux pouvaient seuls la lui donner. Enfin ils accusaient les Guise de vouloir s'emparer du trône pour y placer un jour un des leurs, et d'avoir résolu dans ce but la mort des princes du sang, ainsi que l'extermination des hérétiques.

II. — Un gentilhomme du Périgord, la Renaudie, obligé de quitter la France quelque temps pour une affaire assez grave, s'était retiré à Berne et y avait embrassé le calvinisme. Vivant en Suisse au milieu de réfugiés français, il obtint de théologiens et de jurisconsultes réformés une consultation qui déclarait licite une entreprise tentée non contre le roi, mais contre les Guise, dont les réformés n'avaient aucune espérance de rien obtenir. La consultation ajoutait : « Pourvu que les princes du sang qui

sont nés en tels cas légitimes magistrats ou l'un d'eux le voulut entreprendre, surtout à la requête des états de France ou de la plus saine partie d'entre eux[1].

La Renaudie profita d'assises que le parlement de Bretagne tenait à Nantes au mois de février 1560, et qui y attiraient un concours nombreux de visiteurs. Il s'y rendit sans bruit, et, d'accord avec quelques ministres, il s'entendit secrètement avec des gentilshommes réformés qui, feignant d'être venus pour des procès, ne sortaient jamais que précédés de valets avec des sacs de pièces. Le roi devait se rendre à Blois le mois suivant. Il fut convenu que plusieurs centaines de gentilshommes s'assembleraient sans armes auprès de cette ville, et iraient présenter à François II une requête en faveur de la liberté des temples et du culte protestant. On se regardait comme assuré de l'appui des princes de Bourbon et de celui des seigneurs de la maison de Chatillon, Coligny et Dandelot, quoique cet appui n'eût pas été promis formellement. La Renaudie, intrigant aussi habile que déterminé, eut soin de prévenir les scrupules au moyen d'une déclaration portant qu'on n'entreprendrait rien « contre la majesté du roi, les princes du sang ni l'état légitime du royaume[2]. »

Ce n'était pourtant là que la moindre partie de son projet. Il en avait une autre plus secrète, et dont il ne s'ouvrit qu'à quelques personnes. Il se proposait de surprendre Blois, d'enlever les Guise, de les mettre en jugement pour crime prétendu de lèse-majesté, de donner le pouvoir aux Bourbons et de convoquer les états généraux. Des bandes de soldats, levées de côté et d'autre et ignorant où on les menait, devaient être concentrées peu à peu dans les environs de Blois, et profiter du tumulte que causerait la présentation de la requête. Les troubles qui régnaient déjà dans les campagnes voisines paraissaient favorables à l'accomplissement de ces projets aventureux. On comptait aussi sur la division qui ne pourrait manquer de se produire à la cour dans un pareil moment, et qui donnerait aux ennemis des Guise l'occasion de se déclarer.

Le cardinal de Lorraine fut averti de plusieurs côtés. Il le fut particulièrement par un avis du cardinal Granvelle, gouver-

[1] Mémoires de Condé. — La Planche. Je cite ce dernier de préférence, parce qu'étant sérieux dans ses violences mêmes, il fait juger mieux qu'aucun autre les dispositions vraies de son parti.

[2] La Planche.

neur des Pays-Bas, et par les révélations que fit un avocat de Paris nommé Avenelles, calviniste compromis par la Renaudie. On sut que Blois devait être entouré le 10 mars. Les Guise appelèrent aussitôt à la cour le prince de Condé et Coligny. Ce dernier, dont la loyauté n'était pas mise en doute, insista près de la reine sur la nécessité d'accorder une certaine tolérance. Le garde des sceaux Olivier se joignit à lui, et un édit, publié le 2 mars, établit une liberté de culte provisoire jusqu'à la réunion d'un concile national. L'édit portait, il est vrai, des restrictions nombreuses, qu'on disait imposées par l'ordre public, et le parlement ne l'enregistra qu'avec de nouvelles réserves. Les Guise menèrent ensuite le roi, non à Blois, mais à Amboise, où ils se rendirent bien accompagnés.

La Renaudie fut obligé de remettre au 16 l'exécution de son plan. On ne lui laissa pas le temps de réunir ses forces et de s'avancer assez près. Dès le matin les troupes du roi se répandirent dans les environs et dispersèrent sans peine les bandes isolées qui se présentaient. Il y eut cependant quelques escarmouches qui se renouvelèrent quatre jours de suite; les compagnies de soldats qui arrivaient successivement pour soutenir les conjurés furent arrêtées sur les chemins les unes après les autres, et plusieurs d'entre elles très-maltraitées. La Renaudie fut tué. Il périt peu de monde, mais le nombre des prisonniers fut considérable.

Le 17, François de Guise profita de l'émotion produite pour se faire donner le titre de lieutenant général, titre qui plaçait directement sous ses ordres tous les gouverneurs de province ou commandants des places. Le 18, on publia une amnistie, dont Castelnau fait honneur à Catherine de Médicis [1], pour ceux qui poseraient les armes et pourraient se justifier d'avoir eu connaissance du complot. Il est vrai que les prédicants en furent exceptés. On exécuta aussi plusieurs des prisonniers, qu'on se contenta de juger militairement pour la forme, bien qu'il y en eût dans le nombre qui se fussent rendus sur la parole du duc de Nemours. Le corps de la Renaudie et ceux de ses principaux complices furent pendus à des gibets et exposés ainsi en public attachés aux créneaux et aux fenêtres du château d'Amboise.

La voix publique et les déclarations de plusieurs prisonniers accusaient la complicité du prince de Condé, qu'on appelait le

[1] La Planche dit également qu'elle montra de l'humanité et intervint pour les coupables.

capitaine muet. Le roi le cita devant lui pour répondre de sa conduite. Il parut devant un conseil où se trouvaient les Guise et les principaux membres du gouvernement, et défia quiconque oserait lui repéter l'accusation en face, déclarant qu'il renoncerait en cette circonstance à son privilége de prince du sang, et qu'il était prêt à combattre, quelque fût son adversaire. Le gant ne fut pas relevé. Les histoires du temps racontent même que François de Guise ajouta que, si le prince était défié, il était prêt à lui servir de second.

La répression immédiate eut cet avantage qu'elle obligea les Bourbons, et avec eux les incertains, à se prononcer. Le roi de Navarre reçut l'ordre d'arrêter un mouvement des calvinistes dans l'Agénois, et il l'exécuta. « Il était, dit la Planche, trompé par soi-même, trahi des siens et moqué de ses ennemis. » Les calvinistes se récrièrent contre la *lâcheté* des princes[1], mais sans perdre l'espérance de les entraîner à un jour prochain.

En effet cette conjuration mal conduite et les rigueurs qui la suivirent furent regardées comme l'annonce d'une guerre civile imminente et inévitable. Le sang avait coulé et devait être versé encore. Les partis se dessinèrent plus nettement et se menacèrent.

Les catholiques soutenaient qu'on ne pouvait souffrir la rébellion à main armée, qu'aucune excuse ne la rendait pardonnable, que les conjurés protestaient en vain de leur respect pour le roi dont ils attaquaient les ministres, que les prétentions des calvinistes n'allaient à rien moins qu'à constituer un contre-gouvernement. Ils se déclaraient en conséquence prêts à maintenir l'unité du pouvoir, celle de la religion, et à arrêter des projets qui, n'ayant rien de défini, menaçaient d'aboutir à un ébranlement général de la monarchie.

Les protestants sentaient qu'en dépit des derniers édits, la persécution ne cesserait de les menacer tant que les Guise seraient les maîtres. Aussi ne renoncèrent-ils pas à conspirer. Ils devinrent même de jour en jour plus exigeants et plus hardis, quoiqu'ils fussent trop loin du pouvoir pour avoir un plan arrêté et accepté de tous. Les uns voulaient la liberté pour leur culte, les autres qu'il fût seul reconnu; les uns des garanties contre ce qu'ils appelaient la tyrannie, les autres des réformes politiques de nature à changer entièrement la constitution de la France. Pleins d'activité et d'ardeur, ils soulevaient des questions neuves et présen-

[1] Expression de la Planche.

taient des théories de gouvernement tout à fait inconnues. Ils publiaient une infinité de libelles et de pamphlets. Ils comptaient dans leurs rangs, non-seulement des théologiens, mais des publicistes, des légistes et des écrivains rompus à la polémique journalière. Tantôt ils faisaient de la politique théorique; tantot ils prétendaient, comme Hotman, ramener la France à ses anciennes lois, que Tavannes les accusait d'interpréter à leur maniere ainsi que les Écritures; tantôt enfin ils attaquaient leurs ennemis avec cette violence révolutionnaire dont les premiers réformateurs leur avaient donné l'exemple. L'échec d'Amboise et les supplices ordonnés par les Guise, loin de les décourager, ne firent qu'exciter leur colère. Ils sonnèrent plus fort le tocsin d'alarme, en déclarant que « les plumes des innocents ne cesseraient de combattre contre les glaives des tyrans[1] ». « Les bourreaux! disait d'Aubigné à son fils enfant, au futur historien des guerres religieuses, en lui parlant des Guise et en lui montrant les corps des suppliciés d'Amboise, les bourreaux! ils ont décapité la France. »

Entre ces deux partis il y avait encore une place pour les modérés, car la masse du pays redoutait la guerre et les hasards inconnus. La cour aussi était effrayée de l'avenir sanglant qu'on pressentait et dont les partis se renvoyaient déjà la responsabilité; les gens timides accusaient le despotisme et les cruautés des Guise. Les princes lorrains soutenaient que la conjuration d'Amboise était dirigée contre le roi. Leurs adversaires, protestants ou catholiques, disaient qu'elle ne l'était que contre eux seuls, et leur reprochaient d'avoir compromis la sécurité publique dans un intérêt purement personnel.

Il se forma donc un tiers parti dont l'organe et le représentant le plus actif, car ce serait trop de dire le chef, fut le nouveau chancelier Michel de l'Hôpital. Son prédécesseur, Olivier, homme pacifique et timide, était mort peu de semaines après les exécutions d'Amboise, victime, n'avait-on pas manqué de dire, de l'effroi que lui causèrent les cruautés du cardinal de Lorraine. L'Hôpital était âgé d'un peu plus de cinquante ans ; il avait passé par tous les degrés de la magistrature, et rempli déjà d'importantes fonctions publiques. Son intégrité, son expérience, sa science, ses goûts littéraires, la dignité de ses mœurs et l'autorité de sa parole, ont fait de lui le type du grand magistrat. Sa figure austère inspirait le respect. Brantôme, louant

[1] La Planche.

« sa barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave », le compare à Caton le Censeur. Il fut choisi pour son mérite bien connu, et parce qu'il était homme nouveau, n'inspirant de défiance à personne. Toutefois, malgré l'autorité que possédait alors la chancellerie et les attributions nombreuses qui y étaient attachées, il ne put diriger les événements. Le politique n'était pas chez lui à la hauteur du grand magistrat. Ses harangues au sein du parlement ou des assemblées diverses dont des circonstances exceptionnelles amenèrent la convocation successive, sont des discours académiques, et non des programmes de gouvernement. En réalité, le tiers parti, soit difficulté de sa position, soit manque d'un homme de génie qui le dirigeât, se mit à la remorque des Guise, qui le flattèrent, cherchèrent à se le rattacher, et voulurent ainsi rassurer et dominer l'opinion tout à la fois [1].

Le premier acte important qui suivit la conjuration d'Amboise fut un édit, rendu à Romorantin, qui attribuait la poursuite de l'hérésie exclusivement aux tribunaux d'Église. Cet édit était l'œuvre du cardinal de Lorraine, et une victoire du clergé sur le parlement : il était aussi une conséquence de l'établissement de l'inquisition en 1557. Le clergé avait raison de se défier de l'esprit des parlements et de trouver que c'était à lui, non à l'État ou à la magistrature, de défendre le catholicisme. L'Hôpital obtint seulement qu'on insérât dans l'édit deux clauses importantes : l'une exigeait que ces tribunaux fussent composés de prélats français et résidants ; l'autre les autorisait à punir le fait d'assemblées illicites ou séditieuses, mais non la croyance. Cette dernière clause, dont les protestants s'emparèrent comme impliquant pour eux la liberté de conscience, n'était pourtant qu'un moyen de déguiser la persécution. Aussi le président Lemaistre disait-il, après l'édit, que les calvinistes seraient pendus comme séditieux et étranglés comme hérétiques.

L'Hôpital, dans son premier discours au parlement, compare la France à un malade dont il faut d'abord connaître le mal pour chercher à le guérir. Le mal était dans l'énormité de la dette et les contributions qui accablaient les provinces, dans

[1] Louis Paris. Négociations relatives au règne de François II. La correspondance des Guise n'a pas été publiée tout entière, mais nous en possédons assez pour comprendre que telle fut leur politique. Michel, l'envoyé vénitien, dit de son côté que le chancelier, affable, laborieux, entendu à sa charge, n'avait pas grande autorité et dépendait des princes lorrains.

l'ébranlement des opinions religieuses, dans la corruption qui régnait au sein de *tous les états*, clergé, noblesse, parlement; dans les mauvais exemples qui réagissaient sur les campagnes, où les paysans cessaient de craindre Dieu et d'obéir aux magistrats. Quant aux remèdes, l'Hôpital n'en connaît d'autres que les exhortations et les mesures disciplinaires. Il entreprit de réformer l'ordre judiciaire à tous les degrés, œuvre commencée déjà, mais mollement, par son prédécesseur. Il fit revivre l'obligation de la résidence pour les juges, les ordonnances somptuaires, et les anciennes règles qui interdisaient aux magistrats de se mêler aux partis ou de s'attacher à la maison des princes. Il étendit l'obligation de la résidence aux gouverneurs de provinces, à leurs lieutenants, et d'une manière générale à tous les officiers publics. Il l'imposa même aux évêques et à tous les bénéficiers.

Toutes ces réformes avaient leur utilité; elles détruisaient autant d'abus contre lesquels l'opinion protestait, et ce fut l'honneur de l'Hôpital de les accomplir. Mais la Planche, qui rend une certaine justice au chancelier, le loue avec raison de ses bonnes intentions plus que de sa perspicacité. Au point où les partis étaient arrivés, ce n'était pas avec de pareilles mesures qu'on devait faire rentrer les glaives dans le fourreau. Ni les gens de guerre ni les réformés ne voulaient croire à cette espérance exprimée dans les discours du chancelier, et à son mot favori : « Patience, patience, tout ira bien. »

Les troubles dans les provinces continuaient. Déjà le Dauphiné et la Provence étaient en armes[1]. Bèze et les principaux ministres parlaient tout haut de la guerre. Le calvinisme marchait la tête levée. Il n'y avait plus de province où des assemblées ne se tinssent dans des lieux écartés; un ministre s'y présentait, lisait, prêchait et célébrait les rites de la nouvelle religion, à la manière de Genève[2]. Les Guise étaient obligés d'entretenir partout des troupes sur pied.

III. — Quoique la France fût en paix avec ses voisins, elle n'était pas non plus sans embarras à l'extérieur.

L'Écosse cherchait, comme elle, à échapper aux Guise. Leur sœur, Marie de Lorraine, que les historiens contemporains s'accordent à vanter comme femme et comme reine, avait le

[1] Les troubles du Dauphiné commencèrent dès le mois de mars.

[2] Relation de Jean Michel.

tort de faire administrer ce pays par des Français. Elle voulait en outre maintenir l'uniformité du culte romain. Elle s'était créé ainsi une opposition double; elle se voyait obligée de lutter contre la noblesse mécontente et contre les réformés, qui trouvaient un appui politique et religieux en Angleterre depuis qu'Élisabeth regnait. Marie de Lorraine vit deux soulèvements éclater contre elle, en 1559 et en 1560.

Élisabeth, mécontente de la France qui l'avait forcée à céder Calais, qui mettait sa légitimité en doute, et dont l'alliance avec l'Espagne pouvait ébranler son trône, ne cacha pas son irritation de voir François II et Marie Stuart prendre le titre de roi et reine d'Angleterre et d'Irlande. Non-seulement les catholiques du continent saluaient ces princes comme destinés à réunir un jour sous le même sceptre la Gaule et la Bretagne, mais ceux d'Angleterre se rattachaient également à Marie Stuart, qui représentait leur croyance. Élisabeth, bien que protestante par politique plutôt que par conviction et peu sympathique aux prédicants calvinistes d'Écosse, demanda au gouvernement français que Marie Stuart renonçât aux titres qu'elle avait pris et fît sortir de l'Écosse les troupes françaises. N'obtenant pas de réponse satisfaisante, elle déclara que la présence de ces troupes sur un point quelconque de l'île était une menace pour elle, qu'elle était réduite à prendre des mesures de sûreté; enfin elle soutint les mécontents écossais, qui sans elle ne pouvaient rien. Elle répondit à toutes les observations qu'on lui adressa qu'elle ne prenait pas l'offensive, et se contentait de se défendre.

Cette conduite de la reine d'Angleterre, quelque spécieuse qu'elle fût, causa beaucoup d'irritation en France. « Elle fait la folle », disait Catherine de Médicis, qui essaya d'entraîner le roi d'Espagne, devenu son gendre, à se prononcer contre Élisabeth[1]. On avait d'autant plus de raison d'être irrité que les réformés de France entretenaient des intelligences en Angleterre.

Pendant ce temps, la régente demeurait presque isolée en face des mécontents écossais. Elle aurait voulu faire quelques concessions et établir un intérim. Ses frères l'en empêchèrent, estimant que ce serait pour la France un exemple dangereux[2]. Les protestants, auxquels elle refusait la liberté du culte, prirent les armes contre elle et furent bientôt soutenus par une

[1] Lettre de Catherine à l'évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne.
[2] Lettre de François II à l'évêque de Limoges, du 21 mai 1560.

flotte et des troupes anglaises. Marie de Lorraine mourut le 10 juin, au moment où la guerre civile venait d'éclater. Quatre mille soldats français, qui formaient à peu près la seule force du gouvernement, furent obligés de s'enfermer dans la forteresse du petit Leith, où on les assiégea. L'évêque de Valence, Montluc, envoyé des Guise en Écosse, fut obligé de traiter le 6 juillet avec les Anglais, pour sauver la garnison de Leith et pour conserver à Marie Stuart la couronne de ses ancêtres[1]. On stipula que la reine aurait un conseil de douze membres, dont sept à sa nomination, que les Écossais éliraient un parlement et rempliraient seuls les charges publiques, que les troupes françaises sortiraient du royaume, enfin que Marie Stuart renoncerait au titre de reine d'Angleterre. Pour pallier ce qu'un pareil traité avait de fâcheux, il fut signé non pas avec les Écossais, considérés comme des sujets rebelles, mais avec un envoyé d'Élisabeth, et on y mit pour condition que les Anglais repasseraient la Tweed. Mais ces palliatifs n'empêchèrent pas que l'Écosse ne fût perdue pour l'influence française. Elle demeura livrée sans contre-poids à la turbulence de sa noblesse, à la réforme, et surtout aux Anglais, car ces derniers n'en sortirent qu'avec la certitude d'y rentrer bientôt et d'en demeurer les maîtres en attendant. Ainsi Élisabeth obtint un succès important. Elle assura, dit Castelnau, son État et sa religion.

C'était par ces motifs un échec sérieux pour les Guise; aussi mirent-ils des retards à la ratification du traité. Ils avaient fait des préparatifs pour renforcer la garnison de Leith, mais l'escadre n'avait pas été prête à temps et s'était vue retenue par l'état de la mer. Comprenant que cet échec ne pouvait manquer d'avoir un contre-coup en France et d'y encourager les calvinistes, ils cherchèrent à se rapprocher des cours catholiques; or ils n'y trouvèrent qu'indifférence ou défiance.

Ils négociaient alors à Rome, à Madrid, à Vienne, pour préparer la réunion ou la reprise du concile général. Ce concile, auquel la France n'avait attaché jusque-là qu'un intérêt secondaire, devenait pour elle une nécessité absolue. François II déclarait qu'autrement « jamais l'Église de Dieu ne seroit en repos ni en paix ». Il voulait que l'Allemagne y prît part, afin qu'on arrivât à une solution complète, définitive, de la question religieuse. Il déclarait que si le concile général n'avait pas lieu, il se verrait forcé, malgré ses regrets, de convoquer un concile

[1] C'est l'excuse alléguée par Montluc.

national. La France ne pouvait attendre, car, écrivait un des secrétaires du roi dans une dépêche, « d'ici à un an, le feu sera encore plus allumé qu'il n'est[1]. »

Cette proposition était accueillie partout avec froideur, à Vienne, où l'empereur Ferdinand ne cessait de voir dans la France l'alliée des Turcs ; à Rome, où Pie IV, qui désirait le concile général, ne voulait pas admettre qu'on parlât de concile particulier, et enfin à Madrid, où Philippe II, quoiqu'il eût essayé d'arrêter par des représentations diplomatiques les entreprises d'Élisabeth sur l'Écosse, partageait tous les sentiments de défiance jalouse que la France inspirait aux Espagnols. Quant à Granvelle, gouverneur des Pays-Bas, ses dispositions étaient tellement hostiles, que les Guise durent rappeler de Bruxelles leur ambassadeur.

IV. — Comme l'agitation allait croissant malgré les édits, que les calvinistes levaient le masque de tous côtés et que les dernières mesures étaient insuffisantes, Catherine de Médicis convoqua le 21 août, à Fontainebleau, une assemblée de notables. Cette convocation était demandée par l'Hôpital et Coligny, peut-être par les Guise eux-mêmes ; du moins les dépêches que le cardinal de Lorraine adressait à l'étranger prouvent qu'il en comprenait la nécessité. Catherine, ambitieuse et craintive, dit Tavannes, et qui jusque-là ne s'était livrée à personne, voulut essayer de ce moyen d'apaisement.

Le roi présida l'assemblée, entouré de la reine mère, de Marie Stuart et de ses frères. Les assistants étaient les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, les ducs de Guise et d'Aumale, le connétable, l'Hôpital, Coligny, les maréchaux de Saint-André et de Brissac, plusieurs évêques avec les membres du conseil privé, les chevaliers de l'Ordre, les secrétaires d'État et des finances. Le connétable, défiant, mais fidèle malgré sa disgrâce, s'y rendit sur une invitation expresse, accompagné de six cents chevaux. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne répondirent pas à la convocation qu'ils reçurent. Ils s'étaient retirés tous les deux en Béarn, où Condé professait publiquement la religion réformée. Les ministres calvinistes, irrités de cette absence du roi de Navarre, la lui reprochèrent comme une lâcheté et une trahison.

[1] Négociations sous François II. Dépêche de Robertet, sieur du Fresne.

L'Hopital exposa aux notables les maux de la France, comme il l'avait déjà fait au parlement. Les Guise se déclarerent prêts à rendre compte de leur administration et de leurs actes. Coligny, toujours calme et le visage impassible, commença par flétrir en termes énergiques la conspiration d'Amboise et toute entreprise semblable, puis il présenta une requete des religionnaires de Normandie, qui demandaient, outre la liberté de croyance, celle d'avoir des temples et de célébrer leur culte en des lieux déterminés. Il ajouta que cette requête serait signée au besoin par cinquante mille personnes. Le duc de Guise répondit qu'il en trouverait un million pour signer une pétition contraire. On consulta les évêques. Celui de Valence, Montluc, appelé à parler le premier, conclut à une réunion d'états généraux qui seraient chargés d'une réforme politique et administrative, et à celle d'un concile, soit général, soit national, qui déciderait les points controversés et réformerait les abus de l'Église. Les décisions de ces deux assemblées devaient être, suivant lui, plus efficaces que toutes les mesures de rigueur à prendre contre les réformés. C'était alors en effet l'opinion générale, et la proposition fut soutenue par plusieurs des membres du conseil.

Le cardinal de Lorraine accorda sans difficulté les états généraux, qu'on avait écartés jusque-là, mais il combattit la pensée du concile, surtout celle d'un concile particulier, qu'il représenta comme uniquement propre à encourager le calvinisme. Il voulait probablement répondre aux défiances de Rome et des cours étrangères. L'assemblée finit par décider que les états généraux s'assembleraient au mois de décembre, et le concile national au mois de janvier suivant, si toutefois on n'avait pas obtenu du Pape à cette derniere époque la convocation du concile général. La requête de Coligny fut renvoyée à celui de ces deux conciles qui se réunirait. En attendant, le chancelier donna l'ordre de surveiller de près les calvinistes, mais sans les inquiéter ou les persécuter, à moins qu'ils ne fussent en contravention avec les édits.

On convint encore que des assemblées préparatoires auraient lieu au mois d'octobre dans chaque province, pour la nomination des députés et la rédaction des cahiers. Il fut recommandé aux gouverneurs de visiter leurs gouvernements, et aux évêques leurs dioceses, pour prendre note des abus et préparer les projets qui seraient soumis aux états et au concile. L'Hôpital rédigea immédiatement des instructions aux agents du pouvoir

pour veiller au choix des députés, qui devaient être des hommes sages, étrangers aux partis et bons catholiques, car il lui importait de s'assurer dans les états une majorité qui le soutînt, et la couronne avait toujours exercé sur les élections une influence dont on ne jugeait pas le moment venu de se départir.

Ces décisions étaient une victoire du tiers parti sur celui de la persécution, qui était alors assez généralement abandonné. La majorité des catholiques blâmait les rigueurs exercées après la conjuration d'Amboise, au mépris de la parole donnée à plusieurs des prisonniers; les écrivains catholiques, tels que Vieilleville et Castelnau, les condamnent hautement. Le tiers parti, qui ne réussit pas à conjurer une guerre civile imminente, parvint du moins à la retarder, car elle n'éclata que dix-huit mois après. Cependant si ces mesures eurent quelque effet, elles le durent surtout aux grandes démonstrations militaires dont les Guise les appuyèrent.

La situation, loin de changer, s'aggravait. Les pamphlets réformés déchiraient affreusement le cardinal de Lorraine. La lutte était déjà engagée entre les calvinistes et les catholiques à Aix, à Draguignan, à Valence et à Montélimar. Deux chefs de bande calvinistes, Mouvans et Montbrun, ce dernier sorti de Genève, essayèrent de soulever le Dauphiné, qui leur offrait l'avantage de la proximité de la Suisse, mais ils en furent chassés par les catholiques. Une autre bande, commandée par Maligny, un des officiers de la maison de Condé, fit une tentative sur Lyon. L'agitation croissait en Normandie, surtout à Rouen et à Dieppe. Angers, Nîmes, Montpellier, devenaient des foyers de calvinisme; la cène y était célébrée publiquement[1]. Il en était de même à Nantes, où les magistrats municipaux se déclaraient dans l'impuissance de résister. Villars, lieutenant général dans le Languedoc, demandait pour le contenir une armée de dix mille hommes avec cinq cents chevaux et de l'artillerie. Il proposait des mesures de la dernière rigueur, comme d'ôter aux villes leurs franchises, d'en désarmer les habitants, d'attribuer au roi seul toute la police, de démolir les maisons des religionnaires, de dégrader de noblesse les gentilshommes qui feraient profession de calvinisme[2].

De tous côtés les protestants prétendaient exercer librement leur culte, et ils soutenaient que cette liberté était pour eux

1 Négociations relatives au règne de François II.

2 Idem, octobre 1560.

une conséquence de la liberté de conscience reconnue par l'édit de Romorantin. Ils exigeaient un intérim légal, c'est-à-dire la tolérance de leur Église jusqu'au concile. Sinon, ils se jetaient dans la guerre civile avec le parti arrêté de détruire le papisme. Une vaste conspiration, qui recevait son mot d'ordre de Genève, couvrait de ses fils la France entière [1].

La réunion des assemblées préparatoires aux états généraux n'eut pas lieu sans quelques désordres. Les prédicants réformés n'épargnèrent rien. Bèze alla trouver le roi de Navarre. Calvin essaya d'agir sur la reine mère. Les Guise, pour se fortifier, appelerent autour d'eux les bandes du Piémont et de la Picardie, y réunirent les compagnies qui revenaient d'Écosse, et levèrent en Allemagne des lansquenets et des reîtres. Ils donnèrent aux gouverneurs dont ils n'étaient pas sûrs des lieutenants sur la fidélité desquels ils pussent compter. Ils tinrent partout des troupes prêtes, et adressèrent à ceux qui les commandaient les instructions les plus énergiques. Ils eurent aussi leurs écrivains et leur presse, et firent rédiger des contre-pamphlets pour justifier leur politique ou repousser les calomnies dont on les chargeait. Toutefois il est douteux que sur ce point la force de la défense ait été proportionnée à celle de l'attaque [2].

V. — Les états généraux avaient été convoqués à Meaux. On jugea ensuite qu'Orléans offrait plus de sécurité, outre qu'il était plus facile d'y recevoir les nouvelles de tous les points de la France et d'y surveiller les troubles. Les députés élus et les personnages qui devaient prendre part à l'assemblée y affluèrent dès le mois d'octobre. François II s'y rendit avec un nombreux et brillant cortége des chevaliers de l'ordre, des gentilshommes de sa maison, de toutes ses gardes à cheval ou à pied, de tous ses officiers et de deux cents hommes d'armes. Il eut soin de traverser Paris et de se montrer aux Parisiens dans cet équipage, ce qui, au rapport de Castelnau, « étonna fort les protestants. » Arrivé à Orléans, il s'assura de la ville en désarmant les habitants.

Toute l'attention se portait sur ce que feraient les princes de la maison de Bourbon. Leur place était marquée à Orléans. S'ils s'abstenaient d'y paraître, c'était la guerre. Le roi de Na-

[1] Relation de Jean Michel.

[2] Voir le pamphlet de Desautels, cité par de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, tome II.

varre n'avait pu donner prise à la surveillance étroite qu'on avait chargé Saint-André d'exercer sur lui, mais le prince de Condé était loin de montrer la même réserve et la même prudence. Il professait publiquement le calvinisme, ainsi que Jeanne d'Albret. On l'accusait d'avoir connu et peut-être ordonné la tentative de Maligny sur Lyon. On avait saisi des lettres qui le compromettaient. Le vidame de Chartres, un de ses parents et de ses correspondants, fut pour ce motif arrêté et mis à la Bastille, où il mourut peu après. Le roi exigeait donc que les Bourbons se présentassent pour répondre aux attaques dont ils étaient l'objet. Il leur offrait d'ailleurs toute garantie s'ils étaient innocents. Catherine de Médicis joignit ses promesses personnelles aux instances les plus pressantes. Ils hésitèrent assez longtemps. Ils eurent d'abord la pensée de se présenter avec des troupes; mais c'était une rébellion, et ils y renoncèrent. Ils se décidèrent enfin, malgré les avis contraires qu'ils recevaient de plusieurs côtés et l'effroi qu'éprouvait la princesse de Condé, à partir pour Orléans sans autre suite que leur entourage ordinaire. Ils y arrivèrent le 29 octobre. La cour s'y trouvait déjà avec tous les grands personnages du royaume, excepté le connétable et ses neveux, les Châtillon.

François II était prêt à se défendre, s'ils eussent amené des troupes. Dès le 5 octobre, il écrivait à son ambassadeur en Espagne qu'il attendait le roi de Navarre et son frère; qu'on craignait qu'ils se présentassent trop bien accompagnés, auquel cas toutes les mesures nécessaires étaient prises. « Je verrai, disait-il, si l'avis qu'on m'a donné est vrai ou s'il est faux. » La noblesse avait été partout sommée de se rendre au ban royal. On avait eu soin de mettre des soldats partout où le roi de Navarre devait passer, et principalement à Poitiers, sous le commandement du maréchal de Thermes. L'inquiétude était d'autant plus fondée, que la cour recevait de jour en jour des nouvelles plus alarmantes. D'un autre côté, le roi et les Guise comptaient sur leurs forces. Le roi écrivait le 15 octobre au connétable : « La plus grande partie des fols, me sentant marcher où je m'en vais, retirent un peu leurs cornes. »

François II reçut froidement le roi de Navarre et demanda au prince de Condé d'expliquer sa conduite. Le prince, qu'un tel accueil devait peu surprendre[1], et qui montrait autant

[1] Voir la lettre très-nette écrite le 30 août par François II au roi de Navarre (dans les Mémoires de Condé).

d'imprudence que de légèreté, répondit d'une manière vague et hautaine, déclara qu'il était calomnié par les Guise, et que sa venue était la preuve de son innocence. François II exigea une autre justification, le fit arrêter immédiatement avec quelques-uns de ses officiers ou de ses secrétaires, et soumit le roi de Navarre à une étroite surveillance. On espérait prévenir ainsi le mouvement imminent des calvinistes et effrayer les agitateurs. Mais, le prince arrêté, il fallut le juger, car il persista à tenir un langage menaçant, et à déclarer qu'il n'aurait d'*appointement* avec les Guise qu'avec la pointe de la lance. On nomma une commission qui fut composée de membres choisis du parlement de Paris et présidée par de Thou, le père de l'historien. Condé commença par répondre aux interrogatoires, puis il se ravisa et récusa les juges. Il soutint qu'en sa qualité de premier prince du sang, il ne reconnaissait d'autres juges que les pairs de France, le parlement siégeant toutes chambres réunies, et, en sa qualité de chevalier de Saint-Michel, les membres du chapitre de l'ordre.

François II assembla son conseil, qui déclara, en sa présence, l'appel mal fondé. Cependant, pour donner au jugement un caractère moins arbitraire, on forma un nouveau tribunal, composé d'un grand nombre de chevaliers de l'ordre, de quelques pairs de France et de membres du conseil privé. Ce nouveau tribunal, après avoir pris connaissance des charges qui étaient évidentes, prononça, le 26 novembre, la condamnation du prince, en le déclarant coupable de conspiration, de trahison et d'hérésie. Il est vrai que le chancelier et un des juges, soit par scrupule de légalité, soit par motif politique, refusèrent de signer l'arrêt. La princesse de Condé essaya vainement d'obtenir la grâce de son mari en se jetant aux pieds du roi.

Ce procès et ce jugement furent commentés de toutes les manières. Les membres du tiers-parti le déploraient ou en déploraient les résultats. Les protestants répandaient une foule de bruits absurdes, entre autres celui que le duc de Guise avait ordonné à François II de tuer le prince de sa main. Mais en général, les catholiques, ceux mêmes qui avaient eu la précaution de s'abstenir, étaient d'avis qu'on avait bien fait de couper dans la racine de pareilles tentatives de rébellion. On jugeait que les Guise étaient dans la nécessité de prévenir leurs adversaires.

Coligny ne s'en rendit pas moins à Orléans, confiant dans sa conscience et dans la loyauté de sa conduite. Il n'avait trempé dans aucun complot. Les agitateurs calvinistes évitaient de lui communiquer leurs plans ; car « ils le tenoient, dit Brantôme, pour un seigneur d'honneur, homme de bien, sage, mûr, avisé, politique, brave, censeur, prisant les choses et aimant l'honneur et la vertu. » Quant aux autres députés, ils arrivaient inquiets, défiants, chacun attendant de connaître l'opinion des autres et la manière dont les grands agiraient. Les Guise continuaient d'ordonner des arrestations, de faire dès l'ouverture des états signer aux officiers de la couronne, aux chevaliers de l'ordre, aux conseillers ou aux députés, une profession de foi catholique, qui devait être ensuite publiée et imposée aux juges et officiers publics, puis aux particuliers, de paroisse en paroisse[1], le tout sous diverses peines spécifiées.

En ce moment même le pouvoir allait leur échapper. François II, dont la faible complexion inspirait depuis longtemps des inquiétudes, tomba malade gravement, et fut enlevé en quelques jours. Il mourut le 5 novembre 1560.

[1] Mémoires de Castelnau.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

CHARLES IX.

I. — Charles IX, l'aîné des fils qui restaient à Catherine, n'avait pas encore onze ans. Sa minorité rendait une régence nécessaire, et cette régence pouvait être disputée à la reine mère par le premier prince du sang, le roi de Navarre. C'était une complication nouvelle. Catherine n'avait pas autant de décision que les Guise, et cherchait de préférence les voies de conciliation. Elle était depuis deux mois, dit Tavannes, dans l'étonnement et les larmes. Cédant aux conseils de l'Hôpital, et dirigée par un instinct d'ambition personnelle qui s'alliait, en cette circonstance, avec son désir de la paix, elle se rapprocha du roi de Navarre. La démarche lui coûta peu, car elle était d'un caractère assez froid; et, quoiqu'on l'ait accusée d'être vindicative, elle n'avait ni vivacité ni stabilité dans ses amitiés ou dans ses haines. Elle eut une entrevue avec Antoine de Bourbon la veille même du jour où François II mourut, et elle lui promit la liberté du prince de Condé. Elle obtint qu'il fit une profession de foi catholique, moyennant quoi elle partagea le gouvernement avec lui. On convint que Charles IX approchant de la majorité légale, on ne constituerait point de régence : on évita ainsi un débat qu'il y eût eu péril à mêler aux luttes des partis. La reine mère dut garder la tutelle de son fils, et le roi de Navarre reçut la promesse d'être nommé lieutenant général.

Catherine ne s'en tint pas là. Après avoir gagné sans peine le premier prince du sang, dont l'esprit peu entreprenant s'effrayait comme elle des dangers de la situation, elle voulut que les Bourbons et les Guise se réconciliassent et prissent en sa présence l'engagement de vivre à l'avenir *comme bons parents et amis*. Elle flatta Montmorency, écarté sous le règne précédent, et lui assura une part prépondérante dans le conseil. Elle refusa de changer aucun des grands officiers, promit que chacun conserverait ses dignités et ses titres, et fit abandonner la plupart

des poursuites commencées contre les religionnaires. Ce fut dans ces conditions qu'elle affronta, le 13 décembre, la réunion des états généraux.

C'était elle maintenant qui gouvernait. « Elle regardoit le jeu, dit la Planche, parlant de son attitude sous François II, et elle sut si bien employer l'occasion qu'elle gagna finalement la partie. » D'une circonspection extrême, d'un caractère indécis, peu arrêté, on ne lui connaissait alors ni grandes qualités ni grands défauts. Elle avait seulement la sensibilité des femmes; et, comme le reconnait la Planche, son ennemi, une certaine pitié naturelle. Elle n'aimait pas les mesures de rigueur. Les envoyés italiens, qui la visitèrent à la mort de François II, la trouvèrent pleurant sur son fils et sur elle-même. Elle se sentait isolée. Elle écrivait à sa fille, la reine d'Espagne : « Dieu m'a ôté votre frère que j'aimois, comme vous savez, et m'a laissée avec trois enfants petits et en un royaume tout divisé, n'y ayant un seul à qui je me puisse du tout fier, qui n'ait quelque passion particulière. » Sa politique fut d'éviter les partis extrêmes et de gagner du temps. C'est pourquoi un Vénitien la compare à Fabius le Temporiseur. Elle était Italienne, et, comme telle, dissimulée, mais la dissimulation était chez elle une timidité autant qu'un calcul. Elle donna successivement des gages aux deux partis, moins pour les tromper que pour les amener à une conciliation au moins apparente, et pour les dominer. Quand elle y eut réussi, elle prit, lentement toutefois, plus de décision et d'assurance. Elle agit alors, au rapport du Vénitien Michieli, qui nous a laissé un portrait d'elle, non comme une femme, mais comme un homme. « Elle a, ajoute-t-il, beaucoup d'esprit et de talent, la capacité des affaires et surtout des affaires d'État. Elle ne perd pas le roi de vue. Elle sait qu'étant étrangère elle est enviée, et c'est elle-même qui ne craint pas de le dire. Elle tient tout dans sa main, les charges, les bénéfices, les grâces. Dans le conseil elle laisse parler, mais son avis est en dernier ressort. » Grande, majestueuse, imposante plus que belle, elle entendait l'art de la représentation avec une habileté consommée, témoignait à tous ceux qui l'approchaient une affabilité et une prévenance qui séduisaient également les Français et les étrangers, et s'entourait d'un cortége de femmes qui rendait sa cour aussi aimable que brillante. Comme François Ier, elle aimait et protégeait les savants, les littérateurs et les artistes. Elle acquit ainsi une sorte de prestige qui servit sa

politique; on sent dans les écrits même des huguenots qui l'ont déchirée, un reste de respect involontaire.

Les états s'ouvrirent le 13 décembre. Les élections n'avaient pu se faire sans mettre beaucoup de passions en jeu. L'assemblée était une nouveauté pour la génération existante; aussi avait-elle donné lieu à la publication d'un grand nombre d'écrits. On avait discuté ses précédents, ses droits essentiels, son opportunité, ses devoirs. Il est certain que le gouvernement exerça une pression sur les choix, qui furent purement catholiques. Bèze accuse le cardinal de Lorraine de n'avoir consenti à une réunion d'états généraux que dans l'espérance de la dominer et d'en faire un instrument de sa politique. On peut l'en croire. Le projet du serment que les Guise voulurent imposer aux députés et les efforts que fit le cardinal pour être choisi comme orateur des trois ordres, en sont des preuves évidentes.

La mort de François II et l'avénement de Charles IX changeaient la situation. Des doutes s'élevèrent, au sein même de l'assemblée, sur la légitimité de ses pouvoirs. On se demanda si le changement de règne n'exigeait pas de nouvelles élections. Ces doutes n'étaient pas entièrement désintéressés, puisque les élections s'étaient faites sous l'influence des Guise; on s'empressa de les lever, en invoquant le principe que les rois ne mouraient pas en France. Les états auraient pu aussi prétendre décider la question de la régence, si Catherine ne la leur avait enlevée par une résolution adroite et anticipée. La réconciliation des princes, en déconcertant brusquement les partis, diminuait l'importance de l'assemblée; en revanche, elle avait l'avantage de limiter plus exactement son action, de la soustraire à des orages autrement inévitables; enfin, en la débarrassant de préoccupations étrangères, elle lui donnait plus de calme et d'autorité pour exprimer les vœux du pays.

L'Hôpital ouvrit les séances par un discours pacifique et conciliant. Il proposa aux états l'exemple des princes qui venaient de sacrifier au bien public leurs jalousies et leurs ressentiments. Il demanda l'ajournement des questions religieuses, remises au prochain concile. « Otons, disait-il, ces mots diaboliques, noms de partis, de factions et de séditions, luthériens, huguenots, papistes. Ne changeons le nom de chrétiens. »

L'œuvre des états se réduisit donc à présenter les doléances des trois ordres et à examiner la situation financière.

Les vœux furent rédigés par chacun des ordres séparément,

ce qui eut pour effet inévitable de les rendre plus ou moins contradictoires. Le clergé jugea une réforme nécessaire, mais il la fit consister dans le rétablissement des élections canoniques, abolies par le concordat, et dans un certain nombre de mesures disciplinaires, dont la principale était l'inspection plus régulière et plus sévère des écoles par les évêques. Il se prononça d'ailleurs contre l'hérésie, et demanda le rétablissement des édits de persécution.

La noblesse émit sur la réforme religieuse des vœux assez divergents, quoique généralement favorables à une plus grande liberté. Elle demanda la périodicité des états généraux et provinciaux, qui devaient être réunis à des époques rapprochées, et la régularisation du service de l'arrière-ban.

Le tiers état sollicita également des réformes dans l'Église, mais il les voulut beaucoup plus étendues. Il demanda la périodicité des états généraux, la suppression de la vénalité des charges, celle des douanes intérieures, enfin une plus grande économie, ce qui était aussi un des vœux du clergé.

Les harangues auxquelles la présentation des cahiers donna lieu offrent peu d'intérêt ; ce n'était qu'affaire de parade. Le cardinal de Lorraine aurait voulu se faire élire pour orateur des trois ordres ; mais le clergé, qui le regardait comme son chef et s'associait d'ailleurs pleinement à sa politique, consentit seul à le désigner : la noblesse et le tiers état déclinèrent un choix dont la signification les effrayait.

L'Hôpital exposa ensuite l'état des finances et accusa une dette de quarante-trois millions de livres. Les députés, mis en mesure de voter de nouveaux impôts, récriminèrent contre les administrations précédentes et demandèrent à être renvoyés dans leurs bailliages pour y prendre de nouveaux avis. Le chancelier leur accorda cette demande et remit le débat à une session nouvelle, qui fut fixée au 1er mai 1561. On convint seulement que cette session, plus restreinte, ne se composerait que de trois députés, un de chaque ordre, pour chacun des treize gouvernements. En attendant, l'Hôpital réduisit certaines dépenses, établit, d'accord avec les états, quelques impôts indirects temporaires, et annonça le projet de demander une contribution particulière au clergé. L'idée n'était pas nouvelle, car déjà les Guise, au mois d'octobre précédent, avaient fait voter une contribution au clergé de Paris. On croyait généralement que le clergé devait porter une plus large part des

charges publiques. C'était un des thèmes des réformés, qui auraient voulu une sécularisation des biens ecclésiastiques.

La clôture des états, prononcée le 31 janvier 1561, fut immédiatement suivie de la publication d'une grande ordonnance en cent cinquante articles, connue sous le nom d'ordonnance d'Orléans. C'était en effet l'usage, après les assemblées d'états généraux, de faire droit à celles des réformes proposées qui étaient agréées, et de publier en même temps les changements préparés ou même apportés déjà, soit aux lois civiles, soit aux règlements administratifs, qu'on appelait alors lois de *police*. L'ordonnance d'Orléans présenta ce double caractère. Elle rétablit les élections canoniques; elle abolit la vénalité des offices de judicature; elle détermina les juridictions, limita considérablement celles de l'Église, imposa aux baillis et aux sénéchaux l'obligation de déléguer leurs pouvoirs judiciaires à des *lieutenants de robe courte*, c'est-à-dire à des juges gradués, interdisant ainsi d'une manière définitive les tribunaux aux hommes d'épée. Reconstituer la discipline tout à la fois dans l'Église et dans l'ordre judiciaire, était la pensée favorite de l'Hôpital. La devise qu'il avait choisie pour le nouveau regne était un sceptre supporté par deux colonnes qui représentaient, l'une la religion, l'autre la justice, avec ces mots : *Pietate et justitia*. Les ordonnances du genre de celle d'Orléans devraient être appelées les codes de l'ancienne monarchie, si toutefois le manque d'ordre, conséquence difficilement évitable de la diversité des matières qu'elles renfermaient, permettait de leur donner ce nom. On a constaté avec raison que leur publication avait toujours coïncidé avec les époques troublées de notre histoire, ce qui ne veut pas dire qu'elles aient été pour cela, comme on l'a aussi prétendu, le produit unique des révolutions.

L'Hôpital, toujours fidèle à sa politique d'apaisement, rendit le 24 février un édit qui ordonnait de surseoir à toutes poursuites pour le fait de religion, quand même les prévenus auraient été trouvés en armes. Les religionnaires emprisonnés devaient être remis en liberté, à la condition de se faire catholiques ou de vendre leurs biens et de quitter la France.

Le 13 mars, Charles IX déclara le prince de Condé innocent du crime dont il était accusé. Condé ne voulut pas que sa liberté pût être regardée comme une grâce. Il demanda « qui étoit sa partie et par l'ordonnance de qui il avoit été constitué prisonnier. » Son procès fut recommencé, mais pour la forme.

Un arrêt du parlement, du 13 juin, le déclara innocent et lui permit de se pourvoir en réparation contre qui il appartiendrait.

II. — Catherine de Médicis écrivit au Pape et au roi d'Espagne pour leur expliquer sa conduite et leur donner l'assurance que ses dispositions en faveur du catholicisme n'étaient pas changées. L'admission du roi de Navarre au conseil ôtait un appui aux calvinistes, qui ne pouvaient s'en prévaloir comme d'un succès. Antoine de Bourbon, ballotté entre les partis, s'était ôté tout crédit par son irrésolution. Les protestants l'accusaient d'hypocrisie[1]. Calvin lui écrivit pour lui reprocher son alliance avec la reine mère; Philippe II ne craignait guère de lui que ses réclamations au sujet du royaume de Navarre. La reine s'excusa à l'Espagne de s'être vue dans l'obligation de l'associer au pouvoir; elle répondait de le dominer. « Il m'est, disait-elle, si obéissant, et n'a nul commandement que celui que je lui permets[2]. »

Le calvinisme, il est vrai, ne se tenait pas pour battu. Il s'était vu menacé d'une compression très-vigoureuse, et il avait échappé au danger. Condé, son chef, devenait par le fait l'homme le plus puissant de France[3]. L'atténuation des mesures répressives équivalait à une sorte d'intérim légal. Cependant, pour le moment, la victoire semblait appartenir aux adversaires de la réforme. Les princes s'étaient ralliés à la reine mère. Le déploiement des forces militaires avait arrêté l'insurrection préparée dans les provinces. Les états, tout en demandant la refonte des lois disciplinaires de l'Église, s'étaient prononcés au fond pour l'ancien culte. Le pape Pie IV annonçait l'intention de rouvrir le concile de Trente, et le gouvernement s'était rallié à ce projet, bien qu'il eût préféré une assemblée entièrement nouvelle. Dans ces conditions, les protestants demeurèrent quelques mois, suivant l'expression de Castelnau, « écartés et étonnés ».

La reine mère avait atteint son but, qui était de conjurer un péril immédiat et de gagner du temps. Elle s'applaudit de ce succès et prit confiance dans son habileté. En réalité elle s'exagérait l'un et l'autre. Sa politique ne consistait qu'en atermoie-

[1] Relation de Jean Michel.

[2] Lettre de Catherine à sa fille, du 19 décembre 1560. Négociations de Louis Paris.

[3] Relation de Michel.

ments. Elle n'annonçait aucun plan arrêté ; elle avait tout au plus amorti le choc des partis, et elle n'avait réconcilié les princes qu'en apparence.

Le cardinal de Lorraine se retira dès le 1er février dans son archevêché de Reims, sous prétexte d'y accomplir les réformes disciplinaires demandées par les états, et d'y combattre les progrès de l'hérésie. La cour alla s'établir à Fontainebleau. Elle y fut à peine arrivée que le roi de Navarre demanda au duc de Guise les clefs de la maison du roi. Guise refusa de les lui remettre, et la reine décida, pour trancher le différend, qu'elle les garderait elle-même (24 février). Le roi de Navarre, mécontent, demanda le titre de lieutenant général, qui lui avait été promis, et songea même à réclamer la régence, car il ne manquait pas de gens à la cour pour rappeler que la reine était étrangère, accuser son impopularité et soutenir qu'une femme ne pouvait gouverner la France. Guise s'opposa à la révision du procès de Condé, le déclara inattaquable comme ayant eu lieu du commandement exprès de François II, et voulut que Catherine se contentât de faire grâce au prince. Condé, de son coté, exigea, pour paraitre à la cour, que Guise en sortit au moment de son arrivée ; la reine recevait des pétitions inspirées par lui, où on la priait d'écarter du conseil « ceux de la maison de Guise et ceux qui s'étoient avancés par son moyen ».

Les états d'Orléans avaient été sur le point d'ordonner une enquête financière et la répétition des dons excessifs faits par la couronne sous les deux derniers règnes. Le chancelier avait réussi à écarter ces questions irritantes ; mais les états de l'Ile de France, convoqués à Paris au mois de mars pour nommer leurs délégués à la seconde session des états généraux et voter une aide, montrèrent moins de docilité et prétendirent sortir d'attributions trop restreintes. Comme ils n'étaient plus soumis à l'influence des Guise, mais travaillés par des émissaires de Navarre ou de Condé, ils reproduisirent les vœux auxquels l'assemblée d'Orléans n'avait pas donné de suite, et demandèrent formellement que la lieutenance générale fût donnée à Antoine de Bourbon.

Catherine employa tour à tour la plainte et la persuasion pour empêcher un éclat. Elle donna la lieutenance générale au roi de Navarre. Elle appela Condé à Fontainebleau, lui fit l'accueil le plus brillant, mais exigea qu'il se réconciliât publiquement avec le duc de Guise, et elle voulut que ce dernier demeu-

rat auprès d'elle. Elle refusa d'éloigner aucun de ses conseillers, repoussa tout projet d'enquête sur le passé, cassa les états de l'Ile de France qui étaient sortis de leurs attributions, et les convoqua de nouveau pour le mois de mai, non plus à Paris, mais à Tours. Elle continua ainsi de gagner du temps, sans d'ailleurs pacifier les esprits, car nul ne savait ce qu'il avait à espérer ou à craindre.

Comme on l'accusait d'avoir voulu jouer ou annuler le roi de Navarre, elle affecta de lui témoigner une déférence absolue, et ne négligea rien pour faire croire qu'il était le véritable maître du gouvernement. Afin de le gagner plus sûrement, elle poursuivit elle-même les réclamations qu'il adressait depuis longtemps à la cour d'Espagne. Elle voulut aussi flatter les calvinistes; elle entendit les sermons de l'évêque de Valence, prélat d'esprit flottant, dont les vues réformatrices étaient suspectes au clergé catholique. Elle n'y gagna que de se rendre suspecte elle-même. Perrenot de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France, écrivit à Philippe II qu'elle préparait, volontairement ou non, le triomphe des huguenots. En France les catholiques zélés conçurent des alarmes; les moins effrayés pensaient avec raison qu'ajourner les difficultés n'était pas en rendre la solution plus facile.

Le parti catholique, celui de la grande majorité du pays, se sentit compromis par la politique flottante de Catherine, comme il l'avait été naguère par les rigueurs impopulaires du cardinal de Lorraine. Il était prêt à se rallier dès qu'il trouverait des chefs, et il en trouva.

Le maréchal de Saint-André, dont la fortune était menacée si l'on eût donné suite au projet de répéter les dons faits par la couronne, entreprit d'amener un rapprochement entre François de Guise et Montmorency, jusqu'alors divisés, mais par des raisons personnelles plus que par une divergence d'opinions. Il y réussit, avec l'aide de la duchesse de Valentinois, belle-mère du duc d'Aumale, et, servant de médiateur entre eux, il leur persuada de former avec lui une alliance ou une ligue qui fut bientôt baptisée du nom de triumvirat. Les triumvirs unirent leurs intérêts qui étaient menacés, et convinrent de veiller d'un commun accord à la protection du catholicisme, qui ne l'était pas moins. Suivant quelques auteurs[1], ce serait Catherine elle-même qui aurait engagé le connétable à se mettre à la tête des

[1] De Thou, livre XXVII.

catholiques pour faire contre-poids au roi de Navarre. Le caractere de la reine autorise cette supposition. Mais Montmorency, poussé ou non par elle, alla plus loin qu'elle n'aurait voulu. Sincèrement attaché au catholicisme par des motifs de foi et des motifs politiques, effrayé de voir les ministres réformés prêcher dans la chambre des princes et le palais même du roi, excité enfin par Villars, son beau-frère, qui venait de perdre le gouvernement du Languedoc pour s'y être montré trop rigoureux, le vieux connétable accepta le triumvirat avec d'autant plus d'empressement qu'il espéra en être le chef. Guise avait alors trop d'ennemis pour lui disputer le premier rang.

Les triumvirs ne manquèrent pas d'obtenir de nombreuses et importantes adhésions, d'abord celles du cardinal de Tournon, du duc de Montpensier, du duc de Brissac. En se présentant aux catholiques de France comme des défenseurs naturels, ils voulurent aussi rassurer les catholiques étrangers. Ils donnèrent au Pape, au roi d'Espagne et au duc de Savoie, des assurances qui furent mieux reçues que celles de la reine. Chantonnay applaudit à la formation de la ligue et l'appuya de toute sa force, la regardant comme d'intérêt européen. Le triomphe ou la ruine du calvinisme en France devait exercer une influence décisive sur son sort dans le reste de l'Europe. Les ennemis des Guise leur prêtèrent le projet gigantesque de détruire les calvinistes de France, de confisquer leurs biens et de s'en servir pour lever une armée qui, unie aux forces de l'Empereur, écraserait les luthériens d'Allemagne, pendant que le duc de Savoie, rentrant à Genève, y abolirait à la fois la république et le nouveau culte. Les pièces où ce projet est exposé sont suspectes et empreintes d'une exagération manifeste ; elles sont virtuellement démenties par les correspondances peu amicales qui s'échangeaient alors entre la France, l'Espagne et l'Empire. Mais le fait seul que les triumvirs essayaient d'établir à la veille du concile de Trente une entente commune des puissances catholiques et de leurs sujets, donnait l'éveil aux imaginations et autorisait les suppositions les plus improbables.

La formation du triumvirat dut alarmer Catherine, quoiqu'il eût au début une attitude purement défensive. Elle employa ses artifices ordinaires pour flatter ses membres, les rassurer, les retenir à la cour ou les y attirer souvent, et surtout pour faire croire qu'elle les dominait. Elle voulait, disait-elle, « trouver un chemin moyen entre deux (les Bourbons et les

triumvirs, sans leur permettre de faire que ce qui était avisé pour le bien du royaume et le repos d'un chacun[1] ». Elle chargea même Guise et Montmorency de calmer par leur présence et leur autorité l'agitation de Paris; elle prétendait à la fois se servir d'eux et gagner leur confiance.

Elle redoubla aussi de protestations vis-à-vis des cours catholiques. On ne peut qu'être frappé du besoin perpétuel qu'éprouvaient le gouvernement et les partis d'écrire à l'Europe, de la prendre à témoin de leurs intentions, de se justifier en quelque sorte, et d'obtenir des adhésions. C'était pour Catherine une conséquence de sa politique indéterminée. Sa diplomatie, quoique empreinte de défiance et de jalousie vis-à-vis des étrangers, semble une excuse perpétuelle.

Cette politique offrait à l'intérieur un autre danger. L'incertitude des édits, qui tenaient les calvinistes suspendus entre la persécution qu'on avait arrêtée et la tolérance qu'on ne leur donnait pas, perpétuait l'agitation et les troubles. Il n'y avait pas de dimanches ni de fêtes où Paris et les grandes villes ne fussent en émoi. Il s'élevait partout des querelles à main armée; les réformés brisaient les images, insultaient les processions; les catholiques de leur côté allaient dissiper les assemblées où les calvinistes faisaient leurs prêches, contrairement aux édits. On s'habituait aux désordres. Les écoliers devenaient remuants, le pré aux Clercs un lieu de batteries continuelles, quelquefois de rixes sanglantes. Les mois d'avril et de mai se passèrent de cette manière ; les troubles furent même très-graves à Beauvais et au Mans.

Le parlement, qui faisait les enquêtes et qui était chargé de la police de Paris, se plaignit de la faiblesse que montrait le gouvernement pour assurer l'exécution des édits, et des dispositions mêmes de ces édits, plus propres à enhardir les réformés qu'à les contenir. La justice était encombrée de procès à leur occasion. Les catholiques zélés demandaient qu'on sévît rigoureusement et que le mal fût coupé dans sa racine. Le cardinal de Lorraine se fit leur interprète et réclama au moins l'exécution stricte des édits. Le clergé de l'Ile de France, dont les députés se réunirent une seconde fois au mois de mai, appuya ces remontrances. Il se plaignit qu'on le mît en suspicion, qu'on diminuât son autorité. Il se déclara prêt à s'imposer

[1] Lettre de Charles IX, du 24 mai 1561, à l'évêque de Limoges, son ambassadeur à Madrid.

extraordinairement ; mais il prétendit surveiller l'emploi du subside et son application définitive au règlement de la dette.

Malgré cette opposition du clergé et du parlement, malgré celle des catholiques qui le traitaient de *huguenot* et d'athée, l'Hôpital persista dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Il continua de faire sortir de prison les calvinistes détenus ; il rappela même en France ceux qui avaient quitté le royaume depuis l'avénement de François II, c'est-à-dire depuis deux ans, en leur imposant les mêmes conditions qu'à ceux auxquels on rendait la liberté. Pour éluder l'opposition du parlement, il envoya directement ses édits explicatifs de celui de janvier aux gouverneurs des provinces. Le parlement déclara que c'était une illégalité au premier chef, et attaqua les édits avec une vivacité nouvelle, tant en eux-mêmes que dans la forme de leur publication.

Cependant le chancelier, qui ne pouvait s'abuser sur leur inefficacité, et qui était obligé de répondre d'un côté aux remontrances du parlement et du cardinal de Lorraine, de l'autre aux requêtes que Coligny et les ministres réformés lui présentaient pour obtenir la liberté expresse de leur culte, prit le parti de réunir une assemblée composée de princes, de grands officiers de la couronne, de membres du conseil privé et de membres du parlement. Toutes les opinions y furent représentées. L'Hôpital lui demanda de faire une loi provisoire, en attendant le concile. Elle délibéra vingt jours, du 17 juin au 9 juillet. Elle écarta également la proposition de revenir à la rigueur des anciens édits et celle de tolérer les assemblées et les prêches. Elle prit un terme moyen, et aboutit, à une faible majorité d'ailleurs, à ce qu'on appela l'édit de juillet.

Cet édit, toujours conforme à la pensée de l'Hôpital, ne différa guère des précédents que parce qu'il renferma plus d'articles et qu'il fut plus explicite sur quelques points. On y recommandait à chacun de vivre en paix, de s'abstenir d'injures, de reproches, de mauvais traitements; aux prédicateurs des deux cultes de parler avec réserve, sous des peines sévères. On défendait de porter les armes ; les faux délateurs devaient être poursuivis. On accordait aux réformés l'amnistie et l'oubli du passé, mais on continuait de leur interdire toute assemblée publique ou particulière sous prétexte de religion, et on leur défendait de conférer aucun sacrement. Ils demeuraient justiciables des tribunaux d'Église, qui ne pouvaient pas prononcer de peine

plus forte que le bannissement ; mais s'ils se rendaient coupables d'assemblées illicites, ils retombaient sous la juridiction des tribunaux séculiers, qui devaient prononcer contre eux la confiscation de corps et de biens.

L'édit de juillet ne satisfit personne et ne fut pas plus facile à faire exécuter que les précédents. Les calvinistes continuèrent de tenir leurs assemblées. Le parlement ne cessa d'adresser de nouvelles plaintes. Suivant Pasquier, Guise déclara que pour soutenir une pareille loi, il faudrait toujours avoir l'épée hors du fourreau. Partout enfin le chancelier fut accusé d'impuissance.

III. — La seconde session des états avait été prorogée au 1er août, et les réunions préparatoires pour le choix des délégués de chaque gouvernement avaient eu lieu au mois de mai. Le mois d'août arrivé, les députés de la noblesse et du tiers s'assemblèrent à Pontoise, et ceux du clergé à Poissy. Le 27 août, ils présentèrent leurs cahiers au roi, qui se trouvait à Saint-Germain. On commença par leur faire ratifier, non toutefois sans quelque peine, l'arrangement en vertu duquel le roi de Navarre, lieutenant général, partageait le gouvernement avec la reine mère.

Le juge d'Autun, orateur du tiers, aux opinions duquel l'orateur de la noblesse adhéra généralement, émit des vœux très-hostiles au clergé. Il demanda un concile national, la suppression des juridictions ecclésiastiques, et la liberté des assemblées pour les réformés sous la surveillance de l'État. En ce qui touchait les finances, il exprima le désir que les administrations précédentes rendissent leurs comptes, qu'on répétât les dons excessifs, et que la dette publique fût rachetée avec les biens du clergé. Il proposa dans ce dernier but diverses mesures, entre autres l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu des bénéficiers. Quelques délégués étaient allés jusqu'à demander une vente générale des biens d'Église, dont on aurait fait trois parts, l'une pour l'entretien du culte, l'autre pour le rachat de la dette, et la troisième pour constituer des prêts aux villes et aux provinces qui auraient entrepris de grands travaux d'utilité publique. La noblesse, dont les propositions offrirent beaucoup d'analogie avec celles du tiers, demanda en outre une réforme judiciaire beaucoup plus étendue que celle accomplie par l'ordonnance d'Orléans ; elle était d'avis que les juges

ne fussent plus désignés par le roi, mais élus tous les trois ans, et qu'il n'y eût plus de charges à vie.

Il est difficile de croire que ces vœux ne fussent au fond ceux de l'Hôpital et qu'il n'eût pas exercé une certaine pression sur le choix des délégués et sur leurs délibérations. Le soin qu'il avait eu de séparer le clergé des deux autres ordres en serait une nouvelle preuve. Il se proposait évidemment d'arriver par degrés à la tolérance, quoiqu'il eût soin de ne jamais s'exprimer à ce sujet, et il voulait se la faire demander.

L'assemblée du clergé fut plus nombreuse que celle des deux autres ordres; car, outre les délégués des États, on y avait convoqué tous les évêques de France; il en vint une cinquantaine. Elle exprima naturellement de tout autres vœux; elle offrit cependant au roi une contribution de quatre décimes pendant plusieurs années pour éteindre seize millions de dettes.

L'Hôpital avait une arrière-pensée. Il croyait, comme on avait cru longtemps en Allemagne, qu'une conciliation était possible entre les anciennes et les nouvelles idées religieuses; qu'en repoussant les changements dans le dogme, on pouvait en admettre dans la discipline et les cérémonies, et désarmer ainsi les calvinistes, sinon les ramener. Cette espèce de tiers parti religieux, peu populaire, mais qui comptait un certain nombre d'adhérents dans la classe la plus éclairée, avait naturellement plus d'aspirations que d'idées arrêtées, et présentait par cela même une grande variété de nuances. Catherine de Médicis entra plus ou moins dans ces vues, car elle écrivit au Pape pour lui soumettre l'idée qu'elle avait d'admettre les protestants à la communion de l'Église en leur faisant des concessions extérieures, en ôtant les sujets de scandale et en modifiant les cérémonies.

Un des moyens que le chancelier se proposait d'employer était un colloque entre les évêques et les principaux prédicateurs calvinistes. Ces derniers s'empressèrent d'accepter la proposition. Les ministres appelés par le roi de Navarre arrivèrent à Poissy dès le 1[er] août, jour de l'ouverture des États. A leur tête étaient Théodore de Bèze et Pierre Martyr de Zurich, l'un le plus éloquent, l'autre le plus savant des théologiens réformés. Les évêques montrèrent moins de faveur pour le colloque, le jugeant inutile ou dangereux; mais le cardinal, qui comptait sur son éloquence et croyait peut-être un triomphe de discussion nécessaire pour raffermir les esprits et vaincre les

dispositions flottantes de la cour, contribua beaucoup à le faire accepter.

Les ministres commencèrent par adresser plusieurs requêtes préliminaires. Ils demandèrent que les évêques assistassent à l'assemblée comme parties, non comme juges, et que le roi la présidât avec son conseil. Ces points leur furent accordés, et la cour vint le 9 septembre assister aux débats. Le jeune Charles IX y parut accompagné du duc d'Orléans, l'aîné de ses frères, de plusieurs princes, des membres du conseil privé et des chevaliers de l'ordre.

Les débats furent animés, curieux, éloquents; mais le colloque avorta dès la première séance. Bèze, ayant présenté un long exposé des doctrines calvinistes, le termina par une attaque contre le dogme catholique de l'Eucharistie. Le cardinal de Tournon protesta au nom de tous les évêques présents, et demanda si l'assemblée avait été réunie pour ébranler la foi aux dogmes anciens. La reine dut répondre elle-même; elle déclara qu'elle ne soutenait pas les protestants et qu'elle avait seulement cherché un moyen de maintenir la paix. Le cardinal de Lorraine fit dans une autre séance un magnifique discours pour défendre les deux points attaqués par les calvinistes, l'Église et la Cène; après quoi, on se borna à de simples conférences, où les catholiques furent représentés par deux évêques et trois théologiens. Ces conférences n'eurent à leur tour aucun résultat, et s'épuisèrent en efforts inutiles pour arriver à un exposé du dogme de l'Eucharistie propre à satisfaire les différentes opinions.

Le colloque de Poissy et les conférences qui le suivirent eurent pour unique effet d'exciter les défiances catholiques. Le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, légat du Pape, exigea que Lainez, supérieur des jésuites, y fût admis. Lainez, moins modéré dans son langage que les prélats et les orateurs français, déclara que le jugement sur les matières proposées n'appartenait qu'au Pape, aux cardinaux et aux évêques réunis. Montmorency et les chefs du parti catholique s'emparèrent de la conduite de la reine et du chancelier pour répéter partout que leurs soupçons étaient pleinement justifiés. Catherine de Médicis écrivit lettres sur lettres en Espagne pour exposer ses intentions et les nécessités auxquelles elle se voyait réduite. Le duc d'Albe lui répondit que Philippe II jugeait sa conduite pleine de faiblesse, uniquement propre à mettre le catholicisme

en péril, et que le roi d'Espagne pourrait être forcé d'exercer un jour une intervention pour laquelle il recevait de France même des sollicitations nombreuses.

IV. — Le cardinal-légat entreprit de gagner le roi de Navarre et de le ramener à la cause catholique. Les indécisions du prince, sa situation de lieutenant général, les intérêts qu'il devait défendre, l'avenir qu'il avait à ménager, permettaient d'espérer un succès. On le savait désireux de se rapprocher de Rome et de l'Espagne. En le gagnant, les catholiques affaiblissaient les protestants, qui continuaient à s'autoriser de son nom, et la reine, qu'ils obligeaient d'incliner de leur côté. Il fut entouré des plus pressantes sollicitations. Les Guise lui offrirent la main de Marie Stuart, leur nièce; il la refusa, par la raison qu'il eût été obligé de faire casser son mariage avec Jeanne d'Albret. Les Espagnols lui offrirent la Sardaigne en indemnité de la Navarre; il repoussa encore cette proposition, mais après l'avoir sérieusement discutée. Sans prendre de parti décidé, ce qui eût été contraire à son caractère, il se rapprocha cependant des catholiques.

Catherine, entourée d'intrigues, avait particulièrement redouté Marie Stuart, dont les grâces et la séduction naturelle engageaient beaucoup de princes à rechercher la main. Elle craignait pour la jeune reine d'Écosse presque tous les mariages quels qu'ils fussent, mais particulièrement un mariage espagnol, qui eût donné à Philippe II l'occasion d'exercer une influence plus marquée sur les affaires de France. Elle avait, par cette raison, pressé le départ de Marie, qui avait fini par retourner au mois de juillet dans son royaume paternel.

Cependant les réformés ne se faisaient faute de tenir des assemblées en contravention avec l'édit de juillet, et ces assemblées illégales continuaient d'être une occasion de désordres. Il y eut à Paris deux échauffourées, l'une dans le faubourg Saint-Antoine au mois d'octobre 1561, l'autre au faubourg Saint-Marceau le 27 décembre; la dernière fut très-sérieuse. Des prêtres ayant voulu troubler le prêche, les protestants se jetèrent sur l'église de Saint-Médard, y brisèrent les autels et en détruisirent les statues et les ornements. Le lendemain, les catholiques allèrent brûler à leur tour les bancs de la salle du prêche et la chaire du ministre. Il y eut de part et d'autre des blessés et des tués. Les protestants prétendirent que le coup

avait été prémédité par les catholiques. Les commissaires du Parlement chargés de l'instruction condamnèrent les agents du guet pour avoir laissé violer la loi, qui défendait les injures et les voies de fait, mais s'effrayèrent du degré d'excitation qui régnait dans les deux camps.

Dans le Midi, les désordres avaient un caractère plus grave encore. Les protestants détruisaient les abbayes et pillaient les églises. « Le feu, écrivait Joyeuse, gouverneur du Languedoc, est allumé partout. Toutes ces belles religions n'ont fait autre fruit qu'apprendre au peuple à n'obéir point au roi et à ses ministres. » Ce n'était partout que confusion, excès, représailles et pillage[1].

L'édit de juillet n'étant pas mieux exécuté que les précédents, il en fallait un nouveau. L'Hôpital réunit dans ce but, le 17 janvier 1562, une assemblée de députés qu'il avait lui-même désignés dans tous les parlements de France. Il y déclara que les lois étaient surtout affaire de circonstance; qu'il était, par conséquent, naturel de les changer souvent; que l'édit de juillet n'avait pu être exécuté, moins par la faute du gouvernement que par la tiédeur des magistrats des villes, ces magistrats étant peu disposés à sévir contre les calvinistes; qu'il s'agissait donc d'en faire un autre; qu'il fallait laisser les questions religieuses aux décisions du concile de Trente, convoqué de nouveau par Pie IV pour le temps de Pâques de l'année courante, et ne s'occuper que de régler l'État. On devait, suivant lui, surveiller les protestants, mais se convaincre de la nécessité de vivre avec eux et de les supporter, comme on vit avec les femmes dont on supporte les défauts.

En conséquence, l'assemblée rendit un nouvel édit, celui de janvier, qui fut beaucoup plus favorable aux calvinistes. On leur permit de tenir des réunions, pourvu qu'elles eussent lieu hors des villes. On leur donna l'assurance qu'ils ne seraient pas troublés, et qu'au besoin les magistrats leur prêteraient main-forte. En retour, ils durent restituer les églises ou chapelles dont ils s'étaient déjà rendus maîtres sur plusieurs points, s'abstenir de troubler le culte catholique, observer les jours de fête et les convenances extérieures de l'ancienne religion, exclure de leurs réunions toutes personnes sur lesquelles leurs ministres n'auraient pas d'information préalable. On défendit aux mi-

[1] Voir les lettres de Joyeuse, d'octobre à décembre 1561, dans les Mémoires de Guise.

nistres de faire aucunes levées d'argent, ils ne pouvaient recevoir que les aumônes; d'écrire ou de prêcher contre le catholicisme; enfin de rien avancer qui ne fût conforme à certains livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Cette disposition mérite d'être remarquée; elle montre combien on était convaincu du droit qu'avait l'État de décider les questions religieuses, et le soin qu'on prenait de distinguer des calvinistes les sectes dangereuses qu'on se réservait de poursuivre, comme celles des *libertins*, *anabaptistes* ou *athéistes*.

L'édit de janvier fut très-mal accueilli par les parlements. Celui de Paris se fit donner des lettres de jussion et n'enregistra que le 6 mars, par ordre exprès, en déclarant que l'enregistrement n'emportait aucune approbation de la nouvelle religion. Ceux de Toulouse et de Rouen résistèrent assez longtemps. Celui de Bourgogne envoya une députation à la reine pour lui exposer les raisons qu'il avait de s'opposer à l'exécution, et ces raisons furent admises. La magistrature ne comprenait pas qu'on pût permettre l'exercice de deux religions dans une même ville. Étienne Pasquier, l'un de ses membres les plus libéraux, ne voit là qu'une *débauche,* c'est-à-dire une occasion de troubles et de scandales. Tout royaume divisé périra, disait Tavannes, et il demandait comment, l'unité de l'Église sacrifiée, on maintiendrait celle du gouvernement. L'édit de janvier déroutait toutes les idées des magistrats, qui voyaient, d'ailleurs, le progrès du désordre avec une inquiétude naturelle. Ils se servaient contre lui d'un argument très-fort : c'était le système établi par les calvinistes à Genève. « Ce seroit crime capital à Genève, » dit Gabriel de Saconay, auteur d'écrits contre Calvin, de faire » aucun exercice de la religion catholique; tant s'en faut qu'on » y voulût tolérer liberté de conscience, pour autant qu'ils » estiment d'endurer deux religions contraires estre clause con» trevenante à l'expresse parole de Dieu, qui commande que » toute idolâtrie et fausse religion soient exterminées. »

Pour les réformés, ils se montrèrent satisfaits. Coligny n'avait pas demandé autre chose que la liberté des prêches; les ministres jugèrent devoir se contenter d'avantages présents, qui leur faisaient espérer d'autres succès prochains. « Ils prêchèrent, » dit Castelnau, plus hardiment, qui çà, qui là, les uns par les » champs, les autres en des jardins, et à découvert partout où » la passion les guidoit, et où ils pouvoient trouver du couvert, » comme ès vieilles salles et masures, et jusques aux granges;

» d'autant qu'il leur était défendu de bâtir temples et prendre » aucunes choses d'Église. Les peuples, curieux de voir chose » nouvelle, y alloient de toutes parts, et aussi bien les catho- » liques que les protestants, les uns seulement pour voir les » façons de cette nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre, » et quelques autres pour connoître et remarquer ceux qui » étoient protestants. »

Les ministres calvinistes prêchant librement, le clergé catholique se mit à prêcher de son côté avec beaucoup plus de soin et d'ardeur pour retenir le peuple dans l'ancienne foi, et il trouva pour cette prédication un concours puissant chez les jésuites, récemment introduits en France. Ces prédications opposées échauffèrent encore les esprits, et les rixes, les collisions n'en devinrent que plus communes. Le peuple, dit M. Henri Martin, était comme une mer soulevée par deux courants opposés. Les réformés ne cachaient pas leur désir, ou plutôt leur projet, de s'approprier les églises et de détruire ce qu'ils appelaient les idoles. Catherine ayant ordonné une assemblée pour délibérer sur le culte des images, l'émoi fut extrême chez les catholiques. Ils se sentaient en majorité; ils se croyaient sacrifiés par le chancelier et par la reine; ils craignaient sérieusement pour leur foi. Habitués à voir les calvinistes violer les édits contraires à la réforme, ils n'étaient nullement disposés à respecter de leur coté un édit nouveau, qui blessait leurs sentiments, qui les inquiétait, élevait autel contre autel et organisait partout une lutte entre le prêche et l'église. Ils s'agitaient, soit pour se défendre, soit pour attaquer, et ne négligeaient rien pour aiguillonner le zèle des Guise, du connétable, même du roi de Navarre.

Dans un moment où les passions populaires étaient ainsi surexcitées, il ne restait plus de place pour les idées de véritable liberté religieuse. L'Hôpital voulut la tolérance, et ce sera son éternel honneur; mais en comprit-il les conditions? Cela est au moins douteux. En dépit de quelques vœux exprimés çà et là dans ses discours et conformes à la charité chrétienne, jamais il ne s'exprima nettement sur ce point. C'est par ses actes qu'il faut le juger. Or le projet de transaction religieuse qu'il poursuivait était chimérique. Il voulait arriver à une religion unique constituée par le gouvernement ; aussi aimait-il à citer l'ancienne devise : « Une foi, une loi, un roi. » Ses édits, provisoires de leur nature, étaient pleins de dispositions contradictoires et qui

ne reposaient sur aucuns principes sérieux. Leur seul but était de maintenir l'ordre public, et jamais, en fait, il ne fut plus troublé.

V. — Le Midi était en feu dès les derniers mois de 1561. Les huguenots, depuis Montauban jusqu'aux Cévennes, chassaient les prêtres et s'emparaient des églises qu'ils appropriaient à leur culte. Montluc, envoyé au mois de janvier 1562 pour rétablir l'ordre et faire exécuter les édits, n'y parvint qu'en usant des dernières rigueurs. En Provence, la publication de l'édit de janvier causa une guerre civile. Flassans, gentilhomme catholique et maire de la ville d'Aix, refusa de l'exécuter. Il dut céder au gouverneur, mais il se retira avec cinq cents hommes à Barjols et y soutint un siége.

Le 1er mars, arriva dans la petite ville de Vassy, sur la frontière de Champagne et de Lorraine, un événement plus grave, à cause du retentissement qu'il eut partout. Guise et le cardinal de Lorraine avaient eu une entrevue à Saverne avec le duc de Wurtemberg, leur parent ; ils cherchaient à fortifier leurs alliances en Allemagne, à s'y assurer les moyens de lever des reitres et des lansquenets, et peut-être à gagner les princes luthériens, auxquels ils offraient de s'unir à eux contre les calvinistes, leurs ennemis communs. Ils voulaient aussi les engager à se faire représenter au concile de Trente. Guise revenait bien accompagné et se rendait à Paris où le rappelaient les inquiétudes des autres chefs du parti catholique, lorsqu'en passant à Vassy, il y trouva huit ou neuf cents personnes qui assistaient au prêche. Ses gens prirent querelle avec les religionnaires. Des injures on en vint à se lancer des pierres. Les portes du temple furent forcées. Le duc étant accouru et ayant été atteint d'un projectile, on fit main basse sur les réformés qui avaient des armes. Une soixantaine de personnes périrent, plus de deux cents reçurent des blessures. Les bancs et la chaire du ministre furent mis en pièces.

Les catholiques appelèrent cet événement l'*accident* ou le *désordre*, et les protestants le *massacre de Vassy*. Chaque parti en imputa naturellement la responsabilité à ses adversaires. Les calvinistes y virent le premier acte d'une conspiration préméditée, s'écrièrent qu'il n'y avait pas de sûreté pour eux, et qu'on voulait les exterminer. Condé se plaignit. Les ministres allèrent demander justice à la reine et au roi de Na-

varre. Catherine les accueillit avec sa bienveillance habituelle; le roi de Navarre, depuis longtemps las de leurs remontrances, leur déclara qu'ils eussent à se tenir en paix : « Sire, lui répondit Theodore de Beze, c'est à la vérité, à l'Église de Dieu, au nom de laquelle je parle, à endurer les coups, non pas à en donner, mais aussi il vous plaira vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux. »

Catherine avait toujours redouté la guerre civile. Elle comprit que le signal en était donné, et elle en fut très-effrayée. Elle écrivit au duc de Guise de ne pas se rendre à Paris, mais à Monceaux où se tenait la cour, le roi de Navarre devant seul veiller sur la capitale. Elle ne voulait pas se livrer entièrement aux chefs des catholiques, de peur de n'être plus maîtresse du gouvernement, et elle comptait essayer d'une nouvelle scène de réconciliation entre Guise et Condé. Mais elle n'était déjà plus obéie. Saint-André refusa d'aller faire exécuter l'édit de janvier dans son gouvernement du Lyonnais. Guise se rendit à Paris, où il fit le 16 mars une entrée brillante accompagné des autres triumvirs. Il n'eut qu'à comprimer les manifestations de joie avec lesquelles le peuple l'accueillit; on le salua comme un libérateur. Paris était la ville la plus catholique du royaume; le clergé y était nombreux, influent; ce qui contribua beaucoup à empecher le progres de la réforme dans le reste du pays[1], car on constatait déjà que Paris donnait le branle à la France, et que son exemple était suivi partout.

Guise avait conservé sa popularité militaire. Il possédait toutes ces qualités d'un chef d'armée que le peuple apprécie, surtout dans les moments d'effervescence, la dignité calme, le sang-froid, le zele sûr sans avoir rien de bruyant. Depuis le commencement de l'agitation religieuse sa conduite n'avait pas varié; aussi inspirait-il une bien plus grande confiance que les autres princes, dont la versatilité et l'indécision accusaient une ambition inquiete ou l'absence de convictions. Il se montrait avec ce grand avantage d'avoir suivi toujours la ligne droite. On le fêta comme le chef futur de l'armée catholique. L'enthousiasme lui donna les noms de nouveau Moïse et de nouveau Jéhu. Catherine, plus effrayée que jamais, quitta Monceaux, alla s'enfermer au chateau de Melun avec Charles IX, et écrivit au prince de Condé pour se recommander à lui, elle et son fils.

[1] Lanoue, chap. II.

Condé était à Paris, entouré de gentilshommes et prêt à protéger ses coreligionnaires, si on les menaçait dans l'exercice de leur culte, accordé par l'édit de janvier. Il allait au prêche suivi de plusieurs centaines de cavaliers armés, et accompagné de Bèze, qui portait lui-même une cuirasse[1]. La moindre rixe entre catholiques et protestants paraissait devoir amener une collision entre les princes. « C'est, écrivait Pasquier, un vrai chaos et confusion; toutes sortes de gens, tant de l'un que de l'autre parti, s'assemblent dans la ville, leurs chefs et les principaux capitaines y étant; les coups de pistolet et de canon nous servent de carillon[2]. »

Le prévôt de Paris courut à Melun représenter à la reine le danger de la capitale, la nécessité de rendre aux habitants les armes qui étaient nécessaires pour leur défense et que l'édit de janvier leur avait enlevées, enfin la supplier de ramener le jeune roi à Paris. La reine accorda l'armement de la milice, mais refusa de conduire le roi à Paris, craignant qu'on n'essayât de le lui enlever pour autoriser un parti, et de ruiner ainsi sa propre autorité. Elle le mena au contraire à Fontainebleau. Les Parisiens une fois armés, le cardinal de Bourbon, à qui Antoine de Navarre, son frère, donna le commandement de la ville, prévint la collision en persuadant à Guise et à Condé de se retirer également. Condé y consentit parce qu'il se sentait le plus faible. Mais retiré à Meaux, il appela près de lui ses parents, ses amis et les Châtillon. Il écrivit à Coligny que César n'avait pas seulement passé le Rubicon, qu'il était déjà entré à Rome et que ses étendards commençaient à branler par les campagnes.

Il fallait que la reine se prononçât. Elle ne pouvait plus rester spectatrice des événements, et aucun des partis ne l'eût souffert, car chacun d'eux voulait être maître du roi, pour ne pas s'exposer à être traité de rebelle. « Chacun, dit Castelnau, se vouloit couvrir et aider du manteau royal[3]. »

Catherine, sentant son autorité compromise de toutes les manières, cherchait à se ménager une sorte de neutralité. Elle penchait vers Condé, parce qu'elle espérait trouver chez lui plus de déférence et le dominer plus aisément. Elle s'inquiétait de connaître les forces des calvinistes. Or, ils n'avaient guère

[1] Dépêche de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, mars 1562.
[2] Lettre de Pasquier, 1562.
[3] Castelnau, liv. III, chap. x.

encore à Meaux, où Coligny était venu rejoindre le prince, que quinze cents chevaux et un millier de gentilshommes.

Guise et le roi de Navarre allèrent l'un après l'autre à Fontainebleau supplier la reine d'amener Charles IX à Paris. Le roi de Navarre déclara qu'il ne pouvait laisser le roi et la cour exposés aux coups de main dans un château sans défense, et sans laisser le temps de délibérer, il donna l'ordre du départ immédiat.

Catherine, arrivée à Melun, hésitait encore, ne sachant si elle suivrait les triumvirs ou si elle retournerait à Fontainebleau et y appellerait le prince de Condé. Navarre, d'accord avec Guise, lui déclara que le temps des hésitations était passé, que Paris était en émoi et que la présence du roi y était nécessaire. On conduisit ainsi Charles IX à Vincennes. La reine suivit son fils, sans adhésion comme sans résistance.

Le connétable prit les devants, entra le premier dans Paris avec des hommes d'armes, et alla brûler les deux temples qui servaient aux calvinistes (le 2 avril). Ces derniers, abandonnés à eux-mêmes et sachant combien l'esprit du peuple leur était hostile, ne se défendirent pas. Le lendemain, Antoine de Bourbon et le duc de Guise entrèrent avec Charles IX et Catherine.

Un conseil fut aussitôt assemblé au Louvre, et l'on y proposa de déclarer la guerre au prince de Condé. Catherine et l'Hôpital s'y opposèrent; le chancelier montra même une fermeté et une vigueur singulières dans sa résistance. La guerre ne fut pas déclarée, mais le roi de Navarre et les triumvirs ne cessèrent de s'y préparer. Ils la savaient populaire à Paris; ils espéraient la brusquer en agissant avec résolution et en frappant comme ennemis publics les Châtillon, auxquels ils imputaient d'avoir séduit le prince de Condé. Enfin ils étaient prêts. Ils comptaient sur l'Allemagne pour recruter leurs troupes, et répétaient leurs assurances au roi d'Espagne.

Suivant toute apparence, le roi de Navarre et les triumvirs, en enlevant Charles IX et Catherine de Fontainebleau, n'avaient fait que gagner Condé de vitesse, car ce dernier, essayant d'attirer la reine dans son camp et ne pouvant l'y décider, n'avait d'autre moyen de vaincre son hésitation qu'un enlèvement plus ou moins simulé. Il arrivait de son côté bien escorté à Fontainebleau, quand il y apprit le départ ou l'enlèvement du roi. Il comprit que c'était le signal des hostilités. Il ne voulut pas at-

tendre qu'on l'arrêtât, et courut à bride abattue à Orléans, où Dandelot, qui l'avait précédé avec quelques cavaliers, s'était établi par une espèce de surprise. Coligny l'y rejoignit immédiatement. Orléans, avantageusement placé au centre du royaume, allait servir de place d'armes au parti.

Le 7 avril, Condé écrivit au connétable pour qu'il cessât de poursuivre les religionnaires, et aux Églises réformées pour qu'elles fissent des levées d'hommes et d'argent. Ces dernières demandes furent appuyées par les ministres calvinistes. Le lendemain, il publia un manifeste où il déclara qu'il ne regardait plus le roi comme libre; qu'il était pour lui toujours prêt à obéir à son frère le roi de Navarre; que si la reine ordonnait aux Guise et à leurs alliés de poser les armes et de se retirer, il en ferait autant; que si on le forçait à la guerre, il l'entreprendrait à ses dépens, mais qu'il n'en était pas l'auteur et qu'il en déclinait la responsabilité. Il écrivit en même temps des lettres aux princes d'Allemagne et leur envoya des agents pour leur expliquer sa conduite; il prenait le titre de *Protecteur de la maison et de la couronne de France*. Enfin il signa avec Coligny, Dandelot et les gentilshommes qui l'avaient suivi un traité ou pacte d'association « pour l'honneur de Dieu, la liberté du roi, de ses frères, de la reine sa mère, et la conservation des édits[1]. »

Le roi et Catherine déclaraient le même jour, 7 avril, qu'ils étaient parfaitement libres. Le 11, ils publiaient une confirmation de l'édit de janvier, et maintenaient la liberté des prêches, excepté à Paris. Les triumvirs répondirent au manifeste de Condé par un autre manifeste. Les parlements de Paris et de Rouen répondirent à ses lettres qu'il eût à mettre bas les armes.

La mine était chargée et fit explosion de tous côtés, au mois d'avril et de mai, pendant que les princes continuaient de s'observer. La guerre éclata dans toutes les provinces, une seule exceptée, la Bretagne. Le 3 avril, l'évêque du Mans fut chassé par les calvinistes. Le 12, les catholiques de Sens envahirent le prêche et tuèrent plusieurs des assistants. Le 15, les protestants de Rouen se prononcèrent pour Condé, obligèrent le gouverneur à se retirer et s'emparèrent du monastère de Sainte-Catherine; quelques jours après ils coururent aux églises et brisèrent les images. Ceux de Dieppe commencèrent à en faire autant le 22 mars. Le Havre se déclara pour Condé. En quelques se-

[1] Castelnau.

maines, le culte catholique était aboli à Caen, à Bayeux et dans la plupart des villes de la basse Normandie.

Les mêmes scènes de vandalisme se passèrent à Blois, à Poitiers, à Tours, à Beaugency, à la Rochelle, à Châlons-sur-Saone, à Macon, à Bourges, à Abbeville. Les protestants dépouillaient les églises de leurs ornements et de leur argenterie, brisaient les images, pillaient les tombeaux. A Orléans même, Condé ne put empecher ces désordres. A Rouen et à Caen, on viola les sépultures des ducs de Normandie, les statues furent brisées et mutilées. A Bourges, le magnifique portail de la cathédrale fut réduit à l'état où il est encore. Des ministres réformés se vantaient d'exécuter le vœu du roi, vœu qu'on l'empechait, disaient-ils, d'exprimer et d'exécuter lui-même[1].

Le 26 avril, Lamothe Gondrin, gouverneur du Dauphiné, périt à Valence victime d'une émeute dirigée par un des capitaines les plus décidés et les plus sanguinaires du parti calviniste, le baron des Adrets. Le 30, les protestants de Lyon se soulevèrent et occupèrent l'hôtel de ville et les Cordeliers; devenus bientôt maîtres de la ville entière, ils y mutilèrent et pillèrent les églises. Des Adrets y accourut, déclara qu'on n'y célébrerait désormais que le culte réformé, et donna le signal aux protestants du Dauphiné, qui détruisirent les images dans toute la province, excepté à Embrun et à Briançon. Dans le Midi, où la lutte durait déjà depuis six mois, les protestants, toujours dépouillant les églises et brisant les images, se concentrèrent sur quelques points. Ils occupèrent Agen, Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Pézénas, Béziers, Castelnaudary. Montluc dut se renforcer en appelant à lui tous les gentilshommes catholiques. Derrière les armées il n'était pas rare de voir marcher des bandes errantes de huguenots chassés par les papistes, ou de catholiques dépouillés par les huguenots. Ces bandes, composées en partie de femmes et d'enfants, excitées d'ailleurs par la haine, par la faim ou la souffrance, s'agitaient, pillaient et se livraient à des désordres dont elles devenaient souvent les victimes.

Condé n'eut d'abord à sa disposition que les gentilshommes calvinistes, qui dès les premiers troubles se groupèrent instinctivement autour de lui comme de leur chef. Bientot les Porcien,

[1] Nous avons une remontrance adressée à Charles IX par ces ministres « sur le fait de quelques idoles abattues et déjetées hors des temples dans quelques églises de ce royaume ». Mémoires de Condé, tome III.

les Rohan, les la Rochefoucauld, les Grammont, les Genlis, les Soubise, lui amenèrent une partie de la noblesse de leurs provinces. Il eut ainsi un corps de volontaires nobles, auxquels il s'occupa de joindre des gens de pied. Le 27 avril, les ministres, formant un synode à Orléans, s'entendirent pour trouver des ressources.

Ils sollicitèrent les dons et les offrandes volontaires, empruntèrent, décrétèrent des contributions qui devaient être frappées sur les villes et plus particulièrement sur les églises. Pendant que le fanatisme des bandes calvinistes détruisait les tableaux et les statues comme des monuments d'idolâtrie, et que leur avidité enlevait tous les objets précieux des basiliques ou des monastères, les ministres ordonnaient de mettre ces trésors sous le séquestre pour payer la guerre, de fondre l'argenterie pour faire de la monnaie et les cloches pour faire des canons. Condé demanda aussi des secours aux princes d'Allemagne, et à la reine d'Angleterre, ennemie comme lui des Guise et des catholiques.

Le roi de Navarre avait convoqué le ban et l'arrière-ban pour le 15 mai. Cependant Catherine de Médicis ne pouvait se décider à la guerre. Elle faisait répéter à Charles IX des déclarations par lesquelles il s'engageait à n'obéir qu'à elle seule. « Le roi, écrivait à Rome le secrétaire du nonce, a dit il y a quelques jours en public, que si quelqu'un n'a pas autant de respect pour sa mère qu'il lui en est dû, il ne l'oubliera jamais, et qu'il en fera paroître son ressentiment quand il sera dans un age plus avancé[1]. » Elle se flattait toujours d'enlever Condé aux calvinistes, c'est-à-dire de les empêcher de déclarer la guerre, que Coligny répugnait à commencer, et qu'ils ne pouvaient entreprendre sans avoir à leur tête un prince du sang. Plus le danger devenait imminent, plus elle redoublait d'astuce, d'habileté et cherchait à donner des gages et des espérances aux deux partis. Les progrès que les religionnaires faisaient partout, la profanation des églises, les sacriléges qui souillaient leur cause, n'étaient pour elle qu'autant de motifs de désirer plus vivement un dernier accord; car la répression, bien qu'assurée, eu égard à la supériorité des forces dont les catholiques disposaient, n'en devait être que plus difficile et plus sanglante.

Elle pressa Condé de venir la trouver et lui écrivit plusieurs lettres qu'elle désavoua plus tard, mais que les protestants pu-

[1] Archives curieuses, tome VII. Lettres de Sainte-Croix.

blièrent pour accréditer l'opinion qu'elle était en secret d'intelligence avec eux. Condé répondit en demandant justice pour les scènes de Vassy et de Sens, en sollicitant l'éloignement des triumvirs et celui du légat cardinal de Ferrare.

Catherine promit que l'affaire de Vassy serait jugée, et elle le fut, mais le parlement disculpa le duc de Guise. Elle déclara que les triumvirs étaient prêts à quitter la cour dès qu'un arrangement serait conclu. Guise, Montmorency, Saint-André, s'associèrent à cette déclaration dans une requête qu'ils lui adressèrent le 4 mai. Ils y ajoutaient seulement des conditions importantes. Ils demandaient qu'il n'y eût qu'une seule religion, qu'on obligeât les princes et les serviteurs de l'État à en faire une profession publique, qu'on réparât les églises violées par les huguenots, et qu'on désarmât tout le monde. Ils consentaient alors à s'éloigner de la cour, même, s'il le fallait, à quitter le royaume. Le mois de mai se passa ainsi en récriminations plutôt qu'en négociations; la reine ne prit aucune décision, ce qui donna le temps à Condé d'organiser son armée et aux troubles d'achever le tour de la France[1].

A Toulouse, les catholiques, mécontents de l'édit de janvier, multipliaient les processions et les cérémonies publiques. Le 11 mai, les protestants surprirent le Capitole, s'emparèrent des poudres et de l'artillerie qui s'y trouvaient, occupèrent plusieurs églises ou couvents et voulurent se rendre maîtres du reste de la ville. On se battit quatre jours; un quartier entier fut brûlé ou démoli, et il y eut plus de trois mille morts. Enfin le 16, les agresseurs durent abandonner leurs positions et se retirer à Montauban. Le 17, Montluc entra dans la ville, épura le parlement en éloignant les conseillers suspects ou accusés de tiédeur, et ordonna une instruction, à la suite de laquelle plus de deux cents condamnations capitales furent prononcées. Il marcha aussi sur Montauban, mais ne put s'en emparer, et dès lors cette dernière place devint l'Orléans du Midi.

On se battit partout avec acharnement, depuis Agen jusqu'à Beaucaire. Les protestants se jetaient sur les églises et les

[1] Tavannes a peint en termes curieux le caractère et la conduite de Catherine de Médicis. « Les entreprises des femmes, dit-il, sont défectueuses, pour être vindicatives, craintives, de légère créance, irrésolues, inconstantes, soudaines, indiscretes, glorieuses, ambitieuses plus que les hommes. A peine se résolvent-elles si elles ne sont assistées à la continuation des entreprises hasardeuses, auxquelles n'étant tenues de près, elles en sortent, s'en échappent et se ravisent en un instant. »

monastères; les catholiques couraient aux prêches et y passaient les assistants au fil de l'épée. Tout était mis au pillage. Les paysans se soulevaient contre les prêtres, contre les nobles, contre le roi, et refusaient de payer tailles, cens, ni redevances, quelle qu'en fût la nature. Le Languedoc, les Cévennes, une partie de la Guyenne étaient sous une véritable terreur. Montluc ne trouvait d'autre moyen que les exécutions militaires pour rétablir l'autorité royale méconnue. Il se faisait suivre, il s'en vante lui-même dans ses Mémoires, par deux bourreaux qu'on appelait ses laquais. Si quelques rebelles lui tombaient dans les mains, il ordonnait sans jugement de les *brancher*, c'est-à-dire de les pendre aux arbres des routes [1].

« Depuis lors, dit Castelnau, ce royaume a été exposé à la merci des peuples voisins et de toutes sortes de gens qui avoient désir de mal faire, ayant de là pris une habitude de piller les peuples et les rançonner, de tous âges, qualités et sexes, saccager plusieurs villes, raser les églises, emporter les reliques, rompre et violer les sépultures, brûler les villages, ruiner les châteaux, prendre et s'emparer des deniers du roi, usurper les biens des ecclésiastiques, tuer les prêtres et religieux, et bref, exercer par toute la France les plus détestables cruautés qu'il étoit possible d'inventer. De façon qu'en moins de douze ou quinze ans l'on a fait mourir, à l'occasion des guerres civiles, plus d'un million de personnes de toutes conditions, le tout sous prétexte de religion et de l'utilité publique dont les uns et les autres se couvroient [2]. »

VI. — Le 26 mai, le roi de Navarre donna l'ordre à tous les huguenots de sortir de Paris, et le 1er juin il marcha sur Orléans avec l'armée royale, composée d'environ six mille fantassins et quatre mille cavaliers. On attendait encore les Suisses, outre des lansquenets et des reîtres. Les catholiques se servaient d'auxiliaires étrangers, comme on avait toujours fait en France. Condé, avec huit mille hommes environ, s'avança au-devant de son frère jusqu'à Châteaudun. Catherine accourut aussitôt, se jeta entre les deux armées, et demanda au prince une entrevue. En autorisant l'ouverture des hostilités, elle avait cédé aux instances du nonce du Pape et de l'ambassadeur espagnol, ainsi qu'à l'impatience des catholiques. Mais elle ne cédait

[1] Montluc, livre V.
[2] Castelnau, chap. VI.

jamais qu'à demi. L'entrevue eut lieu à Thoury, en Beauce, le 2 juin, en présence seulement du roi de Navarre, de Damville, fils aîné de Montmorency, de Dandelot et du cardinal de Châtillon. Condé renouvela ses demandes précédentes, et insista sur la nécessité de l'éloignement des triumvirs. C'eût été pour la reine se livrer elle-même. Il offrit aussi, ce qui n'était ni plus acceptable, ni plus praticable, de remettre le débat à la décision des souverains étrangers.

On continua de négocier ainsi tout le mois de juin, les armes à la main, malgré le roi de Navarre qui voulait agir. Guise prit alors une résolution généreuse et désintéressée ; il déclara qu'il quitterait la cour, et il décida le connétable et Saint-André à la quitter en effet avec lui. Le 28 juin, le roi de Navarre et la reine publièrent une déclaration pour remercier les triumvirs de leur abnégation, et faire connaître en même temps qu'ils n'entendaient pas pour cela sacrifier les intérêts du catholicisme. Afin d'en donner la preuve, ils exigèrent, le 3 juillet, des membres du parlement de Paris et de tous les officiers publics, un serment de catholicité.

Condé eut à Talsy une dernière entrevue avec la reine et s'y rendit accompagné des principaux gentilshommes de son armée. Catherine, qui se mettait souvent en contradiction avec elle-même, mais qui était décidément entraînée par les catholiques et bien convaincue de la supériorité de leurs forces, lui déclara qu'elle ne pouvait admettre en France qu'un seul culte public. Condé répondit qu'il considérait une pareille déclaration comme attentatoire à la conscience, que c'était précipiter le royaume dans une guerre inévitable, et que pour lui et les siens, ils aimeraient mieux se condamner à l'exil qu'accepter un pareil sort. La reine le prit au mot, en lui promettant que s'il s'exilait, lui et les chefs du calvinisme, jusqu'à la prochaine majorité du roi, elle leur saurait gré d'avoir sauvé le royaume de la guerre civile.

Condé et ses conseillers eurent un instant d'embarras et regrettèrent l'imprudence de leur proposition. Mais les gentilshommes qui les accompagnaient protestèrent de toutes leurs forces, en déclarant qu'y donner suite, ce serait ruiner le parti. On prétendit que la retraite des triumvirs était une feinte, qu'elle cachait une conspiration nouvelle ourdie pour la suppression de l'édit de janvier, que des lettres interceptées en donnaient la preuve ; que les négociations avaient pour unique

objet d'épuiser des ressources réunies à grand'peine pour défendre la religion. On décida enfin qu'on ne pouvait mettre bas les armes qu'autant que les triumvirs seraient renversés et l'exécution des édits assurée. Donc l'armée calviniste demanda à être menée au combat.

Cette armée, composée pour la plus grande partie de gentilshommes et de volontaires, était fière, exigeante, difficile à conduire. Elle était aussi, en raison des circonstances, mobile dans ses impressions. Un instant, à l'entrevue de Thoury, la perspective de la guerre civile envisagée de très-près et les séductions de la reine faillirent la débander. Mais les ministres calvinistes la maintenaient par des règlements dont ils surveillaient l'exécution. Ces règlements servaient à exalter les convictions et à retenir beaucoup d'assistants sous le drapeau. L'amiral, lui-même protestant rigide et chef impitoyable, aida les ministres autant qu'il put. Ce qui empêchait la confiance, c'était le manque de ressources. L'armée espérait qu'une bataille ou un coup de main lui livrerait le gouvernement; quand elle vit la guerre se faire avec méthode, elle se découragea très-vite. D'ailleurs Condé, obligé de défendre les grandes villes qui se prononcèrent pour lui, dut y envoyer des lieutenants et un état-major. Cette circonstance acheva de désorganiser ses troupes. Les fanatiques ou les aventuriers ne tardèrent pas à y dominer [1]. La noblesse fut entraînée, et une armée de gentilshommes devint une armée de brigands [2].

Le 3 juillet, Condé tenta sur le camp des catholiques, près de la Ferté, une surprise de nuit qui échoua; dès le lendemain, le duc de Guise et les autres triumvirs accoururent et rejoignirent le roi de Navarre. Condé se replia sur Beaugency, que ses troupes mirent au pillage, et où commença ce que la Noue appelle *la picorée*. L'armée royale, commandée par Navarre et les triumvirs, entreprit d'occuper les villes de la Loire et de cerner les huguenots à Orléans. Elle entra sans combat à Blois, où les religionnaires furent très-maltraités. A son approche, les paysans catholiques s'armèrent de tous les côtés pour rétablir leur culte et venger les sacriléges commis. On les autorisa à courir sus aux ennemis publics. Les moines eux-mêmes sortirent de leurs monastères pour combattre. Tours fut repris par le duc de Montpensier. Les catholiques

[1] Castelnau.

[2] La Noue.

l'emportèrent partout dans la Touraine, le Maine et l'Anjou, mais non sans exercer de cruelles représailles. « Où le huguenot est le maître, dit Pasquier, il ruine les images (ancien retenail du peuple commun en la piété), démolit les sépulcres et les tombeaux, ... enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre-échange de ce, le catholique tue, meurtrit, noye tous ceux qu'il connoît de cette secte, et en regorgent les rivières. »

La division de l'armée protestante qui était sortie d'Orléans dut se réfugier en désordre à Poitiers. Condé, demeuré à Orléans, craignit de voir ses troupes se débander. Déjà les volontaires se retiraient; d'autres émettaient des doutes sur la légitimité de la guerre. Il envoya Dandelot en Allemagne et Briquemaut en Angleterre solliciter des secours, alléguant pour se justifier que ses ennemis se servaient eux-mêmes de troupes étrangères.

Les triumvirs, après la prise de Blois et de Tours, firent venir le jeune roi dans leur camp. On déclara rebelles et ennemis publics tous ceux qui tenaient pour le parti opposé, à l'exception de Condé, qu'on disait n'être pas libre. Le prince repoussa l'exception comme une injure, et répondit par une proclamation où il prétendait se justifier, lui et les siens. Les triumvirs formèrent ensuite de leurs troupes deux corps, dont l'un, sous les ordres de Saint-André, dut marcher sur Poitiers, et l'autre, sous le duc de Nevers, contre Bourges.

Saint-André n'eut qu'à paraître devant Poitiers. Il prit la ville d'assaut et la pilla. Il alla ensuite rejoindre l'autre corps où étaient Charles IX et le duc de Guise. Yvoi, qui commandait les huguenots à Bourges, fut réduit à capituler (31 août). Les catholiques redevinrent maîtres du Poitou, du Berry, du Limousin et de la Saintonge, et nombre de gentilshommes de ces provinces retournèrent à l'obéissance du roi. Même une réunion de ministres, qui eut lieu à Saintes, se prononça pour la cessation de la guerre.

On considérait que la prise de Bourges avait coupé un bras aux protestants, et on proposa d'attaquer Orléans pour les frapper au cœur; mais comme le siége d'Orléans présentait des difficultés sérieuses et devait coûter beaucoup de temps, il fut décidé qu'on marcherait de préférence sur Rouen, pour leur couper l'autre bras et prévenir les Anglais qui menaçaient de s'y loger. L'armée royale partit donc de Bourges le 11 septembre, et se porta en Normandie.

Les huguenots devaient leurs progrès dans cette dernière province à l'indifférence ou plutôt à la neutralité calculée du gouverneur, le duc de Bouillon. Ils s'étaient rendus tout-puissants à Rouen, qui était alors regardée comme la seconde ville de France. Le Parlement avait dû se réfugier à Louviers, où il les avait déclarés, par édit du 26 août, rebelles et criminels de lèse-majesté.

Comme le duc d'Aumale, frère des Guise, fit plusieurs tentatives pour rentrer à Rouen, ils appelèrent les Anglais. Briquemaut et Maligny, envoyés de Condé, signèrent un traité le 10 septembre avec Élisabeth. La reine d'Angleterre exigea qu'on lui livrât le Havre, pour lui servir de gage en attendant la restitution de Calais. Elle envoya sur le continent, à cette condition, un premier corps de trois mille hommes commandé par le comte de Warwick, en promit trois mille autres, et avança cent quarante mille écus d'or au prince de Condé. Elle avait, en agissant ainsi, l'ironique prétention d'observer les traités; elle déclarait vouloir uniquement soutenir des coreligionnaires malheureux, et aider Charles IX à rétablir son autorité ébranlée par des rebelles; les rebelles, c'étaient les Guise. Toutefois, l'alliance anglaise ne plut pas à tous les chefs des calvinistes. Morvilliers, qui commandait à Rouen, protesta et se retira, laissant la défense de la ville à Montgomery.

Charles IX et l'armée royale, forte de dix-huit mille hommes, vinrent camper sous les murs de Rouen, avant que les Anglais eussent débarqué au Havre. On occupa immédiatement le fort Sainte-Catherine, qui dominait la ville; le roi et la cour s'y logèrent. Le duc de Guise, qui dirigeait les opérations militaires, garantit un prompt succès; mais la reine, toujours ennemie des moyens violents, ordonna de ménager les assiégés, qu'elle espérait amener à composition. Avec son manque de décision et ses arrière-pensées, elle donna le temps à cinq cents Anglais d'entrer dans la place. « On se bat, écrivait l'ambassadeur espagnol qui avait accompagné Catherine au camp, on parlemente, on se courrouce, on se rapaise, et pour conclusion, l'on perd beaucoup de temps[1]. » Enfin, le 26 octobre, après quatre semaines de tranchée ouverte, Montgomery et les ministres ayant refusé de capituler aux conditions qu'on leur proposait, l'assaut fut donné. La ville fut enlevée et traitée en ennemie, malgré les efforts que fit le duc pour empêcher ses

[1] Lettre de Chantonnay du 22 octobre 1562.

soldats de se livrer au pillage. Montgomery parvint à se sauver sur une barque, mais on prit les auteurs principaux de la rébellion et on leur infligea divers supplices. Le ministre Marlorat, qui avait beaucoup contribué à organiser la résistance, fut pendu. Le roi de Navarre, blessé dangereusement à l'épaule, d'une balle qui resta dans la plaie, se fit porter en litière et voulut entrer dans la ville par la brèche; il mourut quelques jours après, ses imprudences ayant aggravé sa blessure.

Les catholiques, maîtres de Rouen, le redevinrent du reste de la Normandie, à l'exception du Havre, où les Anglais auxiliaires avaient débarqué. On envoya quelques troupes les y cerner, pendant que le roi et les triumvirs ramenèrent le gros de l'armée à Paris.

VII. — Si le plus grand intérêt s'attachait aux opérations de l'armée royale, conduite par le duc de Guise et le connétable, et destinée à frapper les coups décisifs, il était pourtant loin de s'y concentrer. Car, dit Castelnau, « la guerre civile étoit comme une rage et un feu qui brûloient et embrasoient toute la France[1]. » Or, partout ou à peu près, les catholiques reprenaient l'avantage.

A Meaux, le culte catholique, aboli un instant, fut rétabli presque aussitôt par un frère de Montluc, et la forteresse du grand marché, qui avait servi d'asile aux protestants, fut démolie. La réaction catholique eut lieu à Troyes et dans toute la Champagne avec des représailles inévitables, sous la protection du duc de Nevers, gouverneur de la province. Tavannes, gouverneur de la Bourgogne, reprit Châlons, Autun, et chassa Montbrun de Mâcon; mais il ne put empêcher les protestants de piller l'abbaye de Cluny, d'occuper un instant les villes placées sur l'Allier et la Loire, depuis Moulins jusqu'à Gien, et de se cantonner à la Charité.

Montbrun, chassé de Mâcon, alla joindre à Lyon le baron des Adrets, qui, maître assuré de la ville, ne se maintenait dans les environs que par son activité extrême et par la terreur qu'il inspirait. Les catholiques le traitaient de *bête enragée*.

Orange, ville des États pontificaux, avait embrassé la réforme. Le légat Serbelloni y rentra le 5 juin et y rétablit le catholicisme, non sans faire périr un grand nombre de huguenots. Pendant ce temps, le comte de Sommerive, à qui les Guise

[1] Castelnau, liv. IV, chap. II.

venaient de faire donner, à cause de son zèle, le gouvernement de Provence en remplacement de son père, le comte de Tende, cernait les protestants de ce dernier pays, et les obligeait à s'enfermer dans Sisteron, dont il entreprenait le siége. Le comte de Suse, un de ses lieutenants, chassa les huguenots de Pierrelatte, Mornas et autres bourgs du comtat Venaissin, voisins du Rhône. Maugiron et les catholiques rentrèrent de leur côté à Grenoble. Le baron des Adrets sortit alors de Lyon, reprit Pierrelatte, Mornas et les autres bourgs des bords du Rhône, y passa les catholiques au fil de l'épée, sans épargner ceux qui se rendaient sur la promesse d'obtenir la vie sauve, battit avec Montbrun le comte de Suse à Valréas, occupa presque tout le comtat, moins Avignon et Carpentras, secourut Sisteron, revint chasser Maugiron de Grenoble, et enleva enfin Montbrison, marquant partout son passage par des ruines dont la trace est restée. Pourtant ses cruautés soulevèrent un cri d'horreur. Condé envoya Soubise à Lyon, pour prendre le commandement en chef et y mettre un terme.

Sommerive reprit Sisteron le 1er septembre, après le départ de des Adrets. Les protestants de la Provence, forcés dans leurs derniers retranchements, abandonnèrent le pays et gagnèrent Lyon, où Mouvans réussit à les conduire par une marche pénible à travers les montagnes du Dauphiné.

Lyon devint ainsi, comme Orléans, un des centres calvinistes. Soubise y appela des Suisses auxiliaires. Après la prise de Bourges, les triumvirs, qui ne pouvaient laisser une ville de cette importance aux mains de l'ennemi, donnèrent ordre au duc de Nemours de l'assiéger. Nemours y marcha avec une armée composée en partie d'auxiliaires étrangers. Il avait des mercenaires allemands, trois mille Italiens à la solde de Philippe II, des Savoyards et des Piémontais fournis par Emmanuel-Philibert. Il commença par enlever Vienne et entra dans le Dauphiné, où il battit deux fois des Adrets. Il releva ainsi les espérances des catholiques. Mais il ne jugea pas encore ses forces et ses ressources suffisantes pour attaquer Lyon.

Dans le Languedoc, les protestants s'étaient établis et fortifiés à Montauban, Castres, Béziers, Montpellier, Nîmes, et sur quelques autres points. Joyeuse, gouverneur de la province, fit contre eux une campagne en règle, et entreprit le siége de Montpellier; mais il fut obligé de le lever au bout d'un mois, tant il trouva de résistance. Les défenseurs de la ville avaient

démoli une partie des faubourgs où se trouvaient de très-riches couvents; les protestants de Nîmes et des environs arrêtèrent au passage du Rhône les comtes de Sommerive et de Suse, qui amenaient les troupes catholiques de la Provence. Les catholiques ne furent pas plus heureux dans deux tentatives sur Beziers et Agde.

A Toulouse, au contraire, c'étaient eux qui étaient les maîtres. Ils sévirent avec la dernière rigueur contre les auteurs ou les complices de l'insurrection du mois de mai. Le 19 août, le Parlement déclara, par arrêt, les protestants criminels de lese-majesté, et ordonna de leur courir sus. Le chancelier l'Hôpital, qui avait repris ses fonctions, et que ni le bruit des armes ni le tumulte de la guerre ne troublaient dans ses idées de clémence et d'équilibre des partis, fit décréter au mois d'octobre le pardon pour les coupables. Quoique arrivant au bout de cinq mois et après de nombreuses exécutions capitales, ce pardon causa une grande irritation chez les catholiques, encore animés de la fureur du combat : ils protestèrent hautement, et les gens d'armes s'indignerent des trahisons du chancelier.

L'Hôpital tint le même langage et publia les mêmes déclarations après la prise de Rouen. Il fit, dit Chantonnay, un édit de son style ordinaire. Il éprouva, là aussi, les mêmes résistances. L'amnistie qu'il prononça n'eut pas d'exécution, quoiqu'on eût excepté les chefs de la révolte et les auteurs des profanations commises dans les églises ou du vol des caisses publiques. Il y eut seulement quelques villes, comme Caen et Dieppe, où les protestants stipulerent, en capitulant, le droit de s'assembler pour célébrer leur culte dans des maisons particulières.

VIII. — Condé n'avait à Orléans qu'une armée très-réduite, avec laquelle il était hors d'état de secourir Rouen, quoiqu'il en témoignât une grande impatience. Les renforts que Dandelot devait lui amener d'Allemagne se faisaient attendre. Dandelot, contrecarré par les agents de Catherine de Médicis et des Guise, avait eu beaucoup de peine à persuader aux princes allemands qu'il ne combattait pas contre le roi, mais pour le roi, et à les convaincre qu'il fût nécessaire aux luthériens de l'Empire de soutenir les calvinistes de France. Enfin, il leva deux mille six cents reîtres et trois mille lansquenets, qu'il passa en revue le 10 octobre, à Baccarat, et, les conduisant habilement par des chemins détournés, il arriva le 6 novembre

avec eux à Orléans. On aurait pu leur barrer le passage; la reine s'y prit trop tard. La Rochefoucauld et Duras étaient arrivés à Orléans, de leur côté, le 1[er] novembre, avec plusieurs centaines de cavaliers qu'ils amenaient de la Saintonge et de la Guyenne. Duras, qui tenait la campagne en Guyenne depuis six mois contre les catholiques, avait promis des forces plus considérables; mais il s'était laissé surprendre et détruire en partie, le 9 octobre, à Ver, en Périgord, par Montluc et Burie. Les calvinistes venaient donc d'être chassés des gouvernements de Guyenne et de Poitou, et Condé ne recueillait que leurs débris.

Le parti était très-affaibli, puisqu'il ne conservait plus qu'Orléans, Lyon, Montpellier et quelques villes du Midi: mais Condé, ayant une armée composée, par moitiés à peu près égales, de calvinistes zélés et de corps auxiliaires réguliers, crut pouvoir prendre à son tour l'offensive. Il était très-entreprenant, tant par calcul que par caractère; car il savait l'esprit d'entreprise nécessaire à un chef de parti. « Il eut toujours, dit Castelnau, plus de courage que de force. » Il publia, dès le 1[er] novembre, un manifeste où il renouvelait toutes les accusations contre les triumvirs et se déclarait prêt à soumettre ses prétentions aux états généraux.

Dès qu'il eut rallié les lansquenets, il se mit en marche, laissant une garnison à Orléans, et suivant la route de Paris par Pithiviers et Étampes que ses troupes pillèrent. Il avait huit mille hommes de pied, quatre ou cinq mille cavaliers, deux canons et quelques pièces de campagne. Il campa plusieurs jours à Gentilly, Arcueil et Montrouge, espérant *étonner*, c'est-à-dire soulever les Parisiens, ou obliger les triumvirs à sortir et à lui livrer bataille. Mais Guise et Montmorency rassurèrent les habitants et renforcèrent l'armée royale au moyen de quelques milliers de Gascons et d'Espagnols auxiliaires, envoyés de la Guyenne par Burie et Montluc.

Il s'engagea naturellement des pourparlers entre les deux camps. La reine saisit d'autant mieux l'occasion de négocier, que la mort du roi de Navarre donnait au prince de Condé lieu de réclamer la lieutenance générale devenue vacante. Le cardinal de Bourbon, devenu maintenant le premier prince du sang, était appelé à prétendre à la régence [1]. Mais si l'on ne

[1] Henri, prince de Béarn et fils du roi de Navarre, était exclu de la régence par son âge.

constituait pas de régence, et c'était le vœu de la reine, Condé se trouvait appelé à la lieutenance générale, que le cardinal de Bourbon, homme d'Église, ne pouvait exercer.

Le connétable eut une entrevue avec l'amiral, son neveu, et Catherine en eut une autre le 2 décembre avec Condé. Condé offrit de poser les armes; il demandait la liberté du culte calviniste, au moins dans la plupart des villes, et la faculté pour les gentilshommes et les membres du conseil de le faire célébrer dans leurs maisons; il voulait que les jugements rendus contre les réformés fussent annulés, qu'on leur restituât leurs biens, qu'on les reconnût admissibles aux offices et charges du gouvernement; qu'on déclarât qu'ils n'avaient pris les armes que pour le service du roi, et qu'ils avaient employé dans ce but l'argent des caisses publiques et les trésors des églises; enfin, qu'on réunît dans six mois un concile général ou national, mais libre, c'est-à-dire auquel n'assisteraient ni le Pape ni son légat. La reine refusa de mettre ainsi les deux religions sur le même pied. Elle ne voulut tolérer l'exercice du calvinisme ni à Paris, ni à Lyon, ni à la cour, ni dans aucune des villes frontières. Elle ne voulut pas que les jugements fussent cassés, mais seulement suspendus, ni que les réformés fussent admis aux charges publiques; le prince était le seul pour lequel elle fît exception. Elle repoussa formellement la pensée d'amnistier le détournement des caisses de l'État, ou les vols et les sacriléges commis dans les églises. Elle exigea enfin que Condé licenciât ses troupes, tandis que le roi garderait les siennes.

Les conférences furent rompues, et au bout de quelques jours les hostilités recommencèrent. Après une démonstration sans effet sur Paris, Condé, craignant des défections, délogea le 10 novembre; il prit la route du pays Chartrain pour rejoindre les Anglais en Normandie, au grand mécontentement de ses lansquenets, qui avaient espéré le pillage de la capitale.

L'armée royale, forte de treize à quatorze mille hommes de pied et très-supérieure en artillerie à celle des huguenots, mais ne comptant que deux à trois mille cavaliers, la suivit de près pour empêcher sa jonction avec les Anglais. On se rencontra le 19, après le passage de l'Eure, dans la plaine de Dreux. La veille, les triumvirs avaient fait demander à la reine l'autorisation de livrer bataille. Catherine ne voulut pas se compromettre; elle répondit évasivement que c'était aux capitaines de décider s'ils devaient combattre ou non.

Les catholiques formaient deux divisions, l'une, la division d'avant-garde sous les ordres du maréchal de Saint-André, l'autre, ou le corps de bataille, sous Montmorency, chacune ayant sa cavalerie et son artillerie. Le duc de Guise se tint à l'écart avec sa compagnie d'hommes d'armes et un gros de volontaires, soit par un calcul militaire, soit par le désir de ne pas affecter le premier rang, les huguenots l'accusant toujours de gouverner et de mener le roi. Le champ de bataille était d'ailleurs favorable aux réformés, qui possédaient la plus nombreuse cavalerie et qui avaient craint d'être attaqués à Tréon, dans les vallons que forme la rivière.

Les deux armées se trouvèrent en présence dès dix heures du matin. « Chacun alors, dit la Noue, qui y était, se tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyoit venir vers soi n'étoient Espagnols, Anglois, ni Italiens, mais François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parents et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns et les autres, ce qui donnoit quelque horreur du fait, néanmoins sans diminuer de courage. »

Vers midi, Condé ouvrit l'attaque en lançant les reîtres contre la division de Montmorency, qui était découverte. Il rompit la gendarmerie, parce qu'elle ne formait qu'une seule ligne, ou une haie, suivant l'usage que les Français avaient adopté pour que tous les hommes d'armes fussent au premier rang. Le connétable fut renversé de cheval, blessé et obligé de se rendre. Condé chargea aussi l'infanterie à plusieurs reprises et en mit une partie en déroute. Mais les Suisses, groupés en pelotons avec leurs longues piques et formant ce qu'on appelait des hérissons, repoussèrent les charges sans lâcher pied. Ils perdirent beaucoup de soldats et presque tous leurs officiers, sans qu'on pût les entamer. Condé, trouvant de ce côté une résistance trop vive et d'ailleurs ayant sur les bras une partie des troupes de Saint-André, dut engager successivement toutes ses forces. Guise, immobile et en observation, attendait ce moment. Dès qu'il vit que l'ennemi n'avait plus de réserves disponibles, il se mit en mouvement avec sa compagnie d'hommes d'armes, les Espagnols et quelques troupes de la division de Saint-André, chargea en flanc l'infanterie des huguenots, la rompit, et dès lors força leurs reîtres à prendre la fuite. Condé, qui ne voulut pas fuir avec eux, rendit son épée à Damville.

Les reformés, obligés d'abandonner le terrain, se rallièrent à une ou deux lieues de là, derriere un bois. Guise les poursuivit. Coligny essaya de lancer une dernière fois les reîtres sur l'infanterie catholique qui se presentait la première, mais les reitres, mal accueillis, battirent en retraite précipitamment. Il était cinq heures, et ils purent se retirer à la faveur de la nuit. Les huguenots, en quittant la place, laisserent leurs enseignes d'infanterie aux mains des vainqueurs. Six mille morts, au dire des relations qui donnent les plus faibles chiffres, demeurèrent sur le champ de bataille. Dans le nombre étaient le maréchal de Saint-André, assassiné par un homme d'armes qui avait servi sous lui, et le duc de Nevers, tué à la derniere charge des reitres.

La nouvelle de la victoire de Dreux fut accueillie avec transport par les catholiques. On fit des processions et des feux de joie dans un grand nombre de villes. Guise eut soin qu'elle fût publiée partout. Il se rendit à Rambouillet pour y rendre compte de la journée au roi et au conseil; suivant son usage, il parla peu de lui-même, quoiqu'il eût pu en revendiquer l'honneur. Resté seul des chefs catholiques par la mort de Navarre et de Saint-André et par la captivité du connétable, il reçut le titre de lieutenant du roi et le commandement général des armées. Ce fut lui qui nomma les nouveaux capitaines des compagnies de gendarmes et les nouveaux chevaliers de l'ordre.

Coligny remplaça Condé à la tête des réformés. Mais battu à Dreux et ne pouvant ni gagner le Havre ni entraîner ses reitres dans un nouveau combat, il reprit la route d'Orléans. Guise l'y suivit, plus lentement toutefois, car il avait moins de chevaux et l'artillerie retardait sa marche.

IX. — Coligny, en se repliant sur la Loire, fut obligé de laisser beaucoup de liberté à ses soldats, surtout aux reîtres, qui n'étaient pas payés. Aussi les huguenots commirent-ils de nouveaux pillages et massacres à Sully et dans plusieurs autres petites villes catholiques des environs d'Orléans. L'amiral, embarrassé de ces auxiliaires qu'il ne pouvait satisfaire, prit le parti de laisser à Orléans son frere Dandelot avec une garnison propre à défendre la place, et de renouveler sa tentative pour joindre les Anglais en Normandie. Il partit en effet le 1er février 1564 avec ses cavaliers sans bagages, et atteignit les côtes de

la Manche, où il reçut de Throcmorton les sommes promises par Elisabeth et destinées à la solde des Allemands.

Guise était décidé à marcher sur Orléans pour l'enlever et prendre, comme il disait, les renards dans leur terrier. Mais l'armée victorieuse se trouvait elle-même sans argent et dénuée de tout. Elle était obligée la plupart du temps de vivre sur le paysan, comme celle de Condé [1]. On ne s'explique ceci que par le secret désir de la reine de se tenir sur la défensive, par la difficulté que le gouvernement éprouvait à percevoir l'impôt que les huguenots détournaient dans plusieurs provinces, enfin par l'incurie qui avait présidé depuis le commencement de l'année 1562 à tous les actes de Catherine. Elle n'avait jamais cru que les huguenots réussissent à lever des troupes en Allemagne, et après la bataille de Dreux, elle espéra encore obtenir des princes allemands le rappel de leurs soldats. Elle craignait aussi de rendre le duc de Guise trop puissant. « En secret, dit Chantonnay, elle ne l'aime point, lui et les siens [2]. »

Guise, las de tous ces atermoiements, prétendait terminer la guerre par un coup décisif. Le 3 février 1563, il vint se loger à Olivet, en face d'Orléans, avec l'élite des troupes royales, mais une artillerie et des munitions insuffisantes pour mener le siége aussi rapidement qu'il eût voulu. Pendant ce temps, le maréchal de Brissac, chargé du gouvernement de la Normandie avec peu de troupes et peu d'argent, se déclara hors d'état de lutter contre Coligny et les Anglais. On pouvait craindre que ces derniers ne missent la circonstance à profit pour reconquérir la province. Il représenta ces périls à la reine, et lui demanda que tout fût sacrifié à la défense de la Normandie. La reine envoya Castelnau au duc de Guise, pour l'inviter à renoncer au siége d'Orléans, et à secourir Brissac.

Guise ne fut pas de cet avis. Il enleva le jour même le faubourg du Portereau, au sud de la Loire, et il faillit entrer dans la place, où les lansquenets faisaient une assez molle résistance. Il représenta à son tour à la reine qu'on ne pouvait laisser aux huguenots leur capitale et leur forteresse, déjà battues à demi; que la prise d'Orléans mettrait fin à la guerre civile; que la guerre civile terminée, il serait aisé de chasser les Anglais; qu'il était enfin nécessaire que le roi convoquât la gendarmerie

[1] Voir différentes lettres du duc de Guise de décembre 1562 et janvier 1563 (dans les Mémoires de Guise).

[2] Lettre du 3 janvier 1563.

et l'arrière-ban sur-le-champ à Beaugency ou à Étampes, pour avoir quarante mille hommes sur pied et frapper un grand coup. Il ajouta que Charles IX devait prendre lui-même le commandement de ses forces, afin de mieux imposer aux rebelles.

En attendant il continua de pousser le siége d'Orléans avec célérité et vigueur, malgré l'insuffisance de son artillerie. Le 9 février il enleva le fort des Tournelles. Il s'apprêtait à donner l'assaut, quand le 18, un coup de pistolet, tiré par un assassin, changea la face des choses. Poltrot de Méré, gentilhomme calviniste, récemment arrivé de l'armée de Soubise, s'embusqua sur la route que le duc suivait peu accompagné en revenant du Portereau à son camp, et lui logea au passage trois balles dans le corps.

Guise languit six jours et mourut le 24 février. Il avait quarante-quatre ans. Il montra dans ses derniers moments le même sang-froid, le même courage, la même égalité d'âme que dans le reste de sa vie. Il fit des vœux pour le triomphe du catholicisme et la conclusion d'une paix prochaine. Déjà au siége de Rouen, il avait manqué être victime d'un assassinat; il s'était fait amener le coupable, qui était un huguenot, et lui avait dit: « Ta religion te porte à vouloir me tuer, la mienne fait que je te pardonne. »

Ni la mort du roi de Navarre ni aucun autre événement de la guerre n'avaient produit un tel effet, car on sentait partout que François de Guise était l'ame du parti catholique. Coligny, accusé par Poltrot de Méré d'avoir eu connaissance de son projet et d'en avoir encouragé la discussion, se disculpa, faiblement toutefois, et ajouta que quant à la mort du duc, il la regardait comme un coup du sort pour lui et les siens. « J'estime, écrivit-il à la reine, que ce soit le plus grand bien qui pouvoit advenir à ce royaume et à l'Église de Dieu, et particulièrement à moi et à toute ma maison. » Les huguenots fanatiques appelerent Poltrot un Scævola, et se réjouirent hautement de la mort de leur plus grand ennemi, qu'ils avaient, dit l'Estoile, tenu pour un tyran et craint comme le diable. Poltrot fut écartelé à Paris en place de Grève, le 18 mars.

Catherine avait toujours voulu la paix, n'importe à quel prix. Dernierement encore, au mois de janvier, elle avait préparé avec l'Hôpital un édit d'amnistie qu'elle aurait publié sans la résistance du parlement. Elle prodiguait indifféremment les

bonnes paroles à tout le monde, aux catholiques, aux huguenots, aux hommes du tiers parti, aux envoyés de toutes les puissances. Ce qui l'irritait le plus, c'était l'ingérence des étrangers. Elle craignait les exigences de Philippe II, qui l'avait soutenue, et celles d'Élisabeth qui s'était prononcée pour les huguenots. Elle avait dû satisfaire aux réclamations du duc de Savoie Emmanuel-Philibert, en lui restituant Turin et plusieurs autres places litigieuses, Chivasso, Chieri et Villeneuve d'Asti, cession qui avait valu au duc de Nemours la disposition de quelques soldats piémontais [1]. Elle craignait maintenant que l'Empire ne profitât de nos guerres civiles pour réclamer à la France Toul, Metz et Verdun. Avec ces craintes et cette faiblesse, elle avait autant de vanité naïve que de jalousie de sa propre autorité. « Elle se figure, disait l'ambassadeur d'Espagne, que c'est elle qui a tout conduit par son sens, qui a eu tout le travail, et qu'oncques général de la guerre ne sait ce qu'elle en sait [2]. »

Après la mort du duc de Guise, elle s'empressa d'abandonner des plans qu'il eût pu seul faire exécuter. Elle signa une trêve avec Dandelot, vit le prince de Condé à Saint-Mesmin, et eut à l'Ile-aux-Bœufs, près d'Orléans, un parlement ou une conférence avec lui, avec Montmorency, Dandelot et les principaux chefs des deux partis. Elle songea un instant à recourir à une médiation et sollicita celle du duc de Wurtemberg, seul ou accompagné d'autres princes allemands. Elle espérait que la médiation de ces princes, la plupart luthériens, serait acceptée mieux qu'une autre par les calvinistes; mais le duc de Wurtemberg se récusa.

Le 7, la paix fut conclue, malgré l'opposition de la plupart des ministres calvinistes. Soixante-douze de ces ministres avaient voté pour la continuation de la guerre, à moins d'obtenir la liberté du culte sans réserve. Ils soutenaient avec raison qu'on ne pouvait se contenter de la liberté de conscience pure et simple, « étant, disaient-ils, nécessaire que la religion d'un chacun soit policée et témoignée en public ». Ils voulaient donc la liberté du culte complète et sans restriction, et citaient l'exemple de l'Allemagne qui vivait en paix depuis l'établissement de l'intérim. Ils demandaient pourtant qu'on exclût de

[1] La France ne garda en Piémont, à partir de 1562, que Pignerol, avec les deux forts de Pérouse et de Savillan.

[2] Chantonnay, lettre du 27 juin 1563.

cette liberté les «athéistes, libertins, anabaptistes et servetistes», dont ils tenaient à séparer leur cause. Mais les gentilshommes, qui sentaient la difficulté de prolonger la lutte, opinaient généralement pour une transaction, et le traité fut signé.

Condé et Montmorency achetèrent leur liberté réciproque par des sacrifices réciproques également. Au lieu du rétablissement pur et simple de l'édit de janvier, qui permettait la célébration du culte réformé à côté du culte catholique, on prit un moyen terme. Un nouvel édit, qu'on appela l'édit d'Amboise (19 mars), autorisa l'exercice du nouveau culte dans une ville par bailliage et dans toutes les cités que les calvinistes occupaient encore. Il l'autorisa également dans l'intérieur de chaque maison noble, et pour quelques seigneuries dans toute leur étendue. Paris était la seule ville où le prêche fut formellement interdit. A ce prix, les huguenots devaient rendre au roi les villes dont ils étaient en possession, et aux catholiques les églises dont ils s'étaient emparés. Ils continuaient d'être exclus des charges, mais ils étaient amnistiés pour le passé, et le roi déclarait qu'ils n'avaient pris les armes que pour son service.

Condé se montra pressé de signer une paix qui lui donnait la liberté. D'ailleurs il n'avait plus de rivaux et il se voyait déjà maître de la cour. Pour les calvinistes, ils étaient à bout de ressources. Coligny seul se maintenait en Normandie, à l'aide des auxiliaires allemands et avec l'argent des Anglais. Il venait de reprendre plusieurs villes et même d'occuper Caen (le 2 mars). Il témoigna le plus vif mécontentement, comprenant qu'en dépit des concessions renfermées dans l'édit d'Amboise, l'espérance de substituer le culte calviniste au culte catholique étoit perdue. « C'étoit, disait-il, ruiner par un trait de plume plus d'églises que les forces ennemies n'en auroient pu abattre en dix ans. »

Les catholiques avaient le choix entre deux partis, céder ou achever de vaincre, et dès lors faire la loi. Ce dernier parti était en général préféré des militaires et des officiers de justice. Car avec le système des concessions et des demi-mesures, on ne contentait personne, on ne décidait rien, et l'on ne pouvait établir de paix durable ni sérieuse. La paix n'était qu'une trêve et un moyen de gagner du temps. L'édit d'Amboise, plein d'anomalies et de contradictions, présentait, comme les précédents, de nombreuses difficultés d'exécution. Mais Cathe-

rine, après avoir tout fait pour empêcher les hostilités d'éclater, était décidée à tout faire pour y mettre un terme. Elle ne vit dans le traité qu'un moyen de rétablir son autorité. Elle était d'ailleurs profondément frappée de la *misère de la France*, après une année qui fut peut-être la plus calamiteuse de notre histoire et dont les souvenirs n'ont pu pâlir à côté de ceux de 1793. Castelnau juge que la paix, même à ces conditions, était nécessaire. « L'agriculture, dit-il, étoit délaissée, les villes et villages, en quantité inestimable, étoient saccagés, pillés et brûlés, s'en alloient en déserts, et les pauvres laboureurs, chassés de leurs maisons, spoliés de leurs meubles et bétail, pris à rançon et volés, aujourd'hui des uns, demain des autres, de quelque religion ou faction qu'ils fussent, s'enfuyoient comme bêtes sauvages, abandonnant tout ce qu'ils avoient pour ne demeurer à la miséricorde de ceux qui étoient sans merci. » Castelnau représente encore le trafic et les arts mécaniques délaissés, les marchands et artisans quittant leurs boutiques et leurs métiers pour prendre la cuirasse, la noblesse divisée, la justice suspendue, la guerre civile déchaînant toutes les passions, les crimes se multipliant par l'impunité, la religion qu'on voulait réformer partout détruite, et la France couverte de ruines. Avec le traité, on rentrait dans l'ordre ; « l'artisan retournoit à sa boutique, le marchand à son commerce, le laboureur à sa charrue, et le magistrat en son siége. »

X. — Quand l'édit d'Amboise eut été publié, il fallut le faire exécuter. Orléans fut remis le 1er avril aux mains du roi, qui y fit une entrée.

Vieilleville, récemment élevé au maréchalat, alla prendre possession de Lyon, que Soubise lui remit, et de Grenoble, dont les protestants étaient encore maîtres. Nemours et Maugiron n'avaient pu recouvrer ces deux villes. La guerre avait continué pendant l'hiver dans le Lyonnais et le Dauphiné, avec son cortége d'horreurs ordinaire. Annonay avait particulièrement souffert ; les catholiques, chassés deux fois, y étaient rentrés deux fois, et la seconde ils s'étaient vengés par l'incendie des maisons et le massacre des habitants. Nemours avait pourtant réussi à détacher du parti huguenot le baron des Adrets, ou tout au moins à le rendre suspect aux siens, qui l'avaient mis en prison.

Biron alla dans le Midi recevoir Montpellier et les autres

villes, qui furent également rendues au roi. Toutefois, dans le Languedoc et les Cévennes, la lutte était trop engagée pour qu'on pût la faire cesser immédiatement. Le 2 mars 1563, quelques jours même avant l'édit, Montluc avait formé, avec plusieurs capitaines et nobles du pays, un traité pour la défense de la foi catholique. Ce traité, destiné à recevoir une prompte extension, devait être le modèle des ligues qui s'organisèrent bientôt sur tous les points de la France.

Les parlements n'enregistrèrent l'édit d'Amboise qu'avec de grandes difficultés. Ceux de Paris, d'Aix, de Toulouse, se firent forcer la main. Celui de Dijon présenta des remontrances; il fut obligé d'enregistrer, mais il obtint qu'il n'y aurait point de prêches dans toute l'étendue de la Bourgogne. Le roi dut, pour triompher de ces résistances, déclarer l'édit conditionnel et provisoire comme les précédents. Tout continuait d'être subordonné aux décisions du concile, réuni à Trente depuis déjà plus d'un an, quoique le chancelier sût parfaitement que ces décisions ne seraient pas telles qu'il l'eût voulu, et ne pourraient servir de base à la conciliation religieuse qu'il avait rêvée.

Il fut nécessaire de compléter l'édit d'Amboise par un certain nombre de déclarations interprétatives qui en limitèrent l'application. Ainsi on reconnut que la faculté accordée aux seigneurs de faire célébrer le culte réformé sur leurs terres ou dans leurs maisons ne s'appliquait pas aux seigneurs ecclésiastiques. On refusa de reconnaître les mariages contractés par des religieux ou des religieuses, ou célébrés par des ministres protestants. C'étaient là des difficultés sérieuses, qu'il faut rappeler, parce qu'elles servirent à entretenir les défiances et à maintenir les deux religions et les deux partis dans une attitude toujours hostile. Le 9 mai, un édit obligea tous les officiers du roi de faire serment et profession publique de catholicisme.

Vinrent ensuite les difficultés financières. On avait à payer les frais de la guerre, à solder les auxiliaires allemands ou autres, et à entretenir une armée pour chasser les Anglais de la Normandie. La dette, qui était en 1560 de quarante-trois millions, s'élevait maintenant à cinquante, quoique en 1562 le roi de Navarre eût fait contribuer les bénéficiers, que Catherine eût demandé une aide aux habitants de Paris, et deux fois un don gratuit aux membres du parlement, quoiqu'on eût enfin abusé des dons, des emprunts et des taxes extraordinaires. Le service des auxiliaires étrangers, et surtout des reitres, coûtait

très-cher; ils exigeaient une haute paye, commettaient de grands dégâts et ne servaient qu'un temps. Leurs compagnies n'étaient jamais au complet, et le roi les payait comme si elles l'eussent été. Jamais l'inconvénient de leur emploi ne s'était mieux révélé que dans la guerre précédente, où ils avaient mis leurs services à l'enchère des deux partis, passant de l'un à l'autre, et tenant si peu de compte de la religion, que la plupart des reîtres de l'armée royale étaient luthériens.

Le moyen qu'on employa pour rétablir les finances ou parer du moins aux nécessités les plus urgentes, fut une aliénation des biens de l'Église pour une valeur représentant cent mille livres de rente. Cette aliénation avait le tort d'être proposée depuis longtemps par les protestants. Le parlement de Paris fit de longues difficultés pour l'enregistrer et n'obéit qu'à une injonction formelle envoyée le 15 mai. Il représenta vainement que le clergé, étant simple usufruitier des biens de l'Église, pouvait en aliéner l'usufruit, non le capital. Le clergé offrit vainement de son côté d'autres combinaisons que le gouvernement jugeait moins avantageuses; vainement il se plaignit d'être deux fois victime d'une guerre dirigée contre lui et qui avait accablé les églises de pertes et de ruines irréparables. Le chancelier tint bon, alléguant pour toute raison la nécessité et l'impossibilité où le gouvernement se trouvait d'employer les autres ressources, toutes également épuisées.

Les Anglais continuaient d'occuper le Havre, dont ils s'étaient emparés comme d'un gage pour s'assurer qu'on leur rendît Calais. On les y tenait cernés depuis plus de six mois par le moyen des lansquenets auxiliaires sous les ordres du rhingrave, mais ces lansquenets, vivant aux dépens de la Normandie et la traitant en pays conquis, faisaient plus de mal aux habitants qu'à l'ennemi [1]. Au mois de juillet, l'armée royale fut dirigée contre la place et en entreprit le siége. Elle était sous les ordres du connétable, assisté de son fils le maréchal d'Anville, des maréchaux Brissac et Bourdillon, de Dandelot et presque tous les capitaines de France. Condé vint lui-même y servir en guise de volontaire. Catholiques et réformés scellaient, militairement au moins, leur réconciliation par une campagne commune sous les mêmes enseignes. Warvick n'avait voulu garder dans la place que les Anglais, au nombre de six ou sept mille hommes. Le siége fut conduit vigoureusement. Les jeunes seigneurs,

[1] Castelnau.

même « les plus frisés de la cour [1] », s'empressaient de courir aux tranchées. Les Anglais, décimés par la peste, réduits à boire de l'eau de mer et sans espoir d'être secourus, offrirent de traiter le 27 juillet. Warwick s'engagea à remettre la place avec l'artillerie, les munitions et les navires qui s'y trouvaient. A ces conditions il obtint de sortir avec la garnison, qui garda ses armes, mais la peste unie à la guerre lui avait enlevé près de trois mille hommes.

Catherine était venue avec le roi assister à la prise du Havre. Après ce succès on pouvait défier le mauvais vouloir d'Élisabeth, qui se refusait pourtant à signer la paix. On renvoya les auxiliaires étrangers, Allemands et autres. La reine eut à cette occasion l'idée de fonder un hospice pour les soldats estropiés, qu'on avait l'usage de mettre à la charge des abbayes; mais le projet ne reçut pas encore d'exécution.

Au retour, la cour s'arrêta quelque temps à Rouen, et comme Charles IX entrait dans sa quatorzième année, Catherine s'empressa de le faire déclarer majeur par le parlement de cette ville, le 17 août. Elle avait éludé jusque-là, avec autant de bonheur que d'habileté, les sollicitations des prétendants à la régence. Elle remit ses pouvoirs à son fils, qui se déclara toujours décidé à ne rien faire sans son avis. L'édit d'Amboise fut renouvelé à Rouen et accompagné d'une ordonnance qui désarmait la bourgeoisie dans toutes les villes sans distinction.

Le parlement de Paris fit des remontrances sur la déclaration de majorité; il contesta au parlement de Rouen le droit de la recevoir et de l'enregistrer. Ce choix semblait de la part du chancelier un acte de défiance; on pensait qu'il était las de faire enregistrer des édits, *du très-exprès commandement de Sa Majesté*. Mais le jeune roi, instruit par l'Hôpital, traita durement les députés du parlement de Paris. « Vous vous êtes fait accroire, leur dit-il, que vous étiez mes tuteurs, vous trouverez que je vous ferai connaître que vous ne l'êtes point, mais mes serviteurs et mes sujets [2]. »

XI. — Le concile demandé à Pie IV et annoncé par lui dès 1560, puis retardé par divers motifs, s'était enfin ouvert à Trente au mois de janvier 1562.

On avait d'abord espéré ramener par ce moyen à l'unité

[1] Castelnau.

[2] Journ. des Mémoires de Condé, septembre 1563.

catholique les protestants des différentes communions. Maintenant cette espérance était à peu près abandonnée. Mais on espérait encore, en réformant la discipline ecclésiastique d'une manière générale et en faisant les concessions compatibles avec le maintien du dogme, donner satisfaction à certaines exigences de l'opinion, ôter aux protestants une partie de leurs moyens d'action, couper court à leur propagande, ramener peut-être quelques-uns d'entre eux, dans tous les cas raffermir les catholiques et resserrer plus étroitement le lien qui les unissait. Le protestantisme trouvait dans ses divisions une cause de faiblesse ; le catholicisme devait retrouver un élément de force dans son unité.

A ces raisons, communes à tous les états catholiques, il s'en joignait de particulières à chacun d'eux. La France, l'Espagne, l'Empire, éprouvaient le besoin non-seulement d'opposer aux protestants des définitions dogmatiques sur les questions qu'ils agitaient, mais encore de régler les rapports de leur clergé avec Rome. Chacune, il est vrai, se plaçait à un point de vue différent. L'Espagne repoussait les concessions, tandis que Charles IX et Ferdinand Ier en demandaient de considérables. Charles IX insistait sur la nécessité de ces concessions pour assurer la paix à venir de son royaume. Ferdinand les demandait pour les États allemands, afin de raffermir le catholicisme ébranlé dans ses États héréditaires.

L'assemblée réunie par Paul III à Trente, de 1545 à 1551, avait déjà défini la plupart des dogmes, et affermi en les expliquant les croyances des catholiques, par opposition à celles des luthériens. Mais l'œuvre demeurait inachevée, surtout en ce qui touchait la discipline. Le concile de Trente s'était vu presque dès le début entravé par les divisions, l'hostilité réciproque des grandes puissances et les démêlés de Charles-Quint avec la France ou avec Rome. La guerre avait forcé de le suspendre, et la France avait été la première à rappeler ses prélats en 1551.

La paix de Cateau-Cambrésis permit de reprendre l'œuvre interrompue. Les puissances catholiques n'étaient plus divisées, mais unies, sinon par des sympathies réelles, au moins par une communauté de vues et d'intérêts à peu près forcée. La question du concile, regardée jusque-là comme intéressant plus particulièrement l'Allemagne, intéressait maintenant au même degré la France, les Pays-Bas et l'Espagne elle-même. La France, naguère défiante et presque passive à l'endroit de

14.

l'assemblée, en sollicitait maintenant la convocation comme une nécessité urgente, car elle se trouvait en pleine crise religieuse.

La nouvelle situation faite à la papauté et le caractère personnel du Pape Pie IV, Angelo Medici de Milan, étaient aussi éminemment favorables. Ce dernier ressemblait peu à Paul IV, son prédécesseur. Il était sans ambition politique; il ne songeait nullement à replacer Rome à la tête des gouvernements italiens et encore moins de ceux de l'Europe. Il n'avait aucune prétention de soutenir une lutte armée contre les couronnes; il détestait la guerre, il refusa de s'associer à la pensée d'une entreprise du duc de Savoie contre Genève, et quand on la lui proposa il répondit : « Il me faut la paix avant tout [1] ». Il était peu préoccupé des souvenirs de Jules II ou de Léon X, et il l'était beaucoup de ses devoirs comme chef spirituel de la chrétienté. Il comprit la nécessité du concile, et s'en expliqua plusieurs fois dans les termes les plus nets.

Il n'était pourtant pas sans appréhensions; il en éprouvait de très-vives, et les cardinaux de plus vives encore. Bienfaisant, affable, d'un caractère facile et sans raideur, il était en même temps actif, laborieux et jaloux de son autorité. Il ne la partageait avec personne, sinon avec son neveu le cardinal Charles Borromée, qui fut plus tard canonisé. Il craignait que les prélats étrangers, réunis pour former un concile, ne prétendissent limiter l'action et les droits du saint-siége. Il craignait aussi que les puissances ne manifestassent des exigences auxquelles il ne pût souscrire. Chacune des Églises ou des couronnes de France, d'Autriche ou d'Espagne, avait ses vues particulières, souvent divergentes, et des démêlés anciens avec la cour de Rome. Pie IV éprouvait donc de tous côtés, et surtout à l'égard du gouvernement français et de l'Église de France, des méfiances qu'il ne cachait pas. Il reprochait à Catherine de Médicis ses hésitations, sa faiblesse, qui encourageaient les protestants, et des actes hostiles au saint-siége, comme la suppression des annates. Il redouta longtemps le roi de Navarre, même après que le légat eut contribué à ramener ce prince à la défense du catholicisme. Il était plein de soupçons vis-à-vis de l'Hôpital et du tiers-parti. Il s'était opposé à la réunion d'un concile national en France et alarmé du colloque de Poissy, malgré les assu-

1 Relation d'Ant. de Mula, citée par Ranke, *Histoire des papes*, t. II.

rances du cardinal de Lorraine. Enfin il accusait le clergé français de trop prétendre à l'indépendance, et plusieurs de ses membres de pencher ouvertement vers les doctrines des réformés.

Ce fut dans ces sentiments assez contradictoires qu'il ouvrit le concile, le 18 janvier 1562, à la sollicitation de Charles IX. La première question qui se présenta fut celle de savoir si ce concile était une assemblée nouvelle ou la continuation du précédent. On déclara qu'il était la continuation du précédent. Les Français et les Allemands n'étaient pas de cet avis, parce que c'était exclure les réformés, et empêcher toute conciliation. Mais comme les réformés ne voulaient admettre aucun concile auquel le Pape assistât en personne ou par ses légats, et qu'ils avaient répondu par un refus à l'invitation de s'y rendre, il était évidemment chimérique de prétendre les ramener par la voie directe. Le Pape ne voulait pas non plus qu'on revînt sur ce qui avait déjà été fait. Il prétendait que les actes de la première assemblée de Trente demeurassent obligatoires; qu'on s'en tînt aux définitions dogmatiques données déjà; que, tout en les complétant sur quelques points, on s'occupât surtout de régler la discipline des Églises catholiques et leurs rapports avec le saint-siége, de manière à y introduire la plus grande uniformité possible. Tels furent donc les principaux objets sur lesquels les débats se concentrèrent.

Il se présenta encore plus d'une question préjudicielle. Les nations devaient-elles délibérer et voter séparément comme à Constance? Les légats chargés de présider et de diriger l'assemblée n'admirent ce système de délibérations qu'avec des réserves nombreuses, et de manière à assurer la supériorité aux Italiens qui formaient la majorité. Les princes pourraient-ils proposer directement à l'assemblée des sujets de discussion? Les légats voulurent que toute proposition de ce genre leur fût remise, se réservant le droit de l'examiner avant de la soumettre à l'assemblée. Tous les sujets de discussion furent donc régulièrement envoyés de Rome. Le Pape conserva la direction entière du concile, ce qui fit dire à l'ambassadeur de France que le Saint-Esprit arrivait à Trente dans la valise de chaque courrier.

Pie IV n'obtint pas ces résultats sans difficultés ni contestations. Les princes et leurs ambassadeurs firent de grandes plaintes des prétentions ou des lenteurs des légats, et de la ma-

nière dont leurs vœux se trouvaient écartés ou éludés; ils accusèrent la cour de Rome de se jouer d'eux, et l'assemblée fut plusieurs fois sur le point de se dissoudre. Cependant l'habileté du légat Morone parvint à vaincre les répugnances de Ferdinand Ier, qui finit par entrer dans les vues de la cour de Rome. Philippe II, qui sentait de son côté son autorité compromise dans les Pays-Bas, prit le même parti.

C'étaient les Français qui avaient le plus ardemment sollicité le concile, et ils s'y trouvèrent les moins influents. Les ambassadeurs de Charles IX, suspects parce qu'ils avaient été choisis par l'Hôpital, prétendirent soulever des sujets de discussion que les légats éludèrent ou repoussèrent. Naturellement les intérêts particuliers de la France furent subordonnés aux intérêts généraux. Il était impossible que le concile se conformât aux vues peu praticables du chancelier. La cour de France décida au mois d'août 1562 qu'elle y enverrait de nouveaux prélats, à la tête desquels elle plaça le cardinal de Lorraine, que la reine n'était pas fâchée d'éloigner, et dont on espérait utiliser ainsi le crédit et les talents. Le cardinal, accompagné de quarante prélats ou théologiens, fit à Trente, le 15 novembre, une entrée qui causa une grande sensation, et dont le Pape lui-même éprouva quelque alarme. On craignit que les Français ne voulussent peser sur l'assemblée et s'emparer de sa direction.

Le cardinal ne négligea rien pour écarter les ombrages qui l'accueillirent. Il fit deux voyages, l'un à Inspruck, auprès de Ferdinand, l'autre à Rome, auprès de Pie IV. Il témoigna à l'Empereur et au Pape les dispositions les plus conciliantes, et finit par en inspirer de semblables aux princes et aux membres du concile. Il s'efforça d'écarter les discussions irritantes, comme celles qu'il trouva engagées sur le droit divin des évêques, l'autorité des chapitres, la supériorité du concile sur le Pape; il fit, ou obtint de la cour de France, des concessions importantes, comme le rétablissement des annates, qu'on avait supprimées. Il était dans une situation doublement difficile : regardé à Rome comme l'organe d'un gouvernement hésitant et d'un catholicisme peu sûr, accusé à Paris de sacrifier les vœux et les intérêts du tiers-parti et même de la France. Le traité d'Amboise, jugé à Rome beaucoup trop favorable à Condé et aux calvinistes, ne fit qu'y augmenter les inquiétudes. D'un autre côté, le projet de réformes préparé à Paris pour donner aux huguenots une

satisfaction assez large, fut hautement repoussé par les Italiens et les Espagnols; le cardinal finit par l'abandonner; il engagea même Ferdinand, qui en présentait d'à peu près semblables, à y renoncer également. L'œuvre du concile était sans cesse entravée par des difficultés imprévues. On craignit plusieurs fois qu'une des nations assistantes ne se retirât. Une querelle de préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne faillit tout arrêter. Les efforts réunis du cardinal de Lorraine et du légat Morone finirent par vaincre tous ces obstacles, et le concile put achever ses travaux, sinon remplir toutes les espérances, d'ailleurs contradictoires, qu'il avait fait naître. Il se sépara le 4 décembre 1563.

Ses principaux décrets furent des décrets théologiques et religieux. Le cardinal de Lorraine avait pris soin de s'enfermer dans cette sphère, et d'écarter autant que possible les débats auxquels la politique était mêlée. On compléta les définitions dogmatiques données dans les sessions précédentes, et l'on acheva la rédaction d'un catéchisme. Les réformes consistèrent dans la fondation de séminaires; l'établissement de règles pour l'administration des paroisses, plus étendue alors qu'aujourd'hui, car elle comprenait les actes de l'état civil; la fixation de conditions d'âge pour les différents degrés du sacerdoce; l'obligation de la résidence imposée aux prélats, sauf certaines réserves; une limitation du cumul des bénéfices; diverses mesures au sujet de la prédication et de l'enseignement. On imposa aux évêques le serment de demeurer fidèles à l'Église romaine d'observer les décrets du concile et de reconnaître au Pape le droit de les interpréter.

On avait dû non-seulement abandonner certaines réformes qui paraissaient des concessions au protestantisme ou arrêter des discussions irritantes, mais renoncer aussi à trancher les questions qui, particulières à chaque gouvernement, n'étaient pas susceptibles d'un débat devant une assemblée à peu près cosmopolite; par exemple, celle de l'emploi des biens d'Église. On sentit surtout qu'on ne pouvait faire de lois générales pour réformer les différentes cours de l'Europe et soumettre à des règles uniformes leurs rapports avec le clergé. Le gouvernement français avait déclaré qu'il ne reconnaissait pas au concile le droit de soulever de pareils débats; que c'était une atteinte à son indépendance; qu'il voulait rester maître de son action. Il avait particulièrement repoussé toute ingérence du saint-siége

dans la question de la contribution du clergé aux charges publiques[1].

L'impossibilité où l'on fut de réformer les cours des princes eut pour résultat de faire également abandonner la réforme de la cour de Rome. On se contenta sur ce point d'émettre des vœux dont l'exécution fut laissée à la sagesse du Pape. Ces vœux ne furent d'ailleurs pas sans efficacité. La cour de Rome avait déjà pris un autre caractère depuis le règne de Paul III. Le concile de Trente accéléra ce changement. Les règlements disciplinaires furent appliqués au clergé romain. Rome adopta les canons relatifs aux choix des bénéficiers, à la résidence et aux obligations des prélats. Pie IV et ses successeurs, de plus en plus préoccupés des intérêts du gouvernement spirituel, s'enfermèrent peu à peu dans un rôle pacifique, où la religion ne perdit rien, et où il est douteux que l'Italie et l'État romain aient perdu quelque chose.

D'ailleurs l'autorité de Rome sur les Églises de chaque nation ne fut pas affaiblie, mais accrue. Le Pape, qui recevait le serment des évêques, qui demeurait maître d'interpréter les décrets du concile, dont la suprématie enfin était proclamée et reconnue inviolable, disposa mieux que par le passé des forces spirituelles de la chrétienté.

Les membres du concile eurent conscience de ces résultats. En se séparant, ils célébrèrent leur œuvre avec un enthousiasme dont le cardinal de Lorraine voulut être l'interprète, et ils témoignèrent une joie à laquelle Pie IV se laissa lui-même entraîner. Les catholiques étaient affermis dans leur foi. Les nations, les gouvernements catholiques l'étaient également. Ces nations pouvaient, devaient même à certains moments, s'unir pour une action commune. On avait refait une chrétienté capable de résister à ses deux grands ennemis, aux Turcs et aux protestants, et non-seulement de leur résister, mais de les attaquer à son tour. Ces prévisions n'étaient encore que des espérances fondées ; l'événement les justifia.

Le concile de Trente, en fixant ce qu'on peut appeler la charte et la législation de l'Église catholique, en donnant à ses constitutions anciennes une précision et une netteté qui en déterminaient le sens, en établissant enfin de nouvelles règles appropriées aux circonstances ou à des besoins nouveaux, devait naturellement contribuer au réveil de l'opinion catholique dans

[1] De Thou, liv. xxv.

l'Europe entière. Cette opinion, naguère ébranlée et menacée, se sentit plus forte et plus sûre d'elle-même. Il s'opéra un mouvement religieux très-marqué dans le sens du catholicisme, d'abord en Italie et en Espagne, puis en Autriche et en Allemagne, bientôt en France ou dans les Pays-Bas. Les jésuites, et les autres religieux des nouveaux ordres ou des ordres réformés, se répandirent partout. Ils prêchèrent et firent des missions. Ils enseignèrent et fondèrent des séminaires, des colléges, des écoles populaires. Dans les pays catholiques, ils opposèrent une barrière à la propagande protestante. Dans les pays protestants, ils reconquirent pied à pied une partie du terrain perdu. Le protestantisme, qui avait jusque-là marché de victoire en victoire, cessa de faire des progrès. Déjà le luthéranisme n'en faisait plus ; ceux du calvinisme se ralentirent aussitôt, ou même s'arrêtèrent tout à fait. Calvin mourut l'année suivante, 1564, après avoir vu les limites géographiques que la propagation de sa doctrine avait atteintes et qu'elle ne devait pas franchir. La France, les Pays-Bas, l'Allemagne et d'autres contrées devaient encore être ensanglantées par des guerres de religion ; mais les forces restèrent a peu près ce qu'elles étaient à la fin du concile de Trente.

Ce réveil de l'opinion catholique fut nécessairement suivi du réveil d'une politique catholique. Le roi d'Espagne, Philippe II, embrassa décidément cette politique. Il se fit le champion du catholicisme en Europe, et associa ses efforts à ceux de la cour de Rome. Cette attitude, sinon nouvelle, du moins infiniment plus marquée, du gouvernement espagnol, exerça la plus grande influence sur les événements de l'époque suivante.

Ces résultats pouvaient dès lors être espérés et prévus. Il y eut pourtant après le concile de fortes déceptions en France. Les hommes qui avaient voulu, comme l'Hôpital, des concessions religieuses propres à ramener une partie des protestants et à désarmer les autres, ceux qui s'étaient flattés de l'idée de détacher du calvinisme, au moyen d'une transaction, beaucoup de huguenots convaincus de ne rien obtenir par la guerre, comprirent l'inanité de leurs calculs. Ils se trouvèrent dans une situation très-embarrassée. Ils avaient constamment ajourné les mesures définitives jusqu'aux décisions du concile. Or la nature de ces décisions renversait leur système d'atermoiements et d'équilibre. On ne vit pas non plus sans mécontentement les évêques devenir plus dépendants du Pape, et l'administration

ecclésiastique soumise à des règles, dont quelques-unes étaient contraires aux usages suivis en France. On se plaignit beaucoup de la condescendance qu'avait montrée le cardinal de Lorraine, et on accusa le concile et le Pape d'avoir tenu plus de compte des vues de la politique espagnole que des intérêts et des vœux du gouvernement français.

Les esprits étaient aigris par une circonstance particulière. L'inquisition romaine venait de citer devant elle, au mois de septembre, huit prélats pour répondre à des soupçons d'hérésie, et la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, veuve d'Antoine de Bourbon, pour avoir aboli le catholicisme et introduit le rite calviniste dans sa principauté de Béarn. Pourtant le Pape laissa, par prudence, tomber la citation. La condamnation de la reine de Navarre eût entraîné sa déposition, jeté au milieu de la France, encore si troublée, un nouveau brandon de discorde, et compromis le succès du concile.

Le cardinal de Lorraine fut donc accueilli froidement à son retour par la reine, le jeune roi, le chancelier, les hommes du tiers-parti, les membres gallicans du clergé et les parlements. Il ne put faire admettre par l'Hôpital les décrets du concile comme lois de l'État, et ne réussit qu'à empêcher la publication d'une déclaration contraire. Le parlement refusa d'enregistrer les décrets « *de police et de réformation* », qui étaient en contradiction avec les usages et les lois de la France. En réalité on évita de se prononcer sur les actes du concile : ils ne furent ni acceptés ni rejetés.

XII. — Les princes et les princesses de la maison de Lorraine ne jugèrent pas que le supplice de Poltrot de Méré fût une expiation suffisante du meurtre de François de Guise. Ils résolurent de demander une enquête et de poursuivre les complices du crime, quels qu'ils fussent. Ils étaient exaspérés par la joie des huguenots qui exaltaient publiquement l'assassin, et par les déclarations de Coligny qui semblait ne vouloir se disculper que pour glorifier ses haines. La guerre couvait entre les Guise et les Chatillon. Catherine de Médicis voulut en prévenir l'explosion. Le 16 mai, elle fit défendre par le roi aux deux familles et à leurs serviteurs de s'offenser réciproquement. Le 5 juin, Charles IX s'attribua et retint la connaissance du procès.

On croyait si peu à la durée de la paix d'Amboise que tous les chefs de partis continuaient d'entretenir des relations à

l'étranger et de s'y préparer un appui et des soldats. Pendant que la cour revenait de Normandie, la reine-mère fut obligée, par une chute de cheval, de s'arrêter quelques semaines au chateau de Meulan. On fit alors courir le bruit que les Guise avaient formé un complot pour enlever le roi. La même accusation fut portée contre le connétable de Montmorency. On ne voyait partout que complots, vrais ou prétendus, tant le retour des hostilités semblait assuré et prochain.

Catherine se trouvait à Meulan, quand, le 26 septembre, les deux duchesses douairières de Guise, la mère et la veuve du duc assassiné, Antoinette de Bourbon et Anne d'Este, vinrent en grand deuil, suivies des princes et princesses de leur maison, demander justice, et solliciter l'autorisation de poursuivre les meurtriers. Une requête fut présentée dans le même but au parlement. Le jeune roi parut touché et promit ce qu'on lui demandait. Mais Coligny récusa le parlement, qu'il savait ennemi des calvinistes, et il argua du privilége que Charles IX lui avait assuré après la paix d'Amboise, à lui et à ses frères, ainsi qu'au prince de Condé, de n'etre justiciables que du grand conseil.

Peu apres, l'amiral se rendit à Paris avec une escorte de cinq cents gentilshommes, comme si sa vie eût été menacée. C'était un acte de défiance vis-à-vis du roi et une provocation vis-à-vis des Guise. Des rixes s'élevèrent entre les gentilshommes des deux partis, et le sang coula.

Catherine résolut d'étouffer la querelle à tout prix. Elle pensa que si elle accordait aux Guise leur demande, il faudrait qu'elle accordât aussi toutes les autorisations de poursuites qui lui seraient demandées par des particuliers au sujet des meurtres ou des désordres commis pendant les troubles; que ce serait détruire l'amnistie, se créer des difficultés interminables; enfin, obliger chacun « à se tenir sur ses gardes et à penser à ses affaires[1] », c'est-à-dire décréter la guerre civile. Elle voulut, par ces motifs, que le roi fit, le 5 janvier 1564, une seconde déclaration, par laquelle en se réservant toujours, personnellement, la connaissance du procès, il ajourna son arrêt à trois ans au moins, tant pour laisser aux haines le temps de s'amortir que pour attendre l'âge où il jugerait lui-même avec plus de maturité. Jusque-là Charles IX imposa aux deux familles l'obligation écrite et signée de « n'entreprendre ni attenter directement ou indirectement aucune chose de fait ni de paroles contre les per-

[1] *Mémoires* du duc de Guise.

sonnes, vie et honneur l'une de l'autre ». C'était ainsi que Catherine terminait ou croyait terminer toutes les luttes. Le jeune Henri de Guise et son oncle le duc d'Aumale exprimèrent leur mécontentement en se retirant quelque temps loin de la cour.

Condé était le seul qui parût empressé de jeter un voile sur le passé. Fatigué d'une situation fausse et d'un rôle difficile, ennuyé de la tyrannie des ministres, flatté des avances habiles que lui faisait la reine, enfin léger de caractère et ami du plaisir, il sembla vouloir changer de rôle et se jeta dans une vie de dissipation qui lui attira les satires des calvinistes. Catherine, à qui rien ne coûtait, fit les plus grands sacrifices pour se l'attacher. Elle reprit avec l'Espagne et le Pape les négociations relatives à la cession de la Sardaigne, et demanda pour lui l'île qu'elle avait déjà demandée pour son frère.

Charles IX, parti de Paris le 24 janvier 1564 pour visiter les différentes provinces de son royaume, suivant l'usage des anciens rois après leur avénement, séjourna deux mois à Fontainebleau avec la cour. Ce séjour ne fut qu'une suite de fêtes, de festins, de courses, de jeux, de bals, de représentations théâtrales et de divertissements de toute espèce. C'était à la fois pour la reine mère un goût et une politique. Elle aimait à mêler le plaisir aux affaires. Elle croyait inspirer aux étrangers une opinion plus haute de la cour et d'elle-même, attirer la jeune noblesse autour du roi, le faire aimer davantage et fortifier son autorité. Elle espérait enfin rapprocher, réconcilier les hommes et les déshabituer de la guerre. Condé parut à toutes ces fêtes. « Il étoit, dit Castelnau, le plus adroit cavalier du monde, et tenoit à montrer à la cour qu'il n'avoit plus d'aigreur dans le cœur. » Il se livrait facilement, ce qui encouragea Catherine à redoubler de séductions à son égard.

L'Hôpital, dont la gravité contrastait avec cette cour folle et dissipée, poursuivait avec sa ténacité habituelle ses projets de réformes judiciaires. Il fonda, au mois de novembre 1563, le tribunal consulaire de la ville de Paris, et créa ainsi pour le commerce une juridiction de première instance qui, si elle n'était pas tout à fait sans précédents, reçut de lui la forme et l'organisation qu'elle a gardées depuis. Il en étendit ensuite le bienfait à d'autres villes. De semblables tribunaux furent institués à Bordeaux, à Orléans, à Troyes, à Reims, à Sens, à Beauvais, à Bourges et à Soissons.

Les ventes de biens du clergé qui avaient été décidées peu de temps auparavant, et pour lesquelles on avait interdit au clergé de se plaindre, n'eurent pas le même succès. La mesure était insolite et excessive. La confiance publique ne répondit pas à un appel qui lui était fait ainsi; les ventes furent lentes et eurent lieu à vil prix. On finit par accorder au clergé (édit du 26 janvier 1564) la faculté de racheter les biens vendus.

La question de la réception ou de la non-réception du concile de Trente fut agitée pendant le séjour du roi à Fontainebleau. La réception en fut sollicitée par le cardinal de Lorraine et un certain nombre de prélats. Elle était hautement désirée par les catholiques zélés, auxquels on avait toujours déclaré qu'après les décisions du concile on sortirait des mesures provisoires. Excités et réveillés par la guerre civile, irrités par les dévastations d'églises et les sacriléges commis pendant les troubles, aguerris enfin par la lutte qu'ils jugeaient bien n'être pas terminée, ils accusaient l'indécision du gouvernement et protestaient contre la prolongation d'un système d'ajournement qui ne se justifiait plus. Pour eux la question religieuse ne pouvait plus être débattue ; elle était tranchée.

Le chancelier et le parlement, tout en déclarant se soumettre aux définitions dogmatiques, repoussèrent la proposition. Ils se fondaient sur ce que plusieurs des décrets de Trente étaient contraires au droit public français; par exemple, ceux qui attribuaient à l'Église romaine un droit de censure vis-à-vis des princes et ceux qui étendaient la juridiction des évêques. Cet obstacle sérieux était aggravé par la déception du tiers parti et des esprits flottants qui avaient cherché la conciliation des deux cultes, et par l'esprit d'indépendance que les discussions religieuses avaient suscité partout. Le concile devint l'objet d'une polémique très-ardente et donna lieu à une infinité d'écrits. L'Hôpital refusa de l'admettre, pour ne pas compromettre la paix publique, et parce qu'il le jugeait plus propre à aggraver les troubles qu'à les guérir. D'ailleurs il n'eût pu le faire sans retirer immédiatement l'édit d'Amboise.

Le Pape, l'Empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie et d'autres princes catholiques, envoyèrent une ambassade commune à Fontainebleau pour appuyer la demande de la réception des décrets de Trente, et surtout pour exhorter Charles IX et sa mère à se prononcer plus nettement contre les huguenots. Philippe II et les princes catholiques engageaient la reine à punir

les principaux auteurs de la dernière guerre civile ; ils lui offraient leur concours et leurs services. Le Pape tenait essentiellement à tirer Catherine de sa politique d'hésitation et de bascule. Philippe II pensait que le meilleur moyen de ruiner le calvinisme dans les Pays-Bas était de le frapper d'abord en France ; il craignait même que Condé ou Coligny ne prissent le parti de se jeter en Flandre, ce qui eût déterminé l'explosion d'un soulèvement préparé des Pays-Bas contre l'Espagne [1]. Mais Charles IX et sa mère, toujours pacifiques et très-défiants à l'égard des étrangers, tinrent peu de compte de ces sollicitations, firent des réponses évasives, et se déclarèrent liés par l'édit d'Amboise.

XIII. — On se prépara aussi pendant le séjour de Fontainebleau au grand et long voyage qui devait être entrepris dans les provinces. Catherine voulait assurer par sa présence l'exécution de l'édit, qui rencontrait partout les mêmes difficultés que les précédents, calmer les esprits et montrer le roi aux peuples. Elle espérait ainsi réveiller leurs sentiments d'obéissance, et diminuer indirectement la trop grande influence qu'on avait laissé prendre aux princes et aux gouverneurs. Il ne fallait pas, disait-on, que la France retombât dans l'état où elle s'était vue du temps des rois mérovingiens, lorsque le souverain étant ignoré et caché, les peuples s'habituaient à obéir à des lieutenants et à des maires du palais. Quel que fût l'à-propos de ce souvenir historique, il était certain que huguenots ou catholiques avaient cherché pendant la dernière guerre à se donner des chefs étrangers à la cour. Or il y avait là un danger sérieux pour la couronne. Les catholiques, irrités, éclairés et aguerris par les événements de 1562, cherchaient partout à s'organiser en dehors de l'action gouvernementale. La publication récente de mémoires entièrement étrangers à la politique et aux affaires de la cour a montré combien l'exigence des sentiments et des passions populaires devenait puissante [2]. La lutte pour s'être ralentie n'avait pas cessé, et chacun était persuadé que le jeu

[1] L'ambassadeur espagnol en France, Chantonnay, manifeste ces craintes en termes très-vifs dans les lettres qu'il écrit après l'édit d'Amboise. (*Mémoires de Condé*, t. II.)

[2] *Mémoires* de Claude Haton, prêtre de Provins, publiés dans la *Collection des documents historiques*.

recommencerait [1]. Catherine était menacée de voir lui échapper à la fois les huguenots et les catholiques.

Charles IX, en quittant Fontainebleau, se rendit à Sens, puis à Troyes. Il fit une entrée magnifique dans cette dernière ville, et y signa le 11 avril un traité définitif avec l'Angleterre. Ce traité était nécessaire, car la mer était infestée par les pirates, et tout commerce interrompu entre les deux rivages de la Manche. Élisabeth, qui prétendait être d'une extrême *finesse*, avait cherché jusque-là des biais et des délais, dans l'espérance de recouvrer Calais. Elle fut enfin obligée de consentir à la paix, et comme elle avait violé la première le traité de Cateau-Cambresis, elle dut renoncer à invoquer la clause de retour qui y avait été stipulée en sa faveur. Elle rendit les otages qu'elle avait reçus, sans obtenir autre chose qu'une augmentation de la somme convenue pour leur rachat.

Le roi visita ensuite Bar-le-Duc et la Lorraine, où il eut bruit d'une ligue que préparaient les catholiques de France unis à ceux de l'étranger. Catherine profita du voisinage de l'Allemagne pour négocier avec les princes de ce pays, dont elle voulait acheter à l'avenir le concours ou tout au moins la neutralité.

Le 23 mai, Charles IX fit une entrée à Dijon, et le 24 il y tint un lit de justice pour l'exécution des édits. Il séjourna ensuite à Lyon près d'un mois, du 12 juin au 9 juillet. Un édit rendu dans cette ville interdit le culte réformé non plus seulement à la cour, mais partout où le roi résiderait. Catherine, assaillie de représentations par les catholiques dont elle pouvait juger la force et l'activité, commença visiblement à pencher de leur côté. Elle fit des démonstrations publiques de catholicisme, et obligea la cour à en faire avec elle. Elle affecta de se montrer aux processions et aux cérémonies, pour répondre aux soupçons dont sa religion était l'objet.

Le cortége nombreux dont elle se faisait suivre inspirait des défiances fondées. Une cour jeune, voyageant au milieu des fêtes et des plaisirs, édifiait médiocrement des hommes qui venaient de passer par une guerre de religion terrible. La reine avait d'ailleurs parmi les seigneurs qui l'entouraient et même au nombre de ses filles d'honneur, des calvinistes secrets ou déclarés. Elle avait cru donner par là un gage d'impartialité. Elle dut, pour rassurer l'opinion catholique,

[1] Expression de Chantonnay, lettre d'avril 1563.

exiger de son entourage une profession publique de l'ancienne religion.

Le 14 juillet, Charles IX, ayant quitté Lyon à cause de la peste, s'établit au château de Roussillon en Dauphiné, où son séjour fut encore marqué par plusieurs déclarations importantes. Il ordonna la destruction des fortifications élevées pendant la guerre civile ; il fit raser particulièrement celles d'Orléans, de Montauban, de Valence et de Sisteron. Il voulut au contraire qu'on bâtit deux citadelles à Orléans et à Lyon, plusieurs exemples, entre autres celui de Poitiers, ayant prouvé que quand les villes tombaient aux mains des huguenots, les citadelles restaient au roi. La liberté du culte, accordée aux protestants par l'édit d'Amboise, fut soumise à de fortes restrictions. Il fut interdit aux ministres de faire aucune assemblée autre que les prêches, de tenir des synodes, d'avoir des écoles, de lever de l'argent, en un mot d'agir comme membres d'une Église constituée. Naturellement les ministres se plaignirent du manque de foi de la reine, et de la police inquisitoriale à laquelle on allait les soumettre. Condé se crut obligé de se faire l'organe de leurs plaintes. Mais la cour en tint peu de compte. Elle s'appuyait sur la nécessité de l'ordre public, et cherchait à plaire aux catholiques, qu'elle voyait presque partout reprendre un ascendant marqué. Ceux de la Guyenne organisaient définitivement, avec l'appui du maréchal de Bourdillon, la ligue ébauchée naguère par Montluc. Ceux du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, de l'Auxerrois, et d'autres pays, profitaient de la faiblesse de leurs adversaires pour se livrer contre eux à des vengeances et à de cruelles représailles.

Un autre édit rendu pendant le séjour de la cour en Dauphiné fut celui de Crémieu, qui obligeait toutes les villes ayant droit de nommer leurs maires, à présenter dorénavant deux candidats au choix du roi. C'était une mesure que les circonstances justifiaient suffisamment.

Après avoir visité Valence, Montélimart et la partie du Dauphiné où la guerre civile avait fait le plus de ravages, Charles IX se rendit à Orange et à Avignon. Il avait reçu à Roussillon la visite des ducs de Savoie et de Ferrare. Il eut à Avignon celle d'un envoyé du Pape, le Florentin Antinori. Toute l'Italie sollicitait la reine mère de prendre une attitude plus ferme et plus décidée. En Provence, la cour séjourna à Aix, où le roi tint un lit de justice, et à Marseille.

Elle visita ensuite Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, et s'arrêta à Carcassonne, où elle passa l'hiver. Charles IX reçut les plaintes des calvinistes du Languedoc contre Damville, gouverneur de la province, qui, agissant militairement à leur égard, restreignait de plus en plus leurs libertés.

Une scène qui faillit compromettre la paix se passa vers ce temps à Paris. Le cardinal de Lorraine, retiré depuis son retour de Trente dans son archevêché de Reims, ne pouvait souffrir l'état de suspicion et le rôle subalterne auxquels on le condamnait. D'accord avec le duc d'Aumale, son frère, il correspondait avec les principaux gouverneurs et seigneurs catholiques, et se préparait pour les événements prochains. Il s'était fait autoriser par la reine à conserver pour sa sûreté personnelle la garde de cinquante arquebusiers, dont il marchait escorté pendant son séjour en Italie. Il visita le prince de Condé, et essaya, dit-on, de le gagner. Le prince était veuf ; il lui offrit la main de la duchesse de Guise, Anne d'Este, sa belle-sœur, proposition qui jeta l'alarme au camp des réformés. Enfin, dans les premiers jours du mois de janvier 1565, il se rendit à Paris avec le duc d'Aumale, ses deux neveux les ducs de Guise et de Mayenne, sa garde et une suite de gentilshommes.

Le maréchal François de Montmorency, fils du connétable et gouverneur de Paris, s'opposa à l'entrée de cette troupe, qu'il dissipa, non sans quelques coups de pistolet et d'arquebuse. Le cardinal et son frère furent obligés de se cacher et durent quitter la ville dès le lendemain. Les Guise accusèrent le maréchal de s'entendre avec les Châtillon. Ce dernier répondit qu'il se contentait d'exécuter les ordres du roi, défendant le port des armes à feu et l'entrée d'aucune troupe armée dans Paris. Les ennemis des Guise lui adressèrent un autre reproche, celui d'avoir fait trop ou trop peu, trop parce qu'il les avait irrités, trop peu parce qu'il les avait laissé échapper. La présence de Coligny à Paris, où il se rendit peu après, excita de nouveau les inquiétudes des catholiques. Charles IX et sa mère dressèrent à Toulouse une liste des principaux seigneurs du royaume auxquels l'accès de Paris devait être interdit jusqu'à nouvel ordre, et ils l'envoyèrent à Montmorency.

Le roi tint un lit de justice à Toulouse le 1er février 1565, et l'Hôpital fit au parlement de Languedoc ses remontrances accoutumées. La cour se rendit ensuite à Bordeaux, où elle entra le 9 avril. Il y eut là de nouvelles fêtes, de nouvelles

remontrances et un nouveau lit de justice, sans parler des édits particuliers que l'Hopital publiait partout. La ville de Bordeaux demanda et obtint l'organisation d'un tribunal consulaire pareil à celui de Paris. Les protestants se plaignirent de la ligue catholique formée par le comte de Candale et favorisée par le maréchal de Bourdillon. Le roi répondit en interdisant toute enquête à ce sujet, et en se réservant la connaissance du fait, sur lequel il statuerait ultérieurement.

On apprenait alors de tous côtés que les catholiques s'agitaient pour former des ligues en dehors du gouvernement, que le cardinal de Lorraine en était un des plus puissants instigateurs, et que les auteurs de ces ligues ou contre-associations, c'était le nom qu'on leur donnait par opposition à l'association protestante, prétendaient, comme naguère les ministres réformés, réveiller la France de son sommeil. Charles IX tint, le 18 mai, à Mont-de-Marsan, un conseil auquel il communiqua ses informations, fit jurer aux assistants qu'ils ne prendraient jamais les armes que par son commandement, et décida que le même engagement serait écrit et signé par tous les princes et les grands personnages du royaume, sous peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté [1].

La cour alla de Mont-de-Marsan à Bayonne, où elle arriva le 3 juin et où Catherine eut une entrevue avec sa fille, la reine d'Espagne, amenée par le duc d'Albe. Les fêtes de Bayonne surpassèrent celles qui avaient eu lieu sur tout le parcours du cortége royal. Catherine ne voulait pas seulement frapper l'esprit du peuple et celui des étrangers ; elle prétendait encore rassurer l'opinion par une sécurité affectée et lui donner le change sur ses propres inquiétudes. Elle désirait enfin faire elle-même aux Espagnols l'apologie de sa politique et couper court à leurs continuelles remontrances.

Philippe II, pressé de se rendre à Bayonne, avait préféré s'y faire représenter par le duc d'Albe. Il le chargea de remettre à Charles IX le collier de la Toison d'or, et d'engager le roi et sa mère à prendre une attitude plus décidée dans les questions religieuses. Ces questions troublant la Flandre de plus en plus, le gouvernement espagnol pensait déjà qu'il serait appelé à exercer une répression énergique, et il eût désiré combiner son action avec celle de la France.

Le duc d'Albe, vieux courtisan et vieux soldat, remarquable

[1] De Thou.

par la dureté de ses traits et l'énergie de sa grande figure osseuse, était en Espagne le représentant le plus énergique d'une politique à outrance, incapable de transaction. Nul plus que lui n'y poussait Philippe II, que la conviction d'un prétendu devoir entraînait, mais que retenait une certaine timidité naturelle. Arrivé à Bayonne, il s'adressa d'abord au duc de Montpensier, à Montluc, et aux hommes qui avaient montré le plus de vigueur à combattre le protestantisme. En flattant leurs sentiments et particulièrement la vanité de Montluc, il s'assura de leur concours. Il voulut alors parler au jeune Charles IX. « Oh ! pour prendre les armes, répondit celui-ci, je n'ai pas envie de ruiner mon royaume comme on avoit commencé à le faire en s'engageant dans les dernières guerres. » Et le duc, pensant que le roi récitait une leçon apprise, s'adressa enfin à la reine mère elle-même, non toutefois sans difficulté ; Catherine aurait voulu garder sur les affaires de religion un silence absolu, ou ne s'en expliquer qu'avec sa fille.

Elle défendit pourtant sa politique « avec beaucoup de tact et de circonspection ». Elle soutint avoir gagné du terrain, ce que le duc contesta. Elle manifesta une grande jalousie de son autorité, et beaucoup de vanité pour les succès qu'elle croyait avoir obtenus. Elle se félicitait d'avoir affaibli peu à peu le parti réformé, et soustrait les masses populaires à l'influence calviniste ; elle se flattait enfin de lui ôter, comme dit Pasquier, plus par des édits pendant la paix que par la force durant la guerre. Le duc, sans prétendre lui proposer un plan de conduite, lui demanda d'expulser de France cette *mauvaise secte*. La reine répondit que son fils était obéi de ses sujets autant que Philippe II. Elle refusa avec une fierté piquée de laisser critiquer ses conseillers, entre autres le chancelier de l'Hôpital, déclara qu'elle ne pouvait passer outre pour l'adoption du concile de Trente, et brisant tout entretien sur ces différents sujets, s'efforça de les restreindre à la négociation de mariages pour ses enfants, et d'une alliance à conclure contre les Turcs. Le duc ne put la détourner de la pensée de ces mariages, dont l'âge de ses enfants rendait la conclusion très-prématurée, mais qui étaient sa grande préoccupation. Il se réduisit à solliciter l'interdiction des prêches dans les villes françaises voisines de la frontière espagnole ou de celle des Pays-Bas. Cette dernière demande fut encore refusée.

Telle fut la célèbre entrevue de Bayonne, sur laquelle l'Eu-

rope entière eut un instant les yeux fixés. Une alliance étroite de la France et de l'Espagne eut pu porter au calvinisme un coup mortel. Les protestants, pleins d'une naturelle inquiétude, attribuèrent au duc d'Albe des projets de massacre pareils à ceux qu'ils avaient imputés déjà en 1560 à François de Guise et en 1563 à Montmorency. Ils virent dans l'empressement de Catherine de Médicis à s'aboucher avec un représentant du gouvernement espagnol une menace pour eux-mêmes; ils crurent la reine prête à écouter les conseils de rigueur et de violence. Mille bruits coururent sur des entretiens dont les lettres du duc d'Albe à Philippe II ont seules révélé le secret[1].

Les menaces réelles se bornèrent à quelques propos tenus au duc par Montluc, Montpensier, ou d'autres hommes de guerre. A les entendre, il suffisait, pour frapper le parti, d'écarter ou de faire disparaître cinq ou six personnes qui étaient en crédit ou possédaient des gouvernements. De là probablement ce mot attribué au duc, entendu, dit-on, par le jeune prince de Béarn à l'entrevue de Bayonne et répété dans toute l'Europe calviniste, que la tête d'un saumon valait mieux que celles de cent grenouilles.

Toutefois l'entrevue, beaucoup moins significative que ne le prétendit le bruit public, servit la politique espagnole. Albe avait fortifié de ses conseils les hommes qui voulaient des voies de rigueur; il leur avait présenté Philippe II comme le champion armé du catholicisme européen. Catherine elle-même, si attentive à suivre le progrès croissant des forces du parti catholique, ne put être plus insensible aux sollicitations du roi d'Espagne qu'elle ne l'avait été à celles du duc de Savoie ou de l'envoyé du Pape. Tout en résistant pour sauvegarder sa fierté, elle céda peu à peu à la pression du dedans et à celle du dehors. Elle parut moins favorable aux réformes; elle commença aussi à s'éloigner des hommes du tiers parti. L'Hôpital, que Rome et l'Espagne exécraient, vit bientôt son crédit s'affaiblir.

Au retour de Bayonne, la cour fut troublée par un incident inattendu. Le cardinal de Lorraine avait demandé, en qualité d'évêque de Metz, le titre de prince du saint-empire, et reçu de l'Empereur des lettres de protection. Un de ses officiers refusa de laisser publier ces lettres, comme attentatoires à la dignité de la

1 Voir ces lettres au tome IX des papiers d'État de Granvelle.

France dans les deux places qu'il commandait. Le cardinal entreprit de l'y forcer, et y réussit, grâce à l'appui du duc de Lorraine. On se préoccupa beaucoup de cet incident, appelé par les protestants du nom de guerre cardinale. Cependant il n'eut pas de suite, le prélat et le duc de Lorraine s'étant empressés de dissiper les ombrages qu'il pouvait inspirer au roi.

Charles IX revint de Bayonne par Nérac, résidence de Jeanne d'Albret, et força la reine de Navarre d'y rétablir l'exercice du catholicisme. Il traversa ensuite Angoulême, Niort, Thouars, Angers, Tours et Blois, où il arriva au mois de novembre. Frappé de tous côtés du spectacle des églises dévastées et des ruines amoncelées par les huguenots, il en conçut contre eux, au rapport de Davila, une sorte d'aversion et de dégoût. En même temps, il continuait de recevoir partout les plaintes des protestants contre les violences des gouverneurs qui n'observaient pas les édits.

Après un repos de quelques semaines à Blois, la cour se rendit à Moulins, où l'on avait convoqué pour le mois de janvier 1566 une assemblée composée des personnages les plus considérables du royaume et des présidents de tous les parlements de France. La reine avait deux buts; elle voulait réconcilier les grands et préparer un nouvel édit.

Elle réconcilia en effet les Guise et les Châtillon, le maréchal de Montmorency et le cardinal de Lorraine, et leur fit prendre à tous des engagements formels pour l'oubli du passé. L'amiral déclara que si quelqu'un l'accusait de complicité dans l'assassinat commis par Poltrot de Méré, il lui donnait un démenti et le défiait. Après cette déclaration, son innocence fut proclamée. Toutefois, le jeune duc de Guise Henri, fils de la victime, était absent.

Le second objet de l'assemblée fut de publier de nouveau l'édit d'Amboise, mais avec des déclarations qui l'interprétaient et le restreignaient. Encore le chancelier n'obtint-il pas ce résultat sans une altercation des plus vives avec le cardinal de Lorraine.

Enfin l'Hôpital publia l'ordonnance de Moulins, destinée à compléter celle d'Orléans, qui avait été d'ailleurs mal exécutée en raison des circonstances. L'ordonnance de Moulins contenait, comme celle d'Orléans, une foule d'objets. Elle consacra une fois de plus le principe, toujours mal observé, de l'inaliénabilité du domaine. Mais le plus grand nombre de ses articles

furent consacrés à l'œuvre favorite du chancelier, la réforme judiciaire. Elle eut pour but de diminuer le nombre des tribunaux et des juges, de poursuivre la vénalité, la brigue, la corruption sous toutes les formes; elle s'étendit longuement sur les règles disciplinaires que l'Hôpital regardait comme la sauvegarde de l'État. Elle enferma d'une manière plus étroite les parlements dans leurs attributions judiciaires en leur refusant tout pouvoir d'interpréter les lois. Elle enleva toute juridiction civile aux maires et aux officiers municipaux, pour ne leur laisser qu'une juridiction criminelle en première instance.

Jamais chancelier ne publia plus d'édits et d'édits s'appliquant à une plus grande variété d'objets. L'Hôpital avait le goût de la réglementation presque jusqu'à la manie. Il est impossible d'analyser ici tous ces édits; il faut cependant citer celui de Roussillon, qui ordonna de commencer l'année non plus à Pâques, mais au 1er janvier, afin de substituer un point de départ fixe à un point de départ variable; réforme dont on s'étonne que la nécessité n'eût pas été plus tôt comprise.

XIV. — Après la double réconciliation de Moulins, Catherine crut pouvoir rentrer à Paris. Elle entretenait toujours une cour nombreuse, mais dont elle tenait écartés à dessein les Guise, les Chatillon et tous les grands personnages qui pouvaient lui faire ombrage; elle espérait les affaiblir en donnant sa faveur et les principaux emplois à des hommes nouveaux. Ses calculs échouèrent. Les Guise et les Châtillon étaient les représentants de deux partis également vivaces et incapables d'abdiquer; les hommes nouveaux ne représentaient rien. Les réconciliations officielles étaient sans valeur; très-peu de temps après les engagements pris à Moulins, le duc d'Aumale annonça à la reine l'intention de défier Coligny. Le bruit courut que Dandelot, qui exprimait très-haut ses haines, voulut de son côté faire assassiner le duc d'Aumale. Les Guise se fortifièrent par l'alliance du duc de Nemours, qui épousa la duchesse douairière Anne d'Este, veuve du vainqueur de Calais.

Ainsi il n'y eut rien de changé, sinon que la reine pencha un peu plus du côté des catholiques. Comme elle voulait leur donner un gage, surtout à ceux de l'étranger, elle rendit la direction des affaires ecclésiastiques au cardinal de Lorraine, tout en écartant les autres princes de la maison de Guise. Le cardinal, en étroite intelligence avec l'ambassadeur espagnol Alava,

usa de son influence pour diminuer les défiances des cours étrangères.

Quant à la paix intérieure, ni les voyages du roi ni les nouveaux édits n'avaient pu l'assurer. Les collisions ne cessaient pas. En 1566, les protestants chassèrent les catholiques de la ville de Pamiers; les catholiques de Foix se vengèrent en chassant les protestants par représailles, et plusieurs vallées des Pyrénées redevinrent un théâtre de meurtres et de pillages. Nulle part les calvinistes n'allaient au prêche autrement qu'avec des armes. Ils se réunissaient, dit un des envoyés vénitiens, non comme les catholiques, au son des cloches, mais au bruit des coups d'arquebuse[1].

La solution de la question religieuse n'avait pas avancé d'un pas. On vivait seulement dans une sorte de trêve mal observée, l'attention se portant vers les Pays-Bas, où les calvinistes étaient en pleine révolte contre Philippe II, qui maintenait l'inquisition et les édits de persécution.

Coligny et les autres chefs des réformés de France mécontents des modifications apportées à l'édit d'Amboise et de l'attitude que semblait prendre Catherine de Médicis, inquiets du sort réservé à leurs coreligionnaires dans une contrée aussi voisine, et frappés de la force croissante d'agression des puissances catholiques depuis le concile de Trente, craignirent que le calvinisme ne fût ruiné en Belgique, et que cette ruine n'entraînât son anéantissement en France. Ils voulurent soutenir à tout prix leurs frères des Pays-Bas; ils proposèrent à Charles IX de saisir l'occasion qui s'offrait d'aider les Pays-Bas à se séparer de la monarchie espagnole, et essayèrent de réveiller toutes les haines et les défiances nationales contre l'Espagne. La proposition, insidieuse à quelques égards, n'en avait pas moins un côté sérieux. Elle flattait les sentiments et les souvenirs populaires, les passions des hommes de guerre qui avaient combattu contre les troupes de Charles-Quint. Elle pouvait séduire les politiques, qui pensaient que la France devait chercher sur sa frontière un dédommagement aux pertes faites en Italie, et dans une guerre étrangère une diversion utile aux troubles intérieurs.

La France ne pouvait demeurer spectatrice indifférente d'événements aussi rapprochés que ceux des Pays-Bas, surtout quand les passions qui s'y agitaient fermentaient également

[1] Correr, Relation de 1569.

dans son sein. Charles IX leva les gens de pied français, des lansquenets et six mille Suisses, pour se fortifier et se tenir prêt à tout hasard, mais il resta fidèle à l'alliance espagnole, offrit au duc d'Albe le passage de ses États, et refusa nettement l'offre que faisaient Condé et Coligny de mettre sur pied les gentilshommes de la religion. Quelques-uns de ces gentilshommes ayant couru à Genève, qui se crut menacée par le passage du duc d'Albe, le roi défendit à qui que ce fût, sous peine de perdre la vie et les biens, de prendre du service à l'étranger sans son commandement, et nommément d'aider les sujets rebelles du Roi Catholique dans les Pays-Bas. Catherine espérait, au moyen de ces mesures préventives, garantir la paix au dedans et au dehors. Elle se montre dans une de ses lettres frappée « du terrible train dans lequel étoient les choses de Flandre, » et regarde comme « un grand heur de se voir délivrée de pareilles calamités et d'estre en repos ». Elle ajoute toutefois « qu'il se falloit mettre en peine de s'y conserver et d'y demeurer hors des maux qu'avoient les autres [1]. »

Pendant qu'elle se montrait ainsi conséquente avec elle-même et fidèle à sa circonspection ordinaire, Charles IX, qui avait seize ans et une certaine impétuosité naturelle qu'il maîtrisait peu, était loin de témoigner autant de réserve et de patience. Obligé de faire dès le début de son règne des actes fréquents d'autorité, las de prétentions et de résistances qu'il regardait comme des atteintes aux droits de sa couronne, il commençait à tenir aux huguenots un langage souvent vif et fier. Les princes protestants d'Allemagne lui envoyèrent une ambassade pour lui représenter la triste condition de leurs coreligionnaires de France, et demander qu'il leur accordât la liberté entière de conscience et de culte. « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, répondit Charles IX aux envoyés, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs États » ; puis il ajouta : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser les catholiques prêcher et dire la messe dans leurs villes. » Coligny n'était pas étranger à cette démarche des princes allemands, avec lesquels il entretenait des correspondances régulières. Il fatiguait la cour de ses remontrances et de ses prétentions. Il parlait toujours d'armer la noblesse calviniste et de marcher

1 Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 383, d'après un mss. Béthune.

contre le duc d'Albe. Charles IX, malgré les leçons de dissimulation que lui donnait sa mère, s'emporta un jour. « Il n'y a pas longtemps, dit-il à l'amiral, que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques, maintenant vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. »

Les calvinistes, tolérés imparfaitement, ne pouvaient demeurer plus longtemps dans une situation précaire et dénuée de garanties. Ils prétendaient qu'en quatre ans, depuis l'édit d'Amboise, plus de trois mille meurtres commis sur leurs coreligionnaires étaient restés impunis. D'un autre côté, ils étaient en contravention perpétuelle avec cet édit, comme ils l'avaient été avec les précédents. Ils gardaient leur Église organisée avec un culte, des réunions, des levées d'argent, une juridiction; ils formaient un État dans l'État; ils vivaient en société réglée, possédant des affiliations plus ou moins secrètes, une sorte de contre-gouvernement et des cadres préparés pour mettre debout une armée.

Le célèbre jurisconsulte Dumoulin, le plus ardent adversaire du concile de Trente, dénonça en termes très-vifs le danger de l'Église calviniste; il en représenta les ministres comme des séditieux, presque tous étrangers, qui tenaient des assemblées illégales, vivaient aux frais du peuple, connaissaient des affaires au mépris des magistrats, entravaient le clergé dans l'exercice de ses devoirs et ébranlaient la fidélité des sujets du roi.

Les catholiques, pénétrés de ce danger, formaient des ligues sur le même modèle. C'étaient les confréries des paroisses qui formaient le noyau ordinaire de ces ligues; il suffisait d'en étendre les statuts et d'imposer à leurs membres un serment particulier. Souvent les ligues ainsi formées s'associaient, et l'association prenait un caractère de généralité plus étendu. Telle fut la confrérie du Saint-Esprit, formée en Bourgogne par Tavannes en 1567. Son but avoué était de protéger le roi et la religion contre toute attaque. Les membres s'engageaient en cas de danger, les uns à marcher en personne, les autres à fournir des armes, des chevaux ou de l'argent, suivant leurs ressources. Ils se juraient amitié et fraternité, et se promettaient un secret inviolable. Les huguenots ne manquèrent pas de dénoncer à leur tour une pareille association comme illégale, contraire aux édits et périlleuse pour la paix publique. Charles IX finit par lui ordonner de se dissoudre.

XV. — La nouvelle des rigueurs que le duc d'Albe exerçait à Bruxelles détermina une explosion. La cour attendait six mille Suisses auxiliaires amenés par le colonel Pfiffer; on répandit le bruit que leur arrivée serait le signal de la persécution des réformés et du massacre de leurs chefs. La cour commençait à témoigner une assez forte aversion pour les calvinistes. La sévérité des ministres genevois, qui proscrivaient les jeux, les arts et le luxe, y était publiquement tournée en dérision. Le cardinal de Lorraine y prêchait la nécessité d'une alliance et même d'une coopération étroite avec le duc d'Albe.

Les principaux seigneurs de la religion tinrent des assemblées à Valery chez le prince de Condé et à Châtillon chez l'amiral. Ils ne voulurent pas, dit la Noue, qui y assistait, se laisser prendre endormis, et ils se décidèrent à une agression. Suivant Castelnau, ils jugèrent que celui-là étonnerait son compagnon qui frapperait ou s'armerait le premier. Les raisons d'une prise d'armes étaient impérieuses. On avait mutilé les édits faits pour eux; on ne leur laissait pas pour leurs prêches la jouissance d'une ville par bailliage; on interdisait les synodes; on poursuivait les religieux qui s'étaient convertis à leur doctrine; le roi s'entendait avec l'Espagne et faisait venir des troupes étrangères. Il n'y avait plus pour eux de salut que dans la guerre. Quelques ministres, plus timorés que les autres, furent d'avis que ces raisons justifiaient seulement une attitude défensive; les réformés d'Allemagne, auxquels des secours furent demandés, soutinrent la même opinion. Mais Dandelot triompha de toutes les hésitations, et fit décider qu'on préviendrait l'ennemi.

La prise d'armes eut lieu dans le plus grand secret. Il fut convenu qu'un corps de cavalerie se réunirait près de Monceaux, où se trouvait le roi, et l'enlèverait; qu'on assemblerait pendant ce temps une armée *gaillarde*, qu'on occuperait peu de villes, mais des places importantes, pour ne pas disséminer les forces du parti, enfin qu'on s'emparerait du cardinal de Lorraine (septembre 1567). On a remarqué que ce plan était exactement celui qu'avaient suivi les calvinistes d'Écosse et qui leur avait réussi. Ils venaient d'enlever Marie Stuart de cette manière et de se rendre maîtres du gouvernement.

La cour était à Monceaux dans la sécurité la plus complète et aussi la moins explicable. Personne n'eût pensé que le secret

d'une conspiration aussi étendue pût être si bien gardé [1]. Tavannes, Montluc, et les autres personnages qui ont écrit des Mémoires, prétendent tous avoir averti la reine de se tenir sur ses gardes. Montmorency, l'Hôpital, refusèrent d'ajouter foi aux premiers avis qu'ils reçurent, et quand on chargea Castelnau et son frère d'épier les menées des calvinistes, ces derniers arrivaient déjà par toutes les routes à Châtillon, la maison de Coligny. Quatre ou cinq cents cavaliers se rassemblèrent à Rosoy, à quelques lieues de Monceaux. L'Hôpital voulut négocier et proposa de licencier les Suisses, occasion du soulèvement. Mais la reine, non moins irritée qu'effrayée, refusa cette fois de compromettre sa dignité par des conseils timides. Elle quitta Monceaux, où l'on ne pouvait se défendre, et emmena Charles IX à Meaux, le 25 septembre. Arrivé là, le roi appela en toute hâte les gentilshommes de sa maison, les six mille Suisses de Pfiffer en garnison à Chateau-Thierry, et quelques régiments voisins. On délibéra pour savoir si l'on s'enfermerait à Meaux ou si l'on irait à Paris, au risque d'être attaqué pendant le chemin. Le premier parti convenait aux pacifiques et aux timides, qui y voyaient un moyen d'éviter une action et de réserver encore les chances d'un arrangement. Cependant il y avait autant de danger à demeurer qu'à partir; les princes lorrains, s'étant informés du chiffre exact de l'ennemi, firent brusquement décider la retraite sur Paris lorsqu'il en était temps encore. Le jeune duc de Guise se félicitait d'une rébellion qui obligeait d'agir désormais avec résolution vis-à-vis des calvinistes. Pour le cardinal de Lorraine, il réussit à gagner sa ville épiscopale et à s'y mettre en sûreté, quoique serré de près par l'ennemi, qui pilla ses bagages.

Le 28, dans la soirée, les Suisses arrivèrent à Meaux et protestèrent de leur fidélité. La nuit se passa en préparatifs, et le 29, de grand matin, la cour se mit en marche. Les Suisses s'avancèrent en bataillon carré, les piques baissées, le roi et les princes au milieu d'eux. Le duc de Nemours, assisté du jeune Henri de Guise, son beau-fils, prit le commandement du cortége royal. Condé et Coligny montèrent à cheval et coururent à sa poursuite. Ils le joignirent à Lagny, mais ne se trouvèrent pas assez forts pour attaquer les Suisses, encore moins pour les rompre. Tout se borna à quelques coups de pistolet ou d'arquebuse. Au Bourget, le roi reçut un renfort de troupes parisiennes. Il

[1] Correr, Relation au sénat de Venise.

entra le soir dans sa capitale, courroucé de l'attentat dirigé contre sa personne. On avait eu la plus grande peine à le retenir et à l'empêcher de se jeter tête baissée sur l'escadron des princes.

Les conjurés, au dire des hommes clairvoyants [1], avaient fait trop, puisqu'ils avaient engagé la lutte, et trop peu, puisqu'ils n'avaient pas enlevé Charles IX et qu'ils avaient achevé de l'irriter contre eux au plus haut point. Mais il leur était arrivé ce qui arrive ordinairement dans les surprises ou les aventures téméraires; le hasard ne les avait pas servis. Ils avaient cru aussi étonner, diviser la cour. Ils avaient compté sur les irrésolutions ordinaires de la reine, les jalousies des principaux chefs catholiques, les demi-mesures du chancelier et des hommes du tiers parti. Toutes ces prévisions avaient été démenties par les événements.

Condé occupa Montereau, Lagny, Saint-Denis, brûla quelques moulins et coupa les rivières, comme s'il eût prétendu affamer Paris. Il n'avait que trois ou quatre mille hommes, cavaliers pour la plupart, car l'infanterie qu'il attendait et que les ministres organisaient avec un zèle et une diligence extraordinaires, ne pouvait arriver que successivement. C'eût été folie que de vouloir assiéger ou affamer Paris avec si peu de monde; aussi les habitants demandaient-ils ce que pouvait une mouche contre un éléphant. Ce que Condé espérait, c'était d'en imposer par la décision et l'audace à des adversaires divisés et surpris. Les catholiques se défiaient les uns des autres; les protestants agissaient avec un accord remarquable, et réparaient leur faiblesse numérique par la puissance de leur organisation. En occupant ou faisant occuper par les détachements qui venaient le joindre des positions importantes autour de Paris, Condé crut tromper l'opinion sur ses propres forces, et obtenir un succès moral supérieur au succès matériel dans une pareille guerre.

En effet la reine mère, une fois à Paris et en sûreté, offrit une amnistie si les armes étaient posées dans les vingt-quatre heures. Les calvinistes demandèrent le renvoi des Suisses, la liberté entière de leur culte, un partage égal des dignités, des honneurs et des magistratures. Ils ajoutèrent à ces exigences des plaintes sur les impôts et des représentations sur l'utilité qu'offrirait une convocation d'états généraux. Mais la reine ne

[1] *Mémoires* de Tavannes.

leur permit pas de mêler à une question religieuse une question politique propre à agiter le peuple. Elle changea de ton sur-le-champ. Elle leur envoya, le 7 octobre, par un héraut, une sommation adressée à tous les chefs nominativement, et leur enjoignit ou de poser les armes ou de déclarer qu'ils les prenaient contre le roi. Cette attitude leur imposa, et ils se bornèrent à demander la liberté du culte.

Pendant ce temps Catherine et Charles IX armaient les milices parisiennes, renforçaient leurs troupes et se préparaient à la guerre. L'argent manquait; on fit des emprunts qui furent garantis par la ville de Paris et par le clergé; on engagea une partie des joyaux de la couronne. On envoya Castelnau à Bruxelles prier le duc d'Albe de prêter deux mille chevaux légers et trois ou quatre régiments qui, amenés en peu de jours à Senlis, servirent à mettre les rebelles entre deux feux. L'espérance de la reine et du connétable était de forcer ainsi les huguenots à poser les armes sans combat. Le duc et ses officiers espagnols montrèrent un grand empressement pour marcher contre les huguenots de France, mais il était retenu alors à Bruxelles, et combattu entre deux désirs également puissants, l'un d'aller pacifier la France au nom de son maître, l'autre de la laisser user ses forces dans la guerre civile. Il finit par se contenter d'envoyer quelques centaines de gendarmes wallons sous le duc d'Aremberg; encore leur donna-t-il l'ordre d'aller droit à Paris et de se refuser ailleurs à tout combat.

Cette diversion obligea Condé de détacher Dandelot avec un corps de cavalerie pour essayer de barrer le passage aux nouveaux arrivants. C'était le moment pour l'armée royale d'attaquer un ennemi affaibli, et de répondre à l'impatience et aux soupçons des Parisiens. Les huguenots, assez mal équipés et servant sans solde, étaient réduits à vivre de maraude, et ravageaient la campagne partout où ils passaient. Les Parisiens trouvaient mauvais qu'on les laissât faire; ils ne comprenaient pas que le roi, possédant des troupes supérieures, souffrît d'être assiégé et bravé par un ennemi qui n'avait pour lui que son audace et qu'ils qualifiaient d'ennemi de Dieu, du roi et du repos public [1]. Enfin les conférences entamées avec les chefs des réformés au sujet de la liberté du culte furent rompues. Montmorency déclara que le roi refusait de l'accorder, et disposa son armée pour le combat.

[1] *Journal* de Brulart.

Il avait quinze ou seize mille hommes ; il les fit sortir le 10 novembre et les rangea au nord de Paris, entre la Villette et Saint-Ouen. Il était aussi très supérieur en artillerie. Condé occupait Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen avec douze cents cavaliers, tous portant la casaque et l'écharpe blanches, insignes du parti, dix-huit cents arquebusiers et un corps de hallebardiers et de piquiers formant la réserve. Il accepta le combat, pour ne pas se laisser envelopper à Saint-Denis et couper d'avec Dandelot. C'était une grande témérité, mais dans une guerre pareille il était difficile de suivre les règles de la prudence ordinaire.

Les calvinistes marchèrent en trois colonnes sur la division que le connétable commandait en personne. Ils y jetèrent le désordre par des charges aussi vigoureuses que rapides. Condé y montra « son naturel chaud et ardent [1] ». Les volontaires qui le suivaient se battirent avec fureur, et le vieux Montmorency, qui faisait encore le coup de pistolet à soixante-quatorze ans, fut porté à terre atteint d'une blessure mortelle. Sa division une fois rompue, le corps de milice parisienne qui devait l'appuyer prit la fuite ; mais le maréchal d'Anville, accourant avec le duc d'Aumale et les troupes catholiques des deux ailes, rétablit promptement le combat. Les calvinistes, dont toutes les forces avaient été engagées à la fois, durent abandonner le terrain.

La bataille de Saint-Denis ne dura pas même une heure. Elle se réduisit à une charge de cavalerie, vigoureusement conduite par Condé et repoussée presque aussitôt. Les catholiques, facilement victorieux, ne cherchèrent pas à poursuivre l'ennemi, et le laissèrent même offrir le lendemain un nouveau combat, comme par bravade. Catherine, par qui tout se faisait, parut attentive à ménager ses adversaires. Elle n'avait jamais aimé les batailles. Elle voulait au moins diminuer l'effusion du sang et retenir l'impatience des principaux chefs catholiques. Montmorency mourut trois jours après sa blessure. Elle ne voulut pas lui donner de successeur dans la connétablie, qu'elle jugeait un office trop considérable, et de l'avis du conseil, où elle avait fait entrer depuis quelque temps des hommes à elle, elle fit donner le titre de lieutenant général et le commandement des troupes royales à son fils de prédilection, Henri, duc d'Anjou, dont on vantait l'aptitude militaire malgré son extrême jeunesse. La seule opposition que rencontra ce projet vint de Charles IX,

[1] Castelnau.

qui, malgré une constitution faible, montrait le caractère le plus ardent. Il voulut commander en personne[1]; mais on jugea que le roi ne devait pas jouer sa vie dans une guerre civile et surtout risquer de tomber aux mains des huguenots.

XVI. — Condé se retira faute de vivres. Il voulut aller joindre les forces qui lui venaient du Midi et de l'Allemagne, et qu'il n'était pas logé assez sûrement pour attendre autour de Paris. Les calvinistes avaient pris les armes de tous côtés. Dans le Nord, ils étaient maîtres de Soissons, d'Orléans, de Boulogne, d'Auxerre et de Mâcon. Ceux du Midi avaient enlevé Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes et plusieurs autres villes. Montbrun agitait le Dauphiné et la Provence. Condé, après avoir rallié à Pont-sur-Yonne quelques détachements venus du Limousin et de la Saintonge, courut en Champagne au-devant de Jean Casimir, fils de l'électeur palatin, calviniste ardent, qui s'avançait avec sept mille reîtres et trois mille lansquenets. Les princes luthériens avaient résisté à ses sollicitations. Condé, marchant sans équipages et vivant de maraude par la pluie, la boue ou les rigueurs d'un hiver précoce, n'arriva que vers la fin de décembre aux bords de la Meuse. Le duc d'Anjou le poursuivit avec une armée beaucoup plus forte et pourvue de tout, accompagné de MM. de Montpensier le père et le fils, des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, des Guise, de quatre maréchaux, de Nevers, Tavannes, et d'autres encore. Malheureusement cette multiplicité de conseillers donnés à un enfant paralysait l'action. On aurait pu surprendre les huguenots près de Châlons, et ils eurent le temps d'échapper, grâce à la lenteur du maréchal de Cossé. Ils finirent par joindre les reîtres de Jean Casimir aux environs de Pont-à-Mousson.

Les reîtres, dit Castelnau, étaient de simples chevaux de louage qui voulaient qu'on leur donnât d'avance des arrhes et de bons garants. Ils exigèrent de Condé le payement immédiat de cent mille écus. Condé n'en avait que deux mille. Pour les faire marcher, il fut obligé de réunir toutes les bagues, chaînes, joyaux et objets de prix qui se trouvèrent dans l'armée; les calvinistes français, jusqu'aux simples soldats, se dépouillèrent pour fournir à leurs auxiliaires une somme qui resta toutefois bien au-dessous du montant de leurs prétentions.

Condé ayant réuni par ce moyen une vingtaine de mille

[1] Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II.

hommes, les conseillers du duc d'Anjou furent d'avis d'éviter le combat, de suivre l'ennemi à distance et de le laisser s'user par le manque de ressources. En conséquence, l'armée royale, qui s'était avancée jusqu'à Vitry, se replia sur Troyes et laissa les calvinistes gagner Orléans, où se trouvaient leurs munitions. Elle s'était déjà renforcée des cavaliers wallons amenés par le comte d'Aremberg; elle reçut encore des compagnies d'Espagnols, d'Italiens ou de Suisses, que le duc de Nevers amenait de Grenoble. On décida que de nouveaux secours seraient demandés à l'Espagne, à l'Italie, à l'Allemagne, et Castelnau fut envoyé en Saxe louer des reîtres.

Ces lenteurs eurent pour effet d'entretenir la lutte engagée dans toutes les provinces du Midi, depuis le Dauphiné jusqu'au Poitou. Les désordres de 1562 recommencèrent dans le Languedoc, où les huguenots se mirent de nouveau à dévaster et piller les églises; des massacres eurent lieu à Nîmes et à Alais. Des bandes calvinistes se frayèrent une route jusqu'à Orléans, dont la Noue s'était emparé au commencement des troubles et qui passait toujours pour devoir être la citadelle du parti. Elles y entrèrent au mois de janvier 1568. Ainsi les ménagements de la reine n'avaient d'autre effet que de prolonger et d'envenimer la lutte. Les *seconds troubles*, comme on les appelait, risquaient de devenir aussi désastreux que les premiers. Ce n'étaient dans une partie de la France que villes prises et reprises, « et souvent, dit Castelnau, ce qui restait du pillage des huguenots était repillé par les catholiques. »

Condé et Coligny, privés de ressources et obligés de vivre aux dépens du pays qu'ils traversaient, déployèrent une grande habileté pour conduire leur armée jusqu'à Orléans. Quand ils s'y furent ravitaillés, ils occupèrent Blois et résolurent d'enlever Chartres. Ils voulaient, dit la Noue, mettre une épine au pied des Parisiens. Ils entamèrent donc au mois de février le siége de cette ville; mais leur détresse était au comble. Catherine résolut de la mettre à profit. Elle n'avait pas cessé un seul instant de négocier. Elle fit publier un édit par lequel le roi, distinguant les hérétiques et les rebelles, assurait sa protection à tous les huguenots qui poseraient les armes. Or à ce moment les volontaires calvinistes, fatigués et ruinés par une campagne d'hiver dont ils ne pouvaient prévoir le terme, commençaient à se retirer chez eux. Les reîtres murmuraient. Les capitaines et les ministres hésitèrent à accepter la paix offerte par la reine;

car ils voulaient des sûretés, et ils pensaient à livrer une bataille dont le succès eût été un moyen de les obtenir. Mais ils sentirent qu'ils n'étaient plus maîtres de leurs soldats, et ils furent entraînés malgré eux. Ce fut, dit la Noue, un tourbillon qui les emporta. Ils furent obligés de se jeter dans les *hasards de la paix*. On leur accordait d'ailleurs tout ce qu'ils demandaient, hors un seul point, de garder leurs armes et des places fortes.

On rétablit l'édit d'Amboise dans sa teneur primitive, en supprimant toutes les restrictions qui y avaient été successivement apportées. Le roi se chargea d'avancer la solde des reîtres allemands, dont Condé avait acheté les services à un prix exorbitant. En retour, les huguenots s'engagèrent à rendre Soissons, Auxerre, Orléans, Blois, la Charité, et les autres villes dont ils étaient maîtres. Charles IX exigea aussi qu'ils protestassent n'avoir pas conspiré à Meaux ni voulu attenter à sa personne. Telle fut la paix de Longjumeau, signée le 23 février 1568.

Les catholiques la jugèrent encore moins favorablement qu'ils n'avaient jugé l'édit d'Amboise. Ils ne comprenaient pas que Catherine l'eût signée, au moment où l'arrivée des reîtres saxons assurait la supériorité de son armée. Ils se plaignaient de la lenteur et de l'indécision qui avaient présidé comme toujours à la conduite des affaires, et surtout des affaires militaires. On en faisait des vers satiriques [1]. C'était enfin une opinion admise qu'il ne convenait pas à un roi de traiter avec ses sujets, en sorte que les partisans de la paix furent obligés d'en faire des apologies. Les jugements ne furent pas plus favorables à l'étranger. Le duc d'Albe montra autant de déplaisir que d'étonnement, chose d'ailleurs naturelle; car on l'accusait de vouloir détourner sur la France l'orage qui menaçait la Belgique, à quoi il répondait que la France voulait à son tour s'en délivrer en le rejetant sur les Pays-Bas. On crut généralement que si la reine avait cédé, c'était par ruse, pour tromper les calvinistes, les endormir et les surprendre.

Il n'est pas impossible que Catherine ait eu cette pensée, mais en réalité elle agissait comme elle avait toujours agi, par le besoin du repos. Elle avait, dans la seconde guerre comme dans la première, ajourné les mesures décisives tant qu'elle avait pu, et quand elle les avait prises, c'avait été avec un regret mal dissimulé. Elle s'était aussi effrayée d'un danger

[1] *Journal* de Brulart.

immédiat et fort grand, celui de la présence de deux armées allemandes sur le territoire de la France. Castelnau amenait d'Allemagne le duc Jean Guillaume de Saxe, qui arrivait avec cinq mille reitres pour combattre, au nom de Charles IX, le comte palatin Jean Casimir, son beau-frère. Jean Casimir était calviniste et Jean Guillaume luthérien. Catherine s'alarma de voir tant de soldats étrangers dans le royaume. Elle s'empressa par ce motif de traiter dès qu'elle en trouva le moyen, et elle ordonna à Castelnau de congédier les reitres saxons, déjà arrivés à Rethel. Castelnau eut beaucoup de peine à y parvenir et dut les payer très-cher. Le duc de Saxe, quoique accablé de prévenances et de présents, se plaignit hautement qu'on le renvoyât de cette manière, et que le roi eût traité avec les huguenots, comme compagnon, disait-il, plus que comme maître. Les mêmes difficultés se présentèrent avec les reitres du comte palatin, qui avaient fait des conditions exorbitantes à Condé et refusaient de quitter la France avant qu'elles fussent remplies. On songea un instant à donner l'ordre aux reitres saxons de marcher contre ceux du Palatinat, mais ce parti parut le plus dangereux de tous. On finit par composer avec les uns et les autres. On leur paya une partie de leur solde, on obtint d'eux des délais pour le reste, et on leur donna des sûretés.

En réalité, la paix ainsi précipitée n'était qu'une trêve. Ni les catholiques ne pouvaient compter sur le repos des protestants, ni les protestants sur la tolérance des catholiques; personne sur la fermeté et la décision du gouvernement. Elle dura seulement quelques mois, et fut appelée *la petite paix*. Catherine elle-même prétendait statuer pour le présent, nullement pour l'avenir.

Le traité de Longjumeau eut pourtant des partisans et des défenseurs. Le chancelier l'avait fortement conseillé, et il a pris soin d'en déduire les raisons dans un écrit composé exprès[1]. La raison principale sur laquelle il se fonde, c'est que la victoire était plus que douteuse. Les huguenots étaient gens aguerris, résolus; leurs entreprises pratiquées et bâties de longue main. Ils se montraient *dociles* et *disciplinables*. Au contraire, « le camp du roi étoit divisé en querelles, envies et émulations. L'ambition y étoit débordée; l'avarice y dominoit. Chacun y vouloit tenir rang. La discipline y étoit corrompue, la

[1] Taillandier, *Vie de l'Hôpital*. Le Discours sur la paix est reproduit aux Pièces justificatives.

licence démesurée, les volontés mal unies et les intentions fort différentes. » L'Hôpital représentait qu'il était impossible de détruire les huguenots; que si la guerre continuait, on n'était encore qu'au premier acte de la tragédie; que le roi, en la continuant, se rendait dépendant des seigneurs qui le servaient et des cours étrangères qui essayaient de peser sur lui; qu'on l'eût évitée, si depuis 1562 on eût *dextrement manié* les chefs des calvinistes. Il prétendait que « le bon pilote ne s'obstine jamais contre la tempête, mais baisse les voiles et se tient coi. Nous ne pouvons, disait-il, porter ni la guerre ni la paix. »

Telle était l'obstination pacifique du vieux chancelier. La guerre avait d'ailleurs le tort de déranger ses plans de réforme judiciaire et de bonne administration. Elle obligeait le gouvernement à recourir aux anciens expédients financiers, aux ventes et aux créations d'offices. Elle annulait le tiers parti, que l'on commençait à appeler le parti des politiques, et qui ne put se relever après le traité de Longjumeau. L'Hopital se vit retirer les sceaux au mois de février 1568. Les catholiques, las de cette politique de ménagements sans résultat, suspectaient sa croyance. On disait communément : Dieu nous garde de la messe de M. le chancelier. Il voulut s'opposer à l'acceptation d'une bulle du pape Pie V, qui autorisait la reine à imposer les biens d'Église pour faire la guerre aux huguenots. Le cardinal de Lorraine et les catholiques zélés se récrièrent, et il fut sacrifié. Le vertueux chancelier n'a pas été plus épargné par les pamphlets et la presse du temps que les autres personnages contemporains.

XVII. — Catherine, ayant signé la paix et se réjouissant d'avoir éloigné un danger, fut entraînée moins par calcul que par nécessité à se livrer au parti catholique zélé. Elle y était obligée également par des raisons de politique intérieure et extérieure, au dedans, par le progrès croissant de la réaction, et au dehors, par le besoin de plaire aux cours dont elle avait demandé l'appui. La lutte religieuse n'avait pas seulement la France pour théâtre. Elle s'étendait aux Pays-Bas, et plus ou moins au reste de l'Europe. Catherine avait contre elle les cours protestantes, pour elle les cours catholiques. Elle se voyait ainsi dans l'obligation de se rapprocher de Pie V et de Philippe II. « Le roi et la reine, écrivait à ce dernier le cardinal de Lorraine, ont le courage et la résolution tels qu'on sau-

roit désirer [1]. » Catherine assura Venise qu'elle était décidée à rétablir le catholicisme. Les anciens chefs militaires du parti catholique avaient péri ; ceux du parti réformé étaient éloignés de la cour ; ceux du tiers parti, comme l'Hôpital, en disgrâce. Elle se composa un conseil intime, où elle eut soin de faire entrer de préférence des Italiens, ses créatures, entre autres le président de Birague.

L'exécution des articles de Longjumeau offrit des difficultés. La cour, qui devait licencier les troupes étrangères, garda les Suisses un certain temps. La bourgeoisie catholique des grandes villes, que la dernière prise d'armes des huguenots avait exaspérée, voulut s'opposer à la célébration du culte réformé, et les prêches redevinrent partout une occasion de troubles. D'un autre côté, les huguenots, inquiets et conservant aussi une arrière-pensée, ne livrèrent pas toutes les places qu'ils occupaient. Leurs garnisons refusèrent de quitter Sancerre, Montauban et plusieurs petites villes du Quercy, du Vivarais, du Languedoc et du Dauphiné. La Rochelle, qui s'était donnée à eux au mois de février et qui ne tarda pas à devenir leur forteresse, ferma ses portes à Jarnac, lieutenant du roi. Les gentilshommes restèrent armés ; l'un d'eux, nommé Cocqueville, leva des troupes en Normandie, pour les conduire au prince d'Orange, qui faisait la guerre au duc d'Albe dans les Pays-Bas. Condé le désavoua ; mais il fallut envoyer contre lui le maréchal de Cossé, qui l'arrêta au passage et obligea sa bande à se disperser.

On prêchait dans les églises contre les calvinistes ; ils étaient exposés à des sévices et même à des assassinats, dont il leur était difficile d'obtenir justice. On en massacra une centaine à Amiens, plus de cent cinquante à Auxerre [2]. Il y eut des troubles et des meurtres en Provence. Les ligues recommencèrent à s'organiser, principalement en Champagne, où dominait l'influence des Guise. La reine en prit de l'ombrage et envoya signer partout les formules d'un serment par lequel chacun s'engageait à ne prendre les armes que sur l'ordre du roi.

Elle demanda à Condé et à Coligny le remboursement des trois cent mille écus qu'elle avait avancés pour payer les reîtres de l'électeur palatin et qu'ils avaient garantis. Le prince et l'amiral sollicitèrent des délais et firent des représentations ;

[1] Bouillé, t. II, d'après les archives de Simancas.
[2] De Thou.

elle ne voulut rien entendre. Ils prétendirent lever une contribution sur les églises calvinistes; elle leur permit seulement de répartir la somme sur quelques seigneurs qui s'étaient engagés avec eux. La fermeté qu'elle montra dans cette circonstance et qui lui était peu ordinaire, parut de mauvais augure aux chefs des huguenots; ils jugèrent qu'elle s'était laissé gagner par le parti qui voulait les perdre.

Condé et Coligny, séjournant au château de Noyers en Bourgogne, reçurent de plusieurs côtés des avis alarmants. La reine, dit-on, avait donné l'ordre de les enlever et de les amener à la cour [1]. Ils se crurent menacés et refusèrent de se laisser surprendre. Ils se retirèrent en toute hâte, suivis seulement de cent cinquante hommes, et emmenant la princesse de Condé avec ses femmes. Ils passèrent la Loire à gué, traversèrent le Berry et le Poitou, et arrivèrent le 18 septembre à la Rochelle, après un voyage aussi surprenant que périlleux; car toutes les villes, toutes les rivières étaient gardées, et on eût pu les arrêter vingt fois.

XVIII. — En quittant Noyers, ils écrivirent à la reine qu'ils fuyaient pour leur sûreté et pour échapper aux mesures de violence préparées contre eux par le cardinal de Lorraine. Rien dans la correspondance de Catherine et des chefs du gouvernement n'indique qu'on eût la pensée de s'emparer d'eux; mais beaucoup de gens le croyaient, et il ne manquait pas dans le parti catholique d'hommes pour soutenir qu'en frappant cinq ou six têtes on aurait raison du protestantisme et de l'insurrection [2]. Le duc d'Albe ayant fait périr sur l'échafaud à Bruxelles les comtes d'Egmont et de Horn, le bruit était répandu et accrédité qu'un pareil sort était destiné à Condé et à Coligny. Le fait que le nouveau pape Pie V avait autorisé la reine à vendre pour cinq cent soixante-dix mille écus de biens d'Église, à la condition que cette somme serait consacrée à la destruction de l'hérésie, parut confirmer les soupçons.

[1] Tavannes prétend que la reine donna cet ordre, qu'il fut, lui, chargé de l'exécuter, et que comme il y répugnait, il trouva moyen de faire parvenir au prince et à l'amiral un avis secret qu'ils entendirent. Cependant le prince et l'amiral accusèrent dans leur manifeste le cardinal de Lorraine et non Catherine de Médicis. Dans les autres Mémoires du temps, Condé est représenté comme alarmé des dispositions des catholiques, et en particulier de ceux de Paris.

[2] C'était l'avis de l'envoyé vénitien. Relation de 1569.

La Rochelle, où le prince et l'amiral se retirèrent, avait le tort de se trouver à une extrémité de la France, mais l'avantage d'être très-forte du côté de la terre et de celui de la mer. Ses habitants, en grande majorité calvinistes, avaient refusé de recevoir un gouverneur catholique. Le commerce et les entreprises maritimes les avaient enrichis et habitués aux aventures. Communiquant facilement avec l'étranger, ils pouvaient compter sur l'appui de la reine d'Angleterre. La Rochelle devint par ces raisons la citadelle du parti. Les calvinistes, dispersés depuis la paix de Longjumeau et effrayés de cette dispersion, se levèrent tous au même moment; ils s'armèrent, s'organisèrent partout, et se mirent en marche pour joindre Condé. La reine de Navarre accourut la première avec quatre mille hommes et son fils le prince de Béarn, qu'elle refusait d'envoyer à la cour, de peur que Catherine de Médicis ne le fît abjurer. Elle trompa Montluc, qui ne put l'arrêter au passage. Soubise, Montmorency, Dandelot, la Noue, Genlis, d'Acier, Morvilliers, arrivèrent les uns après les autres, amenant chacun autant de forces qu'ils purent. Un signal de Condé suffit pour qu'une levée en masse eût lieu spontanément. Les chefs sentaient la nécessité de se concentrer; aussi s'occupèrent-ils peu de laisser des garnisons derrière eux. D'Acier, sire de Crussol, emmenant au nombre de vingt mille hommes les huguenots du Midi, Dauphiné, Provence et Languedoc, abandonna le pays aux catholiques, qui en redevinrent presque entièrement maîtres. Cette armée, marchant sur la Saintonge, commit d'affreux excès, renouvela sur son passage les scènes de 1562, pilla et détruisit les églises, tua les prêtres, et se signala par toutes les cruautés imaginables. Le duc de Montpensier entreprit de l'arrêter à Mensignac, près de Périgueux (14 octobre); il la battit avec des forces inférieures, mais ne put empêcher d'Acier d'en rassembler les membres épars et de se joindre au prince de Condé.

Dès que Catherine eut appris l'arrivée de Condé et de Coligny à la Rochelle, elle publia un édit pour interdire l'exercice du culte réformé, supprimer les autorisations antérieures, enjoindre aux prédicants de quitter la France dans un délai de quinze jours, et exclure les réformés des fonctions publiques (28 septembre). Tous les pourvus d'offices durent prêter un serment de catholicisme. C'était annuler le traité de Longjumeau, violé par les chefs calvinistes.

Ces derniers réunirent des vivres, des munitions, lancèrent des manifestes et des apologies, tant en France qu'à l'étranger, et occupèrent en peu de jours Saint-Maixent, Fontenay, Niort, Saint-Jean d'Angély, Pons, Blaye, Taillebourg, Angoulême, ne faisant de quartier nulle part aux garnisons catholiques. Ils logèrent leurs troupes dans les villes, et eurent le temps de dresser, comme dit la Noue, un bel ordre politique et militaire. Condé eut au bout de deux mois une armée de dix-huit mille arquebusiers et de trois mille chevaux, très-supérieure comme organisation, comme valeur et comme nombre, à aucune de celles que les réformés avaient rassemblées jusque-là. La Rochelle et le pays voisin formèrent un territoire calviniste, sur lequel le parti trouva un solide point d'appui, en sorte que la guerre s'annonça dans des conditions tout autres et plus redoutable que les précédentes.

Catherine montra encore ses hésitations, sa lenteur et son imprévoyance ordinaires. Comme elle occupait Orléans et les villes du centre qu'elle avait mises à l'abri d'une surprise, elle s'inquiéta peu d'abord de l'agglomération des réformés dans une province où elle croyait pouvoir les enfermer sans peine et les jeter à la mer. Après avoir laissé Condé et Coligny fuir sans être poursuivis, elle leur donna le temps de s'organiser et de s'affermir. Elle n'avait rien de prêt pour la guerre; elle s'était, dit Tavannes, *embarquée sans biscuit*, et fut *plus étonnée que ceux qu'elle voulait surprendre*. Elle manquait d'argent; elle emprunta à Rome, à Venise, à Mantoue, à Florence. Elle fit contribuer le clergé et la ville de Paris.

Enfin elle réunit à Orléans, vers la fin d'octobre, une armée de plus de vingt mille hommes, composée de Français, de Suisses, de reitres badois et de quelques auxiliaires de Flandre. Le duc d'Anjou en prit le commandement, en sa qualité de lieutenant général; il fut assisté de Tavannes et de Sansac. Quand il se mit en marche, le duc d'Anjou avait déjà repoussé le duc de Montpensier jusqu'à Chatellerault et occupé la plus grande partie du Poitou. Le maréchal de Vieilleville, qui commandait à Poitiers, n'avait gardé au roi que cette ville et quelques petites places aux environs.

Le duc d'Anjou unit ses forces à celles de Montpensier et se présenta deux fois en face des huguenots, à Pamprou près de Lusignan, et à Loudun. A Loudun les deux armées demeurèrent quatre jours en présence, mais sans en venir aux mains;

tout se réduisit à des escarmouches. La rigueur du froid les força de chercher des quartiers d'hiver, et après avoir manœuvré quelque temps en face l'une de l'autre, elles hivernèrent, celle des calvinistes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, avec le quartier général à Loudun, celle des catholiques dans le nord du Poitou et le Limousin, avec le quartier général à Chinon.

Il importait aux calvinistes de s'assurer du bas Poitou, d'où ils tiraient leurs vivres, et de conserver le passage libre de la Loire et de la Vienne pour maintenir leurs communications avec les autres provinces et pouvoir être joints par leurs auxiliaires du nord de la France et de l'étranger, car ils attendaient des secours de l'Allemagne et des Pays-Bas. Le prince d'Orange, trop faible pour lutter contre le duc d'Albe dans les Pays-Bas, voulut passer en France et s'unir à eux; il fut repoussé de la Picardie, mais se jeta sur la Champagne, pour aller s'unir aux auxiliaires allemands. Les calvinistes comptaient aussi sur les Anglais; mais ceux-ci agirent moins en alliés qu'en marchands. Élisabeth envoya de l'argent et des canons, uniquement à titre de gages et en prenant des sûretés.

Condé se créa encore des ressources en vendant des biens d'Église, et en équipant pour la course maritime une flottille de vaisseaux de la Rochelle qui firent des prises sur les Flamands, sujets de l'Espagne. Une part proportionnelle de ces prises fut prélevée à titre de droit d'amirauté. Ainsi fut organisé un contre-gouvernement. La lutte religieuse avait pour résultat nécessaire de faire du chef des réformés une sorte de souverain et comme un rival du roi.

Dès que le gros de l'hiver fut passé, le duc d'Anjou s'empressa de prendre l'offensive. Il voulut frapper les huguenots avant que Condé eût grossi ses troupes d'un corps de plusieurs milliers d'hommes levés dans le Quercy ou les environs par des seigneurs qu'on appelait les *vicomtes,* et d'une armée allemande que conduisait en France le duc de Deux-Ponts, assisté du prince d'Orange. Pour prévenir la jonction de Condé et des vicomtes, il occupa Châteauneuf sur la Charente; les protestants étaient maîtres de Cognac, de Jarnac et des ponts de la rivière. Le duc jeta un pont pendant la nuit du 13 mars dans un endroit mal gardé, à peu de distance de Bassac, où était logé Coligny. L'amiral avait avec lui trop de troupes pour les abandonner et pas assez pour accepter le combat. Il voulut les ral-

lier et se retirer, mais il ne put le faire à temps; les gentilshommes calvinistes, presque tous volontaires, étaient mal disciplinés et ne savaient pas obéir. Pendant sa retraite, les catholiques, dont le nombre allait grossissant, se jetèrent sur lui, l'obligèrent à faire volte-face, enveloppèrent son arrière-garde et enlevèrent la Noue avec plusieurs autres capitaines. Condé, averti, accourut avec le reste de la cavalerie des huguenots, pour secourir l'amiral. Il chargea avec sa vigueur habituelle, mais sa division fut très-maltraitée et lui-même jeté par terre. Il venait de remettre son épée, quand un officier du duc d'Anjou, Montesquiou, lui tira par derrière un coup de pistolet dans la tête et l'étendit roide mort. Quatre cents cavaliers huguenots, dont cent au moins appartenaient à la plus haute noblesse, demeurèrent sur le champ de bataille. La perte des catholiques fut moindre de moitié.

La bataille de Jarnac, simple engagement de cavalerie, n'eut pas de résultats immédiats. Coligny se retira à Cognac, où l'infanterie calviniste, qui n'avait pas été entamée, s'enferma derrière de solides murailles. Le duc d'Anjou entreprit sans beaucoup de succès les siéges de Cognac, d'Angoulême et de plusieurs petites places aux confins de l'Angoumois et du Périgord. En revanche, l'effet moral fut très-grand. La présence du duc d'Anjou à la tête des troupes royales ne permettait plus aux huguenots d'équivoquer sur leur situation relativement à la couronne, mais la mort de Condé les priva de l'avantage d'être commandés par le premier prince du sang. Ils perdirent aussi en lui le créateur et l'organisateur militaire de leur parti, l'homme qui, suivant Brantôme, avait fructifié et fait verdir l'Evangile en France; enfin un chef qui savait plaire à la fois aux ministres, à la noblesse et aux soldats. Coligny n'avait ni la même autorité, car il n'était pas prince du sang, ni la même popularité.

Jeanne d'Albret séjournait depuis six mois à la Rochelle, où elle était venue pour *autoriser la cause* par sa présence et celle de son fils. Aussitôt après la bataille de Jarnac, elle se rendit à Saintes, quartier général de l'armée. Elle y harangua les chefs et les soldats, et leur présenta pour les commander son fils Henri, prince de Béarn, âgé de quinze ans, et son neveu Henri, prince de Condé, qui en avait seize. Elle fit prêter serment aux défenseurs de la réforme entre les mains de ces deux enfants. L'armée calviniste s'intitula dès lors *armée des princes sous l'obéis-*

sance du roi. Coligny continua de la commander en réalité; mais il n'eût pu prendre un titre qui eût porté ombrage à plusieurs des seigneurs qui servaient sous lui. La mort de son frère Dandelot, qu'une fièvre enleva deux mois après Jarnac, contribua encore à l'affaiblir.

XIX. — Le duc de Deux-Ponts, prince de la maison de Bavière et cousin de l'électeur palatin Jean Casimir, s'était uni au prince d'Orange et à un corps de calvinistes des Pays-Bas. Il avait au moins treize mille hommes, et il cherchait à entrer en France par l'Alsace. Charles IX se rendit à Metz, où il forma deux corps d'armée pour lui barrer le passage, sous les ordres des ducs d'Aumale et de Nemours. Les Allemands se portèrent plus au midi, rallièrent un corps de calvinistes français, entrèrent par la Franche-Comté et passèrent la Saône à la hauteur de Beaune. Ils ne furent pas attaqués, soit impéritie ou faiblesse des généraux qu'on leur avait opposés, soit plutôt par la faute de la reine, qui avait défendu de leur livrer bataille. Catherine prétendait diriger la guerre, et elle y portait ses irrésolutions avec ses défiances habituelles. En donnant des commandements aux princes de la maison de Guise, elle avait voulu les diviser, de peur de les rendre trop puissants. Elle donna au duc d'Anjou l'ordre de courir à Gien avec une partie de ses forces, pour s'unir au duc d'Aumale et défendre avec lui le passage de la Loire. Or le duc de Deux-Ponts eut le temps de les prévenir. Il enleva la Charité par un coup de main, en abandonna le pillage à ses Allemands, traversa la Loire sans difficulté et se dirigea ensuite vers les montagnes de la Marche et du Limousin, pour passer les rivières plus près de leurs sources. Une fièvre l'emporta le 7 juin; mais le comte de Mansfeld, qui le remplaça, joignit le 11 Coligny aux environs de Limoges. Les huguenots témoignèrent la joie la plus vive de ce secours aussi puissant qu'inespéré; l'arrivée des Allemands, réalisée contre toute attente, leur parut une sorte de miracle ou du moins un présage favorable pour le succès de leur cause. Coligny donna aux officiers des reitres une médaille qui portait l'effigie de la reine de Navarre, entourée de cette légende : « SEULE ET AVEC LES AUTRES POUR DIEU, LE ROI, LES LOIS ET LA PAIX. » Tout ce que put faire le duc d'Aumale fut d'opérer sa jonction avec le duc d'Anjou.

L'armée des huguenots comptait alors vingt-cinq mille

hommes, et celle des catholiques trente mille. Cette dernière comprenait beaucoup d'auxiliaires étrangers, un corps de reitres allemands que la reine avait obtenu du marquis de Bade, un corps espagnol, d'ailleurs assez faible, envoyé par le duc d'Albe, un corps italien de quatre mille hommes et huit cents chevaux, envoyé par le pape Pie V, sous les ordres du marquis de Santa-Fiore, son neveu, et douze cents autres Italiens, envoyés par Cosme, duc de Florence. Les Italiens, zélés catholiques, étaient animés d'une passion religieuse particulière contre les huguenots. Les corps auxiliaires, ralliés successivement, faisaient à peu près toute la force des deux armées; car elles avaient éprouvé des pertes rapides par la rigueur extrême de l'hiver, le défaut de paye et la désertion inévitable des volontaires.

L'armée royale avait souffert encore plus que l'autre. Elle était tombée dans le dernier dénûment. Suivant Castelnau, l'infanterie s'y trouvait réduite à la moitié et la cavalerie à un tiers. Le duc d'Anjou se plaignait à sa mère qu'on le laissat manquer de tout, et Catherine s'excusait sur ses embarras financiers. Elle voulut se rendre au milieu des troupes, comme elle avait déjà fait dans la guerre précédente, se montrer aux capitaines et aux soldats et les encourager par sa présence et ses promesses, suivant l'exemple de la reine de Navarre. Elle prétendait aussi diriger les opérations militaires. Elle vint à Limoges et accompagna son fils en Berry, quand il alla se joindre au duc d'Aumale. Les cardinaux de Bourbon et de Lorraine étaient avec elle. On tint conseil sur la conduite à suivre. Il fut résolu qu'on se contenterait d'inquiéter l'ennemi, sans engager de combat. On considéra qu'il n'avait aucune place forte hors du territoire calviniste; qu'avec des troupes d'observation on l'empêcherait toujours d'en prendre une seule; que le plus sûr était de le fatiguer, de l'affamer et de le ruiner, comme le duc d'Albe avait fait dans les Pays-Bas de l'armée du prince d'Orange. On jugea imprudent de livrer une bataille avec des troupes où dominaient les auxiliaires étrangers. On craignait que les Allemands des deux armées n'entrassent en intelligence. On se disait qu'une victoire servirait peu, qu'une défaite porterait un coup mortel à l'autorité du roi, et donnerait peut-être aux Anglais une occasion d'entrer en Guyenne.

On s'observa d'abord quelque temps dans le Limousin. Le 23 juin, à la Roche-Abeille, près de Saint-Yrieix, les huguenots se jetèrent sur l'avant-garde catholique, la maltrai-

tèrent et lui tuèrent plus de quatre cents hommes; mais ils trouvèrent le reste de l'armée trop fortement campé pour oser poursuivre l'avantage obtenu, et ils durent se borner au succès d'une simple escarmouche. Contrairement à l'usage, ils firent peu de prisonniers et tuèrent presque tous les ennemis qui leur tombèrent entre les mains; cruauté gratuite que les catholiques n'oublièrent pas. Le surlendemain, les deux armées s'éloignèrent, pressées également de quitter un pays montueux et sans ressources où elles avaient peine à vivre.

Tavannes, le principal conseiller militaire de la reine, était d'avis qu'elle fît du Poitou un désert pour affamer les réformés. Elle recula devant cette extrémité, qu'elle ne croyait d'ailleurs pas nécessaire. Elle pensait que Coligny se trouverait hors d'état de payer ses auxiliaires allemands et dès lors réduit à l'impuissance. Elle se contenta d'envoyer du Lude, gouverneur du Poitou, assiéger Niort, et Sansac la Charité. Ces deux siéges eurent le même insuccès. Quant au duc d'Anjou, il revint à Tours, où était son quartier général, et licencia pour deux mois sa gendarmerie, qui avait besoin de repos. La reine retourna à Paris, s'imaginant avoir cerné la rébellion, et satisfaite d'apprendre que dans tout le Nord, dans le Maine, la Normandie, la Bourgogne, les huguenots isolés posaient les armes. Les passions catholiques étaient tellement déchaînées chez le petit peuple des villes, que la populace d'Orléans avait forcé la prison pour massacrer les réformés qui s'y trouvaient.

Coligny était à peu près dans la situation que la reine avait jugée; mais il avait une conviction ardente, beaucoup de sang-froid et un génie fécond en ressources; avec ces qualités, il se montra sinon un grand général, du moins un admirable chef de parti. Maître de presque tout le bas Poitou, il résolut d'en compléter l'occupation en s'emparant des petites places que les catholiques y conservaient encore. Les huguenots appelaient ce pays leur vache à lait; ils en tiraient leurs subsistances et l'argent nécessaire au payement des reîtres. Coligny comptait, après avoir assuré ainsi sa base d'opérations, s'assurer à Saumur le passage de la Loire et marcher sur Paris. L'expérience des dernières guerres l'avait convaincu de la nécessité d'effrayer Paris et la cour, s'il voulait obtenir un traité.

Il enleva aisément Lusignan et Châtellerault. Il ne voulait pas attaquer Poitiers, dont le siége menaçait d'être long; mais les gentilshommes du pays l'y obligèrent. Ils représentèrent que

la place ne tiendrait pas, et que sans elle jamais les calvinistes ne seraient assurés de posséder la province, puisque leurs adversaires y conserveraient des forces et des ressources prêtes pour reprendre l'offensive. Coligny se laissa entraîner, dérangea ses plans et entreprit un siége qui fut, au dire de la Noue, une faute grave. La ville était très-étendue, et il aurait fallu une armée plus considérable pour l'investir. Du Lude la défendit avec beaucoup de vigueur; il fut aidé des jeunes ducs de Guise et de Mayenne, qui s'y jetèrent et y montrèrent leurs qualités distinctives, le premier une bravoure à toute épreuve, le second cette sûreté de coup d'œil à laquelle il dut plus tard sa grande réputation militaire. Les huguenots avaient trop peu d'artillerie et de munitions. Dans les intervalles qu'ils mettaient à dresser leurs batteries, ils laissaient aux catholiques le temps d'élever de nouvelles défenses. Ils perdirent en sept semaines trois mille hommes, sans autre résultat que d'avoir fait subir une perte égale aux assiégés.

Le siége de Poitiers donna au duc d'Anjou le temps de réorganiser son armée, de retrouver de l'argent et de la cavalerie, et de se remettre en campagne. Il essaya de reprendre Châtellerault. Il livra un assaut; on tira au sort pour décider à quelle nation appartiendrait le corps qui marcherait le premier sur la brèche. Le sort désigna les Italiens, qui se battirent avec une véritable fureur, mais que les huguenots repoussèrent avec une fureur égale, animés de la haine particulière qu'ils portaient aux troupes du Pape. Cette diversion fournit seulement à l'amiral un prétexte pour abandonner le siége de Poitiers, qui avait duré sept semaines (du 24 juillet au 7 septembre) sans avancer.

Le 13 septembre Coligny fut exécuté en effigie à Paris, et sa tête mise à prix. Cette mesure, qui trouva des improbateurs, semble avoir eu pour but de répondre à des défiances très-répandues qu'autorisaient la circonspection de la reine, ses lenteurs, les entraves qu'elle mettait à l'action de ses généraux[1]. On avait déjà fait au mois de février le procès du cardinal de Châtillon, frère de Coligny, réfugié en Angleterre depuis le commencement des derniers troubles. Ce procès était exigé justement par le Pape et par l'opinion. Le cardinal de Châtillon était marié, professait le calvinisme et servait de diplomate au parti huguenot; la cour l'avait laissé longtemps par tolérance, sinon exercer les fonctions de son ministère, du moins jouir de

[1] C'est l'avis de Correr. Relation de 1569.

ses bénéfices. Scandale public qu'on dut nécessairement faire cesser dès que le cardinal eut passé à l'ennemi. Toutefois Charles IX, en laissant procéder contre le cardinal de Châtillon, contre l'amiral, et un peu plus tard contre la mémoire de Dandelot (décembre 1569), ne voulut pas que les procédures s'étendissent à Jeanne d'Albret, au jeune Henri de Navarre, son fils, ni au jeune prince de Condé. Il ne frappa que les Châtillon.

Après le siége de Poitiers, les huguenots, fatigués à leur tour, commençaient à se débander ; leurs reîtres demandaient congé ou bataille. Le duc d'Anjou, avec plus de vingt-cinq mille hommes de troupes fraîches et bien disposées, ne voulut plus se contenter de fermer à Coligny le passage de la Loire. Il voulut encore le suivre dans le bas Poitou, l'y enfermer et l'empêcher surtout de rejoindre Montgomery, qui, ayant pris le commandement de l'armée des vicomtes, venait d'occuper le Béarn au nom de Jeanne d'Albret. Il demanda au conseil l'autorisation de combattre si l'occasion s'en présentait ; il finit par l'obtenir et par triompher des hésitations de sa mère.

Il atteignit et surprit les huguenots à Saint-Cler, près Moncontour, le 30 septembre. Le duc de Montpensier, commandant l'avant-garde catholique, se jeta sur la queue de l'armée ennemie et remporta un avantage qui eût été complet sans la tombée de la nuit. Les huguenots se logèrent à Moncontour et campèrent dans la plaine qui s'étend entre la Dive et la Thoue, très-incertains du parti qu'ils devaient prendre. Les reîtres, qui s'étaient déjà mutinés plusieurs fois, voulaient être payés ; trois régiments français demandaient leur congé ; les gentilshommes étaient eux-mêmes las de la guerre et pressés de trouver des quartiers d'hiver. Coligny, quoique serré de près, pouvait encore se retirer ; il craignit qu'on ne l'accusât de fuir et que la retraite en de pareilles circonstances n'achevât de démoraliser ses troupes. Il finit par décider qu'il resterait et qu'il accepterait la bataille.

Pendant ce temps Tavannes imprimait à la marche de l'armée catholique une résolution et une rapidité qui ne lui étaient pas ordinaires. Les catholiques, ayant remonté la Dive pour la passer plus aisément, tournèrent l'ennemi et débouchèrent dans la grande plaine où il campait. La bataille commença le 3 octobre, à deux heures de l'après-midi. Montpensier, à la tête de l'avant-garde, composée de cinq régiments français, des Italiens,

d'une partie des Suisses et des reitres, chargea vigoureusement les huguenots. Il fut reçu de la meme manière. Les différentes divisions des deux armées furent engagées successivement et avec une grande rapidité. Les chefs payèrent de leur personne. Coligny reçut à la joue une blessure grave, et le duc d'Anjou eut un cheval tué sous lui. Le succès fut d'abord indécis, chaque nouveau corps qui s'avançait rétablissant la fortune de son coté. La guerre avait pris d'ailleurs depuis quelques mois une énergie toute nouvelle ; il s'était établi une rivalité de bravoure entre les corps de nations différentes qui composaient les deux armées. C'était comme une bataille européenne, et la plus considérable qui eût été livrée depuis le commencement des luttes religieuses. Enfin, après plus d'une heure, les huguenots, moins nombreux et dont les mouvements ne s'opéraient pas avec la meme uniformité, furent rompus. La cavalerie se rallia et battit en retraite ; mais l'infanterie fut poursuivie avec des pertes sérieuses jusqu'à Airvault. Un corps de trois à quatre mille lansquenets fut enveloppé et détruit. Les Suisses, qui n'aimaient pas les Allemands, les massacrerent sans pitié. Les catholiques tuerent beaucoup de prisonniers, en représailles du traitement que les leurs avaient éprouvé à la Roche-Abeille. Le duc d'Anjou en sauva cependant un certain nombre, particulièrement les Français.

Les huguenots abandonnèrent cent quarante enseignes, toute leur artillerie et le bagage des reîtres. Leur perte fut de cinq à six mille hommes tués dans le combat. Sans compter la division allemande, qui périt presque tout entière, et les prisonniers nombreux qu'ils laissèrent aux mains des vainqueurs, ils perdirent beaucoup de monde pendant la déroute. Coligny s'enfuit à Parthenay, puis à Niort ; il recueillit dans cette dernière place une moitié seulement de ses troupes. Les catholiques n'estimerent pas avoir eu plus de cinq cents hommes tués. Des deux cotés ce fut la gendarmerie française qui, étant la première engagée, fut le plus maltraitée.

XX. — Une victoire aussi complète pour les catholiques changeait les roles. L'armée royale n'avait plus qu'à poursuivre son succes. Les huguenots ne pouvaient guère, avec des forces tres-réduites, que se maintenir dans un certain nombre de places et de châteaux. Mais la journée de Moncontour n'eut pas toutes les conséquences attendues. L'armée royale s'arreta au siége

de petites villes, et perdit sous leurs murs le temps que Coligny avait perdu à Poitiers. D'un autre côté les gentilshommes calvinistes, renonçant à concentrer leurs forces, se dispersèrent dans les provinces, y relevèrent çà et là le drapeau de leur parti, et y reprirent des positions dont plusieurs avaient été abandonnées. Déjà ils avaient enlevé Aurillac ; ils se rendirent maîtres de Nîmes au mois de novembre, ils occupèrent aussi plusieurs villes du Berry et de la Bourgogne, entre autres Sancerre et Vézelay.

Le duc d'Anjou, au lieu de poursuivre rapidement un ennemi démoralisé, jugea plus prudent de reprendre Parthenay, Niort, Fontenay, Chatellerault, Lusignan, dont les garnisons ne firent pas de résistance et se retirèrent les unes à la Rochelle, les autres dans le Berry. Il n'en fut pas de même à Saint-Jean d'Angély. Le gouverneur Piles résolut de se défendre à outrance. Les catholiques passèrent six semaines sous les murs de cette place, et ne l'enlevèrent qu'au mois de décembre, malgré la présence de Charles IX. Le roi, jaloux des succès militaires de son frère, prétendit diriger en personne les travaux du siége de Saint-Jean d'Angély. Il y vint avec Catherine de Médicis, le cardinal de Lorraine et l'Italien Gondi, plus tard maréchal de Retz, alors son principal confident. Sa présence n'intimida pas les assiégés, qui déclarèrent vouloir rester fidèles au prince de Navarre, dont ils dépendaient. La cour finit par entrer dans la place ; mais, ce succès obtenu, elle se retira à Angers, laissant le territoire calviniste, ou ce qui en subsistait encore, cerné par les garnisons distribuées en quartiers d'hiver dans les villes environnantes. La gendarmerie et différents corps furent licenciés.

Ces retards sauvèrent les huguenots[1]. La Noue fut chargé par Coligny de commander avec la Rochefoucauld à la Rochelle, et d'y recevoir les débris des troupes qui s'y repliaient de toutes parts. Les calvinistes eurent l'occasion d'apprécier l'importance de cette place, moins avantageuse pour l'attaque que n'était Orléans, mais beaucoup plus favorable pour la défense, « d'ailleurs bonne boutique et bien fournie » . Comme ils avaient les communications libres avec l'étranger, ils s'adressèrent à tous les pays protestants, Angleterre, Allemagne, Danemark, et sollicitèrent leur secours. Coligny se hâta pendant ce temps d'emmener le roi de Navarre, le prince de Condé et les reîtres

[1] *Mémoires* de la Noue.

qui menaçaient de se débander. Il trouva moyen de les payer par le sac de quelques petites villes, de recueillir çà et là de l'infanterie, enfin de s'unir à Montgomery qui occupait Navarreins et le Béarn, et qui vint le joindre à Montauban. De cette manière il réorganisa son armée. Il établit cette armée pour l'hiver entre Agen et Montauban, se tenant prêt à repousser également les attaques de Montluc qui commandait en Guyenne et celles de Damville qui commandait en Languedoc, mais qui avaient tous deux des forces inférieures. « Ce fut, dit la Noue, une grande faute aux catholiques d'avoir laissé rouler cette petite pelote de neige; en peu de temps elle se fit grosse comme une maison. »

La cour entreprit de gagner Jeanne d'Albret et les princes. Elle se flattait par ce moyen de forcer Coligny à poser les armes. Castelnau alla donc à la Rochelle porter des propositions de paix à la reine de Navarre. Mais Jeanne n'était pas femme à céder aisément. Elle tint bon, et refusa de traiter tant que Charles IX n'aurait pas abandonné tout à fait ses alliances avec le Pape et le roi d'Espagne. La guerre recommença au printemps de 1570.

Les catholiques essayèrent de cerner la Rochelle. Du Lude, gouverneur du Poitou, enleva Marans, Marennes, Brouage et les îles de Saintonge. Le baron de la Garde, avec les galères royales, essaya de son côté d'enfermer la flotte calviniste dans le port. Mais la Noue, qui était resté seul chargé du commandement, à cause d'une maladie de la Rochefoucauld, déjoua toutes les attaques. Il montra une habileté et une décision qui le mirent au premier rang des hommes de guerre du temps. Il se tira heureusement d'une situation des plus difficiles; il finit par reprendre les places perdues jusqu'à Niort, et par obliger le baron de la Garde à rentrer dans la rivière de Bordeaux.

Coligny, dès que la saison le permit, quitta ses quartiers d'hiver et ravagea les environs de Toulouse, pour donner ce que les huguenots appelaient une leçon aux catholiques de la ville, surtout aux membres du parlement. Il traversa ensuite le Languedoc et les Cévennes, en y ralliant les différentes bandes de ses coreligionnaires. Son projet était de s'avancer dans le Nord, de recruter de nouveaux auxiliaires allemands, et de faire sur Paris, par la Bourgogne, la pointe qu'il avait projetée l'année précédente par l'Anjou. Mais ce voyage offrait d'extrêmes difficultés. Partout sur son passage, les paysans fuyaient,

abandonnant leurs maisons désertes. Les reitres, qui ne pouvaient conduire leurs chariots et ne consentaient pas à se séparer de leur bagage, se dispersaient peu à peu. Les soldats huguenots, peu disciplinables, aimaient mieux vivre de pillage dans leurs pays de montagnes, où ils avaient peu à souffrir, que courir de nouveau les chances meurtrières d'une longue campagne au nord de la France.

Coligny n'en marcha pas moins à travers le Languedoc, le Vivarais et le Forez, surmontant tous les obstacles sans se décourager. Arrivé à Saint-Étienne en Forez, il tomba malade, et quoiqu'il n'eut que cinquante-trois ans, sa vie parut en danger. C'eut été pour la *cause* une perte irréparable. Il possédait en effet des qualités précieuses et rares, devant lesquelles chacun s'inclinait, une constance inaltérable dans ses résolutions, une patience à toute épreuve dans les revers, un courage toujours égal. Il était né soldat, et il exerçait un ascendant surprenant sur ses troupes, même sur les auxiliaires étrangers. Il était le seul homme en France qui put se faire obéir des reitres. Les défaites n'ôtaient pas plus à son autorité qu'elles ne diminuaient sa force d'ame. Le Vénitien Contarini le compare à Annibal. Enfin, attaché par une conviction forte à la cause réformée, il ne poursuivait aucun but d'ambition personnelle. Il avait sans cesse en recommandation, dit la Noue, la piété et la justice ; il était simple, d'un abord facile, quoique le visage constamment grave et triste. Nul ne déplorait davantage les violences et les désordres qu'il ne pouvait empêcher.

Il guérit et reprit sa marche vers le Nord, quoiqu'il perdit à chaque journée plus de soldats qu'il n'en recrutait. Arrivé à Arnay-le-Duc, en Bourgogne, il rencontra devant lui le maréchal de Cossé, avec treize mille hommes de troupes royales. Ses forces étaient inférieures de plus de moitié. Il livra le 13 juin un combat où la victoire fut disputée, mais dont il eut l'avantage ; car il put poursuivre sa route, et il atteignit la Charité le 7 juillet.

Les catholiques ne s'expliquèrent pas le succès de cette marche, qu'ils avaient jugée d'une témérité désespérée. Ils accusèrent successivement tous leurs chefs, Montluc, gouverneur de la Guyenne, de n'avoir pas voulu par jalousie agir de concert avec Damville ; Damville, de s'être entendu avec Coligny ; Cossé, d'avoir ménagé une armée où se trouvaient les princes de Béarn et de Condé. Il est certain que l'amiral avait

été puissamment servi par ses intelligences à la cour et dans le parti contraire. Il y avait tant de parents et d'amis dans les deux camps que ces intelligences étaient difficilement évitables.

Coligny se proposait de s'avancer jusqu'à Chatillon-sur-Loing. Il signa cependant, après son arrivée à la Charité, une trève de dix jours. Les négociations, qui n'avaient pas été interrompues depuis l'hiver, reprirent alors une nouvelle activité. Si les calvinistes étaient à bout de ressources, le roi n'était guère dans une situation plus prospère. Ses auxiliaires étrangers l'abandonnaient faute de paye. Il ne trouvait plus de crédit ni en France ni au dehors. Il avait épuisé tous les expédients ordinaires; les financiers italiens qu'il avait employés étaient devenus l'objet de la haine publique. La ruine était partout, la lassitude générale. Montgomery était maître du Béarn, la Noue en train de reprendre la Saintonge et le Poitou. Les désordres continuaient dans tout le Midi. Malgré les représentations du cardinal de Lorraine et celles des cours catholiques, Charles IX résolut d'en finir avec la guerre. La seule difficulté sérieuse était celle des sûretés qui seraient accordées aux calvinistes. Ces derniers commencèrent par demander Bordeaux et Calais, mais la proposition fut aussitôt écartée.

Le traité fut enfin signé le 8 août. On stipula d'une part le rétablissement du catholicisme sur toute l'étendue du territoire de la monarchie, y compris le Béarn; de l'autre, la liberté de conscience pour les réformés et le libre exercice de leur culte partout, excepté dans un rayon déterminé autour de Paris et des lieux où la cour séjournerait. Les religionnaires obtinrent une amnistie générale, recouvrèrent leurs biens, furent déclarés admissibles à tous les emplois, eurent la faculté de récuser un certain nombre de juges dans les parlements, qui en général leur étaient hostiles, et gardèrent quatre villes, la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité, pendant deux ans, en garantie de l'exécution du traité, à la seule charge de recevoir dans chacune d'elles un commissaire royal.

La paix signée, Coligny et les princes allèrent à Langres, où ils se séparèrent de leurs auxiliaires allemands, puis à la Rochelle, où ils désarmèrent leurs partisans. Le besoin de repos était si général, que la France jouit pendant une année d'un calme oublié depuis longtemps.

Les cours catholiques se plaignirent; mais le roi invoqua la

nécessité. D'ailleurs il était las du peu d'appui qu'elles lui prêtaient, l'Espagne surtout, et des intrigues qu'elles entretenaient jusque dans son conseil. Beaucoup de catholiques applaudirent par lassitude et par amour du repos, quoiqu'ils se fissent peu d'illusions sur la solidité d'une pareille paix. Ils jugeaient qu'on devait s'en contenter, faute d'avoir pu l'obtenir à de meilleures conditions. Quant aux calvinistes, elle leur était des plus avantageuses. Ils acquéraient à Saint-Germain les sûretés et les garanties qu'on leur avait refusées en 1568 à Longjumeau. Ainsi chaque nouveau traité leur donnait plus de force et de consistance. Les catholiques ne s'y trompaient pas. « Nous avions, dit Montluc, battu et rebattu nos ennemis; mais nonobstant cela, ils avaient si bon crédit au conseil du roi que les édits étaient toujours à leur avantage. Nous gagnions par les armes, mais ils gagnaient par ces diables d'écritures. » Les protestants, après avoir joui de la liberté de conscience depuis le commencement du règne de Charles IX, obtenaient maintenant la liberté du culte, sauf les restrictions simplement commandées par les circonstances. Ils avaient donc le succès, en fin de compte.

Les côtés fâcheux de la paix de 1570 étaient que le roi traitait avec ses sujets, ce qu'une partie des catholiques regardait comme attentatoire à sa dignité; qu'en leur laissant des villes de sûreté il légitimait leurs défiances passées; qu'enfin il se donnait un démenti à lui-même, car sa conduite et ses actes après la paix se trouvèrent en contradiction formelle avec sa conduite et ses actes durant la guerre.

XXI. — Malgré cette contradiction vivement sentie, Charles IX se félicita de la paix, et ne perdit pas une occasion de déclarer qu'il ne voulait plus faire la guerre contre ses sujets. Ses actes furent conformes à ces déclarations. Il partagea le royaume en quatre divisions et envoya dans chacune d'elles un maréchal pour assurer l'exécution du traité.

Il avait alors vingt ans. On avait déjà eu l'idée de le marier avec la reine d'Angleterre, mais ce mariage présentait, outre la différence d'âge, des difficultés telles que l'idée avait dû en être abandonnée. On songea ensuite à une princesse espagnole. Élisabeth de France, mariée à Philippe II en 1559, était morte en 1568; Catherine de Médicis eut le désir de se rattacher au roi d'Espagne par une nouvelle alliance de famille; toutefois

on se lassa vite des prétentions d'un prince qui, prêtant à la cour de France un appui dérisoire, s'arrogeait sur elle une sorte de protectorat. On était irrité de la morgue des Espagnols et particulièrement du duc d'Albe. Catherine, blessée dans son amour-propre et jalouse de rester indépendante, revint à une pensée qu'elle avait eue dès l'an 1562. Elle rechercha pour Charles IX la main d'Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. L'Autriche et l'Empire avaient alors en Europe une attitude pacifique et modératrice qui convenait aux dispositions nouvelles de la cour de France. On espérait aussi par cette alliance faciliter à l'avenir le recrutement des troupes auxiliaires du roi en Allemagne, et empêcher les réformés d'y faire des levées de reîtres. Charles IX alla au-devant de la nouvelle reine à Mézières, en grande pompe, le 26 novembre 1570. Le mois suivant, il reçut une députation nombreuse que lui envoyaient les princes de l'Empire, pour l'engager à maintenir en France la liberté des cultes, lui représenter que cette liberté établie en Allemagne et tolérée en Autriche, y avait fermé l'ère des guerres civiles, et l'assurer enfin qu'aucun d'eux ne prêterait d'appui aux ennemis intérieurs ou extérieurs de sa couronne.

Charles IX avait plusieurs qualités brillantes, des manières gracieuses, affables, le goût héréditaire des Valois pour les exercices du corps, pour la représentation, même pour les lettres et les arts; on lui attribue une correspondance poétique avec Ronsard, l'étoile la plus brillante de la pléiade française de cette époque. Mais sa mère l'avait élevé à la plus mauvaise école politique. Craignant toujours qu'il ne lui échappât, elle lui laissait la pleine liberté de ses goûts, de ses penchants, de ses plaisirs, afin de le tenir politiquement dans une tutelle plus sévère et plus étroite. N'inspirant à ses enfants aucuns principes, aucunes règles, et empêchant que d'autres ne leur en inspirassent, elle n'en fit ni des hommes ni des rois. Charles IX régna comme elle, au jour le jour, avec cette seule différence que Catherine cédait ordinairement à ses craintes; il cédait, lui, à ses entraînements.

Elle savait n'être pas aimée et n'inspirer de confiance à aucun parti. Dix années d'un gouvernement troublé, malheureux, l'avaient nécessairement rendue fort impopulaire. Elle avait réussi à maintenir son autorité, et même à la maintenir sans partage; mais cette autorité était aussi contestée que le premier

jour. Au dedans et au dehors Catherine ne trouvait aucun appui. Au dedans, les partis restaient debout avec des chefs plus indépendants que jamais; les quelques hommes dévoués dont elle s'était entourée étaient l'objet de la haine publique. Au dehors, elle était fatiguée depuis dix ans de l'hostilité des puissances protestantes et des reproches des puissances catholiques. Elle avait conscience de cette situation; elle ne se faisait d'illusion que sur ses talents, qu'elle trouvait mal appréciés; elle prenait l'habileté et la ruse féminines pour du génie. La facilité qu'elle avait à discourir de toutes les affaires de l'Europe, facilité admirée par les ambassadeurs étrangers, lui donnait le change sur son propre mérite. Accablée d'inquiétudes, d'ennuis, de travaux, car elle voulait tout faire en personne, jusqu'à diriger les armées, elle ne résistait aux fatigues d'une pareille vie que par une activité physique très-réglée et par la vigueur de sa constitution. « Je sais, dit le Vénitien Correr, qu'on l'a trouvée plus d'une fois pleurant dans son cabinet; mais tout à coup elle s'essuyait les yeux, elle dissimulait sa douleur, et afin de tromper ceux qui jugeaient de l'état des choses par l'expression de son visage, elle se montrait au dehors avec un air calme et joyeux. » Cette comédie de la représentation était une des choses où elle excellait. Elle savait par là, sinon se faire aimer, du moins se faire respecter. » C'est elle, ajoute le même envoyé, qui a conservé dans la cour ce reste de majesté royale qui s'y trouve encore. »

Calmée quelque peu par la paix de 1570, elle se livra plus particulièrement à ses goûts et à ses préoccupations ordinaires. Elle aimait les arts; elle faisait bâtir des palais. Elle avait commencé en 1564 le palais des Tuileries, pour remplacer celui des Tournelles, démoli par ses ordres. Elle commandait différents ouvrages à l'architecte Bulland, à l'orfévre Dujardin, au célèbre créateur des terres cuites émaillées, Bernard de Palissy. Elle s'entourait d'artistes. Elle s'occupait de négociations pour le mariage de ses enfants. Elle surveillait avec une certaine jalousie et son goût habituel pour les intrigues, les alliances qui se concluaient entre les grandes familles de la cour. Elle donnait, en toute occasion, des fêtes dont le but politique était d'autant plus réel qu'il était moins apparent. C'était par là qu'elle se sentait régner. Aussi n'y épargnait-elle aucune dépense. Elle ne comptait jamais et laissait les hommes de guerre murmurer de ses prodigalités imprévoyantes. Tavannes reprochait à la

cour de dépenser en *festins, pompes et masques* l'argent qui eût dû payer les gens d'armes et les soldats [1].

Malgré le calme relatif qui suivit la paix de 1570, il s'en fallait de beaucoup que les difficultés de la question religieuse fussent résolues et l'avenir assuré. La confiance ne pouvait renaître. L'édit de 1570 n'était pour les hommes clairvoyants qu'une simple trêve. Les passions amorties n'étaient pas détruites.

Jeanne d'Albret, Coligny, et les principaux chefs des protestants, retirés à la Rochelle, y demeuraient en observation, craignant les Guise et les catholiques zélés, sans compter sur le roi, qui avait appris de sa mère à tenir indifféremment le même langage à tous les partis. Ils savaient que plusieurs des conseillers de la couronne regardaient le traité de Saint-Germain comme une humiliation.

Ils demeurèrent un certain temps dans cette attitude expectante, surveillant l'exécution du traité, se plaignant des édits interprétatifs, exprimant leurs défiances au sujet des personnages employés par Charles IX. Cependant le maréchal de Cossé, envoyé par la cour à la Rochelle, dissipa quelques-uns de ces ombrages et opéra un rapprochement. René de Birague, nommé chancelier le 24 mars 1571, avait étendu la juridiction ecclésiastique et fortifié la censure des livres. Sur les plaintes des huguenots, la cour s'arrêta dans cette voie. Elle cessa d'interpréter les édits dans un sens restrictif et se montra au contraire disposée à les élargir. Des lettres furent adressées dans ce sens aux parlements et aux gouverneurs des provinces. L'ordre fut donné de punir sévèrement des troubles dont les religionnaires avaient été victimes à Rouen et à Orange. Les réformés obtinrent, sous quelques réserves, l'autorisation de lever des deniers pour acquitter les dettes qu'ils avaient contractées en Allemagne, et subvenir à diverses dépenses. Le roi retira ses garnisons de quelques-unes des villes du Midi.

Ces démarches, à peu près spontanées, commençaient à calmer les appréhensions, lorsque Catherine se décida à deux négociations matrimoniales qui devaient sembler des garanties pour la *cause* calviniste.

Les réformés français avaient eu l'idée de marier le jeune Henri, prince de Navarre, à la reine d'Angleterre, afin d'intéresser plus étroitement Élisabeth à leurs succès. Rien ne pou-

[1] *Mémoires* de Tavannes, 1571.

vait déplaire davantage à Catherine de Médicis. Elle résolut de déjouer ce projet en sollicitant la main d'Elisabeth pour son fils le duc d'Anjou, et en offrant au prince de Navarre celle de Marguerite de Valois, sa troisième fille. Le premier de ces deux mariages présentait de grandes difficultés, en raison du caractère d'Elisabeth, de son age, de ses intérêts et de sa religion. Elle avait déjà refusé d'épouser Charles IX. Il parut cependant que les obstacles seraient moindres si, au lieu du roi de France, on lui proposait un prince français. Catherine espéra par cette alliance trouver en Angleterre un appui qui lui aurait permis non-seulement de se soustraire au protectorat que les Espagnols cherchaient à lui imposer, mais de reprendre une prépondérance à laquelle elle ne voulait pas renoncer. Les protestants appuyèrent chaudement l'idée de marier le duc d'Anjou en Angleterre, car ils tenaient d'une manière particulière à l'éloigner de la cour. Le jeune prince s'étant fait à Jarnac et à Moncontour une renommée militaire à leurs dépens, on pouvait craindre qu'il ne se laissât pousser plus facilement à recommencer la guerre. Marié à Élisabeth, il eût été enchaîné dans les liens du protestantisme.

Quant à Marguerite de Valois, elle avait été recherchée par le duc de Guise et le roi de Portugal. Catherine avait écarté le duc de Guise à cause de son ambition trop connue; elle craignait de le faire trop grand. Une alliance en Portugal ne lui offrait aucune utilité. Elle se décida pour Henri de Navarre, qu'elle espérait enlever ainsi aux protestants et soustraire à l'influence des Anglais. Elle se flattait de le dominer par elle-même ou par sa fille.

Dès qu'elle eut adopté ce projet, suggéré par le maréchal de Montmorency, elle s'efforça de se rapprocher de Jeanne d'Albret, en tenant seulement les négociations secrètes, afin de n'effrayer ni le Pape ni les puissances catholiques. Pour plaire aux calvinistes, on leur accorda l'autorisation de tenir un synode à la Rochelle.

Charles IX saisit le prétexte de montrer à la nouvelle reine les chateaux royaux des bords de la Loire pour mener la cour à Blois, où le prince de Béarn vint avec sa mère et en compagnie de cinq cents huguenots, visiter la princesse sa fiancée. Parmi les personnages qui assistèrent à l'entrevue, se trouva Louis de Nassau, qui avait été vaincu dans les Pays-Bas par le duc d'Albe. Il entretint le roi de plans formés contre l'Espagne

et connus de Coligny. Charles IX, qui avait repoussé les mêmes propositions cinq ans plus tôt, parut maintenant les accepter. Coligny résolut, malgré les avis contraires et même les résistances qu'il trouvait dans son entourage, de venir à la cour, où il n'avait pas encore paru. Ayant obtenu d'amener avec lui un cortége de cinquante gentilshommes, il se rendit à Blois le 18 septembre 1571. La reine et les princes lui firent l'accueil le plus chaleureux. Il reçut cent mille livres à titre d'indemnité pour le pillage de sa maison de Châtillon, commis dans la dernière guerre, et on lui assura la jouissance des bénéfices de son frère le cardinal de Châtillon, mort récemment. Ses gendres et ses protégés furent également comblés d'honneurs. Il reprit son siége au conseil et son rang parmi les maréchaux. Le roi lui témoigna une faveur exceptionnelle et ne fit plus rien sans le consulter. Chaque matin on voyait l'amiral se présenter dans le cabinet royal les mains pleines de mémoires sur les affaires publiques. Il commença par demander une exécution plus stricte des clauses de l'édit de Saint-Germain. Charles IX y consentit, et chargea un maître des requêtes de visiter les provinces dans ce but. L'amiral essaya alors de profiter de sa faveur pour faire prévaloir ses plans de politique étrangère.

XXII. — Charles IX, ambitieux et belliqueux, était tourmenté du désir de relever la France et de faire la guerre en personne. Il entendait d'ailleurs continuellement répéter autour de lui que la guerre à l'étranger était le meilleur et le plus sûr moyen de maintenir la paix à l'intérieur. « Si on ne les amuse au dehors, disait Coligny en parlant des soldats et des gentilshommes, ils recommenceront à brouiller au dedans [1]. »

On était mécontent et jaloux des Espagnols, dont l'alliance, toujours marchandée, n'avait à peu près servi à rien ; on l'était surtout des hauteurs et forfanteries du duc d'Albe. Le duc avait eu l'idée de se faire céder quelques places à titre de garantie du payement des rares auxiliaires envoyés par lui en 1569. Il avait désiré venir lui-même en France et y prendre le commandement en chef de l'armée catholique. Il négociait moins avec la reine mère, dont il se défiait, qu'avec le cardinal de Lorraine et les Guise, qu'il regardait comme les véritables chefs du parti catholique. Il semblait admettre qu'en cas d'éventualités d'ailleurs assez vagues, la couronne pourrait passer en d'autres mains

[1] Brantôme, *Vie de l'amiral.*

que celles des Valois, et il traitait la loi salique de plaisanterie. Tavannes craignait qu'il ne vînt en France pour y faire le maître, et que la France ne se trouvât dès lors entre les huguenots et les Espagnols, « comme la gaufre entre deux fers ».

Ces raisons militaient en faveur d'une rupture avec l'Espagne. D'un autre côté, le pape Pie V ne négligeait rien pour l'empêcher et maintenir l'accord entre les deux couronnes. Pie V exerçait personnellement une influence très-supérieure à celle des papes qui l'avaient précédé. Cette influence, il la devait au réveil de l'opinion catholique, à l'effet produit sur les esprits par le concile de Trente, enfin à son propre caractère et à sa réputation de sainteté. On avait longtemps regardé Rome comme une puissance étrangère; on était maintenant plus disposé à voir en elle la tête du catholicisme européen. Pie V inspirait aux huguenots eux-mêmes un certain respect personnel; la calomnie, dont ils se faisaient une arme si redoutable contre leurs ennemis, l'épargna [1]. Fort de cet ascendant, il ne cessa de peser sur le gouvernement français, d'abord pour faire exécuter les décisions prises à Trente au sujet de la collation des bénéfices et de la résidence des prélats; en second lieu, pour faire entrer la France dans une ligue générale des puissances catholiques.

Dès 1567, le Pape avait réuni dans une ligue pareille l'Espagne, la Savoie, la Lorraine, la Toscane, Gênes, Venise et les petits États italiens. Il voulait poursuivre l'œuvre commencée à Trente, c'est-à-dire refaire une chrétienté forte et unie contre les protestants et les Turcs. Il avait pour cela besoin de la France; elle tenait dans ses projets de ligue une place marquée qu'il lui réserva toujours. Aussi, après avoir pris part à la guerre de 1569, par l'envoi d'un corps de troupes pontificales, s'éleva-t-il fortement contre la paix de 1570, transaction née de circonstances qu'il ne pouvait apprécier et établissant un système qu'il ne pouvait admettre. Il en manifesta une *fougueuse désapprobation* [2].

Il craignait que la France n'échappât à la direction qu'il eût voulu lui donner. Il désirait l'entraîner à se prononcer contre la reine d'Angleterre, frappée cette année même d'une excommunication longtemps suspendue, et contre les Turcs, qui venaient d'enlever l'île de Chypre aux Vénitiens. Charles IX ré-

[1] Correr, Relation de 1569.

[2] C'est dans ces termes qu'il s'en exprima au cardinal de Lorraine.

sista à ses sollicitations. Il s'excusa sur la situation du royaume, sur la pénurie de ses finances, sur le danger qu'il éprouverait à se dégarnir de troupes avant que la pacification intérieure fut achevée et que les huguenots eussent rendu leurs places de sûreté. Il en avait un autre motif. Il ne voulait à aucun prix marcher à la remorque de l'Espagne; il prétendait conserver à la France l'indépendance de sa politique, et même lui donner en Europe une attitude modératrice propre à affaiblir la prépondérance de Philippe II.

Il était trop jaloux de l'Espagne pour se brouiller avec l'Angleterre, et quant aux Turcs, il continuait d'etre leur allié, suivant la tradition de ses prédécesseurs. Les Turcs ne négligeaient rien pour resserrer cette alliance. Malgré un commencement de décadence déjà sensible, ils avaient pris une place mieux marquée parmi les nations européennes, et prétendaient exercer sur les affaires de l'Europe une action d'une nature particulière. Ils ne parlaient plus comme autrefois en ennemis ou en conquérants, mais en possesseurs d'un grand État qui, plus désintéressé que les autres par sa situation géographique et par sa religion, pouvait exercer une sorte de protectorat et se faire le patron de l'équilibre. Leur diplomatie habile, insinuante et dédaigneuse, ressemblait beaucoup par l'attitude et le langage à la diplomatie russe de la fin du dernier siecle.

Le sultan offrit à Charles IX de l'aider à reprendre ce que les Espagnols avaient enlevé à la France. Le roi se trouva sollicité en même temps d'entrer dans la ligue catholique formée par Pie V, Philippe II et les Vénitiens, pour enlever aux Turcs l'île de Chypre, et de s'unir aux Turcs contre l'Espagne. Il se porta médiateur, et il chargea l'évêque d'Acqs, François de Noailles, d'une mission à Venise et à Constantinople. Or les Vénitiens ne voulurent rien entendre. Ils étaient pris d'un accès belliqueux qui ne leur était pas habituel, et ils prétendaient forcer la Porte à leur restituer l'île de Chypre, sans préjudice d'autres réparations. Pour entrainer Charles IX dans leur ligue, ils offrirent de procurer au duc d'Anjou le commandement de la flotte confédérée, qui devait être donné à don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe II; arrangement qu'ils préféraient, car ils avaient conservé leur jalousie inquiète à l'égard de la maison d'Autriche. Ces négociations faillirent un instant désorganiser la ligue, mais le Pape agit avec assez d'énergie pour la maintenir. La Seigneurie finit par ordonner

sous divers prétextes l'arrestation de l'évêque d'Acqs, qu'elle voulait empêcher de passer à Constantinople (septembre 1571). Pendant ce temps, don Juan d'Autriche attaqua les Turcs; il gagna sur eux, le 7 octobre, la célèbre victoire navale de Lépante, détruisit leur flotte, et mit une limite définitive à leurs triomphes maritimes dans la Méditerranée.

Pie V, encouragé par ce succès, pressa de nouveau Charles IX d'adhérer à sa politique. Au commencement de 1572, il lui envoya son neveu le cardinal Alexandrin, l'un des principaux négociateurs de la ligue sainte, avec une mission particulière. Le cardinal devait lui demander de renoncer à l'alliance des Turcs, d'entrer dans la coalition, de donner sa sœur Marguerite non au roi de Navarre hérétique, mais au roi Sébastien de Portugal; il devait enfin le détourner d'entretenir d'aussi fréquents rapports avec les chefs des huguenots. Pie V ignorait les négociations qui demeuraient soigneusement secrètes entre la France et l'Angleterre. Mais Charles IX n'accorda rien, et se contenta de vagues assurances pour tranquilliser la cour de Rome.

Rome, qui représentait le catholicisme extérieur, s'efforçait de maintenir l'alliance de la France et de l'Espagne. Les Guise, chefs des catholiques à l'intérieur, travaillaient dans le même sens. Ils avaient été contraires à la paix de 1570. En 1571, au mois de mai, ils quittèrent la cour, pour témoigner leur désapprobation des avances faites aux protestants. Le cardinal de Lorraine, longtemps ménagé par Catherine, à cause de l'influence qu'il exerçait sur le clergé, se vit tenu à l'écart et si bien éloigné des affaires, « qu'on ne lui en donnait pas une cuillerée en tout[1] »; il se retira dans son archevêché de Reims, sans cesser pour cela d'entretenir des relations suivies avec Alava, l'ambassadeur espagnol.

Philippe II recommandait à ses agents de s'entendre avec les Guise et de les flatter, parce qu'ailleurs ils ne trouveraient qu'inconstance et variation. Les Guise avaient d'ailleurs un intérêt commun avec lui; ils voulaient soutenir en Angleterre la jeune et malheureuse reine d'Écosse Marie Stuart, leur nièce ou leur cousine, alors prisonnière d'Élisabeth, tandis que Catherine de Médicis, désirant se rapprocher d'Élisabeth, était disposée à abandonner Marie Stuart ou à se contenter de quelques promesses vagues à son sujet. Ces intelligences d'Alava et

[1] Bouillé, d'après les archives de Simancas.

des Guise irritèrent beaucoup la reine mère; elle prétendit avoir à se plaindre des manières offensantes de l'ambassadeur, et elle ne cessa de demander à Madrid son rappel, comme elle avait fait autrefois pour son prédécesseur Chantonnay. Elle parvint à l'obtenir vers la fin de cette année.

La maison de Guise n'avait plus seulement à sa tête le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale. A ces princes se joignaient leurs deux neveux, Henri de Guise et Mayenne, qui s'étaient fait connaître à Poitiers. Henri de Guise, avec une bravoure à toute épreuve, une volonté de fer et une ambition sans limites, était déjà l'un des princes les plus brillants de son temps.

Les Guise ne tardèrent pas à regretter leur espèce d'exil, surtout lorsqu'ils furent témoins de la faveur de Coligny. Au mois d'octobre 1571, Henri de Guise annonça l'intention de demander satisfaction de l'assassinat de son père. Charles IX et Catherine de Médicis, qui n'avaient cessé de prodiguer des assurances de tous les côtés, s'alarmèrent. Le roi invita le duc à se rendre à la cour et à abjurer toute pensée de vengeance. La reine mère déclara qu'une nouvelle réconciliation aurait lieu, que les Guise pouvaient l'accepter en tout honneur, et que le roi avait le pouvoir de l'exiger [1]. Le duc de Montpensier, marié en secondes noces à une princesse de Lorraine, consentit à signer le premier une formule de réconciliation, proposée par Montmorency. Charles IX rappela les princes lorrains à la cour, en exigeant toutefois qu'ils n'y vinssent qu'avec un cortége déterminé. En même temps il autorisa l'amiral à s'entourer d'une garde. Mais les choses en restèrent là. Guise et Mayenne ne suivirent pas l'exemple de leur beau-frère; ils ne parurent pas à la cour, et se contentèrent de déclarer que s'ils demeuraient les ennemis privés de Coligny, ils ne chercheraient qu'une satisfaction légale et une réparation d'honneur.

XXIII. — Cependant le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois avait été arrêté à Blois. Jeanne d'Albret avait fini par se rapprocher de Catherine de Médicis. Comme femme et comme reine, elle était fière de relever sa maison, très-appauvrie, par un mariage qui devait l'enrichir et la rapprocher du trône de France. Elle espérait que les prétentions de son fils sur la Navarre deviendraient une chose plus sérieuse, et qu'elle serait elle-même plus forte contre les Guise, auxquels

[1] Bouillé, d'après les archives de Simancas, t. II, p. 486.

elle reprochait de conspirer la ruine des Bourbons. Calviniste ardente et d'un zèle vraiment fanatique, elle vit dans cette fortune inattendue non un péril, mais une chance heureuse pour la *cause*, dont l'avenir occupait toutes ses pensées. Elle vint donc à la cour durant les premiers jours du mois d'avril 1572 avec son fils, le prince de Condé, son neveu, et un cortége de seigneurs réformés. Le 11, le contrat fut signé. Aussitôt après, la France fit un pas décisif dans la voie des alliances protestantes, et le roi parut entrer dans les plans de politique étrangère que Coligny ne cessait de lui soumettre.

Quoiqu'il n'y eût rien de décidé encore au sujet de la guerre que l'amiral voulait faire déclarer à l'Espagne, et qu'on n'eût pu obtenir de Catherine de Médicis qu'elle se prononçât, on agit comme si tout eût été réglé. Le duc d'Albe se trouvait dans une situation très-critique. Il était exécré dans les Pays-Bas. Il avait dû y augmenter les impôts dans une proportion énorme. Les Flamands émigraient par grandes masses et transportaient une partie de leur industrie et de leurs métiers en Angleterre, où ils trouvaient un bon accueil calculé. Charles IX, ayant fait sur tous ces sujets des représentations demeurées sans résultat, se plaignit de cet aveuglement et de ce manque d'égards; l'occasion d'une rupture parut toute trouvée.

Schomberg fut envoyé en Allemagne pour y proposer une alliance aux princes protestants. Le 29 avril, un traité offensif et défensif fut signé à Blois avec la reine d'Angleterre. Élisabeth le conclut pour séparer Charles IX de Philippe II, devenu son mortel ennemi. Elle n'accepta pas les propositions de mariage que lui faisait la cour de France, mais elle ne les repoussa pas non plus; elle eut le talent de les encourager et de les éluder tout à la fois, avec une coquetterie essentiellement politique. Elle amusa ainsi Catherine, qui ne se rebutait jamais dans ses négociations matrimoniales pour ses enfants. Catherine, au milieu des soins qui l'accablaient, n'oubliait pas un seul instant les projets d'alliance qu'elle avait formés une fois. Elle y revenait même avec une persévérance et une ténacité en contraste parfait avec la mobilité qu'elle montrait partout ailleurs[1]. Quand le duc d'Anjou, reculant devant les obstacles et devant les lenteurs d'Élisabeth, cessa d'aspirer à sa main, la reine mère ne

[1] Catherine négocia vingt ans, de 1564 à 1584, le mariage d'un de ses fils avec Élisabeth; huit ans, de 1562 à 1570, le mariage autrichien, et toute sa vie des mariages espagnols.

se découragea pas et reprit les démarches au nom de son dernier fils, le duc d'Alençon.

Coligny ne s'en tint pas là. Il prépara des armements à la Rochelle pour attaquer l'Espagne sur mer. Il fit faire des levées de volontaires par la Noue. Il décida les huguenots à remettre leurs villes de sûreté entre les mains du roi, conformément au traité de 1570, mais avant l'expiration des délais fixés. Appuyé par la présence de la reine de Navarre, il fut un instant le véritable et le seul maître du gouvernement. Il dirigea Charles IX, comme le connétable de Montmorency, son oncle, avait dirigé Henri II. Ses adversaires eux-mêmes semblèrent lui laisser le champ libre. Le cardinal de Lorraine partit pour Rome, où Catherine de Médicis crut l'utiliser en l'éloignant. Elle le chargea de rassurer la cour pontificale sur les intentions de la France, de solliciter l'obtention de dispenses que Pie V refusait à Marguerite de Valois pour son mariage avec le prince de Béarn; enfin d'assister au conclave, que la santé très-affaiblie et la mort prévue du Pape rendaient prochain, et qui le fut plus encore qu'on n'avait pensé. Mayenne alla de son côté servir les Vénitiens dans leur guerre contre les Turcs, suivant l'exemple de son frère, Henri de Guise, qui avait déjà fait contre les mêmes ennemis une campagne en Hongrie. Ces expéditions, plus ou moins renouvelées des croisades, étaient pour les princes lorrains une manière de plaire aux catholiques et de protester contre la politique où la France paraissait vouloir entrer.

Coligny était plein d'une confiance que les autres calvinistes étaient en général loin de partager. Il était fort de sa faveur et en même temps las de la guerre civile, dont il n'espérait plus rien. Il croyait obtenir davantage par la paix à l'intérieur. Il s'efforçait même de calmer et de contenir ses coreligionnaires, dont il connaissait l'exigence ou l'orgueil, et dont il craignait les imprudences. Il se fit illusion sur son crédit, et il pensa qu'une guerre étrangère contribuerait à l'augmenter. Charles IX avait pour lui de la déférence, de la docilité et de l'admiration. L'amiral se flatta de triompher des irrésolutions de la reine mère, compromise avec l'Espagne et engagée à demi par le traité avec l'Angleterre. Il vit dans ces circonstances et dans la guerre préparée contre Philippe II des moyens de fortifier le calvinisme pour le présent, et probablement de lui assurer le pouvoir et le gouvernement pour un avenir prochain. Ses ennemis l'accusèrent du moins de s'être bercé de cette der-

nière espérance, qui était naturelle et nullement chimérique.

La mort de Pie V, survenue le 1er mai, l'arrivée de Jeanne d'Albret à la cour pendant le même mois et l'accueil qu'elle y reçut, parurent justifier les prévisions de Coligny.

La reine de Navarre mourut très-peu de jours après, le 8 juin. Elle était usée par une maladie nerveuse arrivée au paroxysme, et pendant laquelle sa passion religieuse s'était exaltée de plus en plus. « La colère, dit Tavannes, le chaud et l'appréhension dans un esprit subtilisé causèrent sa fin. » Les huguenots la regrettèrent à cause de cette exaltation et de l'empire qu'elle exerçait sur son fils; ils craignaient pour le jeune prince les séductions de la cour et les artifices de la reine mère. On fit naturellement courir sur la mort de Jeanne d'Albret des bruits aussi absurdes que sinistres. Cependant il n'y eut rien de changé. Henri de Navarre demeura à Paris, d'où Coligny ne s'éloignait presque plus.

Ses yeux étaient toujours fixés sur les Pays-Bas, où la lutte était engagée tout à fait entre les réformés et l'Espagne. Les *gueux* avaient enlevé Brielle le 1er avril et obtenu en leur faveur une déclaration insurrectionnelle des États de Hollande et de Zélande. Les 23 et 24 mai, Louis de Nassau et la Noue s'emparèrent de Valenciennes et de Mons en Hainaut. Le duc d'Albe se trouva pris entre deux rébellions, celle de la Zélande et celle du Hainaut, soutenues ouvertement par l'Angleterre et comptant sur l'assistance des protestants d'Allemagne. La France, alliée de l'Angleterre et de l'Allemagne, était appelée à prendre un parti.

Charles IX eût voulu s'entendre avec la maison de Nassau pour une cession de territoire; car on disait de la Belgique qu'elle était un membre naturel de la France. On proposa donc, dans les pourparlers qui eurent lieu avec Louis de Nassau, que la France eût la rive gauche de l'Escaut jusqu'à Anvers, dans le cas où les Pays-Bas feraient une cession analogue à l'Angleterre[1]. Le roi demandait encore que dans ce cas la seule place cédée aux Anglais fût celle de Flessingue, qui eût été pour eux une sorte de Calais dans la Néerlande. Toutefois il eût été difficile de conclure des stipulations aussi prématurées; d'ailleurs les partisans de la guerre soutenaient que la France en tirerait toujours un assez grand résultat, quand ce résultat se bornerait à

[1] *Mémoires de l'État de France*, t. I, fo 156.

rendre les Pays-Bas indépendants et à démembrer la monarchie espagnole.

Louis de Nassau, politique moins habile que son frère, avait deux qualités essentielles pour un chef de parti, des convictions religieuses ardentes et des talents militaires éprouvés. Il était beaucoup plus jeune que Coligny, et les huguenots de France, avec lesquels il avait combattu dans la campagne de 1569, se plaisaient à voir en lui le successeur futur de l'amiral. La noblesse calviniste était toute disposée à lui fournir des volontaires. Elle voulait seulement que Charles IX déclarât la guerre à l'Espagne, et elle en avait deux raisons. Les gentilshommes s'exposaient à être pris et soumis à des rançons. Or les rançons les ruinaient, s'ils n'étaient sûrs d'être un jour rachetés par le gouvernement ou libérés par les traités. En second lieu, ils ne voulaient pas se borner à entretenir l'insurrection; ils prétendaient fonder l'indépendance des Pays-Bas. Aussi Coligny demandait-il que la guerre fût déclarée non-seulement au duc d'Albe, vice-roi de Bruxelles, mais à Philippe II et à la monarchie espagnole.

On rappela au roi que la question de la Navarre n'était pas réglée; que la couronne de France pouvait reprendre sur Milan des prétentions dont l'abandon avait été subordonné à des clauses mal exécutées. Du Plessis-Mornay, le publiciste futur du parti calviniste, commença à se faire connaître par un mémoire où il examina les griefs contre l'Espagne. Le plus grave était une querelle de préséance qui s'était élevée entre les ambassadeurs des deux couronnes au concile de Trente, à Rome et à Vienne, et qui n'avait pas été réglée. Les arguments de Du Plessis se réduisaient à peu près à ceci : que les Anglais soutenaient la Flandre et qu'ils pouvaient y prendre pied; qu'il fallait les prévenir en y allant aussi; qu'on affaiblirait l'Espagne et qu'on l'affaiblirait sûrement, attendu que la population française n'avait jamais été ni si belliqueuse ni si aguerrie; qu'il fallait profiter de cet avantage, bien qu'on le dût aux guerres civiles, et que c'était le meilleur moyen d'assurer l'ordre intérieur; car, disait du Plessis-Mornay, « le Français qui hait sa maison, le repos et tous les arts, ou va chercher la guerre dans les pays éloignés, ou, s'il n'a aucune occasion de continuer ce métier, s'occupe ordinairement à voler et piller les passants. »

Coligny voulait donc déclarer la guerre à Philippe II et la

faire par terre et par mer. Il comptait la porter jusque dans les Indes, c'est-à-dire en Amérique, où il avait chargé l'année précédente un capitaine de faire une reconnaissance et un établissement. Il disait que s'il envoyait un peu de sa poudre en Espagne, on en entendrait le bruit fort loin [1]. Il représentait même à Charles IX que s'il arrivait à fonder l'équilibre européen en faisant vivre les deux religions ensemble, ce serait pour lui une raison de prétendre un jour à la couronne impériale.

Charles IX était séduit de ces plans, que les Montmorency semblaient appuyer, mais il rencontrait aussi des résistances fondées sur de graves motifs. On lui objectait l'état intérieur du royaume, l'agitation qui n'y avait pas cessé, le désordre des finances, toutes raisons opposées déjà au Pape et aux Vénitiens quand ils avaient sollicité la France d'entrer dans leur ligue; on objectait encore les forces dont disposait Philippe II et l'ingratitude qu'il y avait à le combattre, après avoir sollicité dix ans son appui. Enfin la question religieuse dominait tout. Faire la guerre en Belgique, c'était fortifier les huguenots, livrer à leurs chefs le commandement des armées et la direction de la politique étrangère; c'était alarmer les catholiques, qui, sans aimer les Espagnols, regardaient cependant Philippe II comme le champion du catholicisme, et applaudissaient à sa victoire navale de Lépante, sans précédents jusque-là.

Catherine de Médicis était comme toujours ennemie de la guerre par instinct, mais elle *fluctuait,* sans se prononcer. « Comme femme, dit Tavannes, elle veut et ne veut pas, change et rechange d'avis en un instant. » Tavannes, qui venait d'être promu récemment au maréchalat, et qui devait à son caractère décidé autant qu'à ses talents militaires une grande autorité à la cour, ne cessa de s'opposer à Coligny, et soutint « qu'on ne pouvait tolérer que les prisonniers et vaincus de Jarnac et de Moncontour conduisissent les victorieux suivant leurs desseins. » Il menaça de se retirer, et ne fut retenu que par les pleurs et les prières de la reine. Il entraîna dans ses sentiments le duc d'Anjou, qui après une certaine hésitation refusa de laisser poursuivre les négociations de son mariage avec Élisabeth d'Angleterre et se prononça hautement contre la guerre des Pays-Bas.

L'amiral pressait le roi et cornait la guerre [2]. Il offrit de

[1] Relation de CorrER.

[2] Tavannes.

lever dix mille hommes en son nom. « Sire, dit Tavannes, celui de vos sujets qui vous porte telles paroles, vous lui devez faire trancher la tête. Comment vous offre-t-il ce qui est à vous? C'est signe qu'il les a gagnés et corrompus, et qu'il est chef de parti à votre préjudice. Il a rendu ces dix mille vos sujets à lui pour s'en aider à un besoin contre vous. » L'ambassadeur espagnol se plaignit des armements qui se faisaient en public, demanda réparation des pirateries commises par les gens de la Rochelle, et menaça de se retirer. La reine lui répondit que les armements avaient simplement un but défensif. La flotte équipée à la Rochelle sous les ordres de Strozzi et que Coligny destinait à une attaque contre l'Espagne, dans les Pays-Bas ou dans les Indes, fut retenue dans le port, et le roi déclara qu'il la destinait à garantir les côtes, à cause de la guerre maritime qui avait éclaté dans la Zélande.

Suivant Michieli, ambassadeur de Venise, qui vint peu après proposer la médiation de la Seigneurie entre la France et l'Espagne, Charles IX attendait pour se prononcer que le mouvement eût pris un caractère plus décidé dans les Pays-Bas; il voulait voir l'effet des promesses de Louis de Nassau. Pendant ces délais, le duc d'Albe rentra facilement à Valenciennes et entreprit le siége de Mons.

Quelques milliers de huguenots français partirent sous les ordres de Genlis pour secourir leurs frères des Pays-Bas ; mais les guides auxquels ils s'étaient confiés les trahirent. Albe surprit leur avant-garde à Saint-Ghislain, à trois lieues de Mons, le 19 juillet, la mit en déroute et lui tua au moins douze cents hommes. La perte porta presque tout entière sur la cavalerie, composée de gentilshommes ; la plupart de ceux qui échappèrent à la mort tombèrent aux mains des Espagnols, et furent traités en rebelles, c'est-à-dire éprouvèrent les châtiments les plus rigoureux. Genlis, qui était du nombre, succomba dans sa prison.

Coligny soutint que ce malheur ne serait pas arrivé si le roi s'était déclaré. Les huguenots prétendirent que le duc d'Albe avait reçu de France des avis secrets. Le duc, de son côté, annonça qu'une lettre trouvée dans les papiers de Genlis prouverait la participation de Charles IX à l'échauffourée. On put craindre que les Espagnols ne prissent l'offensive et n'entrassent les premiers en France. Coligny ordonna immédiatement de nouvelles levées.

Les conseillers catholiques du roi prirent l'alarme. Ils voyaient

déjà avec une jalousie extrême l'organisation administrative des huguenots, leur division en vingt-quatre églises, les contributions annuelles qu'ils levaient par ce moyen, contributions montant à huit cent mille livres et susceptibles d'être aisément doublées et triplées, enfin les facilités qu'ils avaient de mettre sur pied, en un mois, autant de troupes que le roi en aurait mis en quatre[1]. Le duc d'Anjou et Tavannes déclarèrent que les levées de gens d'armes ne pouvaient se faire sans un commandement exprès du prince. Ils s'occupèrent en toute hâte d'en préparer d'autres à leur tour et de garnir les frontières.

Coligny accourut au moment décisif, résolu d'arracher le roi à l'espèce de sujétion où sa mère continuait de le tenir, et d'écarter à tout prix le duc d'Anjou, auquel on offrait d'ailleurs le trône de Pologne. Charles IX parut convaincu ; il s'offensait hautement de l'arrogance du duc d'Albe. « Savez-vous, disait-il à ses confidents, qu'il me fait mon procès. » Pendant plusieurs jours on crut à Paris que la guerre était déclarée ; les préparatifs s'en faisaient ouvertement[2].

XXIV. — Catherine de Médicis se trouvait alors près de sa fille, la duchesse de Lorraine. Elle fut avertie et revint en toute hâte. Elle voyait déjà la guerre résolue et le roi tombé sous la direction des huguenots. Tavannes prétend que l'influence belliqueuse de l'Italien Strozzi, l'une de ses créatures, l'avait seule arrêtée jusque-là, et empêchée d'enrayer les projets belliqueux de l'amiral. Elle se réveilla tout à coup.

Elle avait pris goût au pouvoir, et elle se crut au moment de le perdre. Elle comprit qu'elle n'avait jusque-là poursuivi qu'une chimère, et que céder serait pour elle abdiquer. Toutes les injures qu'elle avait eu à souffrir et qu'elle avait oubliées et pardonnées lui revinrent à l'esprit. Elle s'était résignée à subir l'amiral, elle résolut de se délivrer d'un ennemi. Arrivée à la cour, elle l'y trouve fier, arrogant, absolu, malgré le calme et l'impassibilité ordinaire de ses traits. Coligny, cédant au poids de sa renommée, aux flatteries qui l'entouraient, à une exaltation de sectaire d'autant plus forte qu'elle était réfléchie, parlait comme s'il eût eu dans les mains la paix de l'Europe et celle du monde. Les huguenots lui obéissaient beaucoup

[1] Relation de Michieli, de 1572. Il rapporte un entretien qu'il eut avec Birague, le garde des sceaux.

[2] *Idem.*

plus qu'au roi, et il entretenait des correspondances avec tous les pays étrangers[1].

Catherine s'empare de son fils au milieu d'une partie de chasse; elle l'oblige à une explication secrète, lui représente le danger, menace de retourner à Florence, et change ses résolutions. Charles IX déclare à l'amiral qu'il est obligé de soumettre l'affaire à son conseil. L'amiral se récrie, en observant que le conseil est composé presque en entier d'hommes étrangers à la guerre, par conséquent défavorables à ses projets. Le roi répond qu'il y appellera Montpensier, Cossé et deux autres généraux. Le conseil rassemblé, l'amiral expose ses vues et rencontre une contradiction formidable. Toutes les voix se prononcent contre lui. Étonné, il déclare qu'il a promis au prince d'Orange tout secours et toute faveur, qu'il sera donc obligé de sauver son honneur avec l'aide de ses amis, de ses parents et de ses serviteurs. Enfin il se tourne vers la reine mère en disant : « Madame, le roi renonce à entrer dans une guerre. Dieu veuille qu'il ne lui en survienne *une autre*, à laquelle sans doute il ne lui sera pas aussi facile de renoncer[2]. »

Au moment où ces scènes se passaient, Henri de Navarre et le prince de Condé arrivaient à Paris avec huit cents chevaux; les huguenots à leur suite affluaient de tous les côtés. Les ducs de Guise et d'Aumale s'y trouvaient depuis le mois de juin. Le mariage avait été fixé au 10 août. Le roi crut devoir faire des ordonnances de police et interdire le port des armes à feu.

La question du mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois avait soulevé bien des difficultés. Charles IX avait exigé qu'il eût lieu à Paris et qu'il fût célébré avec les cérémonies du culte catholique, mais une dispense du Pape était nécessaire en raison de la parenté. Or Pie V s'était refusé à l'accorder. Grégoire XIII, élu le 13 mai de cette année 1572, ne se montrait guère plus accommodant. Il voulait que Henri de Navarre requît lui-même la dispense, qu'il fît une profession de catholicisme, au moins en secret, et qu'il rendît aux Églises du Béarn les biens que les calvinistes leur avaient enlevés. Charles IX, mécontent de ces retards et de ces exigences, jura beaucoup, menaça de passer outre, et exécuta sa menace. Le 17 août, les fiançailles eurent lieu au Louvre. Le 18, le cardinal de Bourbon, sacrifiant ses scrupules aux instances du roi,

[1] Michieli, Relation de 1572.

[2] *Idem.* Tavannes rapporte le mot en termes équivalents.

célébra la cérémonie d'après un formulaire réglé d'avance entre les deux parties. Elle eut lieu à Notre-Dame; mais Henri de Navarre et les huguenots affectèrent de se retirer pendant le temps de la messe. Le mariage fut suivi de réjouissances et de tournois dont le luxe dépassa tout ce qui avait été imaginé jusque-là. Les seigneurs invités à la cour, catholiques et huguenots, se mêlèrent pendant ces fêtes et semblèrent oublier un instant les divisions qui les séparaient.

Jamais pourtant les haines n'avaient été si excitées, ni si vives. On ne s'observait que pour se défier. Les huguenots, pleins d'orgueil et d'insolence, se croyaient déjà maîtres de l'État. Ils répétaient le mot de Coligny, « guerre étrangère ou civile ». Ils s'exprimaient tout haut contre le roi et la reine; ils attribuaient la défaite de Genlis à la trahison. Ils bravaient les dispositions hostiles des catholiques. Ceux qui étaient venus à Paris étaient la jeunesse du parti. Beaucoup d'entre eux, surtout ceux du Midi, arrivaient pour la première fois à la cour, et semblaient vouloir en prendre possession. Ils y étaient venus avec l'étourderie d'enfants perdus et avec les préjugés, les soupçons et les passions de leurs pères. Ils s'y conduisaient avec la dernière imprudence. Pendant ce temps, le gros du parti, comprenant les gentilshommes éprouvés dans les guerres précédentes, la petite bourgeoisie des villes et les gens de métier, se tenaient dans une attitude non-seulement défiante, mais hostile, affectant une grande répulsion pour une cour où tout, le gouvernement, la religion, les mœurs, leur semblait également corrompu.

Les catholiques n'étaient pas moins exaltés de leur côté. Ils craignaient que le roi ne se laissât gagner par l'amiral ou qu'il ne fût surpris. On se rappelait la tentative de Coligny sur Monceaux en 1567, et l'on redoutait l'explosion d'un complot du même genre. On vantait publiquement dans les églises le dévouement de Philippe II à la cause catholique, le caractère religieux de sa politique et sa victoire de Lépante. Pendant que les calvinistes ne cessaient de répéter qu'on voulait les détruire, les catholiques parlaient tout haut de la nécessité d'agir avec énergie et résolution.

Les guerres de religion avaient développé dans toutes les classes de la nation l'esprit d'insubordination, des habitudes de violence, même des instincts cruels. Chacun songeait à se faire justice. Les étrangers constataient ces tristes et inévitables

résultats d'une lutte de plus de dix ans. Ils remarquaient que Charles IX était mal obéi, que chacun avait appris à ne compter que sur soi; que les bourgeois, les artisans et jusqu'aux simples paysans étaient devenus très-belliqueux; que les duels et les meurtres se multipliaient partout. Les exemples de guet-apens et d'assassinats n'étaient pas rares, même à la cour[1]. Enfin la municipalité de Paris était en rapports suivis avec celle des autres grandes villes, telles que Lyon, Rouen, Marseille et Toulouse, où le peuple était très-catholique. Les nouvelles qui circulaient de côté et d'autre entretenaient l'effervescence des sentiments populaires. A Paris on avait désarmé la garde urbaine un peu avant l'arrivée de Coligny; les bourgeois et les gens de métier virent dans cette mesure un acte de trahison.

Ainsi de sombres pressentiments régnaient partout. Quelques huguenots se retirèrent, effrayés, disaient-ils, de la bonté du roi. On conseilla à Coligny de se *sauver avec les fous.* « Si les noces du prince de Béarn se font à Paris, dit le père de Sully, les livrées en seront vermeilles. » Tantôt on parlait d'une collision, tantôt de guet-apens et de massacres. On n'avait cessé de dire et de répéter depuis la conjuration d'Amboise que la reine, le roi ou les Guise extermineraient les chefs du parti; ces bruits reprenaient une sorte de recrudescence dans tous les moments critiques. Il s'en était d'ailleurs accrédité de semblables dans les Pays-Bas, et les rigueurs du duc d'Albe pouvaient en être regardées comme la réalisation. Si le signal d'une tuerie n'était pas donné par le gouvernement, il pouvait l'être par les Guise ou par d'autres, ou par le premier capitaine venu, qui serait assuré de l'obéissance d'une simple compagnie. Il y avait déjà eu tant de massacres en différentes villes et sur divers points de la France, qu'il était naturel d'en redouter un à Paris, et l'on sentait que celui-là serait plus terrible que les autres.

Charles IX fit entrer dans la ville, de l'aveu de Coligny, le régiment des gardes françaises. Mais Catherine, plus effrayée que jamais et de plus en plus irritée contre l'amiral qu'elle accusait de se croire le *deuxième roi de France*, rassembla le 21 au soir son conseil secret, composé du duc d'Anjou, de Birague, de Gondi, de Tavannes, du duc de Nevers et du chevalier d'Angoulême.

[1] Exemple : l'assassinat de Lignerolles, le 1er septembre 1571. On fit courir à ce sujet les bruits les plus contradictoires.

Les écrivains italiens, contemporains ou postérieurs, ont la plupart prétendu qu'elle avait projeté depuis longtemps de frapper Coligny, qu'elle l'avait attiré par une longue et froide dissimulation lui et les huguenots dans un piége, et que la Saint-Barthélemy avait été pour elle le résultat de combinaisons profondes et machiavéliques. Ennemis ou maladroits amis, car plusieurs d'entre eux en ont pris sujet d'admirer son habileté, ils lui ont attribué ainsi une certaine grandeur dans le mal qu'elle n'eut jamais. La relation de l'ambassadeur vénitien Michieli, envoyé pour dissuader Charles IX de faire la guerre à l'Espagne, celle de son successeur Cavalli, celle du nonce, et les documents les plus dignes de foi, montrent que loin de dominer les événements, la reine se laissa toujours entraîner par eux, qu'elle ne forma aucun plan arrêté, et surtout aucun plan à longue échéance. Elle avait toujours cru calmer les orages, même lorsqu'elle contribuait à les soulever. S'il n'est pas douteux qu'elle eût songé à perdre son ennemi en le frappant, et qu'elle se fût réservé cette chance de salut, du moins son caractère, ses actes, tout prouve qu'elle ne s'arrêta que très-tard à cette pensée, qu'elle eut en quelque sorte peur d'elle-même, et qu'elle hésita jusqu'à la dernière heure. Enfin le moment arriva où elle se vit forcée dans ses derniers retranchements. Elle prit alors la résolution d'ordonner la mort de l'amiral, pour se défendre et pour défendre la couronne. Fatiguée et démoralisée par treize ans d'une lutte incessante, pendant laquelle elle s'était maintenue avec de simples expédients, elle en était venue à ne plus juger les actions humaines que par leur utilité et leur à-propos. Elle était d'ailleurs convaincue, comme tous les souverains l'étaient alors, que les rois sont au-dessus des lois, et n'ont dans les circonstances exceptionnelles de comptes à rendre qu'à Dieu seul. Enfin elle avait pour les moyens secrets la prédilection ordinaire aux âmes faibles, et comme les Italiens, elle croyait au pouvoir des conspirations, dont l'histoire de Florence, sa patrie, lui offrait plus d'un exemple heureux.

Il fut donc décidé qu'un assassin serait aposté pour tuer Coligny. Les Guise furent-ils mis dans le secret, on l'ignore[1]; mais la reine et ses conseillers pensèrent que la colère des calvinistes se porterait contre eux; que le roi pourrait alors inter-

[1] Le nonce Salviati l'affirme. D'autres contemporains soutiennent le contraire. La vérité n'est pas facile à éclaircir.

venir et rétablir son autorité en l'imposant aux deux partis. Tel était du moins le plan proposé par Gondi. Pour Charles IX, il ignora le complot.

Le 22, qui était un vendredi, Coligny, venant de quitter le Louvre, regagnait sa demeure, peu accompagné. Il marchait lentement, lisant un mémoire. Comme il passait dans une rue voisine de Saint-Germain l'Auxerrois, devant une maison qui appartenait à la mère du duc de Guise, un coup d'arquebuse partit d'une fenêtre; il eut les deux bras atteints et l'un des deux cassé.

Charles IX se trouvait au jeu de paume avec le duc de Guise. Averti, il rentre au Louvre et déclare que justice sera faite. Il ordonne de fermer les portes de Paris; mais l'assassin Maurevel avait déjà fui sur un cheval tout sellé; les huguenots, qui avaient fouillé la maison à la suite de Coligny, n'avaient rien trouvé. Le roi envoya les Suisses garder le logis de l'amiral. On crut partout que le coup était une vengeance du duc de Guise, contre lequel les huguenots s'emporterent en injures et en menaces de la dernière violence.

Charles IX alla rendre visite à la victime, en compagnie de ses deux frères, du cardinal de Bourbon, des ducs de Montpensier et de Nevers, des maréchaux de Cossé et de Tavannes, de deux des Montmorency, de Retz et de plusieurs autres personnages. Il lui promit justice, s'exprimant avec l'emportement ordinaire qu'il mettait dans ses actes et ses paroles. On rapporte qu'il lui dit : « Mon père, la blessure est pour vous, et la douleur est pour moi. » Catherine le suivit, ou pour le surveiller, ou pour détourner les soupçons. Le lit du blessé était entouré d'hommes des deux partis, gardant tous une attitude réservée, inquiète, sombre. Le roi offrit à l'amiral de le faire transporter au Louvre. Coligny refusa, et ne cessa de demander l'exécution des projets formés contre la Flandre.

Le lendemain, le bruit se répandit que la blessure n'était pas mortelle. Cependant les huguenots s'agitaient comme ils n'avaient jamais fait. On les voyait passer en armes et cuirassés devant la maison de Guise. Ils proféraient des menaces jusque dans le château contre le duc d'Anjou. Les uns étaient d'avis de quitter au plus tôt une ville où il n'y avait point de sûreté pour eux; d'autres, particulièrement Téligny, le gendre de l'amiral, insistèrent au contraire pour qu'on demeurât. Coligny fut de cette opinion; il demanda seulement au roi de lui don-

ner une garde ; le roi lui envoya le capitaine Cosseins avec une troupe de Suisses. Charles IX permit aussi aux huguenots de se loger autour de la maison de l'amiral, pour se garantir contre les dispositions alarmantes du peuple. En effet, les Parisiens, qui n'avaient jamais souffert de prêches dans la capitale, qui avaient au contraire protesté contre la présence des chefs calvinistes, toutes les fois que ceux-ci s'y étaient présentés, prenaient de leur côté une attitude menaçante. La milice bourgeoise était prête à combattre au premier signal, et les catholiques répétaient tout haut qu'on forcerait bientôt les huguenots d'aller à la messe.

Charles IX tint un conseil secret aux Tuileries. La reine lui déclara ou lui fit déclarer par Retz [1] que c'était elle qui avait armé le bras de Maurevel. Elle représenta que la guerre civile était imminente, que les huguenots allaient entreprendre de venger l'amiral, qu'ils attendaient des forces à Melun, qu'on pouvait être surpris comme on l'avait été à Amboise et à Monceaux, que les Parisiens étaient armés de leur côté, que le pouvoir allait passer aux mains des chefs des deux partis, que l'autorité royale se trouvait en péril, que le moment était venu de la rétablir et de tirer vengeance des humiliations imposées à la couronne, que la guerre étant inévitable, il fallait choisir entre attaquer ou se défendre, entre combattre à Paris ou en rase campagne; qu'il était plus avantageux d'engager la lutte et de l'engager dans Paris même, pendant qu'on tenait les protestants *en cage;* que ce serait une folie de laisser le lion échapper. On était sûr des dispositions populaires, qu'il eût été d'ailleurs malaisé de prétendre calmer. On proposa donc de frapper les principaux chefs des calvinistes, en exceptant toutefois le roi de Navarre et le prince de Condé, à cause de leur âge et pour diminuer l'horreur de ces mesures sanglantes. Charles IX résista, par humanité et par crainte de se déshonorer. Catherine, quoique fort troublée elle-même, le menaça de se retirer et l'accusa d'avoir peur [2]. Il eut alors un de ces accès d'emportement qui lui étaient ordinaires, et, après une hésitation violente, il s'écria : « Tuez-les tous, au moins, afin qu'il n'en reste pas un pour me le reprocher après. »

Les ducs de Guise et d'Aumale, avec le chevalier d'Angoulême, fils naturel de Henri II, furent aussitôt mandés au palais.

[1] Les versions ne s'accordent pas sur ce point.

[2] Relation de Michieli.

Ils eurent avec Catherine et le roi deux conférences successives; Guise fut investi d'une autorité absolue sur les troupes présentes à Paris. Il accepta résolûment la mission de faire tuer l'amiral, satisfait de tenir enfin sa vengeance.

Le prévôt des marchands fut mandé également. Il répondit des dispositions de la milice bourgeoise, et fut chargé de la convoquer à minuit sur la ligne des quais et les places principales, où elle attendrait les ordres du roi. Chaque bourgeois devait s'y rendre armé, une croix blanche au chapeau et un morceau d'étoffe blanche au bras en guise d'écharpe. Les maisons devaient être toutes éclairées. Guise appela les gentilshommes catholiques au Louvre et mit sur pied les Suisses, avec les autres troupes qui se trouvaient à Paris. Le secret fut admirablement gardé.

Le signal devait être donné le lendemain dimanche, 24 août, à trois heures du matin, par la cloche du Palais de justice; Catherine, très-agitée, veilla avec le roi et son frère. Dans leur effroi, tous trois hésitèrent encore; mais les ordres étaient donnés. La reine, apprenant que des rixes s'élevaient déjà entre protestants et catholiques, craignit d'être prévenue; elle avança le signal et fit, dès une heure et demie, mettre en branle les cloches de Saint-Germain l'Auxerrois. Guise et le chevalier d'Angoulême cernèrent aussitôt, avec trois cents soldats, la maison de Coligny. Les capitaines Cosseins et Sarlabos la forcèrent. Quelques Suisses s'étant joints aux serviteurs de l'amiral, essayèrent de le défendre, mais on pénétra jusqu'à lui. Il se présenta aux meurtriers avec son calme et sa fierté ordinaires. Un Allemand nommé Besme se précipita sur lui et le perça de part en part. Son cadavre fut ensuite jeté par une fenêtre dans la cour intérieure, où les ducs s'approchèrent pour s'assurer de son identité. Le peuple, entré à leur suite, le mit en pièces, et l'accabla d'outrages.

Guise alors s'écria : « Allons, camarades, continuons notre ouvrage! Le roi l'ordonne. » Nevers, Montpensier, Tavannes, parcoururent la ville en déclarant partout qu'une conspiration ourdie par l'amiral venait d'être découverte, et que le roi l'avait fait périr. « Le tocsin du palais, dit Tavannes, point avec le jour. Tout se croise, tout s'émeut, tout s'excite et cherche colere. Le sang et la mort courent les rues, en telle horreur que Leurs Majestés qui en étaient les auteurs ne se pouvaient garder de peur dans le Louvre; tous huguenots indifféremment

sont tués, sans faire aucune défense. » Très-peu en effet opposèrent de résistance aux assassins. La Rochefoucauld, Teligny, Revel, Guerchy, Beaudiné, Pluviaut, de Berni, le baron du Pont, Lavardin, Caumont-Laforce, furent massacrés avec une infinité d'autres. Piles, le défenseur de Saint-Jean d'Angely, se trouvait au Louvre avec les autres gentilshommes du roi de Navarre. On les fit descendre dans la cour, au milieu des Suisses qui les passèrent par les piques. Le célèbre professeur Ramus et le sculpteur Jean Goujon furent au nombre des victimes. Les assassins, non contents de tuer, s'acharnaient sur les corps, les mutilaient, les défiguraient et les jetaient à la rivière. Les soldats pillaient les maisons où les calvinistes étaient logés, et faisaient main basse sur tout ce qu'ils y trouvaient de précieux. Au milieu du désordre, des gens du peuple se mirent à courir la ville et à tuer à tort et à travers, sans distinction de huguenots ou de catholiques. Bientot la Seine regorgea de cadavres. Comme toutes les issues de la rive droite étaient gardées, aucun des religionnaires qui s'y trouvaient ne put échapper. Ceux qui essayaient de fuir étaient arrêtés par la rivière, où il s'en noya un certain nombre. Sur la rive gauche, Montgomery, le vidame de Chartres et une centaine de gentilshommes protestants, logés au faubourg Saint-Germain, eurent le temps de prévenir les assassins que conduisait le duc de Guise, de monter à cheval, et de prendre assez d'avance pour échapper à une poursuite.

Hors cette exception, il n'y eut d'épargnés que ceux des huguenots qui furent sauvés par des dévouements particuliers ou qui implorèrent et obtinrent un asile, soit au palais, soit à l'hôtel de Guise. Charles IX avait appelé près de lui le roi de Navarre et le prince de Condé. On prétend qu'il leur donna le choix entre la messe ou la mort, en leur accordant trois jours pour se décider.

De Thou et les auteurs des relations italiennes estiment qu'il périt au moins deux mille personnes dans cette journée. Le sang qui coulait à flots fit horreur, même au Louvre. Catherine voulut arrêter la tuerie. Le prévôt des marchands et les échevins étant venus représenter au palais que des meurtres étaient commis « par plusieurs, tant de la suite de Sa Majesté que des princes, princesses et seigneurs de la cour, tant gentilshommes, archers, soldats de la garde et suite que toute sorte de gens et peuple mêlés parmi et sous leur ombre », le roi ordonna dans

l'après-midi que chacun eût à rentrer dans sa maison, sauf les gardes et les officiers de la ville, qui devaient la parcourir avec les archers à cheval. On fit de tous les côtés des proclamations à son de trompe; mais les meurtres recommencèrent pendant la nuit, et ne cessèrent tout à fait que le surlendemain 26.

Dès la journée même du 24, Charles IX écrivit aux gouverneurs de province qu'une sédition causée par les Guise avait éclaté, mais qu'elle était apaisée et l'ordre rétabli. Il envoya des dépêches semblables en Suisse, en Allemagne et en Angleterre.

Le 26, il changea de système. Il déclara que tout s'était fait par sa volonté. « Si la Saint-Barthélemy, dit Cavalli, eût été délibérée de longue date, on eût autrement agi après. » Jamais, au contraire, il n'y eut plus d'indécision. Mais le duc de Guise et les complices ou les acteurs des massacres exigeaient qu'on les avouât. Ce fut ce qui obligea le roi à changer de langage. Catherine, voyant les catholiques triomphants, n'osa pas se séparer d'eux et sentit la nécessité d'avoir le courage de ses ordres sanguinaires. Charles IX alla tenir un lit de justice au parlement, et y déclara « que tout ce qui s'était passé les deux derniers jours avait été fait par son très-exprès commandement, pour la punition de ceux qui, souvent et tout de nouveau, avaient conspiré contre sa personne, celles de la reine, sa mère, et de ses frères, pour anéantir la religion catholique, renverser la monarchie, et, avec l'hérésie, établir une nouvelle forme de gouvernement en France. » La cour reçut l'ordre d'informer sur le complot des huguenots, complot dont on prétendait avoir trouvé la preuve dans les papiers de Téligny. Le président de Thou entreprit l'instruction; seulement Pibrac, avocat général, requit que l'on prît des mesures pour faire cesser les tueries et les pillages.

Le roi ajouta, il est vrai, cette autre déclaration, qu'il n'entendait pas déroger aux édits, qu'il les maintenait au contraire, et qu'il se bornait à suspendre pour un temps les prêches et les assemblées, par une exception que la sûreté publique rendait nécessaire.

XXV. — La nouvelle des *Matines parisiennes*, comme on appela la Saint-Barthélemy, ne fut pas plutôt répandue que les mêmes scènes de massacre se reproduisirent dans plusieurs villes, à Meaux, à Orléans, à Troyes, à Bourges, à la Charité,

à Lyon, à Toulouse, à Rouen ; il y en eut même dans de simples bourgs et dans les campagnes. À Orléans, à Lyon, dont les huguenots avaient été maîtres pendant la première guerre et où les églises mutilées portaient encore les traces de leurs violences, la fureur de la population catholique déchaînée ne connut aucune borne. De Thou estime que le nombre des victimes fut de plus de mille dans la première de ces deux villes, et de huit cents dans la seconde. Charles IX envoya aux gouverneurs des ordres peu précis et d'une exécution difficile. En les avertissant du complot qu'il disait avoir déjoué à Paris, il leur commandait d'arrêter les protestants, de les cerner, de les tenir en lieu sûr et d'exiger d'eux une abjuration. Ces ordres reçus, des agents catholiques arrivaient, sans mission bien déterminée, les commentaient, armaient le peuple et lâchaient la bride au fanatisme, à l'avidité et aux vengeances. Dans ces villes, comme à Paris, il y eut des victimes de tout rang, de tout sexe, de tout âge, même de toute religion. Mandelot, gouverneur de Lyon, n'osa s'opposer aux passions ou aux fureurs populaires, et céda par indécision ou par faiblesse. À Rouen et à Orléans, comme à Lyon, les huguenots furent poursuivis et massacrés jusque dans les prisons et dans les couvents où on les avait enfermés, quand les prisons ne pouvaient les contenir. Ailleurs ce furent les officiers du roi et les magistrats des cités qui donnèrent eux-mêmes le signal de la persécution. Les violences de 1562 furent vengées par de sanglantes représailles. Cependant quelques provinces furent préservées par l'humanité et la fermeté de leurs chefs militaires. Le comte de Tende en Provence, de Gordes dans le Dauphiné, en Bourgogne Chabot-Charny, assisté du président Jeannin, résistèrent à l'effervescence des esprits, maintinrent l'ordre et garantirent presque sur tous les points la sécurité des huguenots. Bouillé fit de même en Bretagne, où les religionnaires étaient d'ailleurs peu nombreux. Le vicomte d'Orthez, qui commandait à Bayonne, La Guiche à Mâcon, Saint-Herem en Auvergne, s'opposèrent à toute violence. L'évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, prit, dit-on, sous sa protection les calvinistes de son diocèse et empêcha qu'un seul d'entre eux fût frappé[1]. De nouveaux

[1] Rien ne prouve que la fameuse lettre du vicomte d'Orthez soit authentique. On a contesté l'acte de l'évêque de Lisieux. Il règne généralement beaucoup d'obscurité sur les rapports de Charles IX avec les gouverneurs de provinces et de villes touchant la Saint-Barthélemy.

ordres de Charles IX arrivèrent partout, enjoignant aux gouverneurs de garantir la sécurité des huguenots, et leur faisant connaître les conditions nouvelles auxquelles la liberté de conscience serait maintenue. Peu à peu le calme revint, et l'autorité fut rétablie sur tous les points où elle avait été ébranlée.

Quant aux protestants, ils demeurèrent terrifiés et profondément déconcertés. Au premier moment, le parti fut en plein désarroi. Ceux d'entre eux qui avaient jusque-là vécu des troubles et de la guerre civile disparurent. D'autres, à conviction plus ou moins flottante, entraînés dans la réforme par la nouveauté, l'exemple et de vagues désirs de libéralisme religieux ou politique, se soumirent et cédèrent à un nouvel entraînement, celui de la force. Enfin les hommes timides, ou qui protestaient contre l'accusation de rébellion, abjurèrent. Ainsi le parti se trouva réduit aux zélés et aux hommes qu'indignait l'effusion du sang. Ces derniers, ne se fiant pas aux promesses du roi malgré ses déclarations de ne plus permettre d'autres exécutions que celles qui seraient ordonnées par la justice, cherchèrent un asile, les uns à la Rochelle, à Montauban, à Nîmes, dans les Cévennes et le Vivarais, où ils espéraient au moins pouvoir se défendre; les autres, en Angleterre, chez l'électeur palatin, à Zurich, à Berne, à Genève, où ils étaient sûrs de trouver des coreligionnaires et un accueil sympathique.

Charles IX attachait une grande importance à la conversion du roi de Navarre et du prince de Condé, chefs nominaux du parti, d'autant plus puissants qu'ils pouvaient un jour prétendre à la couronne. Condé surtout l'irritait par ses résistances. Il les menaçait de la mort ou tout au moins de la prison s'ils n'abjuraient. L'intervention de la reine Élisabeth d'Autriche et celle d'un ministre réformé qui était revenu au catholicisme, décidèrent les princes à se rendre. Ils abjurèrent et assistèrent à une procession à Notre-Dame le 29 septembre. Ils envoyèrent même leur abjuration au Pape, qui leur accorda les dispenses nécessaires pour valider leurs deux mariages. Le roi de Navarre ordonna d'expulser les ministres du Béarn et de rendre aux églises catholiques de ce pays les biens qu'ils leur avaient enlevés; toutefois cette mesure ne fut pas exécutée sans résistance. Quelques jours auparavant, le 22 septembre, un édit avait déclaré les calvinistes incapables d'exercer dans tout le royaume aucune charge de robe ou d'épée.

Le couronnement de ces actes fut un arrêt que le parlement de Paris prononça le 27 octobre contre la mémoire de Coligny. Le parlement déclara l'amiral coupable de conspiration et de rébellion, et, comme tel, le condamna à être pendu en effigie à Montfaucon. Il ordonna que ses armes seraient traînées à la queue des chevaux, ses statues brisées, son château de Châtillon rasé, ses biens confisqués, ses enfants dégradés de noblesse et inhabiles à exercer aucune charge. Cet arrêt, tout politique, était la consécration de la Saint-Barthélemy. Charles IX se rendit en personne à Montfaucon pour assister à son exécution et voir les restes de l'amiral. Un capitaine huguenot, Briquemaut, et un maître des requêtes, Cavagnes, accusés d'avoir connu les secrets du parti, furent dans le même temps déclarés coupables de lèse-majesté et exécutés.

XXVI. — La Saint-Barthélemy eut en France et dans toute l'Europe un effet retentissant. Elle y fut d'ailleurs très-diversement jugée et souleva les manifestations les plus contradictoires.

Elle trouva en France, au premier moment du moins, des approbateurs, d'abord dans le fanatisme populaire, qui s'y était largement associé. On en publia, dans les grandes villes, une foule de relations élogieuses. On la célébra comme une bataille et une victoire. On cria dans Paris le merveilleux triomphe contre les hérétiques maudits de Dieu. Des chansons, des pièces de théâtre, insultèrent aux victimes. On distribua les médailles que Charles IX avait ordonné de frapper avec cette exergue, allusion à la devise du règne que l'Hôpital avait choisie autrefois. « *Pietas excitavit justitiam.* » Même parmi les hommes éclairés et amis de l'ordre, il y en eut plus d'un qui, sans en prendre la responsabilité, crut y voir la fin des troubles religieux et d'une situation devenue intolérable. On doutait de la réalité du prétendu complot imputé à Coligny, on ne doutait pas que les huguenots n'eussent fait courir au gouvernement et à la religion un grand danger. Quelques-uns invoquaient la nécessité du salut public; la plupart tenaient pour principe que le roi, étant supérieur aux lois, n'était pas obligé de les observer. Principe dont on sentait pourtant le péril, et sur l'application duquel on appuyait peu. Tavannes lui-même ne l'exprime que sous une forme détournée. « Il est, dit-il, plus permis d'entreprendre sur les sujets par voies extraordinaires qu'à eux d'entreprendre contre leur roi. »

Accueillie ainsi avec une sorte d'enthousiasme fanatique par la populace qui ne raisonne pas, avec une satisfaction tiède et réservée par la partie éclairée de l'opinion catholique, la Saint-Barthelémy trouva encore des écrivains et des politiques prétendus pour l'exalter et la déclarer un coup de maître. Catherine de Médicis était très-dissimulée. On crut à un complot ourdi de longue main, à un stratagème mystérieusement préparé. Le public est toujours disposé à attribuer de grandes combinaisons à ceux qui gouvernent. Catherine trouva, particulièrement chez les Italiens, des panégyristes aveugles, qui crurent la glorifier en élevant le massacre politique à la hauteur d'une théorie, et en admirant en elle l'habileté et le génie de l'exécution.

Les cours catholiques ne cachèrent pas la satisfaction qu'elles éprouvèrent. Avant même de connaître tous les détails d'un événement dont elles ne virent que les conséquences, elles considérèrent que l'hérésie était vaincue en France, et que le gouvernement de Charles IX, dont elles avaient craint si souvent les dispositions incertaines ou hostiles, s'était engagé dans une voie qui l'associait irrévocablement à leur propre politique. De ce côté donc, les jugements purent varier; le duc d'Albe, par exemple, blâma la manière dont le roi et sa mère avaient agi. Mais la joie fut la même. A Rome, à Madrid on fit des fêtes, comme on en avait fait après les batailles de Jarnac et de Moncontour. Une procession solennelle eut lieu à Rome, en l'honneur de la victoire de Paris et de la victoire de Lépante, que le cardinal de Lorraine affecta de comparer et d'opposer l'une à l'autre [1]. Philippe II donna son approbation sans réserve à toutes les mesures qui menaient à la destruction de l'hérésie, et il offrit à Catherine de Médicis un concours beaucoup plus empressé qu'il n'avait fait jusque-là.

Toutes ces opinions, tous ces sentiments, dont il importe de tenir compte, parce qu'ils font juger le temps et qu'ils servent à expliquer les événements, ne doivent pourtant pas donner le change sur l'impression de répulsion et d'horreur que la Saint-

[1] Brantôme, dont les témoignages sont ordinairement peu sûrs, mais dont le langage est curieux comme expression de l'opinion du temps, raconte que le Pape pleura et s'écria : « Hélas! je pleure la facon dont le roi a usé, par trop illicite et défendue de Dieu pour faire une telle punition. Et que je crains qu'il en tombera une sur lui et ne la fera guère longue désormais. Je pleure aussi que parmi tant de gens morts il en soit mort aussi bien des innocents comme des coupables. »

Barthélemy produisit à peu près partout, et qui devint de jour en jour plus profonde, à mesure que ses circonstances furent mieux connues, et qu'on la jugea moins sous le coup des passions du moment. Déplorée par l'empereur Maximilien II, très-mal accueillie par les protestants étrangers, qui refusèrent de croire à la conspiration alléguée par le gouvernement français, devenue pour les écrivains de Genève une matière de pamphlets et de satires souvent sanglantes, elle frappa douloureusement, en France même, la conscience publique. La preuve en est dans la quantité d'apologies que ses auteurs crurent devoir publier.

Charles IX et sa mère ne cessèrent pas de chercher une justification aux yeux de la France et à ceux de l'Europe. Le complot allégué contre les huguenots, l'arrêt rendu contre l'amiral n'eurent pas d'autre cause. Rien n'est à cet égard plus significatif que le langage contradictoire des dépêches adressées à l'étranger. Pendant que le roi et Catherine se vantaient à l'Espagne de la hardiesse de leur résolution, ils s'excusaient auprès des cantons suisses « de l'accident advenu à Paris... » « Sa Majesté, disaient-ils, n'y a pu pourvoir, étant la chose montée avec telle rage et fureur populaire qu'elle avait assez affaire de se garder avec la reine sa mère, messeigneurs ses frères, roi de Navarre et autres princes. » On ne cessait de rejeter sur le peuple de Paris « des excès qu'on déploroit hautement ». Catherine disait, s'il faut en croire Brantome, n'avoir à se reprocher que la tuerie de six personnes. Le maréchal de Tavannes avoue dans ses Mémoires sa participation aux ordres du roi, mais il n'omet rien de ce qui peut en atténuer le côté odieux ; il insinue que sa propre vie était en danger, et que Coligny voulait le faire assassiner.

On donna aux ducs de Guise et de Montpensier les noms de capitaines des bourreaux. Charles IX est représenté, dans beaucoup d'écrits contemporains, comme assiégé de terreurs et d'images funèbres qui lui otaient le sommeil. Tout le monde comprit que la Saint-Barthélemy était une tache de sang ineffaçable. La morale outragée reprit ses droits ; il s'éleva peu à peu du fond de la conscience publique une réprobation unanime contre la cour, ses plaisirs, ses débordements, la perversion des esprits, la violence, la tyrannie. Le roi fut craint, et Catherine, l'Italienne, la Florentine, comme on l'appelait, fut détestée. Les Italiens qui l'entouraient furent voués à l'exécra-

tion publique; sa vie même fut en danger [1]. Enfin, deux ans après, l'envoyé de Venise à la cour de Rome écrivait à la Seigneurie que la Saint-Barthélemy demeurait enveloppée dans un silence profond, comme un crime qui pesait sur la mémoire de la France.

Catherine sut résister au flot montant de la haine publique, sur laquelle d'ailleurs elle ne paraît s'être fait aucune illusion. Charles IX, plus faible, plus timoré et plus jeune, ne put lutter comme elle contre le remords. Il frappait les ambassadeurs étrangers par son attitude embarrassée. Michieli le représente parlant de moins en moins, la tête baissée, les yeux incertains, comme pour éviter le regard de ses interlocuteurs. Il cherchait les fatigues pour s'étourdir et ne pensait plus qu'à la guerre, désirant, ajoute l'envoyé de Venise, verser le sang des étrangers comme il avait versé celui de ses sujets. Quant au duc d'Anjou, aimé autrefois des gens de guerre, qui l'avaient trouvé courageux et prudent à Moncontour, il continuait de montrer du sens et du jugement; mais loin de soutenir la réputation prématurée que sa mère n'avait rien négligé pour lui faire, il n'aimait déjà plus que le luxe, les plaisirs, et, tout en montrant une ambition excessive, il devenait paresseux et efféminé.

En expliquant leur conduite aux cours étrangères, Catherine et son fils ne cessèrent de protester de leur volonté arrêtée de rester fidèles à leur politique précédente. Catherine écrivit à Philippe II afin de se laver une fois pour toutes du reproche de faiblesse et de manque d'autorité; mais elle refusa de s'engager pour poursuivre avec lui la ruine de l'hérésie. Elle témoigna peu d'empressement auprès de la cour de Rome. Le légat cardinal des Ursins, que Grégoire XIII envoya en France avec la charge de solliciter l'acceptation du concile de Trente et l'entrée de Charles IX dans la ligue contre les Turcs, fut accueilli froidement et éconduit.

Catherine était aussi opposée à l'idée de subordonner l'action de la France à celle des puissances catholiques qu'à l'idée de la mettre à la tête d'une ligue protestante. Elle voulait la paix, qu'elle avait d'ailleurs toujours voulue. C'était également l'avis de ses conseillers, de Tavannes entre autres, qui représentaient la nécessité de respirer, de rétablir les finances et de diminuer les charges dont le peuple était écrasé. Elle voulait enfin rester indépendante, et c'était peut-être ce qui la touchait le plus.

[1] Relation de Michieli.

Elle témoignait à cet égard la susceptibilité la plus ombrageuse. Elle avait même des plans particuliers et une ambition secrète. Elle songeait à donner un royaume au duc d'Anjou, son fils de prédilection. Les Espagnols prétendant s'emparer d'Alger sur les Turcs, Charles IX offrit aux Turcs de s'allier à eux, de les soutenir, et d'obliger l'Espagne et Venise à traiter. Il demandait pour prix de ce service qu'Alger fût cédé par la Porte à son frère. Il en eût formé un royaume auquel on aurait joint quelque jour la Corse et la Sardaigne. Cette création eût gêné l'Espagne et détruit la prépondérance de sa marine dans la Méditerranée, en permettant à la marine française d'y prendre un développement rapide et de lui faire une importante concurrence[1].

Le projet échoua devant les refus polis du Grand Seigneur. Il était pourtant sérieux. On savait les Turcs très-affaiblis depuis leur revers de Lépante et embarrassés de conserver des possessions éloignées, dont les mers les séparaient. La France eût trouvé dans l'acquisition d'Alger le triple avantage de s'agrandir, d'arrêter l'extension de l'Espagne et de diminuer la puissance des Infidèles.

Un autre projet fut formé concurremment avec celui-là. Sigismond Auguste, roi de Pologne, était mort le 9 juillet. Catherine de Médicis proposa le duc d'Anjou à l'élection de la diète polonaise, et envoya l'évêque de Valence, Montluc, en ambassade extraordinaire pour soutenir cette candidature. L'évêque de Valence quitta Paris le 17 août, le dimanche même qui précéda la Saint-Barthélemy.

XXVII. — La Rochelle se remplit en même temps de ministres réformés, de soldats calvinistes et de gentilshommes qui s'y réfugièrent comme dans un asile. Charles IX lui assura le maintien des prêches libres, et lui envoya pour gouverneur Biron, qui passait pour être favorable à la religion réformée. Mais les habitants, fortifiés par leurs nouvelles recrues, prétendirent faire des conditions avant de recevoir le gouverneur du roi. Ils demandèrent que Strozzi et ses troupes, le baron de la Garde et sa flotte, s'éloignassent de leur voisinage. Ensuite, ayant appris que des massacres avaient été commis à Bordeaux (dans les premiers jours d'octobre), ils rompirent les négociations, s'apprêtèrent à la guerre et appelèrent le secours des Anglais.

[1] Ce fut l'objet de curieuses négociations avec la Porte (du mois de juillet au mois de septembre 1572.)

Charles IX montra une certaine longanimité. Il eût voulu éviter les hostilités ; il prétendit au moins les circonscrire. Il voyait les protestants hésitants, découragés, manquant de chefs, attentifs à ne pas s'exposer à de nouvelles accusations de complots. Il fit des édits pour les rassurer et s'efforça même de ramener ceux qui avaient émigré. Mais ils se tenaient aux aguets, et leurs défiances étaient telles que les ministres n'eurent aucune peine à les réveiller et à les séduire par leurs prédications. Ils se laissèrent entraîner. Dans une réunion nombreuse tenue à Montauban, il fut décidé qu'on embrasserait le parti de la résistance. En peu de temps, les chefs occupèrent une chaîne de places et de positions fortes dans les montagnes, depuis le Béarn jusqu'au Vivarais.

Ainsi le calvinisme armé se releva, aussi vivace que jamais. Seulement il s'opéra dans la composition et les allures du parti un changement important. Jusque-là il avait eu à sa tête les princes et la noblesse. Maintenant les princes avaient abjuré ; la noblesse était décimée ou exilée ; la bourgeoisie, les artisans commencèrent à dominer, et les ministres tendirent à s'emparer de la direction générale. Vers la fin de 1572, un synode, tenu en Béarn, rédigea le plan d'une fédération républicaine de villes ou de municipalités, assez analogue à la ligue suisse. Chaque ville devait élire un chef annuel ou maire, pour exercer le gouvernement civil et militaire. Ce maire devait être assisté de deux conseils, l'un de vingt-quatre membres, l'autre de quatre-vingt-dix-neuf pour les affaires d'importance, comme les votes d'impôts, les conclusions de traités. Tous ces chefs et conseils particuliers devaient s'unir « afin d'élire un chef à la façon d'un dictateur romain pour commander en la campagne, avec cinq lieutenants et un conseil par la même voie que dessus[1]. » Ce plan se réalisa peu à peu, sauf l'élection du dictateur.

Le roi n'en continua pas moins de recommander la modération aux gouverneurs des provinces. Il envoya Henri de Montmorency-Damville dans son gouvernement du Languedoc, quoiqu'on le sût ennemi des Guise et des partis violents. Damville agit contre les protestants, mais de manière à se faire accuser de faiblesse. La Noue, qui était revenu des Pays-Bas, fut chargé de nouvelles négociations avec les calvinistes de la Rochelle. On consentit à lui laisser prendre et exercer un commandement dans la ville, compromis étrange, dont l'unique

[1] *Mémoires de l'Estat de France*, t. I.

résultat fut de l'exposer aux soupçons des deux partis. Il semblait qu'on se fît à la cour une illusion complète sur la résistance de la Rochelle[1]. On épuisa toutes les conciliations avant de se résoudre au siége, et quand on décida de l'entreprendre, on avait laissé aux habitants tout le temps nécessaire pour se préparer à le soutenir. Sancerre et Nîmes avaient de leur côté employé ces délais, l'une pour chasser les troupes royales, l'autre pour refuser de les recevoir.

Le siége de la Rochelle fut résolu au mois de septembre; Biron et Strozzi reçurent l'ordre de le commencer, et au mois de février 1573, le duc d'Anjou en alla prendre le commandement avec des forces imposantes. Il avait sous ses ordres toutes les compagnies de gendarmes, toute l'infanterie suisse ou française, beaucoup de noblesse catholique, une nombreuse artillerie, son frere le duc d'Alençon, les princes de Navarre et de Condé, les ducs de Montpensier, d'Aumale, de Guise, de Mayenne, de Nevers, les maréchaux et les hommes de guerre les plus expérimentés. Le clergé et les grandes villes durent avancer l'argent nécessaire pour la campagne. La place, couverte par de solides fortifications et une vaste étendue de marais, n'était vulnérable que sur un point, du côté de Nieul. Encore fallut-il commencer les ouvrages à une très-grande distance. Elle renfermait des canons, des armes, des munitions en abondance; le maire, Jacques Henri, en avait enrégimenté tous les habitants. Les Rochelois s'adressèrent à leurs coreligionnaires étrangers. Montgomery préparait en Angleterre, pour les secourir, une flotte où il se proposait d'embarquer les huguenots français de Picardie, de Normandie et de Bretagne, qui s'étaient, après la Saint-Barthélemy, réfugiés en masse de l'autre côté de la Manche.

Charles IX, ne pouvant éviter ce siége, essaya du moins de maintenir à l'extérieur l'attitude qu'il avait prise. Il chargea Schomberg d'une mission auprès des différents princes d'Allemagne pour dissiper leurs ombrages, pour leur déclarer qu'il était décidé à laisser aux calvinistes la liberté de conscience et celle du culte; qu'il voulait seulement les faire rentrer dans l'obéissance; qu'il séparerait toujours sa politique de celle de l'Espagne, et qu'il persistait à demander la main de la reine d'Angleterre pour le duc d'Alençon. Il s'attachait à séparer ainsi la question religieuse de la question politique. Schomberg

[1] Davila.

devait encore représenter aux princes allemands que la France ne cesserait pas d'être leur alliée naturelle contre les empiétements de la maison d'Autriche, et les rendre favorables à la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne, trône que l'Empereur désirait de son côté pour son fils.

On craignait, non sans motif, les intrigues des huguenots qui s'étaient retirés à l'étranger. Schomberg fut autorisé, pour les prévenir, à négocier avec Louis de Nassau, qu'il vit à Francfort et avec lequel il signa un traité secret. Il prit l'engagement de lui fournir un subside remboursable et un corps de troupes françaises, à la condition que la Hollande et la Zélande seraient mises sous le protectorat de la France; il lui promit aussi qu'on rendrait aux calvinistes du royaume des avantages analogues à ceux du traité de 1570[1].

Catherine de Médicis voyait dans cette combinaison un moyen de préparer à son dernier fils, le duc d'Alençon, l'acquisition des Pays-Bas. Elle espérait que les Pays-Bas se trouveraient heureux d'échapper au joug inflexible de l'Espagne, pour jouir sous un prince français de la tolérance relative qui existait en France. Elle portait dans toutes les négociations ses calculs d'ambition maternelle, auprès desquels les autres intérêts devenaient secondaires à ses yeux. On obtint du moins un résultat utile. Ni les protestants de Hollande ni ceux d'Allemagne ne prêtèrent de secours à leurs coreligionnaires de la Rochelle.

Le comte de Retz fut chargé d'une mission à Londres dans le même but. Il dut poursuivre la négociation du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth. La reine d'Angleterre n'envoya en effet aucune aide directe aux gens de la Rochelle. Lorsque Montgomery, arrivé en vue de Belle-Ile avec sa flottille, composée principalement de réfugiés, se trouva arrêté par la flotte française et hors d'état d'agir, elle n'hésita pas à le désavouer.

Ainsi on parvint à isoler la Rochelle et à la priver de secours étrangers. Mais le siége fut long et mal conduit; car il y avait autant d'indécision et de désordre dans l'armée que dans le gouvernement. On ne prenait que des mesures fausses ou incomplètes. Les troupes étaient mal payées et mal ravitaillées. Le duc d'Anjou, devenu mou et efféminé, soutenait mal sa réputation. Tavannes, qui l'assistait encore, ne pouvait maintenir les princes dans la subordination nécessaire. « Les affaires, dit-il,

[1] Archives de la maison d'Orange, t. IV.

n'alloient bien qu'à demi ; mélange des jeunes conseils, des vieux, des sages, des ignorants, des fideles et infidèles. »

Le manque d'une direction énergique amena la discorde. La Saint-Barthelemy n'avait pas eu seulement pour effet de rendre le catholicisme et le calvinisme irréconciliables, même politiquement ; elle avait encore divisé profondément les catholiques. Le duc de Guise et les hommes qui avaient trempé dans les meurtres de 1572 étaient mal vus de la faction qui se rattachait aux Montmorency. Les huguenots, traînés au siége malgré eux, ne servaient qu'à contre-cœur, et inspiraient une défiance naturelle ; on les accusait d'entretenir des intelligences avec les assiégés. Le roi de Navarre et le prince de Condé, trop jeunes et trop légers, le premier surtout, pour exercer une grande influence, étaient cependant recherchés par les mécontents, et entourés d'une petite cour que dirigeait le jeune Henri de Turenne, esprit entreprenant et inconsidéré. Le duc d'Alençon, alors âgé de dix-huit ans, élevé par sa mère dans des pensées follement ambitieuses, et jaloux de son frère le duc d'Anjou, vit dans ces mécontentements une occasion de jouer un rôle. Turenne et quelques autres étourdis lui persuaderent de faire une manifestation, soit en se retirant sur ses vaisseaux, soit en s'emparant de places fortes ou d'une province, soit en appelant les Anglais ; il serait ainsi devenu le chef d'un nouveau parti, celui des princes. La Noue, auquel il s'ouvrit de son projet, lui en fit comprendre l'inanité.

L'hiver avait retardé les travaux d'approche du côté des marais. Pendant ce temps, les Rochelois, forts des ressources qu'ils avaient accumulées, et animés par la présence de cinquante-sept ministres qui entretenaient leur énergie, prenaient la résolution de lutter jusqu'au dernier jour. Quand l'été vint, l'armée assiégeante avait épuisé ses ressources ; les maladies contagieuses la décimèrent. Tavannes, tombé malade, fut remplacé auprès du duc d'Anjou par d'autres conseillers, moins ardents ou plus pacifiques. On calcula que le siége avait déjà coûté la vie à un prince, le duc d'Aumale, à quatre mestres de camp et à trois cents capitaines. Catherine de Médicis, qui était lasse de la guerre, qui voulait que le duc d'Anjou, alors élu roi de Pologne, allât prendre possession de sa nouvelle couronne, et qui craignait de donner le commandement d'une armée au duc d'Alençon, résolut de faire la paix à tout prix. Villeroy, secrétaire d'État, apporta au camp l'ordre de traiter au mieux, et

les articles du traité, arrêtés dans les derniers jours de juin, furent signés le 6 juillet.

La liberté de religion, c'est-à-dire de croyance et de culte, fut reconnue aux trois villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes. On stipula qu'elles ne recevraient aucune garnison de troupes royales, mais qu'en retour elles donneraient des otages que le roi garderait deux ans. On continuait de reconnaître aux seigneurs hauts justiciers la liberté du culte dans l'étendue de leurs justices. Partout ailleurs les réformés étaient assurés de n'être pas poursuivis pour leurs croyances, à la seule condition de ne jamais former d'assemblée dépassant le nombre de dix personnes.

Sancerre était bloquée depuis six mois par la Châtre, gouverneur du Berry, et résistait encore, quoique réduite à une famine affreuse qui rappelait les horreurs du siége de Numance. On profita de la médiation des ambassadeurs polonais pour traiter avec elle, le 19 août; on lui fit seulement des conditions moins favorables qu'aux trois autres villes.

Au fond, les dispositions de cette quatrième paix de religion étaient à peu près celles que le gouvernement n'avait cessé d'offrir. Mais au lieu de faire la loi en maître après avoir rétabli son autorité, il traitait avec les protestants de puissance à puissance; c'était reconnaître implicitement et fortifier le parti.

XXVIII. — Jean Choisnin, secrétaire de l'évêque de Valence lors de sa mission en Pologne, appelle la négociation dont cet évêque fut chargé «la plus grande qui eût été il y a deux mille ans». La Pologne avait alors une étendue double de celle de la France. Elle était le cœur des populations de race slavonne, l'État le plus considérable du nord de l'Europe, et une des barrières du christianisme contre les Tartares et les Turcs. Royaume électif sous une dynastie nationale qui comptait près de deux cents ans de règne, mais qui s'éteignit en 1572 dans la personne de Sigismond-Auguste, elle devint un objet de convoitise pour toutes les puissances voisines, et plus particulièrement pour les grandes maisons princières.

La Pologne au seizième siècle était bien différente de ce que les temps modernes l'ont faite. Elle n'avait jamais subi de conquête ni de domination étrangère, Elle avait, malgré des limites peu définies, une nationalité puissante et des usages aussi anciens que sa nationalité.

Presque tous les pouvoirs y étaient aux mains d'une noblesse territoriale, nombreuse, étrangère à la vie des villes, ignorant la hiérarchie créée ailleurs par la féodalité, conservant au contraire un esprit d'égalité absolue. C'était elle qui formait l'armée, qui jugeait, administrait. On pouvait dire du pays qu'il était une *démocratie* de nobles. L'État n'avait ni troupes permanentes, ni flottes, ni places fortes à entretenir, point de corps judiciaire, peu de finances, peu de villes, peu de commerce : à proprement parler, il n'y avait pas de gouvernement, mais une cour avec de grands dignitaires et les cadres d'un état-major pour former l'armée au premier signal. Le royaume était divisé en trente-deux cercles appelés palatinats ou voïvodies; mais les attributions des palatins se bornaient à présider les diètes locales et les tribunaux de la noblesse, et à commander la *pospolite*, c'est-à-dire cette même noblesse quand elle était armée et montait à cheval.

Ainsi la Pologne ne ressemblait à aucun des États de l'Europe; il fallait remonter à la France des temps mérovingiens pour trouver l'exemple d'un pays dont la condition présentât quelque analogie avec la sienne. Placée par sa position géographique à peu près en dehors du mouvement politique de ces États, elle était beaucoup moins avancée en civilisation. Elle tendait cependant à se rapprocher d'eux et à marcher sur leurs traces. Elle possédait deux universités, à Cracovie et à Vilna, quelques villes riches et instruites sur la basse Vistule, enfin des familles aristocratiques dont les fils, élevés à Paris ou à Padoue, parlaient avec une égale facilité le français [1], l'italien ou le latin, la langue des diètes, et dont les chefs faisaient bâtir de magnifiques châteaux par des architectes italiens. L'agitation religieuse du seizième siècle y avait pénétré par les provinces peuplées de colons allemands, et y avait créé une Église dissidente assez nombreuse, sous le nom d'Église évangélique.

Dès que Catherine de Médicis eut appris la mort de Sigismond-Auguste, elle envoya en Pologne l'évêque de Valence, Montluc, qu'elle avait chargé déjà de plusieurs missions importantes. De pareilles missions étaient alors des aventures. Montluc, traversant l'Allemagne, y fut assez mal accueilli par les princes, à cause de la Saint-Barthélemy, qui avait exaspéré les réformés. D'anciens colonels de reîtres lui apportèrent de prétendues créances dont ils exigeaient le payement. Il arriva en

[1] *Mémoires* de l'Estoile.

Pologne presque seul et à demi incognito pour soutenir dans une langue qui n'était pas celle du pays la candidature d'un prince inconnu, et avec l'obligation de réfuter tous les récits qui circulaient au sujet des derniers événements et des troubles de la France.

Six concurrents étaient sur les rangs : un archiduc d'Autriche, offrant aux Polonais l'alliance de sa maison contre les Turcs; le Moscovite, soutenu par les nobles qui voulaient la paix avec la Russie; le roi de Suède, neveu de Sigismond-Auguste, et promettant, s'il était élu, la cession de la Livonie; le duc de Prusse, premier vassal de la couronne de Pologne; le prince de Transylvanie, parent des Jagellons, ennemi des Turcs, et plus rapproché que nul autre de la nationalité polonaise; enfin un Piast, c'est-à-dire un seigneur de la noblesse du pays. Tous ces compétiteurs avaient des agents actifs; les ambassadeurs impériaux parcouraient le royaume avec une suite de plus de cent gentilshommes, et se croyaient assurés de la couronne pour l'archiduc Ernest.

Montluc déploya une activité égale et montra une habileté supérieure. S'étant mis en rapport avec les membres du sénat, les évêques, les palatins et les principaux castellans ou gouverneurs de places, il fit circuler un discours rédigé en italien, écrivit aux seigneurs de Lithuanie, aux quatre villes de Prusse, et s'attacha un Polonais, Solikowski, qui rédigea de son côté plusieurs écrits dans la langue nationale. Dans ce discours et dans ses lettres, l'évêque de Valence fit valoir que l'archiduc Ernest était un enfant; le czar de Moscovie, un étranger de la religion grecque; les autres compétiteurs, des princes voisins, il est vrai, mais ayant, en raison même de ce voisinage, des intérêts personnels et distincts de ceux du royaume. Il répandit des apologies ou des explications prétendues de la Saint-Barthélemy, insistant sur la conspiration des calvinistes de France et sur le système de transaction adopté par Catherine de Médicis. Le duc d'Anjou devait introduire ce système en Pologne, où le nombre des dissidents était considérable et où la liberté de conscience existait depuis vingt ans. Montluc prit sur ce point et sur plusieurs autres des engagements écrits et formels. Il couvrit, dit Jean Choisnin, son secrétaire, dix rames de papier, « ce qui lui fut une peine insupportable[1] ».

Les Polonais avaient un patriotisme très-susceptible que les

[1] Relation de Jean Choisnin.

agents impériaux ne ménageaient pas assez. Montluc sut se prévaloir de cette circonstance. Ils montraient aussi de grandes exigences pour leur constitution, et voulaient le maintien absolu de leur charte, appelée les *pacta conventa*. Montluc le leur promit, malgré toutes les réserves qu'il fit pour ne pas enchaîner la volonté du futur roi.

Les sénateurs proposèrent aux députés des provinces, appelés *nuncii terrarum*, de former avec eux une assemblée pour entendre les ambassadeurs étrangers, après quoi il en serait référé aux palatinats. Mais la proposition n'ayant pas été agréée, on décida qu'une assemblée générale de toute la noblesse de Pologne et de Lithuanie se tiendrait les premiers jours d'avril 1573, à Varsovie. A l'époque indiquée, plus de trente-cinq mille nobles à cheval arrivèrent avec leur suite, et campèrent divisés par quartiers sous des tentes, suivant l'usage antique, dans la grande plaine de Vola, destinée aux réunions nationales. On en attendait cent mille, mais l'éloignement, les distances à franchir et la longueur d'un hiver exceptionnellement rigoureux, sans doute aussi les frais et les difficultés du voyage, diminuèrent le nombre des assistants.

Montluc eut le talent de ne parler qu'après les autres ambassadeurs et après avoir eu connaissance de leurs arguments. Il avait préparé avec soin un discours latin très-éloquent, et il l'avait fait imprimer à Cracovie avec une traduction polonaise. Quoique ce fût surtout une harangue d'apparat, visant à l'effet, avec imitations de Cicéron et citations de l'histoire romaine, il trouva moyen d'y faire l'éloge de la Pologne, celui de la France, celui de Henri d'Anjou, dont il vanta les richesses et la renommée militaire. On objectait l'éloignement. « Le roi, dit Montluc parlant de Charles IX, ne vous présente pas un prince qui soit tant voisin de vos pays que, pour avoir les villes voisines, il veuille ou puisse entreprendre sur vos franchises. » Il fit valoir le crédit de la France à Constantinople, ce qui n'était pas un argument sans valeur; car les Polonais désiraient garder la paix avec les Turcs, et le sultan craignait par-dessus tout de leur voir élire un archiduc autrichien.

Trente-deux copies de ce discours furent communiquées aux palatins pour être lues à la noblesse de leurs gouvernements. Les nobles venaient à tour de rôle assister à ces lectures, qui se renouvelèrent trente ou quarante fois pour chaque palatinat. L'ordre fut ensuite donné aux ambassadeurs étrangers de se

retirer dans des villes déterminées. On agita dans les conventicules ou assemblées particulières des palatinats, la question de savoir si l'on se prononcerait pour un candidat national ou pour un prince étranger. La difficulté de s'entendre sur le choix d'un Piast, fit qu'on se rabattit sur un prince étranger, et Henri d'Anjou fut facilement préféré à ses compétiteurs. Les dissidents eux-mêmes, prévenus d'abord contre sa candidature, s'y rallièrent, moins par adhésion aux arguments de l'évêque de Valence, que par la conviction où ils étaient que le nouveau roi ne pourrait rien entreprendre contre eux. Car, d'une part, les Polonais étaient très-unis et décidés à ne pas laisser une guerre civile éclater au milieu d'eux, et d'un autre côté, le roi élu ne devait avoir aucun moyen de contraindre la volonté de ses sujets. Les nobles étaient toujours maîtres d'obéir ou non aux décisions d'une diète. Quand ils s'y refusaient, ils protestaient dans leur palatinat, formaient une confédération, et maintenaient ainsi ce qu'ils appelaient leur liberté.

Henri d'Anjou fut élu le 3 mai 1573, à la presque unanimité des électeurs présents. Cinq cents voix seulement lui firent défaut. On désigna une grande ambassade pour lui porter la couronne de Pologne. Cette ambassade fut conduite à Paris par l'abbé de l'Isle, de la maison de Noailles, attaché à la mission de Montluc, et y arriva le 19 août. La cour et le peuple accueillirent avec un égal empressement ces hôtes étrangers, qui portaient leur riche costume national, la pelisse flottante, le bonnet de peau de bête fauve à aigrette, avec des arcs et des carquois, et qui se distinguaient autant par leur recherche de magnificence que par leur aptitude à parler les langues les plus différentes. La cour célébra leur arrivée par des fêtes brillantes, comme elle faisait dans toutes les circonstances solennelles. Le duc d'Anjou accepta la couronne qu'ils lui apportaient; il jura le 9 septembre, à Notre-Dame, d'observer toutes les libertés de la nation. Il s'engagea particulièrement à ne porter aucune atteinte à la liberté de conscience; ce dernier serment avait été exigé par les catholiques mêmes de Pologne, convaincus que tout acte contraire amènerait un schisme, et qu'un schisme serait la perte de leur monarchie; prévoyance remarquable et que l'avenir devait singulièrement justifier. Les Polonais venaient précisément de sceller, en 1569, leur union indissoluble avec la Lithuanie, et jamais ils n'avaient mieux senti le besoin de l'unité.

Catherine de Medicis montra une grande joie de ce succès diplomatique, qui couronnait un de ses rêves d'ambition maternelle. A Rome, en Italie et dans les pays catholiques, on s'en félicita par une autre raison. On espéra que le nouveau roi de Pologne, exposé naturellement à faire la guerre aux Turcs, entraînerait la France à le soutenir et à s'armer contre eux.

Henri d'Anjou ne tarda pas à partir pour prendre possession de sa nouvelle couronne. Toutefois il eut soin de réserver ses droits à celle de France, la santé de Charles IX inspirant déjà de graves inquiétudes. Il éprouvait d'ailleurs pour ses nouveaux sujets une espèce de dédain mal déguisé, en dépit des fêtes brillantes et des avances qu'il prodiguait aux chefs de la noblesse polonaise. La Pologne était un pays éloigné, peu connu, dont on était disposé généralement, en France comme en Allemagne, à traiter les habitants de Sarmates et de barbares.

XXIX. — L'ambition de Catherine pour son fils de prédilection n'était satisfaite qu'à demi. Elle rêvait encore pour lui une autre fortune. De plus en plus mécontente de l'Espagne, dont elle retrouvait l'opposition tracassière partout, même à Constantinople, elle songeait à former une ligue protestante contre Philippe II. Comme le prince d'Orange, ayant éprouvé de nouveaux revers dans les Pays-Bas, avait absolument besoin d'être secouru, elle donna l'ordre à Schomberg de négocier avec lui. Elle lui demanda de céder le commandement dans les Pays-Bas au roi de Pologne, qui s'engagerait à partir de Dantzick le printemps suivant et à conduire aux insurgés néerlandais des troupes auxiliaires de la Pologne et du Danemark.

Elle se regardait comme entièrement maîtresse à l'intérieur, où elle se trouvait cependant en face de deux oppositions, celle des huguenots et celle des malcontents.

Sancerre capitula le 19 août, jour de l'entrée des ambassadeurs polonais à Paris. Les protestants du Midi, nullement satisfaits du traité de paix accordé à la Rochelle, tinrent une assemblée à Montauban, le 24 du même mois, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy. Ils y rédigèrent le programme de leurs exigences et adressèrent au roi une longue requête, dont les principaux articles étaient les suivants : qu'il leur donnât deux villes par province ; qu'il payât les garnisons entretenues pour *la cause ;* que la liberté du culte eût lieu partout ; que les religionnaires fussent exempts du payement des dîmes destinées à

l'entretien du culte catholique; qu'on réformât les parlements hostiles au calvinisme; qu'on poursuivît les conseillers, les auteurs et les exécuteurs du massacre. Catherine, dit-on, s'étonna qu'une pareille requête lui fût présentée sans être soutenue par cinquante mille hommes armés. Elle se contenta d'éconduire les députés. Mais l'acte était significatif. Le parti calviniste déclarait vouloir la liberté et l'indépendance complète de son culte avec toutes leurs conséquences et leurs garanties.

En attendant, il organisa une armée qui devait être entretenue par la confiscation des bénéfices catholiques. Dans une réunion nouvelle, tenue à Milhaud le 16 décembre, il poursuivit l'établissement du système fédératif. On créa des états généraux et des états provinciaux, avec des correspondances régulières. Le calvinisme recommença à former un État dans l'État, quoique son action fût à peu près bornée à la partie méridionale du royaume.

Mais ce qui augmenta sa force et lui permit de prendre un rôle agressif, c'est qu'il fut soutenu indirectement par un parti nouveau et peu aperçu jusque-là, celui des malcontents. Les malcontents étaient les hommes qui désapprouvaient la Saint-Barthélemy et les ennemis de la politique flottante ou arbitraire de la reine mère. Or leur nombre grossissait tous les jours.

Catherine régnait seule; Charles IX, livré sans réserve à sa passion pour les exercices violents, négligeait les affaires et les lui abandonnait entièrement. Elle ne voulait plus partager le pouvoir avec qui que ce fût; elle n'avait que quelques conseillers intimes, écartait à dessein les grands personnages, et traitait la noblesse avec plus d'hostilité encore que de défiance.

Les quatre Montmorency et surtout les deux aînés, les maréchaux de Montmorency et de Damville, bien qu'ayant gardé leurs commandements, souffraient d'être tenus en suspicion et de n'être consultés sur rien. Ils n'eurent pas de peine à grouper autour d'eux une partie de la noblesse; car la noblesse, qui n'avait avant les guerres de religion qu'une pensée, celle de servir le roi, avait puisé dans ces guerres des idées toutes nouvelles d'indépendance; elle voulait maintenant contrôler l'action de la couronne [1]. Le nouveau parti des malcontents, ainsi formé, commença par attaquer le gouvernement sur deux points, sur la durée d'un état de choses qui n'était ni la guerre ni la paix,

[1] Ceci est particulièrement constaté dans la Relation de Contarini. Recueil Albéri, série I, vol. IV, p. 245.

et sur l'énormité des impôts. En se prononçant, il était sûr d'avoir pour lui l'opinion publique; car les envoyés vénitiens qui traversèrent la France à cette époque constatent que les campagnes étaient très-malheureuses et le peuple désaffectionné du gouvernement. On parlait d'une réunion d'états comme d'un remède nécessaire. Elle fut demandée à Charles IX, mais il répondit par un refus.

Les partis se croyaient toujours dans la nécessité d'avoir un prince à leur tête. Les huguenots et les mécontents tournèrent également les yeux vers le duc d'Alençon, prince taciturne, assez difficile à pénétrer, mais ambitieux, remuant, et beaucoup moins soumis que ses frères aux volontés de Catherine. Après le départ du duc d'Anjou pour la Pologne, on lui persuada de demander le titre de lieutenant général, que ce dernier laissait vacant. Catherine s'y refusa parce qu'elle se défiait de lui, et Charles IX s'y montra encore plus opposé, car il regardait la constitution d'une lieutenance générale comme diminuant sa propre autorité; il regrettait même d'avoir donné de pareils pouvoirs au duc d'Anjou, qu'il n'avait pas été fâché de voir partir pour la Pologne [1]. Le roi et sa mère furent donc inflexibles; toutefois, sentant l'importance des Montmorency, ils s'efforcèrent de les rassurer ou de leur ôter un de leurs griefs principaux en tenant les Guise écartés de la cour. Le duc de Guise reçut de Charles IX, au mois de décembre 1573, l'ordre de s'éloigner et de se retirer dans son gouvernement de Champagne; il obéit, quoique en menaçant. Le cardinal de Lorraine fut également observé et surveillé étroitement par Catherine de Médicis.

Alençon, rebuté dans son ambition, n'en continua pas moins de prêter l'oreille aux malcontents. Ceux-ci, d'intelligence avec lui, formèrent un complot pour enlever le roi et sa mère pendant leur séjour au château de Saint-Germain en Laye. Les conjurés se proposaient d'exécuter le plan de Condé et de Coligny à Monceaux. Quelques gros de cavaliers, commandés par des capitaines sûrs, devaient être postés de distance en distance sur les routes voisines, et conduire Charles IX et Catherine dans quelque place de Normandie dont on s'était assuré également. Déjà les ordres s'exécutaient, et Guitry, le capitaine chargé de la principale exécution, s'était avancé sur la route de Mantes, à peu de distance de Saint-Germain, quand l'affaire

[1] Davila et les *Mémoires* de Sully.

s'ébruita. On était au mardi gras, 23 février, et la cour ne songeait qu'aux fêtes du carnaval. Cependant Catherine, très-inquiète et très-prudente depuis la Saint-Barthélemy, entretenait autour d'elle une police vigilante et prenait des précautions multipliées [1]. Guitry s'étant un peu trop hâté, elle eut connaissance du complot. Elle appela dans sa chambre le duc d'Alençon, qui eut peur, plia sous son ascendant et nomma ses complices. Elle mit immédiatement la cour sur pied. Le départ eut lieu la nuit, sous la protection des Suisses; le roi malade fut emporté dans une litière, et l'on se retira en tumulte, avec précipitation, même sans dignité, ajoute l'ambassadeur vénitien, à Vincennes, dont le château était à l'abri d'un coup de main [2]. La reine fit monter le duc d'Alençon et le roi de Navarre dans son propre coche, et, arrivée à Vincennes, ordonna qu'ils fussent gardés à vue.

On saisit quelques-uns des auteurs de la conspiration. Le maréchal de Montmorency fut appelé à la cour. Il hésita d'abord à s'y rendre; il s'y décida pourtant, espérant triompher encore des incertitudes du duc d'Alençon. Il comptait séduire le jeune prince par la perspective de la couronne; car Charles IX se mourait, et le roi de Pologne avait des ennemis qui voulaient l'écarter du trône. Alençon était entouré de conseillers qui flattaient encore son ambition d'autres projets plus ou moins chimériques [3]. Malgré l'espèce de captivité dans laquelle sa mère le tenait, il continuait de recevoir les communications de la Noue et de plusieurs autres chefs des huguenots ou des malcontents.

Le complot, dont l'exécution avait été déjouée le 23 février, éclata sous une autre forme dans les provinces à la fin de mars et vers les premiers jours d'avril. Montgomery, débarqué d'Angleterre, occupa quelques petites places dans la basse Normandie. La Noue prit les armes à la Rochelle; les huguenots se levèrent dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, particulièrement à Nîmes et à Montauban.

Catherine s'était d'abord contentée de tenir Alençon et Navarre sous sa main. Elle les traitait comme des enfants, et non sans raison. Elle les obligea de lui donner le 24 mars une déclaration écrite « de leur droite intention et bonne volonté

[1] Relation de Cavalli.

[2] *Idem.*

[3] Relation de Cavalli et *Mémoires* de Marguerite de Valois.

envers la majesté du roi, avec résolution de s'opposer et courre sus à ceux qui lui seroient rebelles. » Elle jugea bientôt nécessaire d'agir à leur égard plus énergiquement. Le 8 avril, elle les fit arrêter tous les deux par les Suisses, avec quelques intrigants qui les gouvernaient, dont les principaux étaient la Mole et le comte piémontais Coconas. Ces derniers furent traduits devant une commission dirigée par le président de Thou; on les déclara coupables de haute trahison, et ils furent condamnés à la peine capitale. La trahison consistait à avoir voulu mettre les princes en liberté. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé furent également arrêtés, peu après le 4 mai. On avait laissé le prince de Condé dans la Picardie, dont il avait le gouvernement nominal; le jeune prince, beaucoup plus ardent que le roi de Navarre, et incapable d'une réconciliation avec les catholiques, qui lui reprochaient sans cesse la conduite de son père, n'attendit pas d'être arrêté. Il échappa à la surveillance dont il était l'objet, et s'enfuit en Allemagne.

La reine mit sur pied trois armées, qu'elle dirigea contre les rebelles et dont elle donna le commandement à des catholiques éprouvés, Matignon, lieutenant du gouvernement de Normandie, le duc de Montpensier et son fils le dauphin d'Auvergne. Le premier marcha contre Montgomery, le second contre la Noue, le troisième contre les huguenots du Dauphiné. La guerre fut conduite mollement; cependant Matignon remporta des succès sérieux, et les rebelles furent contenus sur tous les points. Le maréchal Damville, gouverneur du Languedoc, prétendait unir dans son gouvernement les catholiques et les protestants, malgré le parlement de Toulouse, ennemi de toute transaction. Catherine le cita à la cour et voulut lui enlever son commandement.

Elle parvint ainsi à se maintenir, mais avec une certaine peine. Le jeune roi de Navarre, prince actif et spirituel, quoique peu connu encore, lui adressa dans ce temps même une apologie de sa conduite, apologie où il déclarait que la contrainte exercée sur sa personne justifiait parfaitement ses projets d'évasion. On a des raisons de croire que cette espèce de manifeste fut l'œuvre de sa femme, Marguerite de Valois. Il ajoutait qu'il voulait mettre sa vie en sûreté et son honneur à couvert. Depuis la Saint-Barthélemy, on ne parlait partout que de complots et d'assassinats.

Dans ces derniers complots il y avait deux choses, l'œuvre

des partis et de folles tentatives de la jeunesse de cour. L'œuvre des partis était sérieuse, les coups de tête des jeunes princes l'étaient peu. Ce n'en était pas moins un symptôme funeste que la démoralisation profonde où la cour était tombée. La Saint-Barthélemy n'avait fait qu'aggraver cette démoralisation. Les grandes luttes où étaient engagés des intérêts puissants propres à passionner les esprits, avaient fait place à des conspirations sans utilité et sans but, et à des coups d'État sans dignité. Ceux des gentilshommes qui avaient de fortes convictions religieuses, catholiques ou calvinistes, se tenaient à l'écart; ceux qui avaient des idées d'indépendance faisaient de même; la cour était donc livrée à une jeunesse inconsidérée, aux ambitieux et aux intrigants. Des princes très-jeunes, presque enfants, élégants et braves, mais élevés sans principes et sans but d'activité, se jetaient à l'étourdie dans toutes les extravagances, depuis les guet-apens et les duels jusqu'aux aventures politiques. Autour d'eux se groupaient les esprits brouillons et les complaisants de toute espèce, Italiens ou autres, occupés de pousser leur fortune en étalant publiquement leurs scandales. Ainsi la gravité des anciennes luttes religieuses était remplacée par les intrigues les plus futiles et les plus misérables. La politique étrangère avait pris elle-même un caractère singulièrement chimérique [1]. On ne rêvait plus qu'entreprises ou plutôt aventures gigantesques, dont le succès obtenu dans l'élection de Pologne semblait d'ailleurs autoriser la conception.

Mais Catherine maintenait sa toute-puissance et n'avait plus d'autre pensée. Quant au malheureux Charles IX, il devenait de plus en plus étranger au gouvernement. Pendant un temps, il ne rechercha que les exercices corporels, auxquels il se livrait avec excès. Quand il séjournait à Villers-Cotterets ou à Saint-Germain, il faisait de grandes chasses où il s'exposait à des fatigues infinies, passant les jours et les nuits à cheval et se refusant à tout repos. Il en consacrait les courts intervalles à composer sur la chasse au cerf un livre curieux dédié au lieutenant de sa vénerie. S'il se trouvait aux Tuileries, il s'exerçait à faire des armes, à jouer à la paume, à battre le fer durant de longues heures sur une forge d'armurier. Son sang s'échauffa. Il fut atteint vers la fin de 1573 d'une fièvre inflammatoire, la

[1] Voir les lettres de l'évêque d'Acqs, envoyé en Turquie, les projets que Tavannes cite dans ses Mémoires (édit. Michaud, p. 425), et ceux que Cavalli, dans sa Relation, prête au maréchal de Montmorency.

petite vérole. Depuis lors, sa santé déclina rapidement. Au printemps de 1574, il eut une rechute mortelle et une inflammation du poumon. Le 30 mai, il se sentit expirer, et donna la régence à sa mère.

On fit courir sur ses derniers moments des bruits que d'Aubigné, l'Estoile et beaucoup d'autres contemporains nous ont transmis. On raconta que son esprit s'était troublé, que les fantômes des victimes de la Saint-Barthélemy étaient venus assiéger son lit funèbre, qu'il avait succombé aux remords et à des hallucinations vengeresses. Naturellement les huguenots l'accablèrent de malédictions. Tous ces récits, d'origine suspecte, sont au moins empreints d'une grande exagération. Sa dernière maladie, dont les envoyés vénitiens suivirent les phases et les progrès, eut le caractère le plus naturel. Cavalli se borne à dire que les dernières conspirations lui mettaient l'esprit à la torture et l'empêchaient de goûter un seul instant de repos.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

HENRI III.

I. — Henri d'Anjou était, dit un envoyé vénitien, l'œil droit et l'âme de sa mère. Il avait son esprit facile, son goût et son talent de représentation, certains instincts de grandeur et même de courage, comme il le montra deux fois, à Jarnac et à Moncontour; mais ce que Catherine aimait surtout en lui, c'était une docilité sans réserve à ses volontés. A ce titre, elle l'étouffa des marques de sa prédilection; elle l'éleva encore plus mal que ses autres enfants, elle gâta ses meilleures dispositions naturelles. Tout en lui inspirant des prétentions excessives, elle énerva son âme, et, comme elle voulait régner sous son nom, elle en fit une femme plus qu'un homme.

Après avoir à seize ans commandé une armée et gagné deux batailles, il ne soutint pas le renom qu'il devait aux flatteries de sa mère et à celles de la cour. Il prit en dégoût les exercices du corps et la vie active pour s'abandonner sans réserve à l'oisiveté et aux plaisirs sédentaires. « Il passait, dit Michieli en 1572, la plupart du temps au milieu des dames, rempli d'odeurs et de parfums, s'accommodant et se frisant les cheveux, se mettant aux oreilles des pendants et anneaux de plusieurs sortes. Sa dépense pour la beauté et l'élégance de ses habits allait au delà de toute idée. » — « Il a, dit Morosini en 1574, le port assez noble, une gracieuse prestance, les plus belles mains que personne, homme ou femme, ait en France; il a des manières sérieuses et affables... Mais tout se contredit en lui; ses habitudes, le choix de ses vêtements, les ornements dont il se pare, lui donnent un caractère étrange de délicatesse... et lui ôtent bien de la gravité. »

Tel était déjà Henri III avant son règne. Tel il parut aux Polonais, trompés par sa réputation surfaite. Tel il revint régner en France, où on attendait moins de lui, et où pourtant ses manières d'agir causèrent une grande déception. Prince faible de corps, dont la santé délicate, comme celle des autres fils de

Catherine, inspira toujours des inquiétudes, plus faible encore d'esprit, ou plutôt de caractère, indifférent, aimant peu le travail, insouciant de la popularité et de la gloire, et trouvant commode que sa mère gouvernât. Il a été fort maltraité par les écrits contemporains. En réalité, il fut loin d'avoir tous les vices qu'on lui prêta. Mais il n'eut à peu près aucune vertu; il ne chercha même pas, dans un temps où l'ancien respect politique était si fort ébranlé, à le rappeler à lui. Il s'annula comme à plaisir et s'abîma dans les petites choses; tout en lui fut mesquin, tout prêta facilement au ridicule, jusqu'à la piété.

Il arriva en Pologne, le 25 janvier 1574, avec un cortége de jeunes princes et de courtisans, au nombre desquels se trouvait le duc de Mayenne. L'Allemagne qu'il traversa l'accueillit avec méfiance, parce qu'on le regardait comme l'auteur de la Saint-Barthélemy. L'électeur palatin affecta de lui montrer, dans sa galerie de tableaux, un portrait de Coligny assassiné. Le 21 février, il fut sacré à Cracovie. Ses nouveaux sujets furent bientôt déconcertés de voir en lui, au lieu d'un prince belliqueux comme ils s'y attendaient, un jeune homme efféminé, dépensier, étranger à leurs sentiments, à leurs intérêts, et peu soucieux du trône auquel ils l'avaient élevé. Ni lui ni les Français de son entourage ne cachaient leur peu de goût pour la Sarmatie, qu'ils prenaient pour une sorte de lieu d'exil. Averti d'ailleurs des progrès de la maladie de Charles IX, il ne cessa de tourner les yeux vers la France, s'apprêtant à y retourner au plus tôt. Catherine lui donna bien quelques sages conseils, mais il ne les suivit pas. Elle l'encouragea elle-même involontairement dans ses projets de retour, en lui faisant part de ses périls.

Dès qu'il apprit la mort de son frère, il résolut de partir sur-le-champ. Le sénat fit des difficultés pour lui reconnaître le titre de roi de France, et voulut assembler les comices de Pologne, ce qui eût entraîné de grands délais. Henri craignit d'être retenu. Après quelques préparatifs secrets, il s'échappa presque seul du château de Cracovie, la nuit du 18 juin, et courut à cheval sans s'arrêter jusqu'à la frontière de la Moravie, province autrichienne. Il laissa les quelques domestiques ou confidents qui le suivaient à distance, exposés aux hasards de se perdre dans un pays sans chemins, et de tomber aux mains des agents du sénat ou de la diète envoyés pour les arrêter. Arrivé en Autriche, le roi fugitif publia un manifeste, où il

déclarait qu'il réglerait à Paris la question des intérêts et du gouvernement de la Pologne. L'empereur Maximilien II affecta de lui faire un brillant accueil à Vienne, car rien ne servait mieux ses intérêts que cette fuite précipitée, exemple peut-être unique dans l'histoire. Henri III se rendit ensuite à Venise pour éviter l'Allemagne, dont les sentiments l'inquiétaient. La Seigneurie lui prodigua les fêtes. Elle était à demi brouillée avec Philippe II pour s'être détachée de la ligue l'année précédente, et les Turcs continuaient de la menacer, en sorte qu'elle n'avait jamais éprouvé un si grand besoin de l'alliance française. Le roi brilla dans les réceptions vénitiennes par son aisance et les qualités qu'il savait déployer les jours de grande représentation. Mais comme il avait épuisé ses ressources, ayant mis en gage pendant son voyage les pierreries emportées de Cracovie, il fut obligé d'emprunter de l'argent aux princes et aux banquiers italiens par l'entremise de du Ferrier, envoyé de France près de la République.

Pendant ce temps Catherine agissait avec cette résolution jalouse qu'elle montrait depuis la Saint-Barthélemy. Elle fit d'abord reconnaître par le parlement la régence provisoire que Charles IX mourant lui avait donnée et qui devait durer jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne. Des lettres de Henri III ne tardèrent pas à la lui confirmer. Elle eut soin, en se rendant au parlement, de mener avec elle *dans son coche* les deux jeunes princes Alençon et Navarre, qu'elle ne voulait pas perdre de vue. Elle exigea d'eux qu'ils lui donnassent des assurances publiques de dévouement, dans des lettres écrites aux gouverneurs des provinces. En même temps, elle ordonna aux ducs de Montpensier et d'Angoulême, qui commandaient dans le Poitou et le Dauphiné, d'augmenter leurs forces. Elle chargea Schomberg de lever six mille hommes en Suisse et d'acheter des chevaux en Allemagne. Enfin elle dépêcha la Roche-Chemeraut en Pologne, pour hâter dans le plus bref délai le retour de Henri III.

En ce moment les Guise étaient éloignés, Condé retiré en Allemagne, deux des Montmorency en prison. Catherine, maîtresse des deux jeunes princes, n'avait à redouter aucun ennemi sérieux, sinon Damville, qui pourtant hésitait à prendre une attitude trop déclarée. Dans cette situation, elle n'eut jusqu'au retour de son fils que deux préoccupations, l'une, d'endormir les grands, et l'autre, d'empêcher les étrangers d'entrer dans le

royaume. C'était là surtout sa grande crainte [1]. Elle traita donc Alençon et Navarre avec plus de ménagement, tout en les tenant serrés de près, et entourés de gardes; Henri III devait à son retour prendre une décision à leur égard. Elle renforça les armées qui étaient en campagne contre les rebelles. Elle chargea le parlement de juger Montgomery, qui s'était laissé prendre à Domfront, et qui, convaincu d'avoir trahi et conspiré avec l'étranger, fut décapité à Paris le 26 juin.

Cependant, elle ne poussa pas la guerre activement; elle signa même une trêve de deux mois avec les huguenots de la Rochelle, à des conditions peu avantageuses; car elle s'engageait, suivant son usage, à payer leurs troupes, pour empêcher qu'elles ne vécussent aux dépens du pays. Les huguenots l'inquiétaient peu. Elle les savait ardents et dirigés par des ministres indomptables, mais peu nombreux, disséminés sur quelques points et surtout détestés par les Parisiens. Depuis que le parti n'était plus une faction politique, mais une Église à part, et qu'au lieu d'être gouverné par des princes il l'était par des ministres à idées absolues ou étroites, il devenait antipathique à la masse de la nation. Le calvinisme, qui ne faisait plus de progrès, perdait du terrain ou tombait au moins dans un certain discrédit. Les paysans étaient partout contre lui, excepté dans le Béarn et aux environs de la Rochelle. Catherine savait qu'elle ne pourrait détruire les calvinistes; ils avaient, disait-elle, le talent de retomber toujours sur leurs pattes comme les chats [2], mais ils ne lui causaient pas d'effroi sérieux.

Le danger était plus réel du coté des malcontents. Ce nouveau parti comprenait les huguenots secrets, les indifférents, très-multipliés par un effet naturel des guerres religieuses, enfin un grand nombre de catholiques, auxquels les mémoires du temps donnent le nom de *catholiques associés* [3]. Quinze ans de troubles et de mauvais gouvernement ayant peu à peu jeté les esprits dans l'opposition, il s'était formé un de ces courants d'opinion qui à la longue finissent par tout entraîner. On se disait que les questions religieuses n'étaient pas réglées; qu'une sorte de balance mal établie et des traités signés au jour le jour n'empêcheraient pas le retour des troubles; qu'on n'avait ni la guerre ni la paix, et qu'un pareil état de choses était la

[1] Davila.

[2] Du moins l'Estoile lui prête ce mot, an 1575.

[3] L'Estoile, Haton, se servent de ce mot.

ruine du peuple [1] : que les tailles et les autres impôts étaient excessifs; que des brigandages se commettaient partout; que l'administration de la justice et celle des finances étaient pleines d'abus, malgré les prétendues réformes et les grandes ordonnances d'Orléans et de Moulins; que les abus religieux, contre lesquels l'opinion s'était prononcée autrefois si fortement, étaient de leur côté loin d'avoir disparu; qu'ils s'aggravaient même : ainsi les collations d'abbayes servaient plus que jamais à récompenser les gens de guerre [2]; qu'enfin la cour était pleine de corruption et d'intrigues. Le pays devenait frondeur. Les ouvrages consacrés à des théories politiques plus ou moins libérales, comme ceux des Hotman, des Languet, des Bodin, trouvaient le plus grand crédit : les libelles des huguenots étaient lus avidement par les catholiques, surtout quand ils étaient dirigés contre la reine mère, « tant le nom de cette femme, dit l'Estoile, étoit odieux au peuple. » On allait jusqu'à prétendre qu'elle voulait modeler le gouvernement de la France sur celui des Turcs.

Pourtant les malcontents ne composaient pas un parti actif, ils se contentaient d'en renfermer les éléments. Le parti actif ne pouvait se former qu'à la condition d'avoir des chefs, et ces chefs ne pouvaient être, à défaut du duc d'Alençon, que des gouverneurs de province assez puissants pour se cantonner dans leurs gouvernements, comme Damville dans le Languedoc.

Le maréchal Damville, second fils du connétable de Montmorency et cousin des Chatillon, était considéré comme un des premiers hommes de guerre du temps. Suspect à la cour, depuis l'emprisonnement de son frère aîné, menacé dans son commandement et peut-être dans sa vie, il résolut de s'assurer de plusieurs des villes et des places fortes de son gouvernement, et de s'y rendre inattaquable. Il savait par plus d'un exemple, et d'abord par celui de la Rochelle, combien il était facile de lutter contre la couronne. Populaire dans le Languedoc, il entreprit d'y mettre d'accord les catholiques et les huguenots, afin de s'appuyer également sur les uns et les autres. Il offrit aux huguenots une trêve qu'ils accueillirent d'abord avec défiance, qu'ils finirent pourtant par signer le 29 mai. Le parlement de Toulouse la déclara d'une nullité radicale. Damville ne céda pas. Il assembla les états de la province au mois de

[1] *Mémoires* de Sully.

[2] Relation de Contarini.

juillet, s'adjoignit un conseil composé de membres des deux Églises, afin que toutes deux eussent leur liberté et leurs garanties assurées, et prit l'engagement de les faire vivre en paix. Il publia ensuite un manifeste où il demandait le remaniement des édits de pacification, une réforme utile de tous les ordres de la nation, et une réunion d'états généraux aussi prochaine que possible. Il prétendait agir au nom du roi contre la faction qui s'était emparée du pouvoir. Il voulait qu'on procurât la liberté des prisonniers, et que les personnes accusées de la dernière conspiration fussent jugées. Ainsi il établit dans son gouvernement un système de tolérance plus sérieux que celui de la reine mère, se fit l'organe des vœux du tiers parti, et se mit en mesure de résister si on l'attaquait. Catherine le destitua, mais il refusa de céder ses pouvoirs au successeur qu'elle lui avait désigné, et n'eut pas de peine à triompher de l'opposition armée que plusieurs seigneurs catholiques essayèrent de lui faire. Enfin, laissant la province aux mains d'un lieutenant, il se rendit à Turin au-devant de Henri III, pour se disculper et le gagner à ses vues.

II. — Henri III trouva à la cour de Savoie d'une part Damville, et de l'autre Chiverny, Villeroy, Schomberg avec les autres secrétaires ou agents de sa mère. Catherine le priait de ne prendre aucune mesure importante avant de l'avoir vue elle-même. Henri fut docile à cet avis. Il écouta Damville froidement, sans déférer à ses conseils, quoique le duc et la duchesse de Savoie les appuyassent. Il ne signala son passage à Turin que par un acte de générosité en faveur d'Emmanuel-Philibert; il lui rendit les places que la France avait gardées jusque-là, Pignerol, Pérouse et Savigliano. Les motifs et les termes de cet abandon furent très-discutés; il excita les plaintes et les regrets des vieux soldats; car c'était dire un dernier adieu à l'Italie. On continuait bien de garder au delà des Alpes le marquisat de Saluces, mais cette possession, dégarnie des places fortes qui l'entouraient, devenait illusoire.

Arrivé le 5 septembre au pont de Beauvoisin, Henri III y trouva le duc de Guise et les ducs d'Alençon et de Navarre, envoyés par Catherine au-devant de lui. Il les mit en liberté, et ne négligea depuis lors rien pour les gagner. Il les mena partout avec lui et ne parut jamais en public sans eux. Catherine elle-même vint à sa rencontre jusqu'à Bourgoin.

Le roi et sa mère séjournèrent à Lyon et y organisèrent le conseil privé. Henri III y fit entrer avec Retz, Villequier et quelques autres courtisans ou créatures, les ducs de Guise et de Mayenne, ainsi que les cardinaux de Lorraine et de Guise. C'était une satisfaction accordée aux princes lorrains et une avance à l'opinion catholique.

Deux partis se présentaient. L'un, conseillé par l'Empereur, par les Vénitiens et tout récemment encore à Turin par Marguerite de France, duchesse de Savoie, consistait à faire la paix, à amnistier le passé, et à convoquer les états généraux. Les états généraux reviseraient les édits précédents ou chercheraient les bases d'un nouvel édit qui consacrerait la tolérance ; ils créeraient des ressources, régleraient les finances, et consolideraient le gouvernement. C'était à peu près le plan de Damville et des politiques. Plusieurs des secrétaires et des conseillers du roi le soutenaient ou s'y étaient ralliés. Tous ceux d'entre eux qui ont écrit leurs mémoires en ont pris la défense, au moins après coup. « Si Sa Majesté, dit Chiverny, eût ouvert les bras à tous ses sujets, son nom et la réputation des belles victoires qu'il avoit acquises étaient si estimés, que facilement chacun se fût venu rendre à toute obéissance. » Mais ce plan alarmait la reine ; il livrait le gouvernement aux politiques, c'est-à-dire aux ennemis de Catherine de Médicis. Depuis la Saint-Barthélemy elle était poussée par un instinct qui ne la trompait pas, celui de sa défense personnelle. Elle sentait que ce parti la menaçait, qu'elle ne trouverait nulle part d'appui sérieux, qu'elle serait sacrifiée aux haines ou aux vengeances. Elle n'eut qu'à voir son fils pour s'emparer de lui et le soumettre de nouveau à ses volontés. On eût dit qu'elle ne l'eût façonné de longue main à la docilité que dans la pensée de l'empêcher de suivre la politique qu'on lui avait conseillée en Italie, et qui avait paru d'abord le séduire. Elle l'effraya en lui représentant la force des catholiques zélés et la nécessité de ne pas s'aliéner les Guise.

Henri III déclara donc qu'il était prêt à accorder une amnistie aux huguenots, s'ils posaient les armes et s'ils remettaient les places dont ils étaient maîtres ; mais il y ajouta la condition qu'ils vivraient désormais *catholiquement*[1]. Il voulut exposer lui-meme les motifs de cette déclaration aux envoyés de l'électeur palatin et d'autres princes allemands, qui venaient lui

[1] L'Estoile.

demander de rétablir dans leurs biens et leurs charges les religionnaires exilés ou réfugiés à l'étranger. Dès lors il devait continuer la guerre; mais il n'avait pas su prendre une attitude pacifique décisive, et il ne sut pas davantage prendre une attitude belliqueuse énergique. Il continua mollement la guerre commencée; il s'y rendit et ne la fit pas en personne. Il combattit avec des armées trop faibles pour obtenir des succès sérieux. D'ailleurs ses finances étaient ruinées. Il se voyait obligé de faire au clergé, aux villes et aux particuliers, des emprunts à demi forcés. Les troupes royales s'arrêtaient des semaines entières au siége de petites places qu'elles ne prenaient pas toujours. Les habitants de Livron repoussèrent plusieurs assauts dirigés contre leurs murs par le maréchal de Bellegarde. Les chefs des rebelles poussaient l'audace jusqu'aux dernières bravades. Pendant que la cour se rendait de Lyon à Avignon, Montbrun descendit des montagnes du Dauphiné avec une bande de huguenots, la surprit et lui enleva une partie de ses bagages.

Le roi et sa mère devaient naturellement chercher à plaire aux catholiques zélés. Ces derniers dominaient surtout dans les grandes villes, où le peuple se montrait très-hostile aux huguenots et aux conspirateurs. La cour mit un soin extrême à faire des actes publics de catholicisme. Elle affecta, pendant son séjour à Lyon, puis à Avignon, de multiplier les cérémonies et les démonstrations extérieures. A Avignon, elle voulut prendre part aux grandes processions de pénitents de toute couleur, qui étaient une des plus anciennes fêtes religieuses des Méridionaux. Henri III, Catherine de Médicis, Alençon, Navarre, le cardinal de Lorraine, les princesses, une foule de seigneurs et de dames, marchèrent au milieu de ces cortéges. Le cardinal de Lorraine, qui y alla tête et pieds nus, s'y refroidit et y prit une maladie mortelle, qui l'enleva en quelques jours. Catherine avait toujours regardé les fêtes et les pompes comme un moyen de gouvernement; elle voulut employer ce moyen en religion, comme elle avait fait en politique. Mais elle en tira peu de profit. Les démonstrations religieuses, outre leur affectation et leur exagération théâtrale, étaient trop démenties par la licence qui régnait à la cour pour ne pas sembler un scandale, et Catherine passait pour si dissimulée que personne ne croyait à la sincérité de ses actes. On ne vit là qu'une comédie hypocrite et ridicule.

Henri III s'était laissé persuader que sa présence à Avignon, entre le Dauphiné et le Languedoc, intimiderait les rebelles. Il ne tarda pas à comprendre qu'elle ne servait qu'à compromettre son autorité. Il se fatigua de sa campagne malencontreuse. Il quitta donc le Midi, n'ayant nullement répondu à l'attente publique. On trouva qu'il n'avait montré ni l'activité, ni la confiance, ni l'affabilité qu'on attendait d'un prince de sa race, qu'enfin il n'avait pas joué son rôle de roi. Il était d'ailleurs pressé de célébrer son mariage avec Louise de Vaudemont, qu'il avait vue à Nancy en partant pour la Pologne, et dont il était devenu amoureux. Il l'épousa et se fit sacrer à Reims avec elle, au mois de février 1575, par le cardinal de Guise, dont elle était nièce. C'était un mariage peu brillant, et qui répondait mal aux calculs ambitieux de la reine mère. Catherine s'y était opposée tant qu'avait vécu le cardinal de Lorraine. Mais le roi le voulut; elle dut y consentir. D'ailleurs elle s'accommoda facilement du caractère de la jeune reine, qui était soumise, dévote et sans ambition, c'est-à-dire incapable de lutter d'influence avec elle et de lui porter ombrage.

De retour à Paris, Henri III y passa l'hiver et le carême, partagé entre les fêtes et les actes de dévotion. Il visitait avec la reine, un grand chapelet à la main, les églises, les oratoires et les différentes *religions;* ce qui donna lieu à une infinité de pasquils, de libelles et d'écrits satiriques. Nous avons dans le journal de l'Estoile, assez indifférent au fond et très-frondeur, une expression vraie, un écho fidèle des sentiments qui dominaient dans la bourgeoisie parisienne. Elle n'était rien moins que disposée à pardonner au roi sa mollesse et ses ridicules.

L'opinion eût été sans doute moins sévère, si les actes du gouvernement eussent inspiré quelque confiance; mais il n'en était rien. La guerre ne marchait nulle part, hors en Poitou, où le duc de Montpensier avait repris Fontenay et Lusignan. Le roi ôtait les commandements à des hommes dont il se défiait, pour les donner à d'autres qui ne valaient pas mieux. L'argent était plus rare que jamais. On avait levé en 1574 et on leva encore en 1575 un million de livres sur le clergé, avec l'autorisation du Pape. Pendant plusieurs mois il sembla que la seule occupation sérieuse de Henri III fût de signer des édits bursaux. Il fit emprunts sur emprunts, obligeant également à y contribuer le clergé, les villes, les compagnies souveraines, les officiers publics, les particuliers. En même temps il imagina

d'attribuer uniquement à son conseil secret, c'est-à-dire de soustraire au contrôle de la chambre des comptes et du surintendant, l'emploi des fonds que les trésoriers versaient directement entre ses mains. Le prétexte était d'exclure les grands de toute ingérence dans la distribution des dons et des pensions. On détruisit par là la responsabilité et le contrôle, sans empêcher les profusions, pour lesquelles on ne trouva qu'une facilité de plus. Mesure fâcheuse, que Villeroy, secrétaire d'État, déclare avoir eu les plus graves conséquences. Car jamais prince ne fut aussi prodigue envers ses favoris que Henri III, et jamais prodigalités ne furent à si bon droit impopulaires.

Damville était rentré au mois d'octobre 1574 dans son gouvernement du Languedoc. Fidèle à son premier plan de conduite, il acheva le pacte qu'il avait préparé entre les religionnaires et les politiques, et il prit l'engagement de maintenir la liberté religieuse, décision que les calvinistes regardèrent comme un coup du ciel. Le 15 février 1575, il signa un traité d'union et confédération des Églises protestantes à Nîmes. Ce traité constituait une véritable *république*, avec des lois pour régler la religion, le gouvernement civil, la justice, la discipline militaire, la liberté du commerce, la levée des impôts et l'administration des finances. Damville publia ensuite un manifeste où il renouvelait les demandes faites au commencement du règne de Charles IX, d'un concile national et d'une assemblée d'états généraux. Il déclarait que le duc d'Alençon et le roi de Navarre n'étant pas libres, il reconnaissait le prince de Condé pour chef et protecteur des Églises de France. Condé avait de son côté publié déjà un manifeste semblable en Allemagne, où il s'occupait de former une armée auxiliaire pour le soutien de la *cause*.

Le 11 avril, Henri III et Catherine reçurent une députation partie de Bâle au nom de Condé, de Damville et des associés tant de l'une que de l'autre religion.

Dauvet, seigneur d'Éresnes, ancien conseiller au Parlement de Paris, fut l'orateur de la députation. Il présenta la charte de garanties que les calvinistes avaient préparée et qui comprenait quatre-vingt-dix articles. Le projet était à peu près celui qu'on avait présenté à Charles IX en 1573. Mais il comprenait encore la convocation d'un concile national, celle d'états généraux, et la mise en liberté immédiate des maréchaux. D'Éresnes ajoutait à ces demandes que le roi payât les troupes auxiliaires

employées par les réformés, et qu'il exemptât d'impôts pendant plusieurs années les provinces où la guerre avait eu lieu, comme le Poitou, le Languedoc et le Dauphiné. Les calvinistes se sentaient forts de l'appui de Damville et des catholiques associés. Ils déclaraient qu'on les avait trompés si souvent qu'ils ne voulaient plus de garanties incomplètes, et que nulle paix ne serait durable s'ils n'obtenaient une satisfaction entière. Les ambassadeurs des cantons suisses et ceux de la reine d'Angleterre les appuyèrent.

Henri III répondit qu'il ne pouvait recevoir la loi de ses sujets, mais qu'il désirait la paix, et que si les rebelles lui remettaient les places dont ils étaient maîtres, il leur accorderait la liberté de conscience, la restitution de leurs biens confisqués et la création de chambres mi-parties dans les parlements; enfin un certain nombre de villes de sûreté, huit en Languedoc, six en Guyenne et deux en Dauphiné. C'étaient les conditions arrêtées par le conseil pour servir de base au futur traité. Les protestants et leurs alliés refusèrent.

La guerre continua donc, ou plutôt le désordre et les brigandages, car c'était à cela qu'elle se réduisait. Les protestants et les politiques n'avaient pas d'armées régulières, mais de simples bandes qui pillaient pour vivre. Turenne, alors catholique, courait le Périgord entre le Lot et la Dordogne avec six cents cavaliers et deux mille hommes de pied, en majorité huguenots. « Je faisois, dit-il, ce que je pouvois avec l'avis des capitaines qui étoient avec moi, de vaincre nos nécessités par art et par la diligence. J'avois grande peine à maintenir mes hommes, qui, volontaires et sans payement, ne se pouvoient garder avec rigueur. » Les paysans, irrités par leurs souffrances, exaspérés à la vue des profanations dont les traces étaient partout, pillés également par les calvinistes, par les reîtres et par les soldats du roi, aguerris enfin par les luttes précédentes, couraient aux armes dès qu'ils trouvaient des chefs pour les commander, et commettaient à leur tour une foule d'actes de barbarie et de férocité.

Les lieutenants de Henri III n'obtinrent qu'un succès dans toute la campagne. Ils s'emparèrent de Montbrun, qui fut jugé par le parlement du Dauphiné, condamné comme rebelle et décapité à Grenoble. Mais sa bande échappa et se maintint sous les ordres de son second, Lesdiguières.

Pour la Pologne, elle avait été l'objet d'un inconcevable

abandon. Les Polonais irrités voulurent prononcer la déchéance de Henri III. Le roi, pendant son séjour à Avignon, leur envoya deux ambassadeurs, le maréchal de Bellegarde, qui s'arrêta en Italie, puis du Faur de Pibrac, qui ne put obtenir d'eux qu'une seule chose, un délai pour la nouvelle élection. Pibrac avait pour mission de leur proposer le duc d'Alençon. Henri III eût trouvé à ce choix l'avantage d'éloigner son frère et celui de réparer la faute et le ridicule de sa propre évasion. Mais les Polonais, accusant la France de les avoir joués et de vouloir les jouer encore, repoussèrent ce nouveau choix, et finirent par élire Étienne Bathory, voivode de Transylvanie, à la condition qu'il épouserait Anne Jagellon, sœur de leur dernier roi national. Le duc d'Alençon n'opposa pas de son côté moins de résistance aux vœux de son frère. Il refusa positivement de quitter la France.

Monsieur, c'était le nom qu'on lui donnait, détestait le roi et se montrait peu soumis aux volontés impérieuses de Catherine de Médicis. Il était en mauvaise intelligence avec leurs conseillers intimes et ne s'en cachait pas. Il avait vingt-deux ans, aimait les exercices qui exigeaient de la vigueur et de l'audace; il était bienfaisant, libéral, d'autant plus recherché par les grands que Henri III était peu aimé, même à la cour, et que Catherine était détestée. Catherine, il est vrai, se déclarait insouciante de l'opinion. Plus infatigable et plus ambitieuse que jamais, elle ne songeait qu'à dominer ses fils et à s'assurer un pouvoir sans contradicteur. Elle avait peu d'inquiétude pour le temps que durerait le règne de Henri III; mais, quoique âgée de cinquante-neuf ans, elle semblait, dit Michieli, convaincue qu'elle ne pouvait mourir. Elle se ménageait donc les chances de nouveaux règnes. Elle ne négligeait rien pour perpétuer l'enfance ou plutôt la minorité d'Alençon et du roi de Navarre, les héritiers futurs de la couronne, et se flattait de les garder éternellement sous sa tutelle. Elle croyait les tenir, Alençon par l'espérance des grands biens qu'elle lui laisserait, le roi de Navarre par l'influence du cardinal de Bourbon et du duc de Montpensier, auxquels elle faisait faire toutes ses volontés.

Elle se trompait. Les deux princes lui échappèrent.

III. — Alençon ne cessait d'être dénoncé comme auteur de complots contre le roi. Ces complots sont demeurés obscurs; mais Michieli affirme que les choses étaient arrivées au point

que, s'il n'eût pris la fuite, on l'eût jeté en prison. Le 15 septembre au soir, trompant la surveillance exercée sur lui, il sortit de Paris, caché au fond d'un coche. Il joignit à Meudon Guitry, qui l'attendait avec quarante ou cinquante chevaux, et s'enfuit à Dreux, ville de son apanage. Il y séjourna plusieurs jours, et s'y vit promptement entouré de gentilshommes et de gens de guerre. « De quoi, dit l'Estoile, le roi, toute la cour et la ville de Paris furent merveilleusement troublés. » Il publia un manifeste, déclara qu'il avait été réduit à fuir pour éviter la prison où la reine tenait les maréchaux de Montmorency et de Cossé, et demanda la réunion des états généraux pour réformer les abus et établir la liberté de conscience. Il s'entendit immédiatement avec la Noue et Turenne, écrivit aux chefs des réformés, et s'excusa de sa conduite auprès du Pape.

Jamais Catherine ne s'était sentie plus menacée; car les rebelles allaient avoir à leur tête l'héritier de la couronne, son propre fils. L'expression de *bien public* dont ils se servaient depuis que leur parti n'était plus uniquement un parti religieux, rappelait la guerre qui avait eu lieu au commencement du règne de Louis XI. La comparaison était si naturelle, que les ennemis du duc d'Alençon ne manquèrent pas de l'accuser à leur tour d'imiter le duc de Berry, et de ne viser qu'à un plus grand et plus riche apanage.

L'effet produit à la cour fut d'abord de la stupéfaction, puis un embarras extrême, chacun n'osant prendre parti. Marguerite de Valois donna par son attitude ambiguë un exemple que les courtisans s'efforcèrent de suivre; plusieurs refusèrent de se compromettre en poursuivant le frère du roi, le futur héritier du trône. L'indécision s'étendit partout. Beaucoup de seigneurs se retirèrent chez eux, attendant les événements. Ceux qui montrèrent plus de hardiesse se divisèrent. Il y eut, suivant Haton, des villes et des compagnies de gens d'armes qui se *mi-partirent*. L'occasion parut favorable aux ambitieux pour se déclarer malcontents. « En ce temps-là, disent les Mémoires de Bouillon, les divisions des frères du roi de Navarre, de ceux de Guise, de ceux de la religion, faisoient suivre une liberté de se *mécontenter* facilement, ayant facilité un chacun de recouvrer un maître, lorsqu'on en perdroit un, et aussitôt qu'on voyoit quelqu'un mal content, il ne manquoit d'être recherché d'autre part [1]. »

[1] C'est ainsi que Turenne se mécontenta du duc d'Alençon pour n'avoir pas obtenu de lui en 1576 le gouvernement de son apanage.

Catherine, que l'instinct de sa sûreté ne trompait pas, se mit immédiatement à la poursuite de son fils pour avoir un entretien avec lui et le ramener à tout prix. Elle sortit de Paris le 21, accompagnée du cardinal de Bourbon. Le 28, elle le vit à Chambord; Alençon refusa de négocier avant que les maréchaux de Montmorency et de Cossé fussent remis en liberté. Elle envoya immédiatement à Paris l'ordre de les élargir. Alençon alla ensuite à Châtellerault. Elle le suivit et le fit suivre tout le mois d'octobre par le duc de Montpensier et les deux maréchaux délivrés, sans l'atteindre ou sans l'amener à une conférence. « Alençon, dit Sully, fuyoit toujours, et la reine couroit après sans pouvoir rien lui persuader. » Elle était au désespoir; car si la guerre éclatait entre ses enfants, elle était perdue. Elle prit la résolution de ne marchander aucuns sacrifices; elle entassa offres sur offres et concessions sur concessions.

On était si bien habitué à se défier d'elle, que beaucoup de gens regardèrent l'évasion de Monsieur comme une comédie concertée avec elle pour tromper les protestants. Ces derniers, craignant qu'on ne leur tendît un piége, hésitèrent pour savoir s'ils accueilleraient le prince, ou s'ils le repousseraient.

Alençon dut s'entendre d'abord avec Condé, jusque-là le chef reconnu des opposants. Condé, reçu favorablement en Allemagne, n'y en avait pas moins rencontré des obstacles réels pour la formation d'une armée. Ce ne fut qu'au bout d'un an, à force de ténacité et de concessions, qu'il obtint de Jean Casimir, fils de l'électeur palatin, un traité pour la levée d'un corps de reîtres. Il fut obligé de passer par les conditions les plus rigoureuses, de promettre une solde très-élevée à échéances régulières, le gouvernement des Trois-Évêchés, Toul, Metz et Verdun, pour le prince, et le concours de troupes françaises. L'Allemagne, considérant toujours les Trois-Évêchés comme partie intégrante de l'Empire, voulait au moins qu'ils fussent placés sous le gouvernement d'un Allemand.

Thoré, qui accompagnait Condé, le décida, aussitôt ces engagements signés, à céder le commandement général des mécontents au duc d'Alençon. Comme il fallait du temps pour réunir le corps des reîtres, il partit lui-même de Deux-Ponts le premier avec l'avant-garde. Il entra en Champagne avec deux mille reîtres, cinq cents arquebusiers français et une centaine de gendarmes, se proposant de passer la Loire à la Charité pour rejoindre Monsieur. Mais chemin faisant, il s'arrêta pour

assembler quelques recrues. Ce retard donna au duc de Guise, gouverneur de la province, le temps de réunir des forces supérieures. Thoré fut obligé d'accepter le 10 octobre un combat inégal, entre Dormans et Château-Thierry. Guise fit en personne une charge vigoureuse et mit facilement son adversaire en déroute. Il reçut dans cet engagement un coup d'arquebusade qui le défigura et lui valut le surnom de Balafré. Thoré ne put même pas résister, car ses Allemands rendirent leurs armes avant de s'en être servis. Tout ce qu'il put faire fut d'échapper avec un millier de chevaux et de rejoindre Alençon, qui avait déjà près de lui la Noue et Turenne.

Ce combat, quoique insignifiant, redoubla l'ardeur pacifique de la reine mère. Elle vit un péril nouveau dans la victoire du duc de Guise. On ne manqua pas de dire que Thoré n'eût pas échappé, si elle et le roi n'eussent craint de mettre aux mains du duc les forces nécessaires pour achever une victoire. Catherine ouvrit immédiatement au château de Champigny en Touraine des conférences où elle se fit représenter par le maréchal de Montmorency. Ne pouvant s'entendre avec son fils pour un traité, elle finit par signer, le 22 novembre, une trêve de six mois, qui devait s'étendre à tout le royaume. Elle en faisait tous les frais. Elle s'engageait à payer cent soixante mille écus d'or à Condé pour licencier les troupes allemandes, et à licencier les troupes du roi, excepté les gardes suisses et écossaises. Elle cédait provisoirement aux princes six villes de sûreté, Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité, Mézières; elle payait les garnisons qu'ils y entretiendraient, donnait une garde à Alençon, et promettait de convoquer à Paris une réunion des principaux chefs politiques.

Elle traitait ainsi les princes comme des enfants émancipés qu'elle ramenait à elle en payant leurs folies.

Il n'était question pendant ce temps que des pilleries et des violences commises par les troupes royales ou autres. Henri III en recevait des plaintes perpétuelles, et répondait à ces plaintes en augmentant les tailles et les gabelles, en sorte que le peuple perdait, comme dit Haton, « le principal avec dépens [1] ». Une émeute éclatait à Marseille; une guerre civile locale, celle des Carcistes et des Rasats, désolait la Provence. L'anxiété était générale; le roi seul semblait ne pas la partager et s'occupait de choses futiles.

[1] En 1576, les tailles et les gabelles furent augmentées de moitié.

« Au commencement de novembre, dit l'Estoile, le roi fait remettre sus par les églises de Paris les oratoires, autrement dit les paradis, et y va tous les jours faire ses aumônes et prières en grande dévotion, laisse ses chemises à grands goldrons, dont il étoit auparavant si curieux, et en prend à col renversé, à l'italienne. Va en coche avec la reine son épouse, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens damerets qui à lui et à elle viennent à plaisir; va semblablement par tous les monastères de femmes estans aux environs de Paris, faire pareille queste de petits chiens, au grand regret et déplaisir des dames auxquelles les chiens appartenoient. Se fait lire la grammaire, et apprend à décliner; mot qui sembloit, ajoute l'Estoile, présager la déclinaison de son Estat, et qui devenoit un facile sujet d'épigrammes. »

Le mécontentement était extrême à Paris, quoique les Parisiens détestassent les huguenots, fussent mal disposés en faveur des politiques, et désireux de la paix à tout prix. Le 12 décembre, le prévôt des marchands assembla les bourgeois à l'hôtel de ville, et leur demanda le vote d'un impôt ou d'un emprunt par capitation pour solder un corps de Suisses. Les bourgeois, constatant que la ville était depuis longtemps accablée de taxes de toute espèce, décidèrent qu'ils enverraient au roi une députation pour se plaindre de son mauvais gouvernement, du désordre de ses finances et des abus qui ne faisaient qu'augmenter. Leurs remontrances, pour différer sur plusieurs points de celles des huguenots et des malcontents, n'étaient ni moins vives ni moins sévères.

D'un autre côté, les gouverneurs de plusieurs places qu'on devait remettre au duc d'Alençon, comme Angoulême et Bourges, refusèrent de les livrer. Ils prétendaient garder pour leur sûreté personnelle les villes dont ils étaient maîtres; et l'on dut négocier de nouveau avec Monsieur pour lui en faire accepter d'autres en échange.

La trêve fut mal observée. Le roi ne cessa de faire des levées à l'étranger. Alençon continua de vouloir gagner les réformés, qui se défiaient de lui; Condé et Jean Casimir refusèrent de licencier leurs troupes. Prétextant l'exécution de quelques articles de la trêve, ils entrèrent au mois de janvier dans la Bourgogne, et résolurent de joindre leurs forces à celles de Monsieur. Les Allemands pillèrent Nuits, rançonnèrent Dijon et plusieurs châteaux, passèrent la Loire à Roanne, l'Allier à Vichy, et opé-

rèrent enfin leur jonction avec le duc d'Alençon près de Charroux en Bourbonnais. Le duc de Mayenne, envoyé pour les arrêter, ne put que les suivre et les harceler, à cause de l'infériorité de ses troupes ; il n'avait que cinq mille hommes contre dix-huit mille, et ses soldats mal payés se débandèrent. Monsieur et Condé se trouvèrent alors à la tête de quarante mille hommes environ, répandus dans le Bourbonnais et le Berry. Toutes ces armées commettaient d'affreux désordres. « Le peuple, dit l'Estoile, est mangé des deux parts, et si dans un parti il y a des larrons, il n'y a pas faute de brigands dans l'autre. » (Février 1576.)

Jusque-là, le roi de Navarre était resté à la cour. Brave, spirituel, actif, mais ami du plaisir, il avait joué l'indifférence et même affecté peu de sympathie pour le duc d'Alençon. Malgré les velléités d'indépendance qu'il avait montrées en 1574, Catherine s'était abusée sur lui ; on croyait qu'il serait indolent et facile à gouverner comme son père. Il n'en nourrissait pas moins un projet d'évasion. Au mois de janvier, il écrivait à Miossens en Béarn : « La cour est la plus étrange que vous l'avez jamais vue. Nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques de mailles, et bien souvent la cuirassine sous la cape. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille ; car ils me disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devants. » Le 3 février il prit la fuite pendant une partie de chasse, courut à Alençon, ville de son apanage, y fut immédiatement entouré de deux cent cinquante gentilshommes, et y fit profession de calvinisme. Quelques jours après, il passa la Loire et gagna le Béarn, où il voulait demeurer indépendant et libre. Son intention n'était pas de prendre part aux événements, mais de les surveiller et de se défendre au besoin. Il ne fut pas arrêté ; trop de personnages avaient intérêt à le ménager.

Cette nouvelle fuite et l'attitude de plus en plus décidée que prenaient les mécontents et les calvinistes achevèrent d'effrayer la reine mère. Elle résolut de tout céder plutôt que d'attendre l'expiration de la trêve, et n'eut pas de peine à inspirer les mêmes sentiments au faible Henri III, las d'une guerre sans issue qui fatiguait le pays. Les finances n'avaient jamais été plus embarrassées. Catherine partit donc pour un nouveau voyage diplomatique. Elle ouvrit des conférences à Moulins, puis à Chastenay en Gâtinais. Alençon se sentait gêné par les exigences des

huguenots et des étrangers. Il se défendait de vouloir ébranler l'État et la couronne, d'un autre côté, il craignait de paraître céder et de s'amoindrir. Catherine triompha de ces irrésolutions. Elle finit par signer le 6 mai, après de grandes fatigues qui lui causèrent une maladie, une sixième paix de religion, qu'on appela la paix de Monsieur.

Elle augmenta l'apanage du duc d'Alençon, en y ajoutant l'Anjou, le Berry et la Touraine, en raison de quoi il prit depuis lors le titre de duc d'Anjou. Elle donna à Jean Casimir douze cent mille ducats pour payer ses troupes, la principauté de Château-Thierry, quatorze mille écus de pension et une compagnie de cent lances. Elle obtint à ce prix son désistement de ses prétentions sur les Trois-Évêchés, « récompense, dit l'Estoile, digne du beau et signalé service qu'il avoit fait à la couronne de France ». Condé reçut le gouvernement du Languedoc. Le maréchal de Montmorency obtint de son côté une déclaration qui le déchargeait de toutes poursuites.

La reine mère accorda ensuite aux réformés la liberté du culte sans restriction, des places de sûreté, l'établissement d'une chambre mi-partie dans chaque parlement, l'admissibilité aux dignités et aux emplois publics. Elle fit des concessions auxquelles jusque-là elle s'était toujours refusée, comme de reconnaître pour légitimes les mariages contractés par les prêtres et les religieux. Elle annula les procès politiques, réhabilita la mémoire des victimes de la Saint-Barthélemy, et exempta leurs enfants d'impôts pendant cinq ans.

Enfin, pour satisfaire au vœu public, elle annonça une convocation d'états généraux.

C'était condamner elle-même tout ce qu'elle avait fait depuis quatre ans et revenir au traité de 1570, avec addition de nouveaux droits et de nouvelles garanties pour les réformés, quoique la transaction n'eût pas au fond de bases plus sérieuses que les précédentes. Mais à ce prix Catherine empêchait ou arrêtait la guerre; elle ramenait les princes, elle se sauvait elle-même. Pour un tel résultat, tous les sacrifices lui semblaient légers. « Les traités de paix signés avec les huguenots se faisoient, dit Muratori, par lassitude, comme on auroit pris des remèdes pour couper des fièvres intermittentes. »

IV. — La nouvelle paix et l'édit de Beaulieu qui la suivit furent l'œuvre propre de la reine mère. « Estoit, dit Haton, le

bruit tout commun parmi le peuple de France, qu'elle seule portoit le feu et l'eau, la paix et la guerre, quand elle vouloit. » Henri III fit à regret des concessions qu'il jugeait toucher à l'honneur de la couronne, mais le manque d'argent et le désir de ramener son frere, un insatiable besoin de repos, enfin l'ascendant de Catherine, le déciderent à souscrire à ces arrangements.

La situation financière était grave. Il chercha, sans succès, à emprunter en Italie. Il envoya dans ce but à Venise et à Rome des joyaux de la couronne destinés à servir de gage aux prêteurs. Il chargea du Ferrier, son agent à Venise, de faire comprendre « la nécessité où il s'étoit trouvé de céder ainsi, pour éviter la perte entiere de son État. » Du reste ces moyens lui servirent peu, et il dut revenir de préférence aux mesures accoutumées, aux ventes d'offices, aux emprunts sur les bourgeois et les officiers publics, aux ventes de biens du clergé, ce qui souleva encore les murmures des Parisiens.

Cette pénurie n'empêchait pas la cour de faire d'énormes dépenses et de célébrer des fêtes magnifiques. Henri III, naturellement prodigue, accablait de ses libéralités quelques favoris qu'on appelait ses mignons. L'opinion s'irrita de ces prodigalités ruineuses unies à tant de faiblesse et d'indolence. On a souvent cité les boutades de l'Estoile, et les *pasquils* du temps qu'il nous a conservés. Haton, le prêtre de Provins, dépeint d'une manière presque aussi frappante et plus digne de confiance les sentiments que le roi inspirait.

« Le peuple de France eût su meilleur gré au roi, s'il fût allé à la guerre en propre personne, qu'il ne faisoit de le voir aller et d'ouïr dire qu'il alloit à la procession ; car sa présence en ladite guerre eût servi de mille hommes ; mais n'en vouloit ouïr parler, et avoit bien changé de condition depuis qu'il fut roi. Du vivant du feu roi son frere, il avoit toujours le harnois sur le dos et les armes au poing pour défendre la vraie religion catholique et romaine, la couronne et le royaume contre tous rebelles huguenots et autres qui les suivoient, mais depuis qu'il fut roi de France, il n'en vouloit plus manger. Il n'en estoit pas trop à blamer par les grands troubles qui estoient au royaume, car lui et son conseil doutoient que s'il alloit en personne à ladite guerre, il n'en fût possible revenu qu'il n'eût été mort ou prisonnier, vu la grande inimitié que lui portoient lesdits rebelles.

« Pour le tourment que le peuple des villages enduroit par la guerre, estoit Sa Majesté souhaitée morte ou en Pologne, et n'en chaloit-on, ne comment il ne laissoit de prendre ses plaisirs mondains, nonobstant si grands troubles. Et furent aucuns du royaume si téméraires que de faire comparaison de lui à un Héliogabale. »

La conclusion de la paix fut loin de changer les mauvaises dispositions de l'opinion publique. Le duc d'Anjou demeura éloigné de la cour jusqu'au mois de juillet. Le roi de Navarre et le prince de Condé n'y reparurent pas. Chacun des grands personnages restait cantonné dans son gouvernement, comme s'il en eût été le maître; exemple que suivaient les simples commandants des places ou des chateaux. On ne posait pas les armes, ou l'on se tenait prêt à les reprendre au premier jour. Les huguenots conservaient toutes leurs méfiances. Au mois de juin, en pleine paix, ils se saisirent de la Charité; ils firent seulement quelque difficulté de s'unir au roi de Navarre et de le recevoir à la Rochelle. Jean Casimir séjourna trois mois dans la Bourgogne entre Langres et la frontière de Lorraine, en attendant que ses troupes fussent payées; il ne consentit à se retirer qu'après avoir obtenu de forts à-compte, des garanties pour ce qui lui restait dû, et la promesse que l'édit serait religieusement observé.

Ce dernier point était le plus difficile. Quelles que fussent à cet égard les intentions du roi, les catholiques se prononçaient hautement contre le traité. Ils refusaient de comprendre par quelle faiblesse Henri III avait fait des concessions très-supérieures à toutes les précédentes. Enhardis par les exemples de désobéissance et d'indépendance que leur donnaient les chefs des calvinistes et convaincus de leur propre force, ils prétendaient à leur tour imposer leurs volontés à la couronne. Ils résistèrent donc à l'exécution de plusieurs articles de l'édit, puis ils s'organisèrent et formèrent la Ligue, association modelée sur celle de leurs adversaires, mais plus étendue, et surtout infiniment plus puissante.

D'Humières, gouverneur de Péronne, devait, d'après le traité, céder cette ville au prince de Condé. Il s'y refusa. Il représenta aux habitants et à ceux des environs que si leur pays devenait un centre protestant, important à cause du voisinage des Pays-Bas, ils seraient nécessairement très-foulés dans les guerres prochaines. Les Picards, entraînés par ses conseils, formèrent

une ligue catholique analogue à celles qui s'étaient organisées sous Charles IX dans la Bourgogne et dans la Guyenne. Ce n'était rien moins que la province se levant pour la défense de la religion et de l'ordre. Il y avait pourtant une différence. Les ligues formées sous Charles IX par les gouverneurs devaient obéir au roi; cette fois, sans s'élever contre l'autorité royale, on s'apprêtait, quoi qu'il arrivat, à agir contre les édits. Car l'opinion était répandue que le roi était incapable, et que le pays avait à répondre de lui-même.

La ligue de Picardie, formée entre le clergé, les seigneurs, les magistrats et la bourgeoisie urbaine, qui y prirent une part égale, trouva bientôt des imitateurs dans plusieurs autres provinces. Les catholiques du Poitou s'empressèrent d'en organiser une pour résister aux réformés, leur pays étant un des plus exposés et de ceux qui avaient le plus souffert dans la guerre précédente. Paris, qui détestait les calvinistes, et où les catholiques associés n'étaient guère vus plus favorablement, suivit aussi cet exemple. La ligue parisienne s'organisa sous l'influence des Guise, par les soins d'un avocat, Pierre Hennequin, et de deux bourgeois, les Labruyère père et fils. Elle compta en peu de temps un grand nombre d'affiliés, grâce au concours qu'elle trouva dans le clergé et particulièrement chez les jésuites.

Toutes ces ligues avaient un but triple. Elles se proposaient, en premier lieu, de maintenir la religion catholique, et, comme on disait, de rétablir la loi de Dieu en son entier; en second lieu, de conserver le roi et ses successeurs très-chrétiens « dans l'état, splendeur, autorité et obéissance dus par les sujets », conformément à certains articles qui seraient présentés aux états généraux; enfin, en troisième lieu, « de restituer aux provinces du royaume et aux États d'icelui les droits, prééminences, franchises et libertés anciennes ». Tel était le programme, à peu près général, dont les déclarations particulières s'écartaient peu. Au fond, les catholiques manifestaient dans leur sens les mêmes prétentions qu'avaient affichées déjà les huguenots et les politiques; ils exprimaient avec autant de force leur désir de prendre part aux affaires du pays.

Pour atteindre le but, les confédérés s'engageaient à payer de leurs biens et de leurs personnes. Ils devaient acquitter des taxes et lever des troupes. La ligue de Picardie devait avoir un chef, et ce chef devait agir avec l'assistance d'un conseil com-

posé de six gentilshommes expérimentés de la province, et de trois syndics, un pour les ecclésiastiques, un pour les villes, un pour le peuple. C'était exactement la contre-partie de l'association protestante. Les protestants ayant un gouvernement, des finances, une armée, les catholiques voulaient en avoir autant de leur coté. Ils calculaient qu'ils étaient la grande majorité ; qu'à ce titre ils pouvaient non-seulement se garder de toute oppression, de toute violence, de tout désordre, mais encore faire la loi. Comme le roi n'obtenait aucuns avantages sérieux avec des armées qui étaient en grande partie composées d'etrangers, qui coûtaient cher et qui ruinaient le pays, on pensait que les troupes des ligues catholiques, troupes nationales, non payées par le gouvernement, auraient plus de succès et garderaient « les ecclésiastiques et le pauvre peuple à ce qu'ils pussent vivre en repos ». L'impulsion était si naturelle et si forte que l'idée se répandit avec une rapidité extrême, comme une trainée de poudre. En quelques semaines, il y eut des ligues partout, ou plutôt, comme ces ligues correspondaient entre elles, il y eut une ligue générale, embrassant la France entière.

Il arriva ce qui arrive dans tous les mouvements spontanés et populaires. La masse des catholiques comprit qu'une ligue défensive tiendrait les huguenots en échec, et arrêterait leurs progrès constatés et légalisés par le dernier traité ; qu'elle serait un levier puissant, dont on ferait usage suivant les circonstances ; que pour le moment elle exercerait une grande influence sur l'élection des députés aux états généraux, dont la convocation était annoncée pour le mois de novembre, et sur les délibérations de ces états.

Il se présentait, il est vrai, une difficulté sérieuse. La formation de la ligue portait atteinte à l'autorité du roi, qu'on prétendait sauvegarder et rétablir. Plus la ligue prendrait d'extension, et plus le danger serait grand. Les premiers auteurs de l'association de Picardie rédigèrent par ce motif des articles qu'ils devaient présenter à Henri III avant de rien signer, « afin qu'il plût à Sa Majesté faire délibération de ce qu'elle entendoit être fait contre ceux de la religion ».

Comme les associations formées par les huguenots ou par les politiques n'étaient pas dissoutes, Henri III ne pouvait guère empêcher les catholiques d'en organiser à leur tour. Il se contenta donc de leur imposer quelques conditions. Habitué même

à considérer les huguenots et les politiques comme ses ennemis, il ne vit pas avec beaucoup d'appréhension la force que prenait la réaction catholique, et dont chaque jour apportait une nouvelle preuve. Ainsi Saint-Jean d'Angely ayant été donné à Condé en remplacement de Péronne, les habitants s'opposerent de la même maniere à recevoir le prince, qui fut obligé d'en forcer l'entrée. Le roi, blessé dans son orgueil par les concessions qu'il avait dû faire aux huguenots, n'était pas fâché de trouver un moyen de les battre avec leurs propres armes. Il désirait aussi les exclure des états généraux. La ligue lui parut un instrument dont il pouvait se servir, et il se contenta de faire insérer dans les actes constitutifs quelques réserves en faveur de sa propre autorité.

Ainsi favorisée plutôt que contenue, la ligue arriva en peu de temps à former les cadres d'une armée de vingt-six mille hommes et cinq mille cavaliers, et à réunir l'argent nécessaire pour leur entretien. Dans le principe, elle n'eut pas de chef attitré, ce qui eût porté ombrage au roi ; mais la voix publique ne tarda pas à en désigner un, Henri de Guise, regardé depuis longtemps comme le premier champion du catholicisme. Guise, dont le rôle paraît avoir été d'abord prudent et réservé, contribua cependant à propager et à étendre une association qui devait être pour lui et les siens un moyen de popularité et de puissance. Il rechercha pour elle la faveur et l'appui indirect des cours de Rome et de Madrid. Peu à peu le succes ayant enhardi quelques-uns des meneurs, les exaltés et les faiseurs de projets virent en lui un roi de France futur. Sous Charles IX, des calvinistes avaient rêvé la couronne pour le prince de Condé ; un peu avant les états de Blois, les huguenots se procurèrent les papiers d'un ligueur forcené, l'avocat David, mort dans un voyage à Rome. Ces papiers comprenaient le plan d'une conspiration destinée à mettre les Guise sur le trône. On les représentait comme les héritiers de Charlemagne, et comme devant être appelés à la couronne, au détriment des princes du sang, huguenots ou suspects à l'opinion catholique. On n'eût même pas attendu que la race des Valois fût éteinte. Henri III, traité de roi fainéant, eût été tondu et enfermé dans un monastère, comme les derniers Mérovingiens. Toutefois cette dénonciation ne fit alors aucune impression. La cour en particulier n'en tint aucun compte. Ce furent les événements ultérieurs qui rappelerent l'attention sur elle et la tirèrent de l'oubli.

Le premier résultat de la formation de la ligue fut de gêner ou de suspendre l'exécution de l'édit de Beaulieu. Comme les huguenots avaient montré beaucoup de résistance et de mauvaise foi à s'y conformer, on s'en autorisa pour ajourner l'exécution de plusieurs de ses articles, et pour attendre les états généraux. On ne se pressa pas d'instituer les chambres mi-parties, au moins dans les parlements qui s'y refusèrent, comme celui de Paris. On laissa la bourgeoisie catholique à Paris et dans les grandes villes s'opposer à la liberté des prêches, sous prétexte que les prêches redevenaient comme en 1562, après l'édit de janvier, une occasion continuelle de désordres et de batteries.

Les calvinistes protestèrent. On leur répondit en les renvoyant aux états généraux. Ils se trouvaient dans une situation nouvelle et difficile. Jamais ils n'avaient obtenu de traité aussi favorable que celui de Beaulieu, et jamais ils n'avaient rencontré devant eux d'hostilité plus redoutable. La ligue n'était autre chose que le pays lui-même se levant pour les détruire, et tournant contre eux les armes politiques dont ils s'étaient servis jusque-là.

En présence d'un pareil danger, ils eussent eu besoin de la plus grande union; leur division au contraire était complète. Les ministres de la Rochelle ne se fiaient pas aux princes. Le roi de Navarre eut une certaine peine à se faire reconnaître comme chef et protecteur du parti, avec Condé pour lieutenant général. Sa prudence et sa réserve étaient taxées de tiédeur par ses coreligionnaires, en dépit de ses professions de foi calvinistes. Condé était moins circonspect et plus ardent, mais il manquait des qualités personnelles propres à le faire aimer. Ainsi la Rochelle continua de former une espèce de république; le roi de Navarre se retira dans l'ancienne résidence de sa mère, à Nérac, où il mit ses soins à plaire à tout le monde, même aux catholiques, par sa modération, son bon sens et ses manières affables, qui contribuèrent tant plus tard à sa popularité. Damville demeura dans son gouvernement de Languedoc, ne cessant de négocier ou de débattre avec le roi au sujet de l'exécution de l'édit. Chacun s'efforçait de garder sa position. Le duc d'Anjou fut le seul qui perdit la sienne. Également repoussé par l'une et l'autre ligue, il finit par rentrer à la cour.

V. — Convoqués le 16 août, les états s'assemblèrent à Blois

le 16 novembre. Les élections furent toutes catholiques, hors une seule. Les protestants, comprenant leur petit nombre et sentant l'impossibilité de lutter contre le courant, s'abstinrent presque partout, en alléguant la forme des convocations faites ordinairement aux prônes des églises, le peu de sûreté dont ils jouissaient, les inimitiés soulevées contre eux, les menaces qui leur étaient adressées, enfin l'inexécution de l'édit.

Les assemblées préparatoires avaient été tumultueuses, et la rédaction des cahiers très-débattue. Les catholiques y avaient fait insérer généralement qu'il n'y aurait qu'une seule religion et non deux. Les catholiques étaient si animés, que ceux de l'assemblée préparatoire de Provins déclarèrent que, si le roi faisait un nouvel édit en faveur des huguenots, « dès à présent comme pour lors ils s'y opposoient et protestoient de lui faire la guerre en tout et partout, jusqu'à ce qu'il fût rompu et révoqué[1]. »

Les députés se réunirent à Blois, au nombre de cent quatre pour le clergé, soixante-douze pour la noblesse, et cent cinquante pour le tiers. Tous les princes et les grands officiers de la couronne assistèrent à l'assemblée, excepté le roi de Navarre, Condé et Damville. Ces derniers envoyèrent simplement des agents à Blois pour les avertir de ce qui s'y passerait et défendre leurs intérêts au besoin. La ville était entourée de troupes, ce que les protestants signalèrent comme une nouvelle illégalité et une atteinte portée à la liberté des états.

L'ouverture eut lieu le 6 décembre. Henri III, qui entendait l'art de la représentatiun, fit sa harangue « d'une grâce et action très-belle ». Il s'efforça de prouver que ni lui, ni sa mère, ni Charles IX, n'avaient été les auteurs des troubles, qu'ils en avaient été uniquement les victimes. Il déclara sa volonté de « pourvoir aux désordres et abus » en employant les voies de conciliation et de paix. Le chancelier Birague, tout en reconnaissant que le gouvernement n'avait pas de comptes à rendre, entreprit de justifier la plupart de ses actes, ce qu'il fit d'une manière maladroite et embarrassée.

Le débat des questions préliminaires, vérification de pouvoirs, règlements intérieurs et autres, présenta les difficultés ordinaires. Il n'y eut à signaler qu'un incident intéressant. Le tiers état demanda, sans du reste l'obtenir, à être placé non derrière les deux autres ordres, mais sur le même rang.

[1] *Mémoires* de Haton, 1577.

La discussion s'engagea immédiatement sur la question religieuse et les articles de la paix qu'on appelait paix de Monsieur. On délibera par gouvernements. Quelques députés prétendirent que la paix de Monsieur était nulle en soi, comme faite sans les états, contraire aux lois du royaume et au serment du sacre, par lequel le roi s'engageait à maintenir et défendre l'Église catholique. L'avocat Versoris proposa, dans le bureau des députés de l'Ile-de-France, un vœu pour le rétablissement de l'unité religieuse. Bodin, député du Vermandois et le célèbre auteur du *Traité de la République*, combattit ce vœu, qui équivalait suivant lui à déchirer l'édit et à renouveler la guerre. Bodin était l'homme d'État de l'assemblée, au sein de laquelle il exerçait la plus grande autorité. Un autre député proposa de concilier les opinions en votant que l'unité religieuse serait rétablie « par douces et saintes voies », ce qui excluait le renouvellement des hostilités. La proposition de Versoris fut votée par les gouvernements d'Ile-de-France, de Normandie, de Champagne, de Languedoc, d'Orléanais, de Picardie et de Provence. La proposition amendée le fut par ceux de Bourgogne, de Bretagne, de Guyenne, du Lyonnais et du Dauphiné. Les députés du Dauphiné et de la Guyenne, où les troubles avaient déjà recommencé, se montrèrent les plus pacifiques. Ainsi toutes les provinces et tous les ordres s'accordèrent à exprimer le désir que l'unité de religion fût rétablie, et la majorité fut d'avis qu'elle devait l'être sans guerre, quoiqu'on ne put s'abuser beaucoup sur ce qu'il y avait de chimérique dans de pareilles espérances.

Dès que le vœu de l'unité de religion eut été exprimé, Henri III, qui ne cherchait qu'à se faire dégager par les états du traité de Beaulieu[1], s'empressa de révoquer l'édit, 1er janvier 1577. En même temps il signa la Ligue, la fit signer à son frère le duc d'Anjou, s'en déclara le chef (2 janvier), et entreprit de la faire recevoir dans les provinces qui n'y avaient pas encore adhéré. Il demandait à la noblesse de servir en armes, au clergé et au tiers de prendre des engagements pécuniaires. Il s'était servi des états pour s'affranchir d'un traité onéreux; il voulait se servir de la ligue pour augmenter ses forces et refaire ses finances. Envisagée à ce dernier point de vue, la ligue rencontra une certaine opposition. Elle paraissait n'être qu'une occasion de charges nouvelles. Haton constate que

[1] *Mémoires* de Nevers.

dans le bailliage de Provins elle fut mal reçue, parce qu'on voulait la paix sans qu'il en coûtât rien. Les habitants d'Amiens refusèrent de la signer. Les députés de la Bourgogne demandèrent qu'on assemblât les états de la province pour la voter, ce que le roi leur accorda.

Le 6 janvier, l'assemblée prit la résolution d'envoyer trois missions, composées chacune de trois députés choisis dans les trois ordres, à Condé, au roi de Navarre et à Damville. Ces trois missions se rendirent à la Rochelle, à Nérac et à Montpellier.

Les calvinistes n'avaient pas attendu ce moment pour protester. Dès les premières délibérations, les agents de Navarre et de Condé s'étaient réunis à Paris, et là ils avaient déclaré les états illégalement convoqués, les députés illégalement élus, et leurs décisions viciées par la présence de plus de mille gendarmes à Blois. Condé en avait appelé à Dieu et à la victoire (*Deo et victricibus armis*). Navarre invitait la noblesse calviniste de Guyenne à prendre les armes, et déjà les huguenots avaient enlevé plusieurs villes, comme Bazas, la Réole et Périgueux. La guerre recommençait aussi dans le Poitou. Le parti entretenait des relations avec les étrangers; il signa le 15 janvier un traité à Magdebourg avec la reine d'Angleterre, le comte palatin, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg, le prince d'Orange et les ligues suisses; toutes ces puissances lui promirent quarante mille hommes : il s'engagea de son côté à en lever vingt mille en France.

Condé reçut mal les députés des états et refusa d'ouvrir leurs lettres. Le roi de Navarre se montra au contraire conciliant, même disposé à laisser introduire quelques modifications au traité de paix. Seulement il protesta contre la pensée de détruire la religion réformée et contre la doctrine que l'unité de foi était nécessaire. Damville déclara de son côté qu'il ne croyait pas à la possibilité de rétablir une religion unique et qu'il était convaincu de la possibilité d'en faire vivre deux : il cita l'exemple de son gouvernement.

Henri de Navarre ne se borna pas à montrer des dispositions conciliantes. Il parla un langage politique élevé. Il se disait intéressé « à la conservation de l'autorité royale et fermeté de la couronne » . — « La religion, répondit-il, se plante au cœur des hommes par la force de la doctrine et persuasion, et se confirme par l'exemple de vie et non par le glaive. Nous sommes tous

François et concitoyens d'une même patrie; partant, il nous faut accorder par raison et douceur, et non par la rigueur et cruauté, qui ne servent qu'à irriter les hommes. »

Pendant ces négociations et avant qu'elles eussent pu avoir un résultat, on tint le 17 janvier la séance royale ordinaire, où les orateurs des trois ordres présentèrent les vœux publics. Ces orateurs furent pour le clergé d'Espinac, archevêque de Lyon, pour la noblesse le baron de Senecey, Versoris pour le tiers état. Tous les trois insistèrent sur le besoin de l'unité de religion. Le baron de Senecey représenta que cette unité existait dans chacun des États allemands, et qu'elle était une condition de l'unité de gouvernement. D'Espinac soutint que les dissidences pouvaient être prévenues à l'avenir par une réforme du clergé et de l'enseignement religieux.

Henri III, ayant obtenu de l'assemblée la déclaration qu'il voulait, en pressa les travaux. Aussi les orateurs des états ne purent-ils présenter dans la séance publique qu'une partie des cahiers de doléances; la rédaction du cahier général n'était pas achevée. Les orateurs demandèrent qu'on fît de bonnes lois pour la police, qu'on écartât les étrangers du gouvernement et des affaires, qu'on supprimât la vénalité des offices, maintenue en dépit de tout par raison d'argent. Ils demandèrent aussi, en ce qui touchait les finances, la suppression des dons et des pensions, la réforme de l'administration encombrée d'offices, un temps d'arrêt dans la voie où l'on était entré d'emprunts à gros intérêts chargeant l'avenir.

La lutte à propos des finances fut plus vive que ne le faisait pressentir la condescendance de l'assemblée à son début. Le déficit avait plus que doublé depuis les états tenus sous Charles IX; il s'élevait maintenant à cent millions. Les députés attribuaient pour une large part la gravité de cette situation à des prodigalités inconsidérées, et ils avaient d'autant plus de motifs de le croire qu'on leur avait présenté le 31 décembre un budget incomplet, où le tableau des dons et des pensions ne figurait pas. Aussi résolurent-ils de marchander tous les nouveaux subsides. Le clergé, accablé de contributions extraordinaires depuis plusieurs années, demanda qu'on ne pût lui imposer dorénavant de nouvelles charges qu'autant qu'elles seraient votées par ses assemblées particulières; il finit pourtant par accorder encore l'argent nécessaire à l'entretien d'un corps d'armée.

Après la séance royale, les députés achevèrent de rédiger leur cahier général de doléances. Ce cahier servit de base à la célèbre ordonnance de Blois de 1579, en trois cent soixante-trois articles, qui fut comme un complément de celles d'Orléans et de Moulins. L'intérêt des assemblées d'états au seizième siècle est moins dans leur rôle politique, ordinairement secondaire, que dans leurs travaux législatifs. Elles appelaient la partie la plus éclairée de la bourgeoisie à faire ses propres affaires et à réformer les lois.

Les cahiers furent présentés le 9 février. Parmi les désirs exprimés se trouvait celui de la limitation du nombre des conseillers du roi. On répondit à cette demande en proposant aux états de nommer quelques délégués qui seraient adjoints au conseil pour veiller à l'exécution des vœux renfermés dans les cahiers. Les députés, que flattait cette proposition, l'accueillirent d'abord avec faveur ; mais Bodin la leur fit rejeter, en montrant qu'elle cachait un piége, qu'elle rendrait l'assemblée solidaire des actes du gouvernement et que cette solidarité serait un mensonge. Car les états seraient indirectement engagés ou dans les traités que le roi pourrait faire avec Henri de Navarre et le maréchal Damville, ou dans les levées d'argent qui seraient nécessaires si la guerre avait lieu.

Or les états s'étaient jusque-là refusés à prendre aucun engagement en matière de finance. Comme une guerre prochaine semblait inévitable, le roi avait proposé deux projets, l'un d'une imposition par feux qui devait remplacer les taxes indirectes, l'autre d'une aliénation perpétuelle de biens domaniaux pour une somme déterminée. Le premier projet fut jugé mauvais, inexécutable, et abandonné aussitôt. Bodin fit repousser le second, comme contraire au principe si souvent proclamé de l'inaliénabilité des biens de la couronne. Les députés déclarèrent qu'ils ne pouvaient ni donner une pareille autorisation, ni même voter de nouveaux subsides, sans avoir été renvoyés à leurs commettants. Ils se contentèrent de voter, comme avaient fait leurs prédécesseurs en 1561, quelques ressources provisoires ; encore accompagnèrent-ils ce vote d'observations peu flatteuses : ils insistèrent par exemple sur la nécessité de payer avec une stricte régularité les rentes de l'hôtel de ville de Paris.

Par ces refus ou ces demi mesures, les états s'exposaient à l'accusation de poursuivre une chimère ou de se mettre en contradiction avec eux-mêmes. Proclamer l'unité religieuse sans

faire la guerre était une chimère : demander qu'on la proclamât et ne pas voter de subsides était une contradiction. Le roi montra et surtout affecta de montrer un mécontentement très-vif de l'embarras dans lequel le laissait l'assemblée. Mais était-il lui-même résolu à faire la guerre et à la faire énergiquement ? Les états ne devaient-ils pas éprouver une défiance légitime ? Ne pouvaient-ils reprocher au gouvernement de leur soustraire l'examen des finances[1] ? Si Henri III était décidé à restreindre l'édit de Beaulieu et à se faire des états comme de la ligue une arme contre les calvinistes, était-ce une raison pour que les états s'abandonnassent à lui sans réserves et sans garanties, pour qu'ils lui accordassent une commission permanente qui l'eût mis à couvert et des subsides qu'il eût pu employer à des usages indéterminés, pour qu'ils acceptassent enfin une responsabilité mensongère et périlleuse ?

Le tiers état refusa, le 2 mars, d'autoriser l'aliénation des domaines. Or, le 28 février, le conseil, auquel assistaient les princes, avait agité la question de savoir si l'on ferait la guerre pour établir l'unité de religion. La guerre comptait des partisans, comme les Guise, le duc de Nevers, les cardinaux, le duc d'Anjou ; mais la reine mère, appuyée par le duc de Montpensier, fit tant qu'elle entraîna le conseil en faveur de la paix. Elle exposa qu'on n'avait pas les moyens de soutenir la guerre, et que l'entreprendre serait rejeter le royaume dans les maux auxquels il venait à peine d'échapper. Le duc de Montpensier, récemment envoyé vers le roi de Navarre, prétendit qu'on pourrait le ramener ou s'entendre avec lui, que la paix était nécessaire de toutes les manières, et qu'on devait suivre l'exemple de l'Allemagne et des Pays-Bas, où les gouvernements s'étaient vus obligés de tolérer pour un temps et dans certains lieux l'exercice du calvinisme. Catherine de Médicis soutint cette opinion avec chaleur. Car outre son amour de la paix, elle était effrayée également des résistances financières de l'assemblée et du danger qu'offrait la ligue. Ces dangers étaient représentés avec beaucoup de force par le président de Thou, Bellièvre et l'évêque de Valence. Henri III finit par déférer à ces avis. Il déclara qu'il avait provoqué le vœu des états, mais que les états, en ne votant pas les subsides nécessaires, l'avaient dispensé de l'exécuter, et qu'il continuerait dès lors de négocier avec les huguenots.

[1] Ce dernier point est attesté par Priuli. Relation de 1582.

Telle fut la conclusion équivoque des états de Blois. Ce qui resta démontré, ce fut la division ou la faiblesse du conseil, en même temps que la défiance publique. Henri III avait cru en signant la ligue trouver les députés plus dociles. Cédant aux avis timides de sa mère, il rentra dans sa politique d'attente et d'indécision, mais renvoya du conseil l'Aubespine et le chancelier Morvillers, qui l'avaient engagé à se confier à l'assemblée. Bodin, que la cour avait recherché jusque-là, tomba aussi en disgrâce.

VI. — La situation n'avait pas changé. Les protestants ayant commencé les hostilités, le roi dut les combattre ; mais il leur offrit immédiatement un nouveau traité, qui était celui de l'année précédente avec des restrictions.

Il avait deux armées, l'une à Gien, l'autre en Saintonge. Le duc d'Anjou, investi enfin du titre de lieutenant général que Catherine lui avait longtemps refusé, prit le commandement de la première, entra le 30 avril à la Charité, qui ne fut pas défendue, et enleva Issoire au mois de juin. Pendant ce temps, Mayenne, à la tête de l'armée de Saintonge, occupait Tonnay-Charente, Rochefort, et assiégeait Brouage, assisté de la flotte royale.

Les calvinistes ne firent guère de résistance que sur mer, où ils eurent l'appui de quelques bâtiments hollandais. Sur terre, ils se bornèrent à défendre de petites places. Ils étaient abandonnés par les politiques et très-divisés entre eux. Le roi de Navarre paraissait prêt à souscrire aux conditions que Biron et Villeroy lui apportaient au nom de la cour. Il affichait une sorte de neutralité, cherchait à se concilier les catholiques de la Guyenne, dont il avait le gouvernement, parlait d'unir les deux religions, et donnait à entendre qu'il souscrirait à une formule d'union. Quant à Damville, il avait eu avec les réformés des démêlés qui le disposaient à s'entendre de nouveau avec le roi.

Toutes ces raisons amenèrent la conclusion d'une sixième paix, qui fut signée à Bergerac le 17 septembre, peu de jours après la prise de Brouage par Mayenne, et qui fut ensuite confirmée à Poitiers, où l'on y ajouta quelques articles. Elle différait surtout de la précédente en ce que le roi faisait la loi au lieu de la subir. Les conditions étaient à peu près celles qu'on avait offertes aux députés des huguenots au mois d'avril 1575, et qu'ils avaient alors refusées. On leur laissait la liberté de conscience, l'amnistie pour le passé et l'admissibilité aux charges.

Mais on restreignait la liberté du culte à un seul prêche dans les sénéchaussées où il n'y en avait pas eu un plus grand nombre avant la paix de Beaulieu. On n'instituait des chambres mi-parties que dans les parlements du Midi. On supprimait pour l'avenir quelques articles qui avaient excité le scandale des catholiques, comme la reconnaissance des mariages des prêtres. On convenait enfin de rompre de part et d'autre toute alliance avec l'étranger.

Ce n'était encore là qu'un arrangement provisoire, tenant plus de compte des circonstances où l'on se trouvait que des principes vrais du droit public ; mais de tous les arrangements possibles, c'était peut-être le moins mauvais et le plus durable. On donnait aux réformés la liberté de conscience et de culte dans les conditions les plus compatibles avec l'ordre public et le maintien de l'autorité royale. Henri III se félicita de ce nouveau traité, qui assurait la paix et qui procura en effet à la France un calme relatif de plusieurs années. « Puisqu'il a plu à Dieu, écrivit-il à du Ferrier, son envoyé à Venise, me faire la grace de sortir de cette malheureuse guerre, j'espère donner si bon ordre à mes affaires que je n'y rentrerai jamais, ayant appris par expérience que la maladie qui a si longtemps affligé ce royaume ne peut être guérie par la voie des armes, et qu'il est nécessaire d'user de remèdes plus doux et plus gracieux, comme je suis bien résolu de faire avec l'universel contentement de tous mes sujets. »

On avait donc dicté la paix, ôté aux calvinistes tout prétexte plausible de renouveler la guerre et tout moyen de la soutenir. On avait rassuré et discipliné le parti catholique. Le roi, après s'être emparé de la ligue, comptait maintenant la dissoudre peu à peu, car elle n'avait plus d'objet. Il avait déjà ordonné qu'on n'y fît aucun enrôlement sans son aveu, et il pensait qu'elle serait facilement abandonnée, à cause des levées d'argent qu'elle exigeait.

Se trouvant incontestablement plus fort qu'il n'avait été jusque-là, il parut vouloir sortir de sa torpeur ordinaire ; il s'occupa d'affaires, s'entoura de savants, se fit lire Machiavel et Polybe. Il avait déjà songé plusieurs fois, comme sa mère, à écarter les grands personnages de la cour et à se créer des dévouements personnels. De là le choix particulier de ses conseillers, celui de sa garde, quelques changements d'étiquette, enfin le rôle excessif qu'il laissa jouer auprès de lui à ses favoris,

qu'on appelait les mignons. Il craignait, ce semble, de voir se propager à la cour cette indépendance d'allures dont les gouverneurs de provinces donnaient tant d'exemples, et qui était devenue si ordinaire dans la noblesse des campagnes.

Malheureusement il n'avait de vigueur ni dans l'esprit ni dans le caractère, et après avoir rétabli sa situation, il ne sut pas profiter des avantages qu'elle lui offrait. Il continua de partager son temps entre les dévotions et les plaisirs, dont l'excès et le contraste soulevèrent également contre lui l'esprit moqueur des Parisiens. Ni lui ni sa mère ne comptèrent avec l'opinion publique. Celle-ci se vengea en les maltraitant. Jamais on ne fit circuler plus d'épigrammes, de pasquils, de libelles, d'écrits injurieux contre la cour; or tous ces écrits étaient lus et colportés avidement. Ce n'étaient plus, comme au début des guerres de religion, de ces diatribes furieuses que leur violence même rendait impuissantes; c'étaient de courtes et vives satires, avidement recherchées par une bourgeoisie frondeuse. Il n'y avait plus à compter avec la haine de quelques-uns, mais avec les susceptibilités d'une opinion exigeante et prompte à saisir les vices ou les ridicules qui la froissaient.

Henri III prêtait le flanc à ces attaques, moins encore par les incertitudes et les fautes de sa politique, que par sa vie efféminée, sa mollesse et les désordres qu'il laissait commettre publiquement autour de lui. Il voulait qu'on le crût bon catholique; il ne négligeait rien pour cela, et par la plus inexplicable des contradictions, il semblait braver le sentiment de la moralité publique. On a pu dire de lui qu'il n'eut pas même la force de cacher ses vices. Ses mignons, Quélus, Saint-Luc, Maugiron, Joyeuse, Saint-Mesgrin, acquirent une impopularité terrible, dont il ressentit le contre-coup. Jeunes, braves, amis du plaisir et se croyant tout permis, ils choquèrent le peuple par l'insolence de leur luxe, l'extravagance de leurs costumes, leurs folies, leurs duels, leur mépris des lois. Ces duels furent si nombreux, qu'en deux ou trois ans la plupart d'entre eux y perdirent la vie. On ne parlait plus que de guet-apens, d'attaques nocturnes, de vengeances, d'assassinats, dont ils étaient tantôt les victimes, tantôt les auteurs. Non-seulement tous ces attentats demeuraient couverts d'une déplorable impunité, mais le roi n'en paraissait que plus disposé à des prodigalités et à des largesses sans bornes. Outre les gouvernements et les charges qu'il distribuait à ses mignons, il les accablait de dons d'ar-

gent, en dépit de la détresse financière. S'ils mouraient, il leur faisait élever, comme à Quelus et à Maugiron, des monuments dont la magnificence était regardée comme un scandale de plus. Avec une dette de cent millions, on n'avait pu soutenir la guerre qu'au moyen d'édits bursaux continuels. Après la paix signée, les édits bursaux ne s'arrêtèrent pas. Chaque mois, le parlement reçut l'ordre d'en enregistrer de nouveaux. Il adressait des remontrances, auxquelles le roi répondait en tenant un lit de justice, c'est-à-dire en exigeant l'enregistrement et en se plaignant de l'atteinte portée à sa prérogative.

Les mignons faillirent ramener la mésintelligence entre les princes. Quelus, mignon du roi, avait voulu faire tuer Bussy, mignon ou favori du duc d'Anjou. Henri III et son frère eurent une altercation à ce sujet ; Catherine les réconcilia. Le 14 février 1578, Monsieur s'échappa de nouveau de la cour. Quoiqu'il s'empressât de déclarer qu'il voulait simplement se tenir éloigné, et qu'il était bien décidé à ne rien entreprendre contre la couronne, sa fuite causa un moment de panique ; toutes les villes voisines de Paris durent immédiatement fermer leurs portes par ordre du roi, et ce fut pour la fatigue publique une occasion nouvelle de se manifester. Marguerite de Valois s'est chargée dans ses *Mémoires*, assurément peu suspects, de nous faire comprendre la petitesse, le ridicule et l'odieux de ces misérables intrigues de cour, d'où la tranquillité de l'État dépendait. Catherine conçut alors la pensée d'une diversion, qui consistait à envoyer son fils dans les Pays-Bas. Elle espérait occuper ainsi l'ambition du duc d'Anjou. Henri III la laissa faire, tout en affectant de demeurer étranger à l'entreprise.

VII. — Le duc d'Anjou ne se contentait pas de jouir d'un apanage composé de cinq duchés et de quatre comtés, de revenus énormes, qu'on estimait être de quatre cent mille écus, de prérogatives qu'on jugeait porter atteinte à celles de la couronne, enfin d'un train de maison égal à celui du roi [1]. Il fallait encore un but à l'activité de son esprit et à son ambition inquiète. Or il était avide de gloire militaire ; il aspirait à jouer un rôle, et comme il avait peu réussi dans la tentative d'en jouer un en France, il désirait recommencer l'essai à l'étranger. Son peu de jugement le disposait à se jeter tête baissée dans une

[1] Relation de Michieli, de 1578.

aventure[1]. Mondoucet, agent français à Bruxelles, lui représenta que l'occasion s'offrait pour lui dans les Pays-Bas. « Il s'adressa, dit Marguerite de Valois, à mon frere, qui, ayant un vrai naturel de prince, n'aimait qu'à entreprendre choses grandes et hasardeuses, étant plus né à conquérir qu'à conserver. Lequel embrasse soudain cette entreprise, qui lui plait d'autant plus qu'il voit qu'il ne fait rien d'injuste, voulant seulement racquérir à la France ce qui lui étoit usurpé par l'Espagnol. » Marguerite se chargea elle-même de préparer les voies.

La situation politique des Pays-Bas offrait un extrême imbroglio. La Hollande, la Zélande et plusieurs autres provinces du Nord, envahies par le calvinisme, s'étaient soulevées contre l'Espagne en 1572; elles luttaient depuis lors pour leur indépendance. Les provinces méridionales s'étaient prononcées à leur tour en 1576 contre le conseil d'État qui les gouvernait au nom de Philippe II; elles n'avaient pas secoué le joug espagnol, mais elles ne reconnaissaient plus d'autre autorité que celle des états généraux, qui avaient établi une prétendue *union indissoluble* entre les dix-sept provinces néerlandaises. Don Juan d'Autriche, nommé par Philippe II gouverneur des Pays-Bas, avait dû traiter avec les États-Généraux et leur faire de grandes concessions pour etre admis à Bruxelles. Ainsi l'anarchie était complete, et aucun parti ne dominait la situation. Cependant on en distinguait au moins trois qui étaient considérables : le parti réformé, ayant à sa tête le prince d'Orange; le parti catholique indépendant, ayant pour chef principal le duc d'Arscot; enfin le parti espagnol, qui se rattachait à don Juan.

Les catholiques indépendants trouvaient leur premier point d'appui dans les provinces limitrophes de la France, telles que le Hainaut et l'Artois. Comme ils ne voulaient ni pactiser avec le prince d'Orange et les réformés, ni accepter de nouveau le joug de l'Espagne, Mondoucet jugea que le duc d'Anjou devait se présenter à eux en qualité de libérateur. Marguerite de Valois entra dans ces vues. Elle prétexta un voyage aux eaux de Spa, et visita en 1577 Cambrai, Mons et Namur; elle voulait juger la disposition des esprits et nouer quelques intrigues. Elle trouva les Néerlandais très-divisés, les gouverneurs, les évêques indécis, embarrassés, mais chacun se regardant comme maître chez soi et se faisant une ligne de conduite particulière. L'un avait, dit-elle, le cœur espagnol, l'autre français. Pendant son

[1] Relation de Michieli, de 1578.

séjour à Spa, la guerre éclata entre don Juan et les États. Surprise et se fiant peu à ceux qui les entouraient, dont les uns étaient *espagnolisants* et les autres *huguenotisants*, elle mit immédiatement ses chevaux en gage, fit un emprunt à l'évêque de Liège et regagna en hâte la frontière, non sans courir plusieurs aventures, car elle fut arrêtée deux fois. Mais elle avait gagné des partisans à la cause de son frère, entre autres le comte de Lalaing, gouverneur de Mons.

En 1578, la guerre continuant entre les États et don Juan, et les États ayant été battus, les *statistes*, c'est ainsi qu'on nommait les partisans de l'indépendance, furent obligés pour se maintenir de chercher des appuis étrangers. Les huguenots sollicitèrent celui d'Élisabeth et du palatin Jean Casimir, les catholiques celui du duc d'Anjou.

Le duc publia en France son ban de guerre. Il n'offrait aucune solde et se contentait de donner des commissions aux capitaines; mais six mille fantassins et plus de mille gentilshommes à cheval répondirent sur-le-champ à son appel. Le royaume était rempli de soldats sans emploi; les jeunes nobles aimaient, suivant l'expression du temps, à battre l'estrade. Enfin, on se faisait fête de combattre l'Espagnol, et les calvinistes par cette raison s'enrôlèrent en grand nombre. Les troupes qui furent ainsi réunies étaient habituées à vivre sur le paysan et à manger les provinces. Aussi commirent-elles de grands ravages partout où elles passèrent. Dans la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, elles se livrèrent à des dévastations pires que la guerre. Henri III dut envoyer plusieurs compagnies royales pour les surveiller et les tenir en respect [1]. Il fut même obligé de les abandonner au peuple, c'est-à-dire d'ordonner aux commandants des provinces de leur courir sus [2].

Le brave la Noue, qu'on appelait la Noue Bras de fer, était allé le premier servir avec le titre de mestre de camp général dans l'armée des États, sous les ordres du comte de Bossut. Le duc d'Anjou le suivit, et arriva au mois de juillet à Mons, où il fut reçu par de Lalaing. Il y publia un manifeste et déclara qu'il venait aider les habitants des Pays-Bas, anciens sujets de la France, à secouer le joug espagnol. Le 13 août il signa un traité avec les États-Généraux : mais la négociation ne fut pas sans difficulté. Les États, en lui donnant le titre de *défenseur*

[1] *Mémoires* de Haton. — Relation de Michieli.

[2] *Journal* de l'Estoile.

de la liberté des Pays-Bas, et en promettant de le choisir pour souverain dans le cas où ils ne pourraient se réconcilier avec l'Espagne, eurent le soin de réserver toute leur liberté d'action. C'était alors le prince d'Orange qui les dirigeait; or, Guillaume avait pour système de se servir de tous les étrangers et de ne se livrer à aucun.

Dans ces conditions, la présence du duc d'Anjou n'eut d'autre résultat que d'ajouter une complication nouvelle à celles qui existaient déjà, et de nouveaux mensonges à ceux que tous les partis néerlandais et toutes les puissances européennes ne cessaient de s'adresser sur ce champ de bataille diplomatique, destiné à devenir bientôt le théâtre de leurs grandes luttes militaires: « Chacun, dit une chronique du temps, cherchoit à brouiller les cartes pour pêcher en eau trouble [1] .»

L'entreprise, ou plutôt l'aventure, n'eut aucun succès. Le duc, après avoir pris Binch, Maubeuge, et occupé une partie du Hainaut, fut arrêté par la tiédeur et les divisions de ses alliés. Plusieurs corps wallons, qui s'étaient unis à lui, l'abandonnèrent et passèrent à l'Espagne. Il ne put agir de concert ni avec Guillaume d'Orange ou Jean Casimir, ni avec les États. Non-seulement le traité n'avait pas calmé les défiances naturelles entre alliés qui poursuivaient des buts différents, mais il avait été conçu de manière à les exciter davantage. Au bout de trois mois, Anjou revint en France, se plaignant qu'on lui imputât des complots auxquels il ne songeait pas; il ne voulut pas renoncer à ses premiers projets, mais il les ajourna.

Cette intervention dans les affaires des Pays-Bas, quoique personnelle au frère du roi, devait plus ou moins obliger la France et le gouvernement français à manifester leurs sentiments. En général, l'ambition du duc d'Anjou éveillait peu de sympathie. Les aventures étrangères de Catherine de Médicis et de ses fils n'inspiraient aucune confiance. On désirait garder la paix parce qu'on la jugeait nécessaire. Les politiques considéraient tout au plus une entreprise au dehors comme un dérivatif, par la raison qu'en donne l'envoyé vénitien Lippomano, «qu'on était las des agitations intérieures, et qu'on aimait mieux voir le feu à la maison du voisin qu'à la sienne.» Cependant la guerre contre l'Espagne avait toujours un côté populaire. On accusait la cour de Madrid d'avoir fomenté les derniers troubles de la France; on la disait très-occupée de ses luttes contre les

1 *Renom de France*, cité par Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. VI.

Turcs ; on croyait qu'elle avait lassé de son joug tous les peuples qui lui obéissaient, les Italiens comme les habitants des Pays-Bas. La jeune noblesse ne demandait qu'à porter les armes contre un ennemi détesté ; les huguenots y étaient plus disposés encore, quoique par des motifs particuliers. Si le peuple cédait à des sentiments contradictoires, du moins il n'aimait pas les Espagnols, et toutes les fois qu'on parlait de les combattre, il sentait vibrer en lui la haine nationale.

Telles étaient les passions qu'avaient remuées Catherine de Médicis et le duc d'Anjou, Catherine surtout, qui croyait pouvoir associer aux intérêts ou aux chimères de son ambition maternelle l'intérêt et la gloire de la France. Elle continuait d'être ce qu'elle avait toujours été dans sa politique étrangère, vaine, entreprenante et chimérique, mais ennemie de l'Espagne, et désireuse d'assurer à la France une action indépendante.

Malheureusement elle ne prenait jamais que des demi-mesures. La position du duc d'Anjou fut doublement fausse, vis-à-vis des Pays-Bas, qui l'entourèrent de suspicions et le paralysèrent, vis-à-vis de la France, qui permit l'entreprise et la désavoua. Henri III eut la singulière prétention de laisser agir sa mère et son frère, et de demeurer étranger à leurs actes. Il craignit de rompre avec l'Espagne et de se créer des difficultés avec toutes les puissances, avec le Pape qui excommuniait le prince d'Orange, avec l'Empire et l'Angleterre, déjà mêlés de différentes manières à l'*imbroglio* des Pays-Bas. Venise et les États italiens lui représentèrent le danger d'allumer une guerre européenne. Il fit des déclarations répétées de neutralité, et envoya même à Madrid une ambassade spécialement chargée de séparer sa cause de celle de son frère. Il n'y gagna que d'être accusé partout de mensonge et de faiblesse, ce qui était également vrai.

L'insuccès de la campagne du duc d'Anjou fournit aux Parisiens une occasion nouvelle de plaintes, de satires et de plaisanteries. Pour l'Espagne, elle y vit, en dépit des faux-fuyants et des excuses prétendues, un acte d'hostilité déclarée. Philippe II garda le silence, attendant le moment de venger l'injure. Don Juan, plus impatient, eut un instant, au début de la maladie mortelle qui le frappa, la pensée d'entrer en France et d'y faire la guerre de partisan. Toutefois on pouvait alors braver, sans s'exposer à des dangers immédiats, l'hostilité de l'Espagne, surchargée d'entreprises auxquelles elle était hors d'état de suffire.

VIII. — Si la paix de Poitiers pouvait devenir la base d'une paix de religion sérieuse, on avait appris par expérience que la plus grande difficulté n'était pas de faire des édits, mais d'assurer l'application de ceux qu'on avait faits. « La paix, disait le roi de Navarre, consiste en l'exécution plus qu'en l'écriture. » En laissant aux réformés huit ou neuf villes de sûreté pour quatre ans, on avait prévu qu'un pareil délai était nécessaire, et qu'on devrait pendant ce temps demeurer en observation. Ce fut ce qui arriva. On désarma peu des deux côtés, surtout dans les provinces du Midi, qui avaient été le plus troublées. La confiance n'était pas près de se rétablir. Les calvinistes rigides voulaient continuer de former une société à part, et refusaient de rentrer dans l'État. La noblesse de certaines provinces, particulierement du Languedoc et du Dauphiné, avait pris des habitudes et des idées d'indépendance auxquelles il n'était pas facile de la faire renoncer. Enfin partout les gouverneurs particuliers, les seigneurs, les villes et jusqu'à de simples villages, se croyaient maitres d'organiser des associations ou des ligues privées, suivant leur intérêt.

Le roi de Navarre accepta sans réserve un édit nécessaire, suivant lui, à la paix, à l'ordre et au bien de la couronne. Il déclara qu'il le ferait rigoureusement exécuter dans son gouvernement de Guyenne, dont il n'occupait toutefois qu'une partie, car Bordeaux refusait de le recevoir. Il écrivit force lettres dans ce sens au roi, aux membres du conseil, aux parlements, aux gouverneurs et à la noblesse du Midi. Il s'efforça d'inspirer une confiance égale aux deux religions, de servir à la fois aux huguenots de pacificateur et d'avocat, et affecta de protester de son dévouement et de son zele pour le roi comme de ses défiances pour la ligue, les Guise et les intrigues de l'Espagne.

La paix signée, Henri III accorda à Marguerite de Valois l'autorisation qu'il lui avait jusque-là refusée, de rejoindre son mari. Marguerite devant se rendre à la petite cour de Nérac, Catherine voulut l'accompagner. La reine mere, partie de Paris au mois d'août 1578, entreprit dans le Midi, en commençant par Bordeaux et Nérac, un de ces voyages politiques qui étaient dans ses goûts, et qui lui réussissaient si bien. Outre qu'elle aimait à se montrer, elle croyait, non sans raison, résoudre plus aisément sur les lieux des difficultés grossies par la distance. Elle avait de plus une haute idée de ses talents diplomatiques. Elle fit au reste ce voyage, qui dura un an, avec sa

pompe ordinaire, et son cortége de femmes, qu'on appelait l'escadron volant. Elle mêlait les fêtes et les danses aux négociations, et le plaisir était pour elle une condition des affaires. Rien n'est plus significatif que la manière dont Turenne rapporte dans ses Mémoires la première entrevue du roi de Navarre et de Marguerite. « Nous trouvâmes, dit-il, la reine Marguerite et les filles. Le roi de Navarre et ladite reine se saluèrent et se témoignèrent plus de préparation à un accommodement qu'ils n'avoient fait les autres fois qu'ils s'étoient vus. Les violons vinrent ; nous commençâmes tous à danser. »

Catherine affecta une grande impartialité. Elle eut soin de tenir la balance égale entre tous, de ne favoriser personne et de chercher en tout les décisions les plus justes. Le duc de Montpensier, qui l'accompagnait, écrivait au roi : « Sire, partout où nous passons, la paix s'établit. » Elle signa à Nérac un nouvel édit, ou plutôt une déclaration en vingt-sept articles, interprétative du traité précédent ; du reste, la publication n'en eut lieu qu'un peu plus tard, au mois de février 1579. Elle céda au roi de Navarre de nouvelles places de sûreté. Elle visita ensuite Toulouse, le Languedoc, le Dauphiné, Grenoble et Lyon, ramenant partout les gouverneurs et les villes à l'obéissance du roi. Le plus difficile était d'obtenir des maréchaux de Damville et de Bellegarde qu'ils cédassent leurs commandements du Languedoc et du marquisat de Saluces. Tous deux avaient les prétentions les plus élevées. Elle gagna le premier ; le second mourut subitement, et la pacification du Midi fut achevée, autant du moins qu'elle pouvait l'être.

Cependant l'état de guerre n'ayant cessé que successivement, on continua d'en ressentir un certain temps les conséquences. Il y eut encore des impôts nouveaux et des pilleries, partant des plaintes et des révoltes. Au mois de novembre 1578 les états de Bourgogne présentèrent des remontrances très-fermes au sujet de ces nouveaux impôts, des prodigalités et des abus introduits dans les finances ou l'administration. Le désordre des finances en entraînait d'autres qui en étaient inséparables. On multipliait les charges vénales ; on disposait des bénéfices ecclésiastiques en faveur des laïques ; on ne cessait de constituer de nouvelles rentes et de taxer les biens d'Église. Les grandes ordonnances administratives (celle de Blois était en ce moment même soumise à l'examen du parlement) n'empêchaient rien. Quant à la cour, la corruption y était inexpugnable. De Thou

atteste qu'on n'obtenait rien des mignons que par argent.

Donc il y avait partout des motifs de plaintes, et avec l'esprit d'opposition qui était partout, il était impossible que ces plaintes ne prissent pas une forme menaçante. « Les nobles et le peuple de Bretagne, Normandie, Bourgogne et Auvergne, dit l'Estoile, se liguent et se résolvent de ne plus payer d'impôts, aides, subsides, emprunts, décimes, tailles, crues et charges, autres que celles qui étoient du vivant du roi Louis XII et de la reine Anne de Bretagne, son épouse, crient tous contre le roi, le surchargeant journellement de nouveaux subsides et nouveaux offices, et n'acquittant aucune de ses dettes des grands deniers qui en proviennent, ains en faisant des prodigues, somptuosités et des dons immenses à sept ou huit mignons frisés qui l'environnent et possèdent. De quoi Sa Majesté ayant eu avis à Fontainebleau et du langage qu'ils tenoient, dit ces mots : « Ce sont des fruits de la ligue qui commence à opérer, mais j'en empêcherai, si je puis, l'opération. » Henri III répondit aux sollicitations des états de Bourgogne en déchargeant la province des édits bursaux ; mais il fit arrêter deux députés qui avaient parlé trop librement dans ces états et ceux de Normandie.

Au mois de décembre 1578, il créa un nouvel ordre de cour, l'ordre du Saint-Esprit, assez semblable à ce que celui de Saint-Michel avait été dans le principe. Ce dernier avait perdu son prestige par des choix mal faits ou trop nombreux ; le collier, naguère si recherché, n'était plus appelé que le collier à toutes bêtes. Les chevaliers du Saint-Esprit durent être au nombre de cent. Henri III ne nomma d'abord qu'à vingt-sept places, se réservant de pourvoir aux autres successivement. Il voulut les doter avec des biens d'Église constitués en commanderies; mais cette prétention échoua devant la résistance invincible du Pape et du clergé. Il pensait trouver dans cette création une force contre les associations calvinistes et contre la ligue. « Sa Majesté, dit l'Estoile, s'étoit avisée de se fortifier desdits nouveaux chevaliers, qu'elle croyoit, avec ses mignons et un régiment des gardes qui journellement l'assistoit, lui être prompts et fidèles défenseurs, advenant quelque émotion. »

Une assemblée du clergé, convoquée pour une nouvelle aliénation de biens de l'Église, fit entendre des observations sévères sur l'emploi ordinaire que le roi faisait des bénéfices; ils étaient vénaux comme les charges de judicature; et sur les aliénations

de biens d'Église; elles se renouvelaient avec une régularité qui équivalait à une véritable permanence. L'assemblée sollicita l'adoption des canons de réforme dressés au concile de Trente. Un évêque émit le vœu du rétablissement des élections canoniques et de la suppression du concordat. On proposa de cesser de payer les rentes constituées sur l'hôtel de ville de Paris, rentes dont le clergé s'était engagé à ne faire le payement que pour un temps. Le roi regarda ces remontrances comme une atteinte à sa prérogative, et profita de l'agitation soulevée par la question des rentes à Paris ou dans le parlement pour exiger l'exécution de ses volontés et le renouvellement des contrats.

Au milieu du malaise public, les anciens partis ne désarmaient pas. Les ligueurs recommençaient à lever la tête. Il fallut envoyer des commissaires royaux en Normandie et en Bourgogne pour calmer les esprits. Les paysans du Dauphiné et de l'Auvergne formèrent entre eux des ligues offensives et défensives, qui prirent le nom de *ligues de l'équité*. En Champagne le bruit courait que le duc d'Anjou allait se mettre à la tête des malcontents.

Les protestants ne demeurèrent pas plus calmes. Aussitôt après la paix de Nérac, les Églises avaient tenu une assemblée à Mazères, et les hommes belliqueux du parti avaient décidé qu'on se tiendrait prêt à tout événement. Les chefs seuls hésitaient. Damville s'était tout à fait rattaché à la cour, et le roi de Navarre persévérait à se maintenir dans son rôle de modérateur. Henri de Navarre avait déjà le talent de parler à la noblesse le langage ferme et généreux, aussi plein de finesse que de franchise apparente, qui fait le charme et l'intérêt de sa correspondance. La petite cour de Nérac présentait un aspect singulier. Il était jeune et il aimait le plaisir. Marguerite de Valois, qui l'avait rejoint, l'aimait encore davantage. « Notre cour, dit-elle dans ses Mémoires, étoit si belle et plaisante, que nous n'envions point celle de France; y ayant la princesse de Navarre, sa sœur et moi, avec nombre de dames et filles, et le roi mon mari étant suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, aussi honnêtes gens que les plus galants que j'aie vus à la cour, et n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils étoient huguenots. Mais de cette diversité de religion il ne s'en oyoit point parler, le roy mon mari et la princesse sa sœur allant d'un côté au prêche, et moi et mon train à la messe à une chapelle qui est dans le parc, d'où, quand je sortois, nous

nous rassemblions pour nous aller promener ensemble en un très-beau jardin;... et le reste de la journée se passoit en toutes sortes d'honnêtes plaisirs, le bal se tenant d'ordinaire l'apres-dînée et le soir. » Cette vie de fêtes, de chasses, de bals, d'intrigues de toute espèce, était un objet de scandale pour les calvinistes rigides et de remontrances souvent très-vives de la part des ministres. Cependant ils sentaient le besoin de ménager un prince chef de leur parti, et c'était de préférence Marguerite qui servait de but à leurs anathèmes.

Vers la fin de 1579, Condé, toujours ardent et se prétendant alarmé des manœuvres de la ligue dans la Picardie, dont il avait le gouvernement nominal, trouva moyen de faire pénétrer des hommes déguisés dans la place de la Fère et de s'en emparer. Sur les plaintes du roi, il protesta n'avoir agi que dans un but de défense personnelle. Le roi de Navarre, sollicité de suivre cet exemple, attendit six mois avant de s'y décider, mais il finit par être entraîné par les belliqueux et les violents de son parti. Il entreprit de se disculper du reproche de rébellion, en se disant forcé de prendre les armes par les fréquentes violations de l'édit en Dauphiné et en Languedoc. Il soutint qu'il restait fidèle à ses idées de tolérance des différents cultes, et que c'était la reine mère qui n'exécutait pas ses promesses.

Il en résulta que la guerre recommença au printemps de 1580; elle fut d'ailleurs si peu sérieuse qu'on la nomma la *guerre des amoureux*. Les protestants avaient peu de forces et n'eurent cette fois aucun secours de l'étranger. Condé avait ouvert les hostilités par la surprise de la Fère. Henri de Navarre enleva le 29 mai Cahors, qui faisait partie de l'apanage de Marguerite de Valois, et refusait de recevoir un gouverneur nommé par lui. Il parut à l'improviste sous les murs de la ville avec un petit nombre de cavaliers et de soldats huguenots des plus déterminés. Il y fit brèche au moyen d'un pétard et s'en rendit maître après plusieurs jours de combat, pendant lesquels il paya de sa personne autrement que n'avaient jamais fait les fils de Catherine de Médicis.

Henri III, ainsi défié, commença par déclarer qu'il maintiendrait l'édit de Nérac et châtierait tous les contrevenants. Il fit ensuite marcher trois armées sous Matignon, Mayenne et Biron, contre la Fère, contre le Dauphiné, où Lesdiguières était entré en campagne, et contre la Guyenne. Le siége de la Fère coûta près de trois mois et fut meurtrier; les mignons s'y rendirent

et y firent leurs preuves de bravoure. La place finit pourtant par capituler le 12 septembre. Pendant ce temps, le duc d'Anjou s'était porté comme médiateur. On négocia un nouveau traité, qui fut signé au mois de novembre à Fleix, en Périgord, et qui ne fut guère que la reproduction du traité de Bergerac.

L'Estoile appelle cette guerre un petit feu de paille allumé et éteint aussi soudain. Le seul effet qu'elle eut, fut qu'on cessa de craindre les huguenots. On disait à Paris que le roi les faisait crier et taire comme il lui plaisait. Le roi de Navarre dut se disculper auprès de ses coreligionnaires pour avoir signé la paix, avec autant de soin qu'il s'était disculpé auprès de Henri III pour avoir pris les armes. Il écrivit à Théodore de Bèze qu'il y avait été réduit par les « divisions, rapines et désordres qui étoient parmi la plupart des siens ».

IX. — Le duc d'Anjou n'épargna rien pour rétablir la paix à l'intérieur, car il s'apprêtait à renouveler son entreprise dans les Pays-Bas. Son traité avec les États-Généraux subsistait, et ceux-ci demeuraient engagés à le reconnaître pour suzerain, s'ils ne se réconciliaient pas avec l'Espagne dans un délai donné.

Avant d'entreprendre une nouvelle campagne, il voulut s'assurer contre des alliés qui faisaient leurs réserves et ne pas demeurer à leur merci. Il chercha par cette raison l'appui de l'Angleterre, qui pouvait d'ailleurs lui nuire par ses ombrages.

L'Angleterre était intéressée à susciter des embarras à l'Espagne, et même à la chasser de Bruxelles. Mais l'hostilité plus ou moins avouée d'Élisabeth à l'égard de Philippe II laissait subsister toutes ses jalousies contre la France, dont elle redoutait les agrandissements, surtout sur la frontière belge. Dans ces conditions, le duc d'Anjou avait grand intérêt à gagner la reine, et il se flattait d'y parvenir, en lui faisant de nouvelles propositions de mariage. Il envoya d'abord à Londres Simier, un de ses mignons, puis il s'y rendit lui-même *incognito,* au mois de juillet 1579. Élisabeth entretint ses espérances matrimoniales avec cette coquetterie politique dans laquelle elle était passée maîtresse ; mais elle évita, comme elle avait toujours fait, de se prononcer et de prendre aucun engagement. Elle voulait dans le fond prolonger l'agitation néerlandaise, qui servait à merveille les intérêts anglais. Mais elle prétendait le faire sans se compromettre et en réservant sa liberté d'action, d'autant mieux que ses agents lui représentaient qu'il serait

fort difficile au duc d'exécuter son projet et d'*épouser les Pays-Bas*[1].

De jour en jour les partis s'y dessinaient mieux. Le 23 janvier 1579, la Hollande et la Zélande avaient signé l'union d'Utrecht, dans laquelle entrèrent bientôt la province d'Utrecht et la noblesse de Gueldre. Toutes ces provinces se déclarèrent libres *de se comporter quant à la religion comme elles le trouveraient bon*. C'était une profession de calvinisme peu déguisée. Les catholiques, qui formaient la grande majorité dans le reste du pays, s'en irritèrent. Le prince de Parme, Alexandre Farnèse, successeur de don Juan d'Autriche et déjà maître du Limbourg, du Luxembourg et de Namur, profita de cette irritation pour gagner le Hainaut, l'Artois et la Flandre wallonne (traité d'Arras du 17 mai 1579). Il ne fit à peu près aucune concession religieuse; elles lui étaient interdites par Philippe II. Mais il offrit les satisfactions politiques les plus étendues, l'amnistie pour le passé, le maintien des anciens priviléges et la formation d'une armée nationale.

Restaient les provinces intermédiaires, qui ne voulaient ni faire cause commune avec les calvinistes du Nord ni se fier aux promesses de l'Espagne, maîtresse dans le Midi. Le prince de Parme comptait recouvrer ces dernières provinces successivement par des négociations ou par les armes, et il y comptait d'autant mieux que le parti des États était faible et divisé.

Les statistes se défiaient du duc d'Anjou. Cependant, comme ils ne pouvaient se maintenir sans l'appui de l'étranger, et qu'ils étaient également las de la tiédeur des Allemands et des promesses sans effet de la reine d'Angleterre, ils se tournèrent de nouveau de son côté. Guillaume d'Orange, qui était le véritable chef des calvinistes du Nord, mais qui avait su habilement conserver son influence dans les États, contribua de tout son pouvoir à leur faire prendre cette décision; car il n'avait pas d'autre moyen d'entraîner les provinces intermédiaires à s'unir à lui pour lutter contre l'Espagne. En conséquence, les États décidèrent, le 20 juin 1580, que le commandement général de leurs forces serait donné au prince français. Villiers et Marnix de Sainte-Aldegonde portèrent cette décision au duc d'Anjou. Celui-ci débattit les conditions du nouveau traité qu'on lui proposait; il eût voulu avoir des pouvoirs plus étendus, au lieu que les États avaient la prétention de le *museler*, comme ils avaient

[1] Lettre de Davison à Walsingham de juillet 1579, citée par Motley, t. IV.

fait avant lui à l'archiduc Matthias. Il finit cependant par abandonner la plupart de ses exigences, dans l'espérance d'arriver à faire prononcer un jour par les États la déchéance du roi d'Espagne et proclamer sa propre souveraineté. Il prit les engagements qu'on lui imposait, entre autres celui de ne mettre garnison dans aucune forteresse et celui de ne donner les dignités qu'à des Flamands.

Le traité signé, il ne songea plus qu'à réconcilier Henri III et les protestants, ce qui devait lui faciliter les moyens d'enrôler des gens de guerre. Il adressa un manifeste à tous les parlements de France, pour leur exposer les raisons qu'il prétendait avoir de porter la guerre en Belgique, et il fit des armements. Ses troupes commencèrent à se rassembler au mois de juin 1581. Au mois de juillet, la Hollande et la Zélande se proclamèrent indépendantes de l'Espagne et abjurèrent leur serment d'allégeance. Bien qu'elles formassent déjà un État à part, Anjou vit dans cette déclaration un exemple donné aux autres provinces, également sollicitées de secouer le joug espagnol.

Au mois d'août, il marcha au secours de Cambray, assiégé par le prince de Parme. Il avait alors dix mille hommes de pied et quatre mille cavaliers, dont plus de trois mille gentilshommes volontaires, impatients de battre l'estrade. On comptait dans le nombre beaucoup de mécontents et de calvinistes. « En ce temps, dit Turenne, chacun pensoit être bien payé en dépensant son argent pour faire des troupes avec lesquelles on peut acquérir de l'honneur. J'y allai volontaire, et menai avec moi cinquante gentilshommes de très-bonne qualité qui ne dédaignoient pas de porter mes casaques orangées de velours avec force passements d'argent et les armes dorées par bandes. » Henri III prétendit garder la même attitude que dans la précédente expédition de son frère, c'est-à-dire qu'il affecta d'y rester étranger. Par ce motif, il ne voulut pas que Turenne traversât Paris; il donna même l'ordre à Puygaillard de suivre avec un corps de troupes royales les gens d'armes du duc d'Anjou, pour « empêcher que Monsieur entreprît rien contre son service. » Mais Puygaillard avait d'autres ordres secrets de la reine mère pour favoriser l'expédition.

Henri III voulait éviter une guerre avec l'Espagne, guerre qui aurait réveillé les troubles de l'intérieur et ressuscité tout ensemble le calvinisme et la Ligue; il voulait pourtant laisser

agir son frère et sa mère. Il avait vu avec un déplaisir extrême Philippe II s'emparer du Portugal en 1580 et augmenter ainsi dans une proportion redoutable une puissance maritime déjà inquiétante pour le reste de l'Europe. Il s'était empressé d'accueillir en France le candidat portugais évincé, Antonio de Crato; il refusait de le livrer, et il le retenait comme un épouvantail pour Philippe II, que les Portugais détestaient à titre d'étranger et de conquérant. Catherine de Médicis avait pris le prétendant sous sa protection particulière, arguant d'une alliance éloignée avec la maison royale qui venait de s'éteindre à Lisbonne. Elle voulait au moins lui conserver les îles Açores, dont six sur neuf s'étaient déclarées en sa faveur et continuaient de le reconnaître. Ainsi la rupture entre les deux puissances était réelle, sans être avouée, et devenait de jour en jour plus sérieuse. Tout présageait le renouvellement des grandes luttes.

Le duc d'Anjou fit lever le siége de Cambray au prince de Parme le 18 août 1581. Il occupa ensuite la citadelle par une espèce de surprise et y mit garnison, ce qui était contraire à son traité avec les États. Les récriminations qui s'élevèrent à cette occasion entraînèrent des retards dans l'action commune. Beaucoup de volontaires se retirèrent. Anjou envoya le gros de ses troupes, commandé par des lieutenants, prendre part à la défense de Tournay, que le prince de Parme assiégeait. Quant à lui, il passa au mois de novembre en Angleterre.

Une ambassade solennelle l'y avait précédé six mois plus tôt pour hâter la conclusion du mariage attendu depuis si longtemps. Mais un brillant accueil fut tout ce que ses envoyés et lui purent obtenir. Élisabeth, attentive à ménager en droit le principe d'autorité et en fait l'insurrection, persistait dans ses contradictions ordinaires, qui étaient chez elle un calcul. Elle donnait aux révoltés néerlandais toutes les espérances qui étaient de nature à ne pas la compromettre, désirant les voir se détacher de l'Espagne, mais ne voulant pas qu'ils se réunissent à la France, ce qui eût été plus périlleux peut-être pour l'Angleterre. Elle déclarait donc ne pouvoir permettre « que la sauce de son mariage se fit avec la fortune de ses sujets ». Elle proposa de remplacer le mariage par une simple alliance offensive et défensive; comme les envoyés français s'y refusaient, elle se décida à échanger des anneaux avec le prince (novembre 1581). Cette nouvelle fut accueillie à Bruxelles avec des feux

de joie. Puis elle se ravisa presque aussitôt, se disant effrayée de la disparité d'âge, de la différence de religion, de l'inquiétude qu'une telle alliance inspirait aux Anglais. Enfin, après un séjour de trois mois à Londres, le duc d'Anjou en partit le 1er février 1582, convaincu de l'inutilité de poursuivre plus longtemps une négociation matrimoniale entamée depuis dix ans et qui devenait chaque jour moins possible, car il avait vingt-huit ans et Élisabeth en avait quarante-neuf. Il dut renoncer au concours de l'Angleterre, quoique la reine lui eût donné des vaisseaux pour le ramener dans les Pays-Bas et l'eût accablé de présents et d'honneurs.

Il fut plus heureux du côté des États. Ceux-ci comprirent, après la prise de Tournay par le prince de Parme, que les hésitations et les restrictions finiraient par tout perdre. Ils se décidèrent donc à le reconnaître comme leur souverain, toujours entraînés par les conseils de Guillaume d'Orange. Le duc d'Anjou, débarqué en Zélande, fit une entrée solennelle à Anvers, où il fut couronné duc de Brabant au mois de février, avec le cérémonial ancien du pays. Il alla ensuite prendre de la même manière, à Gand, le titre de comte de Flandre. Il jura de se conformer aux usages locaux, de respecter les libertés, de gouverner avec les États généraux qui seraient convoqués annuellement et conserveraient les attributions les plus étendues. C'étaient les états de chaque province qui devaient prononcer seuls dans les matières religieuses. Le duc promit en retour les secours de la France, et garantit aux Pays-Bas qu'aucune portion de leur territoire n'en serait jamais détachée sous aucun prétexte.

Après ce double couronnement et ce nouveau pacte, le duc se trouva dans une situation plus favorable qu'auparavant. La noblesse catholique se rallia autour de lui par crainte des troubles populaires et par défiance ou haine pour le prince d'Orange. D'un autre côté, il était obligé de compter avec les États. Il avait des troupes, mais peu de ressources financières et encore moins d'alliances suffisantes, pendant que le prince de Parme rassemblait de nouvelles forces. Aussi laissa-t-il les Espagnols prendre l'offensive.

Henri III joua un rôle double qui ne servit pas à son frère et le brouilla lui-même avec l'Espagne. Tout en déclarant garder la neutralité, il empêcha qu'on portât des vivres de France dans les provinces wallones qui soutenaient Alexandre Far-

nèse, et il éloigna de la cour les banquiers italiens qui fournissaient de l'argent aux Espagnols. Aux récriminations de Philippe II et de l'empereur Rodolphe II, il répondit en se plaignant des embarras que lui causaient les entreprises de son frère, et soutint que, s'il l'eût aidé, ce prince eût obtenu d'autres succès. Il acheva ainsi de se brouiller avec l'Espagne par des actes et des démonstrations qui ne servaient à rien.

Catherine de Médicis fit une autre démonstration plus significative, mais qui n'eut pas plus d'utilité. Elle aurait voulu conserver les Açores au prétendant portugais, Antonio de Crato. Grâce à un titre prétendu de parenté avec la maison de Portugal, elle s'intéressait aux affaires de ce royaume en son nom propre, comme elle eût fait à des affaires de famille; elle pensait aussi que la possession de ces îles par le prétendant gênerait la marine espagnole, empêcherait Philippe II de recueillir en paix tout l'héritage des colonies portugaises, et déterminerait un jour le Portugal à secouer un joug détesté. Dans ces vues, elle fit partir de Bordeaux une escadre qui portait cinq mille soldats sous les ordres de Strozzi. Ce dernier débarqua le 15 juillet à l'île de Saint-Michel, s'en empara et y fit couronner Antonio.

Mais Antonio avait déjà compromis ce succès par sa légèreté et son imprudence, quand l'amiral espagnol, Santa-Cruz, vint dix jours après, le 25, livrer un combat naval aux Français, qui furent complétement battus et perdirent plus de la moitié de leurs vaisseaux. Les Espagnols étaient les moins nombreux; ils durent leur victoire à la supériorité de leurs armements et de leur discipline. Strozzi fut tué. Brissac, son second, ne ramena que dix-huit bâtiments sur quarante-cinq. Santa-Cruz, soutenant qu'une agression sans guerre déclarée était nécessairement le fait d'une bande de corsaires et non l'acte d'une armée française, refusa tout quartier aux prisonniers. Il donna l'ordre de trancher la tête aux gentilshommes et de pendre les simples soldats. Antonio fut obligé de quitter Tercère. Une seconde escadre, mais moitié moindre, que la reine mère envoya l'année suivante sous les ordres de Chastes, ne réussit pas mieux et fut obligée de capituler presque aussitôt après son débarquement aux Açores.

Ce fut peut-être, de toutes les entreprises tentées par Catherine de Médicis, celle qu'elle poussa le plus loin. Ce fut aussi celle où elle éprouva l'échec le plus complet, pour avoir

employé, suivant son usage, des moyens insuffisants contre une puissance dont la supériorité maritime était encore reconnue par toute l'Europe.

Ainsi la lutte, quoique non avouée, tendit à prendre de grandes proportions. Les Espagnols mirent toute leur diplomatie en mouvement pour créer des embarras à Henri III. Ils cherchèrent à remuer la Ligue et à gagner Henri de Guise, qui semblait appelé à jouer le rôle décisif « en d'aussi grandes affaires que celles qui pourroient survenir[1]. » Ils voulurent unir les petits États de l'Italie contre la France. On n'ignorait pas à Paris toutes ces menées, mais une révélation fortuite en démontra mieux la gravité. Le 21 juillet 1582, le duc d'Anjou fit arrêter à Bruges un Espagnol du nom de Salcède, qui venait le trouver avec une mission des princes lorrains après avoir traversé le camp du prince de Parme. Ce Salcède s'était engagé près d'Alexandre Farnèse à se faire remettre la place de Dunkerque et à la lui livrer. On ne se contenta pas de s'emparer de lui comme d'un traître, on l'accusa d'avoir voulu tuer le duc d'Anjou et d'être un émissaire des Guise. On avait sous les yeux l'exemple du prince d'Orange, frappé au mois de mars de cette même année, non mortellement il est vrai, par un agent que payait l'Espagne. Quoi qu'il en soit de ces dernières accusations, qui sont restées douteuses, Salcède fit des aveux tels que Henri III voulut qu'il fût amené à Paris et interrogé par une commission spéciale que dirigea le président de Thou. L'affaire demeura obscure, même après l'interrogatoire; mais il fut avéré que l'Espagne intriguait de tous côtés, qu'elle préparait à l'intérieur et au dehors de la France une coalition contre le roi, et que Salcède était un des agents employés à ces intrigues. Il fut condamné à mort comme criminel de lèse-majesté et écartelé le 25 octobre en place de Grève.

Les Guise furent accusés plus tard d'avoir connu et favorisé ces complots. Toutefois ce sont là des imputations passionnées et d'origine suspecte. Elles prouvent seulement qu'on se défiait d'eux et qu'on les craignait. Henri de Guise, vivant alors loin de la cour, dans une retraite à peu près forcée, mais prudente, évitait de se compromettre. Les relations qu'il entretenait avec les agents de l'Espagne et du Pape ne paraissent avoir

[1] Lettre de Philippe II à Vargas, son envoyé en France, en 1579.—Bouillé, t. III, d'après les papiers de Simancas.

eu pour objet que de rendre la liberté à Marie Stuart, les catholiques ardents étant alors très-préoccupés de tirer la malheureuse reine d'Écosse de la prison où Élisabeth la retenait depuis de longues années.

Le duc d'Anjou ne conserva pas longtemps les espérances fondées qu'il avait pu former après son couronnement à Bruxelles et à Gand. Il ne trouva chez les États et le prince d'Orange qu'un concours froid et réservé. Borné forcément à un rôle défensif, il n'obtint d'autre succès militaire que celui d'une escarmouche livrée sous les murs de Gand. Il se plaignait d'avoir les mains liées et de ne pouvoir gouverner *absolument à la française*[1]. Vers la fin de l'année, il reçut un renfort d'environ huit mille hommes envoyés de France par Catherine de Médicis. Ces troupes renfermaient une grande quantité de jeunes nobles, brûlant de combattre les Espagnols et de venger les mauvais traitements que leurs compatriotes avaient éprouvés aux Açores. La conduite de Santa-Cruz était regardée comme une insulte et une tache à l'honneur national, tache qu'il fallait laver; Henri III ne put empêcher l'entreprise. Il laissa même partir le Dauphin d'Auvergne, devenu duc de Montpensier par la mort de son père, et le maréchal de Biron (décembre 1582).

Quand le duc d'Anjou se vit à la tête de pareilles forces, il résolut de se délivrer de la tutelle du prince d'Orange et des États. La tête, dit Busbecq, lui tourna. Lassé de la position qu'on lui avait faite, et cédant aux conseils imprudents de jeunes gens qui l'entouraient, il résolut de surprendre quelques-unes des villes fortes et des citadelles de la Flandre, d'y mettre des garnisons qui materaient les habitants, puis d'agir en maître. Le 16 janvier 1583, à une heure convenue, les Français occupèrent par surprise Dunkerque et plusieurs petites villes. Toutefois à Bruges le coup de main préparé fut découvert et échoua. Le lendemain 17, le duc voulut entrer en personne à Anvers; mais au moment où les Français, ayant forcé une des portes, se répandaient dans la ville sans beaucoup d'ordre, et se livraient déjà au pillage des boutiques, les bourgeois, tenus en garde par leurs vieilles défiances, s'armèrent et opposèrent une résistance désespérée. Deux cent cinquante gentilshommes et plus de deux mille soldats furent tués ou pris dans cette bataille de rues. Le duc, réduit à une retraite ignominieuse, vit

[1] Expressions tirées des lettres de Granvelle.

en un jour toutes ses espérances renversées. Jusque-là suspect aux Flamands, il leur devint odieux.

Il se maintint encore deux mois, mais dans la position la plus fausse et la plus difficile du monde. Les gens d'Anvers reprochaient aux Français d'avoir voulu les traiter encore plus mal que n'avaient fait les Espagnols. Une réconciliation n'était plus possible. Catherine adressa, pour protéger son fils, de vaines menaces au prince d'Orange et aux États. Les États auraient abandonné le duc d'Anjou sans l'entremise du prince d'Orange, qui voulait empêcher une rupture avec la France, parce que l'Espagne avait mis sa tête à prix.

Anjou, fort embarrassé, songeait tantôt à réunir à la France les villes dont il était maître, tantôt à s'en faire une principauté, et tantôt à traiter avec Philippe II. Catherine était de ce dernier avis ; elle voulait maintenant qu'il épousât une infante, et que Philippe II lui donnât en dot le gouvernement des Pays-Bas. Le duc finit par signer à Dendermonde, le 12 mars, un traité avec les États ; il leur restitua les places qu'il occupait pour obtenir la liberté des prisonniers faits à Anvers. Il se prépara ensuite à quitter les Pays-Bas, mais il tomba malade à Dunkerque et ne put rentrer en France qu'au mois de juin.

Sa retraite laissa le champ libre au prince de Parme. Dunkerque et la plupart des villes de la Flandre ou du Brabant ouvrirent leurs portes à Farnèse, qui eut le soin de jurer partout l'observation des libertés municipales. L'Espagne redevint maîtresse de presque toute la partie catholique des Pays-Bas. Les derniers partisans des États, quoique réduits aux abois, repoussèrent les offres que le duc d'Anjou, retiré à Calais, entreprit encore de leur faire, et aimèrent mieux traiter avec Jean Casimir et des troupes allemandes.

Pour une entente avec l'Espagne, elle n'était plus possible que dans l'esprit chimérique de Catherine de Médicis. Philippe II repoussait tout arrangement ; Granvelle même lui conseillait de déclarer ouvertement la guerre à la France.

X. — La paix intérieure établie par le traité de 1577 dura sept ans, sauf l'interruption causée par la guerre peu importante de 1580.

Le roi de Navarre se maintenait dans sa retraite de Nérac, protestant de sa fidélité et surveillant l'exécution des édits. La

seule mésintelligence qu'il eut avec Henri III depuis le traité de Fleix, fut au sujet de Marguerite, princesse spirituelle, mais incommode, remuante et débauchée, qu'ils se renvoyèrent tour à tour jusqu'à ce qu'elle comprît elle-même l'obligation de se retirer. Les Guise, renfermés dans la Lorraine ou dans leurs gouvernements de Champagne et de Bourgogne, venaient peu à la cour, mais protestaient aussi de leur zèle et de leur dévouement. Henri III n'avait donc à craindre ni les huguenots ni la Ligue; il était mieux obéi des princes et des grands qu'au début de son règne. Toute l'autorité était concentrée dans ses mains ou dans celles de ses mignons.

Il avait eu pendant quelque temps quatre favoris déclarés qu'on appelait les quatre évangélistes, Saint-Luc, d'O, Arques et Caumont-la-Valette. Saint-Luc ayant été disgracié, et d'O ayant perdu une partie de son crédit, les deux derniers devinrent tout-puissants. Ils furent créés, Arques duc de Joyeuse et Caumont duc d'Épernon. Henri III les accabla d'argent, de dignités et de commandements : il donna à Joyeuse les titres d'amiral de France, de gouverneur de Normandie, et une sœur de la reine en mariage. D'Épernon eut le gouvernement de Toul, Metz et Verdun, et plus tard celui de Provence; il prétendit à un mariage dans les maisons de Bourbon ou de Lorraine et à la connétablie. Ces deux *mignons,* dit Busbecq, sont les deux colonnes sur lesquelles le roi s'appuie[1]. Ils ne se montrèrent ni moins ambitieux, ni moins insolents, ni moins avides que leurs prédécesseurs, mais ils furent moins inconsidérés, et ils servirent le roi de leur activité et de leur dévouement. Leur plus grand tort fut d'être des mignons; à ce titre, ils assumèrent sur eux la responsabilité d'un mauvais gouvernement. Le roi fut accusé d'éloigner de sa personne les hommes qui auraient pu lui donner des conseils désintéressés, et de s'enfermer avec des favoris élevés comme on élevait les pachas en Turquie. Joyeuse et Épernon n'étaient plus nommés que les deux vizirs.

Ce n'est pas que Henri III ne commençât à acquérir de l'expérience et à montrer plus d'application aux affaires. Gâté de bonne heure par sa mauvaise éducation et des succès que la flatterie avait exagérés, il était revenu à un plus juste sentiment des choses, car il avait l'esprit naturellement droit, et la vue de périls conjurés, plus que surmontés, avait mûri son jugement. Mais entraîné par d'irrésistibles habitudes de mollesse,

[1] Lettre de Busbecq à l'Empereur, du 11 mai 1583.

cédant à des défiances d'ailleurs trop justifiées, et confondant une partie des abus de la cour ou même du gouvernement avec les prérogatives de la couronne, il ne voulut rien avec suite ; il entreprit des réformes qu'il n'acheva pas ; il ne sut ni s'interdire des prodigalités ruineuses ni arrêter les gaspillages financiers, ni couper court à des intrigues mesquines qui discréditaient la cour aux yeux du pays ; il ne fit rien pour combattre le malaise et l'inquiétude publiques. Enfin il brava l'impopularité, ou plutôt il la dédaigna, car il avait moins de vices que de défauts, et il n'eut pas la force d'avoir des qualités. Les grands le recherchèrent sans l'aimer, uniquement à cause des dons qu'ils espéraient recevoir de lui. Le peuple perdit de plus en plus cette *religion* de la royauté, qui était naguère pour les étrangers un si grand sujet d'étonnement. Les Parisiens, qui voyaient les mignons gouverner et le roi partager son temps entre les fêtes et les dévotions d'apparat, en étaient scandalisés de toutes les manières[1].

Nous avons pour juger cette importante époque un document plus sûr que le journal satirique de l'Estoile, c'est la relation écrite en 1582 par le Vénitien Priuli. Priuli, observateur exercé et fin, comme la plupart des diplomates ses compatriotes, constate que l'État menace ruine, que le roi est tenu en peu d'estime, que le désordre est extrême ; que le remède serait dans les réunions d'états généraux, mais que ces états inspirent une invincible défiance, parce que les fonctionnaires publics craignent d'être recherchés pour les abus régnants, et se rejettent sur l'inviolabilité de la prérogative royale ; que les ventes d'offices, multipliées sans mesure, ont corrompu l'administration, gravement altéré l'ordre judiciaire et compromis les parlements dans l'opinion. Il ajoute cependant que la France a des ressorts puissants ; que c'est un corps sain qui a triomphé de bien des maladies, et que jusque-là les Français ont fait tout ce qu'ils ont pu pour se ruiner sans y être parvenus.

En 1583, le roi parut vouloir des réformes. Il ne réunit ni les états généraux, dont il se méfiait, ni le clergé, qui lui avait montré un esprit de résistance prononcé en 1579, et tout nouvellement encore en 1582. Il ne s'adressa pas non plus aux parlements, qu'il redoutait. Il convoqua au mois de novembre une assemblée de notables à Saint-Germain. Cette assemblée offrait

[1] Je tire surtout ces appréciations des lettres de Busbecq (*Archives curieuses*, t. X), et de la Relation de Priuli.

l'avantage de renfermer des membres du clergé, de la noblesse et de la magistrature, en sorte que sa composition lui donnait un caractère plus général et plus indépendant. Elle exprima des vœux, à une partie desquels Henri III s'empressa de satisfaire. Il supprima des offices inutiles, ordonna une enquête contre les financiers prévaricateurs, réforma sa cour dont il s'astreignit pour la première fois à limiter les dépenses, enfin s'attacha, comme on disait, à régler tous les états du royaume. Mais le mal était que personne ne voulait croire ces réformes efficaces ou sincères. Les ordonnances qui les décrétaient présentaient autant de difficultés d'exécution que les édits accordés aux protestants. D'ailleurs l'œuvre devait être toujours à recommencer, tant qu'on n'aurait changé ni les habitudes, ni l'esprit, ni le système du gouvernement [1]. Qu'importait de multiplier les règlements administratifs quand tout se vendait à la cour, quand les gouvernements de provinces étaient l'objet d'un marchandage sans fin, quand le même marchandage existait pour les bénéfices ecclésiastiques, quand enfin les évêques demandant le rétablissement des élections canoniques, le roi leur répondait que si ces élections eussent existé, beaucoup d'entre eux n'occuperaient pas leurs siéges [2].

On craignit un instant que le duc d'Anjou ne voulût se faire chef de parti. Car il était mécontent et imputait ses mauvais succès au roi, qui ne l'avait pas soutenu. Il avait passé plusieurs années sans paraître à Paris, soit bouderie, soit que Henri III l'en tînt éloigné par jalousie ou pour ménager les Espagnols. Catherine réconcilia publiquement ses deux fils. Anjou vint à Paris en 1584, et se rapprocha même des mignons, Joyeuse et Épernon, qu'il avait regardés jusque-là comme des ennemis. Mais il était usé par les excès et atteint de cette langueur précoce qui enleva avant l'âge les derniers Valois. Il se retira bientôt à Château-Thierry, l'une des villes de son apanage, y tomba malade d'une inflammation de poumons, pareille à celle dont Charles IX avait péri, et le mal s'aggravant peu à peu, il finit par s'éteindre le 10 juin. Il mourut âgé de trente et un ans, laissant la réputation d'un prince brouillon qu'une ambition inconsidérée avait jeté dans les aventures et qui avait échoué dans toutes, qui avait inutilement troublé la France à l'intérieur, et l'avait non moins inutilement compromise à l'étranger. On a dit

[1] Lettres de Busbecq.
[2] De Thou, années 1582 et 1583.

de lui, comme plus tard de Gaston d'Orléans, que si l'infidélité avait disparu de la terre, il l'y aurait ramenée. Avec cela l'opinion publique lui tenait compte de qualités qu'on ne trouvait pas chez Henri III. Il était, dit l'Estoile, « généreux et guerrier, François de nom et d'effet; ennemi de l'étranger, principalement de l'Espagnol, qui le craignoit ». Il légua Cambray à sa mere. Son duché d'Alençon fut donné au roi de Navarre. Le reste de ses apanages fit retour à la couronne.

Sa mort ouvrit immédiatement la question de la succession au trône. Car la branche régnante devait s'éteindre un jour. Henri III n'avait pas d'enfants et avait perdu l'espérance d'en avoir. Même sa faible santé faisait craindre qu'il ne pût vivre longtemps.

L'héritier du sang était Henri de Navarre, d'une branche capétienne très-éloignée, puisque les Bourbons descendaient d'un fils de saint Louis. On comptait qu'il était, par sa descendance paternelle, cousin de Henri III au vingt-deuxieme degré seulement.

Si le roi de Navarre eût été catholique, sa légitimité eût été incontestable. Mais il était retourné au calvinisme. Or un calviniste pouvait-il régner en France? C'était la première fois que la difficulté se présentait. En droit, il ne le pouvait; car le serment du sacre exigeait une profession de foi catholique et des engagements de défendre la foi catholique. En fait, les inconvénients étaient grands; Henri de Navarre n'aurait pas manqué d'être regardé par les calvinistes comme le chef de leur parti; il se serait vu dans l'obligation de les favoriser; on risquait de voir arriver au pouvoir une faction aigrie, une minorité inquiète, qui avait longtemps troublé l'État, et dont les prétentions n'étaient rien moins que rassurantes. Comme chef des calvinistes, et comme héritier dépossédé de la Navarre, le fils de Jeanne d'Albret avait un rôle et même des intérêts compromettants pour la France. Se convertirait-il? Ses amis catholiques l'en pressèrent. D'Épernon alla le trouver pendant la maladie du duc d'Anjou et fit ce qu'il put pour lui en démontrer la nécessité. Mais il répondit vaguement, par la demande d'un concile national pour s'éclairer et mettre d'accord les partis. Il craignait de perdre l'appui de ses adhérents et de ne pas gagner celui de ses adversaires. A supposer qu'il se convertit, les catholiques devaient-ils être rassurés? Ne continueraient-ils pas de courir des dan

gers sérieux? Le duc de Guise affirma que la situation resterait la meme, et il trouva de l'écho chez les ligueurs.

Si Henri de Navarre était écarté, quel ordre de succession suivrait-on? La couronne passait apres lui au cardinal de Bourbon, son oncle, second frere d'Antoine de Vendôme. Mais le cardinal était âgé, infirme, et ne pouvait régner qu'en quittant la pourpre romaine. D'après les probabilités d'âge, il devait mourir avant Henri III. En supposant qu'il arrivât au trône, il ne pouvait l'occuper que peu de temps. La question n'était donc nullement résolue; tout au plus parvenait-on à l'ajourner. Il faudrait ensuite écarter l'aîné des Condé, qui était calviniste. Qu'arriverait-il si l'un des princes ainsi écartés, ou, à leur défaut, un de leurs descendants, venait à se convertir? Comment réglerait-on l'ordre de succession? Serait-ce par le moyen des états généraux? Serait-ce par l'intervention de la cour de Rome? Comment un pareil reglement serait-il accepté? Le roi de Navarre et ses amis protestaient d'avance, déclaraient ne reconnaître d'autre loi de succession que celle de la succession masculine et légitime, et niaient aux états généraux le droit d'y rien changer.

Les Guise agirent sur le cardinal de Bourbon pour lui persuader d'accepter la couronne. Il écouta favorablement la proposition, qui trouva d'ailleurs de l'écho partout, même à la cour. La reine mère se rallia à cette idée. Elle n'espérait rien du roi de Navarre, qui lui montrait peu de déférence, et qui venait de renvoyer sa fille Marguerite. Elle comprenait la force des sentiments catholiques et se souciait peu de les heurter. Elle eût préféré, il est vrai, qu'on eût pu abolir la loi salique et donner la couronne au jeune duc de Lorraine, fils de sa fille aînée.

Comme le choix du cardinal de Bourbon n'était qu'un ajournement de la difficulté, ajournement éventuel et même à bref délai, on accusa les Guise, ses auteurs, de travailler pour eux-mêmes et de se préparer les voies au trône. Ils en étaient très-éloignés par la naissance. Ils n'étaient que les cadets de la maison de Lorraine, et le jeune duc de Lorraine eût passé avant eux, si le trône eût dû appartenir à cette maison. On avait publié de prétendues généalogies qui les faisaient descendre des Carlovingiens; mais ces généalogies, d'ailleurs contestées, étaient de ces arguments qui n'ont de valeur que pour ceux qui s'en servent. Eux-mêmes s'empresserent de les démentir. Leurs

partisans alléguèrent aussi qu'ils réuniraient la Lorraine à la France : c'était là une raison de fait qui ne prouvait rien au point de vue du droit. En droit, les Guise ne pouvaient régner qu'à une condition, c'était qu'une assemblée d'états généraux déclarât le trône vacant et en disposât en leur faveur.

Mais ils avaient des ennemis. Ces ennemis leur reprochèrent d'avoir depuis longtemps agi en prévision de ces éventualités ; d'avoir organisé la Ligue par ces raisons ; d'avoir par ces mêmes raisons entretenu des intelligences suivies avec Philippe II, la cour de Rome et les autres puissances catholiques. Toutes ces accusations renferment une part d'exagération et une part de vérité. L'exagération est manifeste, car les passions s'en mêlaient, et il est toujours naturel d'attribuer à de longs calculs ce qui fut plus tard le résultat des événements. Les archives de Simancas ont notoirement prouvé que jusqu'en 1584, les Guise, sollicités vivement par l'Espagne, gardèrent une réserve prudente ; que s'ils agirent de concert avec elle, ce fut uniquement dans les intérêts de la reine d'Écosse, leur parente. Henri III leur témoignait plus de confiance que jamais. D'un autre côté, il est certain qu'ils se préparaient pour les éventualités à venir, qu'ils se maintenaient avec soin dans leur rôle de défenseurs des intérêts catholiques, et que déjà les enfants perdus de la Ligue parlaient de leur donner un jour la couronne. On en parlait même à la cour, comme le témoigne dès 1582 la relation du Vénitien Priuli. Toutefois Priuli, en répétant ces bruits, croyait que l'ambition des Guise n'allait pas si haut, et qu'ils voulaient seulement réclamer la succession de la maison d'Anjou, c'est-à-dire l'Anjou et la Provence.

La fin de l'année 1584 se passa au milieu des inquiétudes naturelles que de pareils débats faisaient naître. Henri III ne négligea rien pour engager le roi de Navarre à changer de religion et à revenir à la cour. Il croyait par là lever toutes les difficultés. En même temps, il se livra plus que jamais à ses démonstrations catholiques extérieures, avec la grande confrérie de pénitents qu'il avait instituée et dont tous les personnages de la cour étaient tenus de faire partie. Jamais les processions et les pèlerinages ne furent aussi multipliés. Henri de Navarre répondit aux vœux du roi en termes vagues, affectant la modération, demandant des satisfactions de griefs, dénonçant les manœuvres de la Ligue. Il était réservé, défiant, il avait peu de ressources par lui-même ; on lui reprochait déjà d'avoir changé

deux fois de religion, et il craignait de s'exposer au reproche de légèreté s'il en changeait encore. Il s'adressait donc à la raison publique, s'efforçait de rassurer tout le monde, mais ne voulait se livrer à personne, surtout au roi. Il était d'ailleurs observé étroitement par les ministres réformés, qui déployaient autour de lui leur zèle et leur vigilance ordinaires, et qu'il craignait de heurter trop vivement. S'il s'était converti, les huguenots auraient pris un autre chef.

Du Plessis-Mornay, devenu l'un de ses confidents, représentait depuis longtemps à Henri III le danger des menées actives de la politique espagnole. Il usait de tous les arguments que Coligny avait employés auprès de Charles IX pour l'entraîner à déclarer la guerre à l'Espagne. Il montrait Philippe II négociant avec les Suisses, et offrant au nouveau duc de Savoie, fils d'Emmanuel-Philibert, la conquête de Genève, la main d'une de ses filles et le titre de roi. Un cercle d'ennemis se formait autour de la France, avec l'espérance à peu près certaine de trouver un appui à l'intérieur. Entraîner le roi dans une guerre contre l'Espagne eût été pour les huguenots un coup habile; ils seraient devenus immédiatement maîtres de la situation.

Henri III avait trop d'esprit pour ne pas comprendre ces difficultés, et trop de paresse pour en sortir. Il s'en exprima d'une manière curieuse dans la lettre suivante, écrite de Lyon à Villeroy le 12 août, lettre un peu énigmatique, mais qui définit la situation avec autant de perspicacité que de tristesse.

« Il y eut un roi en la Judée, qui, par mauvais conseils, fut perdu. Dieu en garde le roi de France! Il avoit autrefois la bien-voulance de ses sujets, mais ce temps-là n'est plus, et, par nos péchés, nous fuyons tant que nous pouvons le chemin de le revoir; nous devons tant qu'en paix même, si elle duroit, nous ne saurions comment en sortir; les hérétiques grouillent jusque dans notre giron; les pratiques contre l'État et ma personne sont quasi plus fréquentes que le boire et le manger; les malcontents sans raison s'augmentent tous les jours, et quiconque n'a pas en soi une grande fidélité veut faire sa part. Or je sais bien, ce me semble, ce qu'il faudroit, mais je suis comme ceux qui se voyent noyer, et par obéissance sont plutôt contents de l'être que de se sauver, et puis je serois seul de mon avis, et je peux me tromper. »

XI. — Philippe II ne semble pas s'être mêlé sérieusement des affaires de la France avant 1583. Ses agents, il est vrai, brouillaient, intriguaient et exerçaient un espionnage attentif; mais ils trouvaient chez les Guise beaucoup de réserve, de froideur même, et la volonté arretée de ne pas se départir de l'obéissance qu'ils devaient au roi. Ils allerent, dans leur désir de ressusciter la guerre civile, jusqu'à faire des avances au chef des calvinistes, le roi de Navarre; celui-ci se garda mieux encore de les écouter. Ce fut en 1583 seulement que l'Espagne, assurée du Portugal et triomphante dans les Pays-Bas, entreprit de changer la nature difficile de ses relations avec Henri III. On ne pouvait continuer de se combattre en désavouant les armes; il fallait ou en venir à une guerre ouverte ou signer la paix. Tel fut l'objet de deux ambassades espagnoles qui vinrent en France, l'une, celle de Moreo en 1583, l'autre, celle de Tassis en 1584.

Catherine de Médicis, naguère très-belliqueuse, avait maintenant changé d'allures. Ayant échoué dans les Pays-Bas et aux Açores, elle espérait regagner en partie par un traité ce qu'elle n'avait pu obtenir par les armes. Le duc d'Anjou vivant, elle demanda pour lui le gouvernement des Pays-Bas. Après sa mort, elle prétendit garder Cambray, qu'il lui avait légué, et le réunir à la France. Philippe II repoussa toute proposition en faveur du duc d'Anjou. Sur la question de Cambray, il présenta un moyen terme; il offrit de laisser la place à la France, mais seulement un certain nombre d'années, et en y mettant la condition expresse que le roi ne fournirait aucun appui aux rebelles néerlandais.

Avec le mauvais vouloir et les passions qui régnaient de part et d'autre, il était difficile que de pareilles négociations eussent une issue. Aussi les envoyés espagnols, assez mal reçus à la cour et craignant que le roi ou sa mère ne fissent une nouvelle alliance avec les rebelles des Pays-Bas, cherchèrent-ils décidément à flatter les princes lorrains et à les gagner. Moreo eut de fréquents rapports avec Guise et Mayenne; mais ce fut Tassis qui, en 1584, apres la mort du duc d'Alençon, triompha de leurs hésitations. Guise éprouvait un scrupule de conscience, non pas à traiter avec l'étranger, il n'y avait pas en France un prince ou un parti qui ne le fît, mais à former une association qui pouvait être considérée comme une entreprise contre la couronne. Il craignait de se mettre dans un cas de rébellion.

Des religieux combattirent ce scrupule et l'encouragèrent à prendre une attitude active. Les catholiques de France étaient intéressés, au moins autant que les Espagnols, à ne pas laisser le roi de Navarre monter sur le trône. Les exemples nombreux en ce siècle de souverains auteurs de schismes étaient un sujet d'effroi naturel. Les Guise avaient d'ailleurs beaucoup de motifs particuliers de se plaindre de la cour, qui les tenait en suspicion, du roi, qui diminuait leur autorité, de Joyeuse et d'Épernon, ses favoris, qui les avaient supplantés partout. Épernon était pour eux un ennemi presque déclaré. Il leur tenait tête hautement et soutenait avec énergie le roi de Navarre.

D'autres raisons encore décidèrent Guise et Mayenne à se lier avec l'Espagne. Ils craignaient que Henri III ne cédât aux sollicitations des réformés et de certains politiques favorables à ces derniers. Les huguenots, après une assemblée tenue à Montauban, demandèrent qu'on leur laissât encore pour deux ans les places de sûreté qu'ils devaient remettre. On le leur accorda, et ce fut Épernon qui obtint pour eux cette concession. Henri III consentit, à la requête des cantons suisses, à prendre sous sa protection Genève, menacée par les Espagnols et le duc de Savoie. Les Hollandais faisaient des offres, que du Plessis-Mornay, infatigable dans ses écrits et dans ses démarches, appuyait de toutes ses forces. Au mois de décembre 1584, les huguenots de France signèrent à Middelbourg, avec plusieurs princes protestants d'Allemagne, la reine d'Angleterre et les cantons suisses réformés, un traité d'alliance défensive et des arrangements éventuels pour la levée de troupes auxiliaires.

Guise et Mayenne, avertis de tous ces faits, eurent une entrevue avec les deux agents espagnols Tassis et Moreo, au château de Joinville, dans les premiers jours de janvier 1585, en présence d'un envoyé du cardinal de Bourbon. On y établit en principe que la couronne de France, ne pouvant appartenir à un hérétique ou à un prince excommunié, devait passer au cardinal de Bourbon; on convint ensuite qu'une ligue serait formée pour la destruction commune du protestantisme, en France et dans les Pays-Bas, et que cette ligue mettrait des troupes sur pied pour réaliser l'objet de ses poursuites. L'Espagne s'engageait à faire chaque mois une avance d'argent considérable aussi longtemps qu'il serait nécessaire. De leur côté, les Guise et le cardinal de Bourbon promettaient que le gou-

vernement français, dès qu'ils seraient les maîtres, renoncerait à l'alliance turque, aux pirateries dans les Indes, restituerait Cambray, ainsi que la basse Navarre et le Béarn, dépendances du royaume de Navarre, livrerait le prieur de Crato, qui serait d'ailleurs traité honorablement, enfin accepterait le concile de Trente. Ainsi Philippe II créait la Ligue et lui fournissait les moyens de s'armer. Il s'assurait par là contre la possibilité d'une alliance entre Henri III et les rebelles des Pays-Bas, et il se réservait éventuellement des avantages très-supérieurs à ceux qu'il eût obtenus d'un traité avec Henri III ou avec sa mère.

A partir du traité de Joinville, il y eut en France deux gouvernements, celui du roi, et celui de la Ligue, le second bien plus puissant que le premier, moins par son alliance avec l'Espagne que parce qu'il s'appuyait sur l'intérêt religieux, et sur le mécontentement politique, qui était général. Il pouvait compter dans le présent sur la majorité de la nation, et l'avenir lui appartenait. Le gouvernement de Henri III n'était plus qu'un gouvernement de tiers parti, en quelque sorte intérimaire, dont les jours étaient comptés.

Le traité resta secret quelques semaines. Henri III continuait de garder son attitude ordinaire vis-à-vis de l'Espagne, ne s'engageant ni pour elle ni contre elle. Dans le même mois où les Guise s'assemblaient à Joinville, il reçut les députés de la Hollande et des autres provinces calvinistes des Pays-Bas. Ces provinces, sans chefs reconnus depuis que le prince d'Orange avait été assassiné en 1584, effrayées par les victoires et les progrès du prince de Parme, se jetaient encore une fois dans les bras de la France; mais cette fois elles sacrifiaient une partie de leurs anciennes prétentions, elles offraient de reconnaître Henri III pour leur souverain, et de lui obéir comme elles avaient obéi à Charles-Quint devenu roi d'Espagne. C'était donc l'union personnelle avec la France qu'elles proposaient de substituer à leur ancienne union personnelle avec l'Espagne. Elles étaient prêtes à livrer douze villes et à contribuer pour une somme déterminée aux frais de la guerre qui serait entreprise contre Philippe II. La reine d'Angleterre, dont l'hostilité avec l'Espagne prenait un caractère plus déclaré et qui désirait mettre aux prises les deux grandes puissances catholiques, appuya les vœux des Hollandais en offrant un subside. De son coté, Henri III reçut les envoyés néerlandais et anglais publi-

quement, avec beaucoup de pompe et de courtoisie; il les accabla de présents et leur fit donner de grosses chaînes d'or, mais il refusa de s'engager dans une guerre contre l'Espagne, même au prix qu'ils y mettaient. Outre son peu de goût pour les partis violents, il ne cherchait qu'à effrayer Philippe II, pour obtenir de lui des conditions plus avantageuses dans le traité qu'il négociait. Il ne parvint qu'à mécontenter tout le monde, les Hollandais, les Espagnols, les huguenots et les catholiques.

Il publia vers la même époque, le 1er janvier 1585, un long règlement sur la réforme de l'administration. Ce règlement, dont les bases avaient été établies par la dernière assemblée de notables, ressemblait beaucoup aux grandes ordonnances qui suivaient les assemblées d'états généraux. Toutefois on le jugea incomplet, et il ne répondit qu'imparfaitement à l'attente publique [1].

La Ligue s'étendit avec une extrême rapidité. Née d'un sentiment général en France, elle trouva encore une force nouvelle dans l'état de l'Europe, où la réaction catholique, commencée après le concile de Trente, marchait partout de progrès en progrès. Elle en avait fait de récents et de considérables dans la Bavière, l'Autriche et une partie de l'Allemagne. Elle en faisait maintenant dans les Pays-Bas avec le prince de Parme, qui avait reconquis les dix provinces méridionales. Jamais les jésuites n'avaient déployé tant d'activité. Leurs colléges se multipliaient; les églises des grandes villes retentissaient de prédications énergiques et éloquentes. Les catholiques de France, ayant arrêté et circonscrit le calvinisme, ne voulaient pas lui permettre de reprendre le terrain perdu. Il se faisait donc, dans une grande partie de l'Europe, un mouvement d'opinion puissant, dont il était inévitable que la France devînt le centre principal, le jour où la question de succession était définitivement posée.

Les négociations des huguenots avec leurs coreligionnaires étrangers, celles de Henri III avec la Hollande et l'Angleterre, bien que sans résultat, contribuèrent à augmenter l'agitation et à répandre l'alarme. La Ligue fit des recrues à Paris et dans les grandes villes. Le clergé et les corporations religieuses lui gagnèrent des partisans. On prêcha partout la nécessité de s'associer pour maintenir la succession catholique. Des écrits circulant de tous côtés, des tableaux et des images affichés aux portes des

[1] C'est l'opinion de Busbecq.

églises représentèrent les cruautés exercées en Angleterre contre les catholiques par un gouvernement livré à l'hérésie. Les libelles injurieux redoublèrent contre Henri III et sa cour; les plus modérés l'accusaient d'hypocrisie, d'impuissance et de trahison. Les mécontents, les ambitieux, les gens remuants, entrèrent à l'envi dans une association populaire qui était jugée légitime et dont tout le monde prédisait le succès. Un comité secret se forma à Paris. Ses membres, dont le nombre était d'abord de cinq et fut plus tard fixé à seize[1], se distribuèrent les quartiers de la ville, cherchèrent des affidés et s'assurèrent de presque tous les chefs de corporations et officiers de la milice.

Ce fut seulement au mois de mars que Henri III comprit le danger. Jusque-là il l'avait ignoré ou dédaigné. Il voulut connaître les intentions des Guise. Ceux-ci lui répondirent qu'ils n'agiraient jamais contre sa personne ni contre le trône, et qu'ils resteraient fidèles à leurs devoirs de soumission et de respect; mais que le moment était venu de décider la question de succession dans un sens qui donnât des garanties aux catholiques. La plupart des princes et des grands témoignèrent les mêmes dispositions. Chaque jour la Ligue obtenait l'adhésion de quelque grand personnage. Elle eut celle du duc de Mercœur, beau-frère du roi, et celle du duc de Nevers. Joyeuse, Catherine de Médicis elle-même et plusieurs des conseillers de la couronne parurent favorables au but qu'elle poursuivait.

Henri III tomba dans une nouvelle perplexité. Il était peu pressé de se donner un successeur de son vivant, et il éprouvait une répugnance naturelle à prendre un parti. Il ne voulait ni se prononcer pour le roi de Navarre ni le déshériter et l'irriter. D'ailleurs Épernon plaidait en faveur de ce prince, dont il désirait, dit-on, épouser la sœur. Henri III, entouré de religieux qui exerçaient sur lui une grande influence, croyait très-fermement à la nécessité d'avoir un successeur catholique, mais il eût voulu gagner du temps, amener Henri de Navarre à se convertir, surtout empêcher la formation de la Ligue, qui mêlait à des vœux très-légitimes des aspirations dangereuses et propres à troubler l'État. Il y voyait avec raison une conspiration contre lui-même.

Le 21 mars, Guise, prenant l'initiative, se saisit de Châlons, et Mayenne de Dijon. Le cardinal de Bourbon se fit enlever

[1] Seulement au commencement de 1587. Ce n'est donc qu'à partir de cette date qu'on doit les appeler les *seize*.

par quelques seigneurs ligués de la Picardie, qui le conduisirent à Péronne. Il quitta son costume ecclésiastique et prit la cape et l'épée. La situation se dessinait. Le 28, le roi dépêcha des recruteurs en Allemagne et en Suisse, manda auprès de lui les princes du sang, les grands, la noblesse, et défendit à tous gens de guerre de s'assembler sans son ordre exprès. Le 30 mars, il changea les officiers de la garde bourgeoise de Paris, qu'il savait à la discrétion des Seize. Pendant qu'il prenait ces mesures défensives, Catherine de Médicis quitta la cour et se rendit en Champagne, pour obtenir des princes une explication et négocier un rapprochement.

Catherine, âgée alors de soixante-six ans, commençait à éprouver des infirmités. Mais elle n'avait perdu ni son activité ni son besoin de domination. Elle cherchait même toutes les occasions de ressaisir une influence qu'elle craignait de perdre, car elle éprouvait une certaine jalousie de celle des mignons et du confesseur du roi, le jésuite Auger[1]. Elle accusait son fils de timidité et d'inertie, elle se croyait nécessaire et se flattait de triompher des catholiques, en déployant avec eux la même habileté diplomatique qu'elle s'attribuait dans ses dernières négociations avec les huguenots.

Le 31 mars, le cardinal de Bourbon publia le manifeste de la Ligue à Péronne. Il le signa seul. Ce manifeste commençait par des plaintes au nom des princes et des seigneurs qui avaient combattu pour la cause catholique, et qui se voyaient écartés de la cour ou de leurs gouvernements. Il exprimait ensuite les vœux du parti, à savoir que le successeur du roi fût nécessairement un prince catholique, que le catholicisme fût la seule religion exercée en France, que tous les ordres de l'État, clergé, noblesse, parlements, bourgeoisie, rentrassent dans la pleine jouissance de leurs anciens priviléges mal respectés; que les états généraux s'assemblassent périodiquement tous les trois ans. On ne prenait pas les armes contre le roi, mais pour le défendre et empêcher la division de la France. Ainsi le parti qui avait échoué à l'assemblée de 1577, et qui était pendant huit ans rentré dans l'ombre, reparut en lice avec toutes ses exigences, demandant l'alliance de deux choses qui ne semblaient pas incompatibles, du catholicisme déclaré religion d'État, et d'un libéralisme politique aussi étendu et aussi large qu'on le comprenait à cette époque.

[1] Lettres de Busbecq.

Après ce manifeste, qui fut envoyé à toutes les villes et qui était une mise en demeure de l'opinion publique, les adhésions se multiplièrent.

La cour et le parti des politiques furent jetés dans un nouveau désarroi. Henri III n'avait ni armée ni argent prêts. « Le roi, écrivait à Vienne Busbecq, l'envoyé impérial, ne sait de quel côté tourner; il se voit environné d'ennemis ouverts, et il n'a autour de sa personne que peu d'amis foibles et impuissants. » Il était obligé de se mettre à la remorque d'événements qu'il avait prévus et par lesquels il s'était laissé surprendre. Déjà Verdun et Toul étaient aux mains des Guise; Orléans embrassait le parti de la Ligue; Caen était occupé par un des princes lorrains, le marquis d'Elbeuf. Quelques villes, comme Marseille, demeuraient fidèles, mais c'était l'exception. Plusieurs gouverneurs de province se prononcèrent. A Bordeaux, le maréchal de Matignon empêcha que la citadelle ne fût livrée aux ligueurs; mais à Lyon, Mandelot rasa lui-même celle que Charles IX avait fait bâtir. La cour recevait tous les jours les nouvelles les plus mauvaises. Busbecq observe que le duc d'Épernon devenait moins insolent et même poli. On se plaignait partout du gouvernement. La reine mère était assaillie de réclamations. Le désordre s'étendait. Henri III eut le désagrément de recevoir des offres de service de la reine d'Angleterre et du roi de Navarre. Élisabeth lui offrit de mettre six mille hommes à sa disposition contre les catholiques ligués [1].

Il répondit au manifeste de la Ligue par une déclaration pleine de modération et de sens, mais vague, et qui, loin de désarmer les passions, les enflamma; les ligueurs y virent de la faiblesse. On croit que l'auteur de cette déclaration fut Villeroy, qui était, ainsi que les autres conseillers Chiverny et Bellièvre, favorable au but de la Ligue, sinon à la Ligue elle-même.

Une partie de la cour, Joyeuse en tête, partageait de plus en plus cette manière de voir. Épernon prétendait au contraire qu'on ne donnait de force à la Ligue qu'en lui montrant trop de condescendance. Cet avis était celui des politiques, assez nombreux à Paris dans la bourgeoisie et surtout dans les cours souveraines. Les politiques reprochaient à la Ligue de former un État dans l'État, comme sous le règne précédent l'association des huguenots. Ils prétendaient qu'elle était illégale au premier chef; qu'il ne pouvait se conclure d'association offen-

[1] Busbecq, Lettre du 25 avril 1585, *Archives curieuses*, t. X.

sive et défensive qu'entre princes souverains ; que c'était chose contraire aux lois du royaume que de vouloir assujettir le roi de France à jurer des *pacta conventa* comme faisait le roi de Pologne ; qu'enfin, si la Ligue devait aboutir à un résultat, c'était à créer une mairie du palais au profit du duc de Guise[1]. Avant qu'on en vînt aux armes, on se fit de part et d'autre une guerre de plume extrêmement vive ; il y eut un déluge de satires, de pamphlets, de manifestes, de dissertations historiques, juridiques, politiques, religieuses, qui plurent de tous côtés avec une abondance intarissable.

Henri III n'attaquait pas dans sa déclaration le but de la Ligue, mais les moyens qu'elle employait. Il s'attachait à expliquer et à justifier la conduite qu'il avait lui-même tenue après les états de 1577. Il se disculpait d'avoir signé la paix, par le motif que les états lui avaient refusé des subsides pour faire la guerre. Il représentait que la France avait joui de huit années de calme, qu'il avait assemblé les notables, tenu des grands jours, entrepris des réformes, même dans sa maison. Mais il ne persuada personne. Les politiques le croyaient secrètement d'accord, lui ou sa mère, avec la Ligue, et la raison qu'en donne l'Estoile, c'est que « son humeur étoit telle qu'il aimoit mieux quitter une partie de sa puissance que, pour retenir le tout, hasarder la moindre partie de son loisir ou de son repos ».

Ce jugement n'était ni entièrement vrai ni entièrement faux. Henri III, loin de s'entendre avec la Ligue, était presque son captif. Il apprenait par les révélations de Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt, que les meneurs de Paris, le président Nully, la Chapelle-Marteau, Hotman, Bussy, y étaient déjà tout-puissants. Il ne s'y croyait plus en sûreté et n'osait pas en sortir. D'un autre côté, Catherine entreprenait de négocier.

Le quartier général des princes ligueurs était à Châlons-sur-Marne, où le Balafré avait attiré le cardinal de Bourbon. La reine mère se rendit à Épernay, y ouvrit des négociations avec les Guise, et parut vouloir entrer dans leur politique. Mais cette politique, c'était la guerre contre les calvinistes. Or, le roi ne pouvait se mettre en campagne sans troupes et sans argent. Elle demandait donc malignement qu'on les lui fournît. Ainsi se représentait la question déjà débattue aux états de Blois. Toute la différence était que maintenant les Guise occupaient des places qui leur permettaient de peser sur la volonté du roi. Aussi

[1] Cayet, *Chronologie novenaire*.

manifestaient-ils des exigences sur lesquelles ils se montraient intraitables. Ils voulaient qu'on remaniât les gouvernements, de manière à donner aux princes et aux autres chefs de leur parti des satisfactions et des garanties, et qu'on leur cédât des places de sûreté comme aux huguenots.

On négocia trois mois les armes à la main, sans autre résultat que d'éviter la guerre. Le roi essaya de détacher de la Ligue quelques-uns des seigneurs qui l'avaient embrassée ; il y réussit au moyen de traités particuliers ; il ramena par exemple Mandelot, en lui assurant pour son gendre la survivance du gouvernement de Lyon. Plusieurs personnages semblaient n'être entrés dans la Ligue que pour marchander leurs services à la cour. D'autres, comme le duc de Nevers, éprouvèrent des scrupules, et furent ébranlés. Les chefs eussent voulu obtenir une déclaration du Pape ; mais Grégoire XIII, tout en manifestant qu'il approuvait le but de leur entreprise, évita de se prononcer d'une manière trop positive, et déclara, suivant l'Estoile, qu'il voulait voir plus clair dans ces brouilleries.

Cependant les Guise cernaient le roi, et comme ils étaient maîtres des provinces de l'Est, ils fermaient le passage à ses auxiliaires de Suisse et d'Allemagne. Henri III finit par presser sa mère de céder. Le 7 juillet 1585, elle signa le traité de Nemours.

On stipula que tout culte autre que le culte catholique serait interdit ; que tous les Français seraient tenus de faire profession de catholicisme dans un délai de six mois, ou de quitter la France, qu'on obligerait les huguenots à restituer leurs places de sûreté, et qu'on supprimerait les chambres mi-parties. Le roi déclara que les ligueurs avaient agi uniquement pour le bien du royaume. Il prit leurs troupes à sa solde, et donna à chacun de leurs chefs, au cardinal de Bourbon, aux ducs de Mercœur, de Guise, de Mayenne, d'Aumale et d'Elbeuf, une ou plusieurs villes de sûreté pour cinq ans, avec le droit de s'entourer d'une garde personnelle. Le traité de Nemours assura donc aux catholiques membres de la Ligue les mêmes avantages que les réformés avaient obtenus par les traités précédents, dont il était l'exacte contre-partie. Quant à la question des réformes politiques, posée dans le manifeste du cardinal de Bourbon, elle fut ajournée. Le 18 juillet, le roi alla en personne faire enregistrer l'édit par le parlement en robes rouges. Le

peuple de Paris témoigna une grande joie, et Henri III trouva un jour de popularité.

C'était cependant pour la couronne une défaite, plus humiliante encore qu'aucune de celles qu'elle avait subies jusque-là. Non-seulement le roi traitait avec des sujets, mais il se résignait à marcher à leur suite. « Il étoit, dit l'Estoile, à pied, et la Ligue étoit à cheval. » La Ligue demeura armée, et le fut dès lors légalement.

Le seul résultat obtenu fut de détacher de l'Espagne les princes lorrains, qui s'engagèrent à renoncer aux alliances étrangères. Encore cette renonciation ne fut-elle pas sans réserves. Comme Philippe II en témoignait son mécontentement, Guise soutint n'avoir renoncé qu'aux alliances propres à mettre la couronne de France en péril.

XII. — Le roi de Navarre n'avait pas attendu le traité de Nemours pour publier un manifeste de son côté. Il déclarait ignorer s'il serait un jour appelé au trône, mais il ajoutait qu'il avait toujours été instruit par sa religion à ne pas forcer les consciences, et qu'il n'avait cessé d'accorder aux catholiques une liberté et une confiance entières. Après cette déclaration, il offrit de remettre toutes les places dont il était maître, et d'abandonner les charges qu'il occupait, à condition que les princes entrés dans la Ligue en feraient autant de leur côté. Il proposa au duc de Guise de vider leur querelle dans un combat où ils seraient accompagnés chacun de dix ou vingt gentilshommes.

Quand il apprit que le traité de Nemours était signé, il en eut une surprise extrême. Il dit au marquis de la Force « que pensant à cela profondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il prévoyoit sur son parti fut telle qu'elle lui blanchit la moitié de sa moustache ». Il voulut se dégager de toute responsabilité des événements à venir. « Sire, écrivit-il au roi le 21 juillet, j'ai fait ouverture à Votre Majesté des plus équitables offres qui se peuvent faire pour la paix publique et générale, pour votre repos et pour le soulagement de vos sujets. S'il est question de la religion, j'ai acquiescé à un concile libre ; si des sûretés qu'ils n'ont certes pas sujet de demander, j'offrois de quitter et mon gouvernement et toutes les places que je tiens, à condition qu'ils fissent le semblable, pour ne retarder la paix de cet État. Si

c'est moy qu'ils cherchent, ou si sous mon ombre ils troublent ce royaume, sans que Votre Majesté en soit en peine, j'ay requis que cette querelle soit débattue d'eux à moi, et pour abreger la misere publique, de leur personne à la mienne. Je me suis en somme, outre l'apparence de raison et tout sentiment de nature, accommodé à tous les commandements de Votre Majesté. J'ai voulu, outre le devoir et nonobstant la disposition de nos degrés et qualités, m'égaler à nos inférieurs pour racheter de mon sang tant de malheurs, m'égaler à ceux que Votre Majesté même avoit déclarés rebelles. »

Villeroy et les conseillers les plus sensés de Henri III furent d'avis qu'ayant déclaré la guerre aux huguenots par l'édit de Nemours, il devait la leur faire énergiquement, que le moment n'était plus de diviser pour régner, mais d'adresser un appel à tous les catholiques, de rappeler les grands à la cour et de rétablir la noblesse dans ses charges et ses priviléges. Henri III ne suivit ce conseil qu'à demi et comme contraint. Il craignait de se mettre sous la dépendance trop étroite de la Ligue ou des Guise. Il était mécontent de sa nouvelle situation ; il exprima ce mécontentement très-haut, et agit avec sa faiblesse et ses contradictions ordinaires. Il manda au Louvre le prévôt des marchands, les présidents du parlement, le doyen de l'Église cathédrale de Paris et le cardinal de Guise. Il leur exposa qu'il avait hésité longtemps avant de se résoudre à faire aux huguenots une guerre dont il prévoyait les côtés fâcheux ; qu'il y était maintenant décidé, mais qu'il voulait avoir trois armées ; qu'il était résolu de ne rien épargner pour cet armement, et de se dépouiller jusqu'à la chemise, mais qu'il ne voulait pas se ruiner seul ; qu'il ne payerait donc ni les gages des officiers publics, ni les rentes de la maison de ville ; qu'il mettrait un impôt sur les bourgeois et prendrait sur les biens du clergé, sans attendre de dispense de Rome. Comme on lui présentait des observations, il répondit qu'on l'avait forcé à agir ainsi, et il ajouta : « J'ai bien peur qu'en pensant détruire le prêche, nous mettions la messe en grand danger[1]. »

Il voulait avoir trois armées, une pour agir en Guyenne, une pour couvrir la frontière d'Allemagne, une pour garder Paris

[1] Cavriana, ambassadeur de Florence, écrivait au grand-duc, à propos de Catherine de Médicis, qu'il était d'ailleurs très-porté à admirer, qu'en signant la paix de Nemours elle avait seulement cherché à « poser emplâtre sur emplâtre sans guérir le mal ».

et défendre sa personne. Il confia le commandement des deux premières à Mayenne et à Guise, mais en leur donnant des lieutenants dont il était sûr. Il ne paraît avoir cru ni au succès ni à la durée de la guerre, et cette croyance était généralement partagée. Guise en était averti [1].

Henri III écrivit au roi de Navarre pour l'inviter à abjurer le calvinisme, à suspendre les prêches, à rendre les places de sûreté que possédaient les huguenots et à empêcher les Allemands d'entrer en France. La réponse du roi de Navarre fut calme, mais péremptoire; il refusa de restituer les places de sûreté qu'il tenait en vertu des anciens édits, et d'arrêter les Allemands, qui n'entreraient en France que pour assurer l'exécution de ces édits. Il demandait un concile pour s'éclairer, mais acceptait la guerre qu'on se préparait à lui faire, et il en déclinait la responsabilité, qu'il rejetait sur l'ambition des Guise. Il répondit de la même manière à une ambassade qui précéda l'armée du roi. Comme cette ambassade était composée d'hommes d'Église, les Parisiens prétendirent qu'on lui envoyait des confesseurs avant de lui envoyer des bourreaux. Condé et Montmorency Damville se prononcèrent pour lui. Ce dernier reprit vis-à-vis des Guise l'attitude et le rôle qu'il avait eus avant la paix de 1577.

Les huguenots, dit un contemporain, aiguisèrent leurs plumes, qui coupaient aussi bien que leurs épées. Le roi de Navarre écrivit lettres sur lettres à une foule de gentilshommes pour les faire juges de sa conduite et les gagner à lui. Du Plessis Mornay multiplia les manifestes et les factums. Seulement le ton n'était plus le même et le langage avait changé. Les huguenots n'attaquaient plus; ils se défendaient et rejetaient sur la Ligue et les Guise l'accusation si souvent portée contre eux d'avoir voulu entreprendre contre l'autorité du roi. Henri de Navarre ne parlait que de sauver l'État, affectait de voir dans la lutte qui se préparait une guerre civile plus qu'une guerre de religion, et avait soin, dit d'Aubigné, « de mettre les passions huguenotes en croupe ».

Au moment où Mayenne prit le commandement de l'armée destinée à agir contre les calvinistes, et où commença la guerre qu'on a appelée guerre des trois Henri, la Ligue obtint de la cour de Rome un acte important. Le nouveau pape, Sixte-Quint, d'un caractère plus décidé et même plus absolu que son

[1] Lettre de la Châtre au duc de Guise, citée par Bouillé, t. III.

prédécesseur, lança le 9 septembre une bulle qui condamnait Navarre et Condé comme hérétiques relaps, les frappait d'excommunication et les déclarait incapables de porter quelque couronne que ce fût, particulièrement celle de France. La bulle était on ne peut plus catégorique, cimentée à chaux et à sable, comme le dit le cardinal de Guise. Sixte-Quint l'avait ajournée, tant que la Ligue lui avait paru agir contre le roi. L'alliance du roi avec les Guise leva ses scrupules. Le coup fut d'autant plus rude pour Henri de Navarre, que jusque-là son exclusion avait été simplement conditionnelle; sa conversion pouvait tout réparer. Maintenant il était exclu à jamais du trône de France. Sa déchéance était prononcée sans réserve.

Il protesta, adressa un appel à la cour des pairs, nia au Pape le droit de régler la succession à la couronne, et employa les armes traditionnelles dont on s'était toujours servi en pareils cas. Il déclara que la bulle était nulle; il attaqua la légitimité de Sixte-Quint et demanda un concile. Il fit écrire par Hotman une réponse ou un pamphlet intitulé *Brutum fulmen*, dont le langage passa, suivant l'usage, toutes les bornes de la violence.

Les calvinistes n'en furent que plus ardents à s'armer. Les ligueurs chantèrent victoire. « Il ne faut plus, écrit Pasquier, parler de paix avec les huguenots, pour qui ne veut être déclaré crimineux de lèse-majesté divine et humaine. C'est le lieu commun de nos prédicateurs en leurs chaires. On joue maintenant à pis faire. » Mais la bulle étonna une partie du clergé et fut regardée par le parlement comme un attentat contre la couronne. Elle mécontenta fortement le roi, qui pourtant refusa de suivre le conseil qu'on lui donnait de la faire brûler. Enfin elle causa un effroi légitime; on comprit qu'on n'allait pas entrer dans une guerre civile ordinaire. Les politiques alarmés accusèrent Sixte-Quint « de changer sa houlette pastorale en un flambeau effroyable, pour perdre entièrement ceux qu'il devoit regagner au troupeau de l'Église, s'ils s'en étoient égarés ».

XIII. — La guerre commença dans le Poitou, où Condé fut d'abord attaqué par le duc de Mercœur, gouverneur de la Bretagne, et bientôt menacé par l'armée de Mayenne (septembre 1585). Il chassa Mercœur, qui s'était avancé jusqu'à Fontenay; puis, voulant s'assurer des ports et des îles qui avoisinaient la Rochelle, il assiégea Brouage, occupée par une garnison royale et défendue par Saint-Luc. Pendant ce temps, trois

capitaines huguenots et quelques soldats se rendirent par surprise maîtres du château d'Angers. Condé entreprit de marcher de ce côté pour les soutenir et s'assurer un des passages de la Loire (octobre). Mais à peine eut-il passé le fleuve, qu'il se trouva cerné par des forces supérieures. Les catholiques avaient repris le château. Il engagea sans succès un combat dans les faubourgs de la ville, dut battre en retraite, et, ne pouvant traverser la Loire, ne vit d'autre moyen d'échapper à une déroute certaine que de dissoudre son armée. Il la divisa en petites bandes, qui se sauvèrent chacune comme elle put dans toutes les directions pour tromper les poursuites. Gentilshommes et soldats s'enfuirent ou se cachèrent de côté et d'autre ; il en tomba un certain nombre aux mains des catholiques et quelques-uns furent massacrés. Condé gagna, à peine suivi, la côte de Normandie, où il s'embarqua, lui douzième, pour l'Angleterre.

Le roi donna l'ordre aux huguenots de sortir de France, non plus dans le délai de six mois, mais dans celui de quinze jours, et à Mayenne de marcher vers le Midi, où l'ennemi avait occupé sans l'attendre bon nombre de petites places. Mais la saison avançait. Mayenne ne jugea pas à propos d'attaquer des villes importantes pendant l'hiver, et se contenta d'enlever successivement les petites places du Limousin, du Quercy et du Périgord, où les huguenots avaient mis garnison. De pareils succès n'étaient pas de nature à satisfaire l'impatience des ligueurs ; ils donnèrent à rire aux politiques parisiens, plus frondeurs que jamais. Mayenne se prétendit trahi ; il soutint qu'il n'avait reçu ni la solde, ni les fournitures, ni les munitions nécessaires. Il accusa le maréchal de Matignon, qu'on lui avait donné pour second, de paralyser toutes ses opérations. « On jouoit, écrivait-il, à faire le pis contre lui. » Le roi de Navarre montrait bien plus d'habileté et de prévoyance que Condé. Il se tenait sur la défensive, mais attentif à se porter de côté et d'autre avec des troupes légères. Il réussit de cette manière à fortifier les places menacées et à entretenir le courage des siens. Il visita la Rochelle, où Condé était revenu, et il mit en état de défense les villes dont son parti était maître dans le Poitou. Le duc de Guise craignait que la longueur des hostilités ne décourageât les catholiques et ne fît perdre du terrain à la Ligue, mais il était lui-même empêché d'agir. Il manquait d'argent et en demandait vainement à l'Espagne. Sixte-Quint se plaignait que la guerre n'eût aucun résultat, et que les con-

tributions fournies par le clergé fussent dépensées inutilement. Le roi de Navarre tira de ces retards un parti habile. Il écrivit des lettres de tous côtés, au clergé pour demander un concile, à la noblesse, au tiers, pour leur exposer qu'il n'était cause ni de la guerre ni des misères du peuple, au parlement pour le féliciter de son esprit politique et conciliant. En même temps, il montrait autant de résolution que de prudence. « Ils m'ont, disait-il dans une de ses lettres, entouré comme la bête, et croient qu'on me prend au filet. Mais je leur veux passer à travers ou sur le ventre[1]. »

Henri III s'efforçait de gagner les seigneurs affiliés à la Ligue et de se les attacher individuellement. En 1586, il forma deux nouvelles armées, dont il donna le commandement à Joyeuse et à Épernon, les destinant à marcher l'une contre le Languedoc, l'autre dans le Dauphiné et la Provence, où Lesdiguières obtenait de continuels succès. Toute la noblesse catholique accourut prendre du service sous les mignons, et l'autorité royale sembla vouloir se rétablir. Le roi se rendit en personne à Lyon, pour être plus voisin du théâtre des hostilités.

Cependant, satisfait d'avoir amoindri la puissance des Guise, il commençait à désirer la paix. Au mois de juillet, il crut le temps venu de négocier, et Catherine de Médicis, malgré la goutte dont elle souffrait, entreprit, suivant son usage, d'aller elle-même trouver l'ennemi. On signa un armistice pour le Poitou et la Guyenne; quant au roi de Navarre, il montra dans les préliminaires des négociations une raideur qui ne lui était pas habituelle, et ne consentit qu'au bout de trois mois à une entrevue, qu'il eut avec la reine mère à Saint-Bris, entre Cognac et Jarnac.

Joyeuse et Épernon obtinrent dans le Languedoc et la Provence de faciles succès, qu'on opposa malignement au peu de résultats de la campagne de Mayenne. Les calvinistes se tournaient alors vers l'étranger. Deux de leurs agents, Ségur de Pardaillan et Clervaut, aidés par Théodore de Bèze, parcouraient l'Allemagne et excitaient les princes protestants à prendre les armes en leur faveur. Élisabeth favorisait ces menées et répandait de son côté l'argent à pleines mains. Les princes protestants d'Allemagne, alarmés des victoires du duc de Parme, des succès de la Ligue, de l'ambition de Philippe II et des progrès que la réaction catholique faisait par-

[1] Lettre à de Batz du 11 mars 1586.

tout, attachaient un grand prix à empêcher que les huguenots de France ne fussent écrasés. Ils résolurent d'intervenir d'abord par voie diplomatique, puis, si leurs remontrances n'étaient pas écoutées, par les armes. Ils envoyèrent à Paris une ambassade nombreuse, qui avait à sa tête les comtes de Montbéliard et d'Isembourg, et Casimir, fils du comte palatin. Les ambassadeurs devaient solliciter le rétablissement des édits de pacification. Henri III n'en fut que plus empressé de traiter avec le roi de Navarre. Il séjourna longtemps à Lyon pour les éviter, mais les retards apportés à l'entrevue de Saint-Bris l'obligèrent de revenir à Paris. Les comtes de Montbéliard et d'Isembourg étaient repartis, lassés de l'attendre. Casimir lui fit des remontrances qui l'irritèrent. Il répondit qu'il voulait être maître chez lui et que nul étranger n'avait à se mêler des affaires de son gouvernement (12 octobre).

Menacé d'avoir les forces de l'Allemagne sur les bras l'année suivante, il voulut terminer la guerre à tout prix, malgré les représentations que lui adressaient le nonce du Pape et les Guise, et l'irritation que le voyage de la reine mère causait aux ligueurs. L'entrevue de Saint-Bris eut lieu enfin le 18 octobre. Des précautions minutieuses et d'assez mauvais augure furent prises des deux côtés. Catherine y montra sa finesse ordinaire, Henri de Navarre ce caractère avenant et ces manières entraînantes qui s'alliaient chez lui à beaucoup de prudence et de calcul. « Tel vous avez vu ce prince, Sire, écrivit à Henri III le duc de Nevers qui accompagnait la reine mère, tel il est aujourd'hui. Les années ni les embarras ne le changent point. Il est toujours agréable, toujours enjoué et toujours passionné, à ce qu'il m'a cent fois juré, pour la paix et pour le service de Votre Majesté. » Il déclara n'avoir d'autre volonté que de mourir l'épée à la main en combattant les Espagnols et les ligueurs, les seuls ennemis irréconciliables de la France. Cependant, l'entrevue se passa en plaintes et en récriminations réciproques. Catherine lui reprocha d'avoir toujours différé sa conversion et son retour à la cour; Henri de Navarre se plaignit que le roi eût supprimé les édits et lui eût déclaré la guerre.

Catherine lui proposa de faire casser son mariage avec Marguerite, qui s'était rendue par les scandales de sa conduite indigne de tout intérêt, et de lui donner à la place sa petite-fille Christine de Lorraine, qu'elle avait amenée avec elle. Mais ce

nouveau mariage n'était possible qu'à une condition ; il fallait qu'il abjurat et revint à la cour. Le roi dans ce cas se faisait fort d'obtenir du Pape la révocation de la bulle.

Henri de Navarre, à peu près décidé à se convertir, prétendait ne le faire qu'à son heure et avec une certaine solennité. Il avait toujours demandé d'être éclairé par un concile. Jeune, il s'était déjà fait catholique, mais le poignard sous la gorge. Il était ensuite retourné à la religion de Calvin. Il voulait maintenant qu'on ne pût l'accuser ni de légèreté ni d'ambition, et il refusait de se séparer de ses amis et de se livrer à ses ennemis [1]. Plus défiant que jamais et à juste titre, il craignait de s'annuler, d'etre sacrifié aux Guise, de partager l'impopularité de Henri III. Son indépendance, quoique difficile à soutenir, était pour lui un piédestal. Invoquant des raisons de conscience et d'honneur, il finit par déclarer qu'il ne pouvait prendre aucun parti avant que les Guise fussent écrasés, chose d'ailleurs facile, à l'entendre. La reine mère répondit que le meilleur moyen de ruiner les Guise était de détacher d'eux par une alliance le duc de Lorraine, chef de leur maison, et que toute la force de la ligue et du parti espagnol venait précisément de la persévérance de l'héritier présomptif de la couronne dans l'hérésie.

Après deux mois de pourparlers, mêlés de bals et de fêtes, suivant l'usage de Catherine de Médicis, on se sépara sans s'être entendu. Henri III, voulant répondre au refus définitif du roi de Navarre, jura le 1er janvier, en faisant les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il ne tolérerait dans le royaume nulle autre religion que le catholicisme, et ne songea plus qu'à préparer les moyens de résister à l'invasion des Allemands. Il déclara n'avoir jamais eu d'autre but que de ramener les huguenots à la foi catholique, et ajouta qu'il tenterait d'y parvenir par les armes, n'y ayant réussi ni par les édits ni par les négociations. Villeroy fit décider par le conseil, au retour de la reine mere, qu'on s'unirait aux ligueurs pour repousser les

[1] Il n'avait pas entièrement tort. Guise écrivait au duc de Nevers quelque temps après la bulle de Sixte-Quint, que sa conversion n'inspirerait jamais de confiance et qu'il retournerait au calvinisme forcément. « C'est chose reconnue qu'il ne s'accorde avec sa femme ; il est en terme de la répudier ; ce qu'il ne peut faire selon la loi divine et religion catholique ; ainsi donc il retournera toujours en hérésie pour exécuter cette sienne passion, ce qui est assez témoigné par le roi Henri VIII d'Angleterre, lequel, pour répudier sa femme, se détourna de l'obéissance du Pape, ne le pouvant autrement. »

Allemands, et l'on prit le parti de se féliciter d'une guerre étrangère qui devait rendre au roi sa popularité.

Les conférences de Saint-Bris et les négociations entamées par Henri III irritèrent naturellement les ligueurs, quelques explications qu'on s'efforcât d'en donner. Ce fut un nouveau theme pour les écrits satiriques et les prédications fougueuses. Mais la Ligue, ou plutôt le conseil de Paris, ne se borna plus à ce genre d'attaques; on entra dans une voie nouvelle, celle des complots. Il y avait eu en Angleterre, depuis quelques années, des conspirations fréquentes contre Élisabeth en faveur de Marie Stuart emprisonnée et des catholiques persécutés. Sans assimiler entièrement le roi de France à la reine d'Angleterre, les catholiques exaltés le regardaient aussi comme un obstacle à l'exécution de leurs desseins. Après avoir entrepris d'agir sans lui, ils songèrent à s'emparer de lui pour le mettre en tutelle, et au besoin pour lui ôter la couronne. On parla de l'enfermer dans un couvent. Le premier complot fut tramé par les principaux des Seize, avec l'ambassadeur d'Espagne Mendoza, et le duc d'Aumale. On voulait surprendre Boulogne, dont le commandant était une créature du duc d'Épernon. Mais le plan fut déjoué. C'était dans le fond une intrigue espagnole; l'envoyé de Philippe II espérait se faire livrer la place, qui eût servi à faciliter les desseins de son maître contre l'Angleterre. Peu après, Nicolas Poulain, un des affiliés de la Ligue, révéla au chancelier un autre complot. Les Seize voulaient faire une insurrection à Paris et enlever le roi. Ils étaient en pourparlers avec Guise et Mayenne, ce dernier revenu très-irrité du Midi. La conspiration éventée ne put encore s'exécuter.

L'initiative en appartenait aux chefs parisiens de la Ligue, gens d'action, las des lenteurs qu'ils rencontraient et décidés à ne ménager rien. Peut-être ces chefs étaient-ils entraînés eux-mêmes plus loin qu'ils n'avaient voulu, et obligés de céder à ce besoin d'agir qui est la condition des partis avancés. Les Guise, moins impatients et plus politiques, ménageaient et tançaient tour à tour cette démocratie peu disciplinée, qui était pour eux une force et un danger. Il y a des raisons de douter qu'ils aient accepté les ouvertures qu'on leur fit. Du moins, il est certain que Mayenne les repoussa formellement et refusa de se mettre à la remorque des révolutions de Paris.

La mort de Marie Stuart, exécutée le 18 février 1587, fut la suite de ces conspirations. Élisabeth crut sa vie menacée.

Elle redoutait au dehors la Ligue et les Guise, soutiens de l'infortunée reine d'Écosse, au dedans les complots que les catholiques d'Angleterre formaient en s'aidant de leur alliance. Elle n'avait plus de ménagements à garder vis-à-vis de Philippe II, à qui elle faisait ouvertement la guerre dans les Pays-Bas et dans les Indes. Pour Henri III, elle savait sa faiblesse. Aussi ne tint-elle aucun compte de ses exhortations à la clémence; elle ne voulut pas admettre la thèse soutenue par l'ambassadeur français Bellièvre, que Marie Stuart, étant reine, ne pouvait être justiciable des tribunaux anglais. Très-personnelle et très-absolue, malgré les artifices et les coquetteries ordinaires de son langage, elle sacrifia sa rivale à ses rancunes et à ses terreurs, tout en affectant de verser des larmes sur le sort de sa victime. Signer la mort de Marie était insulter à la France; Élisabeth choisit le moment où elle savait Henri III et les Guise hors d'état de lui en demander raison. Toutefois l'émotion fut grande quand on apprit que la hache du bourreau avait tranché au château de Fotheringay la tête de la royale prisonnière. Il n'y eut qu'un cri dans l'Europe catholique à la nouvelle de la mort, ou, comme on disait, du martyre de la reine d'Écosse. On répéta partout qu'un souverain protestant ne pouvait régner que par les supplices, et que si Henri de Navarre parvenait à la couronne, il suivrait l'exemple de la reine d'Angleterre.

XIV. — Dès le mois de janvier, le roi de Navarre fit un traité avec l'électeur palatin, ceux de Saxe et de Brandebourg, le roi de Danemark, les cantons suisses protestants et plusieurs autres princes d'Allemagne, mécontents de l'espèce de défi que leur avait lancé Henri III et décidés à tenter un effort sérieux pour le soutien de leurs coreligionnaires de France. C'était la cause commune de la réforme qui leur paraissait débattue, et la lutte était à leurs yeux d'un intérêt européen.

Henri III fit déclarer au duc de Guise par Miron que n'ayant pu traiter d'un armistice avec le roi de Navarre, et obtenir qu'il se séparât des Allemands, il allait mettre sur pied deux armées, destinées à tenir tête, l'une aux huguenots, l'autre aux étrangers. Il le chargeait de réunir d'autres troupes pour défendre la frontière. Il voulait donner le commandement de la première de ces armées au duc de Joyeuse et se réserver celui de la seconde. Il comptait que Joyeuse tiendrait facile-

ment les huguenots en échec; il se proposait, quant à lui, d'attendre les Allemands avec les forces les plus considérables, de les repousser et de délivrer la France de l'invasion étrangère. Il prenait ainsi le beau rôle. Il défendait la cause catholique et le sol national. Il donnait satisfaction aux sentiments qu'on avait exploités contre lui. Il espérait détruire l'influence de la Ligue, en réduisant ses chefs, les princes lorrains, à n'être dans ses mains qu'un instrument de la ruine des Allemands. Il se flattait de faire tourner des circonstances critiques au profit de sa popularité, de sa puissance et de sa gloire. On prétend qu'il s'appliquait ces paroles du psaume : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos*.

Le plan était ingénieux; mais l'exécution eût exigé une décision que Henri III était loin d'avoir. Si la faiblesse des huguenots, si la politique intéressée des Guise et les excès des Seize avaient déjà préparé une réaction en faveur de l'autorité royale ébranlée [1], cette réaction était loin d'avoir effacé les mécontentements, les défiances et le mépris. D'ailleurs, le duc de Guise avait pris depuis deux ans une attitude qui ne lui permettait plus de reculer d'un pas; autrement, il était perdu, et il le savait. Aussi, tout en multipliant ses protestations de fidélité et en prétendant s'enfermer dans les bornes d'une légalité scrupuleuse, parlait-il au nom des intérêts catholiques avec une fermeté et une indépendance calculées, en chef de parti qui ménage sa popularité. Il se disait, lui et les siens, prêts à abandonner leurs places de sûreté et tous autres avantages personnels, mais seulement après que l'ennemi du dehors et celui du dedans seraient écrasés. En attendant, il faisait la guerre au duc de Bouillon, protestant et allié des coalisés allemands, dans l'unique but d'occuper par lui-même ou par les princes de sa maison de nouvelles places à sa convenance. Il entretenait des correspondances actives avec Farnèse, avec l'Espagne, avec les États italiens. Il sollicitait le Pape d'intervenir dans une guerre qui était une guerre de religion et de prêcher une croisade. Jusque-là c'était lui qui avait forcé le roi d'en venir à ses vues. Il prétendait l'y forcer encore.

Catherine de Médicis alla le trouver pour convenir avec lui

[1] On peut en suivre la naissance et le progrès dans le *Journal* de l'Estoile, qui, jusque-là très-sévère et même sanglant pour les désordres de la cour et de l'administration, commence à trouver très-mauvaises les attaques et les satires des ligueurs.

d'une action commune (fin de mai). Il montra beaucoup de roideur, accumula les réclamations et les plaintes, et marchanda son concours autant qu'il put. Au fond, il voulait éviter d'être traité en subalterne[1]. De telles prétentions, un tel langage irritèrent la cour[2]. Henri III se sentit blessé dans sa dignité. Il voulut cependant avoir une entrevue personnelle avec lui; il le vit à Meaux le 4 juillet, lui exposa son plan de campagne et lui assura le commandement de l'avant-garde dans l'armée qui devait arrêter les Allemands. Guise accepta, sans que cette entrevue changeât rien aux dispositions réciproques. Un des princes lorrains, caractérisant celles de son parti, représente dans une de ses lettres « les esprits merveilleusement enveloppés et embarrassés de mécontentement et de défiances, les maîtres toujours fort modestes en leurs propos, mais leurs serviteurs se plaignant ouvertement et criant encore plus fort que jamais[3] ».

C'était précisément le moment où les Allemands assemblaient leurs forces en Alsace. Elles s'élevaient à trente-cinq mille hommes environ, savoir huit mille reîtres, quatre mille lansquenets, dix-sept mille fantassins, Suisses ou Grisons, plus quatre mille arquebusiers français et quelques cornettes de cavalerie française pour les conduire. Jean Casimir céda le commandement de cette armée au baron de Dohna, gentilhomme prussien, qui avait déjà rendu à la cause de la réforme des services de diverse nature et passait pour entendre la guerre. Dohna se mit en marche au mois d'août. Guise réunit à Chaumont toutes les troupes dont il pouvait disposer, arriva le 27 août à Nancy, où il rallia quelques corps italiens et albanais que lui envoyait le prince de Parme, et se trouva à la tête de quinze mille hommes. Il était assuré de l'appui du duc de Lorraine, qui, neutre dans toutes les guerres précédentes, avait promis de défendre cette fois la frontière française. Il espérait avec ces forces pouvoir agir indépendamment du roi, dont l'armée était d'ailleurs prête à le soutenir. Il eût voulu enfermer les Allemands dans la Lorraine, où le terrain offrait des facilités particulières pour une guerre défensive. Il pensait les rejeter chez eux, et en avoir tout l'honneur. Mais les Lorrains, beaucoup

[1] Voir les fragments de ses lettres cités par Capefigue, *la Réforme et la Ligue*.

[2] Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. Introduction.

[3] Bouillé, t. III, p. 219.

moins ardents, ne consentirent pas à faire de leur pays le théâtre d'une guerre qui l'eût inévitablement ruiné. Ils s'attachèrent uniquement à observer le baron de Dohna, et à garantir leurs campagnes contre les pillages et les désordres que les Allemands y commettaient. Ceux-ci, trouvant les fours et les moulins détruits, et ne portant avec eux ni vivres ni argent, s'empressèrent de gagner la Champagne.

Dohna n'avait pas de plan bien arrêté, et les capitaines qui le suivaient, dont plusieurs étaient de plus grands personnages que lui, proposaient chacun le leur. Cependant les envoyés du roi de Navarre le sollicitant de ne pas perdre de temps et de marcher rapidement pour se joindre à lui, il prit ce dernier parti, passa la Moselle et la Meuse, et se dirigea vers la Loire par Joinville et Châtillon-sur-Seine. Les Allemands, peu disciplinés, vécurent largement aux dépens de pays fertiles, et se gorgèrent de fruits et de vins, ce qui, joint à la difficulté des marches et aux influences d'une saison pluvieuse et malsaine, engendra chez eux force maladies. Dohna n'avait pas l'autorité nécessaire pour tenir en bon ordre une armée qui n'était pas soldée et qui renfermait des éléments aussi divers. Il se proposait de remonter vers la haute Loire pour éviter les passages de grandes rivières; mais ses soldats craignirent de s'aventurer dans des pays pauvres, et l'obligèrent à se diriger vers la Charité. Les Français qui les conduisaient prétendaient y avoir des intelligences; ils assuraient qu'on passerait la Loire aisément sur le pont de la ville ou à la faveur des gués nombreux que les environs présentent dans cette saison. Les Allemands comptaient sur les haines qu'inspiraient les Guise. Ils arrivèrent au bord du fleuve vers le milieu d'octobre. Guise s'était contenté de les suivre avec un camp volant, de manière à les observer, à les inquiéter, et à tomber sur les malades et les retardataires. Henri III de son côté s'était avancé jusqu'à Gien avec de grandes forces et les ducs de Nevers et d'Épernon. Il occupait les rives de la Loire sur une longue étendue, depuis Decize jusqu'à Jargeau.

XV. — Pendant ce temps-là, Joyeuse était aux prises avec les huguenots du Midi. Il avait entrepris une première pointe au delà de la Loire, en juillet et en août, et occupé Saint-Maixent après un court engagement à la Mothe-Saint-Éloi, où les calvinistes avaient été taillés en pièces sans quartier. Ensuite,

la peste décimant ses troupes, il s'était arrêté pour venir demander à la cour des renforts, et les moyens d'obtenir un grand succès. Sa magnificence, ses dépenses, sa libéralité, plaisaient à la jeune noblesse, qui servait volontiers sous lui. Il était impatient de se mesurer avec le roi de Navarre. Celui-ci ne disposait que de forces inférieures, mais il venait de réunir sous ses ordres tous les chefs calvinistes, y compris le prince de Conti et le comte de Soissons, frères de Condé, en sorte qu'il avait avec lui toute la maison de Bourbon, à l'exception du cardinal et du duc de Montpensier. Il avait décrété le rétablissement des anciens édits de tolérance dans tout le Midi. Il eût voulu marcher au-devant des Allemands par le Poitou et le Berry. Joyeuse l'en empêcha et l'obligea de se replier vers le Midi. Les huguenots cherchèrent à remonter le long de la Dordogne, sur laquelle ils possédaient un grand nombre de petites places, pour joindre leurs alliés par le Limousin et l'Auvergne. Joyeuse ne voulut pas leur en laisser le temps. Il tenait à les arrêter avant le passage de l'Isle, la dernière petite rivière avant la Garonne, et au moment où ils se trouvaient enfermés à Coutras entre deux cours d'eau, l'Isle et la Dronne. Ils avaient deux mille cinq cents chevaux et quatre mille fantassins; les catholiques près du double, de dix à douze mille hommes, sans compter les troupes que leur amenait le maréchal de Matignon, qui commandait en Guyenne; mais Joyeuse ne voulut pas attendre ce dernier. Croyant que l'ennemi se livrait à lui et comptant sur sa supériorité numérique, il l'attaqua brusquement le matin du 20 octobre. Le roi de Navarre accepta la bataille, pour ne pas avoir l'air de fuir, et parce qu'il craignait qu'une partie des volontaires calvinistes du Poitou ne l'abandonnât.

L'armée de Joyeuse était brillante de livrées et d'habits de parade; celle des huguenots n'avait que du fer et des armes rouillées par la pluie. Les catholiques marchèrent les premiers à l'ennemi; ils furent arrêtés un instant par son artillerie, dont le tir atteignait plus loin que le leur. Comme il fallait alors un certain temps pour recharger les pièces, Lavardin, qui servait sous Joyeuse en qualité de mestre de camp, donna l'ordre de courir immédiatement la lance en avant sur les huguenots. La charge fut violente, mais la noblesse catholique était plus brave que disciplinée. Le désordre de l'attaque permit aux huguenots, ébranlés un instant, de se reformer très-vite et de charger à

leur tour un ennemi qui n'avait pas su garder ses rangs. Les Bourbons payèrent de leur personne. « Souvenez-vous, dit le roi de Navarre à ses cousins, que vous êtes de la maison de Bourbon, et, vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. » Les cavaliers calvinistes étaient armés *à la reître,* c'est-à-dire qu'ils portaient l'épée et le pistolet. Ils étaient en général plus aguerris que leurs adversaires, et devaient avoir l'avantage dans une mêlée corps à corps. Au bout d'une heure tout fut terminé. « Le champ où fut faite ladite charge demeura, dit une relation, couvert de gendarmerie, chevaux et armes, et entre autres de lances si épais jonchées, qu'elles empêchoient le chemin. »

Les catholiques perdirent quatre cents gentilshommes; Joyeuse, renversé de cheval, fut tué de trois balles de pistolet; il n'était âgé que de vingt-huit ans. Les vainqueurs marchèrent contre l'infanterie, qui se débanda, la mirent en déroute, la poursuivirent trois heures durant, lui tuèrent trois mille hommes, pour venger le traitement que les leurs avaient éprouvé à la Mothe-Saint-Éloi, et lui enleverent un plus grand nombre encore de prisonniers, outre l'artillerie, les drapeaux et le bagage. Ils ne firent de leur côté que des pertes légères. Le roi de Navarre arrêta le carnage dès qu'il le put, et ordonna de relever le corps de Joyeuse, qu'il envoya à Henri III.

C'était la première victoire que les huguenots remportaient depuis le commencement des guerres civiles. Elle n'eut pas de résultat immédiat; car ils ne purent opérer leur jonction avec les Allemands. Leur petit nombre les en empêcha; même une partie des gentilshommes volontaires, qui étaient restés sous les armes plus longtemps qu'ils n'avaient pensé, durent rentrer chez eux. Il fallut se réduire à la défensive. D'ailleurs les chefs se désunirent. Condé prétendait s'affermir dans le Poitou. Turenne demandait un commandement indépendant dans le Limousin et le Périgord. Le comte de Soissons se retira. Le roi de Navarre alla chercher auprès de la comtesse de Guiche un repos qui lui fut vivement reproché. Du Plessis-Mornay fit de vains efforts pour arrêter la désorganisation d'une armée fort réduite et qui manquait de tout. L'effet moral de la journée de Coutras n'en fut pas moins considérable. Il fut avéré que le parti calviniste ne serait pas aussi facile à détruire qu'on l'avait cru. Les ligueurs, trompés dans leurs espérances, en témoignerent une irritation qu'ils firent retomber sur le roi. Ils l'ac-

cusèrent d'avoir ménagé l'ennemi commun. On alla jusqu'à prétendre qu'il s'était réjoui de l'issue de la journée et félicité de la mort de Joyeuse, parce que ce dernier penchait trop ouvertement pour la Ligue.

XVI. — Cependant Henri III, campé à Gien depuis le 22 septembre, occupait tous les ponts et les gués de la Loire, de manière à en barrer le passage aux Allemands. Ceux-ci arrivèrent à Neuvy le 20 octobre, le jour même de la bataille de Coutras. Trouvant une vigoureuse résistance au lieu de l'appui qu'ils avaient espéré, et ne recevant point de nouvelles du roi de Navarre, ils prirent le parti de se diriger vers le Nord, pour gagner les riches plaines de la Beauce, inquiéter Paris, et trouver dans le Vendômois ou du côté de Saumur les moyens de passer la Loire, grâce à leurs intelligences avec le prince de Conti. Le roi les suivit à quelque distance jusqu'à Vendôme et Bonneval, inquiétant leur gauche et couvrant toujours les passages du fleuve. Guise, avec Mayenne et le marquis du Pont, fut chargé de couvrir Paris et de les harceler sur la droite. Ses forces étaient d'ailleurs très-diminuées, sans quoi c'eût été une témérité excessive aux Allemands, que de s'avancer ainsi entre deux armées ennemies. Le 27 octobre, le duc, étant avec Mayenne à Montargis, reçut l'avis que l'ennemi était logé à quelques lieues de là sur une ligne très-étendue; il prit avec lui un corps d'élite, composé principalement de cavalerie, fit sept lieues, surprit de nuit le village de Vimory, où Dohna campait avec quelques cornettes de reîtres, et l'incendia. L'escarmouche fut meurtrière. Dohna se fit jour le pistolet au poing, et parvint à rejoindre les Suisses, qui logeaient à une assez grande distance, mais il laissa aux mains des princes lorrains sa caisse militaire, son bagage et une grande quantité de chevaux.

Le succès de ce coup de main rassura les Parisiens, fut célébré avec enthousiasme par les ligueurs, et injurieusement comparé à l'inaction du roi, qu'on prétendait d'intelligence avec les Allemands. Cependant Dohna poursuivit sa route, prit Château-Landon et atteignit la Beauce. Chemin faisant, il apprit la victoire du roi de Navarre à Coutras, et rallia quelques bandes de huguenots français, une entre autres qui lui fut amenée du Maine par le prince de Conti.

Le roi le laissait avancer tranquillement, et ne paraissait pas se mettre en émoi. Cette armée étrangère, qui vivait depuis

plus de deux mois aux dépens d'un pays ennemi, commençait à beaucoup souffrir. Elle était abîmée par les mauvais temps et les mauvais chemins ; les soldats n'avaient plus de chaussures, les chevaux étaient déferrés. Les Allemands demandaient qu'on leur payât leur solde et qu'on les laissât piller à leur guise. Ils se plaignaient d'avoir été trompés par leurs auxiliaires français. D'un autre côté, les Suisses protestants refusaient de combattre leurs compatriotes catholiques qu'ils voyaient servir dans l'armée royale, et éprouvaient des scrupules à porter la hallebarde et l'épée contre un roi qu'ils étaient venus dans l'intention de rétablir et de défendre. Henri III profita de ces dispositions pour entrer en négociations avec eux.

Il se montra pressé de finir ainsi la guerre, de la finir sans effusion de sang, et surtout de ne plus fournir aux Guise l'occasion de ces combats héroïques dont l'effet surpassait beaucoup l'utilité. Ces négociations déplurent aux ligueurs. Ils craignirent que Henri III, traitant avec les Suisses protestants, ne les prît à son service. Guise, infatigable, tenta un second coup de main. Dohna s'était logé dans le bourg d'Auneau, mais n'avait pu occuper le château, défendu par un gouverneur catholique. Le Balafré, d'intelligence avec ce gouverneur, fit de nuit, à partir de Dourdan, une nouvelle marche forcée à la tête d'un corps d'élite, fut introduit par la garnison du château dans le bourg, où les reîtres s'étaient fortifiés ou plutôt barricadés, et les surprit le matin du 24 novembre. Dohna n'eut que le temps de fuir peu accompagné. Deux mille Allemands, enfermés dans les maisons, furent passés au fil de l'épée. Les vainqueurs enlevèrent encore, comme à Vimory, le bagage et les chevaux.

Dohna songeait déjà à retourner sur ses pas, à remonter le long de la Loire, et à tenter sa jonction avec le roi de Navarre par le Vivarais et le Languedoc. L'affaire d'Auneau, la crainte qu'il éprouva d'être abandonné des Suisses, et le refus qu'ils lui firent de marcher sur la place pour la reprendre, le décidèrent à hâter son départ. Il était temps ; car le 2 décembre les Suisses traitèrent avec le roi, qui acheta leur retraite au prix de quatre cent mille écus. Guise voulait détruire et poursuivre les fuyards ; Henri III, fatigué de ces succès qui ne servaient qu'à exalter l'esprit des ligueurs, résolut de faire avec les Allemands un autre traité qu'Épernon signa le 8 décembre à Marcigny-sur-Loire. On leur assura le passage libre pour retour-

ner en Allemagne, à la seule condition de marcher les enseignes ployées. Ils acceptèrent, car ils étaient épuisés de marches forcées, et réduits à la détresse la plus complète ; ils avaient brûlé leurs chariots et encloué leur artillerie ; ils laissaient les chemins couverts de morts, de malades et de traînards que les paysans du Nivernais et de la Bourgogne tuaient sans pitié. Ils s'indignaient contre leurs auxiliaires français, et n'avaient presque plus d'espoir de joindre le roi de Navarre. Les Français qui servaient avec eux furent amnistiés ; on ne leur permit toutefois de rester en France qu'à la condition d'y faire profession de catholicisme. Quelques bandes seulement, entre autres celles du prince de Conti et de Châtillon, fils de Coligny, parvinrent à gagner le Midi.

Ce second traité acheva de mettre la Ligue en fureur. Guise se récria sur ce qu'on laissait échapper une armée de reîtres qu'il se faisait fort de détruire. C'étaient là des plaintes au moins exagérées. Les Allemands ne quittaient la France qu'après avoir éprouvé des pertes considérables. Il n'est pas sûr non plus que les forces du duc de Guise eussent suffi pour les détruire. Quoi qu'il en soit, le duc, obligé de les suivre sur le territoire français sans les attaquer, ne les vit pas plutôt dehors, qu'il se jeta, toujours à leur poursuite, et malgré le gouverneur espagnol de la Franche-Comté, sur le comté de Montbéliard. Il mit ce petit pays à feu et à sang pour punir le comte, qui avait été un des organisateurs de l'expédition.

XVII. — Henri III revint à Paris. Il fit le 23 décembre une entrée triomphale, et assista à un *Te Deum* dans l'église Notre-Dame ; on alluma des feux de joie dans toute la ville. Mais les ligueurs prirent peu de part à ces réjouissances ; ils accusaient le roi et vantaient sans mesure les succès de Henri de Guise, qu'ils affectaient de mettre en regard de la défaite de Joyeuse. Le duc était leur héros ; en le comparant au roi, ils lui appliquaient le verset de la Bible : « Saül en a tué mille et David dix mille. » Les prédicateurs, qui recevaient le mot d'ordre de madame de Montpensier, épuisaient en son honneur toutes les images du langage biblique ; ils lui prodiguaient les noms de nouveau Moïse, de nouveau Gédéon, de nouveau David. Ils ne parlaient que des miracles opérés par lui. Ils suivaient l'exemple donné par les ministres huguenots, de faire intervenir partout et à tout propos l'Écriture sainte. « La victoire d'Auneau, dit

l'Estoile, fut le cantique de la Ligue, la réjouissance du clergé, la braverie de la noblesse guisarde, et la jalousie du roi. »

Henri III appela au Louvre les prédicateurs principaux, et les tança vertement. Puis il donna au duc d'Épernon le titre d'amiral et le gouvernement de Normandie, que la mort de Joyeuse laissait vacants. Ces honneurs accumulés sur la tête d'Épernon, ennemi déclaré des Guise, furent considérés comme une attaque indirecte contre ces derniers, qui ne reçurent rien. Le roi voulait décidément réduire les princes lorrains, chefs de la Ligue, à un rang subalterne, et opposer son favori au Balafré. Les ligueurs se vengèrent en faisant pleuvoir sur Épernon une grêle de libelles, où Henri III naturellement ne fut pas épargné. Ils continuaient malheureusement de trouver dans les édits bursaux et les prodigalités de la cour, qui ne s'arrêtaient pas, un texte d'accusation inépuisable. Épernon avait aussi d'autres ennemis dans le conseil même du roi, particulièrement le secrétaire d'État Villeroy, qu'il avait fort maltraité. Villeroy prétendait que le vrai moyen de désarmer la Ligue était, non de la heurter et de l'irriter, mais de donner satisfaction aux intérêts légitimes qu'elle représentait. Par là, et par là seulement, suivant lui, on eût été plus fort pour résister à ce que les prétentions personnelles avaient d'intolérable.

Guise, au retour de son expédition dans le comté de Montbéliard, se rendit à Nancy, où les princes lorrains et le cardinal de Bourbon tinrent un conseil (janvier 1588). Le duc de Lorraine, le marquis du Pont, son fils, et Mayenne, témoignèrent ou affecterent une certaine modération ; mais le Balafré et son frère le cardinal de Guise exprimèrent des sentiments tout contraires, déclarèrent que leurs services étaient méconnus, et finirent par ranger les assistants à leur opinion. On décida qu'une requête serait présentée au roi, qu'on lui demanderait d'éloigner de son conseil les personnes suspectes, de recevoir le concile de Trente, sauf quelques réserves, chose à laquelle Henri III n'avait cessé de se refuser, d'entretenir une armée aux frontières de Lorraine pour l'opposer à l'étranger, de confisquer et vendre des biens des huguenots en quantité suffisante pour payer les dépenses de la dernière guerre et subvenir à celles qui seraient encore inévitables. Enfin Guise fit résoudre que les hostilités contre le duché de Bouillon, suspendues l'année précédente par la médiation de la reine mère, seraient reprises. Le duché de Bouillon était un asile et un repaire de huguenots ;

cette guerre devait lui fournir l'occasion de garder des troupes et de les tenir en haleine.

Bellièvre, envoyé par Henri III à Nancy, parut accepter une partie des vœux des princes lorrains, mais il repoussa toutes leurs prétentions d'intervenir dans la distribution des commandements, alléguant que l'autorité militaire appartenait au roi et qu'il ne pouvait s'en dessaisir. C'était sur ce point que le débat portait principalement. Henri III voulait enlever le commandement de quelques places de Normandie et de Picardie à des hommes trop notoirement favorables à la Ligue. Le gouvernement de la Picardie étant devenu vacant par la mort du prince de Condé à Saint-Jean d'Angély, les Guise le demandèrent pour le duc d'Aumale, et le roi le donna au duc de Nevers. Le 8 février, Guise écrivait à l'ambassadeur d'Espagne Mendoza : « Ce ne sont pas les forces des hérétiques ouverts et déclarés, ni les villes qu'ils occupent que nous devons craindre le plus, vu le peu qu'ils tiennent en un si grand royaume ; mais leurs principales forces sont celles des catholiques dissimulés ou feints, qui favorisent l'établissement des huguenots et les prétentions du prince de Béarn, lesquels ne cessent en notre présence de pratiquer sur les villes qu'ils savent nous être affectionnées, y employant l'autorité du roi [1]. »

Pendant ces négociations remplies d'aigreur, les Seize s'agitaient à Paris.

Ils avaient déjà fait l'année précédente un plan curieux. Ils voulaient lever une armée qui fût payée et entretenue par cinq grandes villes, Paris, Lyon, Orléans, Amiens et Rouen, et en donner le commandement aux princes lorrains, mais en réservant à des conseils élus dans chacune de ces villes l'administration financière et la direction politique. Ils devaient mettre cette armée à la disposition du roi contre les Allemands, mais dans tous les cas la garder pour s'en servir en temps opportun, par exemple dans le cas où Henri III mourrait et où les états généraux seraient convoqués pour lui choisir un successeur. On les obligea de renoncer à ce projet. Il leur servit du moins à établir des relations plus étroites entre Paris et les grandes villes, et à étendre les ramifications de leur société. Le conseil de la Ligue expédiait des avis de tous côtés, sur les événements de chaque jour, sur la conduite à tenir. Ce n'était pas le journalisme, mais quelque chose d'approchant. « Quelques livrets,

[1] Cité par Capefigue, *la Réforme et la Ligue*, p. 364.

dit Palma Cayet, trottoient avec lesquels ils amusoient les curieux, et ne manquoient d'en envoyer aux villes et provinces avec lesquelles ils avoient conféré [1]. »

Au commencement de 1588, après la défaite des reîtres et la conférence de Nancy, l'agitation augmenta. On médita de nouvelles conspirations, dont les plans étaient immédiatement révélés par Nicolas Poulain. On attribuait depuis plusieurs années à Henri III la pensée de se faire moine ; c'était une conséquence de la faveur qu'il montrait aux religieux de tout ordre, et de son goût pour les cérémonies extérieures et les grandes processions [2]. Les catholiques exaltés eussent désiré le voir prendre ce parti ; trouvant qu'il tardait à réaliser leur vœu, ils projetèrent de s'emparer de lui, de lui donner la tonsure, et de l'enfermer dans un couvent, comme on avait fait au dernier des Mérovingiens. Henri III averti n'osa paraître dans la grande procession du carême. Des théologiens enseignaient qu'il était licite, « d'oster le gouvernement aux princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme on ôte l'administration au tuteur que l'on tient pour suspect. »

Guise était resté jusque-là assez étranger aux actes du comité parisien et surtout aux projets de conspiration. Cependant il n'avait garde de négliger l'appui de la démocratie parisienne. Depuis longtemps les Seize comptaient sur sa décision [3]. Il envoya à Paris le comte de Brissac avec quatre autres capitaines ligueurs pour se tenir prêt à tout événement, et il écrivit au duc d'Aumale de maintenir ses garnisons dans les villes de Picardie que le roi voulait lui enlever. Henri III déclara qu'il traiterait d'Aumale de rebelle et ferait tomber sa tête à ses pieds. « Si le roi part de Paris, écrivit Guise le 31 mars à Mendoza, ambassadeur de Philippe II, je le ferai plus tôt penser à revenir qu'il n'aura approché les Picards d'une journée. Ceux qui commandent à ses troupes ont déjà fait assez de mal en Dauphiné, abusant de l'autorité de Sa Majesté pour

[1] Cayet, Introduction.

[2] Lettres de Busbecq, en 1583. « La dévotion du roi augmente de plus en plus; tout le monde est étonné de l'excès de sa ferveur, et beaucoup croient qu'elle ira si loin qu'il regardera sa couronne comme une de ces sortes de vanités dont on ne peut se défaire trop tôt, et qu'il l'échangera contre un froc. »

[3] Dès le mois de juin 1587 il écrivait à Mendoza qu'il avait demandé à la reine mère la liberté d'un ligueur du nom de Roland, emprisonné par ordre du roi. « Ayant plutôt délibéré avec ceux de Paris de le ravoir de force que de lui laisser souffrir mal. »

rétablir les hérétiques qui en avaient été chassés à grand'peine. Les Picards ne sont pas disposés de se laisser ainsi traiter par les mêmes et de la même façon, ni moi de les laisser attaquer de plus près que de braveries et de menaces[1]. » Dans les premiers jours d'avril, le commandeur Moreo, envoyé par Mendoza, offrit à Guise au nom du roi d'Espagne trois cent mille écus, six mille lansquenets et douze cents lances, dès qu'il aurait rompu avec Henri III.

Le roi fit porter par Bellièvre au duc et au cardinal de Guise quelques propositions d'accommodement. Le duc demeura inflexible. Cependant le roi, averti jour par jour des complots des Seize, résolut de prendre des mesures défensives, de mettre des gens de guerre sur pied, de renforcer les troupes qu'il avait à Paris, et de loger les Suisses à Lagny. Il était sûr des gouverneurs de Chartres et de Pontoise. Il envoya Épernon en Normandie pour s'y faire reconnaître. Épernon, reçu sans difficulté à Rouen et à Caen, ne put entrer au Havre, dont Villars-Brancas, gouverneur vendu à la Ligue, lui ferma les portes. Le gouverneur d'Orléans, d'Entraigues, sollicité des deux côtés, traîna sa réponse en longueur et ne se prononça pas.

XVIII. — Les Seize, alarmés par les préparatifs du roi et en même temps enhardis par son indécision, car il avait laissé éclater sans la réprimer une petite émeute à Saint-Séverin, envoyèrent au duc de Guise, qui se trouvait alors à Soissons, un des leurs, Brigard, surnommé le Courrier de la Ligue, pour le presser de venir à Paris. Henri III lui dépêcha Bellièvre pour lui en faire la défense. Le duc répondit à Bellièvre qu'il était dévoué au roi, qu'il ne se proposait d'autre but que de se laver des accusations portées contre lui, et que s'il allait à Paris, ce serait en simple particulier. Sur quoi, il partit à cheval avec une suite de sept personnes, ayant soin de faire prendre au reste de ses gens des chemins détournés. Il marcha avec la plus grande rapidité, pour éviter de rencontrer d'autres courriers de la cour, et le lundi 9 mai, à midi, il entra par la porte Saint-Denis.

Sa suite grossit en un instant comme une pelote de neige; bourgeois et artisans sortirent de leurs maisons et de leurs boutiques pour se précipiter sur ses pas, en criant *Vive Guise!* Bientôt la foule fut si grande qu'il ne pouvait plus avancer. « On voyoit, dit Davila, les uns le saluer en passant et lui

[1] Bouillé, t. III, p. 260, d'après les papiers de Simancas.

rendre des actions de graces, les autres fléchir le genou et baiser le bord de son manteau... Il y en eut qui, l'adorant comme un saint, le touchoient avec des chapelets qu'ils baisoient apres... pendant que les femmes du haut des fenêtres lui jetoient des rameaux et des fleurs. Lui cependant, d'un air obligeant, saluoit et réjouissoit tout le monde de l'œil, du geste et de la parole. »

Henri de Guise, âgé de trente-huit ans, était dans la force de l'âge. Il avait la taille elevée, les cheveux blonds et bouclés, les yeux perçants. Une cicatrice à la joue contribuait à lui donner l'air martial. Sans être un grand général, il possédait toutes les qualités militaires propres à conquérir la popularité. D'ailleurs infatigable, prompt à se décider, rapide et hardi dans l'exécution, affable, généreux, familier même, tout en gardant sa dignité, il avait les dons extérieurs et les moyens de succès personnels qui manquaient à Henri III. Madame de Retz disait qu'auprès de lui les autres princes étaient peuple; un autre, que les huguenots devenaient ligueurs en le regardant. On ne jurait que par lui. « La France, a dit plus tard Balzac, étoit folle de cet homme-là; car c'est trop peu dire amoureuse. »

Il descendit au palais de la reine mère; Catherine pâlit et trembla en le voyant. Elle chargea Davila, un de ses écuyers, frere de l'historien, de prévenir le Roi. Henri III fut tres-ému; on lui conseilla de faire poignarder le duc au moment où il se présenterait au palais. Mais Villequier, Bellièvre et Chiverny s'y opposèrent. Bientôt Catherine se rendit au Louvre en litière. Guise la suivit à pied; une foule ardente se pressait sur ses pas. Il ne put toutefois traverser sans pâlir la cour du Louvre, le régiment des gardes, les Suisses rangés en haie et sous les armes au bas de l'escalier, les archers de la salle et les quarante-cinq gentilshommes de la chambre. Le roi exprima son étonnement de le voir à Paris malgré sa défense. Guise s'excusa sur son désir de se justifier des calomnies répandues contre lui, et sur ce que la volonté de Henri III ne lui avait pas été exprimée en termes suffisamment clairs. Le roi répliqua vivement; Catherine s'efforça de le calmer; elle lui fit entendre que le palais était entouré d'une foule inquiete et menaçante. Guise prétexta la fatigue qu'il éprouvait et s'empressa de retourner à son hôtel du faubourg Saint-Antoine, où il fut reconduit comme en triomphe par le peuple, mais où personne de la cour ne l'accompagna. A peine arrivé, il y réunit des armes, et le soir plus de quatre cents gentilshommes s'y assemblèrent. Le conseil des

Seize et les capitaines des quartiers s'y rendirent. De tous côtés, chez le roi, la reine ou le duc, on prit également des mesures contre une émeute, une surprise ou un coup d'État. La nuit se passa dans une appréhension générale.

Le lendemain 10, Guise retourna au palais, mais suivi de quatre cents gentilshommes, dont une partie secrètement armés. Le soir il fit une visite à l'hôtel de la reine mère, et il eut dans le jardin un entretien avec le roi. Cette fois il ne pouvait rien craindre ; l'hôtel, placé dans un quartier populeux, était entouré d'hommes à lui. Il demanda l'éloignement d'Épernon et de son frère la Valette, également odieux aux princes pour leur hauteur, aux catholiques pour leurs ménagements à l'égard des huguenots. Henri III refusa de sacrifier son favori, se plaignit, suivant son usage, des embarras que la guerre lui causait, des impôts qu'elle l'obligeait de lever, enfin se récria contre les prétentions de la Ligue et les atteintes qu'elle portait à son autorité. Cependant il exprima des désirs si conformes à ceux des Guise, que le duc promit de le seconder, et fut au moins ébranlé dans l'idée d'engager une lutte immédiate.

Mais Henri III avait déclaré qu'il était décidé à faire sortir de Paris les étrangers qui y affluaient depuis plusieurs jours, et qui s'y comptaient déjà par milliers. Le 11, Villequier et d'O furent chargés d'exécuter l'ordre. Ils rencontrèrent une résistance qui devint bientôt insurmontable. La plupart des officiers de la milice urbaine obéirent mal ou même refusèrent d'obéir. Le roi prit alors le parti de consigner au Louvre les troupes qui s'y trouvaient ; il chargea Biron et d'O de faire entrer dans Paris les Suisses qui étaient à Lagny, et plusieurs compagnies des gardes, également placées aux environs. Ces mesures furent décidées sans que la reine mère en eût connaissance. Le 12, une heure avant le jour, les Suisses entrèrent ; les gardes françaises les suivaient mèche allumée. Le roi alla les recevoir en personne. Après leur avoir recommandé de garder la plus sévère discipline, il s'enferma au Louvre, dont Biron et d'O occupèrent les avenues et les alentours. Les Suisses furent placés au cimetière des Innocents, à la place de Grève et au Marché neuf, les gardes françaises dans la Cité et sur les ponts.

Cependant, dès la veille, la ville s'était remplie de bruits alarmants. On disait que le roi voulait en occuper militairement les postes principaux, et s'emparer de cent vingt personnes, les plus compromises dans les agitations de la Ligue. On ajoutait

que Paris voyait pour la première fois des troupes étrangères dans ses murs. L'émotion n'était pas seulement chez les ligueurs; les politiques la partageaient. L'Estoile croyait que ces bruits étaient fondés.

Dès qu'on entendit le tambour des Suisses, l'alarme se propagea. Le jour venu, les boutiques et les maisons se fermèrent; le peuple s'attroupa de côté et d'autre, particulièrement à la rue Saint-Antoine, voisine de l'hôtel de Guise, et à la place Maubert, centre du quartier des écoles. Car toute la partie orientale de la ville était libre; les commandants des troupes royales, n'ayant reçu aucun ordre déterminé, s'étaient bornés à occuper les postes nécessaires à la défense du Louvre.

« Incontinent, dit l'Estoile, chacun prend ses armes, sort en garde par les rues et cantons, en moins de rien tend les chaînes et fait barricades au coin des rues; l'artisan quitte ses outils, le marchand ses trafics, l'université les livres, les procureurs leurs sacs, les avocats leurs cornettes; les présidents et les conseillers même mettent la main aux hallebardes; on n'oit que cris épouvantables, murmures et paroles séditieuses pour échauffer et effaroucher un peuple. » Guise et les Seize craignirent d'être prévenus. On s'observait, en s'accusant réciproquement de conspiration et de mauvaise foi[1]. On répandait le bruit que les officiers royaux préparaient une Saint-Barthélémy de catholiques, et que dix mille huguenots allaient arriver par le faubourg Saint-Germain. Des gentilshommes et des capitaines étrangers encourageaient le peuple. On entendait partout les cris de: Vive l'Union! vive la Ligue! et la clameur générale était qu'il fallait que le roi retirât ses troupes.

Henri III, averti par Davila que les rassemblements grossissaient et que les opposants prenaient les armes, donna l'ordre à d'O et à Crillon, alors maréchal de camp, d'occuper la rue Saint-Antoine et la place Maubert, mais de ne pas tirer. Il était déjà trop tard. L'émeute, qu'il eût été jusque-là aisé de refouler[2], était maintenant maîtresse du terrain. Crillon trouva le quartier des écoles fermé par des chaînes et des barricades. Ces barricades, de l'invention de Brissac, étaient faites avec des *barriques* ou gros tonneaux, qui leur donnèrent leur nom, des poutres de bois et des pavés de grès. Les écoles et le faubourg Saint-Germain étaient en armes sous les ordres de Brissac.

[1] Les ligueurs appelaient les partisans du roi *les conjurés*.

[2] C'est l'opinion de l'Estoile et de presque tous les contemporains.

Crillon se vit bientôt enfermé avec les gardes françaises, et ne put repasser les ponts. On se mit partout à sonner le tocsin ; les barricades se multiplièrent et s'élevèrent dans toutes les rues ; on en fit jusqu'à trente pas du Louvre. Tous les postes où se trouvaient les troupes royales furent cernés. Le mot d'ordre était de tuer les soldats étrangers. Neuf cents Suisses, entourés dans le marché Saint-Innocent et hors d'état de s'y défendre, subirent à bout portant une décharge qui leur tua une vingtaine d'hommes ; ils furent obligés de poser les armes et de se rendre au peuple, qui les maltraita, quoiqu'ils montrassent leurs chapelets en s'écriant qu'ils étaient bons catholiques. Sur la rive gauche, on se contenta de désarmer les gardes françaises.

Biron déclara que les échevins l'avaient trompé, et qu'il fallait maintenant prendre autant de villes qu'il y avait de rues dans Paris. Catherine et Villequier supplièrent Henri III de sortir du Louvre et de se montrer. Henri III ne jugea le conseil ni sûr ni utile ; il se contenta d'envoyer aux Parisiens les maréchaux de Biron et d'Aumont en parlementaires ; ces maréchaux furent accueillis à coups d'arquebuse, et durent se retirer. Il fallut se résigner à défendre le Louvre.

Guise résolut alors d'arrêter l'émeute. A quatre heures il sortit de son hotel, à cheval, sans armes, un baton blanc à la main, le visage tranquille et gai. Il parcourut les différents quartiers de Paris, recommanda aux habitants de demeurer sur la défensive et de maintenir leurs barricades, mais les pria, puis qu'ils avaient assuré leurs vies, leurs familles, leur liberté, la religion et l'honneur de l'Église, de lui laisser le soin du reste. Il fit relacher les soldats des gardes françaises et les Suisses, ordonna qu'on leur rendît leurs armes, puis qu'on les reconduisît au Louvre, où ils rentrèrent en défilant comme des prisonniers de guerre, armes basses et tête nue.

Guise jouait le role du dieu de la fable qui déchaîne les tempetes et qui les arrete. Il se sentait maître du peuple, et il se crut aussi maitre de la cour. Il ne voulut pas aller plus loin, moins, ce semble, par manque de hardiesse, que parce qu'il jugea son succes assuré. Il ne douta pas que le roi et la reine mere ne se soumissent à ses volontés. Si ce calcul avait ses périls, c'était peut-être encore celui qui en offrait le moins, surtout pour le moment, et ce qui suivit immédiatement en fournit la preuve. Le duc affecta l'affabilité et la prévenance, comme s'il n'eût prévu, dit Ranke, ni le danger ni la victoire.

L'agitation se calma dans Paris, mais c'était le moment où elle croissait au Louvre. Les conseils les plus contradictoires y étaient débattus, dans la chambre du roi et ailleurs, sans qu'on sût à quoi se résoudre. Suivant une relation, les reines, et particulièrement la reine mère, pleuraient à grosses larmes. Catherine résolut d'entreprendre encore une de ces négociations où elle se croyait maîtresse, mais cette fois ce fut dans un appareil différent. Au lieu de son brillant cortége accoutumé, elle fut obligée de se faire conduire à peine accompagnée, dans son coche qu'on portait par-dessus les barricades. Arrivée non sans difficulté à l'hôtel de Guise, elle y eut, après quelques paroles de cour destinées au public, une conférence particulière avec le duc. Il lui exprima ses volontés en homme qui faisait la loi. Il demanda que le roi le nommât lieutenant général, donnât tous les grands commandements à des princes de la Ligue, en écartant ceux que la Ligue tenait pour suspects, déclarât les princes huguenots inhabiles à succéder à la couronne, leur fît une guerre active et assemblât les états.

La nuit se passa sur le qui vive, « le peuple armé et mutiné, dit l'Estoile, tumultuant les armes au poing et bravant sur le pavé ». Chacun se tenait sur ses gardes, chandelles et flambeaux allumés aux fenêtres. Au Louvre il y avait deux opinions. Les uns, c'étaient les capitaines, n'admettaient pas qu'on dût céder, et repoussaient une transaction comme un déshonneur. D'autres, tels que Chiverny, Villeroy, Villequier, plus politiques, plus prudents et moins ennemis du but que se proposaient les ligueurs, étaient d'un avis opposé. Catherine les appuya, car elle espérait encore obtenir du duc des conditions plus favorables. Elle retourna près de lui le lendemain, à travers les mêmes obstacles, pour lui porter différentes propositions préparées durant la nuit, et le pria de se rendre au Louvre pour s'entendre avec le roi. Guise se montra intraitable, répondit qu'il n'était pas le maître, que ce n'était pas lui qui avait armé les Parisiens, semblables maintenant à des taureaux échappés ; que d'ailleurs il ne pouvait aller au Louvre en pourpoint et désarmé se livrer à ses ennemis. Catherine, effrayée, se hâta d'expédier à son fils le secrétaire Pinart, pour lui rendre compte de l'obstacle qu'elle rencontrait.

Pendant ce temps la cour recevait de mauvaises nouvelles coup sur coup et de tous côtés. Quelques centaines d'écoliers ou de moines, rassemblés et armés par Brissac, descendaient

de la montagne Sainte-Geneviève. L'hôtel de ville et l'arsenal étaient aux mains des Seize. Les barricades se rapprochaient du Louvre, que le peuple parlait d'investir. On n'avait rien de prêt pour le défendre, ni vivres ni munitions. Le prévôt des marchands et les échevins se présentèrent chez le roi et lui déclarèrent que si des concessions immédiates n'étaient faites, ils ne pouvaient répondre de rien. Il fut impossible de s'entendre, car le roi voulait que le peuple commençât par défaire les barricades et poser les armes ; les Parisiens exigeaient qu'au préalable les troupes fussent éloignées.

Le danger croissant, Henri III sortit vers quatre heures peu accompagné, comme pour se promener aux Tuileries. Il entra dans ses écuries, qui se trouvaient à l'extrémité du jardin, en fit immédiatement fermer les portes, prit un habit de campagne, monta à cheval, et se hâta de sortir par la porte neuve, que les Parisiens n'avaient pas encore occupée, mais qu'on lui annonçait devoir être investie quelques instants plus tard. Le duc de Montpensier, Biron, d'O, le chancelier Chiverny, les secrétaires d'État Villeroy et Brûlart, Bellièvre, le cardinal de Lenoncourt, et un certain nombre d'autres personnages, montèrent également à cheval en toute hâte sans bottes ni manteaux, et s'enfuirent à sa suite sur la route de Saint-Cloud. Le cortége royal, aperçu de l'autre rive de la Seine, reçut au départ quelques arquebusades, mais n'eut pas de peine à prendre de l'avance. Les Suisses et les gardes françaises sortirent peu après et se retirèrent à Saint-Cloud. Le roi atteignit le soir même Rambouillet, où il coucha tout botté ; le lendemain il alla dîner à Chartres.

XIX. — Guise se fit immédiatement livrer la Bastille, l'Arsenal et le château de Vincennes, qui contenaient à peine quelques soldats. La garde de la Bastille fut donnée au fameux Bussy le Clerc. Il occupa aussi quelques-unes des petites places qui commandaient les avenues de Paris, ou s'assura de leurs gouverneurs. Le 17, il changea la municipalité. Les Seize voulurent que l'élection se fît par le suffrage universel direct et non par des catégories d'électeurs et d'éligibles, comme cela avait lieu depuis 1382. Le nouveau prévôt des marchands, la Chapelle-Marteau, et trois des quatre échevins, furent choisis dans leur faction.

Le duc affecta d'ailleurs la plus grande modération. Il laissa

partir pour Chartres tous ceux qui voulurent ; il veilla à ce que la justice reprit son cours. Il alla en personne solliciter dans ce but le premier président Achille de Harlay, car il savait la magistrature peu favorable à la Ligue. Elle protesta par la bouche de Harlay, qui lui répondit : « C'est grand' pitié, monsieur, quand le valet chasse le maître. » Cependant elle reprit ses fonctions. Guise aurait voulu empêcher tout désordre. Mais il n'y parvint pas, malgré sa vigilance, et il dut garder en prison l'ancien prévôt des marchands, le sieur de Perreuse, avec quelques autres personnages, pour les soustraire aux haines et aux vengeances dont ils eussent été infailliblement victimes.

Les Seize ne se contentèrent pas d'occuper la municipalité ; ils s'emparèrent du Châtelet, qui était une espèce de préfecture de police avec juridiction ; ils en chassèrent le lieutenant général, un Séguier, et le remplacèrent par un des leurs, le lieutenant particulier la Bruyère. La Sorbonne fut envahie par le fougueux curé de Saint-Benoît, le prédicateur Boucher, qui s'y présenta suivi de ses acolytes et força pour quelque temps les anciens docteurs au silence. A cette époque de guerres religieuses, les curés, les prédicateurs, étaient devenus des hommes de parti. La chaire des églises était une tribune. Les ligueurs allèrent jusqu'à déposer de leur autorité privée les curés qu'ils traitaient de politiques et de huguenots. Ils remplacèrent ceux de Saint-Germain des Prés et de Saint-Gervais par deux de leurs plus violents démagogues, Pigenat et Lincestre, qui ne reçurent aucune investiture temporelle ni spirituelle. Les Parisiens, dit Henri III, sont devenus rois et papes. La Ligue eut dès lors des sermonnaires et des harangueurs qui ressemblèrent trop souvent aux orateurs de clubs d'une autre époque ; pour achever la ressemblance, on vit au nombre de ces prédicateurs des hommes qui jusque-là s'étaient montrés ardents royalistes [1].

Les zélés voulurent encore qu'on changeât tous les colonels, capitaines et quarteniers de la milice urbaine. Guise fut obligé d'y consentir, malgré la reine mère et la forte opposition que cette mesure souleva dans le parlement et la haute bourgeoisie. Les conseillers ou gens d'importance furent exclus presque tous au profit de simples bourgeois ou artisans, pris parmi les ligueurs forcenés. La démagogie triomphait, et le duc cédait en essayant de la modérer. Catherine de Médicis, qui était restée à

[1] Voir les biographies curieuses de ces prédicateurs dans Labitte, *La démocratie de la Ligue*.

Paris pour ne pas aggraver le mal de la fuite du roi, s'y voyait comme prisonnière. Elle donna un sauf-conduit pour laisser sortir la vaisselle du duc d'Épernon. Les Seize n'en tinrent compte et s'y opposèrent. Bien que maîtres de la ville, ils craignaient d'être trahis et ne voyaient partout que réaction. Ils redoutaient les dispositions mobiles du peuple, et s'efforçaient d'entretenir son zèle pour la Ligue, au moyen de feux d'artifice où l'on brûlait solennellement des figures de l'hérésie.

Guise fit répandre de tous côtés des récits et des apologies de la journée des Barricades. Il en envoya particulièrement aux villes du nord de la France qui avaient pour gouverneurs des membres de la Ligue. Il s'y vantait d'avoir assoupi le *tumulte* de Paris. Mais les récriminations ne tardèrent pas non plus à pleuvoir contre lui. Cayet nous a conservé, entre autres pièces de ce genre, une catilinaire écrite du style le plus vigoureux.

L'émotion fut grande dans la France entière. Le parti catholique se divisa. La journée des Barricades, prétend d'Aubigné, « mi-partit le royaume, la cour, toute province, toute ville, toute famille, et bien souvent la cervelle d'un chacun. » Les huguenots se réjouirent. Suivant un récit, le roi de Navarre aurait dit : « Ils ne tiennent pas encore le Béarnais. »

Henri III, arrivé à Chartres, où il se vit bientôt entouré de ses troupes, de ses capitaines et de ses partisans, tint conseil. Les avis y furent différents comme à Paris. Les capitaines lui conseillaient de déclarer le duc rebelle, sans quoi il tombait forcément sous sa dépendance ; mais Villeroy voulait toujours que le roi désarmât la Ligue en faisant un manifeste plus catholique que le sien, et Catherine continuait d'appuyer toutes les résolutions modérées. Les ennemis d'Épernon, ils étaient nombreux, ne comprenaient pas qu'on hésitât à le sacrifier. Henri III, tout en refusant de revenir à Paris, persista dans ses déclarations contraires aux huguenots. Il écarta Épernon en lui donnant une mission en Normandie, et consentit à négocier avec Guise, auquel il envoya Villeroy.

En réalité, les négociations avaient commencé toutes seules. Le parlement et tous les corps qui se trouvaient à Paris avaient envoyé des députés à Chartres pour protester de leur fidélité et solliciter le roi de rentrer dans sa capitale. Les Seize eux-mêmes lui adressèrent des justifications. On essaya de le toucher par une procession de pénitents blancs, dont faisait partie un capucin, Ange de Joyeuse, frère de l'ancien favori. De part et

d'autre on se sentait faible et embarrassé. Les ligueurs craignaient une réaction, et reprochaient au Balafré de manquer d'audace. Le roi était devenu chagrin, d'humeur difficile. Il ne dormait presque plus. Il se défiait de ses anciens conseillers et les tenait à l'écart. Il ne prêtait plus l'oreille qu'aux avis de Rambouillet et du maréchal d'Aumont. Il avait toujours eu un haut sentiment de sa dignité; il sut la conserver dans le langage à la fois hautain et amer qu'il tint aux délégations parisiennes. Il reprocha aux Parisiens leur ingratitude, nul roi n'ayant fait plus que lui pour leur ville qu'il avait presque toujours habitée, qu'il avait embellie et qui avait pris sous son règne un développement considérable. Il consentit à la suppression de différents édits bursaux, mais refusa de confirmer les élections municipales telles que les Seize les avaient faites.

Rien n'autorise à supposer qu'il eût alors une arrière-pensée. Il ne se sentait pas assez fort pour se prononcer contre les Guise, dans un moment surtout où l'opinion catholique était plus puissante et plus active que jamais, où Philippe II prenait un rôle agressif et envoyait son *invincible armada* menacer les côtes d'Angleterre. Il ne pouvait les combattre, et il espérait encore les dominer; il trouvait à ce dernier parti un avantage, celui de rester conséquent avec lui-même, et de ne pas se déjuger. Telles furent les raisons qui le déterminèrent à agir après les barricades comme il avait fait avant. Il consentit seulement à sacrifier Épernon, qui était hostile à toute idée de rapprochement, et dont l'impopularité retombait sur lui. Il se rendit à Rouen le 11 juin, et enleva à son favori le gouvernement de Normandie, avec les forteresses de Metz, Loches, Angoulême, Saintes et Boulogne, ne lui laissant que celui de Provence, où il lui enjoignit de se rendre. Il donna la Normandie au duc de Montpensier. Il annonça une convocation d'états généraux à Blois. Enfin il publia un traité ou édit d'union qui fut enregistré à Rouen le 19 juillet et à Paris le 21.

Les articles de ce traité négocié par Villeroy furent à peu près ceux qu'avaient demandés l'assemblée de Nancy. Le roi promit de combattre les huguenots et de ne poser les armes qu'après les avoir détruits. Il jura de ne laisser le trône qu'à un prince catholique. On convint que nul ne pourrait être nommé à un office public sans prêter un serment de catholicité. Des articles secrets stipulèrent l'amnistie du passé, même pour ceux qui s'étaient emparés des caisses publiques, le maintien des

troupes de la Ligue, la prolongation du temps pendant lequel les ligueurs garderaient leurs villes de sûreté, l'addition aux villes déjà cédées à ce titre de quatre nouvelles, dont Orléans et Bourges, la vente de biens d'hérétiques, etc. Le roi confirma une partie des choix municipaux des Parisiens, à la condition qu'ils rendraient l'Arsenal, clause qui demeura pourtant sans exécution. On célébra un *Te Deum* à Notre-Dame pour la forclusion du roi de Navarre. Le 14 août, Henri de Guise fut nommé généralissime des armées royales. Ainsi, dit l'Estoile en parlant du duc, « le roi lui donna un rayon de sa splendeur, un bras de sa puissance, et une image vive de sa majesté. » Les autres chefs ligueurs reçurent divers commandements. Le duc de Nevers fut mis à la tête d'une armée qui devait agir contre les huguenots du Poitou, et Mayenne d'une autre qui devait agir contre ceux du Dauphiné. Le roi reconnut le cardinal de Bourbon pour héritier présomptif de la couronne.

La question était maintenant de savoir qui dominerait la Ligue. Henri III espérait y parvenir au moyen des états généraux, convoqués pour le 15 octobre. Il se trompait; sa lutte avec le duc de Guise ne devait pas mieux cesser en 1588 par l'édit d'union, qu'elle n'avait cessé en 1585 par le traité de Nemours. Dans les deux cas, le roi avait cédé à une insurrection victorieuse. Les politiques, qui commençaient à prendre le nom de royalistes, se récrièrent contre sa faiblesse, égale à l'audace de ses ennemis. Des pamphlets très-vifs, souvent éloquents, l'exhortèrent à secouer le joug et à s'armer contre les ligueurs. « Ils t'ont chassé hors de Paris, dit l'un d'eux, ce que jamais les étrangers ne firent à tes ancêtres. Celui qui a entrepris de te faire fuir aujourd'hui, entreprendra bien de te faire mourir demain. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux; il faut qu'ils viennent à toi et que tu les reçoives. Être roi, c'est ton parti; il ne t'en faut point d'autre. Ils doivent tous céder à celui-là... Il y a bien des degrés pour monter à une couronne, il n'y en a point pour en descendre. »

On a donné pour une des raisons de la faiblesse de Henri III la crainte qu'il eut alors d'une alliance trop étroite du duc de Guise avec l'Espagne. Guise, en effet, non content d'entretenir une correspondance active avec Philippe II et les envoyés espagnols, interceptait les courriers du roi et ceux des ambassadeurs étrangers pour découvrir leurs secrets[1]. C'était aussi le

[1] Bouillé, t. III, p. 282, d'après les papiers de Simancas.

moment où l'*invincible armada*, le plus grand armement maritime que l'Espagne eût jamais fait, s'avançait majestueusement dans la Manche pour prendre en Belgique les troupes que le prince de Parme tenait prêtes, et tenter un débarquement sur les côtes d'Angleterre. Philippe II voulait venger Marie Stuart et accomplir enfin un projet préparé depuis longtemps, celui de ramener l'Angleterre sous l'obéissance du saint-siége. Mais de fausses mesures, l'impéritie de l'amiral duc de Medina-Sidonia, et surtout la difficulté de faire manœuvrer dans le canal une flotte supérieure à tout ce qu'on avait vu et qui renfermait de trop gros vaisseaux, compromirent le succès. L'*armada*, harcelée par les navires plus légers des Anglais et exposée au feu de leurs hardis brûlots, acheva de périr par une affreuse tempête le 6 septembre, avant d'avoir pu franchir le détroit du Pas-de-Calais. Les vaisseaux espagnols, dispersés par les vents, furent jetés sur toutes les côtes de la Manche et de la mer du Nord. Un des plus forts galions, *le Calvados*, échoua sur les rochers, auxquels il donna son nom.

Philippe II, témoin impassible de ce revers où s'engloutissaient sa marine et ses trésors, se contenta de dire : « J'avais envoyé ma flotte combattre des hommes et non les éléments. » La France demeura spectatrice de l'entreprise, mais spectatrice intéressée. Car il n'y avait pas de triomphe ou de revers des Espagnols qui n'eût un contre-coup chez elle, en relevant ou abaissant les espérances des partis.

Les politiques, tout en déplorant l'attitude du roi, étaient loin de croire la partie perdue. Ils s'apprêtèrent à recommencer la lutte. Quelques-uns, comme la Valette et Épernon, se rapprochèrent des huguenots plus ou moins ostensiblement. Par leurs soins, l'édit d'union fut repoussé dans le Dauphiné et la Provence.

XX. — Henri III ne se laissa pas détourner de la voie qu'il s'était tracée. Il autorisa les catholiques d'Angoulême à assiéger Épernon, qui prétendait se maintenir dans la citadelle de la ville et à l'en chasser, ce qui d'ailleurs ne fut pas aisé ; car il s'y défendit trente heures avec le peu de soldats qu'il avait et qui se firent presque tous tuer pour lui. Henri III congédia aussi ses ministres Chiverny, Villeroy, Bellièvre, et les deux secrétaires d'État Brûlart et Pinart, afin de se présenter à l'assemblée entouré d'hommes nouveaux. Il donna les sceaux à

Montholon, qui jouissait d'une réputation d'intégrité parfaite; il accueillit à la cour ou fit entrer dans son conseil quelques-uns des confidents les plus particuliers du duc de Guise, entre autres l'archevêque de Lyon, d'Épinac, et la Châtre qui fut nommé maréchal de camp.

Les élections eurent lieu dans un sens entièrement catholique, beaucoup sous l'influence de la Ligue, fort peu sous celle du roi. Guise écrivait dès le 6 août au commandeur Moreo qu'il aurait soin que les députés fussent bien triés. Sa correspondance est pleine de révélations sur les intrigues des partis et sur les efforts que chacun d'eux faisait pour triompher. Les candidats de la Ligue l'emportèrent presque partout sur ceux des catholiques royaux; les huguenots ne se présentèrent même pas.

Les meneurs avaient un programme arrêté. Ils voulaient que le concile de Trente fût reçu en France; qu'on fit une loi en vertu de laquelle aucun prétendant à la couronne ne pût régner, non-seulement s'il n'était catholique, mais encore s'il ne l'avait toujours été; que le roi élu par les états ne pût exercer le pouvoir avant d'avoir été sacré, le sceau de l'Église étant la première condition de la légitimité royale; qu'enfin il ne pût en aucun cas contracter d'alliance avec des infidèles ou des hérétiques. Après ces exigences de l'ordre religieux, les ligueurs demandaient que le consentement des états fût obligatoire pour la paix ou la guerre et pour toute levée d'impôts. En d'autres termes, ils voulaient une royauté purement catholique, plus subordonnée à l'Église qu'elle ne l'avait été jusque-là, et un gouvernement mixte auquel les représentants de la nation prissent une part directe. Ils attribuaient encore à l'assemblée le droit de valider les choix d'officiers faits par le roi et ses libéralités, ce qui équivalait à constituer une sorte de responsabilité gouvernementale et de contrôle financier. Pour que ces droits attribués aux états ne fussent pas illusoires et susceptibles d'être éludés, on devait : 1° créer dans chaque parlement une chambre particulière dont les états nommeraient les membres, qui aurait pour mission de recevoir les plaintes du peuple et de juger en dernier ressort les contraventions aux ordonnances; 2° placer auprès de la cour une commission permanente de trois syndics, également élus par les trois ordres. De cette manière, l'action des états ne devait pas être intermittente ou accidentelle, mais constante et régulière. C'était la constitution d'un vrai gouvernement représentatif, sous une

forme ingénieuse et dans les conditions les mieux appropriées à l'état où la France se trouvait alors. Venaient ensuite une série de projets de réforme pour le clergé, la justice et les différentes branches de l'administration.

Ce programme, accueilli par la majorité de l'opinion, trouva pourtant de vigoureux contradicteurs. D'abord les théories des ligueurs sur les conditions essentielles de la royauté, trop manifestement dirigées contre le roi de Navarre, furent contestées. Ensuite le système proposé de gouvernement mixte parut trop affaiblir la royauté. Quoique le libéralisme politique fût devenu tres-général, les atteintes qu'avaient subies depuis quelques années les pouvoirs de la couronne, inquiétaient beaucoup d'esprits. On accusa les ligueurs d'être des insurgés victorieux qui voulaient conserver légalement une autorité usurpée. L'opinion des légistes et des principaux officiers publics n'était pas favorable aux assemblées d'états; elle le fut naturellement encore moins à l'extension que la Ligue voulait leur donner. Pasquier, esprit frondeur mais timide, et simple écho de l'opinion de la magistrature et du barreau, professe un certain dédain pour des assemblées qu'il juge de circonstance ou de parade, et uniquement propres à contenter des aspirations populaires souvent peu réfléchies.

Henri III arriva le 1er septembre à Blois; mais les députés ne commencèrent à se réunir qu'à partir du 16, et la procession du Saint-Esprit, qui précéda l'ouverture, n'eut lieu que le 3 octobre.

On voulait que le roi jurât l'édit d'union. Henri III hésitait; il finit pourtant par se rendre à ce vœu. On s'inquiétait aussi de l'attitude du Pape. Sixte-Quint évitait de se prononcer pour la Ligue, et recommandait d'obéir aux pouvoirs légitimes; d'un autre côté, il avait fait féliciter le duc de Guise de son zèle pour les intérêts catholiques, ce dont Henri III s'était montré très-mécontent. Le roi et sa mère se plaignaient de ne point trouver à Rome l'appui franc et naturel sur lequel ils avaient compté. Ils accusaient le Pape de favoriser les divisions pour se réserver un jour le rôle d'arbitre. Le légat Morosini déclarait qu'il ne pouvait réussir à voir clair dans les affaires du royaume, et tenait aux différents partis un langage d'une réserve affectée qui ne satisfaisait personne.

Les états généraux s'ouvrirent enfin. La séance royale eut lieu le 16 octobre. Les deux reines, la plupart des princes,

tous les grands officiers de la couronne y assistèrent. Guise, en sa qualité de grand maître, était assis au-dessous du roi et dominait l'assemblée. Quelques historiens contemporains le représentent promenant ses regards sur elle comme sur une armée dont il se sentait le chef. Il semblait, dit l'un d'eux, reconnaître les siens et leur dire : « Je vous vois. »

Henri III parla d'un ton accentué, avec une grande élévation d'idées et une fermeté qui ne lui était pas habituelle. Il commença par déclarer que sa conscience ne lui reprochait pas d'avoir entrepris contre la liberté de ses sujets, et « qu'on ne lui pouvoit imputer autrement. » Il rappela qu'il avait déjà commencé d'importantes réformes; que les troubles causés par la Ligue depuis l'an 1585 les avaient seuls interrompues. Il protesta qu'il emploierait sa vie « jusqu'à une mort certaine pour la défense de la religion catholique romaine, et qu'il ne savoit point un plus superbe tombeau pour s'ensevelir que les ruines de l'hérésie »[1]; qu'il avait signé dans ce but l'édit d'union, qu'il était prêt à le jurer comme une loi fondamentale de la monarchie, et qu'il voulait que tous les députés le jurassent avec lui; qu'en même temps toutes ligues, associations, pratiques, menées, intelligences, levées d'hommes et d'argent, seraient considérées par lui comme empiétement sur l'autorité royale et crimes de lese-majesté. Il ajouta « qu'il vouloit bien, de sa propre bouche, en témoignant sa bonté accoutumée, mettre sous le pied, pour ce regard, tout le passé. » Il finit en déclarant qu'il s'obligeait par un serment solennel à accepter les réformes votées par les états, sans se donner la licence de s'en départir à l'avenir, et que quiconque s'y opposerait serait atteint et convaincu du crime de lese-majesté; qu'en se soumettant ainsi volontairement aux lois, il laisserait peut-être à ses successeurs la royauté moindre qu'il ne l'avait reçue de ses pères, mais qu'il la leur laisserait plus durable et mieux assurée[2].

Henri III prit ainsi, contrairement à ses habitudes, une attitude franche et décidée. Comme les Seize, il voulait la destruction de l'hérésie, et il acceptait le concours obligatoire des états, au moins pour les réformes administratives; il évitait, il est vrai, de s'engager sur la question de succession. Mais ce qu'il ne voulait pas, c'était que la Ligue continuât d'exister; il prétendait la tuer par l'*union*, dont il était le chef. En l'amnistiant

[1] Cayet, Introduction.

[2] *Idem.*

dans le passé, il la condamnait dans l'avenir, et la condamnation ainsi que l'amnistie étaient prononcées dans les termes les plus énergiques. Cette énergie effraya les Guise; ils demandèrent que la rigueur de quelques expressions fût adoucie dans le discours imprimé, pour ne pas réveiller les animosités qu'il importait d'éteindre. Toutefois Davila nie que Henri III y ait consenti.

Deux jours après, le 18, le roi et tous les députés jurèrent l'union.

Les discours du chancelier et des présidents des trois ordres furent, suivant l'usage, des discours d'apparat, mêlés de promesses ou de demandes de réformes qui devaient porter sur toutes les parties du gouvernement. Le choix de ces présidents fut significatif. Ce furent, pour le clergé le cardinal de Guise, pour la noblesse Brissac, l'inventeur des barricades, et pour le tiers état la Chapelle-Marteau, élevé par les Seize au poste de prévôt de Paris. Quant à la question des réformes administratives, elle n'offrait qu'un intérêt secondaire. Les cahiers de doléances rédigés dans les bailliages se bornaient à peu près à répéter les plaintes entendues déjà sur les abus dans la collation des bénéfices, sur ceux de la vénalité des charges, sur les concussions vraies ou prétendues des financiers italiens. D'ailleurs l'assemblée, dominée par les préoccupations politiques, ne pouvait prêter aux autres débats qu'un intérêt secondaire.

Une discussion sur l'admissibilité du concile de Trente en amena immédiatement une autre sur l'exclusion du roi de Navarre. Cette exclusion, demandée par le clergé, fut adoptée, malgré les efforts contraires de l'archevêque de Bourges, Regnauld de Beaune, un des prélats les plus éloquents et des politiques les plus habiles du temps. Vainement il essaya d'écarter ce sujet comme inopportun; vainement il demanda qu'on s'en tînt à proclamer la loi de la succession catholique. Le roi de son côté était d'avis qu'on s'abstînt au moins de condamner Henri de Navarre sans l'entendre. Le clergé, que les autres ordres suivirent, tint bon; il soutint que le prince avait déjà reçu toutes les citations nécessaires; qu'il avait pu s'instruire suffisamment, et qu'il n'avait pas besoin d'un concile pour se faire éclairer, comme il le demandait; que déclaré hérétique relaps par le Pape, il était par cela seul déchu de la couronne. Henri III céda, mais à deux conditions, l'une, que Henri de Navarre ne serait l'objet d'aucunes poursuites nouvelles, l'autre, que les

états renonceraient à étendre la même loi de déchéance aux princes de Soissons et de Conti, qui avaient combattu, il est vrai, en 1587 avec l'armée des huguenots, mais qui s'en étaient séparés depuis. Henri III sollicitait précisément à Rome l'absolution de ces deux princes, et il l'obtint par l'entremise du légat Morosini.

La résolution prise contre le roi de Navarre aboutissait à une déclaration de guerre, et cette guerre, les ligueurs la voulaient très-active. Le duc de Nevers était déjà entré en campagne et avait obtenu de petits succès. Toutefois, deux obstacles se présentèrent et arrêtèrent une poursuite vigoureuse des hostilités. On apprit que le duc de Savoie, Charles Emmanuel, venait de surprendre Carmagnole, d'occuper le marquisat de Saluces, d'y remplacer les fleurs de lis par des croix de Savoie, et de chasser tous les Français qu'il y avait trouvés, soldats ou autres. Henri III demanda la raison de cette brusque surprise; le duc répondit qu'il y était obligé par le soin de sa défense et la nécessité de se garantir contre les huguenots du Dauphiné, Lesdiguières et la Valette; ce dernier avait reçu récemment le gouvernement du marquisat. La raison véritable était qu'il s'était assuré le concours de l'Espagne, à laquelle son père et lui s'étaient toujours montrés d'un tel dévouement qu'on les regardait comme des lieutenants de Philippe II. Il avait voulu profiter des troubles de la France comme d'une occasion favorable; aussi à partir de ce jour prit-il pour devise le mot *opportune*. Les états ressentirent vivement cette offense. On voulut déclarer la guerre au duc de Savoie; le roi et ses partisans accusèrent la complicité de la Ligue et des Guise, dont les intelligences avec le parti catholique étranger n'étaient ignorées de personne. Les partisans des Guise répondirent que rien n'était plus contraire qu'une telle attaque aux vues et aux intérêts de ces princes, puisqu'ils ne songeaient qu'à écraser le parti protestant. Les royalistes demandèrent qu'on s'occupât de punir d'abord le duc de Savoie, sauf à ajourner la guerre civile. Guise insista pour que la guerre civile fût au contraire poussée vivement et terminée la première; il s'offrait à écraser ensuite le duc de Savoie. On finit par décider que les deux guerres seraient poursuivies ensemble, et que Mayenne joindrait à la charge de combattre les huguenots du Dauphiné celle de reprendre le marquisat de Saluces.

Une autre difficulté était l'état des finances. L'assemblée se fit donner un budget des recettes et des dépenses, budget dont

le président de Neuilly contesta la sincérité. Animée d'une grande défiance, elle demanda la suppression de nombreux offices, la résiliation de contrats passés avec des banquiers italiens, l'abolition des péages et des impôts nouveaux établis depuis le commencement du règne, enfin la réduction de la taille au chiffre où elle était sous François I[er] ou même sous Louis XII. Le roi résista, appela près de lui les principaux membres du tiers, leur représenta les besoins de son gouvernement, et les deux guerres qu'il avait sur les bras. Il les accusa d'émettre des vœux contradictoires et de paralyser son action. Enfin il consentit à leur accorder, le 3 décembre, après un débat assez aigre, un dégrèvement des impôts extraordinaires et des tailles, mais à la charge qu'ils s'engageraient à lui faire directement des avances et à lui fournir un subside pour l'entretien de sa maison et pour la guerre jusqu'à concurrence d'un chiffre déterminé. L'entretien de sa maison comprenait une partie des services publics.

C'était rejeter le fardeau de la responsabilité des difficultés financières sur les états, qui éprouverent à leur tour de grands embarras. Le 5, trente-cinq officiers de finance dont ils avaient prononcé la destitution, se présentèrent à eux avec une protestation et demandèrent le remboursement immédiat du prix de leurs charges. L'assemblée irritée les punit d'une amende et de la prison. Mais le crédit était tué. Le tiers dut délibérer sur la proposition de quelques-uns de ses membres de faire un emprunt en son nom et sous sa garantie, emprunt qu'il administrerait lui-même et dont le produit servirait à payer les dépenses du roi et celles des armées catholiques. Pour la dépense particulière de la guerre contre le roi de Navarre, les états se proposaient d'y subvenir en confisquant les biens des hérétiques et en instituant un procureur *ad hoc* dans chaque bailliage.

La vivacité et l'importance de ces débats n'empêchèrent pas d'agiter d'autres questions, comme celles de savoir si les décisions de l'assemblée ne devaient pas avoir force de loi, et si l'on ne devait pas nommer des syndics ou un procureur général pour en assurer et en surveiller l'exécution. Henri III consentit, au moins indirectement, à ce que ces questions fussent soulevées; car aux exemples cités par les ligueurs des assemblées de Suède et de Pologne qui faisaient des lois, il opposait celui des cortes espagnoles, subordonnées étroitement aux rois et bor-

nées à une sphère d'action des plus restreintes. Les adversaires des idées de la Ligue employaient d'ailleurs contre elle un argument beaucoup plus puissant ; ils invoquaient les droits traditionnels de la couronne, et les usages de la France. Jamais en France les états généraux n'avaient eu d'autre attribution que d'émettre des vœux et de voter des subsides.

De pareilles délibérations entretenaient une aigreur naturelle. Les esprits étaient inquiets, alarmés, les dispositions nullement pacifiques. Henri III avait pu s'apercevoir promptement qu'il ne dirigerait pas l'assemblée ; que *l'union* prétendue ne détruirait pas la ligue ; que le duc de Guise demeurait tout-puissant ; que c'était lui ou son conseil secret qui dictait aux états leurs principales résolutions. A Blois et ailleurs, on ne parlait que d'une lutte imminente. On s'adressait de part et d'autre les termes de royalistes et de guisards comme des injures. Un jour, le 4 novembre, des pages s'étant querellés dans le château sous les fenêtres mêmes du roi, la querelle devint une bataille à laquelle se mêlèrent une foule de gentilshommes ; le sang coula, et il fallut une heure à Crillon et aux archers de la garde pour calmer la fureur des combattants. Guise était inflexible dans ses prétentions ; il ne cessait de se plaindre des lenteurs de la cour, du peu de succès de la guerre commencée contre les huguenots, des entraves qu'on mettait à l'exercice de ses pouvoirs. Tantôt il semblait vouloir se démettre de ses dignités avec éclat, tantôt il en demandait de plus considérables ; il voulait un commandement général des armées, non plus nominal, mais effectif, des pouvoirs aussi étendus que ceux qu'on avait donnés en 1567 au duc d'Anjou, et vraisemblablement le rétablissement de la connétablie en sa faveur ; du moins ses confidents en exprimaient le vœu. Le bruit courut aussi qu'il songeait à se faire roi ; mais Moreo, l'agent espagnol, le dément dans sa correspondance. Moreo tenait dans ses mains un acte où le duc prenait vis-à-vis de l'Espagne l'engagement de ne prétendre à la couronne dans aucun cas.

XXI. — Henri III, humilié et irrité, avait eu déjà plusieurs fois la pensée de rétablir son autorité, par ce que nous appellerions une vengeance et ce qu'on appelait alors un coup d'État, c'est-à-dire en frappant un ennemi qui semblait affecter à son égard le rôle d'un rival. Il le voyait plus maître que lui-même dans le palais et y agissant comme en souverain. Il voyait aussi

les courtisans irrités de son audace et inquiets des réformes qu'ils accusaient les états de proposer à son instigation.

Il ne manqua pas de conseillers qui l'engagèrent à prendre un parti décisif. Il avait près de lui, surtout parmi ses *quarante-cinq* gardes du corps, de jeunes seigneurs habitués aux duels, aux vengeances et aux coups de main. Tous les jours on lui rapportait des mots vrais ou prétendus, attribués aux princes lorrains; on venait lui révéler quelque nouveau complot formé par eux. Il recevait de secrets avis sur les dangers qu'il courait et sur le sort qu'on lui préparait. Des billets l'avertissaient de veiller à sa propre défense. L'un d'eux portait ces mots : *Vita Corradini, mors Caroli.* Henri III, cédant à ces instigations, prit enfin la résolution longtemps différée. Le 17 décembre il appela d'Aumont et Rambouillet et leur déclara qu'il était décidé à frapper le duc. D'Aumont conseilla de le tuer, Rambouillet de l'arrêter et de le mettre en jugement. Mais ce dernier parti était périlleux. Le Balafré était trop puissant; il pouvait intimider les juges. L'émotion serait grande, et rien n'était moins assuré qu'une condamnation éclatante, telle qu'il l'eût fallu. Le 18, le roi consulta Beauvais-Nangis, d'Angennes, Ornano, et s'arrêta à la pensée d'un ordre de mort. On s'adressa pour l'exécuter à Crillon, qui commandait le régiment des gardes. Crillon se déclara prêt à frapper le duc, mais en duel seulement. Longnac, qui commandait les quarante-cinq, fut moins scrupuleux; il promit de choisir dans leur nombre quelques-unes des meilleures épées et de délivrer le roi d'un sujet qui le bravait.

L'ordre donné, l'exécution fut différée de quelques jours par divers motifs. Le roi essaya de donner le change aux princes lorrains en célébrant les fêtes du mariage de sa nièce Christine de Lorraine avec le grand-duc de Toscane, mariage qui eut lieu à Blois par procuration. Les avis ne manquèrent pas au duc de Guise; mais il se croyait trop engagé pour reculer. D'ailleurs, il avait toujours montré une certaine insouciance hasardeuse, qui jusque-là lui avait réussi. Il dédaigna les conseils timides, et averti par un billet qu'on en voulait à sa vie, il répondit ces simples mots : « On n'oserait. »

Le 23, le roi tint conseil de grand matin à la pointe du jour. Déjà le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon étaient dans son cabinet avec les cardinaux de Gondi et de Vendôme, les maréchaux d'Aumont et de Retz, Montholon, d'O et Ram-

boulet. Tout était prêt. Au moment où le duc montait le grand escalier, Larchant, capitaine des gardes, lui présenta des soldats qui lui remirent une requête pour le payement de leur solde, montèrent avec lui et se rangèrent, comme pour attendre la réponse, aux portes de la salle du conseil. Le roi était avec ses conseillers dans un cabinet séparé de cette salle par sa chambre à coucher. Le duc s'arrêta un instant dans la salle, puis, appelé par un secrétaire, entra dans la chambre, où il ne trouva, au lieu de la foule accoutumée, que Longnac et huit gentilshommes des quarante-cinq. Au moment où il soulevait la tapisserie qui masquait l'entrée du cabinet, ceux-ci se précipitèrent sur lui et le percèrent de coups d'épée. Il chercha vainement à se défendre et vint tomber aux pieds du lit du roi.

Au bruit de l'assassinat, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon se levèrent. D'Aumont les retint en leur déclarant qu'ils ne sortiraient pas. On les fit monter par un escalier secret dans une petite salle basse qui se trouvait au-dessus et où on les tint gardés à vue pendant vingt-quatre heures.

Henri III donna l'ordre de saisir immédiatement les papiers du duc. Quelques fidèles serviteurs eurent toutefois le temps d'en enlever une partie. Il fit arrêter le cardinal de Bourbon, les ducs d'Elbeuf et de Nemours, le prince de Joinville, fils du Balafré. Le grand prévôt Richelieu se rendit aux états, qui étaient en séance sous la présidence de la Chapelle-Marteau ; il arrêta ce dernier avec quelques-uns des députés les plus influents de la noblesse et du tiers. Mais le bruit de l'événement s'était répandu avec une telle rapidité, que plusieurs des députés désignés sur la liste du grand prévôt avaient déjà pu se dérober par la fuite.

Henri III s'écria : « Enfin je suis roi ! » Il descendit chez sa mère, qui était logée au-dessous de lui, que la goutte retenait au lit, et qui n'avait rien su de ses desseins. « Je n'ai plus de compagnon, lui dit-il, le roi de Paris est mort. » Elle fut saisie d'effroi. « Quoi ! lui répondit-elle, vous avez fait mourir le duc de Guise ! En avez-vous bien prévu toutes les conséquences ? Dieu veuille que vous ne soyez pas devenu roi de rien du tout. C'est bien coupé, mais je ne sais si vous pourrez aussi bien recoudre. C'est peu d'avoir fait mourir un de vos sujets, si vous ne savez réunir tous les autres[1]. »

Restait à statuer sur le sort des captifs. Henri III n'eut pas de

[1] Davila.

peine à accorder aux différentes sollicitations qu'il reçut la vie des autres princes et même celle de l'archevêque de Lyon, quoique ce dernier, d'un caractère très-ardent, eût été le confident du duc de Guise, son conseiller le plus intime et le principal instigateur de ses projets. Mais il en voulait au cardinal de Guise, qui, aussi actif, aussi ambitieux que son frère, était encore plus passionné et n'avait jamais mis la même circonspection dans ses actes ni la même réserve dans son langage. Le cardinal avait après les barricades occupé militairement la ville de Troyes; il s'était emparé des caisses des officiers royaux à Château-Thierry; il prétendait, malgré sa robe ecclésiastique, commander l'armée qu'on dirigeait contre les huguenots; on lui attribuait les propos les plus offensants contre le roi. Henri III, décidé à le frapper, n'était arrêté que par la pourpre romaine dont il était revêtu. Plusieurs capitaines refusèrent de porter les mains sur un cardinal. Il s'en trouva un pourtant, le capitaine Dugast, qui n'eut pas ce scrupule, et le lendemain 24 au matin, le cardinal, tiré de la salle basse où on l'avait renfermé, fut mis à mort en vertu d'un ordre royal. Le colonel Alphonse Corse d'Ornano partit de Blois pour tuer Mayenne, qui se trouvait à Lyon; mais ce dernier, averti à temps, sortit de la ville par une porte au moment où Ornano entrait par une autre.

Henri III regardait les Guise comme des coupables de lèse-majesté; en cette qualité il se croyait le droit de les punir et de se faire justice, même sans procès. C'était un droit extrême, il est vrai, mais à ses yeux c'était un droit, dès que c'était une nécessité. Il s'attacha donc uniquement à convaincre de cette nécessité le nonce du Pape, les ambassadeurs étrangers et tous ceux qui l'entouraient. Le droit à cette époque n'était contesté par personne. Charles IX en avait usé, sans remonter au roi Jean et à de bien plus anciens exemples. Il était plus ou moins admis dans toute l'Europe. C'était ainsi que Ferdinand I[er] avait ordonné la mort du cardinal Martinuzzi, Philippe II celle d'Escovedo et du prince d'Orange. Henri III ne doutait pas que la cour n'acceptât au moins en silence ce qu'il considérait comme un grand acte de sa justice. En effet, tel qui avait refusé, comme Crillon, le rôle d'assassin, n'en avait pas moins accepté la complicité de la vengeance royale. Crillon, chargé de la garde du château, en avait fait fermer les grilles et avait répondu que l'ordre y serait maintenu pendant les exécutions.

Il en fut pourtant du meurtre du cardinal de Guise comme de la Saint-Barthélemy. La première surprise passée, l'acte ne trouva que des improbateurs. La morale publique protesta contre celle qui prétend s'appuyer sur des nécessités d'État. Pendant que les Seize et la Ligue s'insurgeaient, les catholiques royaux et les politiques gardèrent le silence; plusieurs de ces derniers, comme l'Estoile, Pasquier, n'hésitèrent pas à proclamer l'iniquité de pareils coups. L'opinion la plus favorable à Henri III vit dans ce semblant d'énergie une dernière preuve de sa faiblesse.

Henri consentit, sur la réclamation des états, à mettre en liberté au bout de peu de jours les députés dont il avait ordonné l'arrestation. Pour le cardinal de Bourbon, le duc d'Elbeuf, le prince de Joinville et l'archevêque de Lyon, il les fit conduire au château d'Amboise, et les y plaça sous la garde de Dugast.

Catherine de Médicis, âgée de soixante-neuf ans, violemment affligée de la goutte et atteinte d'une fièvre lente, ne résista pas à la terreur qui s'empara d'elle. Une visite qu'elle fit au cardinal de Bourbon et les reproches qu'il lui adressa hâtèrent sa fin. Le cardinal l'accusa d'avoir trompé tout le monde et d'avoir été la première cause des maux de la France. Elle mourut au château de Blois, douze jours après l'assassinat, le 5 janvier 1589. Sa mort fit au reste peu de bruit; car elle ne prenait presque plus de part aux événements, et l'attention publique était ailleurs.

XXII. — La nouvelle de la mort du duc de Guise arriva le lendemain à Orléans et à Chartres, et le surlendemain 25, jour de Noel, à Paris. Le conseil de l'union s'assembla dans l'hôtel de ville et y passa la nuit. Il écrivit à toutes les grandes villes, prépara une foule d'ordonnances municipales, mit des postes partout et des garnisons chez les principaux personnages du parti politique. Il donna le gouvernement de Paris au duc d'Aumale, de la maison de Lorraine, et remplaça les échevins absents par quelques-uns des ligueurs les plus ardents. Après un moment d'hésitation, inévitable dans ces circonstances critiques, les Seize ne tardèrent pas à prendre le dessus, à entraîner le peuple et à exercer une pression toute révolutionnaire sur les politiques et les catholiques royaux.

Le duc de Guise fut comparé à César, qu'il fallait venger. Le

roi fut dénoncé comme un traître qui sacrifiait la cause du catholicisme et foulait aux pieds les états généraux. Le 29, Lincestre déclara en chaire Henri de Valois, qu'il nommait par anagramme Vilain Hérodes, déchu de sa couronne, et le 1er janvier il fit jurer à son auditoire de venger la mort des princes lorrains. Apercevant devant lui dans le banc d'œuvre le premier président de Harlay : « Levez la main, lui cria-t-il, monsieur le président, levez-la bien haut, et encore plus haut, afin que le peuple le voie. » Le lendemain, à la suite d'un sermon, des forcenés coururent à Saint-Paul pour abattre le mausolée orné de trois statues de marbre que Henri III y avait fait élever à ses favoris, Quélus, Saint-Mesgrin et Maugiron. On célébra dans toutes les églises des services funèbres en l'honneur du duc et du cardinal de Guise, déclarés martyrs de la foi. On brûla sur les autels des figures de cire qui représentaient le tyran. On fit des processions d'enfants qui défilaient portant des cierges allumés et à un signal donné les éteignaient contre terre en disant : « Le roi est hérétique et excommunié. » Ces processions se multiplièrent comme autant de démonstrations destinées à entretenir l'excitation du peuple et à contenir les politiques en les effrayant. On en fit de jour, puis la nuit aux flambeaux, en mêlant aux hymnes et aux litanies des imprécations contre le tyran. Une fois, six cents écoliers marchèrent pieds nus en chemise. On allait jusqu'à réveiller le soir les curés et les prêtres des paroisses pour leur faire conduire ces singuliers cortéges ; ceux qui s'y refusaient étaient traités de politiques et d'hérétiques.

Il importait aux meneurs de créer un contre-gouvernement et d'empecher une réaction. Ils voulurent donc que la déclaration de la déchéance d'Henri III fût prononcée par la Sorbonne et par le Parlement. La faculté de théologie fut réunie à la hâte, sous la présidence de Boucher ; une partie de ses membres, entre autres l'archevêque de Paris, ne furent pas prévenus ou ne se rendirent pas à la convocation. Mais la majorité des assistants déclara le tyran déchu, ses sujets déliés du serment de fidélité et d'obéissance, et la résistance légale. Elle autorisa le peuple à se réunir, à s'imposer et à s'armer en toute liberté de conscience pour le maintien de la religion catholique. La décision fut aussitôt rendue publique et expédiée au Pape.

Comme les Seize craignaient de trouver moins de docilité dans le parlement, ils résolurent de lui forcer la main. « Le

« lundi 16 janvier, dit l'Estoile, Jean Leclerc, naguère procureur « en la cour de parlement, lors capitaine de son quartier et « gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt-cinq « ou trente coquins comme lui, armés de cuirasses, ayant le « pistolet à la main, étant les chambres assemblées, dit haut et « clair : « Vous, tels et tels (qu'il nomma), suivez-moi; venez « en l'hôtel de ville où l'on a quelque chose à vous dire. » Et au « premier président et autres qui lui voulurent demander de « par qui il vouloit faire cet exploit, il répondit qu'ils se hâtassent « seulement et se contentassent d'aller avec lui, et que s'ils « le contraignoient d'user de sa puissance, quelqu'un pourroit « s'en mal trouver. Lors le premier président et les présidents « Potier et de Thou s'acheminèrent pour le suivre, et après eux « marchèrent volontairement cinquante ou soixante conseillers « de toutes les chambres du parlement, même des requêtes du « palais, qui ne se trouvèrent point sur la liste, disant qu'ils ne « pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines. »

Le parlement fut conduit à la Bastille au travers des rues pleines de gens armés qui l'insultaient. On y traîna de la même manière plusieurs magistrats de la cour des aides et de la chambre des comptes. Cependant le plus grand nombre des prisonniers furent élargis peu à peu, quelques-uns moyennant rançon. Les Seize voulaient en effet que la cour se reconstituât. Les conseillers laissés libres donnèrent la charge de premier président au président Brisson, homme d'opinion mobile et de caractère faible, et celle de procureur général à l'avocat du roi, Molé. Molé hésitait à accepter; les cris du peuple ameuté devant sa maison et le menaçant de mort ou de prison s'il refusait, l'y forcèrent. Brisson écrivit une protestation qu'il signa de sa main et fit contre-signer par deux notaires; il y prenait Dieu à témoin qu'il cédait à la force et n'agissait que par le conseil des bons serviteurs du roi. Cinq jours après, le 25, le parlement ainsi reconstitué fit avec le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins, et un certain nombre de notables des trois ordres, une déclaration de défendre la religion catholique, de garder Paris et les autres villes entrées dans le parti de la Ligue, de punir le meurtre des Guise par voie de justice, et de garantir les états de France contre toute attaque. On ne prononça pas le nom de Henri de Valois. La duchesse de Guise, Catherine de Clèves, étant venue demander justice du meurtre de son mari, le parlement nomma une commission

d'enquête, se réserva la procédure, et défendit à tous autres juges de s'en mêler.

Les Seize refusèrent dès lors de recevoir les messages du roi. Un héraut que Henri III envoyait au duc d'Aumale fut maltraité, accablé de coups et renvoyé. Les prédications, comme celles de Boucher et de Lincestre, devinrent d'une violence extrême. Lincestre déclara un jour qu'il prêcherait, au lieu de l'Évangile, la vie, les faits et gestes abominables du tyran. On faisait des quêtes et des visites à domicile; on leva un impôt prétendu volontaire, dont le produit devait servir à payer une milice pour la défense de la ville, et à entretenir des ateliers publics pour les gens sans ressource. Les absents, ceux qui refusaient de payer ou faisaient des offres insuffisantes, étaient *taxés raisonnablement* par le conseil des Seize et *contraints par toutes sortes de bonnes voies*. Tout se préparait à la guerre civile. « Vous ne connoissez pas vos forces, disaient les agita-« teurs au peuple de Paris. Paris ne sait pas ce qu'il vaut : il a « des richesses pour faire la guerre à quatre rois. La France « est malade, elle ne se relèvera de cette maladie si on ne lui « donne un breuvage de sang français [1]. »

Un des premiers effets de ces prédications furibondes fut une expédition populaire dirigée contre la maison royale des Minimes, que Henri III avait fait construire près de Vincennes, et qui renfermait des chapelles et des oratoires d'une grande richesse. Elle fut mise au pillage, et le peuple enleva l'or, l'argent, les objets précieux qui s'y trouvaient. Il voulut s'emparer du château, mais le capitaine qui le commandait tint bon et s'y laissa bloquer. Les Parisiens firent le dégât à quatre lieues à la ronde, tuèrent les bêtes fauves du parc, coupèrent les bois et rasèrent la campagne.

Les Seize créèrent encore un conseil provisoire de quarante membres élus par les trois ordres, et recevant chacun cent écus d'indemnité par mois. Le tiers état y comptait vingt-trois représentants, ce qui lui assurait la majorité. Le premier acte de ce conseil fut de déclarer, au nom des princes catholiques et des trois états de France, qu'il était immédiatement fait remise au peuple d'un quart des tailles, et que le chiffre des impôts serait réduit à ce qu'il était au temps de Louis XII. On s'assura ainsi de nombreux adhérents dans les campagnes. On répandit même à dessein dans plusieurs provinces le bruit que

[1] Labitte, *Les prédicateurs de la Ligue*, chap. I, § 4.

la Ligue affranchirait les paysans des cens et des rentes qu'ils payaient à leurs seigneurs.

Ces actes de la Ligue à Paris entraînèrent les villes voisines ; bientôt il ne resta au roi dans toute l'Ile de France que les châteaux de Vincennes et de Melun. Les ligueurs ne rencontrèrent d'opposition ouverte nulle part. Un petit nombre seulement de nobles ou d'officiers publics protestèrent individuellement en se rendant à Blois.

Pendant ce temps, Henri III publiait des déclarations de son côté, pour que chacun fût persuadé que les Guise conspiraient et qu'il les avait prévenus. Il ratifia l'édit d'union juré par lui à l'ouverture des états, afin qu'on ne l'accusât pas d'abandonner la cause catholique. Il congédia l'assemblée, qui dut achever en hâte la rédaction de ses cahiers, mais qui ne se sépara pas sans énumérer ses griefs et sans résister à quelques-unes des propositions de la couronne. Elle repoussa particulièrement le projet d'une nouvelle loi de majesté, qui énumérait trois catégories de crimes contre l'État avec des châtiments de degrés différents. Parmi les vœux nombreux qu'elle exprima, il suffira d'indiquer les suivants, à cause des circonstances et des préoccupations qui les dictèrent : la suppression de la vénalité des gouvernements, l'interdiction aux étrangers de tout maniement de finances, la création d'une marine royale sur les deux mers, création dont la dernière lutte maritime entre l'Angleterre et l'Espagne démontrait la nécessité. Après la dissolution, une partie des députés alla s'enrôler dans la Ligue.

En quelques semaines la Ligue eut pour elle la moitié des villes de France et les plus considérables. L'exemple de Paris, et la conviction où l'on était partout de la faiblesse militaire du roi les entraînèrent. Henri III n'avait pris à peu près aucune mesure pour s'assurer leur obéissance ; il s'était contenté d'en appeler à leur fidélité, sur laquelle le succès récent de la Ligue aux dernières élections eût dû mieux l'éclairer.

Orléans et Chartres furent les premières à se déclarer. Orléans avait une garnison royale qui tint un mois dans une mauvaise citadelle, mais qui, attaquée par le duc d'Aumale et mal secourue, fut enfin obligée de se retirer. Ce fut ensuite le tour de Rouen et d'autres villes de la Normandie, excepté Caen et Coutances ; d'Amiens et de celles de la Picardie, excepté Boulogne ; de Reims, de Troyes et de celles de la Champagne, excepté Châlons et Langres. Beaucoup de capitaines et d'offi-

ciers municipaux royalistes durent céder la place à des hommes que le zèle ou l'ambition précipitaient dans la Ligue. Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, se prononça au mois de mars, entraîna la ville de Nantes, et la plus grande partie de la province. Mayenne entraîna Dijon, Mâcon et une partie de la Bourgogne. Dans le centre, Bourges, le Mans, Angers, plusieurs villes d'Auvergne; dans le Midi, Marseille, Aix, Narbonne, Carcassone, Toulouse se prononcèrent. Toulouse eut des scènes sanglantes. La Ligue voulut y proclamer la déchéance du roi. Le premier président Duranti et l'avocat général Daffis s'y opposèrent. Le peuple s'empara de Duranti et de Daffis, qui furent jetés en prison le 27 janvier et assassinés le 10 février. Le maréchal de Matignon, gouverneur de Bordeaux, maintint la ville et une partie de la Guyenne, mais ne put empêcher Agen et Périgueux de se déclarer pour la Ligue. La Valette ne conserva qu'une faible partie de la Provence, encore en s'alliant avec Lesdiguières. Lyon, retenu quelque temps par le capitaine Alphonse Corse et par l'influence des marchands étrangers, finit par suivre le mouvement général et se livra le 24 février au duc de Nemours. Ainsi, au bout de deux mois, la Ligue se trouva maîtresse à peu près partout. Le roi n'avait plus pour lui que Blois, Tours et Saumur, sur la Loire, plus Bordeaux et quelques villes isolées au milieu des provinces révoltées, villes dont la fidélité était due au dévouement de leurs gouverneurs ou de leurs maires. Il pouvait compter, il est vrai, sur la majorité de la noblesse, mais les nobles, surpris et la plupart isolés, n'osèrent se montrer ou attendirent le moment favorable; un petit nombre seulement alla en secret rejoindre Henri III.

Dès que Sixte-Quint apprit la mort du cardinal de Guise et l'emprisonnement des deux autres prélats, le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, il se récria contre la violation des priviléges de l'Église; il refusa d'entendre une explication, nomma une commission de cardinaux pour s'enquérir des faits, se plaignit de la faiblesse de son légat à Blois, réclama avant toute négociation la liberté immédiate des prélats incarcérés, et cita Henri III à comparaître à Rome en personne. Ainsi l'orage grossissait de tous les côtés. Ce qui manquait à la Ligue, c'était un chef. Le duc d'Aumale passait pour léger et inconsistant. Mayenne se décida à prendre ce rôle. Cédant aux sollicitations ardentes de sa sœur, la fougueuse duchesse de Montpensier, il demeura sourd à toutes les explications, offres ou

prières que le roi lui adressa. Il s'assura de Lyon, de Mâcon, de Dijon, d'Orleans, rassembla des gens de guerre et arriva à Paris le 12 février, accompagné de plusieurs compagnies de gens de pied et de cinq cents gentilshommes. Il se déclara aussitôt chef de l'union. Comme il était de sa nature *politique avisé*, et peu révolutionnaire, son premier acte fut de modifier le conseil provisoire des quarante. Il y fit entrer quinze nouveaux membres, dont faisaient partie le secrétaire d'État Villeroy et le président du parlement de Bourgogne Jeannin. Il donna aux principaux membres du parlement de Paris, aux évêques qui s'étaient déclarés pour la Ligue et aux députés des trois ordres, le droit d'assister aux délibérations. Il organisa ainsi un conseil général de l'union, qui remplaça le conseil purement révolutionnaire de la ville de Paris. Le 17, il se fit donner par ce nouveau conseil le titre de lieutenant général du royaume, en attendant la réunion des états, qui furent convoqués pour le 15 juillet.

La légalité de tous ces actes trouva, comme on pense, des contradicteurs. Mayenne fut traité d'usurpateur. Mais la Ligue eut à partir de ce jour un chef et un gouvernement présentant autant de régularité que les circonstances le comportaient. Mayenne prit toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et reconstituer provisoirement l'administration. Il décida, d'accord avec le conseil, qu'un serment à la *sainte union* serait prêté partout, et il distribua les gouvernements de provinces à des membres de la Ligue.

XXIII. — Henri III avait cru rétablir la paix en ordonnant la mort du duc de Guise. Ce fut au contraire le signal de la guerre civile, et au lieu d'être plus fort, il se trouva affaibli. Les défections arrivèrent coup sur coup. Les royalistes zélés regretterent qu'il ne fût pas monté à cheval le lendemain des scenes de Blois. Le 6 février, il dut convoquer toute la gendarmerie de France avec les archers; il leur donna rendez-vous aupres de lui pour le 12 mars. Il déclara les Parisiens rebelles, les ducs de Mayenne et d'Aumale atteints de félonie et passibles de la confiscation de leurs biens s'ils ne se soumettaient dans un délai marqué. Il fit continuer par le chancelier Montholon le proces des victimes du 23 décembre et celui des prélats incarcérés; mais l'issue de ce proces ne pouvait plus exercer d'influence sur les événements.

Des troubles éclatèrent partout. Ce fut d'abord une guerre de surprises. Il y eut des villes, comme Rennes, qui passèrent plusieurs fois du parti du roi à celui de la Ligue et réciproquement, suivant l'arrivée dans leurs murs de tel ou tel capitaine. Il y eut des provinces où les ligueurs et les royalistes établirent chacun leur quartier général dans une ville différente ; ainsi dans l'Auvergne Clermont tint pour le roi, et Riom devint la capitale des ligueurs. Toute la France fut en armes, et les petites guerres de cité à cité menacèrent de la faire tomber en quelques mois dans un état pareil à celui où l'Italie s'était vue plongée pendant le moyen âge.

Le triomphe de la Ligue fut d'abord général ; les royalistes ne parvinrent à se rallier que peu à peu et sur quelques points. Le roi, obligé de prendre malgré lui les armes pour se défendre, et n'ayant que des forces insuffisantes, se trouva très-embarrassé d'agir. On lui conseillait d'aller à Bourges et à Moulins pour se rapprocher de l'Est et du Midi, surveiller Lyon dont il était encore maître, et recevoir les Suisses auxiliaires qu'il faisait lever dans les cantons. Mais Bourges et Lyon se déclarèrent pour la Ligue, et ce premier projet dut être abandonné. S'il restait sur la Loire, suivant l'avis d'une partie de ceux qui l'entouraient, il s'y trouvait sans armée, sans argent, sans alliance entre deux ennemis, la ligue et les huguenots ; car les deux religions lui étaient également hostiles. Le duc de Nevers, qui combattait, d'ailleurs assez mollement, les huguenots dans le Poitou, se replia pour le secourir, mais ne put empêcher les troupes dont il disposait de se diviser, et plusieurs capitaines le quittèrent pour conduire leurs compagnies au service de Mayenne. Les caisses publiques ne recevaient plus rien, ou tombaient aux mains des ligueurs. Tout en éprouvant la même aversion pour deux partis également rebelles à son autorité, Henri III ne tarda pas à comprendre qu'il serait réduit à se rapprocher de l'un ou de l'autre.

Il songea d'abord à se rapprocher de la Ligue, car il la savait beaucoup plus forte ; il se flattait de la désarmer en gagnant ses chefs ou au moins en les divisant, et il ne voulait ni se déjuger ni abandonner la cause catholique, en faveur de laquelle il avait fait tant de déclarations. Il essaya d'agir sur Mayenne par le moyen de la reine et du duc de Lorraine, puis par la médiation du légat, qui, se trouvant lui-même dans une situation difficile, désirait réconcilier les deux fractions du parti catholique. Mais

Mayenne repoussa toutes les offres qui lui furent faites pour lui et pour les princes lorrains, déclara qu'il ne pouvait prendre aucune décision sans l'avis des états généraux et le concours des autres princes ; que d'ailleurs toute confiance était détruite et incapable d'être rétablie.

Henri III n'eut pas un meilleur succès à Rome. Il y avait envoyé l'évêque du Mans, Claude d'Angennes de Rambouillet, pour représenter qu'en ordonnant la mort du cardinal de Guise il s'était trouvé dans le cas de légitime défense et pour demander l'absolution. Sixte-Quint répondit qu'il voulait instruire le procès, et qu'avant toute négociation le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon devaient être mis en liberté. L'évêque du Mans protesta aussi inutilement contre l'accueil fait par la cour de Rome à la décision de la Sorbonne, accueil favorable, bien que cette cour se fût gardée de la confirmer. Rome, assiégée également par les ligueurs et les royalistes, penchait pour les premiers, sans pourtant leur accorder la satisfaction qu'ils désiraient. Cette conduite irritait naturellement l'impatience des deux partis, qui, refusant de comprendre la politique de Sixte-Quint, en faisaient des plaintes communes et lui adressaient, chacun de leur côté, l'injuste reproche d'attendre les événements pour mieux juger de leurs forces respectives avant de se prononcer. Henri III eût tout donné pour fléchir le Pape, hormis la liberté du cardinal de Bourbon, auquel les ligueurs n'eussent pas manqué de transférer la couronne.

Pendant qu'il poursuivait ces négociations inutiles, il se sentait de plus en plus pressé d'agir. On lui représentait qu'il ne pouvait dépendre du bon plaisir de Sixte-Quint, excité sous main contre lui par l'Espagne ; qu'il avait déjà perdu un temps précieux, qu'il avait atteint la limite des sacrifices possibles, qu'il ne devait pas laisser impunies les scènes de Paris et de Toulouse. Le comte de Soissons lui conseilla de se rapprocher du roi de Navarre. Épernon, qui vint le joindre avec quelques centaines de gentilshommes, appuya cet avis. Diane, duchesse d'Angoulême, sa sœur naturelle, s'offrit pour médiatrice.

Henri de Navarre était, comme toujours, dans la plus grande détresse, avec peu de troupes, encore moins d'argent, et condamné à la défensive. Il comprit cependant que le moment était venu de faire un acte décisif. Il publia le 4 mars, à Châtellerault, un manifeste rédigé d'accord avec Duplessis-Mornay et adressé aux états de France. Il y déclara que le premier

besoin du pays était la paix. « N'est-ce-pas, disait-il, une misère, qu'en toute cette assemblée de Blois nul n'ait osé prononcer ce sacré mot de paix, ce mot dans l'effet duquel consiste le bien de ce royaume [1] ? » Affectant une grande modération de langage, même à l'égard des Guise, il soutint que le roi devait rallier à lui tous ceux qui lui obéiraient, oublier et pardonner. « Pitié, confusion, misère partout, s'écriait-il, voilà le fruit de la guerre. Je demande la paix au nom de tous au roi mon seigneur : je la demande pour moi, pour tous les Français, pour la France. » Il ajouta que ceux qui empêcheraient la paix, quels qu'ils fussent, seraient coupables des malheurs publics ; qu'il ne porterait pas les armes contre le roi, que ce serait agir contrairement à ses déclarations ; qu'il n'avait pu souffrir qu'on le contraignît en sa conscience et qu'il n'y contraindrait jamais personne ; qu'il laisserait toujours entière liberté de religion à chacun, et qu'il ne cesserait « de prendre les catholiques et le clergé catholique sous sa protection et sauvegarde. »

Ce langage élevé et habile devait trouver de l'écho, surtout parmi les courtisans, las de la tyrannie des Guise et des prétentions de la Ligue. Henri de Navarre le tenait déjà depuis plus de dix ans, mais on n'y avait vu jusque-là qu'une doctrine inventée plus ou moins pour le besoin d'un parti ; maintenant elle répondait au besoin et au désir de la France. Entre beaucoup de qualités, Henri de Navarre en possédait une, plus précieuse encore que le talent de plaire aux hommes de guerre ; il avait au plus haut degré le bon sens et la pénétration, qui sont des guides sûrs dans les moments difficiles. Il fut d'ailleurs admirablement servi dans cette circonstance par la perspicacité de du Plessis-Mornay. Son manifeste, lancé à l'heure voulue, eut un grand retentissement.

Mornay se rendit à Tours pour y négocier une trêve de cinq mois. Henri III consentit à l'accepter, malgré ses répugnances et les remontrances du légat. Il y était d'ailleurs forcé, car il n'était plus assuré de la ville même de Tours, où les ligueurs le menaçaient d'un soulèvement. Il écouta ceux de ses conseillers qui lui répétaient que s'il était victorieux, sa cause serait toujours bonne. Il signa la trêve le 3 avril, et il la signa pour un an. On évita de toucher aux points irritants. On se contenta de stipuler que le catholicisme serait rétabli et protégé dans tous les pays dont les huguenots étaient maîtres, et que ces derniers

[1] Cayet.

auraient dans tout le royaume des lieux désignés pour l'exercice de leur culte. A ces conditions Navarre prenait l'engagement de soutenir l'autorité du roi contre quiconque la méconnaîtrait. Déjà quelques jours auparavant, le 28 mars, Alphonse Ornano et Lesdiguières avaient signé une trêve semblable pour le Dauphiné, en stipulant la tolérance et des restitutions réciproques.

L'ambassadeur d'Espagne n'eut pas plus tôt connaissance du traité avec les huguenots, qu'il passa du côté de la Ligue et alla s'établir à Paris. Le légat fut jeté dans une grande perplexité, penchant vers la Ligue, et d'un autre côté craignant de se livrer au clergé ligueur, auquel il reprochait de n'avoir pas attendu les décisions de Rome. Les prélats royalistes éprouvèrent le même embarras ; cependant l'archevêque de Bourges déclara qu'il resterait près du roi, attendu que la Ligue, en dépit de son objet, était une rébellion manifeste, et cet exemple en entraîna beaucoup d'autres. Henri III ne perdit donc à peu près rien à se rapprocher du roi de Navarre, si ce n'est qu'il donna aux prédicateurs et aux pamphlétaires parisiens une occasion de redoubler contre lui d'injures et de calomnies. On cria partout qu'il avait jeté le masque et mis le comble à son hypocrisie.

Cependant les hostilités, peu sérieuses jusque-là, commençaient à le devenir davantage. La guerre fut assez vive en Normandie entre Montpensier et Brissac, l'un gouverneur de la province au nom du roi, l'autre au nom de la Ligue. Brissac s'appuyait sur les paysans révoltés des environs de Bernay, mais Montpensier remporta quelques succès qui relevèrent les espérances des royalistes. Mayenne résolut de marcher sur Tours, où la fraction royaliste du parlement et des autres cours souveraines s'était réfugiée auprès du roi ; chemin faisant, il enleva le grand conseil à Châteaudun, qui lui fut livré par une trahison du gouverneur. Il s'avança jusqu'à la Loire, et défit près de Saint-Ouen un corps qui s'était avancé imprudemment, sous les ordres du comte de Brienne.

Le roi attendait les huguenots. Henri de Navarre arriva le 21 avril à Saumur, et y publia une nouvelle déclaration. Il y exposait qu'en sa qualité de premier prince du sang il était obligé par la loi et le devoir de défendre le roi ; il y défiait les ligueurs, comme des perturbateurs du repos public et des ennemis de la couronne ou de l'État. Il aimait à écrire ou à parler autant qu'à combattre ; c'était également pour lui un moyen d'agir sur l'opinion, et il semblait prendre à tâche de

répondre par ses manifestes répétés aux pamphlets que ses adversaires multipliaient sous toutes les formes. Le 28 avril il parut à deux lieues de Tours. Henri III lui donna rendez-vous pour le 30 au château du Plessis. Quelques-uns de ses conseillers voulurent le détourner de se fier à la parole du roi ou aux sentiments des catholiques. Il refusa de les écouter. « La glace a été rompue, écrivit-il le soir même à du Plessis, non sans nombre d'avertissements que si j'allais j'étais mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu [1]. »

« De toute sa troupe, dit Cayet, nul n'avoit de manteau et de panache que lui. Tous avoient l'écharpe blanche, et lui, vêtu en soldat, le pourpoint tout usé sur les épaules et au côté de porter la cuirasse, le haut-de-chausses de velours de feuille morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris avec un grand panache blanc, où il y avoit une très-belle médaille. » Henri III était entouré des princes et de la noblesse; la foule accourait pour assister à l'entrevue. Quand les deux rois parurent ensemble dans le parc, il leur fut impossible d'avancer, « pour la multitude du peuple, dont les arbres mêmes étoient chargés. L'on n'entendoit partout que les cris d'allégresse de Vive le roi! Quelques-uns crioient aussi : Vivent les rois ! » La noblesse surtout applaudit quand Henri III annonça qu'il monterait à cheval pour combattre à sa tête. Il sembla que les anciennes divisions fussent oubliées, qu'il n'y eût plus que deux partis, celui du roi et celui de ses ennemis. La noblesse, qui regardait les scènes populaires de Paris comme une humiliation, témoigna son impatience de les châtier.

XXIV. — On résolut de rassembler toutes les forces dont on disposait et d'aller droit à Paris. Le roi de Navarre se sépara de Henri III pour faire avancer son infanterie, demeurée à Chinon. Mayenne voulut profiter de cette circonstance, prévenir la jonction définitive des royalistes et des huguenots, et comme il avait des intelligences à Tours même, il marcha toute la nuit du 7 mai pour la surprendre. Le 8 au matin, il attaqua le faubourg de Saint-Symphorien au nord de la Loire, y livra un combat acharné qui dura jusqu'à quatre heures du soir, et finit par l'emporter, malgré l'ardeur des gentilshommes royalistes qui avaient voulu y prendre part en se mêlant aux régiments de l'infanterie.

[1] Lettre à du Plessis-Mornay, du 30 avril 1589.

Henri III fit les apprêts nécessaires pour défendre la ville et le pont, et appela en toute hâte Épernon et Navarre, qui étaient l'un à Blois, l'autre à Chinon. Navarre, arrivé le soir même, se logea sur la rive droite de la Loire, à portée des ligueurs. Mayenne jugea l'entreprise manquée. Il fit sonner la retraite le lendemain 9, dès quatre heures du matin, se mit à l'abri d'une poursuite, et se retira sur le Mans et Alençon. Il occupa cette dernière ville, pour arrêter les progrès des royalistes dans le Maine et la Normandie. Mais les événements ne tardèrent pas à le rappeler à Paris.

Henri III, devenu par la réunion de ses forces et la retraite de l'ennemi maître de la campagne, pouvait exécuter son projet de marcher sur Paris. La noblesse accourait de toutes parts sous ses drapeaux. Il fit avancer Navarre sur Beaugency, envoya le comte de Soissons en Bretagne pour tenir le duc de Mercœur en échec, et hâta la venue des troupes qu'il attendait du Midi et de la Suisse.

Le 17 mai, les royalistes obtinrent un succès important. Thoré, avec quelques centaines de cavaliers, venait d'enlever Senlis à la Ligue. Les Parisiens envoyèrent leurs milices, sous les ordres du duc d'Aumale, assiéger une place qu'ils tenaient beaucoup à recouvrer. Un corps peu nombreux de cavalerie royaliste, amené de Compiègne par le duc de Longueville et la Noue, surprit les assiégeants. Tout à coup les cavaliers s'écartant, démasquèrent deux pièces d'artillerie qui foudroyèrent les milices parisiennes. Celles-ci, saisies de panique, se débandèrent et s'enfuirent en laissant le terrain jonché de morts. Les fuyards coururent annoncer la défaite à Paris. Les chefs de la Ligue, tout en s'efforçant de dissimuler la gravité de la perte éprouvée, jugèrent urgent de rappeler Mayenne.

Le lendemain de la journée de Senlis, nouveau succès des royalistes à Bonneval, dans la Beauce, où un corps avancé, commandé par Châtillon, fils de Coligny, détruisit une compagnie de la noblesse ligueuse de Picardie, sous les ordres du sire de Saveuse. C'étaient pour la cause du roi autant d'augures favorables. On apprit encore que Sancy, envoyé en Suisse et en Alsace pour y lever des troupes, avait réuni seize mille hommes et s'était mis en marche le 20 mai. Le 1er juin une déclaration fut publiée, promettant le pardon à tous les catholiques qui poseraient les armes dans le délai d'un mois. Les deux rois marchèrent sur Paris par Jargeau, Gien, Étampes et Dourdan. On

tourna Orléans, qui continuait de tenir pour la Ligue; les petites villes du Gâtinais et de la Sologne ouvrirent leurs portes ou furent enlevées sans difficulté.

A Étampes, Henri III reçut un monitoire de Sixte-Quint, du 24 mai. Le Pape lui donnait six jours pour mettre en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon; il le citait lui-même à comparaître à Rome, sous peine d'excommunication, pour l'instruction relative à la mort du cardinal de Guise. C'était la réponse de Sixte-Quint à l'alliance du roi avec les huguenots. Henri III fut très-affecté d'un acte qui devait lui aliéner les catholiques et servir d'encouragement à la Ligue; il fit pourtant les protestations d'usage, et il résolut, par le conseil du roi de Navarre, de hâter sa marche sur Paris, pensant qu'une fois rentré dans sa capitale, il obtiendrait plus aisément la satisfaction qu'il désirait. Les ligueurs ne manquèrent pas de chanter victoire, quoiqu'ils trouvassent le monitoire insuffisant. Ils auraient voulu que Sixte-Quint déliât les sujets du serment de fidélité, accréditât un légat à Paris, près du conseil de l'union, et publiât une croisade contre les hérétiques.

D'Étampes, les deux rois marchèrent sur Poissy, où le duc de Montpensier les joignit avec les troupes de Normandie. Ils assiégèrent ensuite Pontoise, qui fut enlevée le 24 juillet. Le 25, Sancy arriva avec deux mille Suisses, deux mille fantassins allemands, deux mille reîtres et les gentilshommes bourguignons sous les ordres de Tavannes. Mayenne ne s'était pas cru en état d'arrêter ces troupes au passage. L'armée royale, forte de quarante-deux mille hommes et maîtresse de presque tous les points importants autour de Paris, occupa le 29 le pont de Saint-Cloud. Elle établit son quartier général à Meudon, et s'étendit depuis Saint-Cloud jusqu'à Vaugirard.

Mayenne, rentré à Paris le 4 juillet, ne pouvait opposer aux deux rois que des forces numériquement inférieures de plus de moitié. Il ne comptait ni sur ses auxiliaires allemands prêts à l'abandonner, ni sur les milices parisiennes, mal disciplinées et peu sûres elles-mêmes. Depuis deux mois, l'attitude agressive de Henri III déterminait partout une vive réaction royaliste. Une marche sur Paris devait être, au dire du roi de Navarre, l'aimant qui attirerait de ce côté tout le fer de la France. A Paris même l'agitation était extrême. L'envoyé espagnol Men-

doza, devenu une des ames de la Ligue, ne croyait la résistance possible que pour un petit nombre de jours. Les royalistes et les politiques donnaient l'exemple de la défection en passant au camp du roi. Le 30, Mayenne en fit arrêter deux ou trois cents, afin de prevenir soit de nouvelles défections, soit un soulèvement intérieur.

On conseillait aux Parisiens de se rendre, par la raison, disait-on, que les plus courtes folies sont les meilleures. On les menaçait, s'ils résistaient davantage, de leur enlever le parlement et l'université, pour doter de la présence de ces corps des villes plus fideles. On raconte que Henri III, regardant des hauteurs de Saint-Cloud sa capitale dont il avait fui l'année précédente, ne put s'empêcher de maudire une ville ingrate qu'il s'était constamment efforcé d'agrandir et d'embellir. Déjà les tranchées étaient poussées jusqu'au pied des murs, et l'assaut commandé pour le 2 août. Mayenne, se croyant perdu, prit avec la Châtre la résolution de ne pas se laisser enfermer, de sortir avec ses cavaliers et d'engager le combat en rase campagne. « Nous mourrons en gens de bien, lui disoit-il, ou si nous réchappons étant forcés, nous nous réserverons à quelque meilleure fortune[1]. »

Ce fut alors qu'un jacobin, du nom de Jacques Clément, obtint un sauf-conduit pour sortir de Paris et porter à Henri III des lettres du comte de Brienne, prisonnier de la Ligue. Conduit au procureur général Laguesle, il fut ajourné au lendemain, 1er août. Ce jour-là, de grand matin, le roi voulut recevoir lui-même les lettres dont le moine se disait chargé, et ordonna qu'on l'introduisît dans sa chambre. Il était à peine vêtu et n'avait près de lui que le procureur général et un des gentilshommes de sa garde. Pendant qu'il lisait les lettres, Jacques Clément tira de sa manche un couteau et le lui plongea dans le ventre. Le roi arracha le couteau et en frappa l'assassin en criant : « Qu'on le tue! » ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Au premier moment, la plaie ne fut pas jugée dangereuse; Henri III fit écrire des lettres pour annoncer partout qu'il avait échappé à un assassinat. Mais quelques heures après la blessure s'enflamma et ne laissa plus d'espoir.

Jacques Clément était un fanatique borné, exalté par les prédications de la Ligue. A force d'entendre répéter qu'il était

[1] Bouillé, t. III.

légitime de frapper un tyran et que Henri de Valois était un tyran ennemi de l'Église, il s'était persuadé qu'il devait pour le tuer sacrifier sa vie et qu'il obtiendrait les palmes du martyre. Il s'était ouvert de son projet au prieur de son ordre et à quelques autres personnes, qui ne l'en avaient pas détourné. Suivant les récits les plus autorisés, la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, avait voulu qu'on le lui amenât, et l'avait encouragé elle-même à venger ainsi la mort de ses frères. Jusqu'où la complicité s'étendait-elle? C'est ce qu'il n'est pas facile de dire. On accusa naturellement les chefs de la Ligue, les prédicateurs, et Mayenne lui-même, d'avoir consenti à un crime sans lequel ils étaient perdus. Mayenne nia, et la passion des accusateurs rend l'accusation peu vraisemblable. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait parmi les ligueurs de Paris des fanatiques qui avaient inspiré l'assassinat ; c'est qu'il y en eut aussi qui le célébrèrent comme une délivrance et en assumèrent la responsabilité avec un détestable enthousiasme. Les esprits étaient pervertis à un tel point que Jacques Clément fut déclaré martyr, invoqué comme un saint et comparé à Judith. Beaucoup même de ceux qui n'eussent pas avoué le régicide, virent dans la mort de Henri III un châtiment du ciel.

Henri, averti de sa fin, montra beaucoup de résignation, de courage et de présence d'esprit. Il fit une profession de foi catholique, et déclara qu'il avait toujours voulu donner satisfaction au Pape. Il ordonna que les portes de la chambre où il était couché attendant la mort fussent ouvertes à la noblesse, pour qu'elle l'entourât à ses derniers moments. Il fit appeler le roi de Navarre, l'embrassa avec effusion, le désigna comme son successeur, et le supplia de se faire catholique, condition également nécessaire s'il voulait régner et être sauvé. Puis les forces l'abandonnèrent, il fit retirer la foule, et mourut dans la nuit au milieu de l'émotion et des larmes.

Les royalistes, dont les sentiments s'étaient réveillés naguère avec énergie, demeurèrent saisis d'un effroi douloureux. Arrêtés au moment d'un triomphe assuré, ils virent tout à coup les divisions prêtes à renaître et le royaume menacé de tous les malheurs qu'ils avaient cru conjurer. Ces sentiments leur inspirèrent une pitié naturelle pour la fin pleine de noblesse et de dignité de ce tyran prétendu, dont les fautes avaient été surtout des faiblesses, dont la Ligue avait travesti tous les actes et même le zele religieux; qui n'avait, disait-on, « frappé MM. de

Guise que pour sauver sa vie, son honneur et sa couronne[1] » ; qui avait, ajoutait-on encore, mérité de reconquérir l'amour de son peuple, qu'enfin le malheur avait relevé et grandi, et qui semblait emporter au tombeau la fortune de la France.

1 Palma Cayet, p. 155.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

HENRI IV.

(PREMIÈRE PARTIE)

I. — Jacques Clément, en tuant Henri III qu'il ne trouvait pas assez catholique, ouvrit à un huguenot le chemin du trône. Ce fut le roi de Navarre qui régna.

Henri IV n'avait guère alors avec lui plus de deux mille huguenots, qui campaient séparément à Meudon. Les catholiques se mêlaient peu avec des alliés qu'ils tenaient pour suspects ; ils leur donnaient par dérision le nom de *bandoliers*, faisant allusion à leur pauvre armement et à leur habitude de combattre par petites bandes. La noblesse provinciale, accourue en grand nombre à l'appel de Henri III, n'aimait pas plus les calvinistes que les ligueurs. Elle obéissait aux maréchaux de Biron et d'Aumont, aux ducs de Montpensier et d'Épernon, connaissait peu le roi de Navarre, se défiait de lui, et n'admettait pas qu'un hérétique pût porter la couronne. D'Aubigné peint avec sa verve malicieuse tous ces nobles volontaires à Saint-Cloud, au moment où rien encore n'était décidé : « Parmi les hurlemens, enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, fermant le poing, complotant, se touchant la main, faisant des vœux et des promesses, desquelles on oyoit pour conclusion : Plutôt mourir de mille morts ! »

Les princes, les ducs, les maréchaux, les seigneurs pourvus des grands commandements, et les derniers conseillers de Henri III, comme Rambouillet et le surintendant François d'O, s'assemblèrent dans la nuit du 2 août. Ils étaient maîtres de la situation ; le sort de la France dépendait de la résolution qu'ils allaient prendre.

Le baron de Givry, Rambouillet, le duc de Longueville, déclarèrent qu'on ne pouvait traiter avec les rebelles et qu'il fallait venger l'assassinat de Saint-Cloud ; qu'on devait dès lors, ne fût-ce que pour éviter une guerre civile sans fin, proclamer l'héritier légitime de la couronne, désigné par Henri III lui-même à son lit de mort, le roi de Navarre, dont la franchise, la

clémence, la modestie et la bravoure devaient gagner les cœurs. L'obstacle était celui de sa religion. On objecta qu'il avait depuis longtemps promis et différé de se convertir, que ces délais équivalaient à un refus, que le proclamer, lui excommunié par la cour de Rome, était se créer avec cette cour des démêlés interminables. Biron, Épernon et le duc de Luxembourg firent décider qu'on lui offrirait la couronne, à la condition d'une conversion immédiate. On lui garantissait à ce prix la reconnaissance des princes du sang, celle des pairs de France, et celle des trois états. Le duc de Luxembourg fut chargé de lui porter la proposition.

Henri répondit qu'il ne pouvait l'accepter sans déshonneur. Il se plaignit qu'on lui mît le couteau sous la gorge. Il invoqua les droits de sa conscience, rappela les principes qu'il avait soutenus dans ses déclarations précédentes, offrit aux catholiques toutes les garanties qu'ils voudraient, mais refusa de se convertir s'il n'était éclairé par un concile national.

Les chefs de l'armée royale éprouvèrent un grand embarras. Cependant leur hésitation ne fut pas longue. Ne pas élire le roi de Navarre, c'eût été donner raison à la Ligue. Or, l'armée était indignée que l'attentat de Jacques Clément lui eût enlevé une victoire assurée, et l'irritation contre les ligueurs y était au comble. On se hâta d'encourager ces dispositions. On vanta, sinon les talents militaires d'un prince qui n'avait commandé encore que des bandes, du moins sa bravoure chevaleresque. Givry l'appela le roi des braves, et déclara que les poltrons refuseraient seuls de lui obéir. « La France, disent les Mémoires d'Angoulême, estant en cet état, il lui falloit un roi sans peur de hasarder sa personne et sa vie ; autrement il lui eût été impossible de conquérir le partage légitime que lui avoient laissé ses prédécesseurs. » Sancy, qui avait amené les Suisses, distribua de l'argent à leurs capitaines, et obtint qu'ils restassent deux mois sous le drapeau.

Les conseillers de Henri III et les chefs de l'armée, s'étant réunis de nouveau, convinrent d'offrir au roi de Navarre un délai de six mois pour se faire instruire, à condition qu'il assurerait jusque-là aux catholiques toutes les garanties nécessaires. Henri accepta et signa le 4 août un traité par lequel il s'engageait à se faire instruire, puis à convoquer dans les six mois un concile national ou provincial et des états généraux pour établir une paix de religion. En attendant il confirmait les catholiques

dans leurs charges et leurs emplois, leur réservait à titre exclusif les gouvernements, les commandements militaires et les offices civils, promettait de respecter les usages suivis pour la collation des bénéfices, de n'accorder aux huguenots ni faveur ni priviléges autres que ceux dont ils jouissaient déjà, enfin autorisait les seigneurs qui lui apportaient la couronne à présenter à Sixte-Quint par un ambassadeur l'apologie de leur conduite. La déclaration, signée le 4 août au camp de Saint-Cloud, fut portée à Tours, où le parlement l'enregistra le 14. Ce parlement, présidé par Achille de Harlay, comprenait la majorité des membres de l'ancien parlement de Paris.

Ainsi Henri IV fut proclamé, conformément à la loi fondamentale du royaume, et moyennant des garanties pour la religion. C'était le parti le plus juste, le plus sage, et qui conciliait le mieux les différents intérêts. Un interrègne n'eût pas été possible, car tous les pouvoirs étaient déjà suspendus, méconnus, désorganisés. Dans les provinces où les paysans étaient en armes, la noblesse ne trouvait plus de sûreté ni pour les personnes ni pour les biens.

Les ennemis du Béarnais ne manquèrent pas de voir dans cette proclamation l'effet d'un pacte intéressé. Ils reprochèrent à François d'O de s'être fait maintenir dans la surintendance des finances, à Biron et d'Aumont de s'être fait donner, l'un le gouvernement du Périgord, l'autre celui de la Champagne et de la Bourgogne, qu'ils disaient leur avoir été promis par Henri III, en place du duc de Nevers qui restait neutre et de Mayenne déclaré rebelle. Mais rien n'était plus naturel pour Henri IV que de s'appuyer sur les hommes qui venaient de lui donner la couronne.

Il y était même forcé; car il devait craindre les défections. Beaucoup de nobles qui servaient comme volontaires eurent hate de rentrer chez eux, dès qu'ils virent la campagne se prolonger. D'autres se firent scrupule de soutenir un roi huguenot. Épernon avait saisi le prétexte d'une querelle de rang pour ne pas signer l'acte du 4 août. Le 7 il se retira et regagna, avec sept mille hommes qu'il commandait, ses gouvernements d'Angoumois et de Saintonge. Le baron de Vitry rendit Dourdan, qui lui était confié, et passa à la Ligue. Son exemple trouva des imitateurs.

Les huguenots ne se montrèrent pas les moins mécontents. Ils craignirent d'être sacrifiés. La plupart ne restèrent qu'en

exprimant tout haut leur crainte de voir le traité sans exécution. Un petit nombre, comme la Noue, approuvaient le roi, les autres se croyaient trahis. Quelques-uns se retirèrent sans qu'il pût les retenir. La Trémouille emmena neuf bataillons de calvinistes, et retourna dans le Poitou, comptant y prendre le protectorat des églises, que Henri IV paraissait abandonner.

D'ailleurs on manquait d'argent; Henri III en avait laissé fort peu dans ses coffres. Le nouveau roi, après avoir demandé à Mayenne une entrevue qui fut refusée, et entamé au moyen de Villeroy une négociation qui dut être abandonnée aussitôt, résolut de renvoyer une partie de ses forces dans la Picardie et la Champagne, pour y empêcher une réaction en faveur de la Ligue et pour satisfaire la noblesse de ces provinces. Il confia le commandement des deux corps d'armée qui s'y rendirent au duc de Longueville et au maréchal d'Aumont. Il ne garda près de lui que dix mille hommes, mais avec Biron et les meilleurs généraux. Un instant on lui conseilla de se retirer dans le Midi, derrière la Loire; Biron combattit cette proposition, qui n'était pas sérieuse. Retourner dans le Midi eût été laisser le champ libre à la Ligue, tandis qu'en se maintenant dans le Nord, le roi restait à proximité de troupes qu'il pouvait toujours réunir, et conservait la fidélité de provinces importantes. Il résolut en quittant Saint-Cloud le 16, de se replier sur la Normandie pour y faire vivre ses soldats, y fortifier son parti et recevoir les auxiliaires qu'il attendait d'Angleterre, tandis qu'il donnait la main par ses armées de Picardie et de Champagne à d'autres auxiliaires qu'il attendait d'Allemagne. Il avait d'ailleurs ses communications libres avec le Midi; tous les ponts de la Loire étaient occupés par les royalistes, à l'exception d'un seul, celui d'Orléans.

Du 4 au 20 août, la déclaration de Saint-Cloud fut envoyée dans toutes les provinces du royaume, où elle trouva beaucoup d'adhésions. Elle fut acceptée non-seulement par la fraction du parlement de Paris qui résidait à Tours, mais par la fraction royaliste du parlement de Rouen, qui siégeait à Caen, et par la fraction royaliste du parlement de Toulouse siégeant à Carcassonne. Le parlement de Rennes se prononça le 11 septembre. Henri IV eut encore pour lui la Valette en Provence, Lesdiguieres dans le Dauphiné, et Montmorency dans le Languedoc. La présence des cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt à Tours était le gage de l'adhésion d'une partie du clergé.

Le roi n'était pas assuré en réalité de plus d'un sixieme de la France, mais il s'en fallait beaucoup que le reste obéit à la Ligue. Bordeaux et la Guyenne refusèrent de se prononcer. Le gouverneur, Matignon, y flétrit la mort de Henri III, fit poser les armes aux ligueurs, et déclara que la liberté de conscience serait maintenue. On ne peut douter qu'il y eût presque partout une masse flottante, facile à influencer dans un sens ou dans un autre, et attendant les événements pour prendre un parti.

Mayenne refusa de traiter avec Henri IV, parce qu'il avait refusé de le reconnaitre. Il déclarait demeurer fidele à la tradition des princes de sa maison, qui était de n'admettre aucun pacte avec l'hérésie. Ses partisans l'y encourageaient. « Vous ne devez en façon quelconque, lui disait-on, vous départir du chemin qu'ils vous ont tracé; car c'est la plus belle rose de votre chapeau. » Il resta donc si bien à la tête de la Ligue, qu'il craignit d'exciter ses soupçons en autorisant les pourparlers de Villeroy avec un agent du roi de Navarre.

La Ligue prit d'ailleurs après la mort de Henri III une vigueur nouvelle. Le danger qu'elle avait combattu jusque-là n'était plus éventuel, mais présent. Elle avait toujours protesté contre le regne d'un calviniste; maintenant ce regne n'était plus une menace, mais une réalité. Elle n'était plus armée contre un roi légitime, mais contre un prince excommunié, dont elle regardait la proclamation comme un scandale religieux et une atteinte aux lois de la monarchie. Ses passions devinrent donc plus vives, et ses espérances plus sérieuses. « Si l'on considère, dit Cayet, la faveur du peuple, il se fit quasi une seconde révolte à l'avénement du nouveau roi. » L'exaltation fut extrême, à Paris surtout, où les fanatiques célébraient Jacques Clément comme un libérateur envoyé du ciel, et s'emportaient en imprécations contre le Béarnais. On voit, par le journal de l'Estoile, que ceux qu'il appelle les *gens de bien*, c'est-à-dire les royalistes et les modérés, tremblaient à tous les mouvements d'une populace furieuse.

Mayenne, après avoir décliné toute participation à l'assassinat de Henri III, sentit le besoin de proclamer un roi. Sa sœur, la duchesse de Montpensier, voulait qu'il prît la couronne pour lui-même au lieu de la mettre sur la tête du vieux cardinal de Bourbon, d'ailleurs prisonnier au chateau de Loches. Elle représentait que le cardinal de Bourbon ne serait roi que de

nom ; que le proclamer serait reconnaître la légitimité des prétentions de la maison de Bourbon et créer des difficultés, si Henri de Navarre venait à se convertir ; que garder un titre et un rang subalterne serait s'affaiblir et s'ôter le moyen de résister aux complots intérieurs, ou de déjouer les influences et les intrigues étrangères ; qu'enfin le cardinal de Bourbon était ecclésiastique, et que les Français n'obéiraient jamais qu'à un roi sachant faire la guerre et monter à cheval. Mais Mayenne était trop prudent et trop réfléchi pour céder à la légère à de pareils avis. Villeroy et Jeannin, ses principaux conseillers, n'eurent pas de peine à lui faire comprendre les dangers d'une usurpation, car c'en serait une, la faiblesse de ses ressources, la dépendance où il se placerait vis-à-vis des partis violents et des étrangers, les désordres qui en résulteraient, les prétentions rivales qui s'élèveraient, la difficulté qu'il y aurait à rallier la noblesse, le danger que courrait la cause catholique dont il se faisait honneur d'etre le champion. Villeroy prétendait qu'il fallait s'en tenir à la déclaration des derniers États de Blois, qui assurait la couronne à l'héritier catholique le plus proche. Mendoza termina le débat en mettant, au nom de Philippe II, opposition formelle à toute élection autre que celle du cardinal de Bourbon. La Ligue ne pouvait se passer de l'appui de l'Espagne, et si elle l'eût perdu, elle eût perdu aussi celui de Rome, qui ne lui était pas moins nécessaire.

Toutes ces raisons décidèrent Mayenne à proclamer dès le 5 août, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon, alors absent et prisonnier. La proclamation eut lieu au parlement et dans le conseil de l'union. Avis en fut donné à toutes les villes et provinces de France. On exigea de tous les officiers publics un serment d'obéissance au nouveau souverain et une profession de catholicisme. Charles X, le roi de la Ligue, fut reconnu par la fraction ligueuse des parlements, par l'Espagne et par Rome. Mayenne maintint le conseil de l'union, et prit pour lui-même le titre de *lieutenant général de l'État et couronne de France*. De cette manière il resta maître du gouvernement et il s'assura le secours de l'Espagne, qui lui envoya presque immédiatement des troupes auxiliaires.

Les dispositions de Philippe II sont nettement exprimées dans ses dépêches dès les premiers mois de cette année. Il ne reconnaissait pas le titre des Bourbons à la couronne ; car il regardait la loi salique comme un principe imaginaire, sans

réalité, bon tout au plus à servir d'arme aux partis. Il repoussait personnellement le roi de Navarre, parce qu'il ne voulait pas qu'un hérétique régnât en France, ni que la Navarre pût jamais être redemandée ou reprise à l'Espagne. Selon lui, c'était aux états généraux qu'il appartenait de disposer de la couronne. Il la désirait pour sa fille aînée Isabelle-Claire-Eugénie. Si l'opinion était trop défavorable à ce choix, il acceptait celui du duc de Guise ou du marquis du Pont, auxquels il prêterait son concours, mais à deux conditions. Il voulait que le prince élu s'engageât : 1° à ne se marier qu'avec son consentement, ce qui lui permettrait de faire sa fille reine de France; 2° à lui livrer comme garantie de ses avances des ports sur la Manche, tels que Boulogne, le Havre, et ceux de la Bretagne, dont il comptait se servir dans ses entreprises contre l'Angleterre. Ce dernier point était même celui qui pour lors le touchait le plus. Philippe II avait dans Mendoza un agent d'un zèle à toute épreuve, fier, inflexible, entreprenant, capable de mener de front des intrigues multipliées ; qui, renvoyé d'Angleterre en 1584, poursuivait les hostilités diplomatiques contre Élisabeth avec un esprit de vengeance tout personnel, et qui, jugeant d'un œil sûr les côtés faibles de la Ligue, savait habilement s'en prévaloir pour lui imposer sa direction et celle de son maître.

II. — Henri IV se voyait réduit à conquérir son royaume pied à pied; il devait recommencer, comme il le dit lui-même gaiement, à faire le roi de Navarre et le *carabin*. Cependant il était plus fort que ne l'ont prétendu beaucoup d'historiens. Il avait encore plus de dix mille hommes et les meilleurs généraux, sans compter les deux armées du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont, qu'il pouvait rallier au moment utile.

Après avoir conduit à Compiègne le corps de Henri III et célébré ses funérailles, il marcha vers la Normandie, pour contenir cette importante province et s'assurer de ses recettes. Pont-de-l'Arche lui fut livré, et il parut dans les derniers jours d'août sous les murs de Rouen. La résistance qu'il y trouva et l'approche de l'armée de la Ligue qui s'avançait derrière lui, le décidèrent à remonter vers Dieppe. Le gouverneur de cette dernière ville, Chastes, lui était dévoué. Il alla s'établir à peu de distance de ses murs, à Arques, pour être plus à portée des ducs de Longueville et d'Aumont, y recevoir les renforts qu'il

attendait d'Angleterre, et entretenir ses troupes avec les ressources qui lui arrivaient par mer de Caen et de la Normandie. La position offrait d'ailleurs de grands avantages défensifs, et permettait de résister à des forces supérieures.

Mayenne avait pu louer des Allemands et des Suisses, grâce aux subsides de l'Espagne. Il venait de recevoir des troupes auxiliaires, amenées de Cambray par Balagny, de Lyon par le duc de Nemours, de la Lorraine par le marquis du Pont. Il sortit de Paris avec vingt-cinq mille soldats, dont le nombre grossit peu à peu, et arriva en Normandie avec plus de trente mille [1]. L'armée de la Ligue, plus forte numériquement que celle du roi, quoique inférieure par sa composition, était pleine d'espérance et se vantait de jeter le Béarnais à la mer.

Henri IV et Biron établirent en avant des coteaux d'Arques et du Pollet, des deux côtés de la rivière de Béthune, des lignes fortifiées, composées de retranchements, de ravelins et de redoutes, dont les abords, difficiles par eux-mêmes, étaient de plus commandés par les canons des châteaux d'Arques et de Dieppe. Pendant douze jours consécutifs, du 15 au 27 septembre, Mayenne essaya de forcer ces lignes de plusieurs côtés, afin d'amener l'ennemi à un engagement. Il y eut là une série de combats assez vifs, surtout celui du 21, où l'armée royale courut un grand danger. Une troupe de lansquenets de la Ligue força les tranchées. Biron se jeta sur elle, et comme les capitaines, craignant d'être détruits, demandèrent à capituler, il reçut leur serment de servir le roi. Aussitôt les étendards de Mayenne parurent. Les lansquenets, qui le croyaient victorieux, recommencèrent à se tourner contre les troupes royales. Dans ce moment critique, pendant que Biron ramenait les fuyards, Henri IV paya de sa personne. Il courut aux gentilshommes, leur demanda s'il en trouverait cinquante prêts à mourir avec lui, les entraîna, se jeta au plus fort de la mêlée, et secondé par Châtillon, colonel de l'infanterie française, parvint après une action meurtrière à repousser l'ennemi hors de ses lignes. Les ligueurs laissèrent le terrain jonché de morts. Ils perdirent plusieurs capitaines et un grand nombre de gentilshommes.

Mayenne, renonçant à forcer des lignes impénétrables, essaya

[1] Les auteurs sont loin de s'accorder sur ces chiffres. Je prends ceux qui me paraissent le mieux justifiés. Suivant Villeroy, Mayenne n'aurait pas eu devant Arques plus de douze mille hommes.

de les tourner et de surprendre Dieppe du côté de l'ouest, mais il éprouva partout la même résistance. Son camp était d'ailleurs plein de divisions. Les soldats se débandaient. Le marquis du Pont, fils du duc de Lorraine, ne voulait pas obéir à un prince qui était de la branche cadette de sa maison ; il menaçait de se retirer. Mayenne, qui s'affaiblissait, tandis que Henri IV allait doubler ses forces, leva son camp et prit la route d'Amiens pour rallier un corps espagnol attendu des Pays-Bas.

Henri IV reçut d'Angleterre cinq mille hommes, outre un subside important, et opéra sa jonction avec d'Aumont et Longueville. Élisabeth était décidée à le soutenir, en haine de Philippe II et de l'Espagne, qu'elle poursuivait déjà sur toutes les mers et qu'elle voulait poursuivre aussi sur le continent. Le roi se trouva donc avoir après les journées d'Arques vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux, c'est-à-dire des forces égales en nombre et supérieures en valeur à celles de Mayenne, qui étaient fort diminuées. L'armée royale avait des habits et des harnais déchirés et des équipages en mauvais état, mais elle était bien disciplinée, bien conduite, animée de l'esprit de son chef et séduite par ses qualités brillantes. Henri IV, élevé rudement au métier de soldat de fortune, était plein de nerf et de courage, entreprenant, habitué à lutter contre l'adversité, l'esprit fécond en ressources toujours prêtes. Il était éloquent, prompt à parler, vif dans ses réponses, conversait avec un enjouement familier, et savait unir beaucoup de finesse à beaucoup de bon sens. Il plaisait aux soldats par sa rudesse, sa gaieté et ses saillies. Il avait le talent de les entraîner, « les remplissant, dit Tavannes, de bonne opinion de lui et d'eux-mêmes, les exaltant, leur faisant croire qu'un en valoit dix. » C'est après la retraite de Mayenne qu'il écrivit à Crillon ce billet célèbre : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étois pas. » S'il ne possédait pas la dignité et la grâce ordinaire des Valois, il était d'une autre trempe et formé à une école plus sérieuse et plus mâle. Aussi leur fut-il très-supérieur comme homme et comme roi. La nature de son caractère et de ses qualités a fait dire de lui avec raison qu'il fut le plus Français des rois de France [1].

Ayant gagné plusieurs marches sur l'ennemi, il tenta un coup de main contre Paris, qu'il appelait le noir de la cible où il visait. Il occupa le 31 octobre les villages voisins du côté

[1] H. Martin, *Histoire de France*, t. X.

du midi. Le 1er novembre, de grand matin, il surprit les faubourgs de la rive gauche, il donna l'assaut de trois côtés à la fois, et après un combat meurtrier livré à la porte de Nesle, il arriva jusqu'à la Seine. L'alarme fut des plus vives; mais de Rosne, lieutenant de Mayenne, eut, aidé par les Seize, le temps de prendre des mesures défensives et de mettre sur pied la milice urbaine, qui prépara des barricades. Le but de Henri IV était de jeter le désarroi parmi ses ennemis et de provoquer un soulèvement des royalistes à l'intérieur. Ce soulèvement fut empêché par l'énergie que les Seize déployèrent. Depuis l'assassinat de Henri III, ils avaient repris tout leur ascendant sur les Parisiens; ils ne cessaient de les animer contre le Béarnais et les huguenots, et qualifiaient de huguenots tous les soldats de l'armée royale. On répandit le bruit que ces soldats étaient entrés dans les faubourgs au cri de « Saint Barthélemy! » Ce qui était vrai, c'est qu'ils traitèrent les faubourgs en ville gagnée. Henri IV, qui ne payait pas les aventuriers et les Anglais à son service, ne pouvait empêcher, comme il l'eût voulu, les pillages et les désordres. Il dut à peu près se borner à préserver les églises et le clergé.

Le coup était manqué. Le roi logea deux nuits à l'hôtel du Petit-Bourbon. Le 2 au soir, Mayenne arriva de Picardie à marches forcées, ayant prévenu un détachement royaliste qui devait l'arrêter sur l'Oise en coupant le Pont-Saint-Maxence. Henri IV, hors d'état d'entreprendre le siége en règle d'une ville telle que Paris, se retira le 3 novembre, après avoir offert inutilement une bataille que les ligueurs se gardèrent d'accepter. Il reprit la route de Tours, emmenant avec lui quelques centaines de prisonniers. Dans le nombre se trouvait Bourgoin, prieur des Jacobins, qui fut jugé et écartelé à Tours, pour sa complicité dans l'attentat de Jacques Clément. Longueville et d'Aumont furent renvoyés en Picardie et en Champagne, pour s'assurer de ces deux provinces et y prendre leurs quartiers d'hiver.

Pendant sa retraite, Henri IV occupa Châteaudun, Vendôme, et les campagnes de la Beauce et de l'Orléanais. Partout il s'efforça de protéger le clergé, d'empêcher les pillages, et se montra aussi clément que les nécessités de la guerre le comportaient. A Châteaudun, il reçut les députés des cantons suisses, qui venaient l'assurer de leur alliance et lui garantir le service des troupes auxiliaires de leur nation. Arrivé à Tours le 21 novembre, il y fit une entrée aux flambeaux; le Parlement, les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, et tous les corps

de l'État, vinrent au-devant de lui en grande solennité. Un envoyé vénitien l'y attendait et lui annonça que la république l'avait reconnu. Venise s'était départie en sa faveur de la règle qu'elle s'était faite de ne pas traiter avec les souverains hérétiques; elle craignait l'agrandissement de l'Espagne et l'ambition de Philippe II. Jusque-là Henri IV n'avait été reconnu que par des puissances protestantes; l'exemple de Venise entraîna peu à peu d'autres puissances catholiques.

Henri IV était roi par la naissance, et profondément convaincu de son droit. Le principe de la légitimité était absolu à ses yeux; il ne souffrait pas qu'on le mît en question ni qu'on le discutât. Sa devise était « Dieu et mon droit ». Il se proposait de réunir un concile et des états généraux, mais uniquement pour le leur faire reconnaître et proclamer. Il ne prétendait leur demander qu'une adhésion solennelle, propre à ramener ses adversaires. Or les circonstances ne lui permettaient pas de réaliser ce vœu immédiatement. Bien qu'il n'y eût guère qu'un dixième des prélats qui eussent donné à la Ligue une adhésion formelle et sans réserve, on ne pouvait compter absolument sur les autres. Pour les états généraux, on n'eût pu en réunir que de très-incomplets. De nouveaux délais étaient donc nécessaires. Le roi ne voulait en arriver là que lorsqu'il se sentirait le maître et qu'il aurait frappé la Ligue. Il songeait à continuer la guerre, convaincu que la victoire aplanirait pour lui les difficultés du moment.

Il repartit de Tours le 25, et rejoignit ses troupes sous les murs du Mans, qu'il força de capituler le 2 septembre. De là il se rendit à Laval, où il avait convoqué la noblesse et le clergé de la Bretagne, et où il fit une entrée royale des plus brillantes. Il revint par Mayenne sur Alençon qu'il enleva au comte de Brissac, prit le château de Falaise, puis entra de gré ou de force à Lisieux, à Verneuil, à Honfleur, et dans plusieurs autres places de la Normandie. Il étonna ses adversaires par sa vigueur, la rapidité de ses mouvements, et surtout celle qu'il sut imprimer à la marche de son artillerie. Son activité et sa bonne humeur ne se démentaient pas un instant. Il faisait face à tout sans embarras. Il stimulait les siens par l'esprit et la gaieté. Il se qualifiait lui-même de «roi sans royaume, mari sans femme, et soldat sans argent». — « Je vais, disait-il, comme Dieu me conduit; car je ne sais jamais ce que je dois faire au bout; cependant mes faits sont des miracles; aussi sont-ils conduits du grand

maître[1]. » Et une autre fois : « Je vis bien à la huguenote, car j'entretiens dix mille étrangers et ma maison de ce que j'acquiers chaque jour[2]. » Ses billets multipliés à ses capitaines étaient pleins de verve, de naturel et d'entrain. « Fervaques, à cheval, écrivait-il le 10 mars 1590 ; car je veux voir à ce coup-ci de quel poil sont les oisons de Normandie. Venez droit à Alençon. » Il écrivait dans le même style aux personnages qu'il espérait ramener à lui. Témoin le billet adressé à la duchesse de Nevers, pour l'engager à mettre son mari dans ses intérêts. « Ma cousine, si vous êtes honnête femme, vous viendrez à Tours voir votre cousin, pour y passer une partie de l'hiver ; et là nous rirons à bon escient et passerons bien le temps. Faites cela, je vous prie[3]. » Il ne manquait pas non plus d'envoyer aux seigneurs, aux villes et aux parlements de son parti, des rapports fréquents sur les événements militaires ; il voulait les tenir au courant de la conduite et du succès de ses entreprises, afin de leur faire partager la confiance qui l'animait. Quand on lui objectait les forces de ses adversaires, il répondait : « Il faut mettre dans la balance mes alliés, Dieu et mon droit. »

Il passa l'hiver de cette manière, gagnant du terrain et se fortifiant pour entreprendre au printemps le siége de Paris. Il comptait, une fois maître de sa capitale, avoir bon marché de la Ligue, et déjouer facilement les complots des étrangers. Or il croyait le succès aisé, en raison des embarras de ses ennemis, qu'il était d'ailleurs porté à s'exagérer.

III. — Mayenne, rentré à Paris dans les premiers jours de novembre 1589, avait trouvé la ville dans la plus grande agitation. En son absence les Seize et leurs prédicateurs avaient recommencé à travailler l'esprit du peuple, pour comprimer les politiques et détruire l'effet que ne pouvaient manquer de produire les succès du *Béarnais*. Cette agitation était entretenue et payée par Mendoza. La Ligue, malgré le parti qu'elle avait tiré de la mort de Henri III, n'eût pu espérer de triomphe durable, si elle eût été abandonnée à elle-même. Elle avait, il est vrai, deux forces, l'opinion catholique, qui repoussait une transaction, et l'esprit municipal des grandes villes. Mais la puissance de l'opinion catholique était paralysée par l'absence ou

[1] Lettre du 10 janvier 1590.
[2] Lettre du 16 janvier.
[3] Lettre du 3 décembre 1589.

le silence des évêques, dont la Ligue ne comptait en réalité qu'une quinzaine, par l'indécision d'une grande partie du clergé, divisé comme le reste de la nation, et par l'incertitude de la cour de Rome, qui tout en lui témoignant une certaine faveur, évitait de se prononcer d'une manière trop positive. Quant au peuple des grandes villes, s'il agissait avec la même ardeur révolutionnaire qu'il devait manifester à des époques plus rapprochées de nous, il n'était cependant ni assez nombreux ni assez fort pour faire la loi. Les partisans de Henri IV n'attachaient pas une grande importance aux mouvements des Seize[1]. Il en était à peu pres de même de Mayenne et des chefs militaires de la Ligue. Ces derniers les regardaient comme des instruments qui pouvaient leur servir et dont ils croyaient toujours être maitres, ou, pour employer une expression du temps, comme des dogues qu'on lâche contre un sanglier. Les Seize n'inspiraient de terreur qu'à la partie calme de la population parisienne, aux gens pacifiques et aux politiques secrets, tels que l'Estoile.

Henri IV sut habilement combattre ou neutraliser les deux forces du parti ennemi, en donnant des garanties soit aux catholiques, soit aux hommes qui voulaient les libertés publiques et les libertés municipales.

En retour, deux choses manquaient à la Ligue, l'argent et le concours de la noblesse. Elle subvenait avec peine aux dépenses de la guerre. Elle ne pouvait payer les rentes de l'hôtel de ville de Paris. Elle était réduite à implorer l'assistance financiere de l'Espagne. Elle comptait peu de nobles dans ses rangs ; la grande majorité servait dans le camp du roi. On appelait Henri IV le roi des nobles. Beaucoup de ceux qui s'étaient engagés antérieurement dans la Ligue, s'en étaient dégoûtés à cause de la prépondérance qu'y exerçait le petit peuple et des saturnales de Paris. Les jalousies qu'ils voyaient régner entre les princes de la maison de Lorraine, et les avances habiles du roi, augmentaient chaque jour le nombre des défections. Il ne restait plus guère dans le parti que ceux qui le servaient par scrupule de conscience, ou parce qu'ils s'y étaient engagés trop fortement, ou dans l'espérance de traiter un jour les armes à la main et de faire par ce moyen leur condition meilleure. Le fanatisme était bien loin d'être, comme on l'a dit, le fond de la Ligue; il en était plutôt l'instrument.

[1] Voir le discours de la Noue dans Cayet.

L'adhésion de la majorité de la noblesse à la cause de Henri IV avait pour lui un autre genre d'utilité. La noblesse, étant la seule classe de la nation qui fît des armes sa profession traditionnelle, était aussi la seule qui eût un véritable esprit militaire. Elle composait les compagnies de cavalerie d'élite, qui décidaient encore le plus ordinairement le succès des batailles. C'était elle seule qui fournissait des généraux, des officiers exercés, et qui formait l'état-major des armées. La Ligue était obligée de demander à l'étranger non-seulement des subsides et des troupes d'infanterie auxiliaire, mais encore des compagnies de gens d'armes. Ainsi Mayenne se trouvait sous ce rapport dans une dépendance des étrangers plus étroite que le roi.

Mendoza, qui comprenait ses côtés faibles, lui offrit de l'or et des soldats ; il prit l'engagement de payer les rentes de Paris et d'entretenir la guerre. Mais il n'entendait pas que ces services fussent gratuits. Il prépara, d'accord avec quelques-uns des Seize, un projet de traité en vertu duquel Philippe II, fournissant à la Ligue les moyens de soutenir la lutte, devait être déclaré *protecteur de l'État et de la religion du royaume de France ;* ce qui lui eût permis de diriger le parti dans un sens exclusivement favorable à ses intérêts propres, qu'il regardait comme ceux du catholicisme. L'Espagne exigeait aussi l'acceptation du concile de Trente. Elle consentait d'ailleurs à prendre sous sa garantie la plupart des usages, libertés ou priviléges de la France, et même à ouvrir à son commerce les ports de l'Amérique.

Mayenne fit discuter devant lui ce projet de traité. Il se sentait absolument hors d'état de se passer de l'appui des Espagnols ; car ses embarras se multipliaient. Le marquis du Pont, mécontent de voir ses prétentions à la couronne écartées, s'était retiré en Lorraine, et le duc de Lorraine, son père, n'avait plus qu'une pensée, celle de se rendre maître des Trois-Évêchés et du marquisat de Sedan. Le duc de Savoie, déjà maître du marquisat de Saluces, avait la singulière prétention de reconstituer le royaume d'Arles, en annexant à ses États héréditaires le Dauphiné et la Provence, prétention que Mayenne repoussait hautement, et à laquelle le parlement de Grenoble ne craignit pas de faire une digne et fière réponse. C'était précisément là ce qui permettait à Mendoza de se montrer très-exigeant et de vouloir faire la loi.

Mais Villeroy combattit énergiquement les propositions espa-

gnoles. Villeroy avait été vingt et un ans secrétaire d'État. Maltraité par le duc d'Épernon et disgracié par Henri III avant les états de Blois, il avait passé dans le parti de la Ligue vers le commencement de l'an 1589, lors de l'entrée de Mayenne à Paris. Les raisons qu'il en donne dans ses mémoires cachent mal ses vrais motifs, qui furent le dépit, l'ambition, l'intérêt personnel. Toutefois en changeant de parti, il mit plus d'unité dans sa conduite que beaucoup d'autres personnages du temps, et il eut soin de conserver une certaine indépendance, à laquelle ses talents, son autorité et sa grande expérience diplomatique lui permettaient de prétendre. Sous Henri III, il n'avait jamais cessé, même en combattant la Ligue, d'en approuver le but, c'est-à-dire de soutenir la nécessité de la succession catholique. Lorsqu'il se rendit au camp de Mayenne, ce fut avec la prétention arrêtée d'être le diplomate du nouveau parti et le négociateur de la paix à venir.

Déjà toutes les tentatives de négociations, sérieuses ou non, avaient eu lieu par son entremise. Il s'opposa formellement aux propositions de Mendoza ; il démontra que Mayenne ne pouvait se lier les mains ; qu'il était assez fort pour lutter jusqu'à la conversion de Henri IV, et réserver ensuite sa liberté d'action ; que le titre de protecteur était un piége ou un embarras ; que les Espagnols se proposaient « d'usurper l'État et de le dissiper » ; qu'enfin le sentiment de la France, et de la noblesse particulièrement, n'accepterait jamais le joug de l'Espagne, sous quelque forme qu'on le déguisât. C'était, selon lui, faire trop d'honneur à de pareilles propositions que de les écouter seulement. L'archevêque de Lyon, d'Épinac, partagea ces sentiments. Mayenne eut soin de ne pas exprimer d'opinion personnelle, mais il s'autorisa de cette opposition pour repousser le traité que présentait Mendoza. Il déclara que le titre de protecteur de la religion en France ne pouvait appartenir qu'au Pape, et il fit de nouveau proclamer Charles X par le parlement de Paris (le 21 novembre). Ensuite, trouvant le conseil général de l'union trop à la discrétion des Seize, il le cassa, sous prétexte qu'il était bon « pour une sorte de république et non pour un gouvernement monarchique », et il le remplaça par un conseil privé destiné à demeurer attaché à sa personne et à le suivre partout. Il consolida ainsi ses propres pouvoirs, et se maintint dans une certaine indépendance vis-à-vis de l'Espagne, convaincu d'ailleurs qu'elle ne lui refuserait pas son concours.

Il espérait entraîner Philippe II par le moyen de la cour de Rome, qu'il pressait de se déclarer pour lui plus ouvertement, en sa qualité de défenseur de la religion. Rome avait approuvé le but de la Ligue, sans lui donner jusque-là d'encouragements positifs. Sixte-Quint avait eu des ménagements pour Henri III, quoiqu'il n'eût cessé d'exiger de lui la liberté des prélats emprisonnés, une réparation pour l'assassinat du cardinal de Guise et une rupture avec les huguenots. Il ne pouvait en avoir pour ce roi des huguenots, maintenant reconnu par une partie de la France, mais excommunié comme hérétique relaps. Mayenne le pressa d'agir et de se déclarer.

Sixte-Quint, trop politique et trop habile pour se laisser guider par des passions exclusives, persista d'abord dans sa réserve prudente. L'arrivée à Rome du duc de Luxembourg, chargé de lui expliquer les sentiments des catholiques français qui avaient reconnu Henri IV, le confirma dans ces dispositions. Cependant il résolut d'envoyer un légat extraordinaire en France; il choisit pour cette mission le cardinal Caietano, lui donna une suite nombreuse composée de Bellarmin, Panigarole et autres docteurs célèbres, lui recommanda de s'éclairer sur les lieux mêmes, et de chercher surtout à maintenir la noblesse et les princes du sang dans leur attachement à la cause catholique. Caietano, arrivé en France au mois d'octobre 1589, se vit aussitôt sollicité par les deux partis. Un instant il hésita entre les Ligueurs et les catholiques royaux. Le duc de Nevers, qui se tenait à l'écart, également éloigné de Henri IV à cause de sa religion, et des princes lorrains à cause de leur rébellion, l'engageait à garder la neutralité, comme le parti le meilleur et le plus sûr. Après mûre délibération, il s'y refusa et se prononça en faveur de la Ligue.

Caietano et les docteurs qui l'accompagnaient étaient des théologiens de l'école romaine, n'admettant pas qu'il y eût de pouvoir et de gouvernement légitimes hors du catholicisme. La légitimité de race qu'invoquait Henri IV n'était à leurs yeux qu'un principe secondaire. Suivant eux, un tyran ou un prince hérétique, c'était tout un, pouvaient toujours être déposés, et dans ce cas le choix du souverain revenait à la nation, obligée seulement d'élire un catholique qui fût approuvé et reconnu par le Pape. Ces opinions, soutenues par le clergé de la Ligue, étaient au contraire repoussées par les royalistes. Le légat, d'un caractere absolu et peu flexible, aima mieux se rendre à

Paris, où il était assuré d'une entière soumission, qu'à Tours, où l'on était loin de reconnaître tous les droits que la cour de Rome s'attribuait. Il fit une entrée solennelle à Paris le 20 janvier 1590. Il calma le mécontentement des agents espagnols, et il remit à Mayenne à titre de subsides les sommes que le Pape lui avait données pour délivrer le cardinal de Bourbon. Il valida les décisions de la Sorbonne contre un roi hérétique; il prononça l'anathème contre tout concile qui s'assemblerait sans sa participation, et déclara que le prince de Béarn n'avait aucun besoin d'assembler un concile pour se convertir.

L'appui du légat et du Pape, obtenu ainsi sans aucun des sacrifices que l'Espagne avait prétendu imposer, donnait une grande force à la Ligue, moralement et matériellement. Mayenne put alors recommencer la guerre. Villeroy et quelques autres de ses conseillers étaient d'avis qu'il mît Henri IV en demeure d'abjurer, puisque le délai de six mois, stipulé à Saint-Cloud, était expiré. Ils calculaient qu'un refus ou un nouveau retard entraînerait la division des catholiques royaux. Mais Mayenne soutint que ce serait un engagement de reconnaître le roi de Navarre; qu'il n'avait pas de pouvoirs suffisants pour agir ainsi sans le concours des princes, des prélats et des villes de la Ligue; qu'il se brouillerait avec ses alliées, Rome et l'Espagne; et que la liberté du cardinal de Bourbon, des ducs de Guise et d'Elbeuf, serait payée trop chèrement d'un tel prix. Il coupa court aux négociations officieuses qui avaient pu être entamées en ce sens et qui pouvaient le compromettre aux yeux des siens, puis il entra en campagne.

IV. — Il s'était emparé dès les premiers jours de janvier du château de Vincennes et de Pontoise. Il alla assiéger Meulan, dont la possession par les royalistes gênait les approvisionnements de Paris. Henri IV, qui était à Lisieux, en partit avec l'élite de ses troupes, fit quarante lieues en sept jours, et força par sa seule approche les ligueurs à lever le siége.

Le roi marcha sur Dreux, qu'il voulait enlever pour réparer la perte de Pontoise. Chemin faisant, il fut rejoint par le maréchal d'Aumont, par Sancy, qui lui amenait des reîtres, par le grand prieur et une partie des capitaines et de la noblesse de Normandie. Mayenne reçut de son côté des auxiliaires de Flandre et de Lorraine, que lui amenèrent les comtes d'Egmont et de Saint-Pol. Egmont commandait onze cents lances des

Pays-Bas. Les ligueurs avaient encore la supériorité du nombre, et désiraient une bataille dont le succès leur semblait assuré. Mayenne, prudent, circonspect et habitué à ne rien mettre au hasard, résista quelque temps à cette impatience. Il finit cependant par y céder, pour utiliser l'ardeur de ses soldats et de peur de manquer d'argent : car les subsides de l'Espagne se faisaient attendre, et les Suisses se plaignaient déjà de n'être pas payés. Il marcha contre l'ennemi, et le roi dut lever le siége de Dreux, le 12 mars.

Les royalistes comptaient en tout huit mille hommes de pied et trois mille chevaux : les ligueurs quatre mille chevaux, et de dix à douze mille fantassins[1]. Le roi eût pu se faire de la rivière d'Eure une ligne de défense, et éviter le combat. Mais Biron jugea que la retraite serait difficile, et conseilla de risquer l'action : or, autant Mayenne était peu porté à se battre, autant Henri IV le désirait. Il sentait qu'il ne lui suffisait pas d'obtenir des avantages lents et ignorés, qu'il lui fallait un succès de nature à frapper les esprits, une victoire éclatante, et, comme il disait, un jugement de Dieu. Il était d'ailleurs à bout de ressources : il ne pouvait ni payer ses auxiliaires ni compter sur les nobles volontaires qui accouraient de tous côtés sous ses drapeaux avec un grand enthousiasme, mais faute de solde n'y demeuraient pas longtemps. Il ne savait jamais la veille quels étaient ceux qui arriveraient ou ceux qui partiraient le lendemain.

Résolu à engager une action décisive, il partit de Nonancourt et occupa le 13 la plaine d'Ivry. Il se logea dans les deux villages de Fourcanville et de Saint-André, et rangea ses troupes en bataille. Sa principale espérance reposait sur sa cavalerie, presque uniquement composée de gentilshommes et animée des sentiments les plus purs de la foi monarchique. Comme elle avait peu de lances, mais plutot des pistolets et des sabres, il renonça à la disposer en haie, suivant l'usage ordinaire, et la divisa en sept escadrons, flanqués chacun à gauche et à droite de compagnies de gens de pied ; il mit au milieu son artillerie, quatre canons et deux couleuvrines. Le jour même il reçut un renfort de six cents chevaux, du Poitou et de la Picardie.

Mayenne, arrivé tard à Ivry, et trouvant les villages de la plaine occupés, fut obligé de coucher sous la tente. Il eût

[1] Les auteurs s'accordent à donner au roi huit mille hommes d'infanterie ; pour Mayenne, ils varient de dix à vingt mille ; mais la plupart se bornent à dix ou douze mille, ce qui est plus probable.

encore préféré gagner du temps; car il connaissait les embarras de Henri IV, et il espérait en peu de semaines le réduire à rien. Mais l'impatience des siens, du comte d'Egmont surtout, ne lui permit pas de prendre ce dernier parti. Son armée, la plus nombreuse des deux, était aussi la plus brillante. Les gens d'armes étrangers portaient des casaques chargées de clinquant d'or et d'argent. Dans l'armée du roi, les cavaliers ne portaient que du fer. On y comptait deux mille gentilshommes *armés à cru* de la tête aux pieds.

La bataille d'Ivry s'engagea le 14 au matin. Dans le moment où l'action allait commencer, Henri IV prit Dieu à témoin qu'il combattait pour son droit; puis il courut à cheval sur le front des escadrons, tout armé, mais la tete nue et tenant à la main son casque orné d'un panache blanc. Il répéta qu'il avait pour appui Dieu, son droit et le bras de la noblesse. « Ralliez-vous à mon panache blanc, criait-il aux gentilshommes, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

On commença, suivant l'usage, par tirer quelques volées d'artillerie. Celle du roi, qui portait plus loin, atteignit les gens d'armes d'Egmont. Ceux-ci chargèrent à corps perdu, et quoique arrêtés par les escadrons royalistes les plus voisins, arrivèrent jusqu'aux canonniers, qu'ils sabrèrent sur leurs pièces. Ce succès, il est vrai, leur coûta cher. La division flamande fut presque entièrement détruite. Egmont tomba lui-même dans la mêlée.

La cavalerie fut engagée sur toute la ligne. C'était elle qui devait décider du sort de la journée. Une circonstance heureuse favorisa le roi. Les escadrons de Mayenne avaient été rangés trop près les uns des autres. Les reîtres de la Ligue, lancés suivant l'usage pour faire quelques décharges en avant de l'armée et se replier ensuite derrière elle, ne trouvèrent pas l'espace nécessaire pour se retirer. Il en résulta un moment de désordre et de confusion que les royalistes surent mettre à profit. Henri IV se trouvait à la tête de l'escadron le plus brillant et le plus nombreux. Il saisit ce moment pour charger le centre de l'ennemi, aussi vivement qu'il put, pendant que Montpensier et Schomberg chargeaient les deux ailes. La cavalerie des ligueurs fut rompue. Un instant le bruit se répandit qu'il avait été jeté par terre; mais on le vit bientôt reparaître rapportant trois cornettes enlevées aux Wallons, et il fut reçu au cri unanime de Vive le roi! Biron, qui commandait la réserve, lui dit : « Sire,

vous avez fait le métier du maréchal de Biron, et le maréchal de Biron a fait celui du roi. »

Toute la cavalerie de la Ligue ayant été mise en fuite, on se jeta sur l'infanterie. Les Suisses se rendirent et furent reçus à composition. On refusa d'y recevoir les lansquenets, parce qu'ils avaient passé au service de Mayenne après avoir été enrolés par le roi; ils furent taillés en pièces sans quartier. Henri IV ordonna de faire main basse sur les étrangers, mais de sauver les Français. Mayenne en se retirant coupa le pont d'Ivry, pour arrêter la poursuite, et sacrifia de cette manière une partie de ses troupes. Il laissa six mille hommes sur le champ de bataille; les pertes des vainqueurs n'allèrent pas au dixième de ce chiffre. Les royalistes avaient enlevé vingt cornettes de cavalerie, soixante d'infanterie, sans compter celles des Suisses, l'artillerie et les bagages. « L'ennemi, dit Henri IV dans une lettre écrite après la victoire, est tout rompu, les reîtres en partie défaits, l'infanterie rendue, les Bourguignons (Flamands) malmenés, la cornette blanche et le canon pris. Dieu a montré qu'il aime mieux le bon droit que la force. »

Les restes de l'armée de la Ligue se retirèrent en partie sur Mantes et en partie sur Chartres. Henri IV alla loger au château de Rosny, où il voulut que les principaux capitaines dînassent à sa table.

Mayenne ne rentra pas à Paris, mais s'arrêta à Saint-Denis, où le légat et l'ambassadeur espagnol vinrent le trouver. Il leur déclara qu'il avait été battu par la faute des reîtres, qu'il partait pour la Picardie, où il assemblerait de nouvelles forces, qu'il voulait se tenir à portée du duc de Parme et le décider à entrer en France pour le soutenir. Il engagea les Parisiens à tenir bon pendant son absence, et leur donna pour les commander le duc de Nemours, son frère utérin, assisté du chevalier d'Aumale, son cousin.

V. — Henri IV reçut, aussitôt après la victoire d'Ivry, la nouvelle que les royalistes avaient battu les ligueurs le même jour en deux autres rencontres, l'une à Issoire en Auvergne, l'autre dans le Maine; il résolut de marcher sur Paris, où la Ligue était dans un grand désarroi, et où, suivant les relations des ligueurs, il fût entré sans coup férir s'il s'y fût présenté immédiatement. Mais il avait déjà éprouvé la difficulté de s'en rendre maître par un coup de main. D'ailleurs les chemins

étaient défoncés, et il n'avait ni argent ni vivres. Ses finances n'étaient pas plus régulières que ses troupes. D'O, qui continuait d'exercer les fonctions de surintendant, ne pouvait suffire à toutes les exigences, soit difficulté réelle, ce qui est très-croyable, soit mauvais vouloir, comme on l'en accusait, car le camp royaliste était toujours plein de rivalités et de factions. Henri IV s'arrêta donc quinze jours à Mantes, retard qui à tort ou à raison lui fut fort reproché. Ce fut seulement au mois d'avril qu'il occupa tous les abords de la capitale, espérant la prendre par la famine. Il commença par s'emparer de Corbeil, de Lagny, de Creil et du pont de Charenton, afin de couper les arrivages par la Seine, l'Yonne et la Marne, puis il établit ses batteries sur les buttes Chaumont et sur Montmartre. Les ligueurs ne conservaient plus que Saint-Denis et le château de Vincennes.

Mais Nemours était rentré à Paris avec un corps de lansquenets et quelques centaines de Suisses. Il eut le temps de rassembler des approvisionnements. Il put armer la milice, fondre des canons et faire les préparatifs de défense les plus nécessaires. Vitry lui amena deux cents gentilshommes. Rien ne fut négligé pour échauffer l'enthousiasme populaire. Les Parisiens furent d'autant plus surpris de la perte de la bataille d'Ivry, qu'ils croyaient la Ligue plus forte qu'elle ne l'était réellement. On ne leur communiquait que les nouvelles favorables, souvent même on leur en donnait de fausses. Ainsi on leur représentait la cour de Rome comme bien plus engagée qu'elle ne l'était réellement. C'étaient surtout les prédicateurs qui les instruisaient des événements. Ils *prêchaient par billets,* c'est-à-dire sur des textes donnés par les agents d'Espagne ou par madame de Montpensier et les princesses. Cette fois ils furent obligés d'avouer la vérité. Le légat promit de ne pas quitter Paris. On cria dans les rues de la ville une déclaration par laquelle Philippe II imposait extraordinairement le clergé d'Espagne pour soutenir en France la religion catholique.

Il y eut un moment d'hésitation naturel. Les embarras du roi et ceux de Mayenne suscitèrent quelques essais de rapprochement. Beaucoup de catholiques des deux partis jugeaient le moment venu pour Henri IV d'accomplir enfin la conversion qu'il avait promise; car il était victorieux, et la journée d'Ivry avait eu un retentissement profond. A Paris, les politiques et la classe supérieure de la bourgeoisie n'attendaient que ce moment pour abandonner la Ligue et se déclarer. Des pourpar-

lers eurent lieu entre le légat et le maréchal de Biron à Noisy, maison de l'évêque de Paris, Gondi, qui se ménageait une sorte de neutralité, puis entre Villeroy et du Plessis-Mornay. Villeroy insistait auprès de du Plessis-Mornay sur la nécessité où était Henri IV de prendre une décision. S'il ne se convertissait pas, il ne serait jamais reconnu ni par Paris ni par les autres villes, sinon de force. Et cela, ajoutait-il, serait long, grâce à l'appui de l'Espagne et de Rome. Mais le roi refusait de rien entendre, à moins que les Parisiens ne lui fissent une soumission entière et sans réserves. Depuis sa victoire d'Ivry, il se croyait sûr du succès. Il parle sans cesse dans ses lettres du jour où il entrera à Paris, où la guerre sera terminée. Il refusait d'admettre la médiation du légat, qu'il accusait d'avoir abusé de ses pouvoirs en prenant le parti de la Ligue, et d'avoir agi contrairement aux intentions de Sixte-Quint. C'était pour lui une raison au moins de retarder son abjuration. D'ailleurs Villeroy n'avait aucuns pouvoirs réguliers de Mayenne, qui tolérait ses négociations et affectait une certaine courtoisie, mais qui en réalité tenait à prendre sa revanche de la journée d'Ivry [1]. Henri IV, après avoir consenti à laisser discuter quelques vagues préliminaires de paix, arrêta les pourparlers quand on lui proposa une trêve, répondit à cette proposition par un refus formel, déclara qu'il avait l'avantage et qu'il prétendait le conserver.

Paris, avec son étendue, ses fortifications, sa garnison et ses cinquante mille hommes de milices, ne pouvait être pris d'assaut par une armée qui ne comptait pas dans les premiers jours de mai plus de treize mille hommes et qui ne disposait pas d'une artillerie comparable à l'artillerie moderne. Le roi était obligé de l'affamer pour s'en rendre maître; c'était là en effet son calcul. Il désirait aussi éviter l'effusion du sang, les pillages et les désastres qui eussent suivi une occupation à main armée. Il espérait amener à un moment donné un soulèvement des habitants en sa faveur. Sûr du succès, il ne cessait de répéter, tant à ses partisans qu'aux négociateurs de la Ligue, « qu'il comptoit sur la faveur divine; que Dieu, après l'avoir préservé de ses ennemis et conduit au trône contrairement aux prévisions humaines, ne l'abandonneroit pas au dernier jour et voudroit achever son œuvre. » Il avait, outre la confiance dans son droit, cette confiance dans la fortune que les grands princes ont eue

[1] *Mémoires* de Villeroy, en 1590.

souvent et qui semble chez eux une croyance à la prédestination.

Au commencement de mai, Henri IV tenait les chemins de la Picardie entièrement fermés; il assiégeait Vincennes et Saint-Denis, il avait même essayé d'occuper la position intermédiaire du faubourg Saint-Martin; mais la Noue, qui avait tenté l'aventure, n'avait pas réussi et était revenu blessé. Le 9 de ce mois, le cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, mourut au château de Fontenay-le-Comte, où Henri IV l'avait fait transférer quelque temps auparavant. Cette mort n'eut d'ailleurs aucun résultat pour le moment. Mayenne déclara que rien ne serait changé, et qu'il garderait le titre de lieutenant général jusqu'à une nouvelle élection, qui ne pouvait être immédiate. Le cardinal, prisonnier depuis les états de Blois, était demeuré étranger aux événements. Son nom avait seulement servi de drapeau à la Ligue. Les politiques prétendaient même qu'il n'était pas au fond bien hostile à son neveu, et qu'il s'était félicité d'avoir reçu la couronne des mains des ligueurs, parce que c'était un moyen de la conserver dans la maison de Bourbon.

Le duc de Nemours avait fait dès le mois de mars renouveler aux Parisiens le serment de l'union. Quoique très-jeune, il était à peine âgé de vingt-deux ans, il montra une activité et une fermeté qui ne se démentirent pas un seul instant pendant les rigueurs du siége. Au mois de mai, les chefs de la Ligue, se défiant de la haute bourgeoisie, qui était favorable à Henri IV ou désireuse de la paix, et sentant le besoin de dissiper les soupçons justifiés par leurs propres divisions ou par leurs négociations avec les royalistes, renouvelèrent les démonstrations propres à agir sur le petit peuple, n'épargnèrent rien pour entretenir ou réchauffer son zèle, et pour lui persuader qu'il devait lutter contre le Béarnais au prix de tous les sacrifices. On célébra dans ce but, le 14 mai, une grande procession où figurèrent le légat, l'archevêque de Lyon, Rose, évêque de Senlis, deux autres évêques, les prédicateurs, le duc de Nemours, le parlement, les cours souveraines, les échevins, les colonels et capitaines de la ville. On promena en pompe les reliques les plus vénérées. Le légat tenait l'évangile; tous les habitants jurèrent entre ses mains de sacrifier leur vie à la défense de la religion catholique, à celle de Paris et des autres villes de l'union, et prirent l'engagement de ne jamais obéir à un roi qui eût été hérétique. Ce serment fut mis par écrit, pour que les colonels et capitaines le fissent prêter aux soldats de

leurs compagnies et aux habitants de leurs quartiers. Il y eut encore d'autres processions ou revues, particulièrement une de treize cents prêtres, moines ou écoliers, armés de cuirasses, les robes retroussées, les capuchons rabattus et l'arquebuse sur l'épaule, avec l'évêque de Senlis pour capitaine et l'Écossais Hamilton, curé de Saint-Cosme, pour sergent. Le légat avait décidé que les moines serviraient dans les tranchées et combattraient pour la défense de la foi. Ces scènes excitèrent à un haut degré l'enthousiasme populaire. Elles effrayèrent, il est vrai, quelques ordres religieux, qui refusèrent d'y prendre part. Il était facile de les tourner en ridicule, et la bourgeoisie royaliste s'en vengea plus tard en les travestissant avec beaucoup d'esprit dans la fameuse Satire Ménippée. Elles étaient pourtant sérieuses, et elles l'étaient d'autant plus que la situation de Paris devenait très-critique.

Les vivres commençaient à être rares. Les arrivages par eau étaient interrompus ; par terre ils étaient très-difficiles, malgré la vénalité de quelques capitaines royaux qui se laissaient acheter. L'évêque permit de mettre l'argenterie des églises en gage pour nourrir le peuple ; le légat donna cinquante mille écus et fit fondre sa vaisselle ; Mendoza promit de distribuer cent vingt écus par jour. Les princesses de la maison de Guise et les personnages considérables se cotisèrent. Les communautés ecclésiastiques furent taxées et chargées d'entretenir chacune un certain nombre de pauvres.

Mayenne s'était retiré à Soissons, « tres-mal de sa santé, dit Villeroy, et encore plus affligé d'esprit, à cause de l'état de ses affaires ». Quoique depuis la journée d'Ivry il fit des appels réitérés aux catholiques zélés pour la défense de la religion, il ne put réunir que trois ou quatre mille hommes de nouvelles troupes françaises. Aussi sollicitait-il avec la plus grande insistance les secours du Pape et du roi d'Espagne. Il représentait que s'il n'était secouru, la Ligue serait forcée de traiter avec Henri IV, que les princesses de sa famille, enfermées à Paris, le pressaient de faire la paix[1], que tout retard amènerait pour le moins des défections. Il s'avança au mois de mai jusqu'à Condé, où il eut une entrevue avec le duc de Parme. Le légat joignit ses insistances aux siennes, et chargea Moreo, qui était

[1] Lettres à Moreo (avril 1590), citées par Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III.

payeur et pourvoyeur des armées espagnoles, de stimuler Alexandre Farnèse.

Philippe II, très-tenace dans ses projets et très-résolu à les poursuivre, quelles qu'en fussent les difficultés, mettait en même temps beaucoup de circonspection et de lenteur à les exécuter. Il vivait continuellement enfermé dans son cabinet, d'où il prétendait diriger l'Europe; il se défiait de ses agents et leur laissait rarement l'initiative nécessaire. Il perdait ainsi des occasions favorables, et ne tirait pas tout le parti qu'il aurait pu de la supériorité de ses ressources et de ses armées. D'ailleurs il était aussi mécontent de Mayenne et des Guise que décidé à empêcher Henri IV de régner en France. Il eût voulu que la Ligue fût plus forte et qu'elle le servît sans arrière-pensée. Puisqu'elle était réduite à implorer de lui son salut et à lui demander ses armées et ses trésors, il désirait lui vendre ses secours le plus cher possible. Ses agents demandaient qu'on leur laissât, ou tout au moins qu'on leur engageât les places de la Picardie; Mayenne s'y refusait. De là des retards et des tiraillements.

Mayenne, qui n'avait pas de temps à perdre, s'adressa directement au duc de Parme, malgré la répugnance personnelle que lui inspirait une pareille démarche; car la noblesse de la Ligue voyait de mauvais œil qu'un lieutenant général de la couronne de France fît la cour à un gouverneur des Pays-Bas, et qu'un prince de l'ancienne maison de Lorraine s'abaissât devant un Farnèse. Le duc de Parme se sentait de son côté peu de goût pour une expédition en France. Il n'avait pas encore achevé la conquête des Pays-Bas, résultat qu'il attribuait au trop de circonspection et de parcimonie de Philippe II. Obligé d'interrompre l'œuvre qu'il poursuivait depuis plusieurs années avec un succès constant, et à laquelle il devait la réputation du meilleur tacticien et d'un des plus habiles politiques de l'Europe, il prétendait au moins laisser la Belgique entièrement pacifiée derrière lui. Il ne voulait aussi se mettre en route qu'avec une armée complète et parfaitement équipée. Il ne pouvait être prêt qu'à la fin d'août. Mayenne eut beaucoup de peine à obtenir l'envoi immédiat d'un corps auxiliaire, sans lequel il représentait la perte de Paris comme certaine. Encore fut-il obligé de se dégarnir et de mettre des garnisons françaises dans les places de la Picardie, de peur de les voir occupées malgré lui par les Espagnols.

Henri IV voulut lui fermer la route de Paris. Il courut au-devant de lui avec quelques troupes, et essaya de l'amener à un combat dans la plaine de Laon; mais Mayenne n'eut garde d'accepter le défi, et s'enferma dans la ville, qui était inexpugnable. Pendant ce temps Saint-Pol entra dans Paris avec plusieurs compagnies de Lorrains et un convoi de vivres. Le roi comprit le danger qu'il courait en divisant ses forces; il revint le 9 juin dans ses quartiers, laissa Mayenne s'établir à Meaux, et ne s'attacha plus qu'à resserrer le blocus. Il reçut de nouveaux renforts qui portèrent son armée à vingt-trois mille hommes, et qui furent amenés par le prince de Conti, Châtillon, la Tremouille et le duc de Nevers. Ce dernier, sortant d'une longue neutralité, se prononçait pour le vainqueur d'Ivry. Il écrivit même ou fit écrire un mémoire étendu, pour démontrer que les intérêts du catholicisme étaient pleinement sauvegardés et n'avaient rien à voir dans la guerre présente[1]. Épernon envoya son adhésion peu après.

Le roi se trouva en mesure d'agir plus énergiquement. Le 7 juillet il obtint la capitulation de Saint-Denis; le 24, il fit donner un assaut de nuit simultané à tous les faubourgs, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, Saint-Honoré, Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor. La nuit était noire. « L'escopeterie, disent les Mémoires de Sully, commença sur la minuit et dura deux grandes heures, avec telle continuation qu'il sembloit que la ville et les faubourgs fussent tout en feu. » Les royalistes, vainqueurs sur toute la ligne, resserrèrent le cercle déjà étroit où les Parisiens étaient enfermés.

Les assiégés, ayant épuisé leur blé, furent réduits à se nourrir d'un pain ou d'une bouillie d'avoine, puis à manger les chiens et les autres animaux. On voyait la foule se battre au coin des rues, autour de grandes chaudières qu'on appelait les chaudières d'Espagne, et où l'on faisait cuire de la viande d'âne et de cheval. Les rigueurs de la famine ne firent que croître pendant deux mois. On mêlait au pain toute espèce de substances, jusqu'à de l'ardoise pilée et des os de mort. Il en résulta d'affreuses maladies et une mortalité excessive, auxquelles les classes riches ne purent échapper. Les souffrances de ce siége furent comparées à celles du siége de Jérusalem.

Les prédicateurs répétaient que Mayenne allait arriver; mais

[1] *Archives curieuses de l'histoire de France*, tome XIII.

Mayenne était à Meaux, attendant le prince de Parme et assemblant avec peine quelques nouvelles troupes. Paris commençait à s'agiter. Les défections devenaient fréquentes. Il s'y formait des attroupements pour demander *du pain ou la paix*. Il était à craindre que les politiques, comprimés jusque-là, ne s'emparassent de cette agitation et ne la tournassent contre la Ligue. Le 27 juillet, une députation de bourgeois alla représenter au duc de Nemours que des milliers de personnes avaient péri, et lui demander des vivres ou un traité. Le 8 août, une procession d'affamés, armés pour la plupart et précédés de groupes d'enfants et de femmes, se rendit au parlement en criant : « Du pain ou la paix ! » Elle tua un capitaine des Seize qui voulait la chasser de la salle du palais. Cependant le chevalier d'Aumale, averti, eut le temps de réunir des forces, et parvint à la dissiper.

Nemours fut obligé de laisser entamer des négociations, ce qui était aussi un moyen de gagner du temps. L'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon virent le roi à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs. Ils offrirent la médiation du parlement et de la ville de Paris entre Henri IV, Mayenne et le roi d'Espagne. Henri n'admit pas que les Parisiens pussent se porter médiateurs ; il répondit qu'il exigeait d'eux une soumission pure et simple, et qu'en l'exigeant il agissait comme le père de son peuple, voulant le sauver de la ruine où le précipitaient les ligueurs, tous *Espagnols* ou *espagnolisés*. Quant à traiter avec le roi d'Espagne, ni lui ni sa noblesse ne pouvaient y consentir. On n'obtint de lui, et encore avec les plus grandes peines, qu'une sorte de sursis de huit jours, pendant lesquels il laissa sortir les femmes, les enfants, puis les écoliers, les prêtres, et plusieurs autres personnes[1]. Il était alors combattu entre la générosité et la rigueur militaire, et d'ailleurs il s'attendait à recevoir au bout de ce court délai une soumission définitive. Il permit aux députés parisiens de se rendre à Meaux auprès de Mayenne, croyant que ce voyage les convaincrait de l'impossibilité d'etre secourus. Il écrivit à Nemours et aux princesses pour les presser de capituler. Mais Nemours était décidé à faire un dernier effort ; car il savait que le duc de Parme s'était enfin mis en marche avec treize mille hommes de troupes choisies. Farnèse avait quitté Valenciennes le 4 août et s'avançait vers Meaux, où il fit sa jonction avec Mayenne le 22.

Mayenne et Farnèse réunis comptèrent vingt-trois mille

[1] Cayet.

hommes, c'est-à-dire des forces à peu près égales à celles du roi. Les Français en formaient tout au plus le tiers ; le reste se composait de régiments espagnols, wallons, italiens et allemands, tous corps réguliers, parfaitement équipés et disciplinés, avec une artillerie mobile, des équipages de pont et de siége, des vivres, des munitions, et un long attirail de quinze cents chariots et caissons. L'armée du duc de Parme était une armée modèle ; les soldats des *terzios* espagnols, bien payés, bien habillés, manœuvrant avec une précision remarquable, pleins du sentiment de leur valeur et de leur dignité militaire, on les appelait *señores soldados*, causèrent un certain étonnement aux Français. Farnèse eut d'ailleurs soin de ne donner aucun ombrage à ses alliés. Il fit observer sur son passage un ordre parfait ; il abandonna même l'étiquette ordinaire des états-majors espagnols, se montra d'un abord facile, affable et bienveillant pour les capitaines, tout en gardant la dignité et le sang-froid qui, joints à beaucoup de sens et de finesse, faisaient de lui un général accompli. D'un autre côté il eut soin d'agir comme le chef de la Ligue, et de faire comprendre qu'elle eût été écrasée sans Philippe II. En passant à Laon, il se fit apporter les clefs de la ville sur un plat d'argent. Ces prétentions froissèrent les capitaines français ses alliés, qui, peu sensibles à ses avances, ne manquèrent pas de le trouver malveillant et dédaigneux. Le 30 août, au point du jour, les sentinelles que les Parisiens avaient placées du côté de Saint-Denis apprirent aux habitants étonnés que les troupes royales battaient en retraite ; ils coururent en foule vers les remparts pour s'assurer d'une nouvelle qu'ils n'osaient croire. Le légat triomphant ordonna de chanter un *Te Deum*.

Henri IV avait évidemment espéré que la ville se rendrait avant que Farnèse arrivât. Il est difficile de croire qu'il eût été mal informé au sujet de la marche du duc de Parme. Mais dès que Farnèse et Mayenne s'étaient réunis, il ne pouvait plus continuer le siége. Il résolut de marcher à leur rencontre sur la route de Meaux, de les attirer à une bataille, et s'il était victorieux, de revenir forcer les portes de sa capitale, ce qu'il jugeait devoir alors être facile. Il comptait, comme à Ivry, sur le dévouement de sa noblesse ; il avait une infanterie égale à celle de l'ennemi et une cavalerie supérieure. Il fit un mouvement en avant et alla se poster à Chelles, le 1er septembre, dans une position avantageuse, où il croyait pouvoir obliger Farnèse

à combattre. Mais les ducs, c'était ainsi qu'on appelait Farnèse et Mayenne, n'avaient pas les mêmes raisons de désirer une bataille. Arrivés en vue de l'armée royale, ils se retranchèrent immédiatement derrière un marais, avec une rapidité qui étonna les Français. Les soldats et les officiers espagnols maniaient la pelle et la pioche aussi bien que les simples pionniers. Farnèse, après s'être plaint, dit-on, à Mayenne, qu'il l'eût trompé sur les forces de l'ennemi, répondit au héraut de Henri IV qu'il n'avait qu'une mission, celle de faire lever le siége de Paris, qu'il était en conséquence décidé à ne pas accepter de bataille et qu'il défiait qu'on l'y forçât.

Les deux armées, qui comptaient, au dire de Cayet, plus de grands capitaines que tout le reste de la chrétienté, demeurèrent sept jours à s'observer, tout se passant, suivant les Mémoires de Sully, en carabinages de peu de fruit. Cependant Farnèse profita de la proximité où était son camp de la petite ville de Lagny pour s'en rendre maître. Il la canonna le 6 septembre, la démantela, et rendit ainsi la navigation de la Marne libre aux Parisiens. Déjà le lendemain de sa délivrance, Paris avait été ravitaillé par des convois venus de Dourdan et de Chartres. Il était temps; la famine y avait fait des milliers de victimes [1].

La perte de Lagny fut d'autant plus sensible aux royalistes qu'on eût pu la prévenir en occupant la position de Claye au lieu de celle de Chelles. Le maréchal de Biron, qui avait fait préférer cette dernière, fut accusé par ses ennemis de n'avoir songé qu'à éterniser la guerre. Il est difficile de juger la valeur de ces accusations. Ce qui est certain, c'est que le camp du roi était plein de divisions, de rivalités et de jalousies, et que la guerre était devenue en effet pour quelques capitaines un métier lucratif, dont ils étaient intéressés à prolonger la durée.

Henri IV s'épuisa en efforts inutiles pour attirer l'ennemi hors de ses lignes. Il fit dans le même but une feinte démonstration sur un des faubourgs de Paris. Enfin il assembla un conseil de guerre où l'on décida que l'Espagnol ne voulant pas faire la guerre à la mode des Français, on devait la faire à la sienne [2]. Les troupes du roi étaient lasses, ne recevaient pas de

[1] Douze mille, suivant les relations qui donnent le chiffre le plus faible; d'autres le portent à trente mille.

[2] Cayet, p. 246.

solde, avaient souffert de la rareté et de la cherté des vivres pendant le siège, et les maladies commençaient à les décimer. L'ennemi au contraire avait des troupes fraiches et soldées régulièrement. Le blocus de Paris ne pouvait être continué utilement, dès que les arrivages se faisaient par la Marne. Dans ces conditions, Henri IV résolut de renvoyer une partie de sa noblesse pour qu'elle prit un repos nécessaire, de distribuer le gros de son infanterie en garnisons dans les petites villes voisines qu'il occupait presque toutes, de manière à tenir Paris resserré dans un cercle ennemi, puis de former avec quelques corps d'élite un camp volant destiné à harceler le duc de Parme et à lui couper les vivres. Appuyé sur les villes dont il était maître, il était assuré de pouvoir entretenir cette petite armée. Il comptait se porter sur tous les points menacés, et au besoin il devait rappeler sa noblesse, qui avait l'ordre de répondre au premier signal. Ce plan était d'ailleurs forcé; car les nobles, désespérés de ne pas trouver l'occasion de se battre, avaient hâte de rentrer chez eux.

Mais le siège de Paris étant levé et l'armée royale licenciée, Farnèse avait atteint son but. Il aida encore Mayenne à prendre Corbeil, pour dégager le cours de la Seine comme il avait dégagé celui de la Marne par la prise de Lagny. Il se retira le 1er novembre, n'ayant fait à Paris qu'un voyage incognito. Le parti exalté de la Ligue lui préparait une réception triomphale que Mayenne empêcha, tant pour ne pas s'effacer derrière l'Espagne que pour ne pas laisser aux Seize trop de pouvoir.

Le 10 novembre les royalistes rentrèrent à Corbeil. Henri IV poursuivit les Espagnols avec son camp volant, inquiéta leur retraite et leur livra des escarmouches journalières. Mais le duc de Parme, passé maître dans l'art de conduire une armée, regagna la frontière sans pertes sérieuses. Il laissa quelques régiments à Mayenne et se déclara prêt à revenir l'année suivante, si la cause de la religion était encore en danger. Depuis lors les Espagnols ne cessèrent de rappeler que Paris n'aurait pas tenu sans Mendoza, et que sans le duc de Parme Henri IV s'en serait emparé. Le gouvernement de Philippe II, alors obéi presque partout, appuyé sur les trésors des Indes, invariable dans le but politique qu'il poursuivait, disposant d'armées sans égales jusque-là, était évidemment le plus fort de toute l'Europe. Les Espagnols, dit un Vénitien de ce temps, se croient le premier peuple du monde, et n'aiment pas les Français,

parce que ceux-ci ne veulent pas en convenir. Ces sentiments expliquent les événements qui suivirent.

Cependant si Farnèse atteignit son but, il ne put empêcher Henri IV d'obtenir sur lui pendant sa retraite quelques légers avantages, et au retour il trouva que Nimègue était tombée en son absence aux mains des Hollandais. Il savait la faiblesse de la Ligue livrée à elle-même, et la résistance que rencontrerait l'Espagne, si elle prétendait la diriger. Il convint avec Mendoza et les autres agents de Philippe II qu'il importait à l'Espagne d'affecter le plus grand désintéressement et de représenter la religion comme l'unique motif des charges qu'elle s'imposait; qu'il fallait surtout s'attacher à entretenir en les payant les associations ou confréries des catholiques zélés, à cause de leur action sur le petit peuple de Paris, d'Orléans et d'autres villes; que cela tiendrait la Ligue en haleine et donnerait un point d'appui à Philippe II pour poursuivre ses desseins ultérieurs.

Quant aux ligueurs, ayant échappé à un grand danger, ils céderent à un mouvement d'exaltation naturel. Ils comparaient fierement la belle défense du peuple de Paris à la retraite forcée du roi et de la noblesse. Villeroy représente les Parisiens après le siége « plus étonnés que joyeux, sentant encore le mal qu'ils avaient enduré, les uns soucieux de l'avenir, quelques-uns transportés de rage et d'un désir effréné de se venger et de mal faire. »

Les Seize étaient mécontents de Mayenne et de ses lenteurs. Ils lui imputaient la perte de la bataille d'Ivry et les extrémités où Paris s'était vu réduit. Ils comprenaient que pour avoir conjuré un péril présent, ils n'avaient pas rendu l'avenir plus assuré. Ils envoyèrent à Mayenne avant sa rentrée à Paris une députation conduite par le docteur Boucher, et voulurent lui faire des conditions; ils lui demandérent de rétablir l'ancien conseil général de l'union, seul corps souverain, disaient-ils, en attendant une convocation d'états généraux; d'éloigner de sa personne les ambitieux, les intrigants et les traitres qui voulaient la paix, et Villeroy en particulier, de s'engager à ne jamais faire d'accord avec l'ennemi commun, et à ne jamais abandonner l'alliance des puissances catholiques étrangères, sous prétexte des exigences qu'elles pourraient montrer. Enfin, craignant une réaction, ils sollicitèrent des garanties d'impunité pour les actes que les *bons catholiques* avaient pu commettre

contre les politiques et la magistrature de Paris. Mayenne se moqua de leurs prétentions, leur interdit de se rendre auprès du duc de Parme, et le docteur Boucher ayant contredit à cette défense, il leur adressa des menaces assez rudes pour les obliger à rentrer dans l'ombre un certain temps.

La guerre n'avait pas lieu autour de Paris seulement ; elle se faisait aussi dans les provinces. Philippe II avait envoyé des corps auxiliaires soutenir les ligueurs du Languedoc et de la Bretagne. Dans le Languedoc, les Espagnols occupèrent Narbonne et tinrent tête à Montmorency; dans la Bretagne, ils débarquèrent à Blavet au mois d'octobre, se firent céder la place qu'ils fortifièrent solidement, et aidèrent Mercœur, chef des ligueurs de la province, à lutter contre le prince de Dombes, commandant des royalistes.

On a beaucoup accusé les gouverneurs de provinces nommés par la Ligue d'avoir voulu démembrer la France à leur profit. Ils firent en réalité ce que tous leurs prédécesseurs avaient fait depuis vingt ans. Ils cherchèrent à se défendre dans leurs gouvernements, à s'y maintenir aussi indépendants que possible, et à les rendre héréditaires dans leurs maisons. Ils se servirent dans ce but des armes étrangères, comme tout le monde alors s'en servait. Il n'y eut de danger d'un démembrement véritable que du côté de la Provence et du Dauphiné. Le duc de Savoie, évincé de ses prétentions à la couronne de France, prétendait ajouter au marquisat de Saluces dont il demeurait maître d'autres territoires sur le versant français des Alpes. Il entra dans la Provence pour y soutenir les ligueurs contre le gouverneur royal la Valette; le parlement le reçut à Aix le 17 novembre 1590, en qualité de *protecteur et gouverneur* de la province, et peu de temps après les États l'en déclarèrent *comte propriétaire* sous la suzeraineté de l'Espagne.

VI. — Henri IV comprenait la nécessité de joindre à ses volontaires de la noblesse des troupes régulières, dont il n'avait qu'un nombre insuffisant, de six à huit mille hommes environ. Il en demanda à ses alliés, le duc de Saxe, les Provinces-Unies, la reine d'Angleterre, et en reçut en effet pour la campagne suivante, mais tard et sur l'arrière-saison. Les États protestants goûtaient peu ses promesses de conversion, et il se crut obligé pour obtenir leur secours de leur faire des déclarations assez contradictoires. La principale raison qui les décida fut l'inquiétude

qu'ils éprouvèrent des entreprises de Philippe II. Élisabeth voulut agir elle-même sur les princes d'Allemagne; elle affectait alors pour Henri IV une sorte d'admiration galante, fidèle à son usage de mêler la politique et la coquetterie; ce qui ne l'empêchait pas de demander que le roi payât ses services en lui restituant Calais ou en lui livrant deux places de la Normandie[1]. Les Allemands, d'abord peu empressés, finirent par répondre à l'appel que leur adressa l'électeur de Saxe, à la sollicitation de Turenne, envoyé en mission auprès de lui.

En attendant ces secours, le roi s'occupa de renforcer les garnisons des places qui lui appartenaient autour de Paris, ou d'enlever les autres. Car il était toujours convaincu que maître de sa capitale, il le deviendrait très-vite du reste de la France, et il croyait qu'en la tenant à demi bloquée, il finirait par en avoir raison. Paris continuait de souffrir de la disette; les vivres y étaient rares et chers, l'industrie et le commerce y avaient cessé presque complétement. « Les praticiens, dit Cayet, et ceux de la justice n'y gagnoient rien, les marchands étoient sans trafic et le menu peuple sans rien faire. » La population, très-réduite par le siége et par l'émigration, diminuait tous les jours.

Le roi attendait le moment où les politiques trouveraient, soit dans ses succès militaires, soit dans les inévitables divisions intérieures de la Ligue, une occasion de se déclarer. Jusque-là il voulait se refuser à toute négociation, car il était décidé à ne traiter que victorieux. On eut beaucoup de peine à obtenir de lui au printemps de 1591 une convention pour la sûreté du labourage. Il résista par le même motif aux sollicitations pressantes que les catholiques lui faisaient de se convertir. Il parut même ébranlé dans sa résolution par le besoin qu'il avait du secours des protestants étrangers et par les exigences des catholiques de son parti, auxquels il reprochait de ne pas le laisser gouverner à sa guise.

Les hostilités continuèrent l'hiver sans grand intérêt. Les Parisiens tentèrent le 3 janvier 1591 d'enlever Saint-Denis, à la faveur de la glace qui couvrait les fossés; ils y pénétrèrent, mais en furent repoussés; le chevalier d'Aumale, qui les conduisait, y perdit la vie. Le 30 du même mois, les royalistes essayèrent sans plus de succès de surprendre la porte Saint-Honoré au moyen d'un prétendu convoi de paysans amenant des farines.

[1] Voir la correspondance de Henri IV, an 1591.

La ruse fut découverte et déjouée. On appela cette journée la *Journée des farines*. Le roi tournait autour de Paris, pareil, disaient les capitaines de la Ligue, à un oiseau de proie qui tournoie pour emporter quelque gibier. Il se décida à entreprendre le siége de Chartres, qui l'arrêta deux mois, mais qu'il enleva enfin le 10 avril, et qui avait une grande importance, tant parce qu'elle livrait la Beauce qu'à cause de la manière dont elle était fortifiée. C'est là que les magistrats municipaux lui remettant les clefs et lui disant que leur ville lui appartenait par le droit humain et le droit divin, il répondit avec vivacité : « Ajoutez aussi par le droit canon. »

Mais Mayenne avait profité de l'alarme causée par la Journée des farines pour faire entrer à Paris une garnison de quatre mille Espagnols et Napolitains. Le 11 avril, le lendemain du jour où le roi entrait à Chartres, il occupa lui-même Château-Thierry, dont la possession, jointe à celle de Meaux, lui assurait le cours de la Marne. La Ligue conservait encore aux environs de Paris Dreux, Pontoise et Noyon. Avec ces places Mayenne pouvait se maintenir, malgré ses embarras et les souffrances des Parisiens. Sa position était meilleure qu'après la bataille d'Ivry. Il comptait sur les Espagnols pour les opposer aux étrangers qu'attendait Henri IV, et il trouvait à Rome un concours plus actif que par le passé.

Sixte-Quint était mort le 27 août 1590. Aussi jaloux de son autorité que les autres pontifes de la fin du seizième siècle, aussi zélé pour le triomphe des intérêts catholiques, plus résolu même en quelques circonstances, il eut aussi des vues plus larges et plus de pénétration politique. Il ne prenait conseil que de lui-même et ne cédait pas facilement aux entraînements. Il n'était pas homme à déprécier ses adversaires, et il ne cachait pas une certaine sympathie pour le roi de Navarre. Il avait fini par blâmer le zèle de son légat Caietan, et par défendre aux prédicateurs de traiter en chaire des sujets politiques. Il refusa de fournir des troupes à la Ligue, et d'entamer pour elle le trésor qu'il amassait soigneusement au château Saint-Ange. Comme l'ambassadeur d'Espagne l'en pressait d'une manière trop vive, il se récria et n'en devint que plus circonspect. On lui reprochait d'accueillir trop facilement les envoyés des princes luthériens : « Plût à Dieu, répondit-il, qu'ils vinssent tous à mes pieds. »

Mais cette circonspection de Sixte-Quint, à laquelle la déci-

sion habituelle de son caractère préparait peu, fut peu goûtée à Rome, où la réforme accomplie depuis le concile de Trente, en reportant plus vivement les esprits vers les choses religieuses, les avait aussi rendus plus intolérants et plus exclusifs. Sous l'empire de ces sentiments, le conclave donna successivement la tiare après lui à deux cardinaux qui témoignèrent plus de faveur à la Ligue et à l'Espagne. Après Urbain VII, qui régna peu de jours, Grégoire XIV, noble milanais [1], répondit aux sollicitations de Mayenne par des actes significatifs. Il adressa au mois de février 1591 un bref à Philippe Sega, évêque de Plaisance, qui était demeuré à Paris en qualité de nonce après le départ de Caietan. Il sommait tous les prélats français qui avaient reconnu Henri IV de se retirer de son obéissance, sous peine d'être privés de leurs bénéfices; il y obligea également les nobles et les capitaines par une menace d'excommunication. Il leva des troupes en Suisse et dans le Milanais pour soutenir la Ligue, en donna le commandement au duc de Monte-Marciano, son neveu, et les fit précéder d'un nouveau nonce, Landriano, qui arriva à Paris au mois de juin.

Les actes de la cour de Rome eurent naturellement un grand effet. Ils étaient calculés pour diviser le parti royaliste. Beaucoup de catholiques attachés au roi se plaignaient qu'il retardât sa conversion. Ses cousins, le jeune cardinal de Vendôme qui portait depuis l'année précédente le titre de cardinal de Bourbon, et le comte de Soissons, l'accusaient de ne pas remplir ses promesses et de compromettre ainsi la succession légitime qui appartenait à leur maison. Le cardinal de Bourbon se laissa persuader par quelques-uns de ses serviteurs de former un tiers parti, et même de prétendre à la couronne pour lui-même, en qualité de premier prince catholique du sang. Pendant toute la durée du siége de Chartres, Henri IV fut assailli de plaintes par les catholiques zélés, par le tiers parti, et par ceux qui s'alarmaient des bulles romaines. Les calvinistes eux-mêmes n'étaient ni les moins mécontents ni les moins remuants. Ils formaient toujours une sorte de bande à part, jaloux des catholiques et jalousés par eux, trouvant mauvais d'être réduits à continuer de vivre sous un régime arbitraire, vantant leurs services d'une manière fatigante, reprochant au roi de s'être élevé par leurs mains et d'*avoir tiré d'eux leur sang et leur*

[1] Urbain VII (Castagna) fut proclamé le 15 septembre 1590, Grégoire XIV (Sfondrate) le 5 décembre.

substance. Henri IV, irrité du peu de succès de ses armes, l'était encore davantage de ces intrigues et de ces murmures. Cependant, si sa correspondance laisse percer les sentiments qui l'agitaient, elle le montre aussi toujours maître de lui-même.

Il commença par dominer les princes de sa maison et se délivrer de la complication du tiers parti, qu'il étouffa dès sa naissance. Il satisfit les huguenots en remettant en vigueur l'ancien édit de Poitiers, qui leur accordait des droits et des garanties assez étendus, et qui, révoqué en 1585, n'avait pas été rétabli depuis lors. Le cardinal de Bourbon voulut protester, le roi passa outre. Il répondit ensuite, suivant l'usage, aux déclarations de la cour de Rome contre lui. Les parlements royalistes, à commencer par la fraction de celui de Paris qui siégeait temporairement pour la Champagne à Châlons-sur-Marne, protestèrent contre les bulles de Grégoire XIV, les déclarèrent attentatoires aux droits de la couronne, et appelèrent comme d'abus à un futur concile (juin 1591). Henri IV refusa de reconnaître le légat Landriano, qui ne s'était pas présenté devant lui, et se plaignit que la cour de Rome, au lieu de l'aider à aplanir les obstacles qu'il rencontrait, lui en suscitât de nouveaux. Il confirma toutes les garanties qu'il avait assurées déjà aux catholiques, annonça une fois de plus son intention de convoquer un concile libre, et après avoir fait toutes les défenses et prohibitions qui étaient d'usage dans les démêlés de la couronne avec le Saint-Siége, renvoya les bulles à une assemblée du clergé.

Cette assemblée, convoquée à Mantes, puis transférée à Chartres, ne fut pas nombreuse. Elle ne comprit que deux cardinaux, un archevêque, six évêques, et quelques prélats de rang inférieur. Mais les membres signèrent une déclaration sur l'appel du roi, et convinrent d'envoyer deux députés à Grégoire XIV, pour qu'il fût mieux informé de l'état de la France et des dispositions des esprits. Ils s'excusaient de ne pouvoir adhérer à une mesure suggérée par les ennemis du royaume. Ils représentaient que s'ils obéissaient, ils laisseraient le champ libre aux ministres réformés[1], et qu'ils serviraient mieux les intérêts de la religion en demeurant attachés à Henri IV. On publia dans le même temps une foule d'écrits pour démontrer que le catholicisme n'était pas en jeu, que même depuis la prise d'armes

[1] Voir la déclaration et les *Mémoires* de Villeroy, p. 173.

de la Ligue en 1585 il ne l'avait jamais été ; que la Ligue avait fait de la religion un abus continuel pour masquer des intrigues et des ambitions politiques. Les bulles de Grégoire XIV devinrent ainsi l'occasion d'un manifeste d'une partie du clergé contre la Ligue. Il est vrai que du côté de la Ligue le clergé récrimina à son tour, que les parlements enregistrèrent les bulles et anathématisèrent les parlements royaux. Les deux partis élevaient autel contre autel, et se combattaient avec des arrêts que Chiverny, rétabli par Henri IV dans son ancienne dignité de chancelier, appelle « des arrêts furieux, conformes à la chaleur des temps ».

Le légat Landriano, dès son arrivée en France, pressa Mayenne de convoquer les états généraux et de donner un roi à la Ligue. C'était aussi le vœu des Espagnols. Mais Mayenne fit ajourner ce projet par un conseil qu'il tint à Reims avec plusieurs princes de sa maison, le cardinal de Pellevé, archevêque de la ville, et le président Jeannin.

Il en avait plusieurs raisons. Comme Henri IV, il ne voulait se présenter aux états qu'après avoir assuré son gouvernement. Il ne voulait s'y présenter aussi qu'entouré des princes qui étaient entrés dans la Ligue. Or ils étaient alors très-divisés. Le duc de Lorraine souffrait de voir le pouvoir aux mains d'un cadet de sa maison. Le duc de Nemours, fier de sa défense de Paris, et fort mécontent qu'on lui en eût enlevé le gouvernement pour lui donner à la place celui de Lyon, manifestait de grandes prétentions et un esprit fâcheux d'indépendance. D'autres, comme Mercœur, prétendaient traiter avec l'Espagne directement. Mayenne ne pouvait le souffrir, et protestait qu'il ne laisserait porter aucune atteinte ni à l'unité territoriale, ni aux droits de la couronne dont il était le défenseur.

Il connaissait aussi les plans de l'Espagne. Il savait que Philippe II songeait toujours à faire sa fille reine de France ; il savait que la Ligue n'était nullement disposée à s'y prêter, et il ne voulait ni se livrer aux Espagnols ni se les rendre hostiles. Il décida qu'il enverrait Jeannin à Madrid pour apprendre de la bouche du roi la nature des secours sur lesquels on pouvait compter. Jeannin partit en effet. En passant à Marseille, il contribua beaucoup à retenir les habitants dans la fidélité qu'ils avaient jurée à la Ligue, et il arrêta les entreprises du duc de Savoie sur la Provence.

Villeroy et la plupart des autres conseillers de Mayenne s'op-

posèrent de toute leur force à une convocation d'états généraux. Ils ne les jugeaient bons qu'à éterniser la guerre civile et à empêcher une pacification, déjà fort compromise par les bulles pontificales. Ils en représentèrent les difficultés matérielles, l'impossibilité même, quand le roi de Navarre occupait des provinces entières. On s'autorisa de ces obstacles pour décider un ajournement.

Pendant ce temps la guerre civile continuait partout, sans amener nulle part de résultats sérieux, faute d'armées régulières. Chaque fois que le roi recevait de nouvelles troupes, il était obligé de licencier une partie des anciennes. Ce fut ce qui lui arriva après la prise de Chartres. « Tant d'un parti que de l'autre, dit Cayet, ce n'étaient qu'entreprises, que surprises, que rencontres, où ceux qui étaient victorieux un jour étaient quelquefois défaits le lendemain. » Henri IV, obligé d'envoyer des détachements pour soutenir ses partisans dans les provinces, particulièrement en Bretagne, ne put, malgré son activité, enlever dans le courant de la campagne que deux places, Louviers et Noyon. Les royalistes furent, il est vrai, plus heureux dans le Midi; le duc de Savoie, qui était d'abord entré à Marseille et avait trouvé de l'appui chez les ligueurs de la Provence et du Dauphiné, fut battu deux fois, au mois d'avril en Provence, à Esparon de Pallières, par la Valette et Lesdiguières réunis, et au mois de septembre à Pontcharra, en Dauphiné, par Lesdiguières. Même ce dernier, établi depuis quelque temps à Grenoble, et maître de la province entière, entreprit de poursuivre les Savoyards au delà des Alpes.

Les troupes étrangères que Henri IV et Mayenne attendaient chacun de leur côté arrivèrent au mois de septembre et d'octobre. L'armée allemande était forte de dix mille lansquenets et de près de sept mille reîtres sous les ordres de Christian, prince d'Anhalt, qu'accompagnaient le baron de Dohna et les meilleurs capitaines de l'Allemagne. Le roi, ayant fait vendre des domaines et emprunté à tout prix pour solder ces indispensables auxiliaires, alla au-devant d'eux après la prise de Noyon, et les joignit à Vandy, en Champagne, le 29 septembre. Comme il voulait récompenser Turenne, qui s'était chargé des négociations préparatoires, il lui donna en mariage l'héritière du duché de Bouillon. Turenne, devenu duc de Bouillon et bientôt après maréchal de France, tint en échec sur la frontière les princes lorrains, qui avaient eu la prétention d'occuper le

duché pour leur compte, et qui, s'ils avaient réussi, auraient fermé aux royalistes les communications directes avec l'Allemagne.

Quelques jours après, Mayenne reçut à Verdun les soldats pontificaux envoyés par Grégoire XIV et commandés par le duc de Montemarciano ; mais ces soldats, au nombre de neuf mille au départ, avaient déjà éprouvé des pertes, une partie s'étant unis aux Savoyards et fait battre avec eux à Pontcharra. Le reste était dans le plus mauvais état et arrivait trop tard pour que Mayenne pût exécuter son projet d'arrêter les Allemands auxiliaires du roi. Si la démonstration du Pape était significative, le secours était trop faible et trop tardif pour être d'aucune utilité.

Dès que Henri IV eut opéré sa jonction avec les Allemands, il alla assiéger Rouen, dont la possession devait lui assurer la Normandie. La Ligue ne conservait dans cette province que Rouen, le Havre, et de petites places insignifiantes. Villars-Brancas, longtemps gouverneur du Havre, et récemment nommé par Mayenne lieutenant de son fils, le duc d'Aiguillon, au gouvernement de la Normandie, se jeta dans Rouen, où il prépara tout pour une défense énergique.

VII. — Cependant des troubles éclataient à Paris, où les Seize n'avaient pas cessé de s'agiter, de gourmander les lenteurs du lieutenant général et de surveiller les politiques. L'entrée d'une garnison espagnole et napolitaine, en suscitant les représentations du Parlement, car elle était contraire aux franchises de la cité, fut l'occasion d'une lutte assez vive qui dura toute l'année entre les deux fractions de la Ligue, la fraction violente et la fraction modérée.

Dès le mois de février 1591, les Seize assiégèrent Mayenne de leurs requêtes pour sauver la Ligue, en rétablir l'ancien conseil général, faire prêter de nouveau le serment de l'union à toutes les villes de France, poursuivre les hommes qui entretenaient des intelligences avec le parti royal, et confisquer leurs biens au profit de la cause et *des bons catholiques*. Le siége de Chartres leur fournit un prétexte de processions et de démonstrations continuelles. Ils envoyaient des *billets* ou un ordre de sortir de Paris aux politiques objet de leurs soupçons. Mayenne s'y prêta, envoya les billets lui-même, et exila ainsi le 1er avril une partie des magistrats de la chambre des comptes.

Mais il ne parvint pas à les satisfaire. Ils auraient voulu qu'il élût un roi; ils refusaient de comprendre ses raisons, n'y voyaient qu'un calcul d'intérêt personnel, et soutenaient que la vacance du trône servait le Béarnais. Le 15 août, le jeune duc de Guise, fils du Balafré, prisonnier depuis les états de Blois, réussit à tromper ses gardiens et à s'échapper du château de Tours. Cette circonstance enhardit les Seize, qui pensèrent que le prince aîné de la maison de Guise aspirerait au trône, hâterait l'élection, et dans tous les cas prétendrait au gouvernement de la Ligue.

Ils disposaient alors de quelques compagnies de la milice urbaine dont les capitaines leur étaient dévoués. Avec cet appui, ils voulurent opprimer et intimider les cours souveraines. Le 10 août, ils enlevèrent un maître des comptes qui avait porté les armes pour le roi. Le 25 septembre, ils arrêtèrent et emprisonnèrent le conseiller au Châtelet Tardif, chez lequel ils avaient fait des visites domiciliaires et trouvé des pamphlets contre la Ligue. Le président Brisson et le cardinal de Gondi, évêque de Paris, furent menacés. Tous deux avaient travaillé à un rapprochement avec le roi. Les Seize, qui les regardaient comme des traîtres, voulurent obtenir leur déposition et les remplacer par des zélés. Ils prétendaient établir de véritables comités de salut public, et exercer partout une action révolutionnaire. Ils écrivirent au roi d'Espagne pour lui représenter la nécessité de fournir à la Ligue de nouveaux et puissants secours d'hommes et d'argent, en lui proposant, pour le séduire, de marier le duc de Guise et l'infante.

Un incident les mit aux prises avec le Parlement. Ils interceptèrent une lettre que Brigard, procureur de l'hôtel de ville et l'un des leurs, écrivait à un royaliste du camp de Saint-Denis. Ils arrêtèrent Brigard, l'enfermèrent à la Conciergerie, et voulurent obtenir contre lui un arrêt de haute trahison. Le Parlement, après une longue instruction, ordonna son élargissement. Les chefs du parti tinrent alors plusieurs conseils, firent imprimer et répandre un compte rendu du procès, malgré une saisie ordonnée par le procureur général, nommèrent dix commissaires pour aviser aux moyens de châtier les auteurs de ce prétendu déni de justice, et convinrent de réunir le 8, chez la Bruyère le père, une grande assemblée des catholiques zélés, sous prétexte de renouveler le serment de l'union. Bussy le Clerc eut le talent de faire signer dans cette assemblée et dans

une autre qui la suivit, moitié par adresse et moitié par menaces, un papier blanc, sur lequel il s'engageait à mettre les articles de l'union par écrit, dès qu'ils auraient été rédigés de nouveau. Il remplissait les salles de gens à sa dévotion, et en faisait garder les portes par des hallebardiers.

Les meneurs en voulaient surtout aux hommes tels que le président Brisson et la Chapelle-Marteau, qui étaient devenus par leur moyen, l'un chef du Parlement, et l'autre secrétaire d'État de Mayenne. Étant restés révolutionnaires, ils regardaient comme des traîtres ceux des leurs qui étaient devenus hommes de gouvernement. Ils voulaient les renverser, les remplacer par des hommes nouveaux, dont le zèle fût plus à l'épreuve. On ne parlait enfin que de faire une Saint-Barthélemy de politiques.

Brisson ne manqua pas d'avis, qu'il reçut de plusieurs côtés. Un soldat, que les Seize avaient tiré de prison et payé pour l'assassiner, alla lui révéler leurs projets. Il pouvait fuir, mais il avait pris avec la Ligue des engagements si formels, qu'il craignit de n'être pas bien accueilli dans le camp du roi. C'était un homme d'un caractère faible et vain, qui s'était flatté de servir un jour à réconcilier les partis. Il ne sut pas se résoudre. Il disait à ses amis : « Je sens bien que je me noie, et voudrois m'en tirer ou gagner quelque bord ; mais je ne le puis et suis entraîné par le fort de l'eau. » Il croyait d'ailleurs que ses ennemis seraient retenus par la peur de Mayenne.

Le 15 novembre au matin, les meneurs, après un conciliabule tenu chez le curé de Saint-Jacques, firent sortir la garnison de la Bastille, que Bussy le Clerc commandait, armèrent leurs compagnies et envoyèrent aux commandants des troupes espagnoles et napolitaines l'ordre d'armer leurs soldats ; toutefois, ces derniers ne bougèrent pas. Bussy, accompagné de quelques hommes déterminés, alla se placer sur le pont Saint-Michel à l'heure où les magistrats se rendaient à la cour ; il enleva Brisson et le mena dans la prison du Châtelet. Le conseiller au parlement Larcher fut arrêté de la même manière, et le conseiller au Châtelet Tardif arraché de son domicile.

Un simulacre de tribunal était organisé au Châtelet dans la chambre du conseil. Un des Seize, Cochery, faisait le juge ; un autre, Cron é, l'accusateur public. Brisson fut interrogé pour la forme. On lui demanda pourquoi il n'avait pas fait mourir Brigard. Il répondit que c'était le Parlement, non le président

seul, qui rendait les arrêts. Mais les auteurs du complot ne voulaient pas perdre de temps. Ils avaient amené avec eux le bourreau Jean Roseau. Celui-ci hésitait à faire une exécution sans ordonnance de justice ; ils l'y contraignirent par menaces, et l'aidèrent à pendre le président à une poutre dans une salle de la prison. Brisson mourut en protestant qu'il avait fait son devoir, et n'exprimant qu'un regret, celui de laisser inachevé un ouvrage de jurisprudence auquel il travaillait depuis longtemps. Larcher et Tardif, amenés l'un après l'autre dans la même salle, n'aperçurent pas plus tôt le corps du président qu'ils tendirent la gorge au bourreau.

La nouvelle de ces exécutions se répandit dans la ville, qui fut frappée de stupeur. On ne savait s'il fallait croire à une conspiration des politiques ou à un crime des Seize. Ces derniers, qui avaient arrêté et conduit d'autres magistrats au Chatelet, se contentèrent de leur montrer les corps des victimes et de les menacer du même châtiment s'ils les imitaient. Le lendemain, avant le jour, Crucé, une lanterne à la main, accompagné de deux cents hommes qui portaient des armes et des torches, conduisit les corps à la Grève, où on les attacha à trois potences avec les inscriptions suivantes :

Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres, et hérétique.

Claude Larcher, l'un des fauteurs des traîtres, et politique.

Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes catholiques.

Le jour venu, Bussy le Clerc, qui avait placé partout des hommes à lui, essaya d'émouvoir le peuple à cette vue, en lui exposant la grandeur du danger auquel les Seize l'avaient soustrait.

Paris demeura livré plusieurs jours à une incertitude terrible. D'Aubray, un des colonels de la garde urbaine, offrit ses services au gouverneur de Belin, auquel il répondit de plusieurs capitaines et de leurs compagnies. Le gouverneur se contenta d'appeler en toute hâte Mayenne, qui était allé attendre le duc de Parme en Champagne pour marcher avec lui au secours de Rouen.

Les Seize, qui n'avaient réussi ni à soulever le peuple ni à entraîner les Espagnols ou les Napolitains, ne poussèrent pas plus loin leur vengeance ou leur tentative révolutionnaire. Seulement, le 18, Boucher présenta au Parlement un projet de chambre ardente avec une liste de conseillers choisis exprès pour la remplir. Le Parlement ayant cessé de siéger, il apporta

le 21 une autre liste, comprenant les noms d'un certain nombre de conseillers qui devaient immédiatement reprendre leurs siéges, afin que la justice ne fût pas interrompue, et que les actes commis pussent être légalement approuvés. La plupart des magistrats ainsi désignés n'osèrent désobéir; quelques-uns pourtant firent exception, et déclarèrent qu'ils ne rentreraient pas au palais avant que justice fût faite. Deux surtout, l'avocat général Dorléans, jusque-là un des principaux écrivains de la Ligue, et le président Lemaître, répondirent par le plus énergique refus. Le 25, on fit circuler dans chaque quartier une feuille qu'on appelait le papier rouge, c'est-à-dire un rôle des politiques dont les Seize voulaient la mort ou l'exil. Chaque nom était marqué d'une des trois lettres P, D, C, pendu, dagué ou chassé.

Mayenne, qui recevait lettres sur lettres de la duchesse de Nemours sa mère, des autres princesses et du gouverneur de Belin, arriva enfin le 28 à Paris, avec trois mille cavaliers d'élite. Les Seize lui envoyèrent des députés, auxquels il se contenta de répondre qu'il agirait de manière à contenter les gens de bien. Bussy le Clerc s'était enfermé à la Bastille; il l'obligea d'en sortir et de la lui livrer, en lui promettant la vie sauve; mais Bussy ne se crut pas en sûreté et se réfugia aussitôt à Bruxelles, où il se trouva trop heureux de vivre caché dans une condition obscure.

Mayenne, après s'être assuré ainsi contre une insurrection, demeura quelques jours avant de prendre un parti. Les politiques et les honnêtes gens le pressaient de sévir contre les auteurs du crime; mais il était circonvenu par les zélés. Parmi ces derniers, les uns blâmaient les meurtres comme ayant compromis la Ligue, d'autres les jugeaient regrettables, tout en les estimant nécessaires. Quelques-uns allaient jusqu'aux menaces, disant assez haut qu'ayant fait le duc ce qu'il était, ils pourraient aussi bien le défaire. Ils continuaient d'ailleurs de tenir leurs assemblées et d'intriguer avec les ministres espagnols.

Cependant, le 4 décembre, quand Mayenne se fut assuré des dispositions de la garde bourgeoise, Vitry arrêta les principaux coupables, Ameline, avocat au Châtelet, Emonot, procureur, et Auroux, secrétaire du docteur Boucher; un quatrieme, le commissaire Louchard, fut arrêté par un officier des gardes et également conduit au Louvre. Là, sur un ordre simple du duc, ils furent tous les quatre étranglés et pendus dans une salle basse. Lau-

nay, Cromé et Cochery, avertis à temps, avaient pu échapper et s'enfuir en Flandre. Crucé et une dizaine d'autres furent emprisonnés.

Six jours après, le 10, Mayenne se rendit au Parlement pour le réinstaller et publier un édit d'amnistie, dont il n'excepta qu'un seul des prisonniers et deux des fugitifs, Cochery et Cromé. Mais en proclamant l'oubli du passé après que le crime était puni, il voulut pourvoir à l'avenir. Il interdit donc par le même édit et sous peine de mort, toutes les assemblées particulières, non autorisées par le magistrat. L'interdiction pesa nommément sur « ceux qui se faisoient ci-devant appeler les Seize ». Les maisons où ces assemblées seraient tenues devaient être rasées. Tous les colonels, capitaines et soldats de la garde bourgeoise furent tenus de prêter un nouveau serment, plus explicite que les précédents ; on destitua ceux qui, d'ailleurs en très-petit nombre, s'y refusèrent.

Ainsi furent frappés les démagogues qui s'étaient déshonorés par l'assassinat. On regretta que Mayenne n'eût pas employé les formes judiciaires pour le châtiment des meurtriers. Villeroy donne à entendre que s'il ne le fit pas, ce fut pour éviter les longueurs d'un procès, ne frapper qu'un petit nombre de coupables, et surtout empêcher la réaction de devenir trop forte ; car les esprits étaient exaspérés. Il tenait à rester le maître, et craignait de se livrer aux politiques, quoique la *Ligue française*, comme on l'appelait alors, parût plus facile à diriger que la *Ligue espagnole*.

VIII. — Le maréchal de Biron avait ouvert le siége de Rouen le 11 novembre. Henri IV s'y était rendu le 24. Mayenne, hors d'état de faire avec ses seules forces une diversion utile, avait eu encore recours aux Espagnols, et le duc de Parme s'apprêtait à une seconde campagne en France.

Farnèse entra en Picardie au mois de décembre ; mais il fit ses conditions. Il voulut que la place de la Fère lui fût livrée pour ses arsenaux et ses magasins. Mayenne, qui l'avait refusée jusque-là, fut obligé de céder ; seulement il ne la remit qu'à titre de place de sûreté temporaire. Les Espagnols demandèrent ensuite que la question de la succession du cardinal de Bourbon fût résolue, et pendant que les ducs, ayant uni leurs forces, s'avançaient vers la Normandie, des pourparlers eurent lieu au mois de janvier 1592, entre les secrétaires de

Mayenne, Jeannin et la Châtre, et les agents espagnols, Diego d'Ibarra, Tassis, et le président Richardot.

Les Espagnols, qui voulaient empêcher la Ligue de traiter, insistaient pour qu'on réunît enfin les états généraux, et qu'on élût un roi. Ils désiraient, sans pourtant manifester encore aucune exigence, voir élire la fille de Philippe II, Isabelle-Claire-Eugénie, qui eût épousé un prince français. Mayenne répondait en alléguant toutes les raisons déjà données au légat, les difficultés matérielles, les complications qui surviendraient infailliblement. Il soutenait qu'il ne pouvait rien sans les autres princes et les gouverneurs des provinces ; qu'un accord entre eux devait précéder les états généraux ; qu'il fallait, avant de procéder à l'élection, que le royaume fût garanti contre tout démembrement, que la conservation des anciens priviléges fut assurée, et que l'Espagne eût renoncé à établir en France aucune garnison. Encore refusait-il de se prononcer au sujet de la loi salique. Villeroy et plusieurs de ses conseillers l'encourageaient d'autant mieux dans cette résistance, que procéder à une élection était s'interdire toute possibilité d'un accord avec Henri IV. Mayenne ne cherchait donc qu'à éviter un engagement précis, à entretenir les Espagnols de promesses, et la Ligue française d'espérances. Rôle difficile, qu'il sut jouer avec une certaine habileté, pas assez toutefois pour qu'on ne l'accusât de côté et d'autre de lenteur, d'indécision, et surtout du désir de prolonger les pouvoirs extraordinaires dont les circonstances l'avaient investi.

Les Espagnols, quoique pleins de défiance, mécontents de Mayenne, et sentant la difficulté que présenterait l'élection de l'infante, n'avaient qu'un moyen de pousser la réalisation de leurs projets, c'était d'agir avec célérité et énergie. Farnèse continua donc de marcher au secours de Rouen, en sollicitant de Philippe II des envois d'argent réguliers. Il avait trois mille chevaux et dix mille hommes de pied, Mayenne à peu près la moitié de ce chiffre, et le duc de Montemarciano, général des troupes pontificales, cinq cents cavaliers et trois mille Suisses. Farnèse éprouva toutefois beaucoup de peine à retenir ce dernier corps à son service ; car Grégoire XIV venait de mourir, et ses successeurs, Innocent IX et Clément VIII, se souciaient peu de continuer à dépenser pour son entretien les trésors amassés au château Saint-Ange[1]. Le duc de Parme fut égale-

[1] Cayet, an 1592.

ment obligé de promettre aux Suisses qu'il les payerait de ses propres deniers.

Le siége de Rouen menaçait d'être long. Villars avait eu le temps, grâce à une faute qui fut reprochée à Biron, de fortifier également le château et la ville. Il avait équipé une flottille sur la Seine, réuni trente-deux pièces de canon, renouvelé le serment de l'union, enrégimenté les habitants, même les membres du Parlement, organisé des démonstrations religieuses et populaires. Il était d'ailleurs actif, peu disposé à s'épargner, et aimé des gens de guerre.

L'armée royale, quoique nombreuse et renforcée par des auxiliaires anglais et hollandais, avait dû fortifier son camp, occuper les différents abords de la place, et entreprendre des travaux en règle, malgré la mauvaise saison, les pluies, la neige, la glace et les sorties vigoureuses des assiégés. Les canons ne purent être rangés en batterie que le 3 janvier. Une autre difficulté était dans le peu d'accord qui régnait entre les capitaines ou même les différents corps de troupes. Des rixes où le sang coula s'élevèrent entre des soldats catholiques et des soldats huguenots [1]. Les chefs s'accusaient réciproquement de trahison. Les huguenots surtout, mécontents de l'espèce d'exclusion dans laquelle ils étaient tenus, répétaient ces accusations, et l'on avait la plus grande peine à s'entendre, même pour les opérations militaires.

Henri IV, averti de la venue des Espagnols, partit au-devant d'eux avec six ou huit mille hommes de cavalerie française ou allemande, que soutenaient des arquebusiers. Il commença par surprendre et enlever le quartier du duc de Guise, qui était à l'avant-garde ennemie. Mais Farnèse eut dès lors la précaution de ne marcher qu'en ordre de bataille, et le roi perdit l'espérance de l'amener à un combat de cavalerie, comme il l'aurait voulu. Le 5 février, il commit l'imprudence de faire une reconnaissance près d'Aumale avec quatre cents chevaux seulement et cinq cents arquebusiers. Il s'avança trop près des Espagnols et fut obligé de leur tenir tête pour faciliter la retraite de ses arquebusiers. Le duc de Parme aurait pu l'écraser avec toutes ses forces réunies, qui montaient à près de vingt-cinq mille hommes. Mais trompé par sa témérité, il le crut plus fort qu'il n'était réellement, et s'arrêta au passage de la Bresle le temps nécessaire pour s'assurer de sa force. Ce retard seul sauva

[1] *Mémoires* de Sully.

le roi et lui permit d'échapper. Encore fut-il atteint d'une arquebusade, et fallut-il qu'un corps de jeunes nobles se dévouât pour prolonger le combat au prix de sacrifices considérables. A ceux qui lui reprochèrent de s'exposer ainsi, Henri IV répondit qu'il était bien obligé de conquérir son royaume à la pointe de son épée, et de donner l'exemple à sa noblesse.

Les ducs, arrivés en vue de Rouen, furent assez irrésolus sur ce qu'ils feraient. L'armée royale était nombreuse et campée fortement. La garnison faisait de fréquentes sorties. Le 25 février, elle en fit une très-meurtrière et détruisit une partie des ouvrages des assiégeants. Farnèse, voyant que la ville était en mesure de tenir encore, se contenta de renforcer la garnison de quelques centaines d'hommes, puis, fidèle à son rôle d'observation et à son système de ne rien laisser au hasard, il s'éloigna et revint s'établir près de la Somme, afin d'avoir des subsistances assurées et de recevoir, grâce à la proximité des Pays-Bas, l'argent qu'il attendait d'Espagne.

Le roi interpréta ce mouvement comme une retraite; mais il était obligé de licencier une partie de sa noblesse et de recommencer ses travaux. Il ne garda que les troupes nécessaires pour les achever sans retard et pour maintenir ses positions.

Vers le milieu d'avril, Villars écrivit au duc de Parme que deux brèches étaient ouvertes et que, passé un certain délai, il serait réduit à capituler. Farnèse partit des environs d'Amiens, fit trente lieues en six jours, et laissant son bagage derrière lui, arriva le 20 en vue de Rouen avec cinq mille chevaux et douze mille hommes de pied. Henri IV, qui s'était écarté de son camp, n'eut que le temps d'y rentrer en toute hâte, appelé par le maréchal de Biron; il rangea son armée en bataille et l'y tint vingt-quatre heures défiant l'ennemi. Farnèse songea un instant à accepter le défi; puis il se ravisa, jugeant une victoire peu utile, car les royalistes occupaient toutes les places de la haute Seine, où ils auraient trouvé un point d'appui et une retraite sûre. Mayenne ouvrit l'avis d'investir Caudebec, sur la basse Seine, afin de rétablir les communications entre Rouen, le Havre et la mer. Cet avis prévalut. Caudebec n'était pas fortifié. Quelques bâtiments hollandais, qui s'étaient unis à ceux du roi pour fermer la Seine, faisaient à peu près toute sa défense. Le succès était sûr, mais Farnèse, en s'approchant pour marquer l'emplacement de ses batteries, eut le bras fracassé

par une balle de mousquet. Sa blessure, qui était grave, le mit à peu près hors d'état de continuer son commandement. Les Espagnols n'en forcèrent pas moins la garnison à capituler au bout de deux jours et la flottille royale à descendre vers Quillebeuf. Ils s'établirent à Caudebec, et conduisirent à Rouen par eau les vivres qui commençaient à y manquer.

Henri IV, qui avait déjà levé le siége à moitié, ne pouvait songer à le reprendre tant qu'il aurait dans son voisinage un ennemi aussi puissant. Il se hata de convoquer sa noblesse, qui se tenait peu écartée et prête à revenir au premier signal, puis il prit l'offensive, espérant enfermer l'ennemi dans le triangle que forme le pays de Caux entre la Seine et la mer, et dont il pouvait lui-meme occuper la base entre Saint-Valery et les environs de Caudebec. Les ducs s'établirent dans un camp fortifié en avant d'Yvetot. Le 29, les deux armées se trouvèrent en présence. On escarmoucha pendant plusieurs jours. Le roi fit tout ce qu'il put pour amener l'ennemi à une bataille; n'y réussissant pas, il entreprit de l'assiéger ou de lui couper les vivres. L'armée des ducs, abîmée par les mauvais temps et des pluies continuelles, se vit en danger d'être affamée. Farnèse prit alors la résolution de décamper de nuit, et se retira sur Caudebec. Il ne perdit dans cette retraite que quelques cornettes de cavalerie légère qui furent enlevés à son arrière-garde par Biron. A Caudebec, se trouvait une flottille de barques venues de Rouen. Il accomplit en face de l'ennemi une opération de la plus grande hardiesse. Il se déroba la nuit en passant la Seine sur un pont de bateaux. Le passage effectué, il fit diligence pour prévenir la poursuite de Henri IV, qui était maître du Pont de-l'Arche, et il alla repasser la Seine à Saint-Cloud, pour gagner Château-Thierry. Mayenne ne le suivit pas, et conduisit à Rouen le petit nombre de troupes qu'il avait gardées.

Les royalistes regarderent naturellement comme une victoire d'avoir obligé le duc de Parme à la retraite, et prétendirent que sa fuite nocturne d'Yvetot était une tache à sa réputation militaire. D'un autre côté, Farnese se vanta d'avoir sauvé Rouen, comme il avait sauvé Paris dans la campagne de 1590, et ramené son armée sans pertes sensibles.

Le roi voulut le suivre et le harceler, mais le manque d'argent, la lassitude de ses soldats, les divisions qui régnaient dans son camp, l'obligation de licencier encore une partie de ses gentilshommes, lui firent perdre un temps précieux et

l'affaiblirent sensiblement. Il dut se contenter, comme en 1590, de former un camp volant pour harceler les Espagnols dans la Champagne, où ils s'étaient retirés, sûrs d'y trouver un point d'appui. Chemin faisant, il reprit Épernay, dont Farnèse s'était emparé; mais le siége fut long et coûta la vie au maréchal de Biron. Après la prise d'Épernay, le 8 août, lorsque les Espagnols étaient déjà dans les Pays-Bas, il fallut renvoyer en Allemagne les reîtres et une partie des lansquenets.

Ainsi finit une campagne après laquelle le roi et Mayenne, privés de leurs auxiliaires étrangers, allaient être réduits à recommencer la petite guerre ou à négocier.

Le roi n'avait rien gagné; or, pour lui, ne rien gagner, c'était perdre. De plus, la Ligue avait obtenu des avantages dans presque toutes les provinces. Mercœur, Joyeuse, Nemours, ce dernier relégué par Mayenne dans le gouvernement du Lyonnais, où on l'accusait de vouloir se rendre indépendant, remportèrent divers succès, dus en partie à leurs troupes espagnoles auxiliaires, car Philippe II soutenait la Ligue sur tous les points de la France. Le plus grand de ces succès fut obtenu par le duc de Mercœur, qui défit le 23 mai 1592 à Craon une armée royaliste, commandée par les princes de Dombes et de Conti. Cette victoire valut à la Ligue, déjà maîtresse de la Bretagne, de l'être aussi dans le Maine et l'Anjou. La Ligue remporta encore dans le courant de l'année d'autres triomphes dans le Quercy et le Dauphiné, s'avançant ainsi peu à peu des extrémités du royaume vers le centre. En Provence et dans le Midi, le peuple se déclarait de tous côtés contre les royalistes et les politiques, qu'il appelait les *bigarras,* et qu'il affectait de confondre avec les huguenots.

IX. — Mayenne avait entrepris dès le siége de Rouen de renouer quelques négociations avec le roi ou les catholiques royaux. C'était toujours Villeroy qui l'y poussait et lui servait d'intermédiaire. Villeroy poursuivait la pensée d'établir entre les partis un accord direct, qui prévînt un rapprochement trop étroit entre la Ligue et l'Espagne. Jusque-là ses efforts avaient eu peu de succès, et il se plaignait de n'avoir presque jamais agi qu'en son nom; on ne lui avait donné ni instructions positives ni pleins pouvoirs. Cependant il ne se décourageait pas. Il vit même une chance favorable d'entente dans les dispositions des ligueurs français hostiles à l'Espagne et dans celles

des catholiques royaux, qui se lassaient des délais apportés par Henri IV à sa conversion et qui voulaient se rapprocher du saint-siége ou l'apaiser. Il eut quelques pourparlers à ce sujet avec d'Aumont et Longueville.

D'ailleurs la question des états généraux ne pouvait plus s'ajourner. L'Espagne et Rome s'accordaient pour demander une élection immédiate.

Mayenne voulut sonder le roi, mais en secret. Il faisait de la conversion de Henri IV la condition nécessaire de tout arrangement ultérieur. Il offrait ensuite de s'en référer à l'arbitrage du nouveau pape Clément VIII Aldobrandini, qu'on regardait comme plus éclairé et plus avisé que ses prédécesseurs. Il désirait que le duc de Nevers, longtemps resté neutre et connu pour son attachement au catholicisme, fût le négociateur du parti royaliste. Au mois de mai, après la retraite de Farnèse, Mayenne chargea Villeroy de demander une suspension d'armes de six mois, pendant lesquels les deux partis enverraient chacun une députation à Clément VIII, et le disposeraient à réconcilier le roi de Navarre à l'Église catholique. Le jeu de Mayenne était double ou même triple. Il voulait amener Henri IV à abjurer ou à se perdre; et en cas de refus de sa part, il espérait décider les catholiques royaux à envoyer des députés aux états de la Ligue, ce qui eût donné à ces états une bien plus grande autorité.

Villeroy eut une entrevue avec du Plessis-Mornay et lui présenta, comme de lui-même, car il n'avait aucuns pouvoirs particuliers, les conditions de Mayenne. Le roi devait se convertir, sans quoi il ne pourrait jamais être reconnu de tout le monde ni régner paisiblement. En aucun cas il ne devait accorder aux réformés d'autres avantages que ceux dont ces derniers jouissaient avant l'an 1585. Il devait réserver aux catholiques seuls les offices civils ou militaires, maintenir les droits, priviléges et franchises des habitants des villes, ne tenir de garnisons qu'aux frontières, s'engager à convoquer les états généraux et à les réunir de six en six ans, accorder l'oubli du passé, laisser aux chefs de la Ligue des villes de sûreté et en payer les garnisons, enfin donner aux princes engagés dans le parti des gouvernements à titre héréditaire avec différents droits régaliens, reconnaître les dettes qu'ils avaient contractées et leur accorder des pensions. C'était là ce qu'on appelait « assurer la religion, le parti et les particuliers ». D'ailleurs Villeroy avait soin de pré-

senter les récompenses particulières comme une conséquence plutôt que comme des articles essentiels du traité. Il avouait que ces conditions étaient très-favorables aux ligueurs; mais c'était, ajoutait-il, le moins qu'ils pussent prétendre, étant persuadés que leur cause était juste, qu'elle était puissante et plus victorieuse que vaincue. S'ils consentaient à traiter, ils voulaient le faire les armes à la main, pour régler l'avenir sans avoir rien à désavouer du passé.

Or les royalistes avaient les mêmes prétentions. De plus, Henri IV reculait devant la pensée de sa conversion. Il était alors combattu entre les engagements qu'il avait pris, et la répugnance qu'il éprouvait à abjurer avant la victoire. Enfin il ne voulait ni donner aux ligueurs treize gouvernements sur vingt-trois, ni rendre ces gouvernements héréditaires et à peu près indépendants de la couronne.

Villeroy, qui était infatigable et ne se laissait pas facilement rebuter, parvint à le voir. Il lui déclara que la Ligue ne pouvait attendre plus longtemps; que s'il était dans l'intention de se convertir, le moment en était venu; qu'autrement les ligueurs prendraient des engagements vis-à-vis d'un nouveau roi, et peut-être des puissances étrangères. Henri IV fut sollicité dans le même sens par les catholiques royaux; plusieurs même de ses conseillers huguenots, comme Rosny, furent d'avis qu'il devait abjurer, s'il voulait régner. Il finit par se laisser ébranler, et il consentit à envoyer à Rome deux négociateurs, le marquis de Pisani et le cardinal de Gondi. Il promettait de se faire instruire, mais y mettait pour condition que le Pape rappelât le cardinal de Plaisance, et envoyât un autre légat chargé d'obliger les ligueurs à le reconnaître s'il abjurait.

Le bruit de ces négociations, quoique secrètes, ne tarda pas à se répandre. Mayenne, qui était en butte à tous les soupçons, prit soin de déclarer partout qu'il ne traiterait rien sans le Pape, sans l'avis des princes souverains qui assistaient la Ligue, et sans l'assemblée des états.

Mayenne avait aussi d'autres préoccupations. Il était assiégé de difficultés intérieures, surtout à Paris.

La réaction contre les Seize avait pris une grande force. Le Parlement, les cours souveraines et la haute bourgeoisie s'étaient unis pour se soustraire au joug d'une faction, châtiée au mois de décembre 1591, mais toujours turbulente et avide de ressaisir l'influence qui lui échappait. L'âme de cette réaction

était d'Aubray, ancien prévôt des marchands et colonel de la milice. C'était un homme de décision et d'action, catholique et ligueur zélé, mais de la Ligue française, c'est-à-dire hostile aux Espagnols autant qu'ennemi des désordres et des violences. Les politiques convinrent de se compter, d'agir sur la milice urbaine, et de briguer toutes les charges civiles ou militaires de la ville pour des hommes de leur nuance. Ils s'assurèrent de treize colonels sur seize, de tous les quarteniers, excepté quatre, de la grande majorité des capitaines et des bourgeois. Ils formèrent ainsi une redoutable association militante, comprenant l'élite de la population parisienne.

Leur premier acte fut de demander un traité de commerce avec Henri IV ; ils voulaient, disaient-ils, jouir enfin de leurs maisons des champs, de leurs rentes et de leurs héritages. Ce traité fut obtenu, grâce au gouverneur de Belin, qui ne cachait pas sa faveur pour les politiques. Au fond, une pareille convention ne préjugeait rien ; car les politiques étaient loin de conspirer contre la Ligue, comme les Seize le prétendaient, mais ils y étaient attachés autrement qu'eux. C'était d'ailleurs une des conditions où se trouvait Paris, après les excès révolutionnaires, que toute réaction y tournât au profit des véritables royalistes.

Mayenne, qui le sentait, se défia de cette réaction. Il ne voulait pas laisser se former un parti de transaction qui eût ensuite prétendu lui faire la loi. Il tenait à rester absolument le maître, surtout à Paris. Ses ennemis le représentaient placé au sommet d'une balance dont il observait la languette, attentif à maintenir l'équilibre parfait des deux plateaux. Il s'empressa donc de rendre quelques libertés aux Seize, et d'abord celle des prédications.

Henri IV, revenant d'Épernay, occupa de nouveau, au mois de septembre 1592, Saint-Denis, Corbeil, et l'entrée des principales rivières autour de Paris. Il fit même bâtir à Gournay, sur la Marne, un fort que ses soldats nommèrent *Étrille badauds*. La trêve marchande avait cessé ; la cherté des vivres, déjà fort grande, menaça d'augmenter encore. Cette circonstance ranima les troubles intérieurs.

L'abbé de Sainte-Geneviève, partisan du roi, réunit une assemblée dans laquelle on convint qu'il fallait faire un nouveau traité, au moins pour le commerce. Les Seize s'y opposèrent. Le prévôt des marchands et le gouverneur essayèrent de mettre d'accord les principaux chefs des deux camps. Les Seize appor-

tèrent dans les conférences une aigreur extrême, prirent la défense des prédicateurs que leurs adversaires incriminaient, refusèrent de supprimer le nom qui servait à désigner leur parti et traitèrent la proposition de déshonorante, enfin prétendirent garder la faculté de récuser le Parlement, qu'ils disaient animé contre eux de désirs de vengeance. Aubray et les autres chefs des politiques, rebutés par cette résistance, s'assemblèrent séparément, et sachant que Henri IV envoyait une députation à Rome, convinrent qu'il fallait presser sa conversion, le reconnaître s'il abjurait, et demander en attendant une trêve ou la liberté du commerce. Ils formèrent ainsi un nouveau parti, dans lequel entrèrent un grand nombre de magistrats, et qu'on appela le parti des *semonneux* ou de ceux qui voulaient faire une semonce au roi. C'était une nouvelle division au sein de la Ligue ; mais celle-là était plus grave que les précédentes, car elle pouvait en entraîner la dissolution. Jamais les deux fractions opposées n'avaient montré une telle animosité l'une contre l'autre. Les semonneux espéraient entraîner le peuple, qui avait besoin que le commerce fût rétabli.

Mayenne, appelé par le prévôt des marchands, rentra le 26 octobre à Paris. Il ne voulait se livrer ni aux politiques ni aux Seize, et il ne voulait pas davantage se les aliéner. Le 6 novembre, il réunit leurs chefs à l'hôtel de ville, leur déclara qu'il avait convoqué les états, et engagea les semonneux à se départir de leur entreprise. « Vous savez tous, leur dit-il, que j'ai délibéré faire assembler les états, pour pourvoir au général des affaires et au particulier de votre ville. Vous savez combien de princes, seigneurs et villes se sont unis à nous, desquels nous ne devons ni ne pouvons honnêtement nous départir. Aussi votre condition seroit beaucoup plus mauvaise de faire vos affaires sans eux. J'espère que tous ensemble prendront quelque bonne résolution, pour laquelle exécuter, sans avoir aucune considération de mon intérêt particulier, j'exposerai, comme j'ai fait ci-devant, pour votre conservation, très-librement mon sang et ma vie. Mais cependant je prie ceux qui ont fait telle proposition de s'en vouloir départir ; et s'ils ne le font, j'aurois occasion de croire qu'ils sont mal affectionnés à notre parti, et traiter avec eux comme ennemis de notre religion. » Après quoi il nomma lui-même des échevins, dérogeant à l'usage établi par lequel les charges étaient électives, et il les choisit par moitié dans les deux partis.

L'annonce de la tenue prochaine des états, loin de calmer les passions, ne fit que les exalter. Quand le président Jeannin voulut imposer de nouveau le serment de l'union, les Seize insistèrent pour qu'on ajoutât à l'ancienne formule que jamais, en aucun cas, accord ne serait conclu avec le roi de Navarre, même converti. On leur répondit que c'était empiéter sur le droit des états et préjuger les décisions de la cour de Rome. Or ils voulaient précisément peser sur l'assemblée, et au besoin sur Rome elle-même. Les théologiens et les docteurs du parti étaient les plus ardents, parce qu'ils étaient mieux que d'autres à l'abri de risques personnels, et que, faisant surtout de la politique de théorie, ils étaient absolus dans leurs idées. Pour dominer les états, les Seize adressèrent une requête à Mayenne, et lui demandèrent de fortifier la garnison étrangère, de *purger* le Parlement, de rappeler ceux des leurs qui avaient été exilés, et de mettre en liberté ceux qui avaient été l'objet de poursuites judiciaires. Un arrêt du conseil fit justice de ces prétentions.

Mayenne, voyant la Ligue se fractionner et tomber dans des agitations qui pouvaient la dissoudre, craignant en outre d'être débordé par les politiques, avait pris le parti de ne plus résister aux instances de Rome et de l'Espagne, ainsi qu'aux sollicitations des zélés, et de convoquer les états. Quant aux négociations entamées par Villeroy, il n'en attendait pas grand succès, et dans tous les cas il se flattait de se servir des états comme d'une arme pour mieux arriver à ses fins. Sa préoccupation fut donc à partir de ce moment de tenir l'assemblée dans sa main. Farnèse aurait voulu qu'elle se réunit à Reims ou à Soissons, à proximité de la Belgique. Mayenne, qui redoutait pour elle l'influence espagnole, soutint qu'on ne pourrait rien faire sans Paris, jusqu'alors la tête de la Ligue, et ce fut Paris que l'acte de convocation désigna.

Les royalistes obtinrent vers ce temps deux petits succès dans les provinces. Turenne, devenu duc de Bouillon, battit le duc de Lorraine, et les capitaines du Midi défirent à Villemur, sur le Tarn, les ligueurs du Languedoc, dont le chef, Scipion de Joyeuse, demeura sur la place.

Un événement plus considérable fut la mort du duc de Parme. Alexandre Farnèse ne s'était jamais remis de la blessure qu'il avait reçue à Caudebec. Il perdait ses forces de jour en jour, et cependant il se ménageait peu. Il venait de louer un palais à Paris, où il prétendait se rendre pendant la tenue des

états, et il rassemblait des troupes pour entrer en France, quand il fut enlevé à Arras presque subitement le 2 décembre. Il avait quarante-cinq ans. Son armée se mutina et se divisa. Sa mort, arrivée en un pareil moment, fut une grande perte pour l'Espagne, et délivra Mayenne d'une crainte fondée, celle de se voir disputer la direction des états par un rival.

Pendant ce temps, la tentative que Henri IV faisait à Rome échouait. Le Pape refusait de recevoir le cardinal de Gondi, et lui ordonnait de s'arrêter à Florence. Clément VIII affectait de tenir peu de compte des motifs politiques qui lui étaient allégués de part et d'autre, et des sollicitations contraires que les puissances lui adressaient, Venise et la Toscane en faveur de Henri IV, l'Espagne en faveur de la Ligue. Il disait ne s'attacher qu'aux intérêts de la religion et ne considérer que la dignité de la cour de Rome. Il ajoutait qu'il était lié par les actes et les bulles de ses prédécesseurs. Il ne pouvait admettre que Henri IV excommunié prétendît traiter avec lui en prince souverain. Il exigeait une satisfaction complète pour le passé et les garanties les mieux établies pour l'avenir. Ces déclarations étaient plus dilatoires qu'hostiles; toutefois elles servirent à donner plus de force aux états de la Ligue.

Mayenne voulut se présenter à ces états avec un gouvernement tout organisé. Il créa quatre maréchaux, la Chatre, Boisdauphin, de Rosne et Saint-Paul, et un amiral, Villars, le défenseur de Rouen. Il fit casser un arrêt du Parlement de Chalons, qui protestait contre l'illégalité de l'assemblée, par un autre arrêt du parlement de Paris qui la déclara légale. Il signa le 24 décembre une sorte de manifeste, où il exposa qu'il prenait pour règle de conduite la religion, la loi de la France, le vœu du saint-siége, et il invita tous les catholiques, nommément les princes et les seigneurs de l'armée royale, à se joindre à lui, pour que les états pussent donner au royaume la paix si nécessaire et si désirée de tous. On remarqua qu'il s'abstint de toute déclaration, insinuation ou attaque personnelle, de quelque genre que ce fût, contre le roi de Navarre. Il rappela seulement que ce prince avait été écarté du trone par les états de 1576 et de 1588, et que l'orthodoxie y avait été proclamée la première condition pour régner en France.

Les états, prorogés successivement, s'ouvrirent le 26 janvier 1593.

X. — Les députés étaient encore peu nombreux; on n'en comptait que quarante-cinq, et ils ne dépassèrent jamais le chiffre de cent vingt-huit, tandis qu'il y en avait eu cinq cent cinq à l'ouverture des derniers états de Blois. Jamais les différentes provinces n'avaient été si inégalement et imparfaitement représentées. Le Languedoc n'avait pas de députés, la Guyenne en avait un seul, et le Dauphiné deux. L'Auvergne, non moins importante, quoiqu'elle ne formât pas de gouvernement particulier, n'en avait aucun. Les élections s'étaient faites de la manière la plus irrégulière. Quelques membres avaient été élus dès l'an 1591, lors de la première convocation, les autres dans les derniers temps seulement. Plusieurs tardèrent à se rendre à Paris, de peur de tomber pendant la route entre les mains des troupes royalistes.

Mayenne, tout en espérant diriger l'assemblée, se défiait de ses dispositions et des intrigues qui ne pouvaient manquer de s'y former. Pour en demeurer maître, il eut la pensée d'adjoindre aux trois ordres deux chambres particulières, l'une composée des princes de la Ligue, c'est-à-dire des princes lorrains, des maréchaux et des grands officiers de la couronne, l'autre des gouverneurs de province, des membres du conseil d'Etat et des députés des parlements. Mais ce plan ne put s'exécuter. Les états s'y opposèrent, en alléguant que c'était une innovation sans précédent. Le parlement de Paris s'y prêta peu de son côté; il se regardait comme un corps politique, et se croyait à certains égards supérieur aux états, dont les décisions n'avaient force de loi qu'après qu'il les avait enregistrées. Mayenne insistant, on prit un terme moyen; on décida que les personnes étrangères à l'assemblée pourraient assister aux séances, mais n'y auraient pas voix délibérative.

Mayenne, placé sous un dais royal, ouvrit les états par un discours où il exposa la nécessité d'élire un roi qui fût catholique, et qui pût soumettre et combattre, par la force des armes, les ennemis du royaume et de l'Église. On trouva son langage pâle, évasif; on crut qu'il demandait timidement la couronne pour lui-même. On s'étonna qu'étant maître de la décision à prendre, il se bornât à l'indiquer vaguement. Sa circonspection fut prise pour un manque de franchise.

Les catholiques royaux avaient refusé d'envoyer des députés aux états; mais dès le 27 janvier, ils adressèrent à l'assemblée des propositions de paix avouées par le roi. Protestant contre

l'ingérence de l'Espagne et des puissances étrangères, ils demandèrent que des conférences s'ouvrissent entre quelques représentants choisis des deux partis, pour aviser au maintien de la religion, et qu'un lieu commode fût désigné dans ce but entre Paris et Saint-Denis. Henri IV consentit à cette démarche. Seulement il eut soin de déclarer, dès le surlendemain 29, qu'il tenait les états pour illégitimes, ayant seul le droit de les convoquer, qu'il persévérait dans l'intention de réunir un concile et de se faire éclairer par ce moyen ou par tout autre. Il se plaignit en outre que ses négociations avec la cour de Rome eussent été déjouées par les intrigues de ses ennemis.

La demande de conférences, reçue par Mayenne, fut communiquée par lui aux états à qui elle était adressée, malgré l'opposition du légat. Le légat soutenait qu'on ne pouvait conférer avec le roi de Navarre excommunié; les conseillers de Mayenne répondirent qu'on ne conférerait pas avec lui, mais avec les catholiques de son parti. Les états, après avoir discuté plusieurs semaines, acceptèrent la proposition. C'était là une décision importante, car elle menait à une trêve forcée et préparait un rapprochement. Il y avait de part et d'autre un grand désir de la paix. Les ligueurs modérés se flattaient de gagner les catholiques royaux, qui voulaient échapper aux censures pontificales. Une partie des catholiques royaux songeaient réellement à se rapprocher de la Ligue, les uns pour agir sur la cour de Rome, d'autres pour prévenir l'élection d'un nouveau roi, élection qui eût perpétué indéfiniment la division de la France, d'autres pour entraîner Henri IV. D'autres pensaient au contraire à faire nommer un patriarche par le parlement de Tours et à séparer la France de l'obédience de Rome. Mais Henri IV eut soin de ne pas suivre ce dernier avis, qui eût été regardé comme le commencement d'un schisme, eût divisé son parti, et lui eût aliéné Rome à jamais.

La conférence fut naturellement très-combattue par les exaltés, les partisans de l'Espagne et le légat. Mayenne s'y montra favorable, voulant, dit Villeroy, *avoir plusieurs cordes à son arc*, doutant qu'elle réussît, mais se flattant de la rendre inutile ou d'en tirer parti, suivant les occurrences. Dès qu'elle était adoptée, c'était sur elle que l'attention publique devait se porter, et le rôle des états se trouvait à peu près suspendu.

Pour juger les États de 1593, il faut rappeler les difficultés particulières de leur situation. Ils furent peu nombreux dans le

début, et se grossirent lentement, malgré les sollicitations pressantes qu'ils adressèrent aux députés retardataires. On n'atteignit que le chiffre de quarante-neuf membres pour le clergé, cinquante-cinq pour le tiers et vingt-quatre pour la noblesse, encore les nobles, chargés la plupart de commandements, assistèrent-ils rarement aux séances. Mayenne et les chefs du parti craignaient les prétentions de l'assemblée, ses passions, son inexpérience[1]. Ils prétendaient rester maîtres des négociations et ne lui communiquer que celles qu'ils jugeraient à propos. Dès lors, presque toutes les discussions importantes eurent lieu dans des conseils particuliers, auxquels Mayenne appelait quelques députés, mêlés à ses secrétaires et à ses maréchaux. Les états furent par cela seul réduits dans le début à un rôle assez effacé; ils montrèrent d'ailleurs, en dépit de la vivacité d'opinion de quelques-uns de leurs membres, de la réserve, de la prudence et de la dignité. Le légat ayant voulu se rendre au milieu d'eux pour les bénir, ils décidèrent qu'on lui rendrait les honneurs qui lui étaient dus, mais qu'on ne délibérerait pas en sa présence.

Le 8 février, Mayenne, recommandant à l'assemblée de ne prendre aucune décision avant son retour, quitta Paris pour aller au-devant des troupes espagnoles des Pays-Bas, qui venaient faire en France leur troisième campagne sous les ordres du comte de Mansfeld, mais qui, désorganisées par la mort de Farnèse, étaient réduites à environ cinq mille hommes. Mayenne avait besoin de l'appui militaire des Espagnols. Il voulait aussi s'entendre avec eux, et il eut des conférences à Soissons avec le duc de Féria, ambassadeur extraordinaire de Philippe II, qu'assistaient Tassis, Ibarra, et un jurisconsulte espagnol, Inigo de Mendoza.

Les Espagnols avaient un plan arrêté. Après la mort de Henri III, Philippe II avait demandé l'élection d'un prince catholique par les états généraux, et avait promis de soutenir ce prince, quel qu'il fût, à deux conditions, l'une qu'il ne se marierait pas sans son agrément, l'autre qu'il lui remettrait quelques places, au moins à titre de gages ou d'indemnité pour ses frais de guerre. Après la bataille d'Ivry, sentant la Ligue affaiblie, il avait élevé ses exigences. Il avait demandé le *protectorat*, c'est-à-dire l'introduction de ses ministres dans les conseils d'État, de guerre et de finances. Ses agents, très-zélés,

[1] Villeroy en parle en termes très-dédaigneux. Édit. Michaud, p. 203.

aussi ambitieux que lui, et aussi pleins de cette morgue espagnole qui était à la fois leur vertu et leur défaut, contribuaient à le pousser dans cette voie. Trop habiles pour se dissimuler la difficulté que l'exécution d'un tel projet devait rencontrer dans le sentiment national de la France, ils s'attachaient à démontrer que c'était la seule sauvegarde assurée pour les intérêts catholiques, et que les peuples vivaient heureux sous le gouvernement espagnol, témoin la Franche-Comté, une des provinces les moins troublées de l'Europe dans le cours de ce siècle. Ils ajoutaient que la France conserverait des garanties, par exemple ses libertés municipales et des états généraux périodiques exerçant des droits étendus.

Ils étaient parvenus par le moyen de ces promesses et plus encore par d'habiles distributions d'argent, à séduire, du moins à Paris et à Orléans, quelques ligueurs exaltés, qui se défiaient de Mayenne. Des comités s'étaient formés et avaient envoyé des députations à Madrid pour négocier les conditions auxquelles on pourrait lui donner la couronne de France. Ces projets de traités, qui ne devaient ni ne pouvaient aboutir, sont du moins curieux comme monuments de l'esprit de la Ligue, moins aveugle qu'on ne l'a dit. Les ligueurs, qui offraient à Philippe II la succession du cardinal de Bourbon, prétendaient réserver aux états le pouvoir législatif, le vote de l'impôt et celui de l'effectif militaire; ils voulaient que les charges militaires ou civiles, ainsi que les prélatures, appartinssent exclusivement aux Français; que Philippe s'engageât à ne jamais vendre d'offices, à réduire les impots au chiffre du règne de Louis XII, à racheter les domaines aliénés et à amortir la dette de l'État avec les biens des huguenots; qu'il abolît la confiscation, excepté pour les hérétiques; qu'il ouvrît aux Français la libre navigation dans les Indes orientales et occidentales, avec la faculté de créer au Havre, à Saint-Malo, à Nantes et à Bordeaux, des établissements pareils à ceux de Séville et de Lisbonne; que les villes n'eussent jamais ni garnisons ni gouverneurs, fussent maîtresses de s'administrer elles-mêmes, et eussent leurs finances et leur justice particulière, à peu près comme les villes impériales d'Allemagne. On projetait de démolir un certain nombre d'anciens chateaux, ceux qui n'étaient pas nécessaires pour la défense du territoire. L'Espagne une fois maîtresse de la plus grande partie de l'Europe catholique, on ne devait plus avoir à combattre que les

protestants et les Turcs, contre lesquels on ferait une croisade; les gentilshommes ne conserveraient leurs priviléges qu'à la condition de servir six mois à leurs frais dans cette croisade. Enfin, pour garantie, les états devaient s'assembler tous les quatre ans. S'ils constataient une violation de la constitution et un refus du roi de faire droit à leurs plaintes, la nation était déliée du serment de fidélité et appelée à procéder à une nouvelle élection [1].

Ces projets, successivement discutés et modifiés de 1591 à 1593, et curieux pour faire juger l'esprit du temps, n'en étaient pas moins très-chimériques. Philippe II le comprit et revint à l'idée d'obtenir la couronne de France pour sa fille, à laquelle il se réservait de choisir un époux. Ce dernier plan avait été communiqué à Mayenne dès le mois de mars 1591.

Aux conférences de Soissons, en 1593, Féria le présenta comme une espèce d'*ultimatum*, et offrit à Mayenne la lieutenance générale sous Isabelle avec deux gouvernements, celui de Bourgogne à titre héréditaire, et celui de Picardie à titre viager. Mayenne répondit qu'il s'en référait au vote des états, mais que l'Espagne devait lui fournir des secours et des subsides nombreux et immédiats; sans quoi le plan ne serait pas réalisable. Féria et Ibarra se récrièrent, représentèrent que Philippe II avait déjà dépensé en France des sommes énormes, qu'il devait en être indemnisé; que ses forces seules avaient maintenu la Ligue; qu'elle ne pouvait rien sans lui; qu'on avait commis depuis la bataille d'Ivry beaucoup de fautes militaires. Ils menacèrent à mots couverts de donner le commandement au jeune duc de Guise. Mayenne ne se contint plus, et eut avec eux une altercation de la dernière vivacité. Il leur déclara que c'étaient eux qui sans lui ne pouvaient rien en France, et qu'ils ne devaient pas songer à traiter les Français comme des Indiens [1].

Tassis et le comte de Mansfeld réussirent à l'apaiser et à empêcher une rupture qui les eût tous perdus. Les troupes de l'Espagne et celles de la Ligue allèrent assiéger Noyon; mais après trois semaines que coûta la prise de cette ville, les prévisions de Mayenne se réalisèrent, et les Espagnols rentrèrent dans les Pays-Bas, laissant Paris à demi bloqué par les royalistes, maîtres de Paris et de Saint-Denis.

Il y avait dans cette retraite un fonds de calcul. Philippe II était parcimonieux, défiant, circonspect, aussi retenu dans

[1] Davila, liv. XIII.

l'exécution de ses plans qu'entreprenant et ferme dans ses volontés. Il voulait maintenir la Ligue, mais seulement la maintenir et l'obliger de se livrer à lui. Il recommandait donc à ses agents de lui marchander son appui, de ne jamais prendre Mayenne pour intermédiaire, de distribuer eux-mêmes individuellement aux députés les sommes destinées à les gagner, et de ne les payer qu'après le vote.

Féria vint à Paris pendant le siége de Noyon. Il fut introduit le 2 avril devant les états et y prononça une harangue latine, où, rappelant les services que Philippe II avait rendus à la cause catholique, exposant ceux qu'il devait lui rendre encore, il conclut par la nécessité d'élire un roi. Mais toute délibération fut ajournée jusqu'au retour de Mayenne, et l'ambassadeur trouva plus difficile qu'il n'avait cru d'acheter à l'Espagne des partisans.

XI. L'attention publique se portait alors vers la conférence négociée entre les catholiques des deux partis. Malgré les objections qu'elle ne manquait pas de susciter de part et d'autre, on convint qu'elle aurait lieu à Suresnes, et qu'elle commencerait le 29 avril. Les ligueurs choisirent pour leurs principaux représentants l'archevêque de Lyon d'Épinac, Jeannin, Villars et le président Lemaistre. L'inévitable Villeroy s'y fit aussi bientôt admettre. Les catholiques royaux désignèrent l'archevêque de Bourges, Schomberg, de Thou l'historien, et quelques autres.

Henri IV était alors tout à fait disposé à se convertir. Il en avait pris plusieurs fois l'engagement presque formel, et il sentait qu'il ne pouvait différer plus longtemps. Il faisait souvent discuter les matières religieuses en sa présence. Il s'était déjà séparé d'une partie des ministres calvinistes, qu'il trouvait trop exclusifs. D'abord il avait craint de s'aliéner les protestants et de ne pas ramener à lui les ligueurs; il s'était irrité de la résistance de la Ligue et des difficultés que lui opposait la cour de Rome; il avait eu la prétention de ne traiter avec la Ligue et avec Rome qu'après avoir été reconnu de l'une et de l'autre. Maintenant il désespérait d'y parvenir sans des luttes interminables. Il ne pouvait même plus résister aux sollicitations pressantes des catholiques qui le servaient. Il se voyait aussi menacé de la formation d'un tiers parti. Ce tiers parti, jusque-là peu redoutable, pouvait le devenir au premier jour, si par exemple les

états élisaient le cardinal de Bourbon, et si le cardinal, relevé de ses vœux par le Pape, épousait l'Infante. D'un autre côté le besoin de la paix, devenu aussi impérieux qu'il était général, et la crainte du joug espagnol, lui étaient de sûrs garants que s'il se faisait catholique, une partie au moins de la Ligue se soumettrait. Il se décida donc à donner à d'O et à l'archevêque de Bourges, la veille même de la conférence, l'assurance de son changement de religion. Il en fit part également au duc de Toscane, qui lui servait d'intermédiaire dans ses rapports avec Rome. En même temps il réunit près de lui les chefs calvinistes, dont les prétentions ne cessaient de lui inspirer des défiances, et il pourvut à la satisfaction de leurs vœux, tout en ayant soin de s'assurer qu'ils ne pussent faire un État dans l'État.

La conférence commença par établir une suspension d'armes de dix jours, dans un rayon d'une certaine étendue autour de Paris. Dès que cette nouvelle fut connue, elle causa une joie générale, car on y vit un préliminaire de paix. Quand les députés de la Ligue étaient sortis de Paris, la foule s'était pressée sur leurs pas en criant : La paix ! « Ceux des villages par où ils passent, dit l'Estoile, se mettent à genoux en leur demandant la paix à jointes mains. » La suspension d'armes proclamée, les Parisiens coururent en foule à Saint-Denis, dont l'Estoile représente la route « toute noire de peuple ».

La conférence de Suresnes fut un long tournoi oratoire entre l'archevêque de Bourges Regnauld de Beaune, et l'archevêque de Lyon d'Épinac, tous deux grands théologiens et orateurs exercés. Le premier, après avoir prouvé la nécessité de la paix, s'attacha à démontrer que la loi de la succession légitime était absolue, et que c'était un devoir pour tous les Français de reconnaître Henri IV. Le second soutint que la couronne ne pouvait appartenir qu'à un prince catholique, et que la loi religieuse passait avant celle de l'hérédité. Les deux orateurs exposèrent les principes de chaque parti, et discutèrent à fond les lois de l'Église, celles de l'État et les différents exemples de l'histoire.

Les principes exposés, on vint au fait. L'archevêque de Bourges et les royalistes soutinrent qu'en France on n'avait jamais élu ni rejeté les rois ; que la religion n'était pas en cause, puisque Henri IV lui assurait toutes les garanties désirables ; qu'on ne pouvait même s'en référer au Pape, puisqu'il n'appartenait pas à la cour de Rome de disposer du trône. L'arche-

vêque de Lyon et les ligueurs défendirent la nécessité où ils étaient de choisir un roi, et prétendirent qu'avec un prince hérétique, on n'aurait ni sécurité politique ni sécurité religieuse. Ils alléguèrent qu'en Allemagne, en Angleterre et partout, les princes avaient fini par imposer leur religion à leurs sujets. Le 10 mai, l'archevêque de Bourges somma les ligueurs de déclarer ce qu'ils feraient si Henri IV abjurait. Les ligueurs, après avoir conféré ensemble, répondirent, par la bouche d'Épinac, qu'ils se soumettraient à la décision du Pape.

Le 16, Henri IV déclara qu'il voulait se faire instruire, et qu'il convoquait dans ce but une assemblée des prélats de France à Mantes pour le mois de juillet. Le même jour, il garantit aux réformés tous les droits dont ils avaient la jouissance, et voulut que cette garantie fût signée par les principaux seigneurs catholiques de son entourage. Le lendemain 17, l'archevêque de Bourges apporta la déclaration à la conférence. L'archevêque de Lyon et les ligueurs se contentèrent de faire des réserves sur l'exécution de la promesse du roi et sur la décision du Pape.

Henri IV regrettait de ne pas avoir vaincu avant d'abjurer, et de mentir ainsi à sa devise : *Quæro pacem armis*. Mais, de quelque manière qu'on envisage les raisons qu'il avait eues de différer son abjuration jusque-là, il choisissait évidemment un moment favorable pour diviser la Ligue, puisque la majorité des ligueurs voulait la paix et repoussait les prétentions espagnoles. Les états de 1593 se montraient plus circonspects qu'on ne l'aurait cru, et fort éloignés de céder à d'aveugles passions. Du jour où Henri IV convoquait le clergé de France et annonçait l'accomplissement de sa promesse d'abjuration, les résistances ne pouvaient plus avoir qu'un caractère dilatoire. L'opinion publique le comprit parfaitement, à Paris surtout. Les politiques ne manquèrent pas de dire tout haut que quand le roi serait allé à la messe, il faudrait bien le reconnaître. Le peuple salua avec enthousiasme l'espérance d'une paix devenue certaine, et quoique tout fût loin d'être terminé, qu'il y eût encore beaucoup d'agitation et de défiances, le parti exalté de la Ligue fut jeté dans un désarroi complet.

XII. — Mayenne ne revint à Paris que le 6 mai. Il avait tenu conseil à Reims avec les princes de sa maison, et les avait trouvés peu disposés à s'entendre, surtout à soutenir ses pré-

tentions personnelles à la couronne[1]. On ne peut guère douter qu'il ait songé au trône pour lui-même, ou pour son fils le duc d'Aiguillon[2]. Mais il redoutait les aventures, et il n'avait pas la qualité des grands ambitieux. Sa prudence les excluait. De retour aux états, dont les délibérations avaient été suspendues par son absence et par celle de la plupart des députés de la noblesse qui l'avaient suivi, il se montra encore plus impénétrable que par le passé. « Chacun, disait l'Estoile, est empêché pour découvrir le personnage que joue le duc de Mayenne, auquel personne ne connoit rien. » Peut-être l'ignorait-il lui-même et suivait-il les événements. Il évitait de prendre des engagements, et s'il en prenait, il les tenait mal, prétendant qu'ils variaient avec les circonstances[3]. On l'accusa d'avoir trompé l'Espagne en consentant aux conférences de Suresnes, et les royalistes en favorisant les prétentions espagnoles au sein des états. Comme il ne parut jamais avoir de but arrêté, et qu'il ne hâta ni ne favorisa même aucune solution, on crut qu'il cherchait à prolonger l'interrègne pour prolonger ses pouvoirs. Il n'eut ni l'audace d'une usurpation ni le courage d'une restauration. Après avoir louvoyé quelque temps, il finit par s'enfermer dans le rôle de défenseur des intérêts catholiques, rôle dont il ne sortit plus, et où il mit son honneur à persister avec sa ténacité ordinaire. Ce fut son genre de désintéressement et de loyauté. Il laissa la France se prononcer, ce qui fut plus long, mais ce qui tourna au profit de Henri IV. Il servit par là si bien ce dernier, qu'on pourrait croire qu'il prévit son triomphe et le prévit sans regret, quoique dans cette hypothèse il ait constamment pris à tâche de ne pas s'en réserver l'honneur.

Arrivé à Paris, il soumit aux états la question de l'élection. Les Espagnols firent de la propagande en faveur d'Isabelle, mais trouvèrent partout, même chez les ligueurs exaltés, une résistance qu'ils n'avaient pas prévue. Dans une conférence qui eut lieu chez le légat, Rose, évêque de Senlis, et l'un des plus ardents défenseurs de la succession catholique, déclara, en présence du duc de Féria, que la loi salique était inviolable, que l'Espagnol ne pouvait régner en France et que la religion

1 Davila, livre XI.

2 C'est ce que prouve la mission confidentielle de Montpezat à Madrid en 1593.

3 C'est du moins ce que Féria lui reproche dans une dépêche citée par Ranke.

était perdue si Philippe II en faisait l'instrument de ses prétentions personnelles. On s'écria partout que le Roi Catholique avait joué le désintéressement, qu'il jetait le masque et « que l'apostume de son ambition avait crevé ». Le Parlement s'émut, et le procureur général Molé protesta le 19 mai contre la pensée de s'écarter de la loi salique.

Le 28, les ministres espagnols furent introduits dans la salle des états, et un des secrétaires du lieutenant général lut leur mémoire sur l'élection de l'infante. Molé et d'autres membres du Parlement, présents à la séance, quoiqu'ils n'y eussent pas voix délibérative, se levèrent et firent une seconde protestation, qu'ils renouvelèrent au sein du Parlement, convoqué le jour même. La cour déclara, ce furent ses propres expressions, qu'elle *ne pouvoit ni ne devoit*. Le lendemain les états, entendant le théologien espagnol Inigo Mendoza développer en latin les arguments contraires à la loi salique, gardèrent un silence significatif.

Pendant ce temps, la conférence faisait un pas de plus vers le rapprochement des ligueurs et des royalistes. L'archevêque de Bourges offrit au nom de Henri IV une trêve de trois mois. Le tiers et la noblesse la votèrent, pour se conformer au vœu des Parisiens, qui la demandaient à grands cris ; mais la majorité du clergé, soutenue par le légat, prétendit qu'on ne pouvait traiter même dans ces limites avec un prince hérétique, et la conclusion en fut ajournée (16 juin).

Les agents espagnols, dont la ténacité ne connaissait pas d'obstacle, présentèrent les propositions de leur maître. Elles consistaient à reconnaître le titre de reine propriétaire à Isabelle, qui était née d'une mère française et la plus proche héritière du trône dès qu'on écartait la loi salique. Philippe II annonçait en outre l'intention de la marier à l'archiduc Ernest, son cousin. Les états passèrent à l'ordre du jour, en déclarant qu'élire une femme et un étranger excédait leurs pouvoirs, « pour être contre les lois et ordres de France ».

Mayenne fit alors le 20 juin une autre proposition, celle d'élire un prince français qui épouserait l'infante. Elle fut agréée par l'assemblée, malgré les protestations de Duvair et des autres membres du Parlement présents à la séance, ces derniers soutenant que procéder à une élection, c'était rompre les négociations entamées avec les catholiques royaux. Les Espagnols acceptèrent l'offre de marier l'infante à un prince français, mais

insistèrent pour que l'infante fût d'abord reconnue, pour que l'infante et le prince fussent déclarés propriétaires de la couronne solidairement (*in solidum*), et pour que le choix du prince époux fût réservé à Philippe II, qui se prononcerait dans un délai de six mois. La Chatre et d'autres membres des états se récrièrent, et soutinrent que Philippe II devait immédiatement déclarer son choix, sans quoi le sort de la France restait à sa libre disposition. Ils ajoutèrent que même à cette condition la Ligue ne pouvait prendre aucun engagement, si l'Espagne ne stipulait sur-le-champ le chiffre du subside et des troupes nécessaires pour assurer le trône des nouveaux souverains. Le 26, Mayenne demanda aux Espagnols de désigner le prince, et leur posa des conditions rigoureuses, tant pour le mariage lui-même que pour le concours militaire et pécuniaire qu'ils devaient promettre. Le 27, les états ajournèrent toute décision jusqu'à ce qu'on eût reçu une réponse catégorique de Madrid, où il fut résolu qu'une ambassade serait envoyée.

Les états agirent évidemment sous des impressions divergentes. Pour quelques députés, ces réserves étaient un moyen de gagner du temps, pour d'autres, d'agir sur Henri IV et de hâter sa conversion ; il n'est pas douteux que le sentiment dominant fût le désir de trouver des échappatoires ou des termes moyens. D'un autre côté, les zélés insistaient de toute leur force pour que l'élection se fît et qu'on élût un prince français. Ils soutenaient « que la France, étant monarchique, avait besoin d'un roi » ; qu'on ruinerait par là le prince de Béarn, trop bien servi jusque-là par la prolongation de l'interrègne ; que le roi élu étant reconnu par le Pape, on ramènerait une grande partie des catholiques du parti opposé. Mayenne appuyait cette opinion, et n'en était pas moins ingénieux à chercher des délais.

Mais, en dehors des états, l'opinion se prononça d'une autre manière. Annoncer une élection et l'ajourner parut une concession à l'Espagne, dont l'ambition arrogante choquait les sentiments nationaux. C'était aussi retarder une paix désirée universellement. Depuis qu'on annonçait la conversion de Henri IV, le nombre de ses partisans allait grossissant, et on parlait tout haut de le reconnaître. Mayenne reçut une pétition dans ce sens, présentée par la Châtre et signée de huit cents bourgeois d'Orléans. Plusieurs députations parisiennes vinrent lui demander de conclure la paix. Le légat crut devoir prendre des précautions pour sa sûreté. Dès le 28 juin, c'est-à-dire dès le len-

demain de la dernière déclaration de Mayenne, Villeroy quitta Paris de grand matin et se sépara de la Ligue, qui allait se perdre. Il était le premier diplomate du parti, et sa retraite entraîna promptement d'autres défections. Le Parlement rendit à cette même date du 28 un arrêt célèbre. Il déclara « tous traités faits ou à faire pour l'établissement de prince ou princesse étrangers nuls et de nul effet et valeur, comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales du royaume ». L'arret fut signifié à Mayenne. Le président Lemaistre, chargé de le lui présenter, ne se borna pas à défendre le droit de la cour, contesté par le duc et ses conseillers. Il attaqua les états, soutint que leurs pouvoirs n'allaient pas jusqu'à violer les lois fondamentales de la monarchie, et qu'ils ne pouvaient sérieusement stipuler au nom de la France dont ils n'étaient qu'une représentation des plus imparfaites. Mayenne, apres avoir assez mal reçu ces remontrances, finit par s'y rendre et déférer implicitement au vœu exprimé. Le 4 juillet, il communiqua aux Espagnols la résolution prise par la commission des états au sujet de leur derniere proposition. « Les états estiment qu'il seroit non-seulement hors de propos, mais périlleux pour la religion et pour le royaume, de faire élection et déclaration d'une royauté, dans un temps où la Ligue est si peu fortifiée d'hommes et de moyens. »

Les Espagnols reculèrent alors et firent une derniere proposition qu'ils tenaient en réserve, celle d'élire le duc de Guise, qui épouserait l'infante et régnerait solidairement avec elle. C'était une moindre violation de la loi salique, puisqu'on se conformait à la succession masculine. Seulement on excluait les Bourbons comme trop éloignés du trône pour y avoir aucun droit par la naissance, et comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques. Philippe préférait un Guise, qui régnerait par les ligueurs et qui lui devrait la couronne à lui-même. Toutes les propositions antérieures avaient été également repoussées; celle-ci trouva des approbateurs. Cependant l'approbation fut loin d'être unanime: le danger d'une élection devenait plus évident de jour en jour. Il y avait dans la maison de Lorraine au moins quatre prétendants à la couronne et à la main de l'infante: le marquis du Pont, fils du duc de Lorraine; le duc de Guise; le duc d'Aiguillon, fils de Mayenne, et le duc de Nemours. Chacun d'eux eût pu tenter l'aventure pour son compte, aucun ne se souciait de le faire pour le compte d'un autre. Ils y

étaient si peu disposés que le duc de Lorraine négociait directement avec Henri IV, et l'on pouvait croire qu'il ne prêtait l'oreille aux propositions des Espagnols que dans la pensée de se faire valoir davantage. Mayenne exigea qu'avant de rien régler, l'Espagne stipulât les conditions du mariage et les engagements qu'elle comptait prendre. Il représenta que l'ennemi était armé, et qu'il était lui désarmé [1], qu'élire un roi sans avoir les forces nécessaires pour le soutenir, c'était préparer à la Ligue des défections certaines. Ces objections, d'ailleurs naturelles et très sérieuses, furent mal interprétées. On ne manqua pas d'accuser sa jalousie. On dit de lui qu'il se postait devant le jardin des Hespérides pour empêcher son neveu de toucher aux pommes d'or. Mais il tint bon. Le duc de Guise lui-même, après avoir remercié Philippe II de l'avoir choisi, se laissa persuader sans beaucoup de peine par la Châtre de la difficulté où il se placerait par une acceptation formelle.

Mayenne était décidé, quelle que fût son arrière-pensée, à ne pas se laisser engager dans des aventures périlleuses. Il déclara aux Espagnols, le 20 juillet, qu'il était enfin obligé, faute de leur concours militaire, de négocier une trêve avec Henri IV. En effet, le roi n'avait pas interrompu les hostilités. Il avait consacré le mois de juin au siége de Dreux, qu'il enleva en personne dans les premiers jours de juillet, et qui lui assura la route de Mantes et de Chartres. Les Espagnols n'avaient rien fait pour secourir la place. Leur inaction, après ce qu'on appelait leurs rodomontades, ne servait qu'à les discréditer. « Il n'est personne, écrivait Inigo Mendoza, qui ne nous jette à la figure que nous manquons d'hommes et d'argent [2]. »

Les catholiques royaux s'élevaient avec force contre la pensée d'une élection. Outre qu'ils refusaient de reconnaître aux états le droit de la faire, ils soutenaient que c'était un moyen sûr de rendre la guerre civile interminable. Paris était inondé d'écrits pour la combattre. La France, disait-on, ne peut pas plus avoir deux rois que le monde deux soleils. Le bon sens populaire était frappé de cette idée. « Nous ne saurions avoir qu'un roi, disaient les Parisiens; si nous en avons deux, il faudra faire faire une gaîne exprès, où on mettra ces deux couteaux. » L'opinion se prononçait de plus en plus dans ce sens.

[1] Cayet, p. 493.
[2] Lettre du 30 mai 1593.

XIII. — L'abjuration annoncée de Henri IV dominait toutes les préoccupations. Les évêques étaient convoqués à Mantes pour le mois de juillet. Quand le moment fut arrivé, le roi tint la promesse qu'il avait donnée.

L'abjuration était un acte de conscience et un acte politique. Comme acte de conscience, elle ne peut être jugée ici. On doit seulement observer que Henri IV n'appartenait pas à la fraction des calvinistes exaltés ; il était loin d'accepter les doctrines de tous les ministres, et s'était depuis longtemps rangé à l'opinion de ceux qui admettaient que l'Église romaine offrait des moyens de salut. Il ne faisait d'objections qu'à un petit nombre de points des doctrines catholiques, et son instruction se borna à une conférence sur ces points particuliers.

Quant à l'acte politique, il était nécessaire. On lui représentait depuis longtemps qu'il pouvait avoir, comme duc de Vendôme, la liberté de sa religion, mais que s'il voulait régner, il devait être catholique ; que sa conversion était un devoir, parce qu'elle pouvait seule tirer la France de l'anarchie ; qu'en abjurant il empêchait la Ligue d'élire un roi, il s'assurait l'alliance des puissances catholiques, et à un jour prochain celui de la cour de Rome ; qu'autrement il n'aurait jamais avec ces puissances que des relations hostiles ou transitoires. On ajoutait qu'il rétablirait l'équilibre européen, et qu'ayant été le chef des calvinistes, il était le seul prince dont le règne pût assurer à la France une paix de religion solide et durable. Dans l'état des esprits l'effet de sa conversion était certain ; elle devait être le signal du désarroi et de la dissolution de la Ligue. Sans doute, tout ne devait pas être achevé en un jour, car il faudrait traiter avec Rome, puis avec les ligueurs, mais ce ne serait qu'une affaire de temps. Le roi ne pouvait d'ailleurs reculer, après les engagements qu'il avait pris. Ses conseillers, auxquels se joignait Gabrielle d'Estrées, sa nouvelle maîtresse, qui avait succédé à la comtesse de Grammont, l'accablaient tous de leurs sollicitations.

L'assemblée des prélats avait été transférée de Mantes à Saint-Denis. Le 21 juillet, l'archevêque de Bourges, neuf évêques, plusieurs abbés, le chapitre de Saint-Denis se réunirent. Le 22, Henri IV se rendit au milieu d'eux. Le 23, il eut une conférence de cinq heures, après laquelle il se déclara suffisamment éclairé. Le 25 au matin, il alla en grand costume, entouré des officiers de la couronne et escorté de sa garde par-

ticulière à l'église de Saint-Denis. Toute la ville était en fête, les rues ornées de tapisseries et jonchées de fleurs, le peuple en foule criant : *Vive le roi!* L'archevêque de Bourges l'attendait à l'entrée de la basilique, avec le cardinal de Bourbon et les prélats. Il lui demanda qui il était. Le roi répondit : Je suis le roi. — Que demandez-vous? — Je demande, dit Sa Majesté, à etre reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. — Le voulez-vous? dit monseigneur de Bourges. — A quoi Sa Majesté fit réponse : Oui, je le veux et le désire. Et à l'instant à genoux, Sadite Majesté fit profession de sa foi [1].

Après la profession de foi, les cérémonies et les largesses accoutumées, des lettres furent expédiées à tous les parlements de France. Les villes royales chanterent des *Te Deum*, firent des feux de joie et des processions d'actions de grâces. A Paris seulement, le légat maintint ses réserves et soutint que les évêques n'avaient pu valablement lever une excommunication prononcée par le Pape. Quelques prédicateurs de la Ligue, enhardis par cette résistance, prêchèrent contre la nullité d'un acte qui comblait, suivant eux, la mesure du scandale.

XIV. — Le légat, qui s'opposait à la trêve, menaça de quitter Paris. Pour le retenir, Mayenne fit voter aux états, le 30 juillet, l'acceptation du concile de Trente, malgré les réserves que le Parlement n'avait cessé de présenter. Le vote eut lieu d'ailleurs si brusquement, qu'il ne put recevoir d'exécution, faute d'avoir prévu des difficultés inévitables. Après avoir donné ce gage de son attachement à la cour de Rome, Mayenne signa dès le lendemain, pour toutes les provinces du royaume, la trêve que les Parisiens demandaient à grands cris.

Quoique stipulée seulement pour trois mois, elle causa une joie générale, moins encore parce qu'elle interrompait des souffrances devenues intolérables, que par l'espérance qu'elle fit naitre d'une paix prochaine. On pouvait des deux côtés se voir et communiquer librement. Les préventions, les haines memes devaient s'amortir. Tout le monde croyait à une solution, parce que tout le monde la voulait. Royalistes et ligueurs se visiterent. Sancy, Schomberg, de Thou, eurent à Paris des entretiens avec Mayenne.

Mais en signant la trêve, Mayenne refusa de négocier un traité. Il résolut de maintenir la Ligue par honneur et par inté-

[1] Palma Cayet. — L'Estoile emploie presque les mêmes termes.

rêt. Il avait juré de ne donner à la France qu'un roi catholique. Or, l'abjuration de Henri IV, simplement reçue par des prélats français, était déclarée par le légat nulle ou au moins insuffisante. Quiconque était excommunié par le Pape devait être absous par le Pape. Le clergé royaliste lui-même, qui prétendait avoir eu le droit aussi bien que le devoir de recevoir le roi rentrant au sein de l'Église, reconnaissait que le Pape seul pouvait donner l'absolution. C'était à Rome qu'il appartenait de prononcer en dernier ressort; Mayenne attendit son arret. Il saisit même avec un certain empressement, c'est Villeroy qui l'en accuse, cette raison de garder le pouvoir; car de nouveaux incidents pouvaient surgir favorables à son ambition, et s'il était un jour forcé de traiter, il espérait, en tenant plus longtemps, s'assurer des conditions plus avantageuses.

Donc, le 8 août, il réunit les états, leur fit répéter le serment de l'union et recevoir le concile de Trente. Il renvoya ensuite les députés chez eux pour trois mois, c'est-à-dire pour la durée de la trêve, en déclarant que le temps expiré il les réunirait de nouveau, à Paris ou ailleurs. Il se contenta d'en garder quelques-uns auprès de lui, pour autoriser ses actes de leur présence. Il fit également renouveler le serment de l'union par les princes et les maréchaux de la Ligue. L'alliance avec les Espagnols fut continuée. Ces derniers se gardèrent de rompre, malgré l'insuccès de leur campagne; ils furent même obligés d'accepter la trêve, n'ayant pour le moment ni argent ni soldats. Ils n'étaient en mesure de rien empêcher, ce qui achevait de rendre leurs prétentions ridicules.

De cette manière la Ligue fut maintenue, mais à terme et avec des jours comptés. Ses capitaines lui restèrent fidèles, étant engagés, comme Mayenne, par honneur à ne pas abandonner le parti et par intérêt à ne pas l'abandonner seuls. Il n'y en eut qu'un, Boisrosé, gouverneur de Fécamp, qui fit exception et livra la place au roi, après une querelle avec Villars. Ce fut peut-être la meilleure preuve que la Ligue eût donnée jusque-là de sa force et de la puissance des sentiments auxquels elle devait d'exister.

Il y eut même à ce moment une recrudescence inévitable de passions qui ne voulaient pas s'avouer vaincues. Des prédicateurs persistaient à poursuivre de leur acharnement l'hypocrisie du Béarnais. Les Seize et leurs acolytes ne cessèrent d'écrire et de pérorer contre la paix, les uns par zèle, les autres parce

qu'ils craignaient d'être un jour recherchés et maltraités. Le fanatisme arma encore contre les jours du roi un assassin, Barrière, qui fut découvert et puni du dernier supplice.

Cependant il ne fut pas possible d'arreter le progrès des sentiments et des esperances royalistes, et il devint beaucoup plus difficile d'empecher les divisions intérieures. Les bourgeois de Lyon se soulevèrent contre le duc de Nemours, leur gouverneur, s'emparèrent de lui et l'enfermèrent au chateau de Pierre-Encise. Ils lui reprochaient de les traiter militairement, toujours entouré de capitaines de noblesse et d'aventuriers, et de trancher du prince souverain. Ils jurèrent, il est vrai, qu'ils voulaient rester fidèles à la Ligue, et ils accueillirent avec empressement leur archevêque, d'Epinac, qui accourut de Paris. Mais Mayenne leur ayant donné raison, il demeura manifeste que les princes ne pouvaient s'entendre, et ce fut un encouragement puissant pour les royalistes, qui ne tardèrent pas à se montrer à Lyon et dans les autres grandes villes comme à Paris.

On attendait naturellement la solution des difficultés religieuses. Henri IV ne négligea rien pour l'obtenir au plus tôt. D'un côté, il renouvela aux calvinistes l'assurance que sa conversion ne changerait pas ses dispositions à leur égard, et que leurs libertés seraient maintenues. De l'autre, il envoya le duc de Nevers en ambassade à Rome avec plusieurs prélats et docteurs, pour demander l'absolution pontificale.

Le duc de Nevers rencontra de grandes difficultés. Clément VIII, qui ne pouvait le recevoir comme ambassadeur d'un souverain reconnu, exigea qu'il entrât simplement à Rome en qualité de prince italien de la maison de Gonzague. Il ne le vit qu'en audience secrète, consentit avec peine à recevoir de lui un mémoire sur les affaires de France, voulut que les évêques dont il était accompagné se fissent d'abord examiner et relever par la grande pénitencerie des censures par eux encourues. Il lui interdit de visiter les cardinaux, lui déclara qu'il préférerait toujours les catholiques de la Ligue aux catholiques royaux, les dévoués aux serviteurs qui mesuraient leur dépendance; que Rome, étant engagée avec l'Espagne, lui devait des égards pour les services rendus et ne pouvait se séparer d'elle; que le gouvernement de Henri IV n'offrait aucune garantie. Mais Nevers insista, comprenant que ces difficultés n'étaient pas des fins de non-recevoir absolues. Clément VIII était l'homme des ménagements; il voulait à la fois ménager l'opi-

nion romaine, peu favorable aux transactions, ménager l'Espagne, ménager la Ligue, et de plus il prétendait obtenir de Henri IV une soumission entière, n'admettant pas qu'une question religieuse pût être l'objet d'un traité signé entre la France et Rome par la médiation de Venise ou de la Toscane, médiation que Henri IV avait recherchée.

Nevers agit avec condescendance et avec fermeté. Il représenta au Pape que Henri IV avait pour lui les deux tiers du royaume, plus des trois quarts de la noblesse, tous les princes, hormis ceux de Lorraine, la très-grande majorité des parlements; que la Ligue, maîtresse de Paris et d'Orléans, ne pouvait même s'y maintenir qu'avec les armes de l'Espagne; que les autres villes étaient au moins partagées entre les deux camps; que la loi salique était si universellement acceptée que les ligueurs l'avaient proclamée eux-mêmes; que les états de Paris n'avaient osé élire un roi, et qu'ils ne l'auraient pu faire, étant trop peu nombreux et représentant à peine un tiers de la France; qu'une pareille assemblée n'était d'ailleurs légitime qu'à la condition d'être convoquée par un roi ou un régent; que Mayenne n'exerçait aucun pouvoir régulier; qu'un roi élu ne serait jamais qu'un *fantôme porté devant l'armée espagnole;* que les Espagnols pourraient embraser la France, mais s'y établir, jamais.

Clément VIII montra la rigueur mêlée de ménagements d'un prince ecclésiastique qui ne laisse pas désespérer du pardon. Mais cette conduite, bonne pour la cour de Rome, avait pour la France le malheur de ne trancher aucune des difficultés pendantes et de laisser la lutte se prolonger. Les royalistes, quelque assurés qu'ils fussent du résultat, se lassaient de pareils retards. Les ligueurs zélés se sentaient raffermis, et déclaraient que le Pape ne reconnaîtrait pas l'abjuration. Les Espagnols, que rien ne rebutait, s'imaginaient toujours obtenir la couronne pour leur infante. Ils s'efforcèrent de gagner, tantôt le duc de Guise, tantôt Mayenne lui-même, qui négocia un instant à Madrid les conditions du mariage pour son propre fils. Parmi les nombreux projets qu'ils formèrent, plus ou moins sérieusement, il y en eut un assez singulier, qui consistait à marier l'infante à Henri IV, dont le Pape eût cassé le mariage avec Marguerite de Valois.

XV. — Quand la trêve expira, Mayenne, toujours dénué

d'argent et de forces, dut en demander le renouvellement. Henri IV ne consentit à l'accorder que de mois en mois et jusqu'à la fin de décembre ; car il était prêt à la guerre, et il voulait profiter de sa supériorité. La crainte du renouvellement des hostilités agit sur les ligueurs ; ils répétèrent à Mayenne le reproche qu'ils lui avaient souvent adressé de ne pouvoir pas faire la guerre et de ne vouloir pas faire la paix. Les royalistes commencèrent à marcher dans Paris le front levé, et même à entraîner le peuple. Mayenne et ses capitaines furent obligés de déclarer à plusieurs reprises qu'ils n'étaient nullement Espagnols. Mayenne, pour prévenir de nouvelles démonstrations du Parlement et de la milice urbaine, dut ordonner à plusieurs personnages, tels que d'Aubray et le président Lemaistre, de sortir de la ville. On ne parlait plus que de la paix. Si le bruit d'une difficulté s'élevait, le blé enchérissait aussitôt. Il n'y avait presque pas de jour où l'on n'annonçât que les portes allaient être ouvertes au roi.

Quand on vit la trêve près d'expirer et les hostilités sur le point de recommencer, beaucoup de ligueurs songèrent à eux. Car ils prétendaient ne se sacrifier ni aux passions aveugles des zélés, ni à l'ambition des Espagnols, ni aux calculs intéressés ou obscurs de Mayenne et des princes lorrains. La préoccupation à peu près unique des chefs de la Ligue était de traiter avec le roi à des conditions honorables, c'est-à-dire qu'ils ne voulaient pas faire une soumission pure et simple, ni être traités en rebelles, ou, comme ils disaient, à la huguenote, mais sauver l'honneur de leur cause, leurs intérêts et ceux des villes, des officiers publics, des capitaines engagés avec eux.

Ils avaient d'abord espéré un traité général, et ils étaient demeurés unis dans cette espérance. Se voyant déçus, ils songèrent à signer des traités particuliers. Balagny, gouverneur de Cambray, fut le premier qui reconnut Henri IV (19 novembre), en stipulant la conservation de son gouvernement. L'exemple fut bientôt suivi. Vitry, gouverneur de Meaux, se prononça le 24 décembre, déclarant qu'il avait toujours servi les rois fidèlement, et que s'il s'était séparé de Henri IV, parce que Henri IV était calviniste, il devait retourner à lui après sa conversion. « Ce scrupule de religion cessant, disait-il, celui-là est misérable, voire exécrable, qui se targue de ce faux prétexte. » Les magistrats portèrent les clefs de la ville au roi, non sans quelque appréhension de la manière dont ils seraient reçus ;

mais Henri IV les rassura, leur promit l'oubli du passé, et confirma tous leurs priviléges (4 janvier 1594). Vitry garda le gouvernement de Meaux et reçut une pension avec le payement des sommes que la Ligue lui devait pour la solde de ses troupes. « Je ne demande, dit alors le roi, qu'à ravoir mon royaume qui m'appartient, lequel est en la main de Dieu. Ceux qui m'y aideront, je les reconnoîtrai pour mes serviteurs. S'il y en a d'autres qui me trahissent, Dieu est leur juge. Mais j'aime mieux mourir que vivre en défiance, laquelle aussi, tout bien considéré, nuit plus aux rois qu'elle ne leur sert. » Vitry publia une apologie ou un manifeste dans lequel il expliquait sa conduite, énumérait les services qu'il avait rendus à la cause catholique, les avis qu'il avait donnés à Mayenne en dernier lieu, exposait que la Ligue n'avait plus ni de raison d'être ni de moyens de vivre ; qu'elle était réduite à devenir l'instrument ou le jouet de l'Espagne ; que sans doute on devait attendre la décision du saint-siége, mais que cette décision était sûre, et que le meilleur moyen de la hâter était de se rallier autour du roi et de combattre les intrigues de Philippe II à Rome.

La Ligue commença donc, suivant une expression du temps, à se défiler. Le 29 décembre, Henri IV déclara que s'il prenait les armes, c'était uniquement pour prévenir les Espagnols, et qu'il était prêt à accorder l'oubli du passé à tous ceux qui reviendraient à lui. Villeroy, déjà retiré de la Ligue, avait, comme Vitry, comme la Châtre, pressé Mayenne de traiter avant l'expiration de la trêve ; il passa dans le camp du roi et négocia un traité particulier pour Pontoise, dont son fils d'Alincourt était gouverneur. Il voulut expliquer sa conduite dans une lettre justificative adressée à Mayenne. Il lui reprocha de l'avoir engagé continuellement dans des négociations auxquelles il ne donnait pas de suite, de n'avoir pas voulu, malgré ses avis, « faire traiter et manier publiquement et par personnes publiques les affaires générales, et cela pour diverses considérations regardant plus l'intérêt particulier que la cause publique ; d'avoir ménagé les étrangers, qui lui en savoient peu de gré et lui fournissoient des secours dérisoires. S'il étoit engagé d'honneur à se conformer à la décision du Pape, il n'en devoit pas moins négocier sous cette réserve. Maintenir et prolonger la lutte étoit impossible. Croyez, ajoutoit-il, qu'il y a peu de gens qui prennent plaisir à se perdre de gaieté de cœur, et épouser un désespoir pour le reste de leur vie et leur postérité. » Les

bonnes villes fatiguées de la guerre prétendaient traiter, et nul ne pouvait arrêter un mouvement devenu irrésistible [1].

Le duc de Lorraine pour la Lorraine, la Chatre pour l'Orléanais et le Berry, demandèrent des trêves particulières, et les obtinrent. Le parlement d'Aix reconnut Henri IV le 7 janvier. Au mois de février, d'Estourmel traita pour Péronne, Roye et Montdidier. La Chatre, qui était beau-père de Vitry, et l'un des maréchaux de la Ligue, traita pour Orléans et Bourges, moyennant la confirmation de son titre et de son gouvernement. Il publia une déclaration où il exposait sa conduite par les mêmes motifs que Vitry et Villeroy, ajoutant que dans les états de l'année précédente il n'avait cessé de combattre les prétentions insoutenables des Espagnols. Partout les magistrats municipaux, les officiers publics, les bourgeois, s'associèrent à ces déclarations.

Les bourgeois de Lyon, qui craignaient un coup de main des partisans du duc de Nemours, et qui savaient que Mayenne ne pourrait ou ne voudrait pas les défendre, élevèrent des barricades dans leurs rues, appelèrent Ornano, lieutenant du roi dans le Dauphiné, lui ouvrirent leurs portes, et déclarèrent qu'ils voulaient rétablir la *liberté française*. La seconde ville du royaume rentra dans l'obéissance de Henri IV, sans qu'il y eût une goutte de sang versé.

« Le portrait de Sa Majesté armée, dit une chronique, représentée naïvement d'après le naturel en un grand tableau fait de la main de quelque excellent peintre et environnée de lauriers, a été élevé avec grand honneur en lieu éminent aux galeries du devant de l'hôtel de ville, et de là montré au peuple par l'un des capitaines penons, à teste nue, prononçant à haute voix : Voici le portrait de notre roi, il nous veut conserver en la religion catholique, apostolique et romaine. Obéissons-lui. Prions Dieu pour la prospérité, santé et longue vie, et crions tous : Vive le roi ! » Henri IV confirma les priviléges de Lyon et promit de n'y bâtir aucune citadelle. Les habitants obligèrent seulement les marchands italiens à quitter la ville, où ils étaient nombreux et où on les accusait d'intriguer pour l'étranger.

Mayenne ne se laissa émouvoir ni par ces défections, ni par les attaques dont il était l'objet, ni par les sollicitations pressantes des royalistes, ni par l'effroi qu'éprouvaient les princesses. « Madame de Montpensier, dit l'Estoile, crie qu'à cette

[1] Lettre du 2 janvier 1594.

heure on les sert à déjeuner d'une bicoque rendue, à dîner d'une ville, et le soir d'une province entière. » Il rechercha inutilement l'appui des Seize ; ces derniers lui étaient aussi peu favorables que les politiques ; ils disaient, au rapport de Cayet, « que le duc avoit pris pour maxime générale de s'agrandir à quelque prix que ce fût ; que pour y parvenir il avoit résolu de tromper le roi de Navarre par un traité de paix, d'abuser le duc de Guise, son neveu, de belles promesses et paroles, en le désarçonnant de l'attente qu'il avoit à la couronne ; d'amuser le Pape en discours, de se moquer de l'Espagne en prenant son argent, s'aidant de lui (de Philippe II), en lui promettant beaucoup et ne lui tenant rien, et de ruiner le peuple en le tenant en aboi, sans secours, sans moyen et sans aucune liberté ». Les écrits satiriques couraient partout, et Mayenne en était toujours la victime, qu'ils vinssent des politiques ou des Seize. C'est alors que fut imprimée la fameuse Satire Ménippée, dont les copies manuscrites circulaient dès l'année précédente. C'était encore un recueil de pamphlets contre la Ligue, mais de pamphlets infiniment supérieurs par le talent et par l'esprit à tout ce qui s'était publié jusque-là. On y représentait sous des formes grotesques ses princes égoïstes, ses états timorés, ses soldats belliqueux. S'il y a eu de l'exagération à soutenir que la Satire Ménippée a servi Henri IV autant que la victoire d'Ivry, on a pu dire avec plus de raison qu'en travestissant la Ligue et ses scenes tragiques, elle l'avait obligée de finir comme une comédie ; elle la trouva déjà renversée, et l'acheva en lui donnant le dernier coup, celui du ridicule.

Mayenne, impassible et inébranlable dans la conduite qu'il s'était tracée, éloigna les colonels de la milice et autres personnages trop ouvertement royalistes. Il remplaça le gouverneur de Belin, devenu l'un des plus suspects, par Brissac, l'auteur des barricades. Le parlement se plaignit de ce changement. Mayenne calma l'agitation moitié par menaces et moitié par promesses, maintint Brissac et renforça la garnison espagnole ; puis il sortit le 6 mars pour aller en Picardie s'entendre avec le comte de Mansfeld sur la direction de la campagne qui allait s'ouvrir. On remarqua que, soit défiance, soit tout autre motif, il emmena cette fois la duchesse et ses enfants.

XVI. — Malgré la rupture de la trève et la reprise des hostilités, Henri IV ne poussa pas la guerre vivement.

Il cherchait plutôt à traiter avec les gouverneurs et les villes, de manière à ramener peu à peu les différentes parties de la France sous son autorité. Il négocia en Bretagne avec Mercœur, et à Rouen avec Villars. Il agissait toujours à Rome, mais prévoyant encore de grandes lenteurs de ce coté, il résolut de se faire sacrer, ce qui était une manière d'affirmer son droit, de hâter sa reconnaissance par les ligueurs, et son absolution par le saint-siége. Reims, la ville du sacre, se trouvait au pouvoir des princes lorrains ; mais il n'était pas d'une obligation absolue que la cérémonie eut lieu dans la cathédrale de saint Remy ; on citait des exemples historiques du contraire. Henri IV se fit sacrer dans celle de Chartres, le 27 février, avec une solennité et un éclat dont l'effet fut calculé habilement. Ce fut un nouveau coup porté à la Ligue. Les catholiques les plus zélés, ceux qui attendaient la décision de Rome, commencèrent à penser que le Pape était retenu par la crainte de rompre avec l'Espagne, et que le plus sûr moyen d'obtenir de lui une décision favorable et prochaine, était que l'opinion de la France se prononçat plus manifestement pour Henri IV.

Paris conservait une garnison espagnole et des milices encore en partie sous l'influence des Seize ; cependant les royalistes y dominaient, et le départ de Mayenne leur laissait un champ libre. Ils demandaient tout haut que le roi fût reconnu. Tout dépendait du gouverneur. Belin avait été écarté à cause de ses intelligences dans le camp de Henri IV, et remplacé par Brissac, ligueur ardent sous Henri III, mais ambitieux et mécontent pour un gouvernement qu'on l'avait obligé de céder à un des Guise. Brissac jugea la situation. Il trompa les Espagnols et les Seize, qui ne se défiaient pas de lui. Il affecta la plus grande quiétude, calma l'effervescence qui se montrait de coté et d'autre, et pour mieux déjouer les soupçons, célébra le 17 mars la procession de sainte Geneviève, conformément au vœu de la Ligue. Cependant il s'entendait avec Saint-Luc, son beau-frère, qui servait le roi. Il fit entrer dans ses projets le prévot des marchands Lhuillier, l'échevin Langlois, plusieurs capitaines de quartier, le président Lemaistre, le procureur général Molé, les conseillers Damours et Duvair. Redoutant un des capitaines, il le fit sortir le 21 avec son régiment, sous prétexte d'enlever un convoi. Le soir, il se joignit aux officiers espagnols, les accompagna dans leur ronde et ne rentra qu'à une heure avancée. Immédiatement les capitaines qu'il avait

gagnés réunirent quelques détachements d'hommes sûrs, auxquels ils donnèrent des écharpes blanches. Henri IV averti se tenait prêt, avec deux mille cinq cents hommes d'infanterie et treize cents chevaux [1]. Trois portes lui furent ouvertes à quatre heures du matin.

Tout était soigneusement prévu. Les royalistes commencèrent par s'emparer des canons qui gardaient ces portes et les tournèrent contre la ville. Vitry entra ensuite par la porte Saint-Denis et s'avança jusqu'au Chatelet, d'O par la porte neuve, d'où il courut occuper la porte Saint-Honoré; le maréchal de Matignon, qui suivait, marcha le long de la Seine. Les garnisons de Melun et de Corbeil, arrivées de leur côté par eau, furent reçues au quartier Saint-Paul par le capitaine chargé de le défendre. Les colonnes royalistes occupèrent les places, les carrefours et les avenues des ponts, sans autre résistance que celle d'un corps de garde de vingt-cinq lansquenets qui furent passés au fil de l'épée.

Le roi attendait à la porte Saint-Honoré. Brissac se présenta pour l'introduire; Henri IV le salua de son titre de maréchal en lui jetant au cou une écharpe blanche. Il reçut les clefs de la ville apportées par le prévôt des marchands, et il entra à cheval tout armé, son panache blanc sur son casque, accompagné d'une grande quantité de noblesse, et de cinq ou six cents hommes d'armes avec des rondaches et des corselets, la pique en main, l'arquebuse à l'épaule. Il se rendit ainsi à Notre-Dame, où il entendit la messe. La foule se pressait sur ses pas; comme les gardes voulaient l'écarter: « Laissez-les, cria-t-il, ils sont affamés de voir un roi ». Au sortir de la cathédrale il prit le chemin du Louvre, où il dîna sans quitter son armure. Les cloches sonnaient de tous côtés, et les rues, les boutiques, les fenêtres étaient remplies de curieux et d'empressés.

Brissac, le prévôt des marchands Lhuillier, l'échevin Langlois, et les principaux membres royalistes du Parlement, portant l'écharpe blanche, et précédés ou suivis de trompettes, de hérauts et de soldats de la milice bourgeoise, parcouraient la ville pour annoncer la paix, et distribuer une proclamation imprimée d'amnistie. Il n'y eut d'émotion que dans le quartier des écoles, où se trouvaient en plus grand nombre qu'ailleurs les *minotiers*, c'est-à-dire les hommes qui recevaient l'argent de l'Espagne. Deux curés voulurent les appeler aux armes, mais le

[1] Chiffres donnés par Féria dans sa relation à Philippe II.

quartier fut cerné aussitôt, et tout finit sans combat. Le peuple acclama Henri IV. Hommes, femmes, enfants se mirent à crier : Vive le roi, la paix et la liberté ! » Chacun voulut porter l'écharpe royaliste ou la croix blanche au chapeau.

Restait la garnison espagnole, wallonne et napolitaine, composée de quatre mille hommes environ. Elle était logée dans des quartiers différents, ce qui l'avait empêchée de se rallier. Féria la consigna, en lui ordonnant de prendre les armes. Il délibérait avec ses principaux capitaines sur la conduite à tenir, quand il reçut des avis successifs de Brissac et du roi pour lui annoncer que la ville s'était rendue. « Je suis entré dans Paris, lui fit dire Henri IV, par la volonté des habitants, qui m'ont appelé comme leur roi. » D'autres messagers apportèrent l'offre de laisser les Espagnols se retirer en liberté. Le maréchal de Matignon étant venu la présenter lui-même, Féria l'accepta et demanda un sauf-conduit. Quelques heures après, la garnison hispano-napolitaine sortit par la porte Saint-Denis et la route de Flandre. Les soldats marchaient le tambour battant, les drapeaux au vent, les armes sur l'épaule et la mèche éteinte, suivis de leurs bagages[1]. Féria, Ibarra, Tassis, s'avançaient à cheval au milieu d'eux, en grand équipage, avec leurs valets et leurs livrées. Les troupes françaises formaient la haie. Le roi, monté dans le haut de la porte Saint-Denis, vit le défilé de la fenêtre; et reçut le salut militaire que les Espagnols étaient convenus de faire de la main seulement, sans abaisser leurs drapeaux. Il dit gaiement aux ambassadeurs : « Messieurs, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. »

Le légat, à qui Henri IV avait offert également un sauf-conduit, le refusa, et voulut partir avec les Espagnols. Quelques prédicateurs et une soixantaine de ligueurs désespérés en firent autant. Le roi réussit mieux auprès des duchesses de Nemours et de Montpensier : il les invita au Louvre, elles s'y rendirent le soir même. Aussitôt après le départ des troupes étrangères, la ville avait repris son aspect ordinaire. Les boutiques s'étaient rouvertes, et la journée se termina par des feux de joie. Ainsi finit la Ligue à Paris.

Brissac, comme la Châtre, eut son titre de maréchal confirmé, ce qui fit dire qu'au lieu de rendre à César ce qui était à César, il le lui avait vendu. Le gouverneur de la Bastille fut

[1] Cayet.

obligé de capituler le 27. Le château de Vincennes se rendit aussi.

L'amnistie fut sinon complète, du moins très-étendue. On n'excepta que les complices de l'assassinat de Henri III et des attentats dirigés contre Henri IV. On donna le choix à cent vingt prédicateurs, moines, ou ligueurs trop compromis, de quitter la ville ou de prêter un serment particulier. On fit disparaître tout ce qui pouvait rappeler les luttes passées; on biffa les registres du Parlement. On enleva des églises les tableaux qui représentaient la persécution des catholiques en Angleterre et ailleurs.

Le Parlement de Paris, immédiatement réinstallé par le chancelier, abolit les actes contraires au roi et au nouveau gouvernement, effaça partout le nom de Charles X, l'ancien roi de la Ligue, déclara quiconque ne reconnaîtrait pas Henri IV coupable de lèse-majesté, enleva à Mayenne le titre de lieutenant général en l'invitant à se soumettre, et cassa les décisions des états de l'année précédente.

Tous les magistrats éloignés de Paris furent rappelés. Le parlement de Tours rentra en grande solennité, le 14 avril, conduit par Achille de Harlay. Les autres cours souveraines furent réinstallées à leur tour et successivement. Le roi, ayant décrété l'oubli du passé, ne voulut établir aucune différence entre les conseillers qui avaient suivi des partis différents, et qui, disait-il, l'avaient tous également servi. Il se contenta de soumettre ceux qui avaient tenu pour la Ligue à la formalité d'une nouvelle institution.

Henri IV fit prêcher dans les églises en sa faveur. Il voulut assister, le 29, avec les cours souveraines, à une grande procession, qu'on appela la procession du roi. Il renouvela tous les priviléges de la ville de Paris, y compris l'exercice exclusif de la religion catholique dans un rayon déterminé. Le clergé se soumit. La Sorbonne fut convoquée, et elle reconnut le droit du roi par une déclaration expresse du 22 avril. « Tout pouvoir, disait-elle, vient de Dieu, donc quiconque s'oppose au roi s'oppose à Dieu. » On ne put, il est vrai, obtenir des Jésuites, des Capucins et de quelques autres ecclésiastiques qu'une adhésion conditionnelle, subordonnée à la décision de la cour de Rome. On toléra sans bruit cette réserve. Il y eut peu de protestations, et ceux qui les firent s'exilèrent d'eux-mêmes.

Henri IV, maître de Paris, regnait enfin. Il avait maintenant pour lui la capitale, tout le Parlement, les princes, excepté ceux de Lorraine, la grande majorité du clergé, la Sorbonne. « Tous les bons bourgeois, dit l'Estoile, le moyen et menu peuple, étoient fort contents de se voir hors d'esclavage et de la faction et gouvernement des Seize, et remis en liberté dans leurs honneurs et biens, délivrés de la tyrannie des Espagnols et étrangers, estimée tres-dure et insupportable aux François. » La soumission de Paris devait entraîner celle du reste de la France. L'Estoile ajoute que le roi trouva au Louvre, dans un coffre, toutes les clefs des villes de son royaume.

XVII. — En effet, les soumissions des gouverneurs marchèrent avec une extrême rapidité. Rosny marchandait celle de Villars à Rouen. Villars était décidé à traiter; mais il voulait des commandements pour lui et les siens, des places de sureté, des titres, une pension, le payement de ses dettes. Rosny hésitait, car il ne pouvait le satisfaire qu'aux dépens de quelques-uns des plus zélés serviteurs du roi. Henri IV écrivit de tout accorder; qu'il aimait mieux, lui en coûtât-il deux fois plus, faire des traités particuliers qu'un traité général avec un seul chef. « Partant, disait-il à Rosny, ne vous amusez plus à faire le respectueux pour ceux dont il est question, lesquels nous contenterons d'ailleurs, ni le bon mesnager en vous arrêtant à de l'argent : car nous payerons tous les mêmes choses que l'on nous livrera, lesquelles, s'il nous falloit prendre par la force, nous couteroient dix fois autant. » En conséquence Rosny reconnut à Villars le titre d'amiral de France et le gouvernement de Rouen, du Havre, de Honfleur, Montivilliers, Pont-Audemer, Verneuil et Fécamp, outre les sommes qu'il lui paya. Le 27 mars, Villars réunit dans un banquet ses capitaines et les magistrats de Rouen; là prenant l'écharpe blanche il leur dit : « Allons, messieurs, la Ligue est f....; que chacun crie : Vive le roi[1] ! » Les deux fractions du Parlement de Normandie se réunirent. Tous les titres donnés par le gouvernement de la Ligue dans la province furent confirmés. Rouen eut, comme Paris, l'exercice exclusif de la religion catholique.

Au mois d'avril ce fut le tour de Troyes, qui se rendit malgré le duc de Joinville, frère du duc de Guise, puis de Sens,

[1] *Œconomies royales*.

dont le gouverneur traita directement. Au mois de mai on reçut la soumission de Montluc, sénéchal d'Agénais, celle de Riom, d'une partie de l'Auvergne, et de plusieurs villes de Picardie.

Mayenne était à Soissons, où il attendait le comte de Mansfeld. Les Espagnols exaspérés l'accusèrent d'avoir tout perdu. Féria songea à le faire arrêter. Comme il arrive après tous les grands revers, les chefs du parti vaincu s'en renvoyaient les uns aux autres la responsabilité. Féria et Ibarra représentèrent le duc à Philippe II comme un incapable et un traître. Mayenne se défendit à la cour de Madrid en rappelant qu'il n'avait jamais reçu de secours suffisants, et qu'il était resté fidèle à son alliance avec l'Espagne et avec Rome; il ajouta qu'il avait encore avec lui tous les princes de la maison de Lorraine, plusieurs provinces, des places importantes, et les ligueurs les plus déterminés. Il représenta que l'esprit de la Ligue était inflexible, que les peuples reviendraient à lui, qu'on reprendrait par surprise ce qui s'était perdu par surprise, mais qu'il fallait enfin que l'Espagne agît autrement qu'elle n'avait fait jusque-là.

Il avait peu de troupes, les Espagnols se décidèrent à lui en fournir. Au fond ils ne songeaient plus à donner à la France un autre roi que Henri IV; mais ils croyaient pouvoir y entretenir longtemps encore la guerre civile, ce qu'ils jugeaient nécessaire à leur politique, et ils espéraient occuper tout ou partie de la Picardie et de la Bourgogne, pour s'agrandir ou pour se faire indemniser des sommes qu'ils avaient dépensées en soutenant la Ligue. L'archiduc Ernest, entrant dans cette politique nouvelle, malgré quelques-uns de ses conseillers qui étaient d'avis qu'on se bornât à achever la conquête des Pays-Bas, ne s'attacha plus qu'à gagner individuellement, à quelque prix que ce fût, ceux des derniers ligueurs qui étaient disposés à se vendre. Il réussit auprès du maréchal de Rosne et du duc d'Aumale, qui livra à prix d'argent plusieurs petites places de la Picardie [1].

Ces nouveaux arrangements pris, le comte de Mansfeld vint joindre Mayenne avec neuf à dix mille Espagnols, et chemin faisant prit la Capelle, après un siége de quatorze jours. Henri IV envoya de son côté Biron assiéger Laon, et marcha bientôt lui-même avec le gros de ses forces. Mayenne et les

[1] Davila, liv. XIV.

Espagnols, trop faibles pour débloquer la place, essayèrent sans succès de la ravitailler; leurs convois furent arrêtés ou pillés, et ils se virent forcés à la retraite après plusieurs combats. Laon, où se trouvait le second fils de Mayenne, capitula le 22 juillet. La garnison obtint seulement de se retirer avec armes et bagages. Château-Thierry traita aussitôt. Dans le même temps, Poitiers se donnait au roi.

Par la possession de Laon, Henri IV s'assurait le reste de la Picardie. Il visita Cambray, y donna le titre de maréchal à Balagny, puis se rendit à Amiens, dont les clefs lui furent présentées, et où il fit une entrée solennelle le 14 août. Doullens et Beauvais traitèrent immédiatement. Mayenne ne garda que Soissons, les Espagnols la Fère, et les deux ou trois places livrées par le duc d'Aumale. La Picardie était doublement importante comme berceau de la Ligue et frontière des Pays-Bas. Les récriminations de Mayenne et des Espagnols recommencèrent alors plus fortes qu'auparavant. Les Espagnols ne pouvaient plus se faire illusion; ils sentaient que la France leur échappait. Mais ils étaient décidés à persévérer dans leur nouveau plan et à s'aider des derniers débris de la Ligue, en travaillant moins pour elle que pour eux-mêmes.

Dans l'ouest, le maréchal d'Aumont enleva aux ligueurs la plus grande partie du Maine et de la Bretagne. Saint-Malo traita au mois de septembre. L'Est appartenait aux princes lorrains; mais la perte de Laon et des plus grandes villes de la Picardie acheva de désunir ces princes, qui, depuis longtemps ébranlés et en défiance les uns des autres, semblaient mettre uniquement leur honneur à traiter les derniers. Mayenne fit des efforts inutiles pour les retenir. Déjà le duc de Guise avait tué de sa main, dans une querelle, Saint-Pol, maréchal de la Ligue, qui n'aurait jamais traité parce que Henri IV refusait de lui confirmer le maréchalat, et qui prétendait se faire dans le Rethelois une principauté vassale de l'Espagne[1]. Le duc de Lorraine reconnut le roi le 16 novembre. Le 14, le duc de Guise traita pour Reims et le gouvernement de Champagne, qu'il rendit à condition que le roi lui donnerait celui de Provence. Ce dernier traité, dont Rosny fut l'intermédiaire, fut peut-être le plus important; car le jeune duc de Guise était regardé comme le chef de sa maison. Il n'était pas engagé comme Mayenne, et n'avait jamais montré beaucoup

[1] Davila, liv. XIV.

d'enthousiasme ni d'aveuglement. Il céda aux conseils des princesses de sa famille, de sa mère surtout, qui songeait, dit-on, à lui faire épouser la sœur de Henri IV. Enfin, trois villes de la Bourgogne, qui étaient du gouvernement de Mayenne, traitèrent en leur nom avant la fin de l'année.

Ainsi la Ligue disparaissait peu à peu, et après avoir fait de grandes choses tombait sans grandeur. Sans doute elle ne tombait pas vaincue; elle traitait, elle obtenait partout l'oubli du passé et la reconnaissance de ses dettes. Henri IV ne triomphait que par la conciliation des partis et en acceptant la solidarité du passé, chose déjà nécessaire pour un gouvernement succédant à une révolution. Mais la Ligue traitait en détail, et Mayenne, qui n'avait pas su faire de traité général, qui s'était opiniatré à tenir bon, autant par ambition personnelle que par point d'honneur, restait debout à peu près seul sur les ruines de son parti. Il n'avait plus guère avec lui que Mercœur et Bois-Dauphin.

XVIII. — Malgré ces succès continus, Henri IV éprouvait toutes les difficultés d'un gouvernement nouveau, entouré de sollicitations, de défiances, et d'hostilités cachées, mais persistantes. Il était humain par caractère, et il voulait être clément par politique. « Il ne demandoit pas mieux, dit Chiverny, que d'ouvrir les bras et de recevoir tous les François. » Mais il était obligé de compter avec ceux qui l'avaient servi. Beaucoup de ses anciens serviteurs refusaient de comprendre qu'il fît aux ligueurs des avantages excessifs, et se plaignaient de son ingratitude. Une partie de ses conseillers demandaient de nouvelles mesures de rigueur et de sûreté. On écartait par billets les gens suspects ou qui tenaient de mauvais propos. Pour lui, mécontent de cette sévérité, il remettait les billets à ceux qui s'adressaient à lui. « Il pardonnoit à tout le monde, dit l'Estoile, et n'éconduisoit personne, quelque grand ligueur qu'il fût. » On lui prête la réponse suivante aux reproches d'imprudence qu'il recevait : « Si vous, et tous ceux qui tenez ce langage, disiez tous les jours votre patenôtre de bon cœur, vous ne diriez pas ce que vous dites de moi. Je reconnois que toutes mes victoires viennent de Dieu, qui étend sur moi en beaucoup de sortes sa miséricorde, encores que j'en sois du tout indigne; et comme il me pardonne, aussi veux-je pardonner, et en oubliant les fautes de mon peuple, être encore plus clé-

ment et miséricordieux envers lui que je n'ai point esté. S'il y en a qui se sont oubliés, il me suffit qu'ils se reconnoissent, et qu'on ne m'en parle plus. »

Il n'y avait pas un seul de ses actes qui ne fût blâmé. Villeroy étant redevenu secrétaire d'État, les huguenots, qui le regardaient comme un de leurs plus grands ennemis, et plusieurs anciens royalistes qui lui reprochaient sa conduite, en firent de grandes plaintes. Turenne, duc de Bouillon, avait été nommé maréchal; le parlement fit difficulté de le recevoir en cette qualité, parce qu'il était calviniste, et le procureur général fut obligé, en faisant l'éloge du récipiendaire, de blâmer sa religion.

Le sentiment public se prononçait surtout contre les hommes qui avaient servi la Ligue par leurs doctrines et leur enseignement. Le clergé s'était divisé, les ultramontains avaient été dans la Ligue et les gallicans dans le parti du roi. On avait eu les excès du clergé ligueur, on eut ceux du clergé gallican. Jamais on ne publia autant de traités sur le gallicanisme. Les Jésuites furent cités devant le parlement par la Sorbonne et le clergé de Paris, qui les accusèrent d'enfreindre les priviléges de l'Université et de ne pas se soumettre aux règles de l'Église de France. Déjà sous Charles IX ils s'étaient vu intenter un procès semblable, qui avait eu beaucoup de retentissement, mais qui était resté sans suite, malgré les plaidoyers éloquents et violents des avocats Pasquier et Versoris. Le procès fut renouvelé après la rentrée de Henri IV à Paris. Les Jésuites furent poursuivis avec plus d'animosité encore que la première fois, parce qu'ils faisaient des réserves pour reconnaître le roi, et qu'ils avaient prêté à la Ligue un appui indirect, mais puissant. On leur reprochait d'être les créatures de l'Espagne, à cause de Loyola leur fondateur, du nombre d'étrangers qui se trouvaient parmi eux, et du peu de compte qu'ils faisaient des considérations de nationalité ou de politique dans leur manière d'envisager les intérêts religieux. D'ailleurs, ils étaient actifs, nombreux, riches et possesseurs d'un grand nombre de colléges. L'avocat Arnaud, renchérissant sur les accusations portées autrefois contre eux par Pasquier, les représenta comme un danger sérieux pour l'État.

Au fond, c'était un procès de tendance. Les faits incriminés se réduisaient à peu de chose; les doctrines qu'on leur imputait ne pouvaient tomber sous la juridiction du Parlement;

leurs contestations avec l'Université et le clergé n'avaient qu'un intérêt spécial. Ils trouvèrent des défenseurs parmi les princes, comme le duc de Nevers, et parmi les chefs de la magistrature, comme le chancelier Chiverny. Henri IV, qui cherchait l'apaisement des esprits, eût voulu étouffer la querelle. Il écrivit à Chiverny pour recommander « que les plaidoiries eussent lieu sans aigreur, injures, diffames ni invectives des uns contre les autres, gardant la gravité, modestie et circonspection auxquelles leur profession semblait les obliger ». Mais les Jésuites s'étaient fait tant d'ennemis par leur ingérence collective dans les affaires publiques ou privées, par leur influence aussi solidement établie qu'habilement dissimulée, par leur esprit d'indépendance réelle à l'égard des pouvoirs de toute sorte, même de ceux du clergé, que le Parlement, qui ne voulut pas les condamner, ne voulut pas non plus les absoudre. Cédant aux sollicitations du roi, il déclara, comme on avait déjà fait dans le premier procès, la cause entendue, et ajourna l'arrêt.

Très-peu de temps après, le 27 décembre 1594, un jeune homme de dix-huit ans, Jean Châtel, élève d'un de leurs colléges, se glissa parmi quelques seigneurs qui s'approchaient de Henri IV, au moment où celui-ci entrait chez Gabrielle d'Estrées. Il tira un couteau de sa manche et l'en frappa à la lèvre supérieure. Le roi eut deux dents cassées, et le sang coula en abondance ; mais la blessure fut si peu dangereuse qu'il put se montrer dès le lendemain à un *Te Deum*, célébré pour remercier le ciel de l'avoir préservé. L'assassin déclara qu'il s'était cru damné, et qu'il avait voulu se racheter de la damnation par une œuvre méritoire, comme le meurtre d'un prince rejeté du sein de l'Église. C'était toujours le fanatisme vulgaire et grossier de Jacques Clément. Châtel subit la peine des parricides, eut le poing coupé et fut écartelé en grève. La maison qu'il habitait avec son père fut rasée et remplacée par une pyramide commémorative.

Cet attentat eut un résultat fâcheux. On y vit le fruit des prédications violentes dont les églises de Paris avaient retenti si souvent durant la Ligue, et des théories mal interprétées que soutenaient encore nombre de théologiens. Les unes et les autres menaient au régicide, qui devait replonger la France dans l'anarchie. On obtint que la Sorbonne condamnât le régicide par une déclaration expresse. Les Jésuites furent de nouveau mis en cause ; on examina leurs doctrines et les cahiers

de leur enseignement. Deux d'entre eux, dont l'un avait été le professeur de Chatel, furent condamnés et exécutés. Le procès de la société fut repris, et cette fois un arrêt bannit ses membres indistinctement. Toutefois cet arrêt ne fut exécuté que dans le ressort des parlements de Paris, de Rouen et de Grenoble. Les parlements de Rennes, d'Aix et de Bordeaux s'abstinrent. Les Jésuites conservèrent leurs maisons et leurs colléges dans les provinces du Midi.

Henri IV essaya encore de modérer les passions. Le corps de ville le supplia de chasser de Paris les *ligueurs*. Il s'y refusa, et répondit aux magistrats municipaux que c'était à eux « de veiller les mauvais de si près qu'ils ne pussent faire mal aux gens de bien. » (Janvier 1595.)

Au mois de novembre précédent, il avait renouvelé l'édit de Poitiers pour les calvinistes. Les ministres s'en plaignirent, car ils en auraient voulu un plus favorable; ils demandèrent qu'on leur donnât des chambres mi-parties dans les parlements et le droit de nommer un protecteur. Henri IV leur déclara qu'ils n'auraient pas d'autre protecteur que lui-même. Le Parlement fit des difficultés, de son côté, pour la vérification de l'édit, qui ne fut admis qu'à une majorité de six voix sur cent douze votes.

Ce reste d'agitation religieuse n'était guère évitable. Malheureusement, plusieurs de ces actes ne manquèrent pas d'être considérés comme hostiles au saint-siége, retardèrent l'issue des négociations entamées à Rome, et servirent d'arguments aux derniers ligueurs. Il en résulta que les défiances créées par dix ans de guerres civiles se prolongèrent, que les esprits furent loin de se pacifier, et que tout demeura longtemps sujet d'alarmes. « La fin de cet an 1594, dit l'Estoile, fâcha autant les Parisiens que le printemps de la réduction les avait réjouis. Car ce coup (l'attentat de Châtel), pour l'appréhension du mal à venir, fit resserrer les bourses, refroidit les marchands, et les replongea avec le peuple en nouvelles misères et nécessités. »

Ce qui achevait de compliquer la situation, c'est que Henri IV n'avait pas d'héritier direct. La couronne devait passer après lui au petit prince de Condé, dont la naissance était suspecte, et qu'on élevait dans le protestantisme.

L'agitation n'était pas non plus bornée à Paris, elle s'étendait au reste de la France, où des troubles avaient lieu çà et là. Sur plusieurs points du Limousin et des provinces du centre,

les paysans prenaient les armes contre les receveurs royaux et la noblesse. On les appelait *les croquants*. Toutefois on parvint à dissiper ces mouvements peu à peu.

XIX.—Le 17 janvier 1595, Henri IV déclara la guerre à l'Espagne. Ce n'était pas l'avis de Rosny et de plusieurs autres de ses conseillers; ils eussent voulu terminer les luttes intérieures, qui continuaient dans la Bretagne, la Provence et ailleurs, achever la réorganisation du gouvernement, et surtout reconstituer les finances, dont l'état était déplorable. Les ressources matérielles dont on pouvait disposer étaient encore très-inférieures à celles de Philippe II. Mais Henri IV en jugea autrement. Il considéra que les hostilités avec les Espagnols existaient de fait; que la Ligue était plus qu'à demi détruite, et que le moyen de lui porter les derniers coups était d'attaquer la seule puissance dont le secours pût la maintenir; qu'en prenant Philippe II à partie, il ôtait à la guerre le caractère de guerre civile qu'elle avait eu jusque là, pour en faire purement une guerre nationale contre l'étranger; que cela était conforme à la situation, puisqu'en réalité les Espagnols avaient changé leur plan et ne combattaient plus que dans leur propre intérêt; que, dès lors, les princes qui resteraient leurs alliés ou leur livreraient des places, comme venait de faire le duc d'Aumale, seraient considérés comme des rebelles et des criminels de lèse-majesté; qu'en un mot, les ligueurs deviendraient Espagnols. Pour lui-même, ennemi de l'Espagne dès sa naissance, et traversé, poursuivi personnellement par Philippe II dans toutes ses entreprises, il n'était pas insensible au désir de se venger, et il y croyait l'honneur de la France engagé comme le sien. Il pensait encore que ce serait un moyen de calmer les agitations intérieures, de rapprocher les différents partis, de rassurer les huguenots, de plaire à la noblesse. Naturellement soldat, il aimait la guerre; il y avait acquis un prestige personnel qu'il prétendait garder et augmenter, surtout quand il se comparait à Philippe II, vieilli, usé, et de plus en plus invisible. Il pensait que ce prestige lui servirait aux yeux de l'Europe aussi bien qu'à ceux de la France; qu'il en paraîtrait plus fort et qu'il rallierait mieux autour de lui les puissances, grandes ou petites, que l'ambition de l'Espagne inquiétait. Les Anglais et les Hollandais ne manquaient pas de l'encourager à prendre ce parti. Quand on lui représentait qu'il compromet-

tait le succès de ses négociations avec Rome, il répondait que c'était au contraire un moyen d'écarter l'Espagne de toute ingérence dans ses rapports personnels avec le saint-siége.

Philippe II reçut la déclaration de guerre avec son impassibilité ordinaire, et répondit qu'il continuerait de défendre la cause catholique en combattant non la France, mais le prince de Béarn, que Rome n'avait pas reconnu. Le poids de l'âge et des infirmités n'avait pas ébranlé chez lui cette volonté qui ne pliait jamais. Il disposait toujours de puissantes ressources financières, et d'armées peu nombreuses mais excellentes, également admirables par leur esprit militaire et leur discipline. Si ces armées, composées d'éléments divers, d'Espagnols, de Wallons, d'Italiens, n'avaient pas le sentiment national des troupes françaises, elles avaient la religion du drapeau, la conviction de leur supériorité, et, conduites par de vieux généraux qui étaient des tacticiens exercés, elles manœuvraient avec une précision sans égale. Philippe II s'exagérait naturellement cette supériorité. Il ne croyait pas que l'audace et la bravoure des troupes françaises pussent suppléer à ce qui leur manquait sous le rapport de la régularité et de la discipline. L'archiduc Ernest étant mort à Bruxelles le 20 février, il donna le commandement de l'armée des Pays-Bas au vieux comte de Fuentes, qui avait une renommée extrême de sévérité.

Henri IV commença par envoyer des troupes dans l'Artois, le Luxembourg et la Franche-Comté, pour attaquer l'ennemi sur son propre territoire et délivrer les provinces françaises des ravages de la guerre. Le duc de Bouillon (Turenne) lui fournit un corps auxiliaire pour l'attaque du Luxembourg, sur lequel il avait des vues personnelles, et le duc de Lorraine pour celle de la Franche-Comté. Biron eut le gouvernement de la Bourgogne, qu'il fut chargé d'enlever à Mayenne. Dès qu'il parut, le parti royaliste, qui s'était reformé en Bourgogne comme partout, s'y agita. Les habitants de Beaune s'armèrent contre la garnison de Mayenne, ils la chassèrent de la ville le 5 février et du château le 19 mars. Au mois d'avril Auxonne capitula, et le 8 mai Autun ouvrit ses portes. Quelques jours après, Biron entrait à Dijon même, appelé par les habitants, qui venaient de forcer Tavannes, lieutenant de Mayenne, à s'enfermer dans le château. Mais craignant de ne pouvoir, avec le peu de troupes dont il disposait, forcer le château ni même se maintenir dans la ville, il écrivit à Henri IV, qui le

suivait à distance et venait de faire une entrée à Troyes, de l'appuyer en toute hâte.

En effet, Mayenne arrivait au secours de son lieutenant avec une armée espagnole qu'il était allé joindre en Franche-Comté. Velasco, connétable de Castille et gouverneur de Milan, avait commencé par chasser les Lorrains de la Franche-Comté, rentrer à Vesoul, et assurer la défense d'une province à la possession de laquelle l'Espagne tenait beaucoup, parce qu'elle lui servait d'étape entre les Pays-Bas et l'Italie. Ces succès obtenus, il entra en Bourgogne avec Mayenne pour secourir le château de Dijon, ou plutôt pour couvrir la Franche-Comté contre une attaque des troupes royales.

Henri IV, appelé en hâte par Biron, laissa son infanterie, dont la marche était naturellement plus lente, et accourut avec la cavalerie pour le soutenir. Apprenant que Mayenne et Velasco passaient la Saône à Gray, il voulut s'avancer au-devant d'eux. « Il y a des coups à donner, disait-il à son cousin le comte de Soissons, et par conséquent de l'honneur à gagner. » Arrivé à Lux et à Fontaine-Française avec quelques compagnies d'élite, il s'y trouva inopinément en présence de l'avant-garde ennemie, qui déjà atteignait Saint-Seine et qui était beaucoup plus nombreuse. Biron entreprit une reconnaissance, fut attaqué par un gros de cavalerie de la Ligue, blessé et obligé de se replier sur le roi. Henri IV n'avait en tout dans ce moment que trois cents cavaliers contre plus de douze cents. Il tint ferme, soutint plusieurs charges, et chargea lui-même avec sa vigueur ordinaire ; mais il courut de grands dangers. Il aurait succombé, sans l'arrivée successive de quelques files de cavaliers restés en arrière, et surtout sans le parti que prit le connétable de Castille de faire sonner la retraite. Velasco était décidé à éviter une bataille ; il ne connaissait pas la force de l'ennemi, et voyant que Henri IV recevait des renforts, il craignit de se trouver aux prises avec des troupes plus nombreuses qu'elles n'étaient réellement. Il se retira, malgré Mayenne, repassa la Saône, et alla camper, couvert par les eaux de la rivière, sous les remparts de Gray.

Henri IV avait risqué sa meilleure cavalerie et joué sa vie avec autant d'imprudence qu'à Aumale. Il écrivit le soir à sa sœur : « Peu s'en est fallu que vous ne devinssiez mon héritière. » Le combat ou plutôt l'escarmouche de Fontaine-Française ne pouvait avoir pour lui aucun résultat militaire. Les

Espagnols eurent même quelque raison de s'en attribuer l'honneur. Mais il eut pour Henri IV tout l'effet moral d'une victoire, car Mayenne fut obligé, par la retraite de ses alliés, d'abord de remettre les deux chateaux de Dijon et de Talant, puis de traiter. Comme il avait toujours déclaré qu'il attendrait l'arret de la cour de Rome, il demanda de traiter sous condition, en attendant cet arrêt et en gardant Chalons-sur-Saône, la seule place qui lui restat. Le roi y consentit sans peine et lui accorda une trêve, convaincu que l'arrêt pontifical ne pouvait tarder longtemps.

Henri IV voulut poursuivre les Espagnols. Il profita des basses eaux de la Saone pour passer à gué la rivière en trompant la vigilance de l'ennemi. Mais il ne put engager le prudent Velasco à sortir de ses retranchements, et il dut se borner à ravager le plat pays. Les chaleurs de l'été et les maladies le décidèrent à accepter les propositions des cantons suisses, qui, souffrant de la guerre, s'interposèrent pour faire rétablir la neutralité de la Franche-Comté.

Il se rendit alors à Lyon pour y faire une entrée et recevoir la soumission du Lyonnais. Le duc de Nemours, ayant réussi à s'échapper du chateau de Pierre-Encise, avait recommencé à troubler le pays. Mais Montmorency-Damville, nommé connétable, s'était fait livrer Vienne, la plus forte de ses places, et l'avait mis hors d'état de tenir la campagne. Nemours, obligé de licencier ses troupes, était allé mourir d'une maladie de langueur dans ses domaines de Savoie.

Ainsi le roi, ayant entrepris la guerre contre l'Espagne, poursuivait le cours de ses triomphes sur la Ligue. C'était en réalité le point important. Quant aux Espagnols, ils ne s'étaient pas laissé entamer, et même ils prenaient dans le Nord une ample revanche.

Le comte de Fuentes était entré sur le territoire français, dans l'intention de recouvrer Cambray, enlevé autrefois aux Pays-Bas par le duc d'Anjou. Il avait avec lui une magnifique armée, dans laquelle servaient quelques troupes de la Ligue commandées par le duc d'Aumale et le maréchal de Rosne. Le parlement venait de déclarer le duc d'Aumale traître à la patrie et de confisquer ses biens. Fuentes commença par assiéger et enlever au mois de juin le Catelet, qui était la clef du Cambrésis. Ne jugeant pas encore ses forces suffisantes, il résolut d'attendre de nouveaux renforts pour entreprendre le siége en

règle de Cambray, et se porta sur Doullens, dont la prise offrait moins de difficultés. Le duc de Nevers, investi du commandement général de l'armée de Picardie, était absent. Le maréchal de Bouillon, qui le remplaçait, jeta une garnison dans la place, appela l'amiral de Villars, qui accourut avec la noblesse de Normandie, et livra le 24 juillet un combat très-vif à l'ennemi dans l'espérance de ravitailler Doullens; les Français furent battus et perdirent un grand nombre de gentilshommes. Ce revers fut attribué aux mésintelligences qui régnaient dans leur camp, à l'impatience de Bouillon qui ne voulut pas attendre deux jours de plus l'arrivée du duc de Nevers, et à la témérité de Villars, qui, refusant d'obéir à personne, se jeta imprudemment au milieu des ennemis et se fit tuer à la tête de sa division. Les Espagnols enlevèrent Doullens, où ils passèrent tout au fil de l'épée, pour se venger d'une trahison prétendue dont ils avaient été victimes à Ham. A l'arrivée du duc de Nevers, Bouillon se retira. Les villes de la Picardie furent saisies de panique, et se crurent déjà au pouvoir de l'Espagne. Fuentes victorieux commença le 11 août le siége de Cambray.

XX. — Ce n'était pas seulement sur la frontière de France, c'était aussi à Rome que Henri IV luttait contre l'Espagne. Le dénoûment de ses longues négociations avec le saint-siége arriva enfin au mois de septembre de cette année.

Henri IV attachait le plus grand prix à leur succès. Il voulait qu'on fût bien persuadé qu'il était franchement, sérieusement catholique. Il prétendait renouer tout entière la tradition des rois ses prédécesseurs. Il ne cessait de le répéter dans ses lettres au cardinal de Joyeuse, à Clément VIII, à ses agents d'Ossat et Duperron. Il mettait ses soins à rétablir la messe dans tout son royaume et à faire rendre au clergé les biens usurpés pendant les guerres civiles.

Clément VIII, en recevant la nouvelle de sa conversion, « ne se montra pas, dit l'envoyé vénitien qui se trouvait à Rome, très-surpris, mais resta l'esprit très-enveloppé dans ses doutes et ses perplexités. » La conversion préjugeait l'absolution, bien qu'on fût mécontent à Rome des pouvoirs que les prélats royalistes avaient pris sur eux d'exercer, et que la question y parût plus complexe qu'elle ne l'était en France. Les succès du roi et la dissolution rapide de la Ligue plaidèrent aussi en sa faveur. Le Pape comprit qu'il avait intérêt à traiter sans

plus attendre avec Henri IV, et à ne pas lui laisser le temps d'écraser tous ses ennemis; que l'Espagne renonçait à lui opposer un compétiteur, et finirait par traiter elle-même aux conditions les plus avantageuses qu'elle obtiendrait. Il pensa donc que le moment était venu, et il prit pour raison ou prétexte de sa décision l'état de la Hongrie, où les Turcs faisaient d'affreux ravages et où une intervention des puissances catholiques semblait nécessaire.

Toutefois la cour de Rome n'était pas sans appréhensions et sans exigences. Elle s'inquiétait de l'échec éprouvé en France par ses théologiens, du retour du gallicanisme, du procès de tendance intenté aux jésuites. Elle se plaignait de quelques actes du roi ou des parlements, qu'elle disait contraires à ses propres prérogatives. Le gallicanisme avait eu ses excès comme l'ultramontanisme. On avait parlé d'élire un patriarche et de réunir un concile pour réformer l'Église de France. Le Pape voulait donc à la fois une satisfaction pour le passé et des garanties pour l'avenir. Il prétendait ne pas céder; il demandait au contraire que ce fût le roi qui cédât en lui faisant une soumission absolue. Or, Henri IV, tout en montrant le plus grand esprit de conciliation, se défendait de sacrifier aucun des priviléges de sa couronne.

Tout finit par une transaction ménagée à petit bruit. Les négociateurs furent d'abord l'évêque de Paris Gondi, ensuite d'Ossat et Duperron. Ce dernier, abbé de Bellozane, puis évêque élu d'Évreux, avait gagné la faveur particulière de Henri IV et pris une grande part à sa conversion. Il était aussi habile politique que théologien et littérateur exercé. D'Ossat et Duperron, aidés par les sollicitations de Venise et de la Toscane, parvinrent à lever toutes les difficultés. Clément VIII voulait éviter les discussions et peut-être l'opposition du consistoire; il consulta les cardinaux par commissions séparées, et prononça enfin l'absolution. Le 17 septembre 1595, il monta sur un siége élevé, entouré de toute sa cour, devant le portail de Saint-Pierre, reçut la procuration du roi, que Duperron et d'Ossat lui présentèrent, et fit lire son décret. On célébra les cérémonies usitées, et les deux prélats français, agenouillés devant le Pape, reçurent le coup de baguette qui signifiait la levée des censures.

Les conditions de l'absolution étaient les unes spirituelles, les autres temporelles. Ces dernières consistaient dans le réta-

blissement du culte catholique partout, particulièrement en Béarn, dans la fondation de plusieurs monastères, la restitution au clergé de tous ses biens et emplois, dont le roi s'engageait à ne jamais disposer en faveur des laïques, dans l'observation du concordat, la publication du concile de Trente; toutefois le Pape admit sur ce point des réserves d'une certaine latitude; enfin dans la promesse que le jeune prince de Condé, l'héritier du trône, serait élevé au sein du catholicisme. Le Pape avait d'abord voulu que le mot de *réhabilitation* fût inséré dans l'acte. Comme ce mot eût soulevé de grands débats touchant les prérogatives de la couronne, les deux négociateurs obtinrent qu'il fût supprimé et que l'*absolution* restât pure et simple.

Il en fut de l'absolution pontificale comme de la conversion du roi : accomplie plus tôt, elle eût hâté la fin de luttes fâcheuses et conduit plus vite au dénoûment. Prononcée quand toutes les questions en litige avaient été mûrement pesées et tous les points résolus, elle eut un effet plus complet et plus durable. La France fut tout à fait réconciliée avec le saint-siége, tous les doutes qui avaient pu exister dans l'esprit des catholiques furent levés; l'Église de France divisée se réunit, et la réunion se fit par le triomphe des idées modérées sur les opinions extrêmes. Henri IV y gagna la paix à l'intérieur; au dehors il put rendre à la France l'attitude indépendante qu'elle avait eue sous François Ier, qu'elle avait voulu avoir sous Catherine de Médicis, et qui fut si glorieuse pour elle sous Richelieu et Louis XIV. Le Pape lui-même retrouva son indépendance politique dans le rétablissement de l'équilibre européen entre les deux grandes puissances catholiques, Rome et l'Espagne. L'Italie et une grande partie de l'Europe applaudirent à ce dernier résultat.

Henri IV reçut cette importante nouvelle à Paris, où l'avait rappelé la défense de la frontière de Picardie. Il venait précisément de signer la trêve avec Mayenne et un traité avec Bois-Dauphin. Ce dernier livrait pour un titre de maréchal deux forteresses qui assurèrent la soumission du Maine et de l'Anjou.

Le roi avait déjà fait venir le petit prince de Condé près de lui pendant son séjour à Dijon. Il déclara qu'il voulait le garder à la cour, et il obtint d'un conseil de sa famille une requête pour le faire élever dans le catholicisme. Outre l'engagement

qu'il avait pris vis-à-vis du Pape, il tenait à empêcher les protestants de voir dans cet enfant un futur chef de parti.

Philippe II ne pouvait pas refuser d'adhérer à la décision de Rome. Il déclara seulement qu'il serait toujours prêt à protéger les catholiques de France, s'ils avaient besoin de protection.

XXI. — Réconcilié avec le saint-siége, Henri IV n'avait plus rien à craindre de la Ligue. La question était résolue; à peine restait-il à débattre les conditions des derniers traités. Mais la guerre continuait contre l'Espagne, et dans des conditions peu favorables. Car on ne pouvait opposer aux excellentes armées de Philippe II que des corps de noblesse, assistés de fantassins étrangers. Les finances continuaient d'être, malgré la fin de la guerre civile, dans un état déplorable. L'État, les villes, les particuliers, demeuraient chargés de dettes; la production n'avait pas eu le temps de reprendre son cours normal; la misère fut encore extrême à Paris durant l'hiver.

Fuentes assiégeait Cambray. Le duc de Nevers, qui avait envoyé des renforts dans la place, croyait qu'elle tiendrait longtemps; mais les habitants, les uns gagnés par leur ancien archevêque qui se trouvait dans le camp espagnol, d'autres mécontents de Balagny qui venait d'altérer les monnaies, d'autres craignant un traitement pareil à celui de Doullens, complotèrent avec le général espagnol et lui ouvrirent leurs portes le 9 octobre. La garnison française, s'étant retirée dans la citadelle, n'y trouva pas les vivres nécessaires, et fut obligée de capituler, en stipulant qu'elle sortirait avec armes et bagages.

Henri IV rentrait à Paris quand il apprit cette fâcheuse nouvelle. Il résolut de mener sur la frontière l'armée qu'il destinait à faire lever le siége de Cambray, et il entreprit avec elle celui de la Fère, où les Espagnols avaient leurs magasins. La place était environnée de marais; il la cerna, éleva deux forts à l'entrée des deux chaussées qui y conduisaient, et consacra l'hiver à l'investir, espérant la bloquer au printemps et la prendre par force ou par famine.

Cependant il acheva de traiter avec Mayenne. Le président Jeannin servit de négociateur. Mayenne s'était engagé à reconnaître le roi, une fois l'absolution prononcée. Henri IV consentit à lui laisser trois places de sûreté pour six ans, Soissons,

Châlons et Seurre; à reconnaître tous ses actes et toutes les nominations qu'il avait faites; à lui donner le gouvernement de l'Ile-de-France au lieu de celui de la Bourgogne. Mais trois difficultés se présentèrent : d'abord la reconnaissance des dettes du duc; ces dettes étaient énormes et la plupart contractées à l'étranger. La liquidation en devait être fort longue. Henri IV finit par les reconnaître en bloc, sans que le chiffre en fût spécifié, ce qui fit plus tard accuser Mayenne d'avoir grossi sa fortune par ce moyen [1]. En second lieu, le roi s'était réservé, dans tous les traités signés avec les ligueurs, de poursuivre les complices de l'assassinat de Henri III. La reine douairière et Diane de France soutenaient que Mayenne y avait pris part; elles demandaient une enquête et un jugement. Henri IV finit par déclarer que l'innocence du duc étant avérée, il ne pourrait être poursuivi. La troisième difficulté n'était pas la moindre. Mayenne avait signé une trêve en son nom seul, indépendamment du reste des ligueurs; il n'en voulait pas moins traiter comme chef de la Ligue. Henri IV finit encore par y consentir ou du moins par accepter un biais; il n'en était plus à marchander les concessions, et il calculait que cette soumission obtenue, il en obtiendrait de nouvelles. Le traité fut signé à Folembray, au mois de janvier 1596; Mayenne fut loué dans le préambule de l'acte pour avoir sincèrement défendu la religion catholique et empêché le démembrement du royaume. On laissa le protocole ouvert quelque temps pour les derniers chefs de la Ligue, Joyeuse, les ducs d'Aumale et de Mercœur.

Joyeuse, entraîné par la réaction royaliste, qui était toute-puissante à Toulouse comme dans le reste de la France, négocia sans difficulté; le président Jeannin signa pour lui le 24 du même mois un traité particulier par lequel il reçut un maréchalat et garda le titre de lieutenant du roi dans une partie du Languedoc, sous le connétable de Montmorency. Mais le duc d'Aumale, proscrit l'année précédente, refusa d'accepter la clause du traité de Folembray qui le concernait, et continua de servir sous les Espagnols; aussi ne rentra-t-il jamais dans le royaume, dont il resta exilé plus de trente ans. Mercœur persista dans son attitude indépendante, ne cessa de résister aux troupes royales avec ses auxiliaires espagnols, et ne traita que beaucoup plus tard.

[1] *Mémoires* de Chiverny.

Les royalistes et le parlement n'accueillirent les traités de Folembray qu'avec des murmures et des réserves. Le parlement fit des représentations sur l'absolution donnée à Mayenne pour l'assassinat de Henri III, sur les clauses financières, sur les édits bursaux. Le chancelier dut intervenir pour obtenir un enregistrement très-contesté. Henri IV tint bon, car il voulait liquider absolument le passé et se consacrer tout entier à sa lutte contre l'Espagne. Mayenne, accompagné de douze gentilshommes, vint lui présenter sa soumission au château de Folembray, pendant le siége de la Fère; il abdiqua, car c'était une véritable abdication, avec dignité et sans arrière-pensée. Le roi lui fit cet accueil généreux et cordial qu'il faisait à ses anciens ennemis, et qui donna à un Espagnol l'occasion de dire : « Sa Majesté combat comme un diable et pardonne comme un dieu[1]. »

Restait la Provence, que Henri IV avait donnée au duc de Guise. On avait essayé de le dissuader d'en disposer ainsi, parce que les Guise élevaient sur la Provence des prétentions qui remontaient à l'ancienne maison d'Anjou, et qu'il avait fallu déposséder de ce gouvernement le duc d'Épernon. Henri IV était resté sourd à ces objections. Il tenait trop à satisfaire *le roi de la Ligue*, et à le montrer devenu un de ses lieutenants. Il tenait surtout à le montrer en cette qualité à la Provence, où les sentiments catholiques dominaient, et en lui donnant Lesdiguières pour lieutenant, il croyait pourvoir à toutes les difficultés.

Épernon se plaignit très-haut de ce qu'il appelait l'ingratitude de Henri IV. Il n'était pas homme à céder, surtout aux Guise, dont il avait toujours été l'ennemi personnel. Possédant encore Metz, Boulogne, Amboise, Angoulême, et une soixantaine de villes, dont la plus grande partie fortifiées, il se croyait en mesure de résister; il écrivit qu'il ferait alliance au besoin avec les étrangers, qu'il se jetterait même dans les bras du diable. Il signa, le 10 novembre 1595, un traité secret avec Philippe II, qui lui promit de l'argent, des hommes, des galères, et le débarquement d'une garnison espagnole à Toulon. Il garda cependant ces conventions secrètes et ne s'en servit pas. Il n'avait pas sur le moment de forces suffisantes pour lutter contre les troupes royales dans une province où suivant son usage il s'était rendu insupportable et où il était

[1] Relation vénitienne de Vendramin, en 1600.

détesté[1]. Le duc de Guise fut au contraire acclamé et reçu avec le plus grand enthousiasme à Aix et dans les principales villes. Bientôt la Ligue ne conserva plus que Marseille, où le viguier Louis d'Aix et le consul Casaux exerçaient depuis cinq ans une véritable dictature. Les ligueurs marseillais tenaient bon, grâce à une milice nombreuse, bien disciplinée, et à l'appui de l'Espagne, qui avait une escadre dans leur port. Mais la ville ne pouvait pas plus que le reste de la France échapper au mouvement royaliste qui éclatait partout. Un des capitaines, qui était Corse et se nommait Liberta, se laissa gagner par le duc de Guise, à qui il présenta un projet de traité. Le projet débattu et accepté, Guise envoya, le 17 février 1596, un corps de troupes s'approcher de Marseille. Louis d'Aix sortit avec un détachement pour opérer une reconnaissance. Liberta ferma la porte, tua le consul Casaux de sa propre main, et souleva les royalistes, qui, sortant armés de tous côtés, se joignirent aux troupes de Guise. Après une échauffourée qui ne dura guère plus d'une heure, Marseille arbora le drapeau de Henri IV ; les soldats de la Ligue se renfermèrent aux forts Saint-Victor et Notre-Dame de la Garde, qu'ils rendirent au bout de peu de jours, et les Espagnols se retirèrent. Le duc de Toscane, à qui le roi avait engagé le château d'If, eut une grande part à cette révolution, parce qu'il voulait empêcher les Espagnols d'occuper ce port. Il avança l'argent qui dut être payé à Liberta. La possession de Marseille acheva de livrer la Provence à Henri IV. On prétend qu'il s'écria : « C'est maintenant que je suis roi. » Épernon tint secret son traité avec l'Espagne et fit marchander sa soumission. Il exigea force indemnités, et quitta enfin le pays le 27 mai.

XXII. — Henri IV, assiégeant la Fère, était réduit, comme il le disait, à faire le roi de Navarre, car il n'avait que des armées insuffisantes et composées en partie de volontaires. Il ne tirait rien de la France; il se voyait, dit l'Estoile, obligé de s'enfermer pour pleurer la misère de Paris. Les parlements l'accablaient de remontrances au sujet de ses édits bursaux, quoiqu'il leur fît les discours les plus sensés, les plus persuasifs et les plus pathétiques. Le duc de Montpensier lui conseilla

[1] Le comte de Carces et le parlement d'Aix traitèrent avec le roi, à la condition que le duc d'Épernon ne conserverait pas le gouvernement de la Provence.

de former une armée extraordinaire au moyen de levées que chaque gouverneur de province ferait en son nom propre dans son gouvernement. Henri IV n'eut garde d'accepter un projet qui n'allait à rien moins qu'à reconstituer une armée féodale. Il aima mieux s'adresser, comme au temps de sa lutte contre la Ligue, aux puissances étrangeres. Il recourut à ses auxiliaires ordinaires, les Suisses et les États allemands, mais il en tira peu de chose, malgré les explications un peu embarrassées qu'il avait essayé de leur donner au sujet de sa conversion[1]. Il ne sollicitait plus leur appui au point de vue des intérêts de la réforme; il prétendait simplement défendre l'équilibre européen contre l'ambition des Espagnols. A ce titre les puissances ennemies de l'Espagne, comme l'Angleterre, la Hollande et la Turquie, devaient encore le soutenir; cependant elles ne lui prêterent qu'une assistance secondaire et distraite, suivant leurs vues particulières.

Les relations avec l'Angleterre s'étaient refroidies depuis l'abjuration, dont Élisabeth avait témoigné un mécontentement sans doute affecté. Le chancelier lord Burghley (Cecil) ne songeait plus qu'à tenir la France en haleine pour occuper Philippe II. Il disait hautement que les Anglais ne feraient rien pour rien, « que cy-devant le roi avoit été joint avec la reine par la religion, que depuis il avoit changé, de sorte qu'ils n'étoient plus intéressés l'un avec l'autre que par le voisinage, qui n'obligeoit que par l'utilité[2]. » Ils avaient consenti, non sans peine, à envoyer quelques centaines d'hommes en 1594 soutenir les troupes royales en Bretagne contre les Espagnols, uniquement parce qu'ils voulaient empêcher ces derniers de s'établir dans les ports de la province. Henri IV entreprit, sans grand succes, d'employer en sa faveur Antonio Perez, qu'il chargea d'une mission près d'Élisabeth, et qui, ancien secrétaire de Philippe II, poursuivi par lui et n'ayant sauvé sa tête qu'en quittant l'Espagne, mettait maintenant son habileté diplomatique et son désir de vengeance au service des ennemis de sa patrie. Le duc de Bouillon, envoyé à Londres comme ambassadeur, éprouva aussi de grandes difficultés. Le comte d'Essex, qui avait servi en France, et qui, jeune, ardent et rival du vieux Burghley, appuyait les propositions de Henri IV, exprimait crûment, dans une lettre à Perez, le système de la

[1] Voir particulièrement ses lettres au landgrave de Hesse.

[2] Cité par Ranke, *Histoire de France*, t. II.

politique anglaise. « Que d'autres donnent, nous, nous vendons. Ils imitent Dieu; nous, les usuriers[1]. » La reine voulait qu'on lui laissat cantonner ses troupes à Calais et dans les ports de Bretagne. Henri IV fut obligé de menacer de traiter avec l'Espagne. Elisabeth ne se rendit que très-tard à ces menaces, et quand de nouveaux succès des Espagnols commencèrent à les lui faire prendre au sérieux.

La Hollande, fort occupée chez elle, ne pouvait que faire diversion. Sa conduite était d'ailleurs subordonnée à celle de l'Angleterre. Quant à la Turquie, il était encore plus difficile d'arriver à une entente. Amurat III avait été un des premiers souverains européens qui eût reconnu Henri IV, par la raison que les Turcs étaient les ennemis naturels de la maison d'Autriche. Le roi essaya d'armer son successeur Mahomet III. Il chargea M. de Brèves, ambassadeur à Constantinople, de gourmander la paresse du Grand Seigneur et de l'exciter à déclarer la guerre à l'Espagne, en donnant à entendre que s'il n'obtenait cette assistance, il pourrait bien céder un jour aux sollicitations qu'on lui faisait de s'unir aux autres États chrétiens contre la Turquie. Mais ces négociations, entravées par mille défiances, n'eurent aucune suite; l'Europe ne se souleva pas contre Philippe II. Tout ce que le roi obtint fut l'appui moral des États italiens, et trois cent mille écus que le duc de Toscane lui avança pour mener à bonne fin le siége de la Fère.

Henri IV poussait ce siége avec vigueur, mais aussi avec plus de lenteur qu'il n'eût voulu. Il avait entrepris de grands travaux pour inonder la place. L'archiduc Albert, frère et successeur d'Ernest, arriva le 11 février 1596 à Bruxelles. On l'appelait le cardinal d'Autriche, car il portait le chapeau, quoique n'ayant pas reçu les ordres. Il réunit une armée de vingt-quatre mille hommes et partit le 30 mars de Valenciennes, comme pour faire lever le siége de la Fère. Mais il tourna court presque aussitôt. Le maréchal de Rosne, qui avait mis ses talents militaires au service de l'Espagne, et qui faisait la guerre en *Français désespéré,* ayant eu connaissance de la faiblesse de la garnison de Calais, conduisit rapidement les Espagnols contre cette dernière place. Le 9 avril il força le pont de Nieullay; il enleva ensuite le fort Risbank qui dominait le port et la mer, et il commença les travaux d'approche. Calais était mal remparé.

[1] Lettre citée par Mignet, Antonio Perez, p. 241.

Le roi surpris voulut y envoyer par mer un renfort; l'état de la mer ne permit d'y faire entrer à temps que cinq cents gentilshommes. Le 17, le gouverneur se renferma dans le château, et les habitants de la ville capitulerent. Le 20, Sancy, arrivé à Londres, demanda à Elisabeth un envoi de troupes immédiat pour secourir le chateau. Elisabeth y mit pour condition que le chateau lui fût livré. Henri IV répondit que s'il devait perdre Calais, il aimait mieux le voir dans les mains de ses ennemis que dans celles de ses alliés. Le 27 les Espagnols enleverent le chateau et passerent au fil de l'épée une partie de la garnison. Le cardinal d'Autriche arriva quelques jours après, en prit possession, et obligea également Ardres à capituler.

La prise de la Fere, où Henri IV entra le 22 mai, quelque importante qu'elle fût, ne pouvait etre regardée comme un dédommagement suffisant. Seulement l'établissement des Espagnols à Calais décida les Anglais à sortir de leur torpeur. Elisabeth ne put voir sans effroi une des clefs du détroit aux mains de Philippe II. Elle signa le 24 mai une ligue offensive et défensive. Elle ne donna qu'un secours peu considérable, quatre mille hommes et quelques subsides; mais elle arma à Plymouth, sous les ordres d'Essex et de l'amiral lord Howard, une escadre qui alla se jeter sur Cadix et la piller. Une flotte espagnole de dix-huit galions arrivée du nouveau monde y fut brulée en partie par les Anglais, en partie par les Espagnols eux-memes qui voulurent empêcher l'ennemi de s'en emparer (1er août). Ce revers, ajouté à des dépenses énormes faites déjà depuis plusieurs années, obligea Philippe II, dont les revenus étaient engagés de tous côtés, à suspendre (le 31 octobre) l'exécution des contrats signés par le gouvernement espagnol. Cette demi-banqueroute détruisit pour un temps son crédit, et paralysa au moins jusqu'à l'année suivante le cardinal Albert.

Mais la situation financiere de la France était aussi grave pour le moins que celle de l'Espagne. Aussi quand un légat romain, le cardinal de Médicis, arriva à Paris pour offrir une médiation, fut-il reçu favorablement. Le roi, qui voulait montrer de la déférence au Pape, qui de plus n'était pas satisfait de ses alliés, et sentait qu'il ne leur devait rien, laissa entamer quelques négociations secrètes. La guerre se réduisit de part et d'autre à des courses sur la frontiere. Biron entra trois fois en Artois et y obtint quelques avantages. On conseillait à Henri IV d'entreprendre le siége d'Arras. Son conseil de finances lui représenta que les

ressources manquaient absolument. Pour comble de misère, la peste exerçait ses ravages à Paris et dans les armées.

XXIII. — Henri IV avait longtemps plaisanté de sa détresse financière. Maintenant il commençait à s'en irriter. Le crédit était ruiné, le prix des fermes baissait à la suite des derniers revers. Les finances étaient chargées d'assignations et de dettes de toute espèce qui causaient un grand embarras, et donnaient lieu à un agiotage souvent frauduleux. Les malversations étaient naturellement nombreuses, même au sein du conseil, dont les membres prenaient un intérêt dans les fermes. Les profits de quelques trésoriers et le luxe qu'ils étalaient excitaient les plaintes du peuple. Le roi s'en plaignit à son tour. Il écrivit à Rosny le 15 avril, du camp d'Amiens, pendant les siéges de la Fère et de Calais : « Je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude ; ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dîne et soupe chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Pourtant jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies. » Son parti était pris. Il voulut faire une réforme générale pour arrêter les dilapidations, et, comme il disait dans son langage imagé, « couper bras et jambes à madame Grivelée. » Il voulait aussi réunir une assemblée pour rétablir le crédit. Mais il lui fallait un homme assez entendu en matière de finances, assez dévoué et assez énergique pour entreprendre cette réforme ; il jeta les yeux sur Rosny.

Rosny était presque de l'âge du roi, huguenot, et l'avait servi constamment à la guerre. Henri IV lui témoignait une confiance extrême, lui écrivait souvent et le consultait sur ses affaires les plus secrètes. Depuis quelque temps déjà, il songeait à lui donner de grands emplois. Toutefois Rosny était vain, haineux, et peu aimé. Ses mémoires ou *OEconomies royales*, qu'il fit plus tard écrire par ses secrétaires, ne doivent être lus qu'avec défiance ; il y est trop disposé à se faire encenser ou

plutôt à s'encenser lui-même, et il ne ménage aucun de ceux qui ont touché aux finances avant lui. Il était honnête, mais avide, « suivant toujours le butin », comme on le lui a reproché. Il se vante de s'être entretenu à la guerre des profits qu'il y faisait, et d'avoir épargné quatre années de son revenu, particulièrement d'avoir spéculé sur des chevaux qu'il achetait en Allemagne pour les revendre en Guyenne.

Ses mérites étaient d'être économe, laborieux, méthodique, exigeant de ses subordonnés. Il aimait à faire des plans, et rien en cela ne l'effrayait. Dès 1593, il soumettait au roi un plan en huit parties, comprenant tous les besoins du gouvernement d'alors. Il y proposait entre autres une enquête générale sur les revenus, anciens et nouveaux, de la France, une autre sur les dettes et la manière dont on devait les régler, une sur les offices publics, tant civils que militaires, afin d'en déterminer le nombre et de ne conserver que ceux qui étaient vraiment nécessaires; une visite des villes, châteaux et forteresses, pour s'assurer de ce qui devait être conservé, réparé ou démoli, plus une visite des côtes, dans le but d'examiner les moyens de rendre la France aussi forte sur terre que sur mer. Henri IV, qui savait choisir et juger les hommes, l'adjoignit en 1596 au conseil qui administrait les finances depuis la mort du surintendant François d'O, et qui était composé de Chiverny, Bellievre, le duc de Retz, Sancy, Schomberg, de Maisse, de Fresnes et la Grange le Roi.

La réforme commença par une inspection entreprise dans une partie du royaume. Rosny eut à visiter pour sa part quatre généralités du centre. Il obligea les comptables à lui soumettre leurs comptes, et quelques-uns s'y refusant, il fit usage des pouvoirs qu'il avait reçus, c'est-à-dire les suspendit tous hormis deux par élection, en assurant à ceux qui avaient acheté leur office et dont les gages étaient supprimés, une rente équivalente sur le trésor. Il put de cette manière connaître l'état au vrai de la recette et de la dépense, annuler ou réduire les assignations dont les titres n'étaient pas en règle, dévoiler les malversations qui avaient lieu jusque dans le conseil même, enfin rapporter au roi une grosse somme qui chargea soixante-dix charrettes. La plupart des autres commissaires s'étaient contentés de faire des mémoires. Mais quelle que fût l'utilité de cette inspection et vérification extraordinaire, la dureté de Rosny, la suspension des officiers, l'arbitraire avec lequel il réduisait

les créances qu'on lui contestait le droit de juger, ou prononçait des peines, comme celle de l'emprisonnement, soulevèrent des plaintes souvent légitimes. Il eut d'ailleurs le soin de respecter les créances des princes et des personnages trop puissants, pour ne pas se jouer à trop forte partie.

De telles mesures n'étaient que les préliminaires d'autres plus sérieuses. Henri IV se rendit à Rouen au mois d'octobre ; il y fit une entrée royale accompagné des princes et des grands officiers de la couronne, et y ouvrit en personne le 4 novembre une assemblée de notables. Il avait voulu éviter une réunion d'états généraux, qui eût présenté des cahiers, qui eût pu se ressentir encore des dernières agitations, et qui eût certainement prétendu donner un avis sur la question religieuse. Les notables, élus par les trois ordres dans chaque province, furent au nombre de quatre-vingts, savoir : neuf pour le clergé, dix-neuf pour la noblesse et cinquante-deux pour le tiers. Ceux du tiers étaient les plus nombreux, parce qu'il ne s'agissait que de finance. La plupart étaient des magistrats ou membres des parlements.

Henri IV ouvrit l'assemblée par une harangue célèbre, qu'il faut citer tout entière, parce qu'elle est un véritable chef-d'œuvre et qu'elle exprime sa situation, ses vues et sa politique avec une netteté admirable. « Si je voulois, dit-il, acquérir titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle et longue harangue, et la prononcerois avec assez de gravité ; mais, messieurs, mon désir tend à deux glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet État ; pour à quoi parvenir je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non-seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par grâce divine, par les prieres, par les bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, de laquelle je ne distingue point mes princes pour être notre plus beau titre, foy de gentilhomme, par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de perte ; sauvons-la à cette heure de ruine. Participez, mes sujets, à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains.

Envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux ; mais la violente amour que je porte à mes sujets, l'extrême desir que j'ai d'ajouter deux beaux titres à celui de roi, me fait trouver tout aisé et honorable[1]. »

Le chancelier exposa ensuite que le roi avait aliéné ses domaines et épuisé son crédit, à l'étranger surtout, qu'il fallait donc obtenir de l'argent par des moyens immédiats. La recette centrale[2] était de vingt-trois millions, les charges de seize. Restaient en tout sept millions pour les dépenses du roi, de la guerre et du gouvernement.

Le premier moyen qui se présentait était de retarder les payements un an ou deux, comme faisait précisément le roi d'Espagne. On pouvait encore reviser les dettes et réduire les rentes ; c'était le plan de Sully, qui soutenait que cette révision était juste, à cause des intérêts usuraires et de la fraude qui viciait certains contrats. Mais les notables ne furent pas de cet avis ; comme ils représentaient les villes, ils défendirent les intérets des rentiers, et firent valoir l'atteinte qui serait portée au crédit public. Ils aimèrent mieux augmenter les impôts existants, au moyen de diverses crues ou réformes dont le détail serait trop long, et en établissant une taxe extraordinaire d'un sou pour livre sur la vente de toute denrée autre que le blé. Ils calculaient obtenir deux millions de plus sur les anciens impôts, et cinq par le sou pour livre. Ils s'opposaient à de nouveaux emprunts, qui ne pouvaient être que très-onéreux, et aux créations de charges, dont on avait tant abusé.

Ils ne s'en tinrent pas là. Convaincus, comme l'était alors toute la France, que l'administration des finances était pleine d'abus, et que les différentes branches du revenu n'étaient pas affermées à leur véritable prix, ils demandèrent ce qu'avaient déjà demandé les états de 1588, c'est-à-dire qu'on fît deux parts des recettes et des dépenses, que le roi conservât l'administration de sa maison, des affaires politiques et de la guerre avec une partie des ressources publiques qui y seraient affectées, et qu'on établît pour l'autre moitié du budget affecté au payement des rentes et à celui des gages des officiers publics un conseil spécial qui serait appelé *conseil de raison*. Les membres de ce conseil devaient être nommés la première fois par les notables, et ensuite, au fur et à mesure des vacances, par les parlements.

1 Palma Cayet, an 1596.

2 Une grande partie des dépenses s'acquittait dans les généralités.

On se flattait d'affermir ainsi le crédit public et d'obtenir trente millions de recettes, dont quinze seraient affectés au roi et quinze au conseil de raison.

Le conseil de finances se récria au sujet de cette proposition qui était un acte de défiance, qui divisait l'administration financière d'une manière fâcheuse et créait mille embarras. Au fond les notables, comptant dans leur sein des membres de la cour des aides et de la chambre des comptes, des trésoriers, les maires et échevins de plusieurs grandes villes, prétendaient s'emparer de toute la partie de l'administration des finances qui était en dehors de la guerre et de la politique; idée fausse, mais la seule à peu près qui leur assurât un contrôle. Ils n'étaient nécessairement pas aussi ignorants que Sully a bien voulu le dire.

Henri IV, après avoir déclaré qu'il se mettait en tutelle, était aussi embarrassé d'accepter ce projet que de le refuser. Rosny lui conseilla de l'accepter, d'abord à cause de l'impôt extraordinaire que l'assemblée venait de voter, en second lieu parce qu'il était convaincu que le conseil de raison ne pourrait faire longtemps son office. Le roi céda et établit le conseil par acte du 28 janvier 1597. Seulement il demanda le choix des recettes qui lui seraient réservées, fit porter ce choix sur les plus productives, et laissa particulièrement au conseil de raison le nouvel impôt, ou le sou pour livre.

Ce résultat obtenu, l'assemblée des notables se sépara, en présentant quelques cahiers de vœux pour la réforme des trois ordres. Le conseil de raison fut institué, mais il ne put rendre les services que ses auteurs avaient espérés. Il n'inspira pas de confiance, ne trouva aucun crédit, et ne put affermer les impôts, même au prix ordinaire. La perception du sou pour livre, dans un moment de misère publique, contribua à le discréditer, causa des troubles, surtout dans les provinces du centre, et rapporta environ le quart de ce qu'on avait calculé. Des conflits nombreux s'engagèrent; Rosny et les autres conseillers du roi ne négligèrent rien pour les aggraver. Au bout de trois mois il fallut abandonner le système et rétablir l'unité financière. Rosny, appuyé par Gabrielle d'Estrées, finit par être investi de la charge de surintendant, que Henri IV rétablit en sa faveur. Il était d'ailleurs détesté, à cause de son orgueil, de son insolence et de son implacable personnalité, qui lui firent donner par ses ennemis le surnom de Roustan-pacha.

XXIV. — L'hiver se passa dans les préparatifs d'une expédition qui devait etre dirigée au printemps sur Arras. Mais les Espagnols la prévinrent. La ville d'Amiens, où Henri IV avait fait transporter ses munitions, son artillerie et son trésor militaire, invoqua ses privilèges pour ne pas recevoir de troupes royales, et soutint que les milices urbaines suffiraient à sa défense. Le roi céda et n'y mit pas de garnison. Un vieux capitaine espagnol, Hernando Tello de Porto-Carrero, qui commandait à Doullens, résolut de profiter de cette faute. Ayant groupé en secret quelques compagnies, il surprit, le matin du 10 mars, par un stratagème grossier, le poste qui gardait la porte du nord. Des soldats déguisés en paysans encombrèrent cette porte de leurs charrettes, firent main basse sur les hommes du poste, et introduisirent dans les murs, presque sans coup férir, le reste des forces espagnoles, composées de cinq mille hommes de pied et de six à sept cents chevaux. Porto-Carrero occupa les arsenaux, qui contenaient quarante pièces de canon, les magasins, fit composer les habitants pour racheter le pillage, et se trouva maître d'une grande ville dont la possession couvrait les Pays-Bas. On sait quelle avait été l'importance d'Amiens et des villes de la Somme au siècle précédent, lors de la lutte des rois de France et des ducs de Bourgogne.

La perte d'Amiens, arrivant après celle de Saint-Quentin et de Calais, fut pour la France un coup des plus sensibles. On ne pouvait se dissimuler, malgré quelques petits succès fort vantés, que la guerre contre l'Espagne était une série de désastres. On parlait déjà de tentatives de l'ennemi sur Rouen et sur Reims. Cette guerre coûteuse et malheureuse empêchait le royaume de sortir de ses ruines. Henri IV n'y avait pas trouvé la popularité qu'il espérait. Les défiances, les jalousies, les anciennes passions, renaissaient de toutes parts. Un certain arbitraire, inévitable après les troubles civils, malgré les allures franches et ouvertes du prince, des augmentations d'impôt, la multiplication des expédients financiers, le mécontentement des différents partis, qui, réduits chacun à un rôle subalterne, se trouvaient tous également sacrifiés, le luxe de certaines fêtes de la cour, la faveur publique et affichée de Gabrielle d'Estrées, causaient de l'irritation et des murmures.

Henri IV n'hésita pas à monter à cheval. Il courut en Picardie, rassembla les différentes garnisons voisines, mit en état

de défense Corbie et Pecquigny, qui commandaient les abords d'Amiens par la Somme, cerna la ville avant que Porto-Carrero eût eu le temps d'en augmenter les fortifications, et coupa toutes les routes par où les Espagnols pouvaient la secourir. Il convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse, laissa la direction du siége au maréchal de Biron, et revint à Paris presser des levées d'argent. Rosny recourut à tous les moyens usuels, prêts volontaires, recherche des financiers, création de nouveaux offices; car l'impôt du sou pour livre était insuffisant, lent à rentrer, et l'on ne pouvait attendre. Tous ces expédients ne purent être employés sans plaintes et sans récriminations de la part des gens de finances, des officiers publics, des parlements. Henri IV écrivit, parla, tint un lit de justice à Paris, se servant partout du même argument, celui de la nécessité. Il réussit, moitié par menaces, moitié par des exhortations franches et loyales, quelquefois par des transactions ménagées, à se procurer huit millions de livres, dont six furent consacrées à reprendre Amiens.

Le siége dura six mois et rien n'y fut épargné, car il s'agissait « du destin de la France ». La noblesse y courut en foule; comme on n'avait que deux vieux régiments français, et que le reste se composait de recrues, on fit venir des Suisses et des lansquenets auxiliaires. Élisabeth envoya quatre mille fantassins anglais. Henri IV voulut avoir près de lui le connétable, Mayenne, Épernon, le duc de Joinville. L'armée fut tenue dans un ordre admirable. Le camp était organisé comme une ville, avec des marchés et des hôpitaux, chose alors rare dans les campagnes. Les Espagnols tinrent, malgré la mort de leur chef Porto-Carrero, jusqu'à la venue du cardinal Albert; mais celui-ci, gêné par les attaques des Hollandais et par le crédit très-ébranlé de Philippe II, ne put avoir une armée prête qu'au mois de septembre. Il essaya de passer la Somme près de Longpré pour ravitailler la place par la rive gauche de la rivière, les faubourgs de la rive droite étant inattaquables. Henri IV le repoussa, et lui offrit vainement la bataille entre Longpré et Vignacourt. Après deux jours d'escarmouches et de canonnades (15 et 16 septembre), le cardinal prit le parti de rentrer à Doullens, puis de regagner Arras, ce qui fit dire qu'il était venu comme un soldat et reparti comme un prêtre. Amiens capitula le 25 entre les mains du roi. La garnison, très-éprouvée et très-réduite, obtint de se retirer avec armes et bagages.

Le roi entra dans la ville, où il mit des troupes et fit bâtir une citadelle. Il poursuivit le cardinal jusqu'auprès d'Arras, et essaya encore de l'amener à une bataille, mais les Espagnols continuèrent de s'y refuser, et les pluies d'automne interrompirent forcément la campagne. D'ailleurs, Henri IV voyait ses ressources épuisées, et la noblesse, qui était restée longtemps sous le drapeau, avait hâte de rentrer chez elle.

Le mauvais effet de la perte d'Amiens se trouva réparé. La reprise de cette ville fut le plus grand succès du règne, et celui qui fit le plus d'honneur à la France et au roi. Ce succès obtenu, Henri IV ne songea plus qu'à traiter. Son honneur était sauvé, et la continuation de la guerre fort difficile. Les envoyés italiens qui visitèrent le royaume vers ce temps-là en font le tableau le plus douloureux. Ce n'étaient que maisons détruites, villages brûlés ou ravagés, campagnes incultes, brigandages et misère partout, sans parler des mécontentements sourds auxquels il importait d'imposer silence.

Henri IV prêta donc l'oreille au légat, qui offrit la médiation du Pape. La cour de Rome nourrissait toujours la pensée de réunir les puissances catholiques pour des entreprises communes contre les protestants et les Turcs ; et comme l'Espagne et la France étaient dans le même état d'épuisement, la médiation fut acceptée à Madrid aussi bien qu'à Paris.

Henri IV, rassuré de ce côté, put se contenter de tenir en Picardie une armée d'observation, et résolut d'en finir avec la Bretagne et la Savoie.

La Bretagne continuait de servir de point d'appui aux Espagnols, qui y occupaient le fort de Blavet. Le duc de Mercœur avait refusé jusque-là d'entrer dans les traités de la Ligue. Depuis neuf ans, il se tenait à l'écart, et n'agissait qu'en son nom. Son but réel, quoique plus ou moins dissimulé, était de reconstituer à son profit l'ancien duché de Bretagne. Il se fondait, 1° sur ce que la descendance de la reine Anne s'était éteinte avec Henri III, le dernier des Valois ; 2° sur ce qu'il avait épousé l'héritière de la maison de Penthièvre. Pour aider au succès de ses prétentions, il avait exploité habilement les sentiments de la Péninsule, très-catholique, par conséquent très-favorable à la Ligue, et l'attachement encore grand d'une partie de la noblesse bretonne à ses traditions d'indépendance provinciale. Mais en face des progrès que faisait le roi, il dut renoncer à prolonger une lutte inutile. Il avait d'ailleurs

de perpétuels démêlés avec les Espagnols, ses alliés, qui prétendaient occuper des forts sur les côtes, et soutenaient que l'héritage de la Bretagne, ancien fief féminin, devait appartenir à l'infante Isabelle. Après la prise d'Amiens, il demanda une trêve de trois mois. La trêve expirée, Henri IV envoya contre lui des troupes qui obligèrent plusieurs châteaux à capituler. Le parti royaliste s'agita. Les habitants de Dinan livrèrent leur ville à Brissac. Mercœur n'attendit pas que le roi entrât dans la province, où sa venue était annoncée ; il traita le 20 mars à Angers, par l'entremise de la reine Louise, sa sœur, veuve de Henri III. Il accepta les conditions qu'on lui imposait, de renoncer à son gouvernement, et de rendre les villes, les châteaux dont il était maître, moyennant un mariage qui fut arrêté entre deux enfants, sa fille, héritière de la maison de Penthièvre, et le fils que Henri IV avait eu de Gabrielle d'Estrées. Ce fils, qu'on appelait César Monsieur, fut nommé gouverneur de la Bretagne ; comme il n'avait que quatre ans, le roi lui donna des lieutenants de son choix. Mercœur stipula d'ailleurs, comme les autres chefs de la Ligue, que le passé serait oublié, ses dépenses payées et ses dettes reconnues. Le roi fit enregistrer le traité sur-le-champ, exigea cet enregistrement de la chambre des comptes de Nantes, qui soulevait des difficultés, et séjourna quelque temps à Nantes et à Rennes, pour rétablir son autorité et réorganiser l'administration.

Quoique la cause de Mercœur fût différente de celle de la Ligue, le traité que Henri IV signa avec lui fut considéré comme une dernière victoire sur les ligueurs, et une réponse aux calvinistes. Ces derniers se plaignaient que la Ligue restât debout et qu'eux on les sacrifiât. Le roi, pour achever de les satisfaire, publia l'édit de Nantes le 13 avril.

Pour la guerre de Savoie, elle durait toujours, quoique confinée à la Maurienne et à la vallée de l'Isère. Lesdiguières y obtenait des succès qui ne menaient à rien. Henri IV pensa que le plus sûr moyen de la terminer était de traiter avec l'Espagne.

Les conférences, dont le légat et le général des cordeliers avaient fait décider la réunion, s'ouvrirent à Vervins, au mois de février 1598 ; la France y fut représentée par Bellièvre et Sillery, l'Espagne par Tassis et le président de Franche-Comté Richardot. Tous ces envoyés apportaient des dispositions également pacifiques. Philippe II était las de ses revers maritimes.

Une flotte qu'il avait équipée l'année précédente et voulu diriger sur l'Irlande, avait encore été très-maltraitée par les tempêtes et obligée de rentrer hors d'usage au Ferrol. Il ne pouvait pas mieux compter sur ses troupes de terre, qui se mutinaient, faute d'être payées régulièrement. Ses ressources étaient considérables, mais intermittentes et mal assurées; elles dépendaient des tempêtes et des guerres maritimes. Il ne les tirait pas de l'Espagne, dont la production et la richesse avaient peu augmenté, mais du nouveau monde; c'était donc une fortune soumise à mille accidents, qu'il dépensait en entreprises sans profit. La guerre n'amenait aucun résultat, car les Espagnols avaient perdu en Hollande autant de villes qu'ils en avaient gagné en Picardie. Philippe avait encore une autre raison de désirer la paix. Sa santé allait s'affaiblissant. Le bruit de sa mort avait déjà couru plusieurs fois. Le fils qui devait lui succéder était jeune, chétif et d'une enfance prolongée au delà de l'âge ordinaire. Le pressentiment de sa fin fit fléchir son ambition, jusque-là inexorable.

Les négociations offrirent peu de difficultés. Henri IV eût voulu, il est vrai, faire une paix générale et non une paix séparée, c'est-à-dire y comprendre l'Angleterre et la Hollande, avec lesquelles il s'était lié par des traités. Toutefois il était résolu de passer outre, ne pouvant se sacrifier pour des alliés dont la conduite était très-intéressée et l'intérêt souvent opposé au sien. Les Anglais voulaient continuer la guerre maritime à cause des prises qu'elle leur donnait l'occasion de faire, et dans l'espérance que l'Espagne leur livrerait Calais. Les raisons personnelles les dominaient si bien qu'ils venaient d'engager une lutte très-vive à Constantinople avec le résident français, désirant saper à leur profit l'influence française en Orient. La politique anglaise était alors presque entièrement dirigée par les marchands de Londres, ce qui donnait à Élisabeth une raison de se déjuger sans cesse, en dégageant sa responsabilité avec autant d'habileté que de mauvaise foi. Henri IV déclara que la paix était pour la France d'une nécessité absolue, et que si la danse devait continuer, il se lasserait de fournir la salle de bal. La Hollande, elle aussi, avait tout intérêt à voir la lutte se prolonger. Depuis trois ans ses vaisseaux avaient fait des gains importants en allant directement attaquer les colonies espagnoles des Indes. Elle s'était fortifiée et agrandie à l'aide de l'antagonisme de la France et de l'Espagne. Si cet antagonisme

cessait, sa prospérité et ses gains maritimes étaient compromis. Mais le roi ne pouvait s'arrêter à ces raisons.

Philippe II offrit de rendre toutes les places qu'il possédait en France, excepté Calais et Cambray. Les Français insistèrent pour que Calais fût rendu et l'obtinrent ; ils cédèrent pour Cambray, qui avait fait partie des Pays-Bas avant que François, duc d'Alençon, s'en fût emparé. Les Espagnols n'avaient rien à stipuler pour le duc de Mercœur, qui venait de signer un traité particulier. Ils voulurent stipuler pour le duc de Savoie la conservation du marquisat de Saluces. Henri IV n'admit qu'un moyen terme, la remise du litige à l'arbitrage du Pape, qui aurait un an pour se prononcer. La paix fut conclue sur ces bases et signée le 2 mai. La France fit insérer dans les protocoles que l'Angleterre et la Hollande auraient un délai de deux mois pour entrer dans le traité.

Philippe II avait déjà le projet arrêté de détacher de l'Espagne les Pays-Bas et la Franche-Comté. Le 6 mai il s'en dessaisit et les donna à sa fille l'infante Isabelle, qu'il venait de marier à l'archiduc Albert, délié de ses vœux par le Pape. L'archiduc et l'infante reçurent ce gouvernement à titre héréditaire, l'Espagne ne se réservant que le droit de réversibilité dans des cas déterminés, et celui de marier les princesses qui pourraient y être appelées un jour. En revanche, les Belges étaient exclus du commerce des Indes, monopole de l'Espagne seule, et devaient s'engager à ne tolérer chez eux d'autre religion que le catholicisme.

Philippe II, en donnant aux Pays-Bas des souverains résidents, espéra mettre fin à l'agitation qui y régnait depuis un demi-siècle. Il pensa aussi que ce serait un moyen de ramener la Hollande et de la faire rentrer un jour dans l'union. Le premier de ces buts fut à peu près obtenu, quoique les Belges demeurassent en réalité dans la même dépendance de l'Espagne, dont leur pays n'était qu'un fief. Quant à la Hollande, elle ne céda pas et ne cessa de combattre pour son indépendance politique et religieuse.

Le traité de Vervins termina la seconde période des luttes de la France contre l'Espagne, comme le traité de Cateau-Cambrésis avait terminé la première. Les deux puissances ne rentrèrent plus dans la lice qu'à l'époque de la guerre de trente ans.

Philippe II tomba presque aussitôt dans une maladie de langueur, qui l'enleva après cinquante jours de souffrance le

15 septembre 1598, âgé de soixante et onze ans. Il montra jusqu'au dernier moment ce calme imperturbable et cet attachement inflexible aux intérêts politiques du catholicisme qui avaient marqué toute sa vie. Il avait du fond de son cabinet gouverné et agité le monde pendant quarante ans. L'histoire a condamné l'emploi qu'il fit de ses forces et de ses richesses, et lui-même il mourut lassé, mais il était encore regardé, en Espagne et à l'étranger, comme le roi le plus grand et le plus puissant de l'Europe.

Pour Henri IV, à partir du traité de Vervins, il put s'occuper d'une foule d'intérêts en souffrance, et se livrer à des travaux qui ne furent pas les moins importants de son règne. Il n'avait plus d'engagements au dehors, étant délivré de ses alliés comme de ses ennemis. Il se montra affable vis-à-vis de l'Espagne, froid vis-à-vis de l'Angleterre et de la Hollande, amical avec réserve vis-à-vis des princes allemands, avec chaleur vis-à-vis des Italiens et de la cour de Rome, enfin hostile aux Turcs dont il avait à se plaindre, et dont tout l'engageait à combattre les entreprises. Il se félicita hautement de ce que quelques Français étaient allés s'associer aux succès que les Impériaux venaient d'obtenir sur eux en Hongrie, à Javarin.

XXV. — L'édit de Nantes, publié peu de jours avant la signature du traité de Vervins, n'eut guère moins d'importance. Après quarante ans de lutte, il régla la situation des protestants, et il la régla pour quatre-vingt-sept ans, malgré les modifications qui y furent apportées sous le règne de Louis XIII.

Les calvinistes avaient vécu en paix de 1577 à 1585, sous l'empire de l'édit de Poitiers, qu'on peut regarder comme leur première charte essentielle. Cet édit leur assurait la liberté de conscience partout, et l'exercice de leur culte dans certaines villes déterminées, un peu plus de trois mille châteaux et les faubourgs d'une ville par bailliage, Paris toutefois excepté. Il leur donnait des garanties judiciaires par l'institution d'une chambre spéciale appelée chambre mi-partie dans les parlements du Midi, et par le droit de récuser dans les parlements du Nord un certain nombre de conseillers; enfin il les déclarait admissibles aux charges publiques. Ce dernier point avait été un des plus difficiles à obtenir, parce que admettre les protestants aux charges et aux emplois, c'était leur donner une force réelle et les moyens de mettre le catholicisme en péril.

En 1585, Henri III, déférant aux vœux de la Ligue, était revenu sur ces concessions. En 1589, dans l'acte de la trêve signée à Tours avec le roi de Navarre, il en avait rétabli une partie. Henri IV prit, en montant sur le trône, l'engagement de rendre aux calvinistes tous les droits dont ils avaient joui, sauf quelques réserves qu'exigeaient ses conventions avec les catholiques ; telle fut la restriction relative aux grands commandements et aux offices de la couronne. Mais en 1591, il fit un premier édit pour assurer à ses coreligionnaires l'accès de certaines dignités, et au mois de novembre 1593, après son abjuration, il en fit un second beaucoup plus étendu, par lequel, non content de rétablir la plupart des articles de Poitiers dans leur teneur primitive, il s'engagea encore à entretenir un certain nombre de ministres et à fonder des colléges.

Aucune de ces mesures ne satisfit ou ne rassura les calvinistes. La longueur des guerres civiles, le retour fréquent des persécutions, les variations de Henri III à leur égard, l'hostilité des catholiques, le fanatisme d'une partie de la Ligue, tout devait contribuer à perpétuer leurs défiances. L'avénement de Henri IV à la couronne, son abjuration, ses traités avec les ligueurs, sa réconciliation avec le Pape, ne furent pour eux que de nouveaux sujets d'alarmes. Ils formaient un groupe de mécontents, porté à l'opposition, sévère et rigoureux dans ses jugements, roide dans ses manières et dans son langage. Leurs meilleurs écrivains, Mornay, d'Aubigné, ont un style plein de nerf et de vigueur, mais dont l'originalité consiste plus particulièrement dans la rudesse et l'amertume, censeurs impitoyables des choses qu'ils condamnent, et des hommes dont ils accusent au moins l'ingratitude, animés de sentiments très-contradictoires pour le roi, même pour Rosny, qui n'a pourtant pas cessé de leur appartenir, enfin pleins d'une haine superbe pour les courtisans, les maîtresses, et particulièrement Gabrielle d'Estrées. En outre, le parti avait ses satiriques et ses pamphlétaires, aussi libres et aussi violents que ceux de la Ligue.

Une transaction n'était pas possible. Le passé l'avait suffisamment démontré. Quelques esprits chimériques pensèrent encore qu'on devait l'essayer après l'avénement de Henri IV, mais tout se réduisit à d'obscures conférences demeurées sans effet. La pensée de créer en France un primat ou un patriarche, et de réunir ainsi les deux religions au moyen d'un compromis,

plus ou moins analogue à l'établissement religieux de l'Angleterre, fut abandonnée aussitôt, si tant est qu'elle ait jamais été sérieuse.

Les calvinistes ne cessèrent donc, pendant les premières années du règne, de faire des plaintes sur l'insuffisance des libertés qu'on leur laissait, et qui manquaient de garanties. Des conflits journaliers s'élevaient entre les deux religions, au sujet de l'exercice du culte, de la police, des cimetières. Les haines entraînaient une foule de petites vexations locales. Les passions étaient vives, surtout dans le ressort de quelques parlements, et il n'était pas rare que les catholiques abusassent de leur nombre et de leur supériorité. Pour l'avenir, le parti était encore plus alarmé. Si le roi était juste, tolérant, s'il donnait à des calvinistes des charges importantes, on n'en vivait pas moins sous un régime d'arbitraire et de bon plaisir. Les concessions pouvaient être retirées ; si elles ne l'étaient pas, elles pouvaient au premier jour cesser d'être exécutées. Que signifiait par exemple l'admissibilité aux charges, si en fait elles n'étaient données qu'à des catholiques? Autrefois, les calvinistes avaient eu un prince pour protecteur. Maintenant ils n'avaient plus ni protecteur particulier, ni assemblées, ni chambres de justice. Les traités signés avec la Ligue, stipulant l'exercice exclusif du catholicisme à Paris et dans d'autres villes, furent encore regardés comme autant de restrictions ou d'atteintes indirectes portées aux anciens édits.

C'était une opinion dominante chez les réformés qu'ils devaient se donner un protecteur ou un chef. Bouillon, la Trémouille, ambitionnèrent ce protectorat. Mais Henri IV s'y opposa toujours de la manière la plus formelle. Il ne voulait pas avoir de rival. En cela, il fut aidé par la mésintelligence des grands seigneurs calvinistes, qui, divisés entre eux et suspects à tout le monde, même à leurs églises, n'agirent pas avec la fermeté et la décision nécessaires.

Jusqu'à ce que Henri IV eût abjuré, fût entré à Paris et se fût rapproché de la cour de Rome, le mécontentement demeura plus ou moins passif. Mais, dès 1593, les réformés renouvelerent leur union à Mantes ; ils craignaient que le roi, non content de se séparer d'eux, ne les sacrifiât. En 1594, ils tinrent une assemblée où ils divisèrent la France en neuf cercles, et réglerent la maniere dont chacun d'eux s'imposerait et prendrait des mesures défensives. On considérait que les églises et

les religionnaires devaient former une sorte de république, toujours prête, comme par le passé, à prendre les armes.

Henri IV ne ménagea pas les avertissements et les discours aux ministres et aux principaux personnages du parti. Il leur parla ce langage sensé, à la fois bienveillant et ferme, dont il avait le secret. Il voulut les rassurer, gagner du temps, éviter tout éclat, ménager l'opinion, même les passions contraires. Il réussit à persuader les plus modérés, les plus clairvoyants, les plus politiques; mais la masse du parti, peu traitable et toujours prête à se croire proscrite ou trahie, lui échappa. Ce qui était d'ailleurs amertume de langage chez les ministres admis à la cour, devenait aisément chez d'autres fanatisme et appel à la rébellion. Beaucoup de calvinistes prétendaient imiter plus ou moins contre la couronne l'exemple de la résistance de la Hollande contre l'Espagne. La plupart des pasteurs soutenaient qu'il s'agissait moins d'eux et de la France que de leur religion et de son avenir[1].

En 1596, le mécontentement se trahit par des faits significatifs. Bouillon et La Trémouille quittèrent l'armée au siége de la Fère. Une assemblée se tint à Loudun, où plusieurs ministres proposèrent de renoncer aux édits de pacification, de recommencer à lever des contributions et à occuper des places fortes comme autrefois. L'insurrection couvait. On commit même quelques actes agressifs. Les hommes de conciliation l'emportèrent avec peine; on convint enfin de signer un nouvel acte d'union pour demander au roi un bon édit. Mornay se fit près de Henri IV l'organe du parti, et il obtint la présence de commissaires royaux à ses assemblées. Mais il essaya en vain de rendre la confiance aux réformés, et il ne put les décider à envoyer en 1597 des troupes au siége d'Amiens, quoiqu'il représentât la nécessité de s'associer hautement à une entreprise capitale pour le roi. L'assemblée déclara que les calvinistes ne devaient pas être représentés dans une armée où se trouvait un légat, et elle s'adressa à l'Angleterre et à la Hollande pour leur demander leurs bons offices auprès de Henri IV.

Le roi souffrait avec peine ces tiraillements et ces prétentions, qu'il regardait comme des attaques personnelles.

Mais il était convaincu de la nécessité d'un édit, même très-large, et il n'attendait pour le signer que le moment favorable.

[1] Mémoires de Sully.

Le rapprochement à peu près forcé des deux partis se prépara pendant le siége d'Amiens. Mornay démontra aux siens qu'il fallait absolument traiter avant que le roi conclût la paix avec l'Espagne, et qu'on obtiendrait ainsi de meilleures conditions. Au commencement de 1598, il porta les articles que Henri IV avait consentis à une nouvelle assemblée réunie à Chatelleranlt. Enfin l'édit de Nantes fut signé le 13 avril.

La première clause portait que le culte catholique serait rétabli partout où il avait été supprimé, que le clergé rentrerait dans la jouissance complète de ses biens, de ses édifices, des dîmes et droits quelconques qui lui avaient appartenu.

Cela obtenu, le roi assurait aux réformés une entière liberté de conscience; nul ne devait être recherché au sujet de sa croyance ni de ses actes. C'était là, d'ailleurs, un fait acquis, qu'on se contentait de leur garantir.

Pour le culte, ils étaient libres de le célébrer partout où cette liberté existait déjà, et de plus dans deux localités désignées par chaque bailliage. L'interdiction était maintenue à Paris et dans les grandes villes où les traités faits avec la Ligue l'avaient stipulée, mais les réformés obtinrent le droit d'y séjourner, et on leur promit de leur donner la faculté d'un prêche à peu de distance. Ainsi on leur désigna dans la banlieue de Paris, Ablon, près Charenton. Le roi s'imposa pour les frais de leur culte une contribution qui fut évaluée à cent soixante-cinq mille livres.

Les calvinistes furent déclarés admissibles à tous les offices et emplois publics, on leva l'exclusion qui leur fermait les hôpitaux et divers autres établissements, et on prit une foule de mesures pour empêcher les injures et abus dont ils pouvaient être victimes.

On leur reconnut la jouissance de tous les droits civils sans réserve. Une chambre spéciale dont ils seraient justiciables, et dont une partie des conseillers devaient être de leur religion, fut établie dans chaque Parlement.

Henri IV leur accorda encore pour garantie de tous ces droits, pendant huit ans, dont le terme fut ensuite prolongé, des places de sûreté dont il paya les garnisons. Ces places étaient très-nombreuses: les réformés gardaient plus de deux cents villes, dont soixante-dix au moins pouvaient être défendues; quelques-unes, comme Saumur, la Rochelle et Montpellier, étaient extrêmement fortes. Le roi consacrait annuellement à cet entre-

tien cinq cent quarante mille livres ; il se réservait de nommer les capitaines, mais avec l'agrément des églises.

Enfin les calvinistes furent autorisés à avoir des assemblées religieuses ou des synodes, concession la plus importante de toutes et la plus grave, que les Parlements réussirent à faire limiter, en exigeant que ces assemblées fussent soumises à une autorisation spéciale, à des formes régulières et à des conditions qui garantiraient l'ordre public et la sûreté de l'État. On craignait surtout, et avec raison, qu'elles ne s'entendissent avec les religionnaires étrangers.

Tel fut l'édit de Nantes, au fond assez semblable à l'édit de Poitiers, mais beaucoup plus étendu et plus large. C'était moins un édit qu'un traité, analogue sur quelques points aux traités de la Ligue; celui-ci pourtant était plus grave en un sens. Les traités de la Ligue n'étaient guère que la ratification du passé; le traité avec les huguenots constituait un ordre de choses durable, et consacrait dans l'État, comme on l'a dit à juste titre, non pas une république indépendante, mais une république autorisée. Aussi les troubles de religion, conjurés pour le moment, ne le furent-ils pas pour toujours. Ils recommencèrent sous le règne suivant.

Henri IV signa l'édit de Nantes sans hésiter, satisfait d'avoir désarmé, dans une certaine mesure, un parti considérable, gagné ses chefs et empêché la formation d'un protectorat. Ce n'est pas qu'il s'en dissimulât les dangers à venir, mais il comptait sur son ascendant personnel pour les conjurer. Il regardait l'édit sinon comme absolument bon, du moins comme le meilleur possible dans les circonstances où il se trouvait. Il se flattait d'amener peu à peu les deux religions à vivre pacifiquement, et il croyait habituer les esprits à la tolérance civile.

Si les réformés adhérèrent, les catholiques se plaignirent. L'émotion fut très-forte parmi eux ; quelques prédicateurs recommencèrent à parler avec violence, comme au temps de la Ligue. Le Pape exprima vivement son inquiétude, que le roi s'efforça de calmer par des concessions de diverse nature. Les Parlements, celui de Paris en tête, remontrèrent que beaucoup d'articles étaient contraires aux anciennes lois ; que la composition des corps judiciaires se trouvait altérée gravement ; que c'était donner aux calvinistes une grande force et une force dangereuse ; que les pouvoirs accordés aux assemblées étaient excessifs et constituaient un privilége dont les catholiques ne jouis-

saient pas. Henri IV tint un certain compte des remontrances qui lui furent présentées sur ce dernier point. Il lutta contre les autres, et finit par en triompher à force de persévérance et d'éloquence. Il représenta que le premier article de l'édit rétablissait le catholicisme dans toute l'étendue du royaume. Il déclara qu'il ne voulait pas que ses sujets entrassent en méfiance de lui. « Ce que j'en ai fait, dit-il dans une harangue au Parlement de Paris, est pour le bien de la paix. Je l'ai faite au dehors ; je veux la faire au dedans de mon royaume. La nécessité m'a fait faire cet édit... Ceux qui empêchent que mon édit ne passe veulent la guerre. » Aux Parlements de Rouen, de Bordeaux, de Toulouse, il écrivit des lettres où il exposait sa situation et ses vues avec sa franchise et sa netteté ordinaires, toujours ferme et mesuré, et mêlant les commandements aux arguments. Ces harangues et ses lettres parvinrent, sinon à convaincre tous les esprits, du moins à forcer toutes les adhésions.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

HENRI IV.

(DEUXIÈME PARTIE.)

I. — Le grand talent de Henri IV était de comprendre mieux que personne les difficultés qui l'entouraient, et sa grande préoccupation de calmer partout des appréhensions souvent légitimes. Il commença par marier sa sœur, Catherine de Navarre, au marquis du Pont, fils du duc de Lorraine, mariage destiné à unir deux maisons ennemies jusque-là, et qui présenta de grandes difficultés ; car la princesse était calviniste, très-attachée à sa croyance, qu'elle refusait d'abjurer, et d'un caractère peu traitable (janvier 1599). Henri IV désirait aussi faire casser son union avec Marguerite de Valois, dont il était séparé depuis longtemps. Il n'avait alors d'autre héritier que le petit prince de Condé, dont la naissance inspirait des soupçons fondés ; il pensait qu'avec un second mariage et des héritiers directs il donnerait plus de stabilité à son gouvernement. Il ne négligea rien pour obtenir l'adhésion de Marguerite et le consentement du Pape. Il écrivit à Marguerite les lettres les plus curieuses, les plus caressantes même, et finit par l'amener à ses vues. Il s'attacha aussi à gagner Clément VIII ; il lui offrit de soutenir ses intérêts en Italie ; il se montra disposé à faire accepter en France le concile de Trente et à rappeler les Jésuites.

La principale difficulté venait de Gabrielle d'Estrées, marquise de Beaufort, qui avait donné au roi trois enfants, qui désirait les faire légitimer et se faire épouser elle-même. Gabrielle manœuvrait avec une habileté extrême pour arriver à ses fins. Non contente de l'ascendant qu'elle avait pris sur Henri IV, elle avait eu le talent de gagner à ses intérêts de grands personnages, Mayenne, Chiverny, Sillery. Mais d'autres, tels que Sancy et Rosny, étaient manifestement opposés à ses prétentions, regardaient une pareille union comme un scandale, et voyaient dans la légitimation des bâtards une foule de dangers à venir. Marguerite de Valois ne consentait à faire

rompre son mariage qu'autant que Henri IV prendrait l'engagement d'épouser une princesse. La cour de Rome exprimait les mêmes vues. Le roi hésitait entre Gabrielle et Rosny, entre ses affections et les conseils du bon sens. Sur ces entrefaites, la marquise de Beaufort, étant venue à Paris, fut saisie d'une fièvre subite qui l'emporta en quelques heures, le 8 avril 1599. Elle n'avait que vingt-cinq ans. On fit courir sur sa mort des bruits d'empoisonnement, qui étaient inévitables, mais dénués de tout fondement.

Rien ne s'opposait plus dès lors à ce que le premier mariage du roi fut cassé. On proposa à Henri IV d'épouser une princesse de Florence, Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane, Autrichienne par sa mère et parente de Clément VIII. Le 17 décembre 1599, le Pape ratifia l'arret des commissaires pontificaux, qui venaient d'annuler le mariage avec Marguerite de Valois, comme contraire aux canons et ayant été conclu sans toutes les dispenses nécessaires; quelques mois après, le 25 avril 1600, le contrat avec Marie de Médicis fut signé à Florence. Toutes ces négociations n'éprouvèrent qu'une difficulté, qui vint de Henri IV lui-même. Il avait remplacé Gabrielle d'Estrées par Henriette d'Entraigues, qu'il créa marquise de Verneuil, et à laquelle il eut l'imprudence de donner une promesse de mariage, conditionnelle il est vrai. Henriette d'Entraigues était tres-intrigante, et fille d'un père qui spéculait sur son honneur. Rosny, comprenant que le roi avait besoin d'etre prémuni contre ses propres faiblesses, se fit remettre le billet et le déchira.

II. — Le traité de Vervins avait réglé les démêlés de la France avec toutes les puissances étrangères, une seule exceptée, la Savoie.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, fils d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France, était un prince inquiet et dévoré d'ambition. Richelieu a dit qu'il ne connaissait pas d'esprit plus fort, plus universel et plus actif que le sien. Les auteurs italiens, qui l'ont flatté, ont prétendu qu'il illustra et troubla deux siècles. Ses États comprenaient trois parties, 1° la Savoie, 2° la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, 3° le Piémont actuel, moins le marquisat de Saluces, le Montferrat, Coni et Casale. Dans les guerres entre la France et l'Espagne, ses prédécesseurs avaient été pris, comme ils le disaient eux-

mêmes, entre l'enclume et le marteau. Son père, Philibert-Emmanuel, réintégré par le traité de Cateau-Cambrésis, avait remis l'ordre dans ses États, créé une armée nationale, et revé trois annexions, celles de Genève, du Montferrat et du marquisat de Saluces. Il voulait par là s'étendre, donner plus d'homogénéité à ses territoires, se délivrer de la propagande genevoise, et occuper tous les passages des Alpes, ce qui eût supprimé beaucoup de contestations et même de causes de guerre.

Charles-Emmanuel hérita de ces projets. Il espéra un instant se rendre maître de Genève, que l'Espagne lui eût abandonnée; Henri III s'y opposa, à cause de son alliance avec les ligues suisses. Le duc alors tourna ses vues sur le marquisat de Saluces, alléguant d'anciens droits de sa maison; mais la France refusa de les reconnaître, en s'appuyant à son tour sur les derniers traités.

Charles-Emmanuel, mécontent, s'empara de vive force de l'objet du litige, le 31 octobre 1588. Il surprit les garnisons, enleva quatre cents pièces de canon qui garnissaient les différentes places, et donna pour prétexte de ce coup hardi que ses États étaient menacés par Lesdiguières et les calvinistes du Dauphiné.

Il avait choisi le moment où Henri III était accablé de difficultés intérieures, et il fit frapper une médaille où il grava pour exergue le mot *opportune*. Mais l'offense fut vivement sentie en France, surtout chez les nobles et les gens de guerre. Genève et Berne, menacées indirectement, protestèrent aussi, et offrirent à Henri III des troupes auxiliaires. Plusieurs des conseillers du duc, estimant la disproportion des forces, blâmèrent hautement les périls et l'imprudence d'une pareille agression.

Charles-Emmanuel ne se borna pas là. Français par sa mère, il aspira un instant, après la mort de Henri III, à la couronne de France. Voyant ensuite ses prétentions repoussées à la fois par l'Espagne et par Mayenne, il les restreignit au Dauphiné et à la Provence, et voulut occuper ces deux provinces, soit dans la pensée d'en rester maître, soit pour s'en faire un gage qui lui assurât la possession du marquisat. Mais éloigné du Dauphiné par la ferme attitude du parlement de Grenoble et les armes de Lesdiguières, il dut se contenter de succès partiels obtenus en Provence, non sans d'énormes dépenses, car il entretenait des armées disproportionnées avec ses faibles ressources. Tourmenté d'ailleurs du désir continuel

de s'agrandir, il renouvela ses entreprises sur Genève, dans le temps même où il essayait de tirer parti des troubles de la France.

La ruine de la Ligue et le succès de Henri IV mirent peu à peu tous ces calculs au néant. En 1595, le roi lui offrit la paix, moyennant une somme d'argent, trois villes qu'il donnerait en échange du marquisat, et l'hommage pour Saluces, qui serait considéré comme fief de la France. Le duc, qui prétendait garder le marquisat en pleine suzeraineté, refusa la transaction, quoique ses conseillers l'engageassent à ne pas attendre le moment où Philippe II traiterait sans lui, et où par conséquent il resterait sans appui. Leur prévision se réalisa. Quand les Espagnols signèrent la paix à Vervins, ils comprirent Charles-Emmanuel dans le traité, mais remirent la question de Saluces à l'arbitrage du Pape, arbitrage que le duc fut obligé d'accepter.

Henri IV, qui cherchait alors à plaire au Pape, ne fit aucune difficulté de lui soumettre le règlement d'une affaire considérée comme d'intérêt italien. Il offrit même par Sillery, son ambassadeur, de mettre le marquisat en séquestre dans les mains de Clément VIII. Le Pape essaya en vain d'amener les parties à un accord, ne put satisfaire en même temps la France, l'Italie et l'Espagne, et finit par renoncer au compromis. Le duc, qui était d'une opiniatreté invincible, espéra qu'en venant lui-même à la cour de France, il gagnerait quelques-uns des conseillers du roi et arriverait mieux à ses fins. Il y vint donc au mois de décembre 1599, et n'épargna ni les cajoleries ni les présents. Mais en dépit de ses efforts pour séduire Biron et quelques autres mécontents, il n'obtint rien. Henri IV, tout en affectant de le traiter avec les plus grands honneurs, eut soin de le renvoyer à ses ministres pour la conclusion de l'arrangement qu'il lui avait offert. On ne lui laissa d'autre alternative que de restituer le marquisat, ou de céder en échange la Bresse, le Bugey et le Valromey. Il devait se décider dans un délai de trois mois.

Henri IV eût voulu éviter la guerre, moins par des raisons politiques, car il ne doutait pas qu'il ne parvînt à la localiser, qu'à cause de ses embarras de finances, dont il faisait précisément tous ses efforts pour sortir. Il était d'ailleurs décidé à l'entreprendre si le duc persistait, et c'était l'avis général de la noblesse. Charles-Emmanuel ne tenait aucun engagement, ne cherchait que des faux-fuyants et des délais, et ne cessait, pendant qu'il intriguait en France, de solliciter l'Espagne et

Venise. « Il n'y a, disait alors Paolo Sarpi, aucune sûreté à traiter avec le Savoyard ; c'est un protée qui change continuellement de forme. » On était d'ailleurs convaincu qu'il ne trouverait d'appui nulle part.

Les délais expirés, le roi résolut de se mettre en campagne sans plus attendre, sinon le temps nécessaire pour réunir l'artillerie qu'exigeait le siége de places aussi fortes que Bourg et Montmélian. Biron fut chargé de marcher contre la première, et Lesdiguières contre la seconde. Rosny, nommé grand maître de l'artillerie, fit une refonte générale de l'arme, et envoya en diligence à la frontière un matériel considérable. Trente mille hommes, bien fournis d'approvisionnements et de munitions, furent assemblés au mois de juin près de Lyon.

Le 11 août, Henri IV, qui s'était avancé jusqu'à Grenoble, rejeta les dernières propositions de Charles-Emmanuel, et dit, à ce qu'on rapporte : « Mes prédécesseurs ont mis le duc de Savoie en pourpoint, je le mettrai en chemise. » Biron envahit la Bresse et entra sans coup férir à Bourg, dont la garnison s'enferma dans la citadelle. Lesdiguières occupa Chambéry, força avec du canon les châteaux de Charbonnières et de Conflans, qui défendaient la Maurienne et la Tarentaise, et qui, adossés à de hautes montagnes, paraissaient inaccessibles. Il s'empara de ces vallées jusqu'au mont Cenis et au Saint-Bernard, puis revint assiéger Montmélian. Le nombre et la mobilité des bouches à feu que les Français transportaient à de grandes hauteurs, le talent qu'ils eurent d'établir des batteries sur des points que l'ennemi ne croyait pas abordables, eurent bientôt raison d'une forteresse que le duc de Savoie avait jugée imprenable. La garnison, n'étant pas secourue, dut capituler le 16 octobre. Charles-Emmanuel, qui s'était fait de grandes illusions sur ses moyens de résistance, ne put mettre sur pied que très-tard un corps de troupes qui fut arrêté par les neiges à la descente du Saint-Bernard. Les Genevois prirent ce moment pour l'attaquer de leur côté. Il se vit réduit à demander la paix, qui fut signée le 17 janvier 1601.

Le légat Aldobrandini, neveu du Pape, voulant plaire aux Espagnols et aux Italiens, qui désiraient également ôter à la France toute possession sur le versant oriental des Alpes, décida que le marquisat de Saluces demeurerait en pleine souveraineté au duc de Savoie, mais que le duc céderait en retour à la France la Bresse, le Bugey, le Valromey, le bailliage de Gex,

avec la citadelle de Bourg et toute l'artillerie dont les Français s'étaient emparés. Ces acquisitions étaient avantageuses au royaume, autant par leur position que par leur importance, et valaient bien un territoire à l'entrée de l'Italie. Henri IV s'en accommoda d'autant mieux qu'il voulait rester en paix avec les grandes puissances, et n'avait nulle idée de refaire au delà des monts les conquêtes de Charles VIII et de François I[er].

III. — En quittant la Savoie, il vint à Lyon (novembre 1600) chercher Marie de Médicis, qu'il venait d'épouser par procuration en Toscane. Le voyage de la nouvelle reine fut une longue série de fêtes et d'entrées royales, où les villes luttèrent de prodigalités et la cour de magnificence.

Henri IV, dit l'ambassadeur de Venise Vendramin, qui le vit cette année, avait déjà les cheveux blancs. A quarante-huit ans il paraissait en avoir soixante, marque de ses travaux et de ses fatigues; mais il conservait le corps robuste et l'esprit vigoureux. Il faisait beaucoup d'exercice, souffrait de l'oisiveté, montrait la même promptitude dans ses conceptions et ses reparties, la même courtoisie dans ses manières. Il s'occupait de tout, parlait de tout, avec cet imperturbable bon sens et cette fermeté de caractère qui lui donnent une figure à part parmi nos rois.

Cependant il devenait plus défiant et on lui trouvait moins de cette ouverture naturelle qui avait tant servi à sa popularité. Sa correspondance trahit déjà un ton impérieux, aigre parfois. Ceux qui l'approchaient remarquaient en lui ce changement. « J'ajouterai, écrivait un confident du duc de Bouillon, que personnes de qualité, de prudhomie et d'expérience aux choses de ce monde, bien connoissants aussi l'humeur de ce prince, jugent que la meilleure forme de vivre avec lui qu'on puisse élire désormais, sera celle en laquelle il ne reconnoisse aucun dessein de lui donner crainte ni jalousie, auxquelles comme dorénavant son âge le rendra plus enclin, une autorité absolue dans laquelle il se voit, lui feroit y chercher des remèdes[1]. »

Henri savait les obstacles qu'il trouverait pour régner en paix. La guerre, malgré ses embarras, avait été pour lui jusque-là un moyen de gouvernement et même de popularité. Maintenant il n'avait plus ce genre de diversion aux difficultés intérieures. Quoiqu'il eût conquis une certaine faveur populaire par ses

[1] Du Maurier, lettre du 8 juillet 1601, citée par Ouvré, Aubery du Mourier.

allures belliqueuses et la facilité de ses manières, la reconnaissance publique pour la sécurité qu'il avait établie, et l'adhésion des hommes éclairés à l'habileté et à la sagesse de ses vues, il appréciait à leur juste valeur les sentiments personnels qu'il inspirait. Le calme qui suivait les guerres civiles n'avait fait disparaître ni les habitudes frondeuses, ni les mécontentements exprimés tout haut, encore moins les sourdes hostilités. Les chefs des partis étaient gagnés ; les partis n'étaient pas convaincus. Les calvinistes se défiaient du roi ouvertement ; les catholiques zélés ne lui étaient guère plus favorables. Ceux qui l'avaient servi n'étaient pas les moins portés à l'opposition et au dénigrement. On lui reprochait d'avoir fait plus pour les ligueurs que pour les royalistes. Un contemporain disait de lui qu'il avait souvent prié ceux qu'il devait menacer, récompensé ceux qui méritaient d'être punis, et apaisé ceux qui l'avaient mis en colère. Lui-même il se plaignait d'avoir plus de peine à vaincre ses amis que ses ennemis.

On l'accusait de jalousie et d'ingratitude. On critiquait son avarice, justifiée par la situation de ses finances, mais d'autant moins goûtée qu'elle contrastait avec les prodigalités du dernier règne. On le voyait de mauvais œil écarter les princes du gouvernement et n'accorder sa confiance qu'à trois ou quatre personnages : Bellièvre, qui avait remplacé Chiverny comme garde des sceaux, Villeroy, toujours chargé des affaires étrangères, Rosny enfin, que sa sévérité et son âpreté à trouver de l'argent faisaient détester, et qui accaparait une foule de charges. Rosny avait alors quatre surintendances, celles des finances, des bâtiments, de l'artillerie et des fortifications, outre la charge de grand voyer. Un dernier sujet de mécontentement, et ce n'était pas le moindre, était la passion du roi pour ses maîtresses, et les dons qu'il leur faisait. Les mémoires du temps, ceux de Sully, de Groulart, de l'Estoile, de Tavannes, prouvent que les faiblesses de Henri IV étaient jugées, partout ailleurs qu'à la cour, d'une manière très-libre et nullement favorable.

Henri IV éprouvait le sentiment de cette inquiétude publique, peu grave au fond, mais que chacun sentait à sa manière et que certaines personnes étaient portées à s'exagérer. Le duc de Savoie avait spéculé sur elle. « Lorsque la paix, disait Biron, sera conclue, les mécontentements de plusieurs, les amours du roi, la stérilité de ses largesses, pousseront force divisions, et

plus qu'il n'en faut pour brouiller les États les plus paisibles du monde. Et quand cela manquerait, nous en trouverons en la religion tant que nous voudrons, pour mettre les plus froids huguenots en colère, et les plus repentants ligueurs en fureur. »

Biron se trompait. Au fond, l'apaisement se faisait dans les esprits. Des mécontentements passagers, une agitation superficielle et en partie inévitable après tant d'années de guerres civiles, n'étaient pas des éléments sérieux de révolution. Le temps de la Ligue était passé.

Biron, l'un des meilleurs hommes de guerre de cette époque et de ceux qui avaient rendu le plus de services à Henri IV, en avait été récompensé par les titres d'amiral, de maréchal, de duc et pair, et par le gouvernement de la Bourgogne. Mais il était jeune (il mourut à trente-huit ans), d'une capacité médiocre en dehors des affaires militaires, et plein de lui-même. Il regardait la fortune du roi comme son ouvrage. De continuels succès lui avaient inspiré une ambition sans bornes, pendant que sa prodigalité et ses dettes de jeu l'avaient jeté dans une gène extrême. Envoyé en Flandre après la paix de Vervins pour en porter la ratification aux archiducs, il fut l'objet de prévenances qui chatouillèrent sa vanité. Plus tard le duc de Savoie, le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, surent le flatter habilement. Charles-Emmanuel entreprit, pendant son séjour en France, de le mettre dans ses intérêts, et lui offrit la main d'une de ses filles. Biron trouvait que Henri IV ne lui témoignait pas assez de confiance, et ne lui laissait pas assez de pouvoir ; il commit la faute d'écouter de vagues propositions qui relevaient à ses yeux sa propre importance. Il se lia plus étroitement à l'intérieur avec les hommes de guerre qui pouvaient, comme les ducs d'Épernon et de Bouillon, prétendre à devenir chefs de partis, ou avec les brouillons et les ambitieux, comme le comte d'Auvergne. Quand la guerre de Savoie eut lieu, il entretint avec les étrangers et le duc lui-même une correspondance vague et énigmatique, dont une partie tomba aux mains du roi. Il regarda comme une injure que Henri IV eût partagé le commandement entre Lesdiguières et lui, et le refus qu'il éprouva du titre de gouverneur de la citadelle de Bourg acheva de l'exaspérer. Les étrangers exploitèrent son mécontentement et lui laissèrent entrevoir la possibilité de faire un jour en sa faveur, de la Bourgogne unie à la Franche-Comté, une principauté indépendante. Il montra dans tous ses rapports

avec eux autant de légèreté que d'ambition, parlant en homme qui se croyait destiné à disposer de la France, et s'engageant seulement dans la mesure nécessaire pour se compromettre.

Henri IV, qui craignait toujours l'Espagne et avait l'œil ouvert sur les trahisons, obligea le maréchal pendant le séjour qu'il fit à Lyon au retour de Savoie, d'expliquer sa conduite. Biron vint se jeter à ses pieds; il affirma n'avoir eu avec Charles-Emmanuel d'autre négociation que celle du mariage. Le roi lui accorda son pardon, et le chargea même en 1601 de deux ambassades extraordinaires et de parade, en Angleterre et en Suisse.

Biron ne cessa pas ses menées. Il entretint des agents, Laffin, Renazé, le baron de Lux, à Turin et à Milan, rechercha plus que jamais les mécontents, à la cour et ailleurs, continua de parler avec sa légèreté et son intempérance accoutumées, préoccupé pourtant de ce qu'on disait de lui dans l'entourage du roi et écrivant à Rosny pour en être averti. Or, une certaine agitation régnait dans le Poitou, le Limousin et le Périgord, à cause du mélange des religions, de la présence des calvinistes et des impôts créés par Rosny. Les agitateurs, dont le marquis de Bénac, parent de Biron, était un des chefs, exploitaient les mécontentements, surtout ceux de la noblesse. D'Aubigné, qui cédait, il est vrai, à son grand désir d'accuser l'ingratitude du roi, et s'imaginait des dangers très-peu réels, crut à une coalition des catholiques et des calvinistes, et à un partage des grands gouvernements entre ses auteurs.

Henri IV, dont la défiance était particulièrement excitée, se tint en éveil. Il suivait jour par jour le fil de toutes les intrigues. Il avait une police active et des espions partout. Au mois de mars 1602, ayant appris que Laffin s'était brouillé avec le maréchal, il l'appela à Fontainebleau, eut avec lui un entretien secret dans la maison de la mi-voie, au milieu de la forêt, obtint des révélations importantes et se fit remettre plusieurs papiers qui devaient servir de pièces d'accusation. De là il se rendit à Blois, où, après s'être assuré par ses entretiens avec Épernon et Bouillon que le premier n'était pas à craindre et que le second ne ferait rien pour se compromettre, il communiqua à son conseil étroit les charges qui pesaient sur Biron. Il courut à Poitiers pour apaiser les troubles par sa présence, et pour calmer les esprits. Suivant son usage, il employa également la force et la persuasion. Il fit occuper Limoges, où une émeute

avait eu lieu, par trois cents cavaliers ; il harangua les magistrats de Poitiers, les députés de la Guyenne, les menaça et les persuada. Puis quand son autorité fut pleinement rétablie, il supprima la *pancarte*, cause première des troubles, et la remplaça par ce que Sully appelle une *douce imposition temporaire*.

Biron, ignorant les révélations de Laffin, se rendit à la cour où il était appelé. Il arriva le 13 juin à Fontainebleau, où Henri IV s'était arrêté au retour de Poitiers. Pendant deux jours le roi ne cessa de le prier, de le supplier même de faire des aveux, déclarant qu'il était toujours prêt à lui pardonner ; or, d'après les idées du temps, le pardon royal couvrait tout. Biron résista ; il soutint qu'il n'était pas venu pour se justifier, mais pour connaître ses accusateurs et leur répondre. Rosny, chargé de tirer de lui quelques explications, n'y réussit pas davantage. Dans la soirée du second jour, le roi assembla son conseil et dit : « Je ne veux point perdre cet homme, mais il se veut perdre lui-même de son bon gré [1]. » Il donna l'ordre à deux capitaines des gardes, Vitry et Praslin, de l'arrêter lui et le comte d'Auvergne. L'ordre fut exécuté immédiatement, et le maréchal fut envoyé par eau à la Bastille, dont Rosny était gouverneur.

La Force, son beau-frère, et ses autres parents vinrent implorer, non la justice, mais le pardon du roi. Henri IV répondit que la miséricorde en pareil cas serait une cruauté ; que Biron avait conspiré contre l'État, contre sa personne et celle de son fils ; que d'ailleurs la honte du supplice encouru pour crime de lèse-majesté ne retombait ni sur les parents ni sur les enfants. Le procès fut instruit par le chancelier Bellièvre. Les pairs n'y parurent pas, mais le Parlement y assista tout entier. Les envoyés étrangers à la cour de France remarquent comme une singularité, que Henri IV n'ait jamais nommé de commission pour connaître des crimes de trahison, et qu'il en ait laissé la connaissance aux juges ordinaires. L'acte d'accusation fut rédigé sur les dépositions des propres agents du maréchal, Laffin et Renazé, avec lesquels on le confronta, et sur quelques lettres ou feuilles écrites de sa main, contenant des notes relatives à la défense de Bourg et des places de Savoie.

Biron ne put obtenir un conseil, parce que ce n'était pas

[1] Cayet, t. II, p. 186. — C'est ce mot qui est paraphrasé dans les Mémoires de Sully.

l'usage d'en accorder dans les cas semblables. Il dut se défendre lui-même. Il nia certaines charges, essaya d'atténuer les autres, argua du pardon qu'il avait obtenu à Lyon, et des services qu'il avait rendus. L'accusation ne manqua pas de démontrer qu'il existait des faits avérés, des lettres, postérieurs au pardon, et qu'en écartant même la charge d'avoir entrepris sur la personne du roi, il en restait assez pour que le crime de lèse-majesté ne fît aucun doute. Le 29 juillet, cent vingt-sept juges signèrent la condamnation à mort. C'était l'unanimité des chambres réunies. Le 31, le maréchal fut exécuté dans la cour intérieure de la Bastille; la seule grâce que lui fit le roi fut de dérober son supplice à la vue du peuple.

Henri IV élargit bientôt le comte d'Auvergne, mais il fit rouer un gentilhomme breton, nommé Fontenelle, pour avoir correspondu avec l'Espagne. Au fond, il était mécontent, même irrité, malgré l'assurance qu'il affectait. Il s'était cru bravé et obligé de faire un exemple. Il insiste dans ses lettres à ses ambassadeurs, sur la nécessité de donner aux souverains étrangers les explications nécessaires. Il ménage peu la mémoire du maréchal. Il voulait être fort et craint, et surtout empêcher qu'on s'imaginât qu'il laisserait péricliter les droits de la royauté entre ses mains.

Ses inquiétudes n'étaient pas non plus dissipées. Restait le duc de Bouillon, plus habile et plus circonspect que Biron, plus redoutable peut-être; car il possédait une principauté à l'étranger, celle de Sedan, et pouvait devenir le chef des protestants. Henri IV craignait plus les calvinistes que les catholiques exaltés. Il connaissait leur aigreur, leur sourde irritation, leur malveillance insurmontable. Les conversions au catholicisme devenaient alors fréquentes, surtout dans la noblesse et la cour. Une conférence solennelle avait eu lieu entre du Plessis-Mornay, le pape des huguenots, comme on l'appelait, et l'évêque d'Évreux, du Perron; elle avait abouti manifestement à la confusion du premier. Les calvinistes zélés s'effrayaient de ces symptômes d'affaiblissement pour leur religion et leur parti; ils craignaient de les voir abandonnés par les plus grands personnages, par la sœur du roi, par Rosny, assiégés de sollicitations à cet effet. Se sentant affaiblis, et en danger de l'être un jour davantage, ils n'en témoignaient que plus d'inquiétudes et de colère à froid. Ils se croyaient perdus s'ils ne se donnaient un protecteur. Henri IV les redoutait,

moins pour lui-même que pour son successeur. Il appela le duc de Bouillon à la cour, comme il y avait appelé Biron, pour lui rendre compte de sa conduite. Rien ne prouve que Bouillon eût donné prise contre lui ; cependant, au lieu d'obéir, il se rendit à Castres, afin, disait-il, d'être jugé par la chambre mi-partie qui siégeait dans cette ville. Le roi déclara qu'il n'avait point de procès à lui faire, mais de simples explications à lui demander (décembre 1602). Le duc méfiant quitta la France, se rendit à Genève, et de là chez l'électeur palatin, à Heidelberg.

IV. — La situation extérieure exigeait une surveillance attentive. La paix de Vervins laissait la France à peu près isolée. Le roi désirait prévenir de nouvelles luttes; car il avait besoin de quelques années pour refaire ses finances, réparer les maux légués par le passé, et asseoir son gouvernement. Mais les dispositions des puissances avaient peu changé. On avait posé les armes par lassitude. Si le nouveau roi d'Espagne, Philippe III, et son ministre le duc de Lerme, étaient pacifiques par leur nature et par l'effet des circonstances, on n'en continuait pas moins de s'observer de part et d'autre avec méfiance et jalousie. Les rapports étaient très-aigres, et il fallait prévoir un retour des hostilités.

L'Espagne se proposait de réparer ses pertes maritimes et de reconquérir les Provinces-Unies. Elle ne cessait d'entretenir dans ce double but des flottes et des armées. D'ailleurs, fidèle à cette politique d'intrigue et d'intervention occulte dans toutes les affaires de l'Europe, qui avait fait la grandeur et la ruine de Philippe II, elle soutenait partout le catholicisme ou en faisait un instrument de troubles, quand elle n'en trouvait pas d'autres à mettre en usage. Elle agitait ainsi l'Allemagne et surtout l'Angleterre, en prévision de la mort prochaine d'Élisabeth. Plus réservée vis-à-vis de la France, elle ne cessait pourtant pas d'encourager sous main ses ennemis comme le duc de Savoie, et de flatter Biron et les mécontents de l'intérieur. Le duc de Bouillon lui-même fut soupçonné de correspondre avec les agents de la cour de Madrid.

Henri IV surveilla ces menées avec sa vigilance ordinaire, accusant l'inquiétude des Espagnols qui ne pouvaient vivre en repos[1], et il y répondit par des actes d'une hostilité aussi peu

[1] Lettre au pape.

déguisée. Il laissa les agents des Pays-Bas faire des enrôlements en France. Il entretint des intelligences avec les Morisques, que poursuivait le gouvernement de Philippe III. En 1601, pendant que les archiducs assiégeaient Ostende, il se rendit à Calais, où sa présence effraya les Espagnols, malgré les assurances pacifiques qu'il leur donna. Il désirait voir de près les événements, sonder Élisabeth qui était venue à Douvres de son côté, se rapprocher de l'Angleterre, et préparer de loin une coalition puissante contre la maison d'Autriche. Il ne se dissimulait nullement les difficultés d'une pareille entreprise. Il savait combien il devait peu compter sur les sentiments des Anglais et sur les roueries de leur reine. Il voulut cependant que Rosny exposât à Élisabeth ses vues sur l'équilibre européen, sur la nécessité de constituer un jour les Pays-Bas en république indépendante, d'assurer la liberté des princes de l'Empire et celle des cantons suisses, enfin de donner à l'Europe une paix de religion. Élisabeth accueillit ces plans avec faveur, et parut surtout désireuse d'affranchir les Provinces-Unies.

Henri IV cherchant, en prévision de l'avenir, des alliances contre l'Espagne, ne pouvait les trouver que chez les puissances protestantes. Il comprenait l'inconvénient de ces alliances, peu sympathiques à quelques-uns de ses conseillers, entre autres à Villeroy, mais il s'excusait sur la nécessité où il se voyait de se tenir plus que jamais uni avec les anciens alliés de la couronne et ses amis intimes bien éprouvés.

Ces raisons l'engagèrent à visiter, au mois de mars 1603, la frontière de l'Est. Il en prit pour motif ou prétexte des troubles qui avaient éclaté à Metz, et la nécessité de changer un lieutenant du duc d'Épernon, qui en possédait le gouvernement. Il voulait aussi surveiller les menées du duc de Bouillon et étudier les moyens d'unir un jour la Lorraine à la France, sans préjudicier, dit Sully, aux droits de l'Empire ni aux libertés des peuples[1]. Quelques différends s'étaient élevés entre les princes d'Allemagne, particulièrement au sujet de l'évêché de Strasbourg. Henri IV, dont la prétention était de faire vivre les différentes religions en paix aussi bien hors de France qu'en France, s'offrit pour médiateur. Il tint à Metz une journée où vinrent plusieurs de ces princes, entre autres l'électeur de Hesse, Maurice le Savant, avec lequel il entretenait déjà des

[1] Mémoires de Sully, p. 428.

rapports suivis. Il s'entendit avec eux, essaya de leur ôter la pensée de troubler la France par des intelligences avec Bouillon ou les calvinistes, et leur exposa ses vues, favorables à leurs projets d'ambition ou d'indépendance. Il ne parlait que de la paix de l'Europe, de la nécessité de s'unir pour empêcher certains empiétements. Il exerça encore deux médiations : l'une entre Genève et le duc de Savoie; il arrêta les entreprises du duc contre la république; l'autre entre la Suède et la Pologne, mais cette dernière eut peu de résultat.

Il apprit à Metz la mort d'Élisabeth et l'avénement du fils de Marie Stuart, Jacques Ier, au trône d'Angleterre. Il résolut d'envoyer Rosny en mission extraordinaire près du nouveau roi, pour le féliciter de son avénement et sonder ses intentions. Rosny partit avec une suite de deux cents gentilshommes, et fit à Jacques Ier les communications qu'il avait déjà faites à Élisabeth deux ans plus tôt. Il lui représenta la nécessité d'une étroite union entre l'Angleterre et la France, soit pour la paix, soit pour la guerre, les deux royaumes étant également menacés par les desseins des Espagnols. Il trouva à Londres l'envoyé des États-Unis, Barneveld, qui demandait un prompt secours pour sauver Ostende, assiégée depuis deux ans par les archiducs et hors d'état de prolonger une résistance désespérée. Les Anglais étaient, comme toujours, animés de sentiments très-personnels, hostiles à l'Espagne et peu sympathiques à la France. Jacques Ier, d'un caractère indécis, écouta les ouvertures de Rosny, mais évita de prendre aucun engagement. La négociation n'aboutit qu'à un traité défensif, dont la plupart des articles furent des stipulations pour le commerce. On laissa la Hollande se défendre seule. Malgré ce demi-échec, la France y gagna de dessiner sa politique extérieure avec une netteté qu'elle n'avait pas eue depuis longtemps. Elle se déclarait prête à déjouer partout les intrigues de la maison d'Autriche et à combattre son agrandissement, à défendre l'équilibre européen, à prévenir les guerres de religion.

Rosny prévoyait deux guerres, l'une maritime, qui eût uni les marines du Nord contre les flottes espagnoles; l'autre continentale, si la maison d'Autriche prétendait régler seule la question déjà posée de la succession de Juliers. Il s'ouvrit là-dessus aux agents des cours du Nord qu'il rencontra à Londres. Tout se réduisit à des pourparlers; mais la ténacité du gouvernement français donne à ces négociations, quelque prématurées qu'elles

parussent, une importance sérieuse. Henri IV prenait au nom de la France l'initiative d'une politique à laquelle une partie des États de l'Europe, malgré une hésitation et des défiances naturelles, devaient finir par se laisser entraîner.

V. — La paix dont la France jouissait depuis le traité de Vervins, et que la guerre de Savoie avait à peine interrompue, permit de rétablir peu à peu l'équilibre financier et de donner une impulsion plus vive aux différentes sources de la prospérité publique. Après une série de règnes marqués par de continuels désordres dans les finances et un accroissement progressif de la dette, Henri IV parvint à rétablir l'ordre, à diminuer la dette, à accroître la richesse du pays et les ressources de la couronne. Son règne fut, à ce point de vue comme à beaucoup d'autres, un règne réparateur.

Il montra, en matière de finances comme partout, du bon sens et de la volonté; en quoi il fut très-aidé par Rosny, esprit sans beaucoup de largeur ni d'élévation, mais exact, observateur, infatigable dans le travail, inaccessible aux sollicitations, hautain et dur pour les grands comme pour les petits. Rosny ou plutôt Sully, puisqu'il est connu sous ce dernier nom, celui de la terre qu'il acheta en 1606, et qui fut érigée en duché-pairie, fut un administrateur despote, inflexible et intègre; ce qui ne l'empêcha pas d'être aussi un courtisan habile, et de se montrer très-intéressé, car il fit une grande fortune particulière, tant par ses économies que par les libéralités de son maître. Il eut un avantage marqué sur les surintendants ses prédécesseurs, celui d'être ce qu'aucun d'eux n'avait jamais été, le confident du roi et le ministre dirigeant. Sa faveur et sa puissance durèrent autant que le règne et ne souffrirent aucune interruption. Il put donc agir avec suite, sans être gêné par des caprices ou des volontés étrangères, et mettre dans la direction financière et la direction politique un accord qu'on n'avait pas encore vu. Il arriva ainsi à de grands résultats, sans employer de moyens extraordinaires, et en faisant ce qu'il appelle un *ménage merveilleux*.

Jusqu'à la paix de Vervins, on n'avait dû vivre que d'expédients. Sully avait été lui-même, malgré sa sévérité et ses réformes, obligé d'y avoir recours, car il fallait à tout prix subvenir aux besoins urgents de la guerre. La paix conclue, restait une dette de 348 millions (estimés valoir un milliard

254 millions d'aujourd'hui), dette dont l'intérêt grevait d'une somme énorme les revenus du trésor. Ces revenus ainsi réduits étaient d'une insuffisance notoire.

Une fois les guerres civiles et la guerre étrangère terminées, la situation changea. Un gouvernement ferme, pacifique, animé d'un remarquable esprit d'ordre et de réparation, au dehors comme au dedans, était le premier élément de la prospérité financière. Mais il fallait aussi, pour que l'amélioration fût réelle, réformer sérieusement l'administration, que la faiblesse des derniers Valois et le malheur des temps avaient remplie d'abus de toute sorte. C'était une œuvre à laquelle Sully était merveilleusement propre, et qu'il exécuta résolûment. On avait engagé à de grands personnages, quelquefois à des princes étrangers, le produit de certains impôts, à titre de garanties d'emprunts qu'ils avaient fournis. Il y avait là une entrave pour l'administration et une perte pour l'État. Sully commença dès 1597 et 1598 par racheter les impôts et les revenus engagés, tout en payant une rente aux engagistes. En second lieu, presque tous les impôts autres que la taille étaient affermés. Sully fit de nouveaux baux plus avantageux que les anciens, parce que les circonstances étaient plus favorables ; il se renseigna mieux sur la valeur réelle de chaque ferme ; il écarta les intermédiaires parasites, et substitua des adjudications publiques aux adjudications particulières.

Il revisa les règlements de comptabilité, ou plutôt il remit en vigueur tous ceux qui n'étaient pas bien observés. Le contrôle en matière de finances existait, quoiqu'il n'eût pas la même précision qu'aujourd'hui ; mais il rencontrait plus d'obstacles, par la raison qu'il y avait en réalité autant de trésors que de recettes générales. Chaque recette avait son budget à elle, ses ressources, ses dépenses et ses assignations particulières. La fixation de ces différents budgets présentait beaucoup de difficultés et ouvrait la porte aux désordres et aux abus. Sully eut le talent d'y parer. Pour les concussions, il les poursuivit partout, sans acception de personnes. L'administration était déjà organisée d'une manière assez habile pour que si la vénalité pût s'y introduire aisément dans les moments de troubles et d'embarras, elle pût être poursuivie et combattue sans grande peine une fois que l'ordre était rétabli. Sully institua à deux reprises des tribunaux d'enquêtes contre les concussionnaires, et obtint de nombreuses restitutions.

C'étaient là les préliminaires essentiels pour avoir de bonnes finances. Cependant il ne fallait pas s'arreter là ; il fallait aussi remanier les budgets.

Sully voulut l'économie dans les dépenses. Il commença par améliorer les marchés de l'État de la même manière que les baux des fermes. Ensuite il restreignit les dépenses les plus fortes et les moins productives, comme celles de la guerre. Il profita de la paix pour n'entretenir sous les armes en temps ordinaire que huit mille hommes de troupes régulières, ce qui ne l'empêcha pas d'en réunir trente mille à bref délai quand on fit la guerre de Savoie. Une partie de l'économie obtenue sur le personnel de l'armée servit à augmenter le matériel. L'arsenal prit un développement en rapport avec le progrès de l'artillerie, dont la guerre de Savoie démontra l'importance. Ces réformes opérées, Sully arrêta les dons et les prodigalités, qui étaient devenus sous Henri III un scandale ruineux. Il sut résister aux sollicitations des princes, des courtisans, des maîtresses, du roi lui-même, qui finit par accepter ses remontrances et se contenter de quelques sommes pour son jeu et ses bâtiments. Henri IV avait en effet la passion de construire et d'orner les palais royaux ; il aimait aussi à embellir Paris, où il fit de grandes constructions, acheva le pont Neuf et bâtit un nouveau quartier au Marais. Mais, magnifique par calcul à sa cour, dans ses bâtiments, ses fêtes royales ou ses ambassades, il céda sur tout le reste aux conseils de son ministre. Sully l'amena peu à peu aux idées d'économie qu'il pratiquait lui-même ; car il avait toujours eu le soin de faire une large épargne de ses revenus personnels. Il recommandait cette même épargne partout, principalement aux communes, trop portées, suivant lui, à des dépenses d'un intérêt douteux. Une économie présente lui paraissait dans tous les cas préférable à une dépense, même productive.

Une des plus fortes charges du budget des dépenses était l'intérêt de la dette. Sully se préoccupa d'en diminuer le chiffre par des rachats ou par une réduction des rentes. Il établit en 1601 une sorte de fonds d'amortissement pour racheter annuellement 200,000 livres d'offices créés pendant la guerre, offices inutiles qui gênaient l'administration et donnaient lieu à beaucoup de procès ou d'abus. Il voulut ensuite réduire les rentes, tant pour dégrever le budget, que pour ramener à l'agriculture, au commerce et à l'industrie la classe des rentiers, qu'il

jugeait inutile et même dangereuse. Il n'aimait pas qu'on pût tirer parti de son argent « sans peiner, travailler ni risquer ». Il estimait que le système de la dette publique, ruineux pour l'État, offrait encore une prime à la paresse, et privait le pays du travail des hommes qui pouvaient le mieux le servir par leur activité. Il commença par fixer en 1601 (ordonnance du 13 juillet) l'intérêt légal au denier seize, 6 1/4, au lieu du denier douze, 8 1/3. La paix avait amené une baisse naturelle du prix de l'argent. Il ne tarda pas à porter la question de la réduction ou du rachat des rentes au conseil des finances, au parlement et au corps de ville. On fit en 1602 une première réduction de toute la dette au denier seize, malgré l'opposition des rentiers, qui se plaignaient de l'inexactitude des payements et du retard des arrérages.

Sully voulut aller plus loin; en 1604, il entreprit de faire une révision des titres constitutifs, en établissant trois catégories : l'une, des titres légitimes dont les rentes seraient maintenues au denier seize; une seconde, des titres douteux dont les rentes devaient être réduites au denier dix-huit, vingt ou vingt-cinq, suivant les cas, de manière que nul ne touchât un intérêt supérieur à l'intérêt légal de son prix d'acquisition; et une troisième, des titres qui seraient annulés comme entachés d'un vice fondamental. Il comprenait dans cette dernière catégorie tous les titres de dons et pensions obtenus indûment ou sans lettres closes vérifiées. Il imputait même sur le capital les intérêts perçus indûment.

Ce projet, fort compliqué, soulevait une infinité de questions, et pouvait être critiqué, soit dans son ensemble, soit dans le détail de ses nombreux articles [1]. Ce n'était plus en effet d'une simple réduction des rentes qu'il s'agissait, mais d'une vérification de titres, très-difficile dans tous les cas, ayant un effet rétroactif et nécessairement plus ou moins arbitraire. Aussi s'éleva-t-il une très-vive opposition, dont le prévôt de Paris, Miron, se fit l'organe. Les rentes appartenaient généralement à la bourgeoisie de Paris, et formaient un de ses principaux revenus. Miron protesta contre la pensée de soumettre la validité des titres et des contrats à d'autres juges que les juges ordinaires. Le roi recula, pour ne pas mécontenter les Parisiens, dont il craignait l'hostilité, sachant combien elle avait

[1] Les *Économies royales* contiennent un exposé du projet, très-compliqué et cependant incomplet.

été fatale à Henri III. Ce qui est remarquable, c'est qu'on s'inquiéta peu de la considération de maintenir le crédit de l'État. Cette raison, sans valeur aux yeux de Sully, qui ne voulait pas que la France eût de dette, fut invoquée d'une manière très-secondaire par les rentiers et leurs défenseurs. Sully était despote par caractère et aussi peu disposé à tenir compte d'une assemblée de l'hôtel de ville de Paris que d'un conseil des notables. Il tint bon, revint à la charge, et finit à la longue par exécuter plus ou moins son projet de révision, de classement, de suppression et de rachat. On a calculé qu'en 1610 il avait remboursé ou éteint une somme de cent millions de rentes, égale à la partie de la dette contractée pendant la première partie du règne, de façon qu'à la mort de Henri IV les charges publiques furent exactement ce qu'elles étaient à la mort de Henri III, ou plutôt furent inférieures, puisque la valeur de l'argent avait diminué, et que cette diminution était alors accélérée par l'augmentation rapide du produit des mines d'Amérique.

Telle fut en résumé l'œuvre financière de Sully. Pour le budget des recettes, il y fit peu de changements. Quelques remaniements d'impôts ne méritent pas qu'on s'y arrête. La taille seule, c'est-à-dire l'impôt direct, fut l'objet de mesures importantes. Comme il avait été difficile d'en opérer les rentrées pendant les guerres civiles, qu'il restait encore après la paix de Vervins un arriéré qu'on estimait de vingt millions, et que cet arriéré, très-compromis, devait donner lieu à une infinité de poursuites contre les contribuables les plus pauvres, Sully décida le roi à en faire l'abandon. Cette mesure aida naturellement à la reprise du travail agricole, arrêté tout à fait dans certaines provinces. Sully eut aussi le soin d'introduire dans l'assiette et dans la perception quelques améliorations de détail, par exemple en limitant le nombre des exemptions et celui des titres de noblesse, qui la plupart du temps n'étaient pas autre chose.

Ce fut ainsi qu'à la mort de Henri IV il put laisser les charges de la dette fort réduites, les revenus accrus par le seul effet de la prospérité publique, le budget en équilibre, et quarante-trois millions de réserve, dont la plus grande partie encaissée dans les caves de la Bastille, en prévision d'une guerre contre l'Autriche. C'est là un dernier trait caractéristique du *ménage* de Sully. Il épargnait et entassait, faute d'institutions de crédit.

VI. — Henri IV et Sully, car ces deux noms sont inséparables, se préoccupèrent constamment de développer les forces productrices de la France, et cherchèrent à favoriser l'agriculture et l'industrie.

L'état où les guerres de religion laissaient le pays est facile à comprendre. La population avait diminué et s'était appauvrie. On voyait de tous côtés des terres en friche, des maisons, quelquefois des bourgs démolis; les ruines n'étaient réparées nulle part.

On s'était contenté jusque-là d'accorder à l'agriculture dans les circonstances critiques des dégrèvements d'impôts ou des remises de tailles. Sully le fit dans une mesure plus large que par le passé. On renouvela aussi toutes les anciennes ordonnances protectrices des paysans, depuis celle qui déclarait les charrues et le bétail insaisissables. L'abaissement du taux de l'intérêt et la réduction des rentes devaient, dans la pensée de leurs auteurs, avoir pour résultat de procurer de l'argent à l'agriculture et d'aider la propriété à se libérer de ses charges. C'était ce qu'on appelait permettre aux nobles endettés de réparer leurs maisons des champs.

Mais on ne se contentait plus de ces encouragements indirects, on en voulait d'autres. L'agriculture avait fait de grands progrès dans le cours du seizième siècle. L'exemple de l'Italie, où elle était déjà très-avancée, avait été suivi utilement. L'imprimerie avait propagé les livres et donné l'idée d'en faire de nouveaux. On s'était habitué peu à peu à considérer comme une science raisonnée ce qui n'avait été longtemps qu'une pratique routinière. La littérature agricole, qui commença, il est vrai, par des dictionnaires et des recueils de recettes, arriva en moins d'un siècle à produire un chef-d'œuvre, l'inimitable livre d'Olivier de Serres. Une autre cause d'amélioration était l'abondance plus grande de l'argent, qui facilitait les travaux, donnait plus d'activité au commerce des denrées, et permettait déjà dans quelques provinces une extension rapide du bail à ferme. La prospérité croissante de l'agriculture pendant le seizième siècle est un fait que toutes les relations étrangères s'accordent à constater. Bodin signalait même aux états de Blois une forte progression du commerce des produits français à l'étranger.

Ce mouvement, arrêté par les guerres civiles, devait reprendre après la paix sa marche naturelle. Henri IV et Sully l'encouragèrent. Henri IV appela près de lui Olivier de Serres, ac-

cepta la dédicace de son *Théâtre d'agriculture,* qu'il fit imprimer par l'imprimeur de la cour, et combla d'honneurs le *Columelle français.*

Sully avait une raison particulière de favoriser l'agriculture; il ne croyait pas qu'il y eût d'autre richesse productive que celle de la terre. Il disait que le *labourage* et le *pâturage* étaient les deux mamelles de la France. Il partageait avec Olivier de Serres, huguenot comme lui, l'idée qu'il fallait éloigner la noblesse de la cour, pour l'empêcher de se corrompre et de se ruiner. Il jugeait le séjour des champs avantageux pour tout le monde, nobles ou roturiers, et surtout pour l'État, qui s'assurait ainsi de bons soldats.

C'était beaucoup que l'agriculture fût honorée et encouragée officiellement, d'autant plus que ces encouragements, ces honneurs étaient chose nouvelle. Henri IV, qui avait infiniment de sens pratique, qui connaissait les paysans et aimait à se montrer familier avec eux, quand il en rencontrait dans ses chasses, parce que la familiarité en pareil cas ne pouvait le compromettre, disait gaîment qu'il voulait que chacun d'eux pût mettre les dimanches la poule au pot. Mais pour augmenter la production agricole, deux choses étaient nécessaires, modifier les anciennes lois et entreprendre de grands travaux publics.

Le commerce des grains était soumis à une multitude d'entraves. La liberté, admise en principe, souffrait de nombreuses restrictions abandonnées aux administrations locales, qui pouvaient toujours l'arrêter ou la limiter. Sans changer ce système, ce qui eût été difficile et même périlleux dans les conditions économiques où le pays se trouvait, Henri IV et Sully veillèrent du moins avec un soin constant à ce que les restrictions fussent exceptionnelles. La liberté ainsi garantie, autant du moins qu'elle pouvait l'être, favorisa la production, qui s'accrut. Le prix des grains s'éleva constamment dans la première moitié du dix-septième siècle.

La question de créer de grandes voies de communication par terre ou par eau fut mise à l'étude. Henri IV entreprit aussi de dessécher les marais pour rendre à la culture des terrains improductifs. Il fit en 1607 un traité avec un ingénieur hollandais, Bradlei, qui avait formé une compagnie. Il chargea cette compagnie de dessécher les marais du domaine royal à ses frais, moyennant la cession de la moitié des terrains desséchés, différents autres avantages, et des lettres de noblesse pour ses

principaux actionnaires et agents. Il invita l'Église, les communes, les particuliers, à faire des traités semblables. L'entreprise, il est vrai, eut peu de succès.

Olivier de Serres avait déjà préconisé la culture de quelques plantes utiles. Henri IV encouragea celle des mûriers, qui avait réussi dans le Midi et qu'il essaya dans le Nord. Il en fit planter aux Tuileries et dans les jardins royaux. Mais ici il avait un but particulier: il voulait développer une industrie jusque-là très-bornée, celle de la soie. Il se montra sur ce point en pleine divergence avec Sully, et il montra des vues beaucoup plus justes et plus larges que son ministre.

L'industrie était, comme tout le reste, dans un état de grande souffrance. Le nombre des métiers avait diminué partout ; le travail manquait et beaucoup de bras restaient inoccupés. La misère était extrême, surtout dans les centres importants. Les villes étaient obligées de se taxer pour nourrir leurs pauvres. La mortalité augmentait ; les épidémies devenaient plus fréquentes et plus terribles.

L'industrie du tissage se bornait de plus en plus à la fabrication des étoffes grossières, comme le drap et la toile ordinaires, fabrication elle-même réduite, car une partie des laines françaises étaient exportées et travaillées à l'étranger. Pour les étoffes de luxe, comme les draps fins et les soieries, la France n'en produisait pas le quart de ce qu'elle en consommait. Or, l'usage des draps fins et des soieries, autrefois réservé aux princes et aux seigneurs les plus riches, était devenu peu à peu, dans le courant du seizième siècle, commun à toute la noblesse et à une grande partie de la bourgeoisie. On était obligé de les acheter au dehors, c'est-à-dire d'exporter une partie du numéraire, qui restait insuffisant pour les besoins de la circulation intérieure. Sans doute l'étranger, vendeur de soieries, devait acheter des produits français dans une certaine proportion ; mais on était persuadé que cette proportion n'était pas équivalente, et pour employer le langage du temps, on se plaignait « de lui payer tribut ».

Si l'on voulait réparer ces pertes, il fallait de deux choses l'une, ou restreindre les consommations de luxe, ou bien y pourvoir en développant ou en naturalisant certaines industries. Sully était du premier avis. Ses goûts et ses idées d'économie s'accommodaient mal de ce qu'il appelait les *superfluités* et les *bombances*, uniquement propres, suivant lui, à ruiner les particu-

liers. Il s'inquiétait aussi de la disparition des vieilles mœurs, de la confusion des rangs qui gênait ses instincts nobiliaires. Il craignait que le développement de l'industrie ne nuisît à l'agriculture, ne lui enlevât des bras, et ne fît perdre à la France l'esprit militaire. Henri IV ne se laissa pas convaincre par ces raisons. Restreindre la consommation par des lois somptuaires était chose à peu près impossible, l'expérience l'avait prouvé ; on n'eût donc pas réussi. De plus, la mesure eût été jugée abusive, tyrannique. Le roi déclara qu'il ne voulait pas se mettre sur les bras les nobles et les bourgeois avec leurs femmes et leurs filles. En développant l'industrie à l'intérieur, il arrêtait l'exportation du numéraire, donnait aux pauvres un travail utile et assurait aux entrepreneurs le profit que gagnaient les fabricants étrangers. Par le conseil de Laffemas, son argentier, l'homme le plus compétent qu'il y eût alors en ces matières, il créa dans ses châteaux royaux des ateliers pour le dévidage et le moulinage de la soie, puis à Paris et ailleurs des manufactures de draps d'or et d'argent et d'étoffes de soie. Il fit venir des entrepreneurs et des ouvriers d'Italie. Il aida les premiers au moyen de subventions, de priviléges plus ou moins étendus pour la vente, et de lettres ou de promesses de lettres de noblesse. Il frappa de prohibition les produits étrangers similaires; toutefois cette prohibition, établie en 1599 d'une manière trop absolue, dut être supprimée en 1601 parce qu'elle ne profitait qu'aux contrebandiers ; plus tard elle fut rétablie avec des restrictions importantes et nécessaires. C'est à Lyon que l'industrie des soieries, assez limitée jusque-là, prit son principal développement.

Henri IV institua encore des manufactures de verre, de cristal, de tapis de Flandre et du Levant, de cuirs dorés et drapés. En 1607, il favorisa la création à Rouen de manufactures de toiles fines, pareilles à celles de Hollande. Il leur accorda les mêmes encouragements qu'aux fabriques de soieries. Il aimait d'ailleurs les objets de luxe et les ouvrages d'art. Il voulut loger au Louvre des artisans qui étaient de véritables artistes ; il prenait goût à les visiter, à examiner leurs ouvrages, à leur en commander pour ses châteaux.

Laffemas, successivement valet de chambre du roi, négociant, argentier, et enfin contrôleur général du commerce, fut le principal auteur de ces créations industrielles. On lui doit l'institution d'une chambre supérieure de commerce, créée en

1601. Cette chambre n'était à peu près composée que de membres des cours souveraines, désignés spécialement; mais elle prenait connaissance des projets, entendait les mémoires et les rapports, appelait devant elle les hommes qui pouvaient l'éclairer, enfin discutait des matières auxquelles le gouvernement était resté jusque-là trop souvent étranger. Laffemas était un homme actif, convaincu, plein de pénétration, quoiqu'un peu chimérique. Il avait dès 1597 demandé à l'assemblée des notables de Rouen la multiplication des manufactures sur tous les points de la France, la création d'une chambre de commerce dans chaque ville importante, et celle d'un bureau composé de marchands et d'artisans non salariés, sorte de conseil de prud'hommes, chargé de régler les contestations, de fournir aux pauvres un travail obligatoire et de supprimer ainsi la mendicité.

L'industrie des mines fut une de celles qui firent alors le progrès le plus marqué. On exploita des mines de toute espèce, d'or et d'argent, de fer, d'étain, de plomb. Henri IV imprima autant d'activité qu'il put à ces travaux, donna des priviléges aux entrepreneurs, créa une administration centrale des mines avec un gouverneur, des agents locaux et une juridiction particulière. Toutefois on ne tarda pas à renoncer à l'exploitation des mines d'or et d'argent, à cause de la concurrence qu'elles trouvaient dans celles du Nouveau-Monde et qu'elles ne pouvaient supporter.

La question des travaux publics se liait à celle du développement des forces productives de la France. Sully, nommé grand voyer en 1599, fut le vrai créateur de l'administration centrale des ponts et chaussées. Jusque-là tout avait été laissé aux pouvoirs locaux, et l'on manquait de grandes voies de communication. Sully fit entreprendre des enquêtes et rédiger une infinité de tableaux, de plans et de projets.

Il prépara le plan d'un système général de canaux pour relier entre elles les différentes rivières du royaume. Il ne put, il est vrai, en exécuter qu'une faible partie, mais c'était un début et un point de départ nécessaire. Il avança beaucoup le canal de Briare, destiné à unir la Loire à la Seine, et il encouragea les études du canal du Languedoc qui devait unir les deux mers. Ce dernier canal avait été jusque-là jugé impraticable. Le cardinal de Joyeuse, qui présida à ces études des ingénieurs, démontra qu'on pouvait parfaitement l'exécuter. Sully entreprit encore d'autres travaux de navigabilité, fit construire plu-

sieurs ponts, ouvrir des grandes routes et planter sur le bord de ces routes et sur les places des villages des ormes que longtemps encore après lui le peuple appela des *Rosnis*.

VII. — Le commerce extérieur souffrait comme le reste. Ce n'est pas qu'il eût jamais été considérable, malgré son accroissement constaté par Bodin; car on ne pouvait exporter que peu de produits agricoles, et il existait peu de grandes industries. Mais il trouvait un obstacle dans le manque de sécurité qu'offrait la navigation. La guerre maritime que les Hollandais et les Espagnols se faisaient depuis trente ans avait augmenté le nombre des corsaires de toute nation. En outre, tant que dura la guerre entre la France et l'Espagne, comme cette dernière puissance touchait la frontière française, au midi par les Pyrénées, au nord par la Flandre et à l'est par la Franche-Comté, on n'avait pu entretenir avec la plupart des pays voisins que des relations très-irrégulières. On avait même multiplié les prohibitions. Les intérêts commerciaux étaient, en raison de leur faiblesse, beaucoup plus subordonnés qu'ils ne le sont aujourd'hui aux intérêts politiques. C'est même par ce motif que chacun des États de l'Europe s'efforçait de se créer des colonies, et des colonies qui lui assurassent des marchés privilégiés.

Pour développer le commerce extérieur de la France, il fallait lui ouvrir des marchés au dehors, protéger les bâtiments français, corps et biens, contre les pirateries ou contre les exactions et la tyrannie des États étrangers, enfin rendre à notre pavillon la prééminence, alors compromise, qu'il avait eue dans le Levant. Henri IV ne négligea aucun de ces intérêts.

C'était du côté des Anglais qu'on avait le plus à souffrir, à cause du nombre de leurs pirates, et même de leurs corsaires, autorisés par les amiraux auxquels une part des prises revenait de droit. Quoique ces corsaires fussent armés contre l'Espagne, ils respectaient peu les bâtiments des autres nations. Henri IV se plaignit que les Français, alliés de l'Angleterre, fussent maltraités, et que les bâtiments anglais s'arrogeassent, sous prétexte d'empêcher la contrebande, le droit de visiter ceux des autres nations. Ces plaintes furent peu écoutées. Élisabeth prétendit qu'elle n'y pouvait rien, que les batiments anglais n'appartenaient pas à l'État, mais aux particuliers, et que chacun devait continuer de se faire justice soi-même. On obtint plus de Jacques Ier, qui força les pirates à quitter la Manche,

mais non les autres mers. Henri IV fut réduit à organiser une contre-piraterie. Il autorisa des navires bretons et marseillais à s'armer en course; il fit construire dans la Méditerranée, en 1605, des galères auxquelles il donna la même destination. Enfin il signa avec l'Angleterre, le 26 mai 1606, un traité pour la suppression des lettres de marque et la stipulation d'avantages commerciaux réciproques. Les Anglais se montrèrent alors plus traitables, parce qu'ils avaient signé la paix avec l'Espagne.

L'Espagne, puissance maritime comme l'Angleterre, établit en 1603 un impôt de trois pour cent sur les marchandises étrangères, impôt dont elle exempta les Anglais par le traité qu'elle fit avec eux en 1604. Henri IV, toujours mécontent des Espagnols et prévoyant, sans le désirer, le renouvellement d'une guerre contre la maison d'Autriche, répondit à cette taxe prohibitive, d'abord par une taxe analogue, puis par une prohibition absolue. Ces mesures eurent les plus mauvais résultats. Les producteurs et les marchands de vins ou de blés souffrirent et se plaignirent; il s'établit une contrebande inévitable; enfin les Anglais, après leur traité avec l'Espagne, achetèrent les produits français ou espagnols et bénéficièrent des transports. En exagérant la prohibition, Henri IV nuisait à la France autant qu'à l'Espagne, et ne rendait service qu'aux marines intermédiaires. On avait calculé que ce serait l'Espagne qui souffrirait le plus, qu'elle ne pourrait absolument se passer des marchandises françaises et qu'elle serait ainsi réduite à céder. Or, ces prévisions ne se réalisèrent pas. Le seul résultat fut que les esprits s'aigrirent de part et d'autre, et que les chances de guerre parurent augmenter. Il fallut que le Pape se portât médiateur. Le cardinal Buffalo fit conclure le 13 octobre 1604, entre Sully et le commandeur Zuniga, un traité qui supprima les prohibitions réciproques.

Les traités de 1604 avec l'Espagne et de 1606 avec l'Angleterre donnèrent au commerce extérieur de la France quelque sécurité. Un troisième traité, conclu le 20 mai 1604 avec le sultan Achmet Ier, concourut au même objet.

L'influence française en Turquie s'était affaiblie pendant la Ligue. D'abord les Anglais, jaloux des priviléges dont la France jouissait depuis François Ier dans l'empire ottoman, étaient parvenus à en obtenir de semblables et à s'affranchir ainsi de la juridiction des consuls français du Levant. Ensuite Henri IV

s'était vu obligé de faire des promesses à la cour de Rome. Cette cour nourrissait toujours la pensée d'attaquer les Turcs, en profitant pour cela du rétablissement de la paix entre les princes chrétiens et de l'état déplorable où Mahomet III laissait tomber son gouvernement. La désorganisation de l'empire ottoman faisait d'effrayants progrès. « Je me persuade, écrivait Henri IV en 1602 à son ambassadeur, M. de Breves, que l'empire de ce seigneur tombera bientôt en une confusion qui aura suite de changements d'importance, d'autant qu'étant stupide et méprisé comme il est, il n'y a point d'espérance qu'il soit pour s'évertuer et échapper le péril qui le menace. » Henri IV ne voulut donc empêcher ni le duc de Mercœur ni le duc de Nevers d'aller servir en Hongrie dans l'armée des Impériaux, qui faisaient aux Turcs une guerre continuelle. Les Turcs répondirent à cet acte d'hostilité peu déguisée en fermant les églises et en recommençant à accabler d'avanies les marchands chrétiens. Henri IV menaça, obtint que les églises fussent rouvertes, les chrétiens rétablis dans leurs droits et dans leurs biens, et que justice fût faite des actes de violence dont ils avaient été victimes. Le traité de 1604, renouvelant et étendant les anciennes capitulations, porta que les ports et les marchés de l'empire ottoman seraient tous ouverts aux marchands français, dont les opérations seraient placées sous la garantie de l'ambassade et des consulats ; que toutes les autres nations chrétiennes, y compris les Anglais, marcheraient sous la bannière de la France, et que les chrétiens auraient l'accès libre de Jérusalem. Pour donner plus de force à ce traité, le roi poursuivit lui-même les pirates d'Alger, et envoya son ambassadeur, M. de Breves, à Jérusalem, visiter les lieux saints et assurer les populations chrétiennes de la Syrie que la France les couvrait de sa protection.

Une marine de l'État était indispensable pour donner au commerce extérieur la sécurité qu'il réclamait. On ne songeait pas encore à faire de la France une puissance maritime, l'idée n'en vint qu'à Richelieu. Mais il fallait escorter et protéger les bâtiments marchands ; c'est ce que ne faisaient plus les anciennes amirautés, qui d'ailleurs n'avaient presque plus de navires. Sully ordonna en 1600 et en 1601 une visite des ports, commença en 1605 à construire des galères dans la Méditerranée, et créa en 1607 un arsenal de canons de marine. En 1608 il arma des galères. Son plan était d'entretenir une flotte royale

de vingt-quatre bâtiments, dont douze galères et douze vaisseaux ronds toujours armés, plus trois flottes plus petites qui partiraient chaque année pour les Indes où la France devait établir des colonies, ou plutôt des comptoirs.

Les entreprises de commerce colonial étaient devenues l'objet d'un engouement extrême et presque subit. En 1594 il s'était formé à Amsterdam une compagnie particulière pour le commerce de l'Inde. Le succès qu'elle obtint, les bénéfices réalisés par quelques armateurs, et la nécessité de faire la guerre pour soutenir des opérations commerciales dans les mers de l'Orient, amenèrent les Hollandais à créer en 1602 une compagnie unique, privilégiée. Cette compagnie, organisée par les chambres de commerce des six plus grandes villes et à qui l'État se contenta de prêter des canons, équipa une flotte armée en guerre, occupa les Moluques en 1604, y forma des comptoirs et réalisa sur les épices des bénéfices importants. L'Angleterre créa aussi, en 1600, une compagnie privilégiée, qui toutefois n'eut pas au début le même succès, parce qu'établie sur des bases moins larges, elle éveilla contre elle, dans le pays même, beaucoup de défiances et de jalousies.

La France ne voulut pas rester étrangère à ce mouvement colonial. Une première entreprise, tentée par des marins bretons, n'ayant pas réussi, plusieurs marchands formèrent en 1604 une compagnie pour le commerce des Indes orientales sur le modèle de la compagnie hollandaise. Le roi la constitua par lettres patentes du 1er juin. Il lui donna un privilége ou monopole pour quinze ans, deux canons, et quelques avantages particuliers, du genre de ceux dont jouissaient les sociétés nouvelles de commerce ou d'industrie. Les nobles pouvaient y entrer sans déroger. Seulement pour parer aux abus du monopole, on obligeait les fondateurs à admettre toutes les souscriptions qui se présenteraient dans certaines formes et certains délais.

Diverses circonstances retardèrent les opérations de cette compagnie. Les seules entreprises coloniales exécutées sous ce règne le furent dans l'Amérique du Nord, que les navires français visitaient déjà depuis un siècle. Dès l'an 1504 des marins bretons et normands étaient arrivés à Terre-Neuve. Plus tard six expéditions, dont la couronne avait fait les frais, s'étaient dirigés vers les côtes des États-Unis actuels, les avaient explorées sur une étendue de plus de quinze degrés, et en avaient même

pris possession sur quelques points. Jacques Cartier, de Saint-Malo, avait sous François I[er] reconnu le cours du Saint-Laurent jusqu'à Montréal, et formé des établissements au cap Breton et à l'île d'Orléans.

Dans le principe, aucune puissance européenne ne songeait à coloniser l'Amérique. Les premiers marins français qui s'y étaient rendus s'étaient livrés à la pêche de la baleine ou de la morue, et au commerce des pelleteries, qu'ils achetaient aux sauvages des bords du Saint-Laurent. L'État faisait faire de temps à autre des voyages d'exploration ou de découvertes, sans plan arrêté, et malheureusement aussi sans suite. Hors les établissements du cap Breton, nécessaires pour les pêcheries, on n'avait rien fondé avant le règne de Henri IV, ou si quelques rares tentatives de ce genre avaient eu lieu, elles étaient demeurées sans résultats, parce que les places avaient été mal choisies, qu'on n'avait pas réuni des fonds suffisants pour de pareilles entreprises, ni recruté les émigrants, comme il eût fallu.

Sous Henri IV, les voyages d'exploration, qui avaient cessé depuis 1564, recommencèrent. Le but qu'on se proposait était toujours de chercher au delà de l'Atlantique des mines ou des produits d'une nature spéciale comme avaient fait les Espagnols. Cependant on commença aussi à mêler à ces préoccupations d'autres idées. On était jaloux de l'Espagne, de la puissance et de la richesse qu'elle devait aux mines du nouveau monde, et de l'accroissement de sa marine, résultat de ses possessions américaines. On pressentait que l'Amérique était un vaste champ ouvert à la colonisation européenne, et l'on pensait que la France devait être des premières à s'y faire une place.

Après deux tentatives peu heureuses, Henri IV envoya en 1603 une petite escadre, organisée par de Chastes et commandée par Dupont et Champlain, capitaines de la marine royale, pour explorer le pays qu'on appelait alors la Nouvelle-France et qui comprenait les côtes de l'Acadie, du Labrador, le golfe et le fleuve de Saint-Laurent.

L'année suivante, 1604, une compagnie fut formée par des marchands de Rouen et de la Rochelle. Le roi lui donna dix ans de privilége pour le commerce des pelleteries, du quarantième au cinquante-deuxième degré, et le droit de fonder des établissements, du quarantième au quarante-sixième. Quant à la pêche, elle demeurait libre. De Monts, qui devait commander

l'expédition, reçut les titres de lieutenant général et de vice-amiral, avec les pouvoirs les plus étendus, tels que ceux de nommer à tous les grades et emplois, de disposer des terres conquises à titre de fiefs, concessions ou autrement, de faire des lois et des statuts. C'était la première entreprise de ce genre qui fut formée sur une grande échelle. On calculait d'ailleurs que le commerce ne pouvait se développer sans établissements; que ces établissements ne pouvaient être l'œuvre de simples particuliers, et que l'Amérique présentait des terres bonnes à coloniser et à cultiver, indépendamment de toute autre spéculation.

La compagnie n'eut pourtant pas le succès que les conditions favorables de sa constitution devaient faire espérer. Elle choisit mal ses premiers établissements. Elle dut quitter Sainte-Croix pour Port-Royal, éprouva des pertes, et suscita contre elle l'animosité et les réclamations des marchands qui faisaient déjà le commerce de l'Amérique. Ces derniers s'étant coalisés obtinrent en 1607 un arrêt du conseil qui la priva de son privilége. Le roi indemnisa ses fondateurs, et sa dissolution fut prononcée.

Le seul service qu'elle rendit fut de préparer de nouvelles explorations. Champlain, officier de la marine royale qui lui avait été attaché, avait reconnu de 1604 à 1607 la partie la plus fertile du littoral américain, entre le quarante et unième et le quarante-cinquième degré, où devaient s'élever les villes les plus florissantes des États-Unis. De 1608 à 1613 il explora le Canada. Il choisit à l'embouchure du Saint-Laurent un emplacement des plus heureux, sous un climat tempéré et sain, pour y fonder Québec, la capitale future du Canada. Il s'allia avec un des peuples indigènes, les Algonquins, dont il assura facilement le triomphe sur les Iroquois leurs ennemis. Il créa ensuite de nouveaux établissements au Saut-Saint-Louis, à Montréal, acheva l'exploration du Saint-Laurent et de ses affluents, et visita tous les grands lacs.

VIII. — Les jésuites, bannis de la France après l'attentat de Chatel, demandèrent à y rentrer. C'était le vœu du Pape et celui d'une partie des catholiques. Rien n'était également plus conforme aux idées de tolérance que Henri IV avait exprimées sans cesse, particulièrement dans le préambule de l'édit de Nantes. Toutefois cette mesure trouvait une grande opposition.

Les jésuites avaient contre eux les huguenots, la majorité de la magistrature et du barreau, même quelques membres du clergé. Les opinions à leur égard étaient très-divisées, jusque dans le conseil du roi. On se servait pour les repousser des souvenirs de la Ligue. Parmi les reproches nombreux qu'on leur adressait avec plus ou moins de raison, il y en avait deux principaux : l'un d'être affectionnés à l'Espagne et à la maison d'Autriche, l'autre d'être habiles et actifs ; on craignait par cela même qu'ils ne troublassent les consciences, et qu'ils ne fissent renaître une agitation religieuse mal étouffée. Sully, un de leurs plus ardents adversaires, voyait dans leur rappel un péril égal pour la politique étrangère et pour la tranquillité intérieure de la France.

Henri IV ne se laissa pas frapper par ces raisons, et sortit dans cette circonstance de sa défiance ordinaire. Après des entretiens avec quelques-uns des Pères, il répondit aux ennemis de l'ordre que les jésuites étaient Espagnols parce que l'Espagne les recevait bien, que s'ils étaient bien reçus en France, ils deviendraient Français ; qu'il aimait mieux les avoir pour amis que pour ennemis ; que s'ils avaient été du parti de la Ligue, bien d'autres en avaient été aussi ; qu'il voulait satisfaire le Pape par un acte de justice ; qu'enfin il serait toujours le maître et saurait empêcher le trouble des consciences.

Donc, en 1603, il rappela les jésuites d'origine française, en leur imposant seulement un serment de fidélité. Il les laissa rebâtir des colléges, et il les établit lui-même dans celui de la Flèche. Le parlement adressa des remontrances. Le roi répondit comme il avait fait pour l'édit de Nantes, et sut s'élever au-dessus des passions ou des craintes qui engendraient contre l'ordre tant d'hostilités. Il donna aux Pères eux-mêmes des conseils remarquables de bon sens et de sagesse. Un peu plus tard, en 1608, il étendit aux jésuites étrangers la faculté accordée aux jésuites français.

Henri IV se préoccupait beaucoup des affaires religieuses, dont les dernières guerres civiles et sa propre expérience lui faisaient comprendre le danger. Il voulait à tout prix les régler et s'en faire l'arbitre. Sa prétention était de donner satisfaction à chacun dans la mesure de ce qui était juste.

Il tenait particulièrement à faire une réforme du clergé, moins pour plaire au Pape que pour assurer à l'Église plus d'autorité, et pour montrer qu'il était capable d'accomplir une

œuvre tentée vainement par ses prédécesseurs. Cette réforme était nécessaire, car on comptait en 1595 environ trente à quarante évêchés sans titulaires, et cent vingt abbayes sans abbés. Outre les maux que la guerre civile avait produits partout en divisant les opinions et en exaltant les esprits, d'anciens abus avaient reparu ou grandi. On avait vu, comme toujours en pareil cas, des propriétés ecclésiastiques usurpées par les gentilshommes, des abbayes données à des laïques, à des gens de guerre, et même à des huguenots.

C'était aux assemblées du clergé qu'il appartenait de prendre les mesures nécessaires. Mais c'était le roi qui convoquait ces assemblées et qui convertissait leurs vœux en édits. Le roi avait donc sur elles une part d'action considérable. Henri IV n'était pas homme à la négliger. Au lieu de mécontenter le clergé comme avait fait Henri III et de se montrer maladroitement jaloux des droits de la couronne, il eut la double prétention de le satisfaire et de le diriger. Il prit l'engagement de ne nommer aux évêchés que des personnes capables, et de pourvoir dignement aux autres bénéfices. En répondant à l'évêque du Mans, qui lui présentait les doléances du clergé de France, il déclara qu'il « exhortait les ecclésiastiques à faire ce qui était de leur charge, se réformant entre eux et montrant les premiers l'exemple de bien faire, instruisant le peuple d'exemples et de paroles, que c'était le vrai moyen..... de porter un bon succès aux affaires et de réduire un chacun à la vraie religion catholique, apostolique et romaine ».

Il tint ses promesses. Il fit de meilleurs choix que les derniers rois, parce qu'il s'était rendu plus indépendant des suggestions de la cour. Il donna satisfaction à la plupart des vœux du clergé, sauf pour l'admission du concile de Trente, à cause des articles auxquels les parlements s'opposaient [1]. Il acquit dans les affaires de l'Église une autorité qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eue, se maintint en intelligence parfaite avec la cour de Rome, aida à la fondation ou à la réforme de plusieurs instituts religieux, et fit vivre toutes les opinions dans la plus profonde paix. « Je serais, disait-il, bien aise que mes bons serviteurs, de quelque religion différente qu'ils

[1] Le roi réunit plusieurs commissions pour examiner l'admission du concile de Trente. Villeroy et Bellièvre appuyèrent le projet. De Thou le combattit, prétendant que cette admission entraînerait comme conséquence la suppression du concordat et le rétablissement de la pragmatique sanction.

puissent être, soient toujours en bonne intelligence pour les choses politiques, et qu'ils n'entrent jamais en dispute pour les ecclésiastiques [1]. »

IX. — La conspiration de Biron et la fuite du duc maréchal de Bouillon avaient inspiré à Henri IV une méfiance croissante à l'égard des grands personnages et des huguenots. Cette méfiance éclate à chaque page de sa correspondance et des Mémoires de Sully. Il ne voyait plus autour de lui que des menées ou des complots, qu'il voulait combattre ou prévenir à tout prix. Il n'était d'ailleurs pas seul à éprouver cette inquiétude. La cour la partageait, avait l'oreille ouverte aux bruits qu'on faisait circuler, et s'exagérait la portée des mécontentements.

Une lettre interceptée, où le cardinal d'Ossat se plaignait du gouvernement, la trahison découverte en 1604 d'un secrétaire de Villeroy qui transmettait les dépêches françaises au cabinet espagnol, irritèrent le roi. Il était déjà fatigué et aigri par des brouilleries domestiques. La reine Marie de Médicis, et sa maîtresse, la duchesse de Verneuil, se faisaient une guerre ouverte et presque publique. La marquise était pleine d'exigences, intriguait, demandait de l'argent pour elle et ses enfants ; elle voulut la ville de Caen avec un gouvernement qui lui appartînt. Tantôt elle réclamait la reconnaissance de son fils et menaçait même d'élever pour lui des prétentions au trône, tantôt elle invoquait les dangers auxquels la mort du roi l'exposerait. La reine la détestait, la craignait, et montrait ce caractère aigre et jaloux qui lui fit faire plus tard tant de fautes. Sully fut chargé par Henri IV d'apaiser ces troubles domestiques, qui prenaient malheureusement l'importance d'événements ; il y réussit d'ailleurs assez peu, et son ingérence dans ce genre de querelles attira sur lui un blâme sévère de la part des ministres huguenots.

La marquise de Verneuil avait une famille des plus remuantes. Le comte d'Auvergne, son frère maternel, arrêté avec Biron en 1602, puis gracié parce qu'il s'était avoué coupable, s'était retiré dans son gouvernement d'Auvergne. Au lieu de s'y tenir en paix, il ne cessait de correspondre, soit avec l'étranger, soit avec les mécontents de l'intérieur. Aussi plein de son importance que dépourvu de mérites personnels, il s'imagi-

[1] *Économies royales*, t. II, p. 14.

nait, en sa qualité de bâtard de Charles IX, devenir un jour chef de parti. Le comte d'Entraigues, François de Balzac, pere de la marquise, homme perdu de dettes et d'honneur, intriguait de son côté. Toute cette agitation était peu sérieuse, parce qu'il n'y avait point d'accord entre ces différents personnages et que le comte d'Auvergne et sa sœur se détestaient cordialement.

Mais elle importunait le roi. Le comte d'Entraigues avait dans les mains un double de la promesse de mariage faite à sa fille. Henri IV exigea que la pièce lui fût remise. D'Entraigues, obligé de s'en dessaisir (juin 1604), n'en fût que plus empressé de rechercher l'appui de l'Espagne pour on ne sait quelles combinaisons éventuelles et chimériques. Henri IV le fit arreter. Il fit arreter aussi le comte d'Auvergne dans son propre gouvernement, au moment où il passait une revue, le 9 novembre, et il les livra tous deux au parlement, évitant, comme il avait déjà fait pour Biron, de choisir des commissaires spéciaux. Les deux comtes, dont les menées n'avaient rien d'effrayant pour le moment, mais dont les intelligences avec l'étranger étaient prouvées, furent condamnés à mort le 1er février 1605 ; la marquise le fut de son côté à une réclusion perpétuelle. Le roi ne fit pas exécuter l'arrêt. Il se contenta de laisser le comte d'Auvergne à la Bastille et de reléguer d'Entraigues et sa fille à une certaine distance de la cour, où d'ailleurs ils ne tardèrent pas à revenir ; la marquise retrouva sa faveur et recommença ses intrigues.

Henri IV eut une crainte plus sérieuse, celle que les huguenots ne voulussent se donner un chef. Ses soupçons se portaient, depuis le départ du duc de Bouillon, sur la Trémouille, qui était tout-puissant dans le Poitou. Il prévoyait qu'il pouvait mourir et laisser le gouvernement à son fils mineur. Il appréhendait les calculs que devaient faire pour ce moment les personnages mêmes du parti qui lui avaient été le plus dévoués, comme Lesdiguières et Duplessis-Mornay. Il résolut de donner en 1603 le gouvernement du Poitou à Sully, à cause de sa qualité de calviniste. Sully était naturellement en butte à deux sortes d'attaques, celles des huguenots, qui trouvaient mauvaise sa déférence pour le Pape et la traitaient d'apostasie, celles des catholiques, qui se plaignaient au roi de sa prédilection pour ses coreligionnaires. Mais il était assez habile, assez souple et assez pénétré de la pensée de son maître pour

calmer l'agitation de la province. Il disait qu'il voulait être « très-égal entre les catholiques et les huguenots, n'en faisant distinction qu'à proportion du plus ou moins d'affection qu'ils portaient au roi et à l'État ».

Il visita en 1604 Poitiers et la Rochelle, où il prit un soin égal de surveiller les agitateurs et de rassurer les hommes effrayés. En 1605, il fut chargé d'assister à l'assemblée des calvinistes à Chatellerault. Le roi voyait cette assemblée avec appréhension, à cause du mécontentement qui continuait dans la province, de l'opposition que les calvinistes avaient faite au rappel des jésuites, de leurs attaques incessantes contre la cour de Rome, et de leurs prétentions vis-à-vis du gouvernement. Une de ces prétentions était de garder leurs places de sûreté, qui ne leur avaient été accordées que pour une durée de huit ans. Sully reçut pour instructions de peser sur l'assemblée, d'empêcher que Duplessis-Mornay ou Lesdiguieres ne s'y rendissent, et d'obtenir le choix de députés qui pussent etre agréés ; le roi exigeait que les huguenots auxquels il avait donné des charges ne fussent pas exclus, ce qu'il regarderait, disait-il, comme une attaque personnelle. Sully parvint à conserver à l'assemblée un caractere pacifique. Cependant il ne put l'amener à restreindre les demandes relatives aux places de sûreté. Henri IV eût voulu en diminuer le nombre et ne laisser aux réformés que les plus considérables. On finit par proroger de quatre ans le terme pendant lequel ils les garderaient.

Presque aussitôt apres l'assemblée de Chatellerault, le roi se rendit en personne dans le Limousin, accompagné de ses gardes, d'une petite armée de sept mille hommes environ, et trainant à sa suite quelques pieces d'artillerie. Il voulait intimider par sa présence les amis et les parents du duc de Bouillon, et se faire livrer les places qui lui appartenaient. Bouillon s'empressa d'écrire aux commandants de ces places pour qu'ils ne fissent aucune résistance. Henri IV ne s'arreta qu'une semaine à Limoges, où il organisa une commission de grands jours, sous la présidence du garde des sceaux Sillery. « Il y eut, dit Sully, dix ou douze têtes qui volerent, et fut tout le surplus de ces faibles mouvements si bien approfondi et recherché, qu'il n'en parut plus rien depuis. » (Septembre 1605.)

Le châtiment des conspirateurs n'eut pas lieu seulement

dans le Limousin. L'agitation, dont il ne faudrait pas d'ailleurs s'exagérer la gravité, s'étendait beaucoup plus loin. Les Espagnols avaient su en profiter pour ourdir çà et là des complots ou gagner des créatures. Dans le Languedoc, deux frères, du nom de Lucquisse, avaient promis de leur livrer Narbonne ; ils furent punis de mort. Un gentilhomme, du nom de Meyrargue, eut la tete tranchée à Paris, pour avoir comploté avec l'ambassadeur Zuniga une entreprise sur Marseille.

Le duc de Bouillon était jusque-là le seul qui eût échappé. Le roi, voulant en finir avec lui, résolut de marcher sur sa principauté et de lui enlever Sedan. Ayant fait tous les apprêts nécessaires, il se mit en campagne au mois de mars 1606. Bouillon était hors d'état de résister ; il ne pouvait former une coalition de l'Europe en sa faveur, ni même songer à tenir longtemps dans la place avec un petit nombre de lansquenets que les princes protestants d'Allemagne lui avaient fournis. Il avait reçu, il est vrai, des sollicitations secrètes de l'Espagne, mais une alliance du chef des protestants avec la puissance catholique par excellence était impossible. Aussi ne chercha-t-il pas à lutter. Il voulait seulement ne pas être traité en rebelle et obtenir une déclaration d'innocence [1]. C'était à quoi Henri IV se refusait. Les troupes royales s'étaient déjà avancées à peu de distance de Sedan, quand Villeroy négocia une réconciliation. Villeroy craignait que l'humiliation de Bouillon ne contribuat à augmenter l'influence de Sully, qui serait devenu dès lors le seul représentant des protestants. Bouillon céda, parce qu'il se sentait perdu, et Henri IV parce qu'il craignait de mécontenter les princes d'Allemagne, ses alliés. On décida que Sedan recevrait un gouverneur royal, et que le duc, qui avait toujours protesté de sa fidélité, reviendrait à la cour. Il y revint en effet, et le roi l'accueillit sans lui parler du passé. Henri IV retourna faire à Paris une entrée royale. A partir de ce jour, le calme se rétablit tout à fait, les huguenots cessèrent de remuer et les gentilshommes de correspondre avec l'étranger. Pour emprunter les expressions de Sully, « les esprits inquiets, volages et turbulents, renfermèrent en eux-mêmes les appétits désordonnés et les désirs tendant à la nouveauté [2]. »

[1] Ouvré, *Aubery du Maurier.*

[2] *Économies royales*, chap. CLXXVII.

X. — Le rétablissement du calme à l'intérieur permit au roi de porter plus particulièrement son attention sur les affaires étrangères, où il exerça deux médiations importantes, l'une entre Rome et Venise, l'autre entre l'Espagne et la Hollande.

La querelle de Paul V et des Vénitiens avait pour cause la violation par le sénat de quelques priviléges ecclésiastiques anciens, d'où étaient résultés des abus. Le Pape demanda le rétablissement intégral de ces priviléges, et menaça, s'il ne l'obtenait, de frapper la république d'une excommunication et d'un interdit. La République prétendit défendre sa souveraineté et protesta contre l'emploi des armes spirituelles. L'excommunication et l'interdit ayant été prononcés, le sénat refusa de se soumettre à l'arrêt. Sa résistance fut appuyée par une partie des sujets vénitiens, et le clergé même se partagea.

Venise n'était pas un État assez puissant pour renouveler les guerres du Sacerdoce et de l'Empire, mais la querelle était assez grave pour que l'Europe y prît part, pour que le trouble fût jeté partout dans les esprits, et que l'Église romaine fût menacée de dissidences nouvelles. Au point de vue politique, le différend ne pouvait profiter qu'aux Espagnols, maîtres de l'Italie; aussi s'occupèrent-ils médiocrement de concilier les deux partis. Henri IV, qui désirait maintenir l'équilibre italien, qui regardait les Vénitiens comme ses plus anciens alliés et qui tenait extrêmement à l'alliance de la cour de Rome, qui enfin détestait et craignait les débats religieux, adressa des conseils également pacifiques à Rome par le moyen du cardinal du Perron, à Venise par celui de son ambassadeur de Fresnes-Canaye et du cardinal de Joyeuse. D'ailleurs la querelle n'était pas sans écho en France, où les prétentions de la cour de Rome trouvaient des adversaires nombreux qui parlaient d'elle très-librement. Le roi représenta aux Vénitiens qu'il ne voulait ni schisme ni guerre de religion, qu'il demanderait au Pape la levée des censures, mais à la condition que la République donnerait les explications nécessaires et ne ferait pas de manifestes contre l'autorité du saint-siége [1]. Enfin il leur persuada de se soumettre, avec toutes les conditions et les réserves qui pouvaient sauvegarder leur indépendance ou les garantir contre les abus, conditions et réserves qu'il fit admettre à la cour de Rome. Les censures furent levées par le cardinal de Joyeuse, qui en reçut spécialement la mission. Ainsi se termina, par une

[1] Lettre à de Fresnes-Canaye, 11 juillet 1606, *Lettres de Henri IV*, t. VI.

médiation sensée et désintéressée dont Henri IV eut le principal honneur, une querelle qui rappelait celles du moyen âge, et qui pour ne plus armer, comme autrefois, les différentes nations de l'Europe, n'en était au fond ni moins grave, ni plus facile à régler.

L'établissement de la paix entre l'Espagne et la Hollande ne présentait pour la France ni moins d'intérêt ni moins de difficulté. La lutte, dont l'origine remontait au temps du duc d'Albe, durait depuis quarante ans; elle n'avait éprouvé aucune interruption, quoique le gouvernement de la Belgique eût été délégué par l'Espagne aux archiducs Albert et Isabelle. Cependant le manque d'argent, la lassitude réciproque, le mécontentement qu'on éprouvait des deux côtés de n'obtenir aucun progrès sérieux, firent conclure, le 24 avril 1607, une suspension d'armes de huit mois. Cette suspension d'armes, demandée indirectement par les archiducs, fut accueillie avec un empressement fort naturel dans les Provinces-Unies, au moins par une partie de la nation.

Les Hollandais se demandèrent s'ils devaient signer la paix ou continuer la guerre. Il existait en réalité chez eux deux pouvoirs, celui de l'assemblée fédérale et celui du stathouder ou chef militaire, pouvoirs qui, en raison de la constitution et des circonstances, ne pouvaient agir l'un sans l'autre, et dont les rapports étaient lents et compliqués. Le stathouder, Maurice de Nassau, fils du Taciturne, désirait la continuation de la guerre : elle augmentait son importance personnelle et il lui devait son illustration militaire, car il avait tenu longtemps en échec le fameux Spinola, Italien au service de l'Espagne. La guerre offrait d'ailleurs des avantages certains : elle empêchait les divisions au sein des Provinces-Unies; elle servait le développement maritime et commercial du pays. La religion, le patriotisme, une partie des intérêts matériels en demandaient la continuation. Elle coûtait fort cher; mais Maurice de Nassau soutenait que la paix avec l'obligation d'entretenir des places fortes et des garnisons ne coûterait pas beaucoup moins. On pouvait recourir à un moyen terme, c'est-à-dire à une trêve prolongée; mais cette trêve prolongée risquait, suivant lui, de tout ruiner, et devait uniquement préparer les voies au rétablissement de l'autorité des archiducs.

La paix avait pourtant des partisans convaincus, surtout dans l'assemblée fédérale. Le syndic de la province de Hollande,

Olden Barneveld, représentait que les ressources de la nation étaient épuisées, que les secours de l'étranger étaient insuffisants et de moins en moins sûrs, que depuis plusieurs années les campagnes et les siéges de villes n'amenaient aucun résultat, qu'il fallait donc traiter, à la seule condition que l'indépendance des États-Unis fût declarée et reconnue. Les négociations furent poursuivies dans ce dernier sens, non pas avec les archiducs seuls, mais avec l'Espagne, dont on jugeait la participation au traité absolument nécessaire.

La question était d'intéret européen ; car la guerre, à laquelle il s'agissait de mettre un terme, durait depuis quarante ans, et presque toutes les puissances s'y étaient intéressées. Mais, outre l'intéret général qu'elle présentait, elle en avait un particulier pour la France. La France avait longtemps soutenu la Hollande. Elle lui payait deux millions de subside annuel depuis 1599. Elle permettait à ses nationaux de s'enrôler comme volontaires au service du prince d'Orange. Francais et Hollandais étaient encore unis par la haine commune de l'Espagne. Henri IV tenait la Hollande sous une espece de protectorat, imparfait sans doute, mais auquel il attachait d'autant plus de prix qu'il eût craint en se retirant de laisser ce protectorat aux Anglais, liés aux Provinces-Unies par un lien de plus, celui du protestantisme.

Henri IV n'eut pas plutôt connaissance de la treve, qu'il envoya en Hollande le président Jeannin assister Buzenval, son résident ordinaire. Il le chargea de dire aux États qu'il préférait la paix à une longue trêve, et une longue treve à la guerre. Il avait, quant à lui, toute raison de désirer la paix ; il la voulait pour assurer le commerce, pour ne plus payer de subsides, pour empecher les correspondances trop frequentes et souvent suspectes avec les réformés de France. Il songeait meme à attirer la compagnie des Indes orientales d'Amsterdam à Paris, ou plutôt il désirait amener sa dissolution, qui eut profité à celle de Paris. Enfin il tenait par-dessus tout à se faire accepter comme médiateur et à empecher les Anglais de prendre ce rôle. Il voulait dicter les clauses de la convention quelle qu'elle fût, afin d'empêcher également une continuation ruineuse de la guerre ou un triomphe trop complet du parti pacifique, car il ne se souciait pas non plus que la Hollande se laissât ramener à une association trop étroite avec la Belgique sous le gouvernement des archiducs.

Jeannin signa dans ce but, le 23 janvier 1608, un traité d'alliance défensive entre la France et les Provinces-Unies. Barneveld décida l'assemblée fédérale à l'accepter. Le traité fut naturellement suivi d'un autre à peu près pareil, entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, qui ne voulait pas laisser le champ libre aux Français.

Quelques jours après sa conclusion, le prince Maurice arriva à la Haye, amenant Spinola dans son carrosse, et des conférences commencèrent. La question principale était de savoir si la souveraineté de la Hollande serait reconnue. L'Espagne s'y refusait absolument. Jeannin tourna la difficulté en persuadant aux États d'agréer une trêve de douze ans, qui, sans rien résoudre au fond, n'obligeait aucun des deux partis à des concessions inacceptables. Il y avait deux autres difficultés, touchant le commerce et la religion. Les Hollandais voulaient aller aux Indes, et les Espagnols leur refusaient un privilége dont les Belges ne jouissaient pas. Pour la religion, on n'était pas moins loin de s'entendre ; car la Hollande avait comme l'Espagne une religion d'État, et traitait fort mal ses dissidents, c'est-à-dire les catholiques. Les Hollandais partisans de la guerre craignaient, non sans raison, qu'une longue trêve ne portât atteinte à leur marine et à leur commerce, ne débauchât leurs matelots et ne permît aux catholiques de redevenir un parti puissant. Ces raisons touchaient peu Henri IV, qui n'eût pas été fâché de détourner au profit de la France une partie du commerce hollandais, et qui cherchait, alors surtout, les occasions de protéger les catholiques sujets de gouvernements protestants. Mais ces difficultés étaient si sérieuses que les négociations traînèrent pendant plus d'un an. Quant à la question de la restitution des places occupées de part et d'autre et des indemnités à régler, elle avait beaucoup moins d'importance et pouvait se trancher plus aisément.

L'Espagne avait commencé par décliner l'intervention de la France. Le traité signé par Jeannin le 23 janvier 1608 la força de l'accepter.

Jusque-là, les deux gouvernements de Henri IV et de Philippe III avaient vécu dans une défiance perpétuelle. Chacun suivait sa ligne de conduite particulière : l'Espagne, attachée exclusivement aux intérêts catholiques, qu'elle associait d'ailleurs d'une manière adroite ou impérieuse à ceux de sa propre ambition ; la France cherchant à maintenir l'équilibre et à faire

prévaloir partout les idées de paix. De plus, les envoyés espagnols ne cessaient d'intriguer en France, et les envoyés français faisaient de même en Espagne. Les uns et les autres achetaient des espions et s'entendaient avec les mécontents. La Force, chargé de représenter la France à Madrid, écrivait au roi qu'il avait tenté sans grand succès les mécontents de l'Aragon et de la Catalogne, mais que les Morisques du royaume de Valence, menacés d'expulsion, s'étaient adressés à lui pour savoir s'ils obtiendraient son appui dans le cas où ils prendraient les armes.

Dans ces dispositions réciproques des deux gouvernements, la guerre fut plusieurs fois sur le point d'éclater au sujet d'incidents de peu d'importance, tantôt à l'occasion des prohibitions commerciales, tantôt à propos des menées de Fuentes, gouverneur du Milanais, personnage remuant, qui entreprit de dominer les Grisons, alliés de la France, en élevant un fort espagnol à l'entrée de la Valteline. Cependant les conseils pacifiques l'emportèrent des deux côtés. D'ailleurs, s'il y avait diversité entre ces deux politiques, il n'y avait pas de contrariété absolue. Celle de Henri IV se rapprochait de plus en plus des intérets catholiques. Celle de Philippe III s'éloignait à son tour des traditions de son père ; il suivait la même ligne de conduite, mais sans la même roideur ni la même inflexibilité. Le duc de Lerme, tout-puissant à Madrid, était moins belliqueux, et surtout moins agressif que ses prédécesseurs. Il avait signé la paix avec l'Angleterre en 1604 ; en 1607 il négocia avec la Hollande, et il se prêta à la pensée d'un rapprochement avec la France.

Unir la France et l'Espagne était alors le vœu ou le rêve de la cour de Rome. C'était aussi celui de beaucoup de catholiques zélés, et celui des ordres religieux amenés comme les jésuites à se préoccuper des grands intérets européens. Villeroy, Sillery, Jeannin, Marie de Médicis, penchaient dans ce sens et combattaient les préférences de Sully et de Henri IV pour une politique plus indépendante. L'affaire de Hollande donna lieu à la formation de plusieurs projets de rapprochement. La pensée de marier une fille de Henri IV à un archiduc, et d'assurer aux époux la succession d'Albert et d'Isabelle-Claire-Eugénie, qui n'avaient pas d'enfants, fut présentée par un jésuite néerlandais, comme un moyen de gagner le roi de France aux vues des Espagnols, qui refusaient de laisser la

Hollande se détacher de la Belgique. C'étaient là des projets très-vagues. Cependant la cour de Madrid crut devoir sonder le terrain. Elle envoya en France, l'an 1608, un ambassadeur extraordinaire, don Pedro de Tolède, allié aux Médicis et à la reine. L'ambassadeur arriva à Fontainebleau avec une suite de huit cents personnes et un train magnifique. Il eut peu de succès. Une alliance avec l'Espagne rappelait les souvenirs de la Ligue, et ces souvenirs étaient trop présents à beaucoup d'esprits. Les négociations furent vues de mauvais œil par une grande partie des Parisiens. Henri IV fut choqué des hauteurs de don Pedro, et reçut mal les plaintes qu'il lui fit des secours que la France avait donnés à la Hollande. Don Pedro, dont le *sosiego*, c'est-à-dire le flegme et la morgue s'accommodaient peu de la vivacité assez hautaine du roi, ne fit aucune proposition directe et remit au nonce le soin d'exposer à sa place les projets formés, soit pour des alliances de famille, soit pour une attaque combinée des flottes française et espagnole sur les côtes barbaresques.

Après une année de négociations, on ne semblait pas approcher du résultat. En Hollande, le parti belliqueux repoussait la pensée d'une trêve et parlait de continuer la guerre seul, sans le concours de la France. D'un autre côté, l'Espagne et les archiducs, refusant de reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies, semblaient revenir sur leurs premiers engagements. Henri IV se lassa, tint au prince Maurice un langage sévère et aux Espagnols un langage menaçant. On finit par signer, le 11 janvier 1609, la trêve de douze ans, qui fut garantie par les rois de France et d'Angleterre. L'Espagne accorda à la Hollande le commerce des Indes orientales. Le roi eût voulu faire insérer dans l'acte des articles favorables aux catholiques, ses envoyés prêchaient partout la tolérance gouvernementale dans les conditions où elle s'exerçait en France; mais on ne put triompher de l'esprit exclusif du protestantisme hollandais, ni des craintes qu'il éprouvait de voir ses sujets catholiques, devenus libres, reconstituer un parti favorable aux archiducs. On dut se contenter de quelques mesures partielles qui corrigeaient la dureté des lois, et de l'attitude nouvelle des magistrats, qui, « en plusieurs endroits, commencèrent de se montrer plus doux envers les catholiques ».

XI. — La trêve de douze ans était à peine signée, qu'un

événement nouveau, quoique prévu, vint mettre en péril la paix de l'Allemagne, et, par suite, celle de l'Europe. Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, comte de la Mark et de Ravensberg, et marquis de Ravenstein, mourut sans héritiers directs le 25 mars 1609. Il n'avait fait aucunes dispositions ; or, comme il laissait de grandes seigneuries et de nombreux collatéraux, la plupart des princes d'Allemagne prétendirent avoir des droits à sa succession ; l'Empereur s'attribua le droit de la régler, et commença par mettre ses États sous le séquestre.

Parmi les prétendants, trois étaient au premier rang, l'électeur de Brandebourg, le comte palatin de Neubourg, et l'électeur de Saxe. L'importance des États vacants, leur position qui permettait à l'Empire, c'est-à-dire à la maison d'Autriche, de s'en servir comme d'un point stratégique contre la Hollande, éveillaient des convoitises très-naturelles, et le règlement de la question n'intéressait guère moins la France que l'Allemagne.

Henri IV n'avait pas attendu ce moment pour se mêler des affaires d'outre-Rhin. Fidèle à la tradition de ses prédécesseurs, il avait toujours désiré arrêter les progrès et les vues ambitieuses de la maison d'Autriche. Il avait, dans ce but, entretenu avec soin les anciennes alliances de la France avec les princes de l'Empire, non pour troubler la paix de l'Europe, mais pour exercer, si jamais des complications survenaient, une influence conforme à ses vues et à ses intérêts particuliers.

Il avait donc essayé de gagner quelques-uns de ces princes, et il avait réussi auprès du landgrave de Hesse, Maurice le Savant. Il n'avait cessé de représenter aux Allemands la nécessité de demeurer unis entre eux. Il aurait voulu faire prévaloir chez eux, comme partout, ses idées de tolérance, puis dégager les questions politiques de toutes les considérations religieuses, c'est-à-dire unir les princes contre l'Autriche, indépendamment des confessions auxquelles ils appartenaient. Mais rien n'était plus difficile ; car si l'Allemagne avait joui depuis cinquante ans d'une paix relative, la complication des intérêts y était toujours extrême, et les divisions religieuses s'y perpétuaient, plus inconciliables qu'en aucun autre pays. La paix d'Augsbourg de 1555, simple transaction amenée par la lassitude générale, et bonne peut-être à prévenir les guerres d'État à État, n'empêchait au sein de chacun d'eux ni les tyrannies, ni

les persécutions, ni l'agitation et les luttes. Entre les protestants et les catholiques, les haines étaient insurmontables et les défiances plus fortes encore. Les protestants se tenaient particulièrement sur la réserve, en présence des progrès de leurs adversaires. Le catholicisme, resté maître de l'Empire et possesseur de la majorité dans le corps électoral et dans la Diète, avait recouvré une partie du terrain perdu, grâce aux efforts des électeurs ecclésiastiques ou des ducs de Bavière, auxquels les archiducs autrichiens avaient fini par se joindre, et grâce également à l'activité des jésuites. Le dix-septième siècle s'ouvrit donc par un grand mouvement de réaction contre la réforme. Ce mouvement inquiéta les protestants et raviva les passions des deux côtés. Dans ces conditions, les conseils de Henri IV furent écoutés, mais peu suivis. On rendait hommage à ses talents et à l'élévation de ses vues ; mais on le tenait pour suspect, les protestants à cause de sa conversion et de sa déférence pour le Pape, les catholiques parce qu'il recherchait les alliances protestantes.

Quand la succession de Juliers s'ouvrit, il résolut de sortir de sa réserve ordinaire et de prévenir soit une collision qui lui parut menaçante, soit un agrandissement de la maison d'Autriche. Il essaya d'empêcher les armements et les voies de fait ; il pressa les deux principaux prétendants, l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg, de faire entre eux un accord au moins provisoire. Il s'opposa aux projets d'agression de Maurice de Nassau, qui voulait employer de ce côté les forces militaires de la Hollande et occuper les places du Rhin, de peur que l'Autriche ne s'en rendît maîtresse et ne permît aux Espagnols de s'y établir, comme ils l'avaient fait un instant dans le cours de la dernière guerre. Mais il ne put empêcher l'Empereur de mettre les pays litigieux sous le séquestre et de les faire occuper par son cousin l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg et de Passau. L'Empereur en avait deux raisons. Le règlement de la succession appartenait aux tribunaux de l'Empire, et les intérêts des habitants catholiques avaient besoin d'être sauvegardés, parce que tous les prétendants étaient protestants. Il est vrai qu'outre ces motifs, l'Autriche en avait d'autres qui lui étaient personnels ; elle pouvait et elle voulait invoquer la déshérence et faire prononcer le retour à l'Empire de tout ou partie de l'héritage du duc de Juliers.

C'était à cause de cet intérêt direct de l'Empereur dans la question, que ni Henri IV ni les principaux prétendants ne voulaient admettre qu'il la réglât seul. Henri IV, après avoir hâté la conclusion d'un accord provisoire, que l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg firent à Dortmund, engagea les princes à s'armer, à chasser les Autrichiens et à prendre à leur tour possession du pays. Il employa le reste de l'année et l'hiver qui suivit à préparer la formation d'une ligue défensive des différents États d'Allemagne contre les empiétements de l'Empereur.

Tout réveillait alors sa mauvaise humeur contre l'Espagne et l'Autriche. Un incident contribua encore à l'augmenter. Il venait de faire épouser au jeune prince de Condé Charlotte de Montmorency, fille du connétable, et âgée de quinze ans. Il avait accablé la jeune princesse de présents, et l'avait prise pour objet d'un amour romanesque et public. Le prince, offensé, craignit ou affecta de craindre pour la vertu de sa femme, quitta brusquement la cour avec elle au mois de novembre 1609, et la força de le suivre à Bruxelles, où il demanda un asile aux archiducs. Il était le premier prince du sang, même l'héritier de la couronne après les trois fils, encore en bas âge, que le roi avait eus de Marie de Médicis. Il exprima partout son mécontentement de n'avoir pu tenir à la cour le rang qu'il prétendait. C'était là un effet de la jalousie de Henri IV, qui était très-personnel dans son gouvernement et n'aimait pas que les princes s'en mêlassent. Du reste, Condé était aussi médiocre et inconsidéré qu'ambitieux. A Bruxelles, chez les archiducs, et à Milan, où il se rendit près du comte de Fuentes, il se plaignit bruyamment, et agit avec la plus grande légèreté. Bien que son inconsistance diminuât beaucoup les effets de son escapade, Henri IV en fut très-mortifié, à cause de la raison qu'il alléguait, et en même temps très-irrité. C'était une bonne fortune inespérée pour les Espagnols, que d'avoir entre leurs mains le premier prince du sang, et de pouvoir se faire ses protecteurs. Le roi pria les archiducs de renvoyer Condé en France, puis demanda énergiquement son extradition au duc de Lerme. On lui répondit par des refus.

Ce fut pour lui un motif de presser encore plus vivement la formation de la ligue allemande. Il parvint à faire signer à huit ou dix princes, le 3 février 1610, l'union de Hall, par laquelle ils s'engagèrent à garantir la succession de Juliers à l'électeur

de Brandebourg et au comte de Neubourg, et de plus à mettre sur pied une armée défensive commandée par Christian d'Anhalt. Toutefois cette ligue incomplète fut uniquement composée de protestants, et ils refusèrent de donner aux catholiques les garanties que la France réclamait.

Henri IV tenait d'autant plus à ces garanties, qu'il voulait engager dans la coalition les États catholiques, particulièrement la Bavière, et que ces États étaient presque tous ralliés à l'Empereur, qui voulait faire de cette guerre une guerre de religion. Le roi avait une idée fixe et arrêtée : celle d'empêcher que la couronne impériale, couronne élective, devînt l'apanage constant de l'Autriche. Il prétendait faire décider par la Diète, qu'elle ne pourrait appartenir deux fois de suite à des princes de la même maison. Il songeait à faire élire le duc Maximilien de Bavière, qui offrait au Pape et aux catholiques allemands toutes les garanties nécessaires. Il s'en était ouvert au duc, qui sans se prononcer absolument, avait pourtant écouté ces ouvertures. Les circonstances permettaient d'en espérer la réalisation, parce que l'empereur Rodolphe, vieux et affaibli, avait laissé sa famille se diviser, que les archiducs ses frères et ses cousins lui reprochaient son indolence, et lui avaient déjà enlevé une partie de ses pouvoirs, qu'enfin les États autrichiens, comprenant des peuples de nationalité, de constitution et de langue très-différentes, ébranlés de plus par des troubles de religion, étaient dans une de ces crises par lesquelles ils ont passé si souvent, quoiqu'ils en soient toujours sortis plus forts et plus redoutables.

Henri IV, en promettant aux confédérés de Hall de les assister avec ses troupes, eut soin de déclarer qu'il n'en entendait pas moins observer le traité de Vervins. Il fit insérer dans la convention un article stipulant que la Franche-Comté et les territoires espagnols seraient respectés. Il ne voulait pas qu'on pût le regarder comme agresseur. Il prétendait simplement maintenir l'équilibre, compromis par les vues ambitieuses de l'Autriche, et il repoussait pour lui-même toute pensée d'ambition personnelle. Quelques princes allemands voulurent savoir s'il ne se mettrait pas un jour sur les rangs pour briguer l'Empire. Il laissa tomber cette proposition [1]. Il écarta également l'idée que lui soumettait Bongars, un de ses agents en Alle-

[1] *Correspondance de Henri IV et de Maurice le Savant.* — Mercier, *Henri IV et sa politique*, p. 346.

magne, de traiter avec les princes héritiers de la succession de Juliers, et de se faire céder les pays qui la composaient, en donnant à ces princes des titres et des revenus en France. Cependant il n'affectait pas un vain désintéressement. Une fois l'épée tirée, il se réservait d'agir et de s'indemniser suivant les occurrences. Tout en mettant dans son langage diplomatique cette netteté et cette franchise que lui permettaient sa puissance et une vue arrêtée du but qu'il se proposait, en donnant aux princes et aux gouvernements de l'Europe, comme il faisait naguère au clergé, aux parlements ou aux députés des huguenots, de ces avis qui avaient d'autant plus de poids qu'ils tombaient de plus haut, il avait soin, pour emprunter son propre langage, de parler la main sur la garde de son épée.

Ses scrupules n'allaient pas non plus à repousser l'emploi des moyens dont ses adversaires se servaient. Il ne négligea pas d'aider sous main les troubles de l'Autriche et de l'Espagne, quoique cela eût pour lui peu d'utilité. Les troubles intérieurs de l'Autriche échappaient complétement à l'action de la France. Ceux de l'Espagne tenaient à l'expulsion des Morisques, que Philippe III força d'émigrer, au nombre de plusieurs centaines de mille du royaume de Valence, puis de l'Andalousie, de Grenade et de Murcie, enfin de l'Aragon, de la Catalogne, de la Castille, et généralement de toute la Péninsule (en 1609 et 1610). Le duc de la Force, vice-roi de la basse Navarre, eut l'idée d'armer les Morisques et de les soulever, mais on finit par abandonner ce projet. On se contenta d'en recueillir quelques milliers qui s'étaient réfugiés sur le territoire français, et de leur offrir les moyens d'être transportés en Afrique plus humainement qu'ils ne l'auraient été par le gouvernement espagnol.

Pendant que Henri IV se préparait à affronter le hasard d'une guerre dont il était difficile de calculer la proportion et la portée, quoique le but en fût parfaitement déterminé, le duc de Savoie le sollicita de s'allier à lui plus étroitement, et de l'aider à conquérir le Milanais[1]. Charles-Emmanuel, toujours remuant et toujours dévoré de la passion de s'agrandir, avait fini par se tourner contre l'Espagne, qui lui avait fourni de nombreux sujets de mécontentement. Dès 1608, il demandait au roi de lui donner un corps de troupes auxiliaires pour marcher contre Milan. Henri IV n'avait aucune raison de se fier à un prince connu par sa fausseté, et qui, suivant l'expression de

[1] De Thou.

d'Ossat, « prenait pour galanterie de violer la foi ». Il craignait aussi d'engager une guerre générale, et il différa longtemps d'accueillir ces ouvertures. Cependant au mois de décembre 1609, irrité du refus que faisait l'Espagne de lui livrer Condé, il consentit à signer une alliance de famille et à promettre au duc pour l'aîné de ses fils, le prince de Piémont, la main de l'aînée des filles de France. Il consentit ensuite, en raison de la guerre qu'il allait faire en Allemagne, à combiner une action commune de la France et de la Savoie contre le Milanais; il promit au duc le concours d'un corps d'armée qui serait commandé par Lesdiguières; mais il ne voulait prendre que des engagements éventuels, pour ne pas se charger de la responsabilité d'une agression, et il demandait que la France reçût pour indemnité la forteresse de Montmélian avec le droit d'occuper trois ans celles de Valenza et d'Alexandrie. Le duc débattit longtemps cette condition, en représentant que la France serait assez payée par l'affaiblissement des Espagnols en Italie. Il céda pourtant, autant qu'il pouvait céder, c'est-à-dire avec une arrière-pensée qu'il ne prenait aucune peine de dissimuler, et le traité de Brussol pour la conquête du Milanais fut signé le 25 avril 1610, en termes d'ailleurs assez vagues pour qu'il soit difficile d'apprécier la valeur réelle des engagements réciproques qui y étaient pris.

Henri IV avait exprimé en mainte circonstance et fait répéter sans cesse par sa diplomatie le but qu'il se proposait. Il prétendait rétablir les villes et les États de l'Empire dans leurs droits et leurs libertés d'autrefois, assurer la liberté des Provinces-Unies, appuyer la politique de la France sur l'alliance des États secondaires, au nord les Provinces-Unies, le Danemark, la Suède, les principautés allemandes, au midi la Suisse, la Savoie et les principautés italiennes, enfin propager son système de tolérance religieuse, de manière à assurer partout des garanties aux dissidents des cultes établis, que ces dissidents fussent catholiques, luthériens ou calvinistes, et à empêcher les guerres de religion, ou les prétextes religieux donnés à des guerres et des entreprises purement politiques. Il déclarait depuis longtemps à toutes les cours de l'Europe qu'il avait fermé en France l'ère des guerres civiles, et qu'il voulait la fermer partout ailleurs[1].

[1] Instructions à d'Alincourt, ambassadeur extraordinaire à Rome en 1605. Mercier de Lacombe, Pièces justificatives, n° 3.

On lui a encore attribué d'autres projets, sur lesquels Sully revient souvent dans ses Mémoires et qui tendaient à un remaniement complet de l'Europe. C'est ce qu'on appelle le *grand dessein*. Or ce grand dessein paraît avoir été uniquement l'œuvre de Sully, qui d'ailleurs l'avoue lui-même en partie chimérique. Sully, esprit très-positif dans les détails de l'administration intérieure, avait pourtant la manie des projets et des plans. Il en faisait de gigantesques, sauf à n'en exécuter que la moindre portion, et comme il ne prit, en dehors de son ambassade d'Angleterre, qu'une part assez accidentelle aux affaires étrangères, il put de ce côté se donner pleine carrière et négliger à peu près toutes les difficultés de l'exécution.

Quoi qu'il en soit de ces observations, la France devait, selon lui, poursuivre au dehors un double but, fonder les bases d'une paix perpétuelle et chasser les Turcs de l'Europe. Pour établir la paix perpétuelle il fallait réduire les possessions de la maison d'Autriche, constituer un certain équilibre des puissances et créer des diètes ou des congrès périodiques, soit pour telle ou telle catégorie d'États, soit pour l'Europe entière, avec des armées et des flottes fédérales qui exécuteraient les décisions prises en commun.

Les détails du plan appartiennent à Sully seul, et par cela même sortent du cadre de l'histoire. Cependant ils révèlent quelques-unes des préoccupations de la politique d'alors. Sully voulait priver l'Espagne de toutes ses possessions européennes hors de la Péninsule, et ne lui laisser que les Indes, moyennant quoi la France lui eût abandonné définitivement ses prétentions ou ses droits sur la Navarre et le Roussillon. Les États autrichiens auraient été démembrés, la Bohême et la Hongrie constituant deux royaumes particuliers avec d'assez nombreuses annexes. La république suisse eût été agrandie de la Franche-Comté, du Tyrol et de la Valteline. Les grands États de l'Europe eussent garanti : 1° la souveraineté du Pape dans ses États pontificaux, auxquels on eût joint l'Italie méridionale ; 2° l'indépendance de la Hongrie et de la Pologne, qu'on devait soutenir contre la Porte et aider à conquérir le territoire occupé par les Turcs. Enfin les petits États italiens, conservés ou même agrandis aux dépens de l'Espagne, devaient former une fédération ou république, garantie contre des troubles intérieurs ou contre l'ambition de voisins trop puissants. Que Henri IV soit entré plus ou moins dans ces idées, il n'en est qu'une seule

dont il ait vraiment désiré et commencé de poursuivre l'exécution, celle d'une fédération italienne sous le protectorat de la France. L'Espagne faisait peser sur les petits États d'Italie un joug peu déguisé ; elle avait occupé Final sur le territoire de Gênes et Piombino sur celui de la Toscane, élevé une forteresse à l'entrée de la Valteline, obligé le duc de Savoie de livrer passage à ses troupes. Henri IV reprochait depuis longtemps à ces États et à leurs princes « d'avoir telles craintes des Espagnols et de leur puissance, et d'être si divisés et irrésolus que chacun d'eux, s'accommodant avec eux, avanceroit sa servitude[1] ».

Cette considération fut une de celles qui lui fit signer le traité de Brussol, dans lequel il eut soin de stipuler qu'on détacherait du Milanais réuni à la Savoie la Ghiara d'Adda qui avait appartenu autrefois aux Vénitiens et devait leur être rendue, et Cremone destinée au duc de Mantoue, en échange de Casal et du Montferrat que la France occuperait. En voulant pour lui-même des forteresses et des positions militaires, Henri IV renouvelait toutes les renonciations déjà faites aux droits de sa couronne sur Milan et sur Naples. Il négociait auprès de tous les petits États pour obtenir leur concours diplomatique et même militaire, exceptant toutefois le Pape, qui devait rester neutre pour exercer sa médiation au moment voulu.

Henri IV eut six enfants de Marie de Médicis. Un dernier trait de sa politique fut de chercher pour ses enfants l'alliance de maisons secondaires, de préférence à celle des grandes maisons de l'Europe. Aux mariages qu'on lui proposait avec la maison d'Autriche, il en préféra d'autres qu'il jugeait moins brillants, mais plus utiles, avec les maisons de Savoie, de Mantoue et de Lorraine. Il fiança l'aînée de ses filles au prince de Savoie, et un de ses fils à une fille du duc de Mantoue. Il destinait l'aîné, Louis, à épouser une fille du duc de Lorraine.

XII. — Au mois d'avril 1610, Henri IV était prêt à entrer en campagne, avec un but déterminé, mais ayant prévu toute l'extension que la guerre pouvait prendre. Il allait soutenir les princes confédérés de Hall, pour maintenir l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg dans la succession du duché de Juliers, et chasser au besoin les Autrichiens de la ville de Juliers dont ils étaient restés maîtres. Si la guerre ne pouvait être délimitée

[1] Lettre du roi à de Fresne-Canaye, t. V des *Lettres missives*.

et localisée, il combattait l'Autriche en Allemagne et l'Espagne en Italie. Il était sûr du concours des Hollandais, des princes allemands et du duc de Savoie. Le roi d'Angleterre lui envoyait son fils, le prince de Galles, qui voulait apprendre sous lui à faire le métier de roi. Il ne s'était jamais vu si fort. Il avait une armée de trente-cinq mille hommes destinée à l'Allemagne et dont il devait prendre le commandement. Quinze mille hommes devaient se tenir prets à entrer en Italie sous les ordres de Lesdiguieres. Il avait aussi formé le plan d'une troisieme armée, destinée à entrer en Espagne sous ceux de la Force, promu au maréchalat [1]. Tous les commandements étaient distribués, toutes les ressources pretes. Ses finances étaient dans un état prospère ; outre de fortes réserves dans la Bastille, il pouvait employer une plus-value certaine sur les impôts et user de toutes les voies extraordinaires que Sully avait ménagées par sa grande économie. Sully estimait les ressources disponibles à quarante-trois millions et celles qu'il pouvait se procurer à cent douze. Au moment d'entrer en lice et de jouer les armes à la main ce role de maitre et de modérateur qu'il avait uniquement rempli jusque-là par les voies diplomatiques, Henri IV se crut assuré du succes. Il disait, en parlant de son armée : « Qu'y a-t-il au monde qui puisse résister à cela? Que ne feraient pas deux mille gentilshommes en présence de leur roi? Ils ébranleraient des montagnes! »

Cependant il voulait toujours éviter de paraitre l'agresseur et d'effrayer l'Europe. Il offrit aux archiducs de reconnaitre la neutralité de la Belgique s'ils lui accordaient le passage pour ses troupes. Avant de recevoir une réponse, qui fut d'ailleurs favorable, il fixa son départ au 19 mai, confia la régence à la reine et lui nomma un conseil pour l'assister. Marie de Médicis désirait depuis longtemps être sacrée. Elle insista pour que cette cérémonie eut lieu avant le départ du roi. Le sacre fut célébré le 13 mai à Saint-Denis avec une pompe extraordinaire. Tous les auteurs du temps se complaisent à en décrire la magnificence. « Jamais, dit Richelieu, assemblée de noblesse ne fut si grande qu'en ce sacre, jamais de princes mieux parés, jamais les dames et les princesses plus riches en pierreries ; les cardinaux et les évêques en troupe honorent l'assemblée, divers concerts remplissent les oreilles et les charment ; on fait largesse

[1] La formation de cette troisieme armée n'était encore qu'un projet. Voir Mercier, Pièces justificatives, n° 4.

de pièces d'or et d'argent avec la satisfaction de tout le monde. »

Le 17, la reine devait faire à Paris une entrée solennelle ; on travaillait dans toute la ville aux préparatifs nécessaires. Le 14, Henri IV sortit du Louvre, et monta dans son carrosse, lui huitième, pour aller à l'arsenal. En passant dans la rue très-étroite de la Ferronnerie, un embarras de voiture arrêta les chevaux ; les gardes s'étaient écartés. Un assassin, Ravaillac, choisit ce moment pour monter sur la roue du carrosse et donner au roi deux coups de couteau. Henri IV s'affaissa sur lui-même, perdit la parole, et fut ramené évanoui au Louvre, où il expira presque aussitôt.

La nouvelle de cet attentat, répandue avec la plus grande rapidité, causa une consternation générale. Si le roi n'avait pas réussi à imposer à la France toutes ses idées, il était personnellement aimé ; le sentiment public acceptait sa rare supériorité et rendait justice à la droiture de ses intentions. Il avait conquis à la longue une popularité du meilleur aloi. On sentait aussi qu'on devait à sa fermeté un calme et un repos rendus précieux par des souvenirs trop récents pour être oubliés. Le gouvernement était entièrement dans sa main ; lui mort, tout sembla remis en péril. On se demanda ce qui resterait de lui et d'une œuvre aussi personnelle que la sienne. Jamais peut-être le sentiment public n'éclata d'une manière plus sûre, plus unanime. Malherbe, Sully, Richelieu, Fontenay-Mareuil, l'Estoile et vingt autres témoins l'ont constaté à l'envi. Chose remarquable et que l'Estoile constate également, non sans surprise, il n'y eut de trouble et d'émotion populaire nulle part.

Le meurtrier inspira partout le même sentiment d'horreur. Ravaillac n'avait pas cherché à se sauver ; on eut peine à le soustraire à la fureur du peuple. Il importait que son procès fût instruit. On crut à un complot et on lui chercha des complices. Des bruits inévitables circulèrent ; on pensa qu'il avait pu être armé par le vieux parti ligueur dont on redoutait une résurrection, ou par l'Espagne, ou par quelque personnage de la cour. L'instruction démontra qu'il n'en était rien. Ravaillac était encore un de ces fanatiques vulgaires que les guerres de religion avaient suscités, digne émule de Poltrot de Méré et de Jacques Clément. Il était poursuivi de l'idée que Henri IV allait faire la guerre au Pape et que cette guerre devait être prévenue par un assassinat. Il fut livré au bourreau, roué et écartelé, en pré-

sence d'une foule irritée qui se précipita avec fureur sur son cadavre, le mit en pièces et traîna ses membres déchirés.

On ne manqua pas de citer certains pressentiments exprimés par le roi. Ces pressentiments, auxquels l'événement fit attacher une importance naturelle, n'avaient pourtant rien que de très-simple, puisque Henri IV était au moment de partir pour une guerre dont il ne pouvait déterminer la durée et qu'il venait de constituer une régence pour le temps de son absence. Mais le soin qu'on mit à les recueillir prouve les dispositions où ce coup imprévu jeta les esprits et les alarmes qu'il inspira.

La mort de Henri IV ne produisit pas en Europe moins d'effet qu'en France. Son ascendant y avait sans cesse grandi ; sa supériorité y était partout reconnue. Il était aimé d'une partie des princes, redouté des autres, écouté et observé par tous. Le pape Paul V lui rendit un hommage public. On comprenait d'ailleurs que la scène du monde allait changer, dès que le principal acteur n'y était plus.

Sa popularité, déjà réelle de son vivant, agrandie sous Louis XIII, en déclin sous Louis XIV, refaite plus tard, mais altérée quelque peu, par Voltaire, est une des plus méritées qu'il y ait eu. Sully dit de lui qu'il fut la merveille des rois de son siècle. Il vante avec raison sa familiarité qui ne cessait pas d'inspirer le respect[1], sa clémence qui ne s'arrêta que devant les exigences d'État, sa valeur et son expérience au fait des armes, ce sens droit et juste, cette raison élevée, cet esprit pratique que les autres rois ont eus rarement à un tel degré, enfin ce tour heureux de langage et cette éloquence naturelle qui s'imposait à tout le monde. Henri IV, en effet, voulait toujours convaincre ; son désir était que les peuples lui *obéissent gaiement*. Les étrangers admiraient comment il savait « donner pour compagnes aux armes les négociations, à la force l'affabilité et la clémence[2] ». Il avait encore d'autres qualités : il respectait le droit, il comptait avec l'opinion, tout en s'efforçant de la diriger; il évitait le bon plaisir. Il disait aux parlements : « Mes prédécesseurs vous craignaient et ne vous aimaient pas, moi, je ne vous crains pas et je vous aime. » Fontenay-Mareuil le loue du choix qu'il faisait pour les emplois. Il savait juger les hommes ; il ne se laissait pas circonvenir ; il arrêtait

[1] Il voulait, dit Fontenay-Mareuil, qu'on reçût de lui la familiarité, non qu'on la prit.

[2] Relation de Priuli en 1600.

autour de lui ce torrent d'ambitions et de convoitises, qui, après avoir été si funeste sous Henri III, le redevint sous Louis XIII.

Ce n'est pas que son caractère fût d'une pièce. Les hommes ne sont jamais tels, et c'est le vice des portraits historiques de les faire poser dans une attitude convenue. Henri IV était devenu, dans les derniers temps surtout, personnel, soupçonneux, assez absolu; il ne souffrait presque plus d'autre volonté que la sienne. Il tenait, par défiance, les princes et les grands écartés de ses conseils. Naturellement bienveillant, il était tombé peu à peu dans cette indifférence pour les hommes que les princes évitent si difficilement. Malgré sa franchise ordinaire, il était passé maître dans l'art d'employer les finesses du langage pour déguiser sa pensée. Tout en déférant à l'opinion, il craignait le mouvement de la vie publique. Il cherchait pour son gouvernement la force plus que l'éclat. Venu après de longues guerres civiles, il rétablit l'ordre matériel et ramena le calme dans les esprits, mais il fonda peu de chose. Ses mesures les plus utiles, les plus larges, les plus généreuses, eurent toujours un côté intéressé ou mesquin qui les diminua aux yeux de beaucoup de ses contemporains[1]. Son système de conciliation politique et religieuse était, sinon chimérique, du moins artificiel et ne devait pas se soutenir longtemps. Il aimait à jouir de la vie; il garda jusqu'à la fin ses deux passions pour les femmes et le jeu, en leur donnant pour excuses les traverses qu'il avait eues et pour atténuation qu'il ne leur sacrifiait jamais les choses sérieuses. Elles lui firent pourtant commettre plus d'une faute. Elles troublèrent la cour, qui se divisa entre la reine et les marquises de Verneuil ou de Moret, entre les princes et les enfants naturels. Richelieu, un des grands admirateurs de Henri IV, l'accuse avec raison d'avoir été faible pour ses maîtresses et aveugle pour ses enfants, même pour ses bâtards, dont la grandeur le préoccupait outre mesure.

A sa mort rien n'était prévu. Cependant sa mémoire et sa tradition protégèrent quelque temps la régence de Marie de Médicis.

[1] Voir les Mémoires de Saulx-Tavannes.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE VINGT ET UNIÈME. — FRANÇOIS Ier.

(DEUXIÈME PARTIE.)

LIVRE VINGT-DEUXIÈME. — HENRI II.

LIVRE VINGT-TROISIÈME. — FRANÇOIS II.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME. — CHARLES IX.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME. — HENRI III.

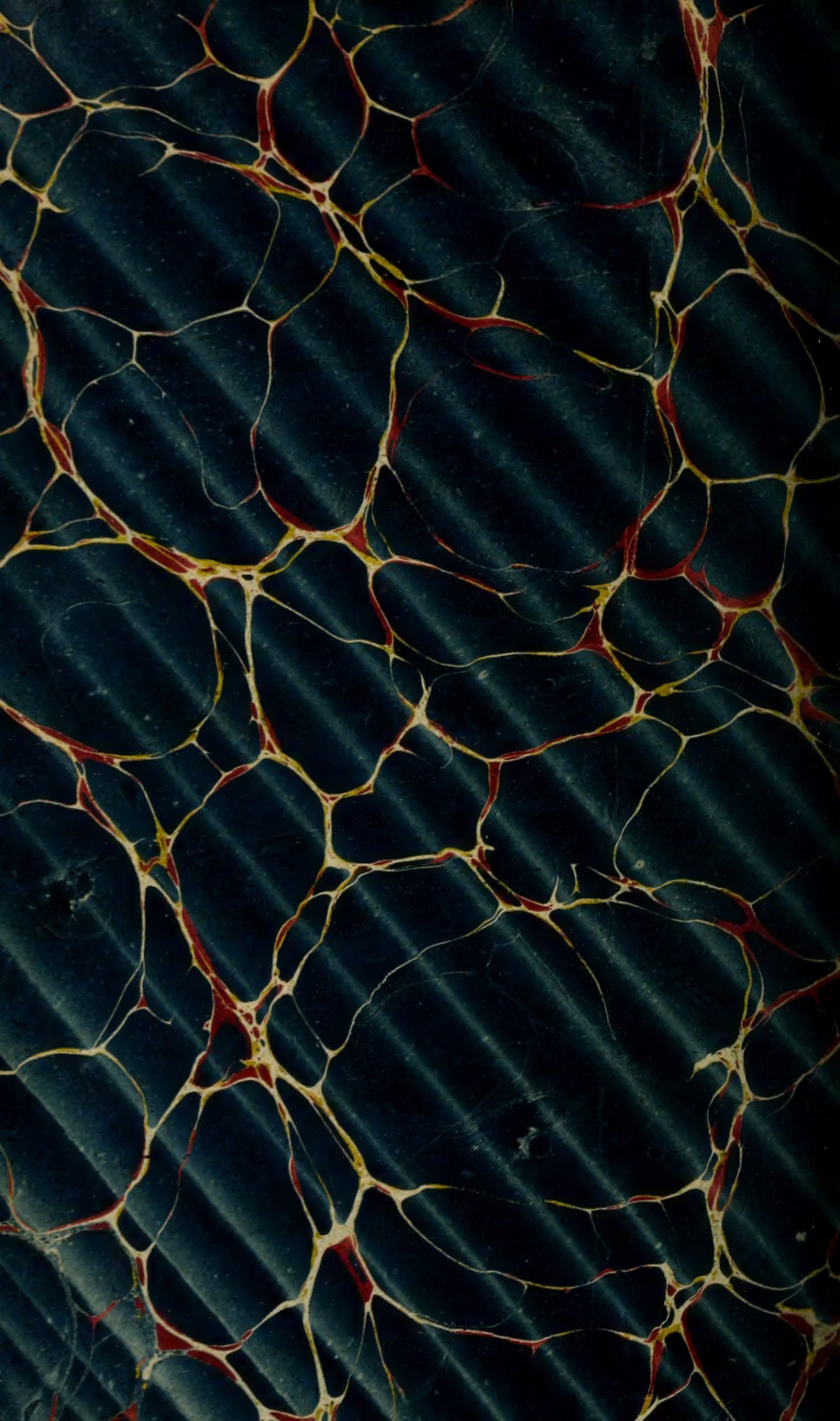
LIVRE VINGT-SIXIÈME. — HENRI IV.

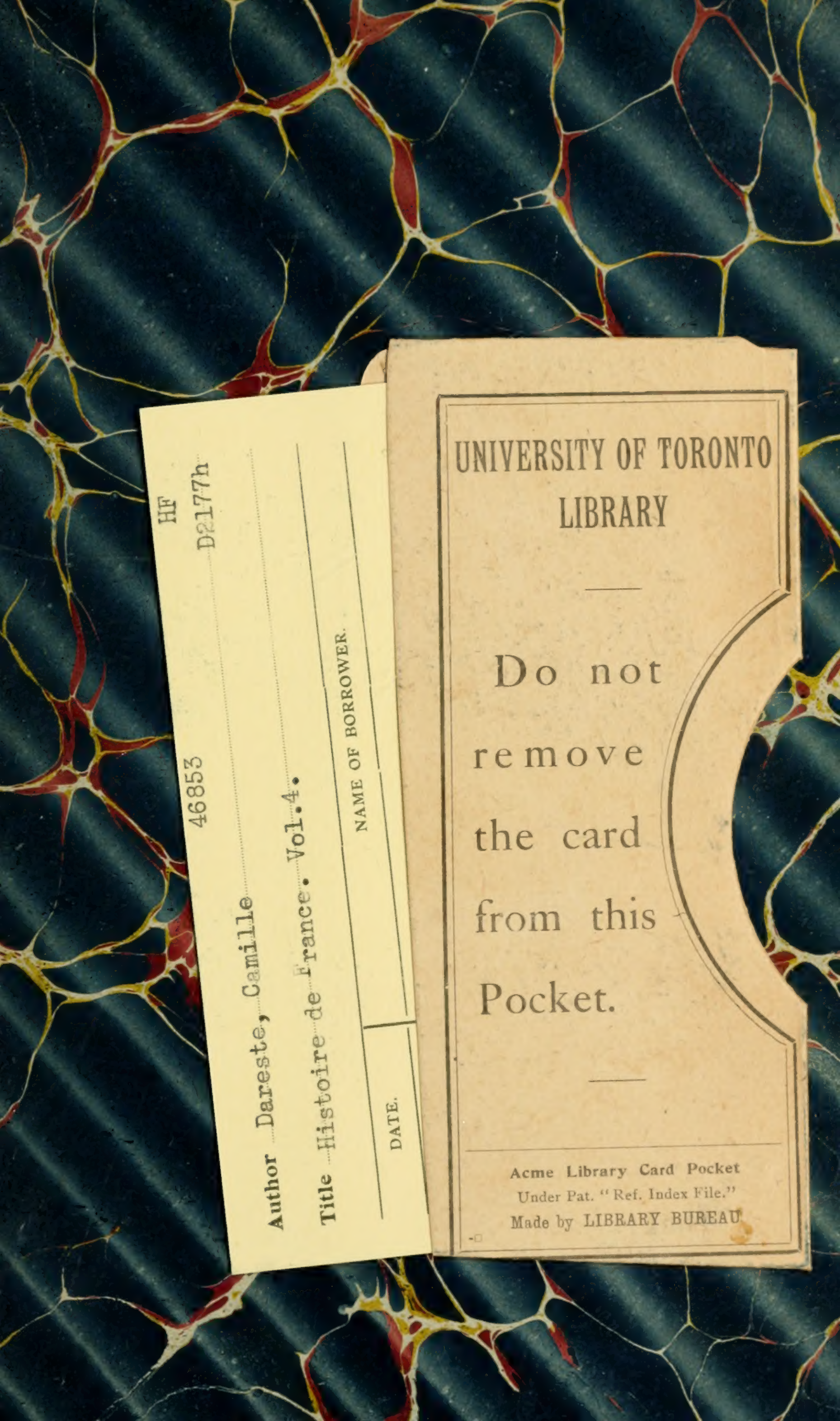
(PREMIÈRE PARTIE.)

LIVRE VINGT-SEPTIÈME. — HENRI IV.

(DEUXIÈME PARTIE.)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
HF
D2177h
46853
Author Dareste, Camille
Title Histoire de France. Vol.4.
NAME OF BORROWER.
DATE.

